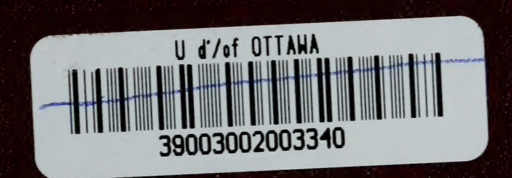
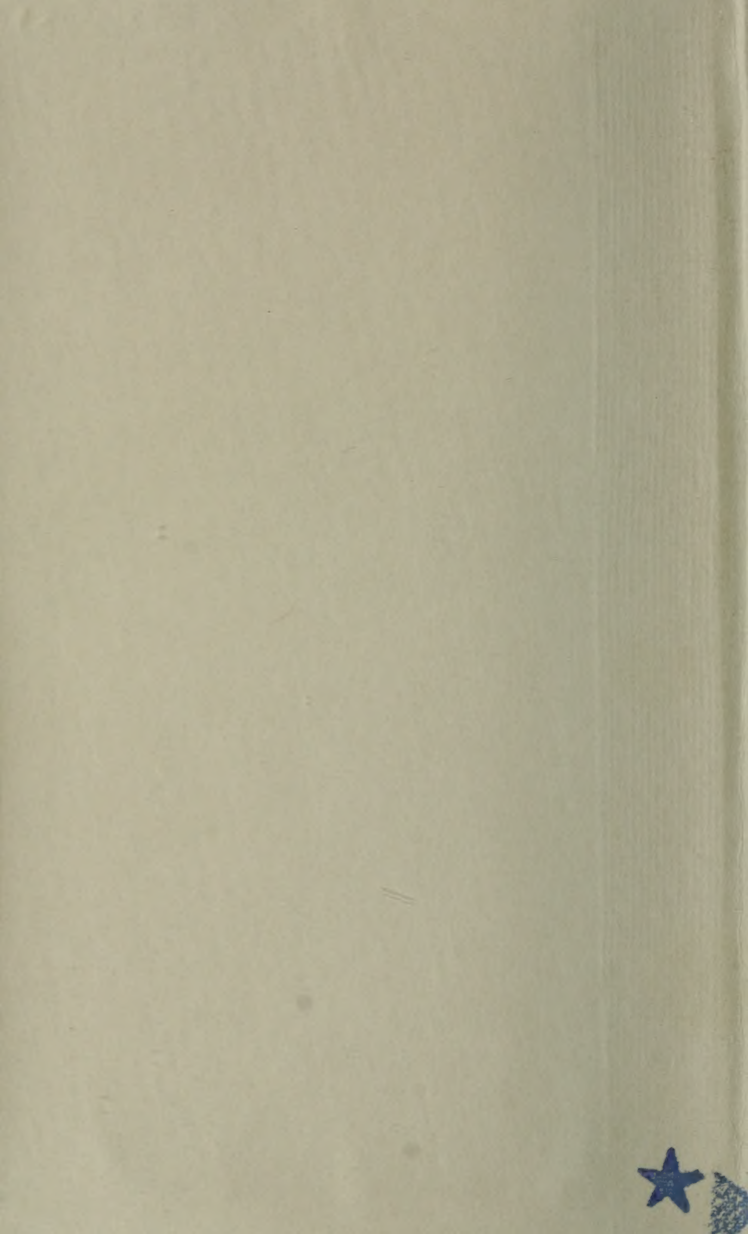


U d'/of OTTAWA
39003002003340



HISTOIRE CONTEMPORAINE

DE L'ÉGLISE

1789-1878

HISTOIRE CONTEMPORAINE

DE

L'ÉGLISE

1789-1878

PAR M. L'ABBÉ GUILLAUME

PROFESSEUR D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE AU GRAND SÉMINAIRE DE VERDUN

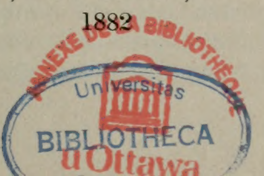


PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

90, RUE BONAPARTE, 90

1882





COURS

D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

QUATRIÈME PÉRIODE

L'ÉGLISE ET L'ANTICHRISTIANISME

LEÇON I.

1. Vers la fin du dix-huitième siècle, les diverses forces qui avaient attaqué l'Église depuis l'époque de la Renaissance païenne et de la prétendue Réforme, étaient parvenues, dans la pseudo-philosophie du temps, au dernier degré de leur développement. Voltaire avait pu se vanter, dans son fameux *Essai sur les mœurs*, que, si Luther s'était arrêté à mi-chemin dans la révolution du seizième siècle, lui et les siens la pousseraient jusqu'au bout, et, non contents d'anéantir la hiérarchie catholique, effaceraient tout vestige du christianisme, en quelque secte qu'il se trouvât. Voltaire, néanmoins, affectait de vouloir respecter encore quelques vérités, quoiqu'il se soit plu à ébranler les plus fondamentales, et de couvrir de son autorité quelques-unes des bases de l'ordre social. Mais sur ce dernier point J.-J. Rousseau était allé beaucoup plus loin. Dans son *Discours sur l'inégalité des conditions*, il avait osé soutenir ce paradoxe, que l'homme naît bon et que la société le déprave. Dans son *Contrat social*, il avait considéré la libre volonté de chaque individu comme le seul principe de l'organisation politique et religieuse, des

droits et des devoirs de la société. Dans son *Émile*, il avait réduit tout l'art de l'éducation au libre épanouissement de la nature. D'autres, avec moins de talent et plus de violence encore, avaient professé l'athéisme et le matérialisme le plus grossier, jetant la boue de leurs insultes sur toute pudeur, sur les affections sacrées de la famille et sur le sentiment religieux. La passion qui résultait de ces théories était une sorte de fureur aveugle contre les autels et contre les trônes. Quoique le pouvoir politique, dans toutes les parties de l'Europe, se fût bien écarté des principes chrétiens depuis la Renaissance, il gardait encore beaucoup de la forte empreinte que le christianisme avait donnée à la civilisation moderne, sa fille. En politique comme en religion, la secte, au moins ceux de la secte qui ne reculaient pas devant les conséquences pratiques, aspiraient à faire table rase, pour revenir simplement à la civilisation païenne. Ces aspirations étaient d'autant plus formidables, que des peuples baptisés ne peuvent oublier absolument les idées chrétiennes de fraternité et d'égalité, de droit et de devoir, dont l'absence avait permis aux sociétés païennes de construire l'édifice de l'ordre matériel sur la base largement établie de l'esclavage et de l'ilotisme, en prenant pour appui la déification de l'État. On ne pouvait songer à relever cet ancien ordre social. Le renversement des principes chrétiens devait donc amener les plus affreux bouleversements.

Les adversaires du christianisme ne formaient pas seulement une secte philosophique, armée d'une rare puissance sur l'opinion. Pour descendre sur le terrain de l'action, ils avaient formé, sous le nom de franc-maçonnerie, cette association secrète qui avait pour but de réaliser par la ruse et par la force les aspirations de l'incrédulité et dont le vaste réseau s'étendait dans toute l'Europe. Ainsi l'on était prêt pour monter à l'assaut des institutions chrétiennes; il ne s'agissait que d'attendre et de saisir le moment favorable.

2. Le cours des événements et la situation générale désignaient la France pour le premier théâtre de cette œuvre de destruction. Il est vrai que les agitations violentes et sanguinaires causées par l'hérésie calviniste n'avaient pu la détacher de l'unité comme une grande partie de l'Allemagne et comme l'Angleterre. Mais l'esprit de la Renaissance avait toujours entretenu chez elle une coterie d'écrivains licencieux et frondeurs. Après la disparition des grands hommes du dix-septième siècle, les héros de cette coterie étaient devenus les voltairiens, les encyclopédistes, les faux philosophes de tout degré, dont les idées subversives se répandaient sous mille formes dans toutes les classes de la nation et faisaient la loi dans toute la littérature européenne. Leurs disciples les plus capables et les plus ardents, destinés à jouer les premiers rôles de la future révolution, étaient affiliés à la franc-maçonnerie. Les diverses nuances du jansénisme et les doctrines gallicanes avaient considérablement affaibli la foi et la piété. N'étaient-ce pas les partisans du pur jansénisme qui, en prêtant au christianisme une notion de la destinée humaine et du libre arbitre entièrement opposée au sens commun et au sens intime, avaient préparé le succès des prétendus philosophes? En outre, ils nourrissaient contre la papauté une haine et une rancune pire que celle des déistes et des protestants. Quant aux règles sévères de ce jansénisme pratique dont une grande partie des prêtres étaient imbus, elles avaient pour conséquence de tarir les sources de la dévotion et de diminuer la force des croyances. Les prétentions des parlementaires n'étaient pas moins hostiles aux droits du Saint-Siège que celles des plus violents jansénistes et les avaient énergiquement servies. Le gallicanisme du clergé, tout en laissant subsister, par une heureuse inconséquence qui devait aller jusqu'à l'héroïsme du martyre, l'attachement au centre de l'unité, n'avait pas laissé de produire de graves atteintes au dogme et à la discipline. D'autre part,

des fautes scandaleuses ou de criants abus avaient jeté le discrédit sur le gouvernement et sur les classes privilégiées. L'absolutisme, l'ambition et le luxe de Louis XIV avaient refroidi l'amour de ses sujets, malgré les splendeurs et la gloire de son règne. Le régent et Louis XV, avec leur vil entourage, avaient déshonoré la royauté. Des courtisans qui ne se livraient à la diplomatie que pour servir leurs intérêts aux dépens du pays et qui ne faisaient la guerre que pour la honte et la ruine de la France, avaient excité la colère du peuple par le gaspillage de l'impôt. La noblesse faisait trop sentir aux paysans les charges féodales; la plupart de ses membres vivaient loin de leurs terres, cherchant les plaisirs de la cour et courtisant ces philosophes adulateurs dont les écrits préparaient une terrible revanche à la multitude. Le clergé était aussi exempt d'impôt; on exploitait ce privilège, non moins que la dîme et les autres droits dont il jouissait, au détriment de sa popularité. Il eût été juste de remarquer qu'il payait l'impôt d'une manière équivalente par les subsides qu'il accordait à la couronne dans ses assemblées périodiques, et que bien des charges étaient attachées à ses revenus. Mais ces charges étaient méconnues par des abbés commendataires, par des titulaires de bénéfices, qui n'avaient souvent de la cléricature que le nom et consumaient dans une vie mondaine de gros revenus ecclésiastiques. C'était à l'immixtion du pouvoir civil qu'on devait la persistance de cet abus. De là des monastères presque dépeuplés, sans discipline, sans l'ombre de vie religieuse; le relâchement le plus scandaleux dans un grand nombre de communautés, malgré toutes les réformes déjà suscitées par le concile de Trente. Il est aisé de comprendre qu'au milieu d'une pareille situation, un besoin universel de changement se soit fait sentir. Il faut ajouter que le tiers état éprouvait une sourde jalousie à l'endroit des deux premiers ordres et qu'il ambitionnait de s'élever à leur niveau, sinon de les

dominer, dans l'organisation de l'État. Les économistes, dont les doctrines venaient de surgir, ne voyaient dans l'administration et dans les droits ecclésiastiques ou seigneuriaux que des entraves au développement de la richesse publique. Grâce au tempérament national, toutes ces idées de réforme, si vastes, si complexes, si délicates, étaient adoptées avec ardeur. On était pressé de les faire passer dans le domaine des faits, et cette agitation, si difficile à contenir dans les limites de la justice et de la prudence, se produisait sur un sol miné par la franc-maçonnerie et par les faux philosophes. Est-il étonnant que les esprits clairvoyants, amis ou ennemis de l'ordre et de la religion, aient alors prévu une catastrophe prochaine [1]?

3. Louis XVI avait inutilement essayé, depuis son avènement au trône, de donner au pays les satisfactions qu'il croyait légitimes. Sa volonté incertaine ne rencontrait que des obstacles. Il fut obligé de renvoyer du ministère Turgot et Malesherbes, à l'aide desquels il aurait voulu introduire les réformes et les améliorations réclamées par les publicistes en vogue, puis le financier Necker, dont

1. Sur les causes, les prétextes et le caractère général de la Révolution, voir J. de Maistre, *Considérations sur la France*; M. de Bonald, *Observations sur l'ouvrage de madame de Staël ayant pour titre: Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, et *De la philosophie morale et politique du dix-huitième siècle*, dans ses *Mélanges*; M. Gabourd, *Introduction* de sa grande *Histoire de la Révolution*; M. Jager, *Introduction* de son *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*. M. de Montalembert, dans son Discours de réception à l'Académie française, en faisant l'éloge de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, par son prédécesseur, M. Droz, a parfaitement caractérisé les exigences et les ressources de la situation, non moins que les fautes et les iniquités de l'Assemblée constituante. M. Taine, quoique libre penseur, a mis à nu la vérité dans les deux parties déjà publiées de son ouvrage sur les Origines de la France contemporaine : l'*Ancien régime* et la *Révolution*. Nous indiquerons aussi quelquefois les écrits d'un homme qui a été pourvu des lumières du génie et de la foi, avant d'affliger le monde catholique par sa chute. Lamennais expose une partie du sujet qui nous occupe dans la première partie de ses *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le dix-huitième siècle et sur sa situation actuelle*.

on attendait le relèvement du trésor public, mais qui, après avoir constaté le déficit, ne sut que le pallier par des emprunts. Il dut quitter les affaires à cause de l'opposition faite par les intéressés à ses plans restreints de réforme financière et surtout à l'idée d'une répartition égale de l'impôt qu'il avait laissé entrevoir dans un *compte rendu* de son administration, d'autant plus célèbre que ce fut le premier exposé de ce genre. Les regrets hautement exprimés du tiers état le suivirent dans sa retraite, et dès lors on put voir que cette question des finances serait certainement l'étincelle qui allumerait un vaste incendie. Joly de Fleury, ayant reçu le titre de contrôleur général, continua les emprunts et créa des impôts. Le mécontentement s'accrut. Joly de Fleury céda bientôt la place à d'Ormesson, qui disparut non moins rapidement. Calonne lui succéda et crut légèrement avoir trouvé le remède en convoquant une assemblée des notables qui se réunit le 22 février 1787. Il vint y déclarer que le déficit, qui était de 37 millions en 1776, peu avant que les finances fussent confiées à Necker, s'était accru de 440 millions, par suite des emprunts qu'avaient exigés le rétablissement de la marine et la guerre des colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Pour combler ce vide, il indiquait hardiment son moyen, la proscription des abus. Cette déclaration excita contre lui un orage auquel il essaya vainement de tenir tête. Il fallut renvoyer Calonne, et présenter aux notables un nouveau ministère au sein duquel le rôle de contrôleur général était effacé par celui du trop fameux archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, nommé ministre principal avec le titre de *chef du conseil des finances*. Cet indigne prélat était un des produits les plus déplorables de l'influence des considérations séculières sur la composition du clergé. Il s'était signalé comme l'ennemi et le destructeur de l'ordre monastique, et s'était approprié les revenus de plusieurs abbayes dépeuplées par lui. Louis XVI, à qui on l'imposa, lui reprochait de

ne pas croire en Dieu. Placé à la tête du gouvernement, il se montra médiocre et corrompu.

L'assemblée des notables, avant de se dissoudre, accorda au ministère qu'elle avait fait naître un impôt territorial et un impôt sur le timbre. Brienne voulut d'abord faire enregistrer au parlement l'édit concernant le timbre. Ce fut le signal d'une véritable révolte du parlement contre la royauté. De jeunes conseillers, ardents pour les nouveautés, et de vieux jansénistes, qui ne pardonnaient ni à l'Église ni à la monarchie la répression de leur frauduleuse hérésie, s'unirent pour rejeter l'édit et pour réclamer les *États généraux*. Ce cri, retentissant pour la première fois au milieu de la crise, annonçait d'autant mieux une perturbation profonde de l'ordre accoutumé que, depuis longtemps, les États généraux étaient remplacés, pour beaucoup de leurs antiques attributions, par le parlement lui-même. Au milieu des péripéties du conflit, sa portée sinistre fut manifestée dans la séance du 19 novembre où le roi parut en personne. Sous forme de prières ou de menaces, il n'entendit, sept heures durant, qu'une chose, la réclamation des États généraux. Enfin, quand il ordonna d'autorité l'enregistrement des édits, un incident dévoila le complot ténébreux d'où sortait cette violente opposition. Un de ces princes que la franc-maçonnerie avait pris pour complices, le duc d'Orléans, fils du Régent, cousin de Louis XVI, se leva pour protester, et après le départ du roi, on le vit dicter sa protestation sous l'inspiration d'un janséniste, l'abbé Sabbatier.

4. Brienne essaya en vain d'arrêter le mouvement. Résolu de briser les résistances du parlement, le roi fit enregistrer dans un lit de justice, le 8 mai 1788, plusieurs édits, dont l'un dépossédait les parlements en créant de grands bailliages pour l'administration de la justice et une cour plénière pour l'enregistrement des impôts. Alors des scènes déplorables, des brochures incendiaires, agitèrent la France d'un bout à l'autre. Le peuple appuyait par le

tumulte les protestations des parlements. Le sang coula en Bretagne. Du milieu de ce désordre, il s'élevait comme un cri unanime pour demander les États généraux. Brienne, ne sachant à quoi se prendre et s'imaginant que tout le péril était dans le déficit, recourut au moyen fréquemment employé pour remplir les caisses de l'État. L'assemblée du clergé se réunit au mois d'août. Elle protesta contre cet esprit d'agitation qui ébranle tout et qui rêve des institutions empruntées au dehors, inapplicables aux lieux, aux mœurs et aux lois ; mais elle partageait le désir commun à l'égard des États généraux, et refusa de pallier la mauvaise situation des finances par un don volontaire de 1,800,000 livres, que sollicitait le ministre. Alors Brienne se jeta dans le courant populaire. Le 8 août, un arrêt du conseil fixa la convocation des États généraux au mois de janvier 1789 ; la cour plénière fut suspendue. Le ministre fit un appel aux écrivains et leur assura toute liberté de dire leur pensée sur le droit de représentation des trois ordres et sur la puissance numérique qui devait être attribuée à chacun d'eux, notamment au tiers état. Cette imprudence souleva un débordement d'écrits qui revendiquaient la prépondérance de la bourgeoisie sur la noblesse et sur le clergé. Tous se résumaient dans une fameuse brochure de l'abbé Sieyès, qui se réduisait à ces deux points : *Qu'est-ce que le tiers état ? Rien. Que doit-il être ? Tout.* Ce fut au milieu de la surexcitation ainsi produite que Brienne, obligé de toucher la question financière, déclara, par un arrêt du conseil du 16 août, que les trois cinquièmes des rentes sur l'hôtel de ville se payeraient en billets d'État. On vit là une véritable banqueroute. Le ministre fut contraint de céder à l'indignation universelle. Il donna sa démission le 24 août, après avoir conseillé au roi de rappeler Necker, qui fut accueilli avec des démonstrations enthousiastes et populaires du plus mauvais augure. A Paris, elles prirent le caractère d'une émeute dans laquelle le

sang fut répandu. Le prélat s'était fait donner, pendant son ministère, l'archevêché de Sens. En partant, il reçut du roi, pour consolation, la promesse du chapeau cardinalice, qui lui fut accordé au mois de décembre, et des faveurs considérables pour plusieurs membres de sa famille.

Necker prit aussitôt plusieurs mesures qui portèrent au comble sa popularité. Il sut trouver de l'argent pour les besoins pressants, supprima les cours plénières déjà suspendues, et rappela les parlements, dont huit étaient exilés. Une déclaration du 23 septembre fixa l'ouverture des États généraux au mois de mai suivant. Mais il s'agissait d'en déterminer l'organisation. L'opinion la plus bruyante demandait que le tiers état eût autant de représentants à lui seul que les deux autres ordres réunis, ce qu'on appelait le *doublement du tiers*. L'assemblée des notables, ouverte au mois de novembre pour résoudre ces questions, se prononça en faveur des anciennes traditions, mais l'opinion l'emporta; le roi décréta le *doublement du tiers*.

5. Les élections se firent à deux degrés aux mois de mars et d'avril. A cette occasion, les vœux de chaque ordre furent notifiés à ses mandataires par de nombreux mémoires désignés sous le nom de *cahiers des électeurs*. Si l'on en considère l'ensemble, on trouve que le pays à peu près tout entier s'accordait sur les points suivants : le maintien de la royauté héréditaire et inviolable, la responsabilité des ministres, le pouvoir exécutif entre les mains du roi, la réunion périodique des États généraux pour la confection des lois et le vote de l'impôt, l'inamovibilité de la magistrature, le respect de la propriété, le secret des lettres, la liberté individuelle garantie, la liberté de la presse avec des règlements, l'égale répartition de l'impôt, l'égalité de tous les citoyens devant la loi avec l'inégalité des conditions. Tous les *cahiers* rendaient hommage à la religion catholique. Quelques-uns seule-

ment demandaient la liberté des cultes. Le roi était d'ailleurs entré déjà dans la voie d'une tolérance plus large en restituant, malgré les parlementaires, l'état civil aux protestants.

Nous devons une mention spéciale aux *cahiers* du clergé. Les vues en étaient larges et libérales : le vote par tête, comme le demandait le tiers état, principalement sur l'impôt, mais non sur les questions spéciales à chacun des ordres; suppression des abus qui fermaient au mérite l'accès des dignités ecclésiastiques et condamnaient le pasteur à une position précaire, tandis que des titulaires oisifs et mondains percevaient presque tous les revenus; maintien des institutions religieuses, avec rétablissement de la discipline, et, suivant plusieurs cahiers, adjonction d'hôpitaux et défense de recevoir de nouvelles dots; égalité de l'impôt, avec exemption pour les seuls journaliers; abolition de la saisie des meubles et des outils indispensables à l'ouvrier; suppression de la corvée et de toutes les servitudes personnelles, des banalités, des cens, des droits de chasse, des droits de péage et de prévôté, des douanes intérieures et de tous les privilèges qui nuisaient au développement du commerce et de l'industrie; répression de l'usure, de l'agiotage, des banqueroutes; admission du tiers à tous les emplois de robe ou d'épée; institution de tribunaux de commerce; adoucissement de la pénalité; établissement de maisons de correction; règlement de la dette publique; soin de la culture intellectuelle et morale; prohibition des livres impies et des tableaux ou gravures obscènes; formation d'un plan d'éducation nationale dont l'exécution, suivant la majorité, devait être confiée au clergé; choix des maîtres d'école au concours; amélioration de leur condition; instruction gratuite pour les enfants pauvres à la ville et à la campagne; pensions et petits séminaires ouverts aux mieux doués.

Le dépouillement des autres *cahiers* regarde moins no-

tre sujet. Remarquons cependant que la noblesse, qui se montrait bien moins libérale et qui réclamait généralement le maintien de ses droits féodaux, présentait, dans un grand nombre de ses mémoires, les biens ecclésiastiques et monastiques comme une ressource dont l'État pouvait facilement user. Le tiers état tenait le même langage sur ce dernier point; mais sur le reste, en général, il s'accordait mieux avec le clergé. Quelques *cahiers* seulement touchaient des points d'administration purement ecclésiastique et soumettaient même les curés et les évêques à l'élection populaire.

Les vœux exprimés avaient en général un caractère modéré et pratique; les élections furent moins bonnes. Cette apparente contradiction s'explique par l'intrigue, par l'activité des partis plus avancés, et par le talent de certains agitateurs. Tout le pays fut travaillé pendant cet hiver par tous les moyens qui peuvent corrompre le peuple et l'exciter. Le foyer de l'agitation était au Palais-Royal, habité par le duc d'Orléans. Autour de lui se groupaient bon nombre de conspirateurs; d'autres se tenaient davantage dans l'ombre, et, non contents de rêver un changement de dynastie et de constitution, nourrissaient des projets de destruction radicale. Le clergé même laissa semer la défiance et la division dans ses rangs. On aurait pu élire un plus grand nombre d'évêques et choisir quelquefois, non des hommes plus estimables, mais des députés plus capables, si de perfides insinuations n'avaient pas mis le clergé du second ordre en garde contre une influence excessive de l'épiscopat[1]. Le péril cependant commandait l'union. Les rigueurs de l'hiver avaient donné l'occasion d'entrevoir l'armée du désordre toute prête. La famille royale, monseigneur de Juigné, archevêque de Paris, tout le clergé firent inutilement des prodiges

1. Voir la liste complète des députés du clergé à la fin du premier volume de *l'Histoire de l'Église*, etc., par M. l'abbé Jager.

de charité. Leurs libéralités, celles de tous les riches furent reçues avec ingratitude. Un sourd mécontentement était sans cesse entretenu dans la multitude. Il éclata par une sorte d'accès insensé, le 27 avril, dans le pillage et l'incendie de la manufacture de Réveillon, au faubourg Saint-Antoine.

LEÇON II.

1. Le 4 mai 1789, le roi, la famille royale et les députés des trois ordres se réunirent à Versailles, à l'église Notre-Dame, puis se rendirent en procession à l'église Saint-Louis, pour appeler le secours de l'Esprit-Saint. A Saint-Louis, un discours fut prononcé, dans le sens des réformes libérales, par M. de la Fare, évêque de Nancy. Ce discours, couvert d'applaudissements, fut durement critiqué peu de jours après, à cause des principes religieux sur lesquels il faisait reposer la société, dans le *Journal des États généraux*, rédigé par Mirabeau[1]. Le 5 mai eut lieu l'ouverture dans l'hôtel des Menus-Plaisirs. On applaudit chaleureusement le langage libéral et paternel du roi. Necker exposa minutieusement la situation financière; le déficit, d'après son calcul, était de 56,150,000 livres[2]. Dès le lendemain, le tiers état voulut réaliser sa prétention de confondre les trois ordres en une seule assemblée et d'établir en toute matière le

1. Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau, né le 9 mars 1749, avait eu une vie fort agitée par des passions et des procès. Les peines qu'il s'était lui-même attirées l'avaient aigri contre l'ancien régime. Repoussé par la noblesse, il se fit élire député pour le tiers état de la sénéchaussée d'Aix. Ce fut le plus grand orateur et le plus habile meneur d'intrigues parlementaires de la Révolution.

2. Voir la relation de la *Gazette de France*, et une lettre de Grimm, dans *Les grands faits de l'Histoire de France*, par L. Dussieux. Paris, V. Lecoffre.

vote par tête. Il réclamait d'abord la réunion pour la vérification des pouvoirs, mais on sentait bien que le reste devait suivre. La grande majorité de la noblesse se prononça dans le sens contraire, et le 7 elle se déclarait, par 193 voix contre 31, légalement constituée. La majorité du clergé embrassait le même avis, mais elle n'était que de 133 membres contre 114; l'hésitation se produisit dans cet ordre, et l'on y suspendit la vérification des pouvoirs. Plusieurs historiens ont voulu voir de la duplicité et des sentiments intéressés dans cette attitude indécise et expectante. Elle ne venait en réalité que d'une grande inexpérience des affaires politiques, d'un ardent désir de ne pas retarder ou empêcher le bien de l'État par des questions de forme, et de l'influence d'un bon nombre de membres qui furent, plus tard, les évêques de l'Église constitutionnelle. Mirabeau voulut profiter de ces dispositions et fit députer des membres du tiers état pour appeler le clergé dans la même salle. La seule crainte de trancher ainsi la question du vote par tête empêcha d'accéder à cette demande immédiatement. Dans l'intervalle, le roi fit reprendre les conférences entre les commissaires des trois ordres ; le 9 juin, l'insuccès absolu en fut constaté. L'abbé Sieyès, chanoine et grand vicaire de Chartres, mais député de la bourgeoisie de Paris, et Mirabeau, proposèrent au tiers état d'envoyer une dernière députation vers le clergé et la noblesse pour les sommer de venir procéder en commun à la vérification des pouvoirs. A partir de ce moment, le clergé fléchit de plus en plus. Tous les jours, un certain nombre de curés se rendaient dans la salle du tiers état. On en compta bientôt jusqu'à dix-neuf. Alors, suivant une expression familière de Mirabeau, les députés du tiers ne craignirent pas de « jouer le royaume au trente et quarante[1] », en constituant leur réunion sous le nom d'*Assemblée nationale*.

1. Lettre de Mirabeau à un ami d'Allemagne.

La noblesse porta sa protestation au pied du trône. Le clergé, au contraire, se divisa. Au vote du 19 juin, il y eut 135 voix contre la réunion : de ce côté, étaient l'archevêque de Paris, le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen ; M. de Boisgelin, archevêque d'Aix ; M. Bonnal, évêque de Clermont, et un orateur capable de lutter glorieusement avec Mirabeau, l'abbé Maury, député de Péronne[1]. L'avis contraire était soutenu par M. Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, et M. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux. Il n'obtint à la vérité que 127 voix, mais cette minorité eut l'adresse de s'adjoindre, après la séance, douze membres qui avaient consenti à la réunion sans le vote par tête. Cette réserve admise, on eut pour la réunion une majorité de 149 voix. Cependant le roi, s'étant déterminé à réprimer l'audace du tiers état, avait ordonné une séance royale pour le 22 juin. Le 20, Bailly, président de l'assemblée[2], et les députés trouvèrent la salle fermée pour cause de préparatifs. Sur la motion de Guillotin[3], on se transporta dans la salle du Jeu de Paume. On y décréta que rien ne pouvait empêcher les travaux de l'Assemblée nationale *appelée à fixer la constitution du royaume*, *opérer la régénération de l'ordre public et maintenir les vrais principes de la monarchie*, et l'on jura de ne pas se séparer avant que cette œuvre fût accomplie. Ce fut après cet acte décisif que, la séance royale ayant été retardée d'un jour, 149 membres du clergé et 2 de la noblesse vinrent se réunir au tiers état, le 22 juin, dans le chœur de l'église Saint-Louis, usurpé presque par la force pour cette circon-

1. Jean-Siffrein Maury, fils d'un cordonnier, né le 26 juin 1746, à Valréas (Vaucluse), était célèbre comme prédicateur. L'Académie française l'avait reçu parmi ses membres

2. Jean-Sylvain Bailly, né le 15 septembre 1736, à Paris, littérateur, astronome, membre de l'Académie des sciences, de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française.

3. Médecin, inventeur de l'instrument de supplice auquel il a donné son nom.

stance. La déclaration du 23, lue dans la séance royale, fut la condamnation de toute cette conduite. Le roi, tout en maintenant les droits féodaux et seigneuriaux, promettait les principales réformes demandées par l'opinion publique, mais il déclarait illégale et inconstitutionnelle la réunion des trois ordres; il termina en ordonnant de se séparer immédiatement et de s'assembler le lendemain dans trois salles distinctes. La noblesse, la plupart des évêques, quelques autres députés ecclésiastiques, se retirèrent après le roi; mais le tiers état demeura et avec lui une grande partie du clergé. Sur une motion chaleureuse de Mirabeau, cette assemblée décréta le maintien de ses précédentes décisions et l'inviolabilité de ses membres.

Le lendemain, la minorité du clergé se constitua en chambre particulière sous la présidence du cardinal de la Rochefoucauld; mais la majorité se rendit à la salle du tiers état, et y fut suivie, le 25, par une trentaine de membres de la noblesse, ayant le duc d'Orléans à leur tête. Ce jour-là même, l'archevêque de Paris, en sortant de la salle du clergé, faillit être victime de l'agitation violente que la déclaration du 23 juin avait suscitée parmi le peuple de Versailles. Il dut promettre, pour empêcher une collision entre la foule et les gardes, de se réunir au tiers état, et tint parole le lendemain. D'autres l'avaient précédé. Le roi lui-même était troublé des signes de fermentation populaire qui avaient éclaté à Paris et à Versailles. Le 27 juin, il ordonna la réunion, qui se fit le même jour. Le vote par tête suivit fatalement, malgré les protestations déposées par la noblesse et que le cardinal de la Rochefoucauld appuya d'une déclaration semblable. Le clergé se trouva même divisé sur ce point, et peu de jours après les protestations furent retirées. La révolution n'avait plus désormais qu'à se servir de l'Assemblée nationale pour faire son œuvre.

2. Le trouble était plus grand que jamais. On sentait

partout l'action du Palais-Royal et des nombreux clubs révolutionnaires. Les conseillers de Louis XVI, en présence d'une telle situation, n'eurent pas de peine à lui démontrer la nécessité d'un changement de politique. Necker fut exilé, et de nombreuses troupes appelées autour de Versailles. L'exil de Necker suscita, dans Paris, une manifestation séditieuse qui partit des jardins du Palais-Royal. De la part d'un peuple sans pain et soumis aux plus furieuses excitations, tout était à craindre. Quelques électeurs se rendirent à l'hôtel de ville et y prirent des mesures d'ordre qui donnèrent naissance à la commune de Paris et à la garde nationale. L'Assemblée, pendant ce temps, votait des hommages et des regrets à Necker. Les agitateurs profitèrent de l'excitation toujours croissante de la populace pour la conduire, le 14 juillet, à la prise et à la destruction de la Bastille. Le gouverneur de Launay, malgré les promesses des chefs de l'insurrection, fut massacré par une multitude aveugle; la forteresse, célèbre prison d'État, immédiatement démolie. Le lendemain, comme pour reconnaître la victoire des révolutionnaires, Louis XVI se rendit à l'Assemblée; il y déclara que Necker était rappelé et l'institution de la garde nationale confirmée. L'Assemblée envoya une députation porter cette nouvelle à Paris. Le peuple la reçut avec enthousiasme. Le chef de la députation, Bailly, fut nommé maire de la capitale; un des députés, La Fayette, général qui s'était imbu des idées nouvelles pendant la guerre d'Amérique, fut placé à la tête de la garde nationale. Il lui donna pour insigne la cocarde tricolore, qui unissait le blanc, couleur traditionnelle de la France, avec le rouge et le bleu, couleurs de la ville.

Un incident vint prouver alors que le peuple, si violemment soulevé, n'avait dans le cœur aucune haine pour la religion. L'archevêque de Paris, qui était de la députation, proposa de remercier le ciel de la réconciliation qui venait de s'opérer. Cette proposition fut accueillie

par des applaudissements, et une foule immense suivit les commissaires de l'Assemblée et la nouvelle municipalité à Notre-Dame. On remarqua d'autres indices semblables. Il y eut des messes demandées dans les paroisses en action de grâces de la prise de la Bastille ou pour le soulagement de ceux qui avaient succombé dans l'attaque. Les dames de la halle portèrent des fleurs sur la châsse de Sainte-Geneviève ; de la place Maubert vint un ex-voto représentant la ruine de la vieille citadelle de l'absolutisme et le peuple secondé dans son triomphe par l'ange exterminateur et par l'illustre patronne de Paris. Ce même peuple pourtant, dans la manifestation du Palais-Royal, le 12 juillet, avait pillé la maison des lazaristes, dignes fils de saint Vincent de Paul, cruellement traité ceux des religieux qu'il avait pu atteindre, et mis le feu aux bâtiments. C'est qu'on lui avait représenté cette maison comme un magasin d'accaparements. Des calomnies du même genre l'irritaient au plus haut point contre les ecclésiastiques qui ne cédaient pas au torrent révolutionnaire et contre les institutions religieuses qu'on voulait renverser. Aussi le pillage et la destruction des abbayes allaient de pair avec la dévastation des châteaux. Ni les démonstrations pacifiques du 15 juillet, ni celles qui se produisirent quand le roi vint lui-même à Paris, deux jours après, confirmer la nomination de Bailly, celle de La Fayette et arborer la cocarde tricolore, ne mirent fin aux assassinats et aux autres exploits du peuple ameuté, soit dans la capitale, soit dans les provinces. L'Assemblée nationale entendait là-dessus des plaintes éloquentes, rédigeait des appels non moins éloquents à la modération, au calme ; mais ses meneurs ne lui permettaient pas de prendre des mesures répressives. Mirabeau s'écriait : « Il faut des victimes aux nations, on doit s'endurcir aux malheurs particuliers, et l'on n'est citoyen qu'à ce prix. » Un jeune député, Barnave, ajoutait avec plus de barbarie

encore : « Le sang qui coule est-il donc si pur qu'on ne puisse en répandre quelques gouttes ? »

3. Le 4 août, Target venait de lire un projet d'adresse au peuple, pour lui recommander d'attendre avec calme les décisions de l'Assemblée, quand le vicomte de Noailles proposa d'apaiser l'effervescence populaire en décrétant l'abolition de toutes les servitudes personnelles et le rachat des servitudes territoriales. Ce fut dans tous les rangs comme une secousse électrique. Gentilshommes, évêques, représentants des communes, tous rivalisèrent d'enthousiasme et de générosité; tous voulurent trouver des droits à sacrifier. Après avoir arrêté tous les articles, on vota un *Te Deum* solennel, une médaille commémorative, une députation qui serait envoyée vers le roi pour lui décerner le titre de *Restaurateur de la liberté française*.

Cette nuit fut la date d'un changement radical dans les institutions et coutumes du pays. Nous n'en examinerons les suites qu'au point de vue de la situation de l'Église. Le clergé, aussi bien que la noblesse, était soumis à l'impôt. Les dignités ecclésiastiques devaient être également accessibles à tous. La pluralité des bénéfices, les déports, les annates étaient supprimés. Le casuel des curés de campagne devait disparaître, après augmentation des portions congrues et dotation suffisante des vicaires; on annonçait un règlement pour les curés des villes. Les dîmes, ecclésiastiques et laïques, pouvaient être converties en redevances pécuniaires ou rachetées. Prélats et curés, tous étaient entrés avec enthousiasme dans une voie où l'on n'apercevait jusque-là que des réformes justes, généreuses, égales pour tout le monde. Mais le parti révolutionnaire comptait bien ne pas s'arrêter aux limites de l'équité, et plusieurs évêques, entre autres celui d'Uzès, oubliant les principes les plus essentiels du droit, avaient d'avance autorisé d'iniques spoliations en déclarant que le clergé tenait ses titres et ses droits de la nation, qu'il appartenait à la sagesse de l'Assemblée d'en décider.

4. Les mêmes manifestations religieuses qui avaient suivi la prise de la Bastille se produisirent après la séance du 4 août. Cependant l'anarchie continuait sur tous les points de la France. Ces désordres, les approvisionnements et l'établissement d'ateliers nationaux nécessités par la disette, avaient creusé l'abîme du déficit. Necker vint demander à l'Assemblée un emprunt de trente millions. Le marquis de Lacoste et Alexandre de Lameth, avec la secrète approbation de tout le parti révolutionnaire, dirent qu'il fallait prendre les biens du clergé et des ordres religieux, en supprimant ces derniers. L'archevêque d'Aix répliqua en offrant d'hypothéquer l'emprunt sur les biens ecclésiastiques. Les deux propositions furent écartées. On en adopta deux autres qui demeurèrent inefficaces. L'emprunt accordé à Necker au taux de quatre et demi ne trouva pas de souscripteurs. Les municipalités, chargées par une proclamation de veiller au bon ordre et d'y employer le concours des milices nationales et des troupes réglées, restèrent complices ou témoins impuissants du désordre.

Ce fut à la suite de ces incidents que la discussion des articles proclamés dans la nuit du 4 août amena la question de la dîme. La question paraissait très simple; la dîme était un droit acquis par des services ou par des contrats; mais tout le monde désirait que ce droit fût transformé, comme étant devenu gênant pour la culture et pour l'appréciation des terres. On n'avait donc qu'à se tenir à l'article voté le 4 août. Mais les ennemis de l'Église introduisirent tout à coup une distinction entre les dîmes laïques et les dîmes ecclésiastiques : les premières seraient rachetées, les secondes abolies sans rachat. Mirabeau et Chasset, député du Beaujolais, prétendirent fonder cette distinction sur la maxime erronée dont l'évêque d'Uzès s'était fait l'organe dans un mouvement irréfléchi; la dîme ecclésiastique, suivant eux, n'était pas une propriété à racheter, mais

un *salaire* de la nation à transformer. Plusieurs évêques apportèrent en vain contre cette thèse les arguments de la raison et de l'histoire. L'abbé Sieyès, malgré ses idées avancées, ne l'attaqua pas moins inutilement. L'intérêt des grands propriétaires était d'accord avec les passions révolutionnaires : « Je connais un membre de l'Assemblée, dit l'abbé Sieyès, qui, à l'abolition pure et simple, gagnera trente mille livres de rente. » Faute de raisonnements solides, on finit par recourir contre le clergé à de venimeuses insinuations. Goupil de Préfeln et Ricard l'accusèrent de refuser sa part dans les sacrifices du 4 août. Ce reproche inique entraîna d'abord plusieurs curés à un acte absolu de renonciation. Cet entraînement gagna ensuite tout le clergé ; l'archevêque de Paris déclara que lui et ses collègues « remettaient dans les mains de la nation toutes les dîmes ecclésiastiques et se confiaient entièrement en sa sagesse. » La dîme ecclésiastique fut donc supprimée sans rachat, sauf à pourvoir autrement aux fins qu'elle remplissait, et cependant les dîmes laïques étaient déclarées rachetables. « Ils veulent être libres, dit l'abbé Sieyès après le vote, et ils ne savent pas être justes. » La justice était violée si profondément par les théories émises dans la discussion que Mirabeau, pour être conséquent, avait dû aller jusqu'à la formule très nette du socialisme. « Le propriétaire, avait-il dit, n'est lui-même que le premier des salariés. Ce que nous appelons vulgairement la propriété n'est autre chose que le prix que lui paye la société pour les distributions qu'il est chargé de faire aux autres individus par ses consommations et ses dépenses : les propriétaires sont les agents, les économes du corps social. » Néanmoins, on ne voulait appliquer ces doctrines qu'au détriment du clergé. A un autre point de vue, Mirabeau avait posé des principes non moins énormes et pernicieux. Pour justifier ses expressions de *salaire*, de *salariés*, il avait représenté le clergé comme le corps des *officiers de morale et d'instruc-*

tion au service de la nation. Cela contenait en germe la constitution civile du clergé et tous les actes subséquents de persécution contre le christianisme[1].

5. L'abolition de la dîme ecclésiastique sans rachat ne diminua nullement les actes de brigandage dont les récits arrivaient de diverses provinces. Pour donner le bonheur définitif au pays, l'Assemblée se mit à élaborer la constitution, et d'abord la *déclaration des droits de l'homme,* qui devait en former le préambule. La première rédaction présentée par Mirabeau fut assez mal accueillie et subit de grands changements au cours de la discussion. Il serait inopportun d'examiner ici chacun des 17 articles de cette déclaration dont on a dit bien des fois que tout ce qu'elle contenait de bon se réduisait à des vérités vulgarisées depuis longtemps par le christianisme, mais que rien n'y demeurait vrai et bon, grâce à l'influence du philosophisme et de l'esprit révolutionnaire. Elle pose en principe, avec J.-J. Rousseau, que l'organisation sociale et l'inégalité des conditions dérivent uniquement de l'utilité commune et de la libre association. Les conventions sociales doivent préserver, et non pas amoindrir, les droits imprescriptibles de l'homme : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. On proclame l'égalité devant la loi, l'admissibilité de tous aux dignités et aux emplois publics, la liberté individuelle, la liberté de conscience, la liberté de parler, d'écrire et d'imprimer, sauf à répondre des abus ; le vote libre et la juste répartition des impôts, et enfin l'inviolabilité de la propriété[2]. La discussion commença le 18 août. Deux

1. Voir les articles du 4 août, première et seconde rédaction, avec le résumé des débats, dans l'*Histoire du clergé de France, depuis la convocation des États généraux par Louis XVI jusqu'au rétablissement du culte par le premier consul Bonaparte.* Paris, 1803. Tome Ier, p. 32-71.

2. On pourra lire le texte complet de ces articles à la fin du recueil intitulé : *Les actes pontificaux cités dans l'Encyclique et le Syllabus du* 8 *décembre* 1864, etc. Paris, veuve Poussielgue et fils. Voir dans Rohrbacher un long examen de ce principe que la souveraineté réside dans le peuple ; liv. 90.

jours après, l'abbé Grégoire réussit à faire admettre au début une mention de l'Être suprême. Le projet contenait les trois articles suivants sur la religion : « Art. 16. La loi ne pouvant atteindre les délits secrets, c'est à la religion et à la morale à la suppléer. Il est donc essentiel, pour le bon ordre de la société, que l'une et l'autre soient respectées. — Art. 17. Le maintien de la religion exige un culte public. Le respect pour le culte est donc indispensable. — Art. 18. Tout citoyen qui ne trouble pas le culte établi ne doit pas être inquiété. » Malgré l'évêque de Clermont, qui rappelait que la religion est la base nécessaire des sociétés, Mirabeau fit supprimer les deux premiers articles comme exprimant des devoirs et non des droits. Le troisième fut ensuite remanié au milieu de dissentiments qui rendirent très orageuse la séance du 23 août. Mirabeau, voulant la liberté illimitée de conscience, fit supprimer les mots de *culte établi;* il n'admit pas davantage l'expression de *culte dominant*, et ce fut avec peine qu'on fit prévaloir au vote définitif la restriction contenue dans cet article, qui est devenu le dixième de la *Déclaration :* « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

LEÇON III.

1. Tandis que l'Assemblée se livrait à ces travaux, l'emprunt à quatre et demi avait échoué; Necker vint demander la faculté d'en faire un de quatre-vingts millions, aux conditions qu'il jugerait opportunes. On le lui accorda et on continua de travailler à la constitution. La monarchie héréditaire, l'inviolabilité de la personne du

roi, furent votées par acclamation. Touchant la sanction du roi, il fut d'abord statué que les décrets de l'Assemblée étant constitutifs, n'y seraient pas soumis, mais seulement à la promulgation royale. Pour les lois proprement dites, la majorité avec Mirabeau inclinait à la nécessité de la sanction ou, comme on disait, au *veto* absolu. Mais les meneurs du Palais-Royal s'agitèrent tellement que Mirabeau vit sa popularité en échec et que l'Assemblée adopta seulement le *veto* suspensif, limitant l'effet du refus royal à deux législatures et la durée de chaque législature à deux ans. Louis XVI n'eut d'ailleurs pas la force de soutenir quelques observations secondaires qu'il avait adressées à l'Assemblée sur les articles du 4 août. Elle demanda qu'on s'en remît à elle de ces détails, et le 20 septembre le roi annonça qu'il allait ordonner la publication. Peu de jours après, il fallut revenir à la question financière. Le second projet d'emprunt avait encore échoué. La vaisselle du roi et de la reine, envoyée à la Monnaie, les dons généreux des particuliers, étaient comme un grain de sable dans le vide du trésor. Necker sollicita une contribution patriotique fixée au quart du revenu de toutes les propriétés et des traitements. Mirabeau, à force d'éloquence, la fit voter le 26 septembre. Mais on profita des difficultés qui s'élevèrent sur la rédaction de la proposition pour s'en débarrasser. Un membre de la noblesse, le baron de Jessé, proposa d'y suppléer en prenant l'argenterie des églises. L'archevêque de Paris consentit au nom de tout le clergé. Malgré l'enthousiasme excité par un si généreux abandon, qui ne réservait que les objets nécessaires à la décence du culte divin, la rédaction donna lieu d'apercevoir une fois de plus l'hostilité perverse qui menaçait l'Église. Plusieurs voulaient qu'on *ordonnât* de porter cette argenterie à la Monnaie ; enfin, on se contenta d'*inviter*. Un autre indice, plus fâcheux encore, est à signaler dans la séance du 28. Treize jeunes religieux Cluniciens, de

l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, offrirent, par une adresse, l'abandon de tous les biens de leur ordre, moyennant une pension de 1,500 livres pour chaque religieux. L'État, disaient-ils, devait y gagner une rente de plus d'un million, et les religieux *la liberté qu'ils auraient le bonheur de partager avec tous les Français.* Cette lettre combla de joie la majorité de l'Assemblée, et, malgré les observations des évêques, le procès-verbal donna des éloges à *ces preuves de patriotisme.* Néanmoins, les protestations des supérieurs de l'ordre empêchèrent cette proposition d'avoir des suites.

La volonté du roi, malgré sa faiblesse, pouvait devenir un obstacle à l'entier accomplissement des projets révolutionnaires. Les clubistes et les chefs du parti résolurent de l'avoir, lui et l'Assemblée, sous la main. La cour connaissait le complot, mais on la mit dans l'impossibilité de le parer, en excitant le peuple contre tout rassemblement de troupes et en corrompant les troupes elles-mêmes. L'arrivée du seul régiment de Flandre à Versailles et les témoignages enthousiastes de dévouement dont fut saluée l'apparition de la famille royale dans un repas donné aux officiers de ce régiment par les gardes du corps, fournirent le prétexte d'une violente agitation. Une bande de cinq à six mille femmes se forma dans Paris, pendant la nuit du 4 au 5 octobre, et partit pour Versailles, sous la conduite de Maillard, allant, disaient-elles, chercher du pain. La garde nationale contraignit aussi La Fayette de l'y conduire, dans la soirée du 5, avec l'intention de ramener le roi. Pendant ce temps, l'Assemblée s'occupait d'obtenir du roi l'acceptation pure et simple de la déclaration des droits de l'homme et des premiers articles de la constitution. Quand le président, Mounier, la rapporta, l'Assemblée s'était laissée envahir par une foule hideuse de femmes et de soldats débandés. Le lendemain, dès cinq heures du matin, la même foule, abusant de la sécurité de La Fayette, pénétra dans le palais avec l'intention de

tuer la reine, haïe du duc d'Orléans et de tout son parti. La reine fut sauvée, mais plusieurs gardes du corps furent massacrés, et le roi, avec la famille royale, dut se rendre à Paris, au milieu de cette hideuse escorte de brigands et de femmes perdues. Tous les honnêtes gens furent consternés. Les membres vraiment libéraux de l'Assemblée, et Mirabeau lui-même, comprirent qu'il fallait endiguer le torrent et l'on ne se décida que difficilement à suivre le roi à Paris. L'Assemblée y tint sa première séance le 19 octobre. Plusieurs évêques, entre autres La Luzerne, de Langres, s'en retirèrent par dégoût. L'archevêque de Paris, depuis longtemps abreuvé d'amertume, alla demeurer à Chambéry. Un mouvement d'émigration, qui avait été assez faible après la prise de la Bastille, se prononça. Des gardes du corps, quantité de gentilshommes, Calonne, beaucoup de députés, allèrent rejoindre à l'étranger le comte d'Artois, frère du roi, et les princes de Condé.

2. Le spectacle de Paris aurait dû être instructif pour les députés. Aux journées des 5 et 6 octobre et depuis, on avait pu remarquer le progrès du peuple dans la haine et le mépris du clergé aussi bien que de l'autorité royale. Mais les passions anarchiques grandissaient d'autant. Au sein même de l'Assemblée, le parti démagogique, représenté principalement par Robespierre[1] et par Pétion[2], leva la tête à l'occasion de la loi martiale demandée contre les agitateurs par La Fayette et Bailly. La loi martiale fut décrétée, mais le peuple surnomma Robespierre *l'incorruptible* et Pétion *le vertueux*. Ces froids et patients conspirateurs étaient secondés par la presse et par les clubs. Les clubs royalistes, comme celui des *Impartiaux*, et les modérés, comme celui des *Patriotes*, n'avaient que

1. Maximilien Robespierre, né à Arras, le 6 mai 1738, avocat, député de l'Artois.

2. Jérôme Pétion de Villeneuve, né à Chartres en 1753, avocat, député de sa ville natale.

peu d'action sur les masses. La puissance était à celui des *Jacobins* et à celui des *Cordeliers*, encore plus avancé. Ce dernier avait Danton[1] pour principal fondateur. Camille Desmoulins, Marat[2], Fréron, faisaient sans cesse appel à l'assassinat et à la révolte dans leurs feuilles cyniques. Au lieu de comprendre que la religion serait le plus solide rempart de la constitution, la majorité de l'Assemblée, conduite par Mirabeau, ne trouva rien de mieux que de continuer son œuvre contre le catholicisme.

Dès le 20 août, elle avait montré les préoccupations qui l'agitaient de ce côté en nommant un comité ecclésiastique dans lequel, auprès de deux évêques et de trois curés sur quinze membres, on distinguait Lanjuinais, avocat et professeur de droit canon à Rennes, janséniste; Martineau, avocat de Paris, ardent ennemi du clergé; Durand de Maillane, canoniste bien connu pour ses idées parlementaires; Despatys de Courteilles, parlementaire non moins ardent; Treilhard, avocat au parlement de Paris, passionné contre l'Église et contre la religion. Le 23 septembre, sous prétexte de voir par quels moyens on pourrait remplacer la dîme, Treilhard fit décréter une enquête sur l'état de tous les biens ecclésiastiques. Lors de l'abandon de l'argenterie des églises, le même eut soin de stipuler la participation des municipalités au règlement des objets nécessaires à la décence du culte. Enfin, le 10 octobre, Talleyrand, évêque d'Autun, déposa un rapport qui présentait nettement la spoliation de l'Église comme remède à la mauvaise situation des finances. Ce long rapport, assez minutieux et complexe, concluait en résumé à livrer à l'État la jouissance de tous les biens ecclésiastiques et la faculté de les vendre, sauf la charge

1. Georges-Jacques Danton, né à Arcis-sur-Aube, le 28 octobre 1759, avocat aux conseils du roi, mais peu estimé à cause de sa vie de débauche.

2. Jean-Paul Marat, né à Boudry, dans le canton de Neuchâtel, le 24 mai 1744, ancien médecin des gardes du corps du comte d'Artois.

à lui imposée de pourvoir à la subsistance honorable du clergé et aux autres intentions des fondateurs. Talleyrand prétendait éluder la question de propriété. En réalité, il ne faisait que l'envelopper dans des circonlocutions. Il disait que le clergé n'était pas un propriétaire comme les autres, qu'il était plutôt administrateur, et que l'État pouvait se substituer à lui, soit en assurant les fins pour lesquelles les biens ecclésiastiques sont établis, soit en constatant que ces fins n'existent plus. Talleyrand prétendait que ce dernier cas pourrait se présenter pour les ordres religieux, si l'Assemblée les jugeait nuisibles ou simplement inutiles, et pour les bénéfices sans fonctions, à mesure qu'ils deviendraient vacants. Deux jours après, Mirabeau, trouvant sans doute les propositions de Talleyrand trop entortillées, fit une motion beaucoup plus nette. Il proposa de déclarer : 1° que tous les biens du clergé sont dans la propriété de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres; 2° que, dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourrait être assuré aux curés moins de 1,200 livres par année, non compris leur logement. La discussion commença le 13 à Versailles sur les deux motions, et fut continuée à Paris depuis le 23 octobre jusqu'au 2 novembre. Tous les sophismes et toutes les injures sur l'origine des biens ecclésiastiques d'une part, toutes les bonnes raisons de l'autre, furent exposés dans ce débat, où l'abbé Maury détruisit les arguments de Mirabeau. Battus à la tribune, les ennemis du clergé ne craignirent pas de recourir à l'intimidation et de provoquer des manifestations populaires qui éclatèrent dans les derniers jours d'octobre et le 2 novembre, sur la place de Notre-Dame et jusque dans l'intérieur de l'archevêché, où l'Assemblée tenait alors ses séances. Néanmoins, au dernier moment, Maury et d'autres défenseurs du clergé demandaient encore la parole. On étouffa leur voix sous de vio-

lentes clameurs. Maury lutta pendant plus d'une heure sans pouvoir se faire entendre. Mirabeau seul put obtenir le silence et parla le dernier. Encore le succès qu'il devait à de tels moyens demeura-t-il incomplet. Au lieu de sa formule : *Les biens du clergé appartiennent à la nation*, il dut mettre : *sont à la disposition de la nation.* Il fut dit également que l'on tiendrait compte *de la surveillance et des instructions des provinces* en ce qui regardait les frais du culte, l'entretien de ses ministres et le soulagement des pauvres. On stipula un logement avec jardin en outre des 1,200 livres allouées aux curés. Dans ces termes, le décret fut adopté par 368 voix contre 346, avec 40 abstentions. Deux jours après, le roi donna son acceptation [1]. Nombre de curés avaient voté le décret ainsi modifié, n'y voyant plus qu'une meilleure répartition des biens ecclésiastiques.

3. La lutte soutenue par le clergé pour la défense de ce droit de propriété si hautement proclamé dans la constitution , avait irrité les clubs et les journaux contre lui. Caricatures hideuses, pamphlets, spectacles, tout fut mis en œuvre pour le livrer à la haine et à la risée publique. L'Assemblée couvrit de sa tolérance formelle un libelle athée, le *Catéchisme du genre humain*, qui se vendait à sa porte, dans les cours de l'archevêché. Elle-même, tout en ajoutant de nouveaux articles à la constitution, en supprimant les parlements, en substituant la division par départements aux anciennes provinces, en fixant le cens électoral, s'occupait de l'exécution de ses projets contre le clergé beaucoup plus que de la pacification du pays, toujours en proie à la misère et à une agitation qu'on s'obstinait à ne combattre que par des proclamations. Le 7, les biens ecclésiastiques furent placés sous la sauve-

1. Voir la motion de Talleyrand et les débats dans l'*Histoire du clergé de France*, etc., tome I[er], p. 124-220. On trouvera l'*opinion de Maury*, dans ses *Œuvres choisies*, tome IV, p. 367 sq. Paris, Aucher-Eloy, 1827.

garde du roi, des tribunaux et des municipalités. Le 9, on rendit un décret pour prier le roi de surseoir à la nomination aux bénéfices autres que les cures. On ne fit pas d'exception pour les évêchés, parce qu'on pensait déjà au changement des circonscriptions diocésaines. Le 13, on décréta que tous les bénéficiers et supérieurs d'établissements ecclésiastiques livreraient le relevé des biens à eux confiés, avec affirmation que rien n'en était soustrait. Le 19 décembre, au mépris de la promesse implicite contenue dans le décret du 2 novembre et de la ferme opposition du clergé, en présence du déficit que les folies de l'Assemblée avaient fait monter à 170 millions, il fut décidé que l'on vendrait des biens du domaine et de l'Église, jusqu'à concurrence de 400 millions, et en attendant on émit la même somme d'assignats, hypothéqués sur les biens ecclésiastiques. Le 5 janvier 1790, on mit sous le séquestre les revenus des bénéficiers absents du royaume sans raison légitime : cette mesure frappait l'archevêque de Paris. Tout cela néanmoins n'était qu'un prélude. La question ecclésiastique allait bientôt se développer sous toutes ses faces et dans toute son étendue.

Le 4 février, la sérénité reparut un instant à l'horizon politique. Pour répondre à des bruits de conspiration royaliste que les clubistes et les journaux exploitaient, à défaut de la détresse publique un moment apaisée par l'émission des assignats avec cours forcé, le roi se rendit à l'Assemblée, déclara sa sympathie pour les nouvelles institutions, loua l'esprit de sacrifice du clergé, et représenta l'autorité, la propriété et la religion comme les bases de l'ordre social. Ce discours admirablement composé pour la circonstance excita un enthousiasme indescriptible. L'Assemblée chargea une députation de porter ses remerciements au roi et à la reine; tous les députés, les ecclésiastiques comme les autres, jurèrent d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution, quoiqu'elle ne fût pas

achevée. La commune fit le même serment civique, qui fut ensuite répété par toutes les municipalités. Le lendemain, Paris illumina, il y eut *Te Deum* à Notre-Dame et grande revue de la garde nationale. Ces belles démonstrations passèrent vite. Le parti avancé protesta contre l'imprudence de jurer fidélité à une constitution que l'on ne connaissait pas, et se déclara fidèle à une seule chose, la révolution. Les désordres s'accrurent de toutes parts, et suivant l'expression du vicomte de Mirabeau, frère du grand orateur, donnèrent le spectacle de la *guerre de ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont quelque chose.* L'enthousiasme de l'Assemblée se refroidit, et au lieu de prendre le discours du roi pour programme de ses travaux, comme le lui demandait son président, Malouet, elle poursuivit l'exécution de son propre plan.

4. Un décret accepté par le roi, le 1er novembre 1789, avait ordonné la suspension des vœux monastiques : on voulait les supprimer, et pour y parvenir on ajouta au comité ecclésiastique quinze nouveaux membres tellement connus pour leur hostilité à l'Église, que les membres honnêtes de ce comité résolurent de s'en retirer, et l'auraient fait, si on ne leur en avait dénié le droit. Parmi ces nouveaux membres se trouvaient Expilly, qui fut le premier évêque constitutionnel, le chartreux dom Gerles, esprit extravagant, et quatre futurs intrus. Les membres laïques avaient déjà prouvé leurs intentions malveillantes contre les institutions religieuses. Treilhard, qui avait inutilement demandé l'abolition des ordres monastiques le 17 décembre, profita de ce nouveau secours pour essayer une nouvelle lecture de son rapport le 11 février. Les besoins financiers y donnaient ouverture. Le rapport, empreint d'une modération affectée, concluait à la suppression du lien légal résultant des vœux solennels. Les religieux seraient libres de sortir du cloître ou d'y rester. On conserverait de préférence les maisons religieuses situées à la campagne ou dans les petites villes ; on ne

garderait dans les grandes que celles qui avaient pour objet le soulagement des malades, l'éducation publique ou le progrès des sciences. On offrait une pension annuelle aux religieux fugitifs, moyennant quoi ils demeuraient incapables d'hériter et de recevoir des donations[1]. Ces conclusions paraissaient insuffisantes aux plus ardents révolutionnaires, qui réclamèrent, par l'organe de Pétion, l'abolition immédiate de tous les ordres. Dans la séance du 13 février, un autre député, Garat, répondant à un discours où l'évêque de Nancy avait savamment démontré l'injustice et les inconvénients même financiers de la mesure proposée, se permit d'attaquer avec véhémence la légitimité des vœux monastiques qu'il traita de *suicide civil*. C'était mettre en cause le catholicisme lui-même. L'évêque de Nancy protesta en demandant que la religion catholique fût déclarée *religion nationale et de l'État*. Il s'ensuivit une scène tumultueuse qui se termina par l'ordre du jour. Alors l'abbé de Montesquiou essaya de faire accepter un décret qui maintenait le lien religieux dans le for intérieur et ecclésiastique tout en le supprimant dans le for civil, laissant aux religieuses qui persévéreraient leurs maisons actuelles et donnant aux départements le soin d'en affecter de convenables aux religieux. Thouret, malgré les applaudissements accordés à l'abbé de Montesquiou, fit substituer une déclaration de suppression absolue au passage qui plaçait les vœux de religion sous la puissance ecclésiastique. On conserva les autres propositions; on ajouta même qu'il ne serait rien changé provisoirement à l'égard des maisons chargées de l'éducation publique et des œuvres de charité. Le décret fut voté dans ces termes, et le comité ecclésiastique n'eut plus à faire adopter, dans les séances suivantes, que des mesures accessoires sur le logement et la dotation des religieux

1. Voir ce *rapport* tout entier et les débats qu'il occasionna, dans l'*Histoire du clergé de France*, etc., tome II, p. 1 sq.

fidèles ou sur la pension des fugitifs. Le nombre de ces derniers fut malheureusement assez grand, et la plupart suivirent la révolution dans ses derniers excès. En revanche, de beaux exemples de persévérance furent donnés, surtout parmi les religieuses, qui presque toutes restèrent dans leurs pieux asiles.

LEÇON IV.

1. Les moines, comme les évêques, avaient préparé la grandeur de la France. Dans le cours de la discussion, l'évêque de Clermont s'était écrié avec justice : « Doit-on abattre l'arbre qui a porté tant d'excellents fruits, pour quelques branches parasites ? » Mais, en réalité, ce n'était pas l'extirpation des abus que les révolutionnaires désiraient : toutes leurs faveurs étaient accordées aux mauvais moines qui, n'ayant jamais eu l'esprit de leur état, s'empressaient de secouer un reste de dépendance. En ruinant l'ordre monastique, on démantelait la citadelle afin de pouvoir pénétrer au cœur de la place.

Le brigandage, qui était en permanence dans les provinces, ruinait de plus en plus le trésor public en paralysant le commerce et la perception des impôts. D'un autre côté, les assignats émis en vertu du décret du 19 décembre 1789 ne rencontraient que peu de faveur. On prétendit qu'ils acquerraient plus de valeur, si l'on aliénait, pour les garantir, les biens ecclésiastiques mis à la disposition de la nation et déjà décrétés de vente jusqu'à concurrence de 400 millions. Le maire et la municipalité de Paris prirent l'initiative d'un projet qui avait pour but de faciliter cette aliénation en éloignant les scrupules. Cette proposition fut adoptée le 17 mars. La

municipalité de Paris fut autorisée à acquérir pour sa part 200 millions de biens ecclésiastiques, avec charge de les vendre aussitôt qu'il s'offrirait de seconds acquéreurs, et de mettre dans la circulation des assignats représentatifs de cette valeur. L'autre moitié était attribuée dans les mêmes conditions aux municipalités des départements.

On ne tarda pas à mettre la main sur la totalité de ces biens. Le 9 avril, Chasset fit un rapport d'après lequel le traitement du clergé, estimé à 133 millions, devait être payé en argent, à partir du 1er janvier 1790, et l'administration des biens ecclésiastiques confiée aux directoires des départements et des districts et aux municipalités. Le plus remarquable défenseur de l'Église, en cette circonstance, fut l'archevêque d'Aix, qui après avoir fait un tableau saisissant de la marche progressive et cauteleuse suivie dans la spoliation, montra l'iniquité du projet, mais surtout l'impossibilité absolue d'établir un nouvel impôt de 133 millions. Il conclut en renouvelant l'offre d'un nouvel emprunt de 400 millions hypothéqué sur le clergé, qui se chargerait d'en payer les intérêts et le capital. La discussion continuait en divers sens, quand dom Gerles souleva de nouveau la question de la religion d'État. Il demandait que la religion catholique fût déclarée celle de la nation et son culte seul autorisé. Ce fut le signal d'une lutte ardente où de nombreux orateurs se mêlèrent, et comme elle se prolongea pendant deux séances, les clubistes eurent le loisir d'y faire intervenir les manifestations impies et insolentes de leur public. A la fin on ferma la bouche aux défenseurs de l'Église romaine et l'ordre du jour fut prononcé. La majorité de l'Assemblée appuyait sa décision sur la liberté de conscience, sur le respect dû à la religion, qui était compromis dans des délibérations de ce genre ; enfin sur l'inutilité d'une déclaration d'attachement au culte catholique, au moment où il était mis à la première place dans les dépenses publiques. A la séance qui suivit cet épisode ca-

ractéristique, le décret proposé par Chasset fut voté à une grande majorité. L'ordre du jour de la veille indiquait toute la portée de cette spoliation. Le chapitre de Paris publia une protestation contre l'acte qui tendait à déposséder l'Église catholique de la place que ses caractères divins et son influence sociale lui avaient fait obtenir en France comme religion de l'État. Quarante-cinq chapitres envoyèrent leur adhésion à celui de Paris. Les *cahiers des électeurs* avaient demandé en grand nombre le maintien de la religion catholique en qualité de religion de l'État. On avait donc toute raison de flétrir l'attitude prise par la majorité de l'Assemblée. Les membres du côté droit (depuis la discussion du *veto*, les partisans et les adversaires de la révolution avaient l'habitude de prendre leurs places, les uns à gauche, les autres à droite de la tribune), se réunirent pour envoyer à leurs commettants une protestation contre l'acte de la majorité et contre la manière dont les délibérations avaient été conduites. Paris, livré aux clubistes, fournit de vils insulteurs pour troubler une première réunion de la droite dans l'église des Capucins et ne fut guère impressionné de sa protestation. Mais la province y répondit. Les catholiques de Nîmes, dans une adresse qui fit le tour du Midi, réclamèrent la sollicitude du roi et des députés en faveur des intérêts religieux compromis par tant de prétendues réformes. Le clergé des diocèses de Rennes et de Nantes, l'évêque de Quimper, avec son chapitre et ses vicaires généraux, écrivirent à leur tour. L'alarme se répandit dans les populations. En beaucoup d'endroits, on priait, on offrait des pénitences pour le salut de l'Église en France. A Toulouse, à Nîmes, à Montpellier, à Perpignan, à Bastia, des réunions se formèrent pour demander la révocation des décrets contraires à la religion. Il était difficile que la politique ne se mêlât point à ces mouvements. A Montauban et à Nîmes, les catholiques en vinrent aux mains avec les protestants appuyés par la troupe, et la cocarde blanche fut

arborée ; à Nîmes les soldats ne triomphèrent que le 14 juin, grâce à leur nombre et à l'artillerie, et ils souillèrent leur victoire par le massacre de plus de quatre-vingts personnes dont plusieurs s'étaient trouvées par hasard dans les rangs de l'émeute. Des troubles éclatèrent aussi à Toulouse, à Marseille, à Valence, à Brest et à Rochefort.

2. L'Assemblée avait abandonné un moment la question ecclésiastique pour s'occuper de sa propre existence et des rapports de ses pouvoirs avec ceux du roi. S'élevant au-dessus des vœux de plusieurs bailliages qui avaient limité à un an le mandat de leurs députés, elle décréta, le 19 avril, qu'elle ne devait songer qu'à terminer les travaux de constitution. L'attitude armée de la confédération germanique et de l'Angleterre avait ensuite excité son inquiétude. La gauche voulut enlever au roi le droit de faire la guerre ou la paix. Mirabeau, bravant les fureurs de la démagogie, fit prévaloir une opinion moyenne qui attribuait ce droit simultanément au roi et à l'Assemblée. La droite ne fut pas plus satisfaite que les clubs de cette combinaison. Mais le roi, revenant au pacte du 4 février, réclama la concorde dans une proclamation adressée à l'Assemblée. La gauche y applaudit et vota des remerciements au monarque dont elle affaiblissait sans cesse l'autorité.

C'était le 29 mai, et dans la même séance on mit en pleine lumière le projet que les actes précédents avaient déjà fait pressentir au pays et que Mirabeau formulait en ces termes: *Il faut décatholiciser la France!* La discussion fut ouverte sur le plan d'*organisation du clergé* que le comité ecclésiastique avait préparé et qui est connu sous le nom de *constitution civile du clergé*. La discussion générale ne prit que trois séances. L'archevêque d'Aix commença l'attaque contre le projet en montrant qu'il constituait une usurpation de pouvoir réprouvée par l'Ecriture sainte et par la tradition et abso-

lument nulle dans ses effets devant la conscience et devant Dieu. S'il y avait des abus, c'était au pouvoir ecclésiastique à les déraciner, et bien souvent il a prouvé qu'il le sait faire quand on n'enchaîne pas son action. Le lendemain, Treilhard essaya de prouver, non seulement que les changements proposés étaient utiles, mais que l'Assemblée avait le pouvoir de les faire, sans l'autorité du pape ni des évêques, parce qu'il s'agissait de pures questions de forme. Or, dans ces prétendues questions de forme se trouvaient les circonscriptions diocésaines, et sur ce point, Treilhard avançait que les évêques, possédant en vertu de l'ordination une juridiction illimitée, n'ont pas besoin d'obtenir du pape la juridiction sur un territoire particulier ; ensuite l'élection des pasteurs, que le projet déférait au peuple, et Treilhard soutenait que telle était depuis l'origine la source de l'épiscopat. Aucun évêque ne daigna répondre à l'avocat incrédule. Mais l'abbé Leclerc, du bailliage d'Alençon, et l'abbé Goulard, curé de Roanne, détruisirent les sophismes de Treilhard, répétés par Camus avec une teinte particulière d'érudition janséniste. Malheureusement plusieurs curés, entre autres Jallet, Gouttes et Massieu, parlèrent en faveur du projet. A défaut de nouvelles raisons, leur seule qualité de prêtres produisit une impression funeste. Robespierre intervint pour demander que l'on retranchât les conditions qui restreignaient, d'après les articles projetés, la liberté du peuple dans le choix des pasteurs; il voulait en outre l'abolition des métropoles et du cardinalat comme inutiles et le mariage des prêtres ; mais les murmures ne lui permirent pas d'insister sur ce dernier point. Son heure n'était pas encore venue. Le premier article, qui bouleversait la circonscription ecclésiastique en attribuant aux diocèses les limites même des départements, fut discuté le 1er juin. Les archevêques d'Aix et d'Arles dirent que c'était une mesure d'ordre spirituel et proposèrent, pour l'accomplir, la convocation d'un concile na-

tional. Gobel, évêque de Lydda, que nous retrouverons dans un bien triste rôle, s'honora en demandant que, faute d'un concile national, le roi fût supplié de se pourvoir par des voies canoniques. Tout échoua, et à partir de ce moment, les évêques et les ecclésiastiques fidèles s'étant retirés d'une discussion où les arguments les plus solides n'avaient aucun poids, les révolutionnaires achevèrent, à peu près sans objection, leur œuvre schismatique, qui fut terminée le 12 juillet.

La constitution civile réduisait le nombre des diocèses de 134 à 83 ; il y avait beaucoup de sièges épiscopaux supprimés : huit nouveaux étaient créés. Des remaniements du même genre avaient lieu à l'égard des titres métropolitains ; le nombre en était de dix. On cessait de reconnaître la juridiction des évêques étrangers qui avaient des portions de diocèse en France. Le métropolitain ne pouvait juger qu'en synode les causes portées à son tribunal par voie d'appel. Les évêques ne pouvaient tracer une nouvelle circonscription des paroisses sans le concours des districts. L'église cathédrale devait former paroisse et avoir l'évêque pour curé. Les chapitres étaient remplacés par des vicaires épiscopaux, dont le nombre pouvait s'élever à seize dans les grandes villes. Quatre d'entre eux dirigeaient l'unique séminaire diocésain. Tous les titres ecclésiastiques, autres que ceux d'évêque et de curé, même celui d'archevêque, étaient supprimés.

Les évêques étaient choisis par les électeurs que les administrations départementales désignaient sans distinction de religion. On ne pouvait être élu qu'après quinze ans d'exercice dans le ministère. L'évêque élu était confirmé par le métropolitain, le métropolitain par le plus ancien évêque de son arrondissement : aucun serment ne pouvait être exigé, sauf celui de professer la religion catholique, apostolique et romaine. Le nouvel évêque ne devait demander aucune confirmation au pape, mais seulement lui écrire, comme au chef visible de l'Église uni-

verselle, en témoignage de foi et de communion. Avant sa consécration, il prêtait devant les officiers municipaux le serment civique et s'engageait à veiller avec soin sur les fidèles de son diocèse. Il choisissait à son gré ses vicaires parmi les prêtres du diocèse ayant au moins dix ans d'exercice dans le ministère; il ne pouvait les destituer que sur une délibération de son conseil, à la pluralité des voix.

Les électeurs du district avaient aussi la charge d'élire les curés. Le président du corps électoral proclamait la nomination dans l'église principale, avant la messe solennelle, en présence du peuple et du clergé. L'élu demandait l'institution canonique à l'évêque, qui l'examinait en présence de son conseil : en cas de refus, l'élu avait recours à la puissance civile. Il prêtait le même serment que les évêques, en présence des officiers municipaux. Lui-même choisissait ses vicaires, mais le jugement des causes de révocation était soumis à l'évêque et à son conseil. L'évêque de Paris avait un traitement de 50,000 livres. Pour les autres évêques, il variait de 12,000 à 20,000 livres. Les curés avaient 6,000 livres à Paris, et de 1,200 à 4,000 ailleurs. Le traitement des vicaires variait de 700 à 2,400. Le casuel était supprimé. Des fonds étaient assignés pour les pensions de retraite des curés et des vicaires. Était déclaré vacant tout évêché ou cure dont le titulaire serait absent et ne reviendrait pas dans le délai de trois mois, après notification à lui faite du décret de la constitution civile par le procureur général du département.

3. Tels étaient les traits principaux de cette élucubration où se mêlaient, pour former un tout monstrueux, les idées de religion nationale dans le sens des parlementaires les plus avancés et de J.-J. Rousseau, d'Église démocratique dans le sens de Richer, d'indépendance à l'égard du pape dans le sens des gallicans outrés et des jansénistes [1]. Le titre même de constitution civile était un

1. Voir sur les détails de rédaction et sur les débats l'*Histoire du clergé de*

mensonge, car on avait réglé la situation et les pouvoirs des ecclésiastiques comme pasteurs et non comme citoyens. Aussi Louis XVI n'attendit pas la fin de la discussion pour dévoiler à Pie VI les inquiétudes de sa conscience, en le priant d'examiner quelles concessions seraient possibles. La réponse du souverain pontife arriva le 10 juillet; elle était digne de celui qui avait lutté avec tant de patience et d'abnégation contre les attentats schismatiques des gouvernements d'Autriche, de Toscane et de Naples. Il rappelait au roi que la prudence humaine ne pouvait lui faire approuver des décrets qui jetteraient dans le royaume les racines de l'hérésie et du schisme, et peut-être y allumeraient une guerre de religion. Le chef de l'Église s'était contenté jusque-là de gémir devant Dieu des événements qui affligeaient la France, mais si le péril se prolongeait, il serait forcé d'élever la voix. En attendant, il recommandait au roi de consulter les docteurs et les prélats les plus recommandables de son royaume, en particulier les deux archevêques qui faisaient partie du ministère, Lefranc de Pompignan et Champion de Cicé. En même temps il écrivait confidentiellement à ces derniers pour les exhorter à détourner l'infortuné monarque d'un acte qui serait l'abandon des droits de Dieu et de l'Église.

Cependant l'Assemblée qui, le 19 juin, avait tenu à compléter le triomphe du tiers état, par l'abolition de tous les titres de noblesse, se préparait à célébrer ce triomphe dans une grande fête nationale, dont la date était fixée au 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille. Talleyrand fut choisi pour dire la messe et présider la cérémonie religieuse au Champ-de-Mars. Il était

France, etc., tome II, p. 196 sq. On trouvera le texte de la constitution civile à la fin du recueil déjà cité : *Les Actes pontificaux*, etc.; dans le *Cours alphabétique de Droit canon*, par André, v° *Constitution civile*, et à la fin du tome I[er] de l'*Histoire de l'Église de France*, etc., par M. Jager. La critique en est faite par André, *loc. cit.*, par M. Jager, à la fin du liv. VIII de son ouvrage, et par Rohrbacher, liv. XC.

assisté de deux cents prêtres vêtus d'aubes avec des ceintures tricolores. Devant l'autel le roi avait son trône; l'Assemblée occupait les gradins d'un amphitéâtre, et derrière elle la reine et la famille royale se tenaient dans une tribune. La vaste enceinte était remplie par les députations des départements, les gardes nationales et la troupe. On y remarquait le groupe des vainqueurs de la Bastille, et sous la conduite d'un baron prussien, nommé Cloots, une prétendue *délégation du genre humain*, composée presque uniquement d'ouvriers parisiens couverts des costumes de diverses nations. Après le *Te Deum*, La Fayette déposa son épée sur l'autel et prononça le serment civique au nom de la troupe et des fédérés. Ensuite, au milieu des applaudissements et des acclamations, le roi jura de maintenir la constitution et de faire exécuter les lois. Dans le premier moment, à voir toutes les classes se confondre dans un même sentiment de joie et d'enthousiasme, on put croire que cette journée mériterait bien le nom qu'on lui avait donné de *Fête de la Fédération*. Mais ce ne fut qu'une illusion passagère. Au-dessous de la bourgeoisie, heureuse, enivrée, il y avait un peuple dans le besoin, excité par les clubs et les journaux, qui se moquait du *patrouillotisme de la garde nationale* et tenait son *patriotisme*, à lui, tout prêt pour de nouveaux bouleversements. On intenta des poursuites contre Marat, mais la police ne sut pas découvrir sa retraite. Les agitateurs auraient voulu pousser leurs bandes sur Saint-Cloud, où le roi était alors, et s'emparer de sa personne. N'ayant pu réussir, ils se mirent à semer dans le peuple la haine contre les ministres, et l'esprit d'indiscipline dans l'armée. Une partie de la garnison de Nancy se révolta. Le marquis de Bouillé, commandant de Metz, la soumit le 31 août. A cette nouvelle, le dépit des révolutionnaires parisiens ne connut pas de bornes. Ils se portèrent en grande foule, hurlant des vociférations contre les ministres et surtout contre Necker, sous les fenêtres

de ce dernier, autour des Tuileries et aux abords de la salle du Manège, où l'Assemblée s'était installée. Necker, obligé de fuir en Suisse, expia ainsi sa popularité d'autrefois. Les autres ministres donnèrent leur démission. L'Assemblée décréta que les tribunaux ouvriraient des informations sur les voies criminelles que les clubs employaient pour arriver à leurs fins.

4. Les membres fidèles du clergé n'avaient pu se laisser entraîner par l'enthousiasme général à la fête du 14 juillet. Après le vote de la loi sur la nouvelle organisation ecclésiastique, la situation leur paraissait plus mauvaise que jamais, et le serment indéfini de maintenir la constitution, comprenant cette loi schismatique, répugnait à leur conscience. L'évêque de Léon interpréta leurs sentiments en refusant son concours à la municipalité de Brest et en exposant, dans une circulaire à ses prêtres, les vices radicaux de la prétendue constitution civile. Treilhard et son comité semblaient d'ailleurs prendre à tâche de rendre toute illusion impossible, par les mesures hostiles qu'ils ne se lassaient pas de proposer. La révolution aggravant toujours le déficit, il fallut demander une nouvelle émission d'assignats pour 800 millions, malgré les suites désastreuses que prévoyaient les hommes sensés et impartiaux. Mirabeau en obtint le vote le 29 septembre. Comme cette émission devait avoir pour principale garantie les biens monastiques, on s'efforça de restreindre la part réservée sur ceux-ci pour l'entretien des religieux dépossédés. On avait réduit les couvents à la misère, à la famine. Treilhard proposait de ne faire courir les traitements promis aux communautés que du 1er janvier 1791, ce qui était les mettre à la mendicité pendant un an. L'Assemblée repoussa une mesure si révoltante, mais la pénurie du trésor la força de décider que le payement au moins serait différé jusqu'à cette date. Les religieux étrangers furent renvoyés dans leur pays, sans le moindre secours. On exclut les ordres mendiants

de toute pension, et en même temps on leur défendit de mendier. Plusieurs députés voulaient interdire, en dehors des fonctions sacrées, le costume ecclésiastique et religieux, comme étant devenu *odieux au peuple :* on se contenta de décréter pour chaque religieux la liberté de se vêtir comme bon lui semblerait et l'on déclara en ce sens l'abolition des costumes particuliers de tous les ordres.

Ces actes sont du mois de septembre : auparavant l'Assemblée avait pressé le roi avec menaces d'accepter la constitution civile. Lefranc de Pompignan et Champion de Cicé eurent le tort, que depuis ils ont noblement regretté, de tenir secrète la lettre de Pie VI et de conseiller au faible monarque, par des considérations politiques, de revêtir de sa signature l'acte du schisme révolutionnaire. Il signa donc, malgré l'avis du pape et de nombreux évêques, le 24 août. Mais aussitôt il écrivit une seconde lettre à Pie VI pour le prier de confirmer au moins provisoirement quelques articles de la constitution, voulant par ce moyen échapper tout ensemble aux troubles de sa conscience et aux difficultés qui l'entouraient. Pie VI tint deux consistoires pour avoir le sentiment des cardinaux : un examen sérieux ne permit pas de disculper la nouvelle loi de schisme et d'hérésie. Avant de porter une sentence définitive de condamnation, le pape voulut aussi consulter les évêques français. Il était facile de prévoir la réponse par l'attitude qu'ils gardaient généralement, et le clergé du second ordre avec eux, depuis le vote de la constitution civile. Sans faire d'opposition bruyante, ils continuaient d'exercer leur ministère de la même façon et dans les mêmes limites qu'auparavant, et pour empêcher l'erreur de séduire le peuple, ils avaient mis en lumière, dans de nombreuses et remarquables pastorales, la souveraine juridiction du pape et les principes de la hiérarchie. Des chapitres et des curés, surtout dans les diocèses de l'ouest, avaient appuyé cet enseignement par des protestations énergiques adressées

à l'Assemblée. La réponse des évêques, datée du 10 octobre, fut publiée le 30 du même mois, sous ce titre : *Exposition des principes sur la constitution civile du clergé*. Elle eut pour rédacteur l'archevêque d'Aix, dont le nom était accompagné de vingt-neuf autres signatures. Cent dix évêques y ajoutèrent bientôt leur adhésion. C'était une réfutation solide et modérée des faux principes qui avaient fait décréter, non seulement la constitution civile, mais encore l'abolition des ordres religieux.

LEÇON V.

1. Malgré le principe de la liberté de conscience promulgué dans la déclaration des droits, l'intolérance révolutionnaire s'était déjà manifestée par des agitations locales contre l'évêque de Toulon et celui de Nantes, coupables d'avoir nié la suprématie de l'Assemblée en matière religieuse. L'Assemblée avait ouvert une procédure sur ces faits, mais on pouvait se demander si elle se contredirait au point d'employer la contrainte et la persécution contre le clergé fidèle, elle qui se contentait de proclamations placides contre l'anarchie et le brigandage. On ne tarda pas à perdre toute illusion à cet égard. L'examen de l'affaire ayant été confié aux comités réunis, Voidel présenta, le 26 novembre, un rapport qui concluait à l'adoption de mesures les plus rigoureuses. Tous les ecclésiastiques pourvus d'une fonction quelconque devaient prêter serment à la constitution civile, un jour de dimanche, à l'issue de la grand'messe, dans la huitaine. On accordait un mois de délai aux absents, deux mois à ceux qui seraient en pays étranger. Le refus serait considéré comme une démission. Ceux qui n'ayant pas obéi à la

loi ou appartenant à des catégories de fonctionnaires ecclésiastiques supprimés continueraient d'exercer leurs fonctions, seraient poursuivis comme perturbateurs du repos public. Les mêmes peines seraient infligées à toutes personnes ecclésiastiques ou laïques qui formeraient des coalitions pour appuyer le refus du serment. La discussion commença immédiatement et se prolongea dans la séance du lendemain. L'abbé Maury écrasa Mirabeau, qui défendait le projet, par la supériorité de sa science et de sa logique, et demanda l'ajournement, en attendant une réponse du souverain pontife. Mais l'habile orateur de la révolution eut recours à d'autres moyens ; il avait uni toute la gauche dans le complot de fermer l'oreille à toute raison, et il se faisait appuyer par les applaudissements et les clameurs des tribunes. La discussion fut close après la harangue de Maury, et la demande d'ajournement rejetée. Les évêques, plusieurs ecclésiastiques, une grande partie de la droite, déclarèrent alors qu'ils ne pouvaient plus prendre part à la délibération. La loi fut votée [1].

Les inquiétudes de Louis XVI redoublèrent quand il vit cette loi soumise à son approbation. L'archevêque d'Aix, consulté par lui, rédigea un mémoire qui fut adressé au pape. Ce mémoire, inspiré uniquement par le désir de la paix, concluait à prier le souverain pontife de confirmer les nouvelles circonscriptions diocésaines, d'autoriser les métropolitains à instituer provisoirement les nouveaux évêques, d'approuver également la substitution des vicaires épiscopaux aux chapitres et au clergé paroissial des cathédrales, enfin d'exhorter les évêques, tout en réservant la question des élections, à pourvoir ceux qui leur seraient présentés pour les cures vacantes, sauf les

1. Voir la suite des débats, les discours, le texte de la loi dans l'*Histoire du clergé de France*, tome III, p. 40-75 ; l'*opinion* de l'abbé Maury, dans le tome IV de ses Œuvres choisies.

cas d'indignité. L'inconvénient de ces larges concessions se trouvait moins dans leur nature et dans leur étendue que dans la sanction implicite des usurpations de l'Assemblée. Aussi la cour romaine différa sa réponse pour se donner le temps de la réflexion. D'un autre côté, le comité ecclésiastique et ses partisans, tendant à séparer absolument la France de l'Église romaine, tenaient à ne reconnaître aucun recours au Saint-Siège, aucune ratification de sa part. Camus demanda donc à l'Assemblée, le 23 décembre, d'envoyer son président réclamer du roi la sanction ou plutôt l'acceptation du décret sur le clergé. Le roi donna une réponse non signée déclarant qu'il attendait l'effet des mesures prises par lui pour établir cette loi sans agitation et sans trouble. Une discussion orageuse éclata dans l'Assemblée : « Essayez le moyen du martyre, s'écria l'abbé Maury, votre puissance n'est plus rien, dès que nous cessons de la redouter. » Camus s'emportait, niait formellement l'autorité du souverain pontife, et fit décider qu'une seconde députation irait immédiatement insister auprès du roi. Louis XVI prit conseil de l'archevêque d'Aix, assisté d'un autre évêque inconnu. La réponse de l'archevêque laisse percer un peu d'amertume contre l'hésitation et la lenteur de la cour romaine ; en somme il conseillait au roi de temporiser jusqu'au moment où l'Assemblée, s'opiniâtrant dans son dessein, procéderait à la destitution des évêques. Alors, disait-il, « un second courrier doit arracher au pape un consentement forcé[1]. » A l'arrivée de la seconde députation, le roi se contenta de lui remettre sa première réponse signée. La gauche furieuse fit partir une troisième députation, chargée de signifier au roi que, s'il hésitait davantage, le décret serait exécuté sans son acceptation. Ce message insolent fut appuyé par les vociférations de la populace ameutée. Le garde des sceaux

1. Le texte de cette réponse, trouvé dans la fameuse *armoire de fer*, est rapporté par M. Jager, liv. IX.

vint dire au roi qu'on craignait une insurrection des faubourgs : « Peu m'importe, répliqua Louis XVI, si l'on en veut à ma vie ! j'en suis bien las. » « Vos jours, ajouta le ministre, ne sont pas en danger ; mais ce sont ceux de tout le clergé, que votre hésitation va livrer à la fureur populaire. » Ces paroles décidèrent le roi ; il signa son acceptation, en expliquant que, s'il avait tardé, c'était dans l'espoir d'un accord qui n'aurait pas été moins agréable à l'Assemblée qu'à lui-même. Cette acceptation, communiquée à l'Assemblée trois jours après, fut accueillie par de longs applaudissements de la gauche. Elle tenait sa proie.

2. La formule du serment décrété était perfidement conçue, de manière à réunir un engagement explicite envers la nouvelle organisation du clergé français avec la promesse civique de fidélité à la nation, à la loi et au roi. L'abbé Grégoire jura solennellement cette formule à la tribune, dès le 27 décembre, en protestant que la constitution civile ne portait atteinte ni au dogme ni à la hiérarchie. Cinquante-trois ecclésiastiques de l'Assemblée le suivirent, dont trois sans fonctions. D'autres les imitèrent les jours suivants, et parmi eux nous devons signaler Talleyrand et Gobel ; mais le calme de la réflexion fit naître aussi des rétractations, si désagréables pour la gauche qu'elle interdit de les prononcer à la tribune. Ces rétractations réduisirent le nombre total des ecclésiastiques jureurs de l'Assemblée à soixante et onze sur trois cents. Le 2 janvier 1791, l'évêque de Clermont essaya, mais inutilement, de faire adopter une formule qui réservait absolument les objets de l'autorité spirituelle. On ne lui permit même pas d'achever son discours, ce qui démasquait l'hypocrisie du parti dont l'abbé Grégoire s'était rendu l'organe. Enfin, comme on soupçonnait, ce qui était la vérité, que le roi avait écrit une nouvelle lettre pour presser la décision du pape, il fut décidé, dans la séance du 3 janvier, que le délai accordé aux ecclésias-

tiques membres de l'Assemblée pour la prestation du serment, expirerait le lendemain à une heure.

On ne négligea aucun moyen de dompter les résistances. La populace, excitée d'avance vint pousser autour de la salle et jusque dans son enceinte des cris de mort contre ceux qui refuseraient. Quant à l'Assemblée, elle commença cette mémorable séance du 4 janvier par décider que le serment devrait être prêté sans restriction ni explication. Puis, pour joindre la séduction à la crainte, l'abbé Grégoire et Mirabeau protestèrent que la loi ne touchait pas aux choses purement spirituelles et que de plus il ne s'agissait d'y donner qu'une adhésion extérieure, sans changer d'opinion. Sur la proposition de Barnave, un député protestant, on procéda ensuite à l'appel nominal. Le premier appelé, M. de Bonnac, évêque d'Agen, vint faire à la tribune la touchante déclaration de sa fidélité au devoir. Les suivants l'imitèrent. La gauche, confuse, pour se soustraire à ces déclarations qui l'accablaient, demanda l'appel collectif. Le président ayant alors répété que l'ordre spirituel était hors de cause, un orateur royaliste, Cazalès, tenta inutilement, à trois reprises, de faire confirmer cette restriction par un décret. Mirabeau se contenta d'affirmer de nouveau que l'Assemblée n'avait pas touché au spirituel. Pour les partisans de la constitution civile, rien n'était compris dans le domaine spirituel, sauf le dogme et la morale; la hiérarchie, la constitution de l'Église, les pouvoirs de juridiction, tout cela était de l'ordre temporel. Encore Mirabeau laissait-il entrevoir les secrètes pensées du parti en refusant d'admettre que l'Assemblée *eût entendu* ne pouvoir toucher jamais au spirituel. Au milieu d'une extrême agitation, l'idée de Cazalès fut écartée. Sommés par le président d'obéir à la loi, les ecclésiastiques qui n'avaient pas prêté le serment gardèrent le silence. Cet héroïque exemple amena la rétractation de plusieurs de ceux qui s'étaient laissé surprendre auparavant.

La constitution civile n'eut pas plus de succès hors de l'Assemblée. Les évêques publièrent de courageux mandements pour éclairer le clergé et les fidèles. Trois évêques seulement jurèrent : Loménie de Brienne; Jarente, d'Orléans; Savine de Viviers. Sur 60,000 curés et vicaires en province, 50,000 refusèrent absolument, et parmi les autres, il y en eut beaucoup qui firent des réserves, ce qui était l'équivalent du refus; d'autres se rétractèrent peu de temps après. Et souvent le serment était refusé au milieu des menaces de mort. Le curé de Sept-Saux, en Champagne, fut tué d'un coup de fusil, en chaire, au moment où il expliquait les motifs de son refus. Le clergé d'Amiens, pour avoir employé une formule restrictive, fut déféré à l'accusateur public par le directoire du département. A Paris, plus des deux tiers des prêtres demeurèrent fidèles, et parmi les autres il y eut de promptes rétractations. Le séminaire et le clergé paroissial de Saint-Sulpice ne comptèrent pas une seule défection. Le curé, M. de Pansemont, fut assailli dans l'église même et faillit payer de sa vie sa fidélité au devoir. La Sorbonne ajouta une déclaration doctrinale à son refus, et multiplia les écrits contre la constitution civile. Tous les séminaires suivirent l'exemple de celui de Saint-Sulpice, sauf le supérieur et un professeur de Saint-Magloire[1]. En face de cette héroïque résistance, Mirabeau laissa échapper cette expression de son dépit : « Nous avons pris leurs biens, mais ils ont gardé leur honneur. »

3. Le parti révolutionnaire ne céda ni à la fermeté du clergé ni à la vérité que tant de solides instructions mettaient dans tout son jour : il recourut à tous les moyens pour assurer l'exécution de son projet. Dès le 5 janvier, l'abbé Gouttes, assermenté, avait fait la motion, qui pourtant ne fut pas admise, de renvoyer dans leurs diocèses,

1. Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*; Picot, *Mémoires*, an 1791.

en vertu de la loi de résidence, les évêques de l'Assemblée. Le 7, Mirabeau fit décréter diverses mesures. Afin de pourvoir plus facilement au remplacement du clergé fidèle, on modifia un article important de la constitution, en réduisant à cinq les quinze années d'exercice exigées des candidats à l'épiscopat, et en ne demandant, pour l'élection à une cure, que cinq années de ministère dans quelque diocèse que ce fût. Un comité fut chargé de rédiger une instruction aux fidèles pour les prémunir contre l'enseignement de leurs pasteurs et défendre la constitution civile. Ce comité fut composé de deux jansénistes, Fréteau et Camus, et de deux protestants, Barnave et Rabaud de Saint-Étienne. On décerna une sorte de récompense pécuniaire aux religieux apostats qui deviendraient curés ou vicaires, en déclarant qu'outre le traitement attaché à ces titres ils pourraient conserver la moitié de leur pension, et en même temps, sur l'initiative d'un prêtre assermenté, il fut question de supprimer la retraite de 10,000 francs accordée aux évêques qui abandonneraient leurs sièges. Le lendemain, on revint sur cette proposition, et l'on voulut offrir une pension alimentaire à tous les ecclésiastiques que le refus du serment priverait de leurs places. « Non, non, nous ne voulons rien, » s'écrièrent tous ceux du côté droit. « Les pauvres qu'ils ont nourris les nourriront, ajouta M. de Montlosier. Les évêques chassés de leurs palais seront accueillis dans les chaumières. Si on leur ôte la croix d'or, ils en prendront une de bois. C'est une croix de bois qui a sauvé le monde. » La passion de l'Assemblée se traduisait au dehors par des moyens ignobles d'excitation contre le clergé : pamphlets, caricatures, chansons, scènes de tréteaux. Ce fut pendant tout le mois de janvier et de février un dévergondage immonde. Sous l'enveloppe de son style oratoire, Mirabeau ne montra pas moins de cynisme et d'emportement dans un projet d'instruction qu'il s'était chargé de composer et qu'il lut le

14 janvier, après l'avoir soumis au comité ecclésiastique. Il allait jusqu'à parler des temples chrétiens comme de monuments d'imposture et traitait les instructions épiscopales d'exagérations incendiaires. Camus lui-même s'indigna et protesta que la pièce avait été changée depuis la lecture faite au comité. Il y eut un grand tumulte. L'adresse fut renvoyée au comité pour une nouvelle rédaction [1]. L'instruction du comité, non moins impie mais plus astucieuse, fut adoptée le 21 janvier avec un décret qui ordonnait que lecture en serait faite prochainement après la messe paroissiale, par le curé ou un vicaire, et à leur défaut par le maire [2]. De nombreuses réfutations en démasquèrent aussitôt la fausseté et l'hypocrisie. Mais on empêchait autant que possible la publicité de l'enseignement orthodoxe, et pour mieux tromper le peuple, on faisait circuler des listes mensongèrement grossies de prêtres jureurs, ou l'on attribuait le serment pur et simple à ceux qui avaient exprimé des restrictions. La municipalité d'Amiens, sur l'ordre du directoire du département, ayant nommé un curé en remplacement de l'un de ceux qui avaient prêté le serment restrictif, celui-ci fit opposition et le tribunal l'approuva. L'Assemblée cassa le jugement, et déféra la décision de toutes ces sortes d'affaires aux municipalités. Ce fut une occasion de presser l'exécution du décret du 27 novembre pour le remplacement des ecclésiastiques qui n'auraient pas prêté le serment dans le délai indiqué. Un décret fut rendu en ce sens le 26 janvier. On prétendait par ce moyen calmer l'agitation dont l'origine était faussement attribuée aux seules protestations des évêques fidèles. Seulement comme on voyait de plus en plus la difficulté de réaliser la nouvelle organisation du clergé, faute d'élé-

1. M. l'abbé Jager rapporte les principaux passages de l'adresse de Mirabeau et analyse les autres, liv. X.

2. Voir le texte de cette *Instruction* et les incidents de la séance dans l'*Histoire du clergé de France*, etc., tome III, p. 134-149.

ments, on modifia encore, par le même décret, un point de la constitution civile. Les évêques élus furent avertis de ne s'adresser, pour l'investiture canonique, ni au métropolitain, ni à aucun évêque de l'arrondissement, quand ceux-ci n'auraient pas prêté le serment, mais à l'évêque de France qui leur serait désigné par le directoire du département.

4. Cependant toutes ces mesures ne faisaient qu'aggraver la crise. On ne pouvait nulle part en venir à l'exécution sans susciter des troubles, ici contre les prêtres assermentés, que le peuple appelait *constitutionnels*, là contre les prêtres fidèles, qu'il appelait simplement *catholiques* et que les révolutionnaires, à l'imitation de l'Assemblée, qualifiaient de *réfractaires*, terme odieux mais ennobli par cette application. A Paris, sauf les faubourgs, où l'on péchait par ignorance, la solitude se fit dans les églises autour des nouveaux curés: après avoir bien préparé son entrée dans la paroisse, le P. Poirée, ancien supérieur de l'Oratoire, trouva cinq ou six personnes de la dernière condition à Saint-Sulpice. A Aigues-Mortes, les paroissiens forcèrent leur curé, qui avait prêté le serment, à partir. A Lunel, on brûla les affiches qui contenaient les décrets de l'Assemblée. En Alsace, il fallut envoyer des commissaires pour apaiser un mouvement immense de pétitions appuyées sur les promesses faites à ce pays dans le traité de Westphalie. L'évêque, cardinal de Rohan, un curé de Strasbourg, d'autres furent traduits pour crime de lèse-nation devant la haute cour établie à Orléans; mais le nouveau clergé, composé de ce qu'on put trouver n'importe où de prêtres sachant le français et l'allemand, n'obtint aucun crédit. Dans l'ouest, les rassemblements et les réclamations adressées aux directoires furent tels qu'on ne se contenta pas d'envoyer des commissaires; on fit avancer des troupes avec des gardes nationaux, et ce mouvement était si bien spontané que l'Assemblée, ayant commencé des pour-

suites contre les évêques de Tréguier, de Léon et de Vannes, comme instigateurs, fut obligée d'avouer implicitement leur innocence et de laisser tomber cette affaire.

5. L'Assemblée, qui sentait le ridicule d'un clergé appuyé par les baïonnettes et l'artillerie, pressa l'installation de nouveaux évêques, pensant que leur présence modifierait l'opinion. Expilly, prêtre insubordonné et révolutionnaire du diocèse de Léon, élu au siège de Quimper depuis le mois de novembre, et l'abbé Marolles, député, élu pour Soissons, ou, comme on disait, pour le département de l'Aisne, dans les commencements de février, furent sacrés le 24 de ce mois, dans l'église de l'Oratoire, par Talleyrand, assisté de Gobel et de Miroudot, évêque de Babylone. Comme on le voit, il avait fallu faire une première application du décret de l'Assemblée mentionné plus haut, en se passant du concours des métropolitains et des autres évêques de la province. Cette cérémonie sacrilège était la consommation du schisme. Les élections se firent généralement sous l'influence du club des Jacobins, qui étendait ses ramifications et son inquisition sur tous les points de la France. A la fin du mois de mars, l'épiscopat schismatique s'était à peu près complété; Gobel prit possession du siège de Paris, sans autre commission que celle de Talleyrand; le fameux abbé Grégoire occupait celui de Blois, sous le titre d'évêque de Loir-et-Cher, qu'il affecta toujours d'oublier pour l'ancienne dénomination. On avait recruté cet épiscopat parmi les moines apostats et parmi les hommes qui s'étaient fait quelque notoriété, grâce à leurs idées exaltées ou à leurs intrigues; les vicaires épiscopaux et les curés constitutionnels furent tirés de plus bas encore, sauf quelques-uns dont le crime eut sa source dans la timidité et la faiblesse de caractère. Les menées révolutionnaires présidaient aux élections; les cérémonies d'installation étaient souillées par l'appareil de la force et quelquefois par de préten-

dues manifestations patriotiques du caractère le plus répugnant. Au milieu de ces tristes scènes, les évêques légitimes ne manquèrent pas de protester contre l'intrusion, et d'avertir les fidèles par divers écrits. L'Assemblée recevait tous les jours les dénonciations et les plaintes de ceux que de tels écrits gênaient. Néanmoins Robespierre leur fit sentir qu'il serait absurde de porter un décret spécial contre les discours et les écrits prétendus séditieux des ecclésiastiques. Plusieurs prêtres, même assermentés, refusèrent par des raisons d'honneur, ou par crainte des dispositions du peuple, les sièges épiscopaux que les électeurs leur offraient.

6. Un de ces prêtres, mais non assermenté, M. des Vauponts, élu pour Laval, provoqua, en consultant Pie VI, à la fin de décembre 1790, un bref par lequel le pape lui ordonnait de repousser sa nomination comme anticanonique. Un autre, M. Guegan, assermenté, élu pour le Morbihan, refusa d'abord, et soumit ensuite sa situation au souverain pontife, par une lettre du 12 mars 1791. La réponse fut très nette. Pie VI l'engageait à persister dans son refus, qualifiait les décrets de l'Assemblée de contraires aux saints canons et à toute justice schismatiques, par conséquent et frappés de nullité ; l'usurpation d'un siège non vacant, d'acte de schisme et d'attentat sacrilège ; de sacrilège aussi et d'acte nul, quant à la juridiction, l'ordination faite en de pareilles circonstances. Au surplus, Pie VI renvoyait à un bref du 10 mars, qu'il venait d'adresser aux évêques de l'Assemblée.

Cette déclaration publique du Saint-Siège était impatiemment attendue depuis longtemps. De là, pendant les premiers mois de 1791, de faux bruits et des publications apocryphes en sens opposé, qui surexcitaient encore l'opinion et dont l'Assemblée ne dédaigna pas de s'occuper. Du reste, le bref du 10 mars, avant son envoi, avait été annoncé à Loménie de Brienne, qui n'avait pas craint d'exposer au pape ses complaisances pour la con-

stitution civile en essayant une timide justification, et que le pape rappela sévèrement aux principes. Loménie s'opiniâtra et renvoya un peu plus tard le chapeau de cardinal à Rome. Son orgueil avait été d'autant plus vivement blessé, qu'une copie de la réponse du pape à sa prétendue apologie avait été adressée à l'abbé Maury et livrée à la publicité. L'opinion trouvait déjà, dans ces divers actes, de quoi se diriger. Mais le bref du 10 mars, arrivé à Paris le 30, apportait enfin une déclaration explicite contre tous les principaux articles de la constitution civile et contre l'abolition des ordres religieux. Pie VI écrivait en même temps au roi pour justifier son retard et lui faire sentir, avec les ménagements convenables, qu'il s'était trop hâté de sanctionner des décrets auxquels le Saint-Siége ne pouvait donner nulle approbation même provisoire et pour le plus léger terme. Un second bref, daté du 13 avril, et adressé à tout le clergé et aux fidèles du royaume, flétrit vigoureusement les élections, consécrations et intrusions des nouveaux évêques, spécialement d'Expilly et de Marolles. Tous les intrus sont déclarés, ainsi que leurs consécrateurs, suspens de toute fonction épiscopale. Ordre est donné à tous les ecclésiastiques assermentés de se rétracter dans le délai de quarante jours, sous peine de suspense *ab ordine*. Cet ordre fut exécuté par ce qu'il y avait de meilleur dans le clergé constitutionnel, notamment par le clergé de Lyon. Les évêques légitimes publièrent des mandements dans le sens des brefs pontificaux. Ceux de l'Assemblée qui avaient signé l'*Exposition* exprimèrent encore, dans une lettre commune, leur adhésion au Saint-Siège, et pour faciliter l'apaisement, offrirent leurs démissions, sacrifice que Pie VI n'accepta point : il en savait l'inutilité. Le parti révolutionnaire ne cacha pas sa fureur : Pie VI fut dégradé et brûlé en effigie au Palais-Royal. La plupart des évêques légitimes furent chassés de leurs diocèses, soit par des injonctions formelles de l'autorité, soit par des outrages répétés : beaucoup de

prêtres fidèles furent réduits à fuir ou à se cacher: on affamait les autres, en refusant, au moindre prétexte, la modique pension de 300 livres que l'Assemblée leur avait laissée pour ne pas les faire mourir de misère.

LEÇON VI.

1. Pour mieux comprendre les attentats dont les droits les plus sacrés de la conscience furent l'objet à cette époque, il faut considérer ce qu'était devenue la situation politique de la France, depuis la démission et la fuite de Necker. L'émigration s'était grossie, mais en formant d'abord à Turin, puis à Coblentz, des plans de revendications royalistes, elle n'aboutissait qu'à irriter davantage les passions révolutionnaires. L'Assemblée expérimentait de plus en plus son impuissance à réprimer par des *instructions sur les devoirs du peuple* les scènes de brigandage qu'elle-même avait excitées par ses actes et ses *déclarations sur les droits*. Des émeutes sauvages, motivées sur de prétendus complots royalistes, avaient amené Bailly et La Fayette à imposer au roi une sorte de captivité dans son palais. Par un de ses décrets l'Assemblée l'avait qualifié de *premier fonctionnaire public* et obligé comme tel de demeurer à sa portée, pendant le temps de sa réunion, avec défense absolue de jamais sortir du royaume. Mirabeau se montrait disposé à défendre les prérogatives de la couronne et à entraver les progrès du désordre, mais la mort vint le frapper. Ce qu'il gardait encore d'influence et de popularité ne servit qu'à occasionner la profanation dont l'Assemblée se chargea en transformant pour lui l'église de Sainte-Geneviève en Panthéon, et à montrer tout l'avilissement du clergé con-

stitutionnel par un mandement amphigourique que Gobel fit à la louange de l'orateur révolutionnaire[1]. Après avoir été réduite à mettre sa dernière espérance dans Mirabeau et l'avoir perdue, la royauté devait être aussi incapable de défendre les catholiques que de se protéger elle-même.

Une émeute, organisée par les agitateurs du Palais-Royal, éclata le 9 avril contre ceux qui, pour accomplir leurs devoirs religieux, délaissaient les églises de Paris envahies par le schisme et se réfugiaient avec les prêtres fidèles dans les chapelles particulières et les couvents. Une troupe de femmes hideuses, accompagnées d'hommes déguisés, enfoncèrent les portes des monastères de religieuses. Les actes les plus odieux furent commis. Des filles de Saint-Vincent-de-Paul furent poursuivies dans tous les coins de leur maison et de leur jardin, dépouillées, battues de verges. On en attaqua même dans la rue. Trois d'entre elles succombèrent à ces indignes traitements. Aucune répression sérieuse n'eut lieu. La garde nationale assista en spectatrice à ces horreurs. Le roi fit enjoindre au directoire de Paris de prendre des mesures contre ces honteuses violences et d'assurer la pratique de la liberté religieuse. Le directoire publia une proclamation qui commençait par un blâme infligé aux émeutiers et se terminait par l'interdiction de toute cérémonie publique aux prêtres *sans pouvoirs*, c'est-à-dire aux prêtres fidèles. Comme digne corollaire de cette proclamation, un arrêté prescrivit de fermer au public les chapelles particulières et de mettre en vente les églises qui ne serviraient ni pour les paroisses ni pour une communauté. Seulement, par esprit de tolérance, il était permis aux particuliers d'affecter un local à des réunions religieuses, pourvu qu'une inscription placée sur la porte d'entrée en indiquât la destination et le distinguât des églises pu-

1. M. Jager rapporte cette pièce curieuse, liv. XII.

bliques. En conséquence, des catholiques louèrent à la municipalité, dans le faubourg Saint-Germain, l'église des Théatins, qui devait leur être ouverte le dimanche 17 avril. Mais les émeutiers s'y opposèrent, menaçant de fustiger les femmes qui viendraient à cette église et d'assommer les prêtres. Une jeune fille, accompagnée de sa mère, subit en effet cet outrage. Ce désordre demeura impuni : on l'excusa même, sous le prétexte que les catholiques, faute de temps, n'avaient pas encore posé l'inscription prescrite. Toutes les formalités étaient remplies pour la fête de l'Ascension : néanmoins il y eut encore de plus grands attentats ; le sanctuaire fut envahi ; l'autel renversé. Cette fois la garde nationale intervint, et elle empêcha les mêmes actes de se reproduire le dimanche suivant, mais le directoire se contenta de faire appel, dans une proclamation, à l'esprit de tolérance.

Les excès de la population parisienne trouvèrent des imitateurs en province. Dans le Midi, on se servait de nerfs de bœuf au lieu de verges ; on coupa les oreilles à des femmes et à des prêtres. Un jeune prêtre, nommé Leclerc, mourut des coups qu'il avait reçus pour avoir été assister un malade. Les directoires des départements bannissaient les prêtres non assermentés à quatre ou six lieues de leurs paroisses. La municipalité avait mission de les surveiller dans le lieu de leur retraite. On menaçait de la prison le prêtre catholique qui administrerait un sacrement et le fidèle qui le recevrait de sa main.

L'Assemblée était complice de ces iniquités. Elle fermait l'oreille aux plaintes que les victimes lui adressaient et recevait avec bonheur les déclamations furibondes des clubs ou de certaines municipalités contre les *fanatiques ultramontains*. Sur la motion de Talleyrand, elle avait décidé qu'on ne pourrait refuser à un prêtre non assermenté la permission de dire la messe dans une église publique, mais elle ajouta que les églises consacrées à un culte religieux par des sociétés particulières,

seraient fermées « aussitôt qu'il y aurait été fait quelques discours contre la constitution du royaume, et en particulier contre la constitution civile du clergé ; » l'auteur du discours devait être poursuivi comme perturbateur du repos public. Elle défendait, sous peine de la dégradation civique, de publier ou de répandre un bref pontifical, sans son autorisation. Enfin, sur la demande de Treilhard, elle ordonna aux accusateurs publics de poursuivre les ecclésiastiques remplacés qui continueraient leurs fonctions. C'était le signal d'une persécution acharnée.

2. Le triste état de l'église constitutionnelle n'était pas propre à calmer la fureur de ses partisans. A la campagne, personne n'assistait à ses offices, et l'on faisait quelquefois plusieurs lieues pour entendre la messe d'un prêtre fidèle. A la ville, on n'y voyait que des chrétiens indifférents, venus là pour l'honneur de la révolution. Les étranges pasteurs de ce culte officiel recouraient à la force armée pour rassembler un troupeau sous leur houlette. La garde nationale, introduisant le nouvel évêque dans une communauté religieuse d'Arles, avait tiré le sabre, mais inutilement, pour forcer les sœurs à s'agenouiller devant lui. Minée, évêque de Nantes, se vengea de la résistance des carmélites des Couets, à l'aide d'une troupe de gardes nationaux, de femmes, d'enfants, qui envahirent le monastère et y commirent des profanations et des outrages affreux. La procession des Rogations, faite par le même en bonnet carré à cocarde nationale et en ornements couverts de rubans tricolores, amena l'emprisonnement de plusieurs personnes soupçonnées d'avoir ri ; presque le meurtre d'un jeune prêtre qu'on accusait d'avoir regardé la cérémonie par sa fenêtre, sans marque de respect ; la violation du domicile d'un négociant chez qui l'on disait avoir reconnu le véritable évêque ; enfin la fustigation des trente sœurs qui desservaient l'hôpital général et à qui on pouvait reprocher le crime de ne pas

assister à la messe du curé constitutionnel. A Bastia, au contraire, le peuple fit lui-même la procession accoutumée sans le clergé constitutionnel ; puis, le lendemain, il se rendit maître de la place, organisa une administration, et fit une adresse pour redemander son ancien évêque à l'Assemblée nationale. Il fallut employer la force des armes pour dompter ce mouvement. Expilly, membre du directoire du Finistère, cantonna d'abord tous les prêtres fidèles dans la ville de Brest, et plus tard en enferma soixante-dix dans le couvent des Carmes. Les curés constitutionnels rivalisaient avec leurs évêques pour tromper le peuple, calomnier le clergé fidèle, exciter contre lui la haine populaire et pervertir la jeunesse que l'Assemblée nationale lui avait livrée, par un décret du 17 avril, imposant le serment à tous les prêtres employés dans l'instruction publique. Ils se portèrent même quelquefois, avec leurs adhérents, à des violences et à des outrages de fait contre les fidèles qui n'assistaient pas à leur office. D'autres fois, on les vit à la tête des gardes nationaux qui allaient disperser à coups de fusil les paysans rassemblés dans des chapelles fermées pour entendre la messe du prêtre catholique. Alors les chapelles étaient livrées au pillage et quelquefois démolies. Au reste, la plupart de ces malheureux prêtres donnaient le scandale de l'ivrognerie et du libertinage. Ce spectacle ouvrit les yeux à ceux qui avaient fait le serment par faiblesse ou par erreur. Les rétractations se multiplièrent, au point que l'Assemblée essaya de les arrêter en privant de toute pension ceux qui les faisaient. Le ridicule, on a déjà pu le remarquer, se mêlait à l'odieux. Les premiers communiants de Gobel furent promenés dans Paris, présentés au club des Jacobins et à l'Assemblée nationale, où ils firent profession des maximes révolutionnaires, et la gauche prit au sérieux cette comédie. Sans obéir dans son jugement à aucune idée de la foi, Talleyrand avait bien senti le ridicule et l'impuissance de l'Église consti-

tutionnelle : il donna sa démission, pour rentrer, comme il disait, dans la vie civile.

3. La liberté de conscience que le roi avait réclamée pour les catholiques parisiens lui était refusée plus qu'à personne. A l'approche du temps des pâques, les agitateurs demandaient qu'il renvoyât de sa chapelle les prêtres non assermentés et qu'il communiât de la main du curé constitutionnel de sa paroisse. D'après la décision de l'évêque de Clermont, il s'était au contraire déterminé à différer l'accomplissement du devoir pascal jusqu'au moment où il serait possible de rétracter la sanction donnée à la constitution civile [1]. Le 17 avril, qui était le dimanche des Rameaux, un garde national de service pendant la messe à la chapelle des Tuileries fit du tapage en se plaignant que le roi gardât des prêtres réfractaires auprès de sa personne. Chassé, il alla répéter ses plaintes au club des Cordeliers, qui s'en fit l'organe dans un placard, ajoutant que Louis XVI avait communié le matin de la main d'un de ces prêtres. Tout Paris en fut agité pendant la soirée. Louis XVI pensa échapper à ces vexations en allant avec sa famille pour la semaine sainte à Saint-Cloud. Une foule compacte l'empêcha de sortir des Tuileries, et quand La Fayette donna le commandement d'ouvrir un passage, il ne put se faire obéir. Le directoire et l'Assemblée, quoique désirant le renvoi des prêtres catholiques, auraient volontiers affecté la tolérance en laissant le roi effectuer son voyage. Mais la crainte des clubs et de l'opinion dominante les retint. Le roi lui-même multiplia à cette occasion les marques de faiblesse. Il congédia les prêtres de sa chapelle. Il alla renouveler, au sein de l'Assemblée, sa promesse de maintenir la constitution, dont la constitution civile du clergé, dit-il, fait partie. Quelques jours après, il y fit donner

1. Voir la consultation de Louis XVI et la réponse de l'évêque de Clermont, dans l'ouvrage de M. Jager, liv. XII.

lecture d'une circulaire diplomatique dans laquelle il protestait que la constitution faisait son bonheur et celui de ses sujets et qu'il jouissait d'une entière liberté. Le jour de Pâques, il entendit avec la reine la messe du curé constitutionnel à Saint-Germain-l'Auxerrois. Il rappela le cardinal de Bernis, son ambassadeur à Rome, qui n'avait prêté que le serment restrictif, et comme le nonce lui avait fait connaître que le Saint-Siège n'agréait pas le successeur assermenté, il protesta, par le ministre des affaires étrangères, que telles ne pouvaient être les intentions du souverain pontife et que les ambassadeurs de France ne devaient pas être dispensés d'un serment prescrit par la constitution. L'Assemblée reçut communication de cette réponse et en ordonna l'impression [1].

Tout à coup on apprit que le roi s'était décidé à sortir de la captivité. Il était parti secrètement dans la nuit du 20 juin, avec l'intention de se rendre à Montmédy, place forte de la frontière. On lut à l'Assemblée une proclamation qu'il avait laissée. Les motifs de son départ et ses vœux se résumaient dans ces dernières paroles : « Quel plaisir n'aurait-il pas à oublier toutes ses injures personnelles, et à se voir au milieu de vous, lorsqu'une constitution qu'il aura librement acceptée fera que notre sainte religion sera respectée, que le gouvernement sera établi sur un pied stable, et que par son action les biens et l'état de chacun ne seront plus troublés, que les lois ne seront plus enfreintes impunément, et qu'enfin la liberté sera posée sur des bases fermes et inébranlables. » L'Assemblée, blessée des plaintes du roi, voulut aussi se justifier par une proclamation. « Faut-il parler, disait-elle, de cette insinuation relative à la religion catholique ? L'Assemblée, vous le savez, n'a fait qu'user des droits de la puissance civile ; elle a rétabli la pureté

1. On en trouvera le texte dans l'*Histoire du clergé de France*, etc., t. III, p. 218.

des premiers siècles chrétiens. » Elle déclarait nettement la guerre à Louis XVI en ces termes : « Pour mettre sous le joug le territoire de cet empire, il faudrait anéantir la nation entière. Le despotisme formera, s'il veut, une pareille entreprise; il sera vaincu, ou, à la suite de ses triomphes, il ne trouvera que des ruines. » Néanmoins, tout en achevant de ruiner l'autorité du roi, elle sut conserver la sienne et maintenir la tranquillité publique, malgré les journaux et les clubs qui poussaient le peuple à tous les bouleversements. Le roi, arrêté à Varennes, rentra aux Tuileries le 25 juin, accompagné des commissaires envoyés par l'Assemblée à sa rencontre. Le même jour, l'Assemblée décréta qu'elle continuerait de gouverner, comme pendant l'absence du souverain, sans avoir besoin de la sanction royale. La garde du roi et de la reine cessait d'être placée sous leurs ordres. L'Assemblée nommait le gouverneur du dauphin. Le roi et la reine étaient sommés de déclarer les motifs de leur fuite, et tous ceux qui les avaient accompagnés, mis en état d'arrestation. Le côté droit, avec les ecclésiastiques fidèles, n'ayant pu empêcher ces mesures qui détruisaient la monarchie, publia une protestation fondée sur les principes mêmes de la constitution. Mais le découragement avait pénétré dans ses rangs : un grand nombre de ses membres, et des plus distingués, quittèrent l'Assemblée. Cependant l'idée d'une république, émise d'abord au club des Cordeliers, avait gagné celui des Jacobins, s'était répandue et avait même conquis assez d'empire dans l'Assemblée pour que celle-ci parût tenir son opinion en suspens. Enfin, à la séance du 13 juillet, la royauté, défendue par Barnave contre Pétion, Robespierre et Grégoire, l'emporta. On considéra la révolution comme arrivée au terme qu'elle ne devait pas franchir sous peine de devenir funeste. Le roi ne fut pas incriminé, en ce qui regardait sa fuite; mais on décréta qu'il serait censé avoir abdiqué, du moment qu'il rétracterait le serment

prêté à la constitution ou qu'il donnerait les mains de quelque manière à une entreprise dirigée contre elle. Les clubistes ne se tinrent pas pour battus, et provoquèrent une pétition universelle qui devait se signer au Champ-de-Mars pour la déchéance du roi et l'organisation d'un nouveau pouvoir exécutif. L'Assemblée, dont l'autorité était menacée directement par cette agitation, eut la faiblesse d'offrir une concession aux meneurs en décrétant que le pouvoir royal demeurerait suspendu jusqu'à la promulgation définitive de la constitution. Elle ne sut pas non plus empêcher la manifestation du Champ-de-Mars. Ce ne fut qu'au moment où la foule allait se porter à l'Assemblée que La Fayette recourut aux armes et dissipa ce commencement d'insurrection.

L'ordre maintenu à Paris avait empêché les révolutionnaires de satisfaire leur haine contre le clergé qu'ils accusaient de complicité avec les fauteurs de la contre-révolution. Mais dans les départements, les directoires soumirent les prêtres fidèles aux plus mauvais traitements. A Nantes, à Château-Gontiers, à la citadelle de Mont-Louis, à Angers, ils furent emprisonnés, au nombre de soixante ou de cent, à l'étroit, sans lit quelquefois et sans aucun soin de propreté. La populace menaça souvent leur vie. A Brest, les magistrats se déclarèrent impuissants à les protéger; Expilly empêcha qu'on ne les transférât en lieu sûr. Les curés catholiques qui avaient des remplaçants constitutionnels furent obligés en grand nombre de s'exiler en Suisse, en Allemagne ou en Angleterre. On employa la violence contre des paroisses où le prêtre intrus n'osait s'établir. Quelques évêques de la Bretagne avaient dû prendre le chemin de l'exil dès le mois de mars. Plusieurs les suivirent à travers de grands périls. D'autres étaient poursuivis et tenus sous bonne garde pour avoir prémuni leurs diocésains contre le schisme[1]. L'Assemblée, de son côté, faisait fondre les

1. Voir l'histoire de M. de Bonneval, évêque de Senez, et d'autres, dans

cloches des églises supprimées afin d'en tirer des sous et des liards et décernait à Voltaire les honneurs du Panthéon pour avoir *terrassé le fanatisme;* un peu plus tard, elle y joignait J.-J. Rousseau. Elle envoyait hypocritement des commissaires en Vendée s'informer des causes des troubles, avec le désir d'en faire tomber la responsabilité sur le clergé fidèle. Le 7 août, une lettre confidentielle de Pie VI à Louis XVI arriva, on ne sait comment, à la publicité du *Moniteur*. Le pape écrivait le 7 juillet, croyant que la tentative de délivrance du roi avait réussi, et il lui en exprimait ses félicitations, dans la pensée que la paix de la religion et du pays en résulterait[1]. Cette lettre irrita l'Assemblée et lui fit chercher une vengeance. Elle pensa d'abord à prendre de sévères mesures, malgré son affectation de tolérance, contre les prêtres insermentés. Mais elle se rejeta sur le Comtat Venaissin, possession pontificale que la faction démagogique lui avait déjà offerte deux fois dans l'année comme une proie, après l'avoir fait ravager et inonder de sang par des bandes d'assassins. Un décret l'annexa au territoire français[2].

4. Dans ce moment même, un parti se formait qui avait pour but de faire prévaloir les idées de modération et de liberté égale pour tous. L'Église y était intéressée, car elle aurait pu exercer encore son ministère en faveur des populations fidèles. Ce parti avait pour organe le club des *Feuillants*, groupe détaché de celui des *Jacobins* à cause des excès de ce dernier, où Robespierre commençait à dominer. Mais les Feuillants n'obtinrent que la minorité dans les adhésions des clubs de province. Ils n'échouèrent pas moins à l'Assemblée, où leurs partisans auraient voulu profiter de la revision de la constitution pour mo-

l'ouvrage de Barruel, tome I[er]; voir aussi *Histoire du clergé pendant la Révolution*, par M. R...

1. M. Jager rapporte cette lettre, liv. XIII.

2. *Opinions* de Maury sur cette réunion : *Œuvres choisies*, tome V.

difier certains articles et *rendre au roi une partie de son autorité.* Le côté droit s'abstint dans cette discussion, sauf une très faible minorité, et la gauche confirma la constitution, sans aucun changement, par un vote définitif. Le 14 septembre, le roi vint jurer de la maintenir, et recouvra, par cet acte, l'exercice de son pouvoir. L'amnistie fut proclamée. Les directoires des départements ne l'exécutèrent que de mauvaise grâce et avec des restrictions à l'égard des membres du clergé catholique. Enfin l'Assemblée constituante, qui avait décrété qu'aucun de ses membres ne pourrait entrer à l'Assemblée législative, termina sa longue session le 30 septembre. Avant de se séparer, le côté droit signa une déclaration contre les décrets qui portaient atteinte à la religion et aux autres bases de la société. Le clergé y adhéra, et développa en outre ses critiques dans un *compte-rendu* rédigé par l'archevêque d'Aix.

LEÇON VII.

1. L'Assemblée législative ouvrit ses séances le 1er octobre. Élue sous le coup de la surexcitation produite par l'arrestation du roi à Varennes, elle marquait, par sa composition, une profonde décadence. Le clergé était représenté par dix évêques et dix-sept prêtres assermentés. Les partisans de la monarchie constitutionnelle occupaient le côté droit, sous le nom de *Feuillants.* La gauche comprenait le parti de la *Montagne*, le plus avancé, celui qui voulait une république, avec les maximes les plus dures, et que Robespierre allait conduire à l'aide du club des Jacobins ; le parti des *Girondins*, ainsi nommé parce que les députés de la Gironde y tenaient une grande

place; il avait Brissot [1] et Condorcet [2] pour chefs et Vergniaud [3] pour orateur; enfin le *Centre*, composé d'hommes aux opinions flottantes et indécises. Le clergé catholique n'avait pas d'amis dans cette Assemblée. Les Feuillants lui auraient accordé la tolérance; les Girondins haïssaient le christianisme autant que les Montagnards, et les intrus n'étaient pas les ennemis les moins acharnés de l'Église.

Dès les premières séances, les dénonciations les plus absurdes se multiplièrent contre les prêtres fidèles, qu'on représentait excitant des troubles et des séditions. Le rapport des commissaires envoyés dans la Vendée par la Constituante fut lu publiquement le 9 octobre. Il aurait dû avertir l'Assemblée de se tenir en garde contre les délateurs; car les commissaires étaient obligés de reconnaître que partout ils avaient trouvé des populations attachées à leurs anciens pasteurs et uniquement désireuses de pouvoir les conserver. Ce qu'on reprochait à ceux-ci comme des écrits incendiaires, c'étaient de simples et calmes exposés des règles à suivre, soit pour les prêtres, soit pour les fidèles, dans les temps de schisme et d'intrusion. Mais les sympathies de l'Assemblée l'entraînaient en dépit de la vérité et de la justice. Un des monstres à figure humaine qui s'étaient montrés à Versailles au 5 octobre, Jourdan, surnommé *Coupe-tête*, était devenu la terreur du Comtat Venaissin enlevé à Pie VI. Il dirigea le massacre des prêtres catholiques qui étaient enfermés dans le château d'Avignon, avec d'autres personnes soupçonnées d'aristocratie, au nombre d'environ soixante. L'Assemblée accorda l'amnistie aux assassins, que, dans un premier mouvement d'horreur, elle avait

1. Jean-Pierre Brissot, journaliste, né à Ouarville, près de Chartres, le 14 janvier 1754.

2. Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet, mathématicien, philosophe, publiciste, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, né à Ribemont (Aisne), le 17 septembre 1743.

3. Pierre-Victurnien Vergniaud, avocat, né à Limoges, le 31 mai 1753.

fait emprisonner, et Jourdan put reprendre pendant quelque temps le cours de ses forfaits. D'un autre côté, les catholiques de Paris jouirent du libre exercice de leur culte, grâce à un arrêté du directoire qui confirma la faculté de former des réunions religieuses dans un édifice particulier, sous la surveillance des officiers de police. Cet exemple trouva des imitateurs dans un certain nombre de départements. L'Assemblée était trop impie pour hésiter entre ces deux courants, celui de la tolérance et celui de la persécution. Après avoir décrété que les prêtres pourraient se marier, chose déjà faite pour plusieurs constitutionnels, sans perdre le droit aux pensions de l'État, elle engagea la discussion sur la conduite qu'il fallait tenir envers le clergé *réfractaire*. Les débats, commencés le 21 octobre, se prolongèrent au milieu de discours d'une impiété furibonde, d'attaques odieuses contre les prêtres catholiques dues surtout aux prêtres constitutionnels, et d'incidents provoqués par les dénonciations quotidiennes. Ils aboutirent, le 29 novembre, à l'adoption d'une loi dont le rapporteur, François de Neufchâteau, comparait le clergé fidèle à des *serpents venimeux*, et qui, sortie d'une telle main, fut encore aggravée au cours du vote. Tout ecclésiastique non assermenté devait prêter le serment civique dans la huitaine, sous peine de perdre tout droit à une pension quelconque, d'être considéré comme suspect de révolte, éloigné du lieu de sa résidence, si le directoire du département le jugeait nécessaire pour la tranquillité publique, et, en cas d'infraction, puni d'emprisonnement. L'ecclésiastique convaincu d'avoir provoqué la désobéissance à la loi et aux autorités devait subir deux années de détention. Les prêtres catholiques étaient absolument exclus des édifices attribués au culte constitutionnel. La faculté d'exercer le culte dans un édifice particulier était interdite à tous ceux qui auraient refusé ou rétracté le serment civique. On devait dresser une liste de ces derniers,

avec tous les renseignements qui permettraient à l'Assemblée de prendre à leur sujet *un dernier parti*. L'État se chargeait de la publication des ouvrages contre le *fanatisme* et promettait des récompenses à leurs auteurs.

Le serment civique dont il s'agit était prescrit par la constitution que le roi venait d'accepter. On jurait *fidélité à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout son pouvoir la constitution*. Plusieurs ecclésiastiques pensaient qu'il était licite, mais outre que la constitution ainsi jurée contenait des principes formellement opposés à la foi et à l'autorité de l'Église, tels que la prétendue illégitimité des vœux de religion et le droit reconnu à tous les citoyens de choisir les ministres de leur culte, elle impliquait, dans les circonstances, la constitution civile du clergé. Aussi les ecclésiastiques non assermentés de Paris avaient d'avance adressé leur protestation au roi contre un décret d'autant plus tyrannique que, d'après la constitution, le serment n'était exigé que des fonctionnaires. Après le vote, les évêques présents à Paris envoyèrent au roi un mémoire pour lui demander d'y opposer son *veto*. Le directoire de Paris fit aussi une adresse en ce sens, s'appuyant uniquement sur la constitution et sur les principes de liberté et de justice. Enfin le conseil des ministres partagea cet avis [1]. Le roi y était disposé de lui-même, et déclara en outre qu'il garderait près de lui les prêtres non assermentés, que ses ministres l'engageaient à renvoyer.

2. L'adresse du directoire provoqua la fureur des Jacobins, qui vinrent demander nettement à l'Assemblée de *frapper à la tête*. Aussi le roi, avant de déclarer son *veto*, prit quelques mesures en vue de se concilier l'opinion. Il modifia son ministère qu'un *veto* précédent, opposé à une

1. Pour la suite des débats, le texte de la loi et le rapport de François de Neufchâteau, voir le *Moniteur*, octobre et novembre 1791. M. Jager rapporte l'adresse des ecclésiastiques non assermentés et celle du directoire, liv. XV.

loi contre les émigrés, avait rendu impopulaire. Il vint même en personne donner son consentement à une motion par laquelle l'Assemblée exigeait des électeurs du Rhin le désarmement des émigrés et l'interdiction de tout attroupement. Il annonça aussi que les agents diplomatiques seraient choisis parmi les hommes dévoués aux nouvelles institutions. Enfin, le 19 décembre, le garde des sceaux fit savoir à l'Assemblée que le *roi se réservait d'examiner*. Dans les clubs et dans les journaux, ce fut le signal de réclamations séditieuses. Beaucoup de départements, à l'exemple de celui de Paris, s'en tinrent au *veto* et pratiquèrent la tolérance. Quarante-trois firent exécuter la loi votée, ce qui, joint à la dissolution du club des Feuillants et à la domination absolue de celui des Jacobins, favorisa une terrible recrudescence de la persécution pendant le commencement de 1792. Des prêtres vieux, infirmes, furent arrachés à leur domicile, traînés dans les chefs-lieux, obligés de répondre souvent à un appel nominal, empêchés de dire la messe, emprisonnés. Et ces traitements indignes n'étaient rien auprès des excès que se permettait quelquefois la passion révolutionnaire, saut à multiplier ensuite les dénonciations à l'Assemblée contre ses victimes. Le Finistère, comme toujours, donna l'exemple. Des scènes atroces déshonorèrent aussi les départements des Côtes-du-Nord, de la Haute-Garonne, de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, de Maine-et-Loire, de la Mayenne. Les prêtres constitutionnels étaient les plus ardents. Sous leur inspiration, les municipalités, souvent en opposition avec les directoires et les gardes nationales, commettaient les plus odieux attentats. Les anciens pasteurs et les fidèles qui les suivaient étaient traqués. Les femmes, les religieuses surtout, dont l'héroïsme ne se démentait point, étaient insultées, battues de verges, meurtries d'une manière infâme [1].

1. *Histoire du clergé de France*, etc., tome III, p. 234-244; Barruel,

Cette cruauté du clergé constitutionnel et la violation du célibat ecclésiastique firent rentrer en eux-mêmes bien des prêtres assermentés, qui se rétractèrent, et même six évêques intrus, qui se mirent en rapport avec le saint-siège. Pie VI voulut encourager ces dispositions par un bref du 19 mars 1792, adressé au clergé de France. C'est une exhortation au repentir, empreinte de mansuétude et de tristesse. Néanmoins le pape condamne énergiquement, comme un tissu d'erreurs et de propositions schismatiques, la prétendue apologie que l'épiscopat constitutionnel avait publiée sous ce titre : *Accord des vrais principes de l'Église, de la morale et de la raison, sur la constitution civile du clergé.* Ce bref ne put arriver à une grande publicité et demeura presque sans fruit.

3. L'Assemblée était obligée d'entendre les plaintes des catholiques aussi bien que les dénonciations de leurs ennemis ; elle connaissait leur innocence, attestée à sa tribune même par des révolutionnaires modérés, mais son impiété poursuivait secrètement la destruction du christianisme, et elle ne pouvait pardonner, ni aux catholiques de soutenir leur foi, ni au roi et à ses ministres d'empêcher l'exécution de la loi non sanctionnée ou de recommander la tolérance par des proclamations et des circulaires. On savait qu'elle était dominée par le club des Jacobins, où les uns repoussaient toute idée religieuse, et les autres, avec Robespierre, admettaient seulement les principes les plus généraux de la religion naturelle. Elle avait laissé le curé intrus de Saint-Laurent, à Paris, nommé de Moy, développer du haut de la tribune un plan de nouveau culte qui se bornerait à des fêtes et des spectacles patriotiques. L'abolition des congrégations religieuses et l'interdiction de tout costume ecclésiastique furent votées le 6 avril. Le principal instigateur de cette

Histoire du clergé, t. Ier ; Tresvaux, *Histoire de la persécution en Bretagne*, tome Ier.

double mesure était l'évêque intrus de Bourges, Torné[1]. L'Assemblée encourageait aussi le mariage des prêtres, qu'elle avait déclaré n'être en opposition avec aucune loi; elle accorda les honneurs d'une séance à un vicaire de Paris qui vint faire étalage à la barre de son union sacrilège. Ce fut l'occasion d'une scission scandaleuse dans l'église constitutionnelle. Paroissiens, curés, évêques se divisèrent, les uns tenant pour le célibat, les autres pour la liberté[2].

Dans la voie où l'on était résolu de marcher, il était impossible de compter sur la sanction du roi, mais on faisait agir grand nombre de directoires et de municipalités par l'influence des Jacobins, et d'ailleurs on sut annihiler en fait l'autorité royale. Les ministres étaient sans cesse cités à la barre de l'Assemblée, et l'un d'eux, Delessart, fut décrété d'accusation. Le roi les remplaça par des Girondins, dont les plus marquants étaient Dumouriez[3] et Roland[4], le premier aux affaires étrangères, le second à l'intérieur. Paris venait de saluer de ses acclamations l'assassinat de Gustave III, roi de Suède, que la révolution redoutait. Mais d'un autre côté la mort de Léopold II avait laissé le trône d'Autriche à François II, qui semblait prendre avec résolution l'initiative d'une intervention européenne dans les affaires de France. Le 29 avril, Louis XVI parut à l'Assemblée, et après un rapport de Dumouriez, cédant, disait-il, aux vœux de l'Assemblée même et des citoyens de divers départements, il déclara la guerre à François II. Dumouriez faisait ainsi

1. Voir les détails curieux de cette séance dans l'*Histoire du clergé de France*, etc., tome III, p. 245-251.

2. M. Jager raconte les circonstances de cette querelle et reproduit à ce propos plusieurs pièces intéressantes à la fin du liv. XV.

3. Charles-François Dumouriez, général, né à Cambrai en 1739.

4. Jean-Marie Roland de la Platière, auparavant inspecteur dans la généralité de Lyon, né à Thizy (Rhône), le 18 février 1734. Sa femme, mademoiselle Phlipon, née à Paris le 17 mars 1754, écrivain et philosophe, se chargeait d'écrire les rapports et circulaires pour son mari, surtout contre le clergé.

donner au malheureux monarque le signal d'une lutte de vingt-trois ans, dont les vicissitudes et les sanglants spectacles devaient reproduire au dehors les terribles secousses d'une révolution qui s'était annoncée sous les auspices de la paix et de la concorde universelle. Pour récompenser le roi, l'Assemblée licencia sa garde constitutionnelle, dont le dévouement était redouté. On attribua aux trahisons des Tuileries les échecs subis par les armées. On répandit, et Pétion, maire de Paris depuis le mois de novembre, accrédita le bruit d'un nouveau projet d'évasion, et la garde nationale resserra la clôture autour du palais.

Au milieu de ses progrès, la puissance révolutionnaire avait toujours les yeux sur son but principal. A propos des troubles occasionnés par le schisme, Roland fit un rapport qui concluait à la nécessité de *grandes mesures.* Un premier projet de loi, présenté par Français de Nantes, fut écarté parce qu'il n'imposait la peine de la déportation aux prêtres fidèles que s'ils étaient convaincus d'avoir troublé la paix publique. Enfin, le 25 mai, après une longue débauche de motions furibondes et cruelles, dont le clergé constitutionnel eut encore le cynisme de prendre sa part, il fut décrété que la demande de vingt citoyens d'un canton suffirait pour entraîner la déportation d'un prêtre non assermenté hors du royaume [1]. M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, dans des *Observations critiques,* et M. Dulau, archevêque d'Arles, dans une adresse au roi qui toucha vivement l'opinion, montrèrent l'injustice de ce décret.

4. La Fête-Dieu apporta de nouveaux sujets d'irritation à l'Assemblée qui, ayant refusé d'assister à la procession, se vit en butte au mécontentement populaire. Elle voulait aller plus loin que la gauche même de la Constituante,

1. *Moniteur*, 15-25 mai 1792; *Histoire du clergé de France*, etc., t. III, p. 262-266.

qui, en 1791, avait répondu à l'invitation de son clergé constitutionnel. Ces superbes philosophes dédaignaient autant l'église nationale que l'unité catholique, mais le peuple était moins avancé ; il tenait aux grandes vérités et aux fêtes du christianisme ; sa colère tomba sur les maisons qui n'étaient pas ornées et sur ceux qui affectaient l'indifférence devant le défilé de la procession aussi bien que sur la communauté des Missions étrangères, coupable d'avoir refusé l'entrée de son église au culte schismatique. Les révolutionnaires attribuèrent à la cour la responsabilité de ces incidents qui leur déplaisaient, et, comme la garde nationale avait eu la même attitude que le peuple, on voulut lui opposer une force supérieure. Il fut décrété qu'un camp de 20,000 fédérés de tous les départements se réunirait, le 14 juillet, sous les murs de Paris. Roland, appuyé par deux autres ministres, exerça sur le roi une pression insolente pour lui arracher en même temps la sanction de ce décret et de celui de la déportation des prêtres. Le roi leur donna l'ordre de se démettre. L'Assemblée déclara qu'ils emportaient *les regrets de la nation*. Dumouriez, plus attaché au roi, demandait aussi la sanction : n'ayant pu l'obtenir, et se voyant d'ailleurs impopulaire, il donna sa démission. Peu de jours après, La Fayette, qui était sur la frontière à la tête de 50,000 hommes, perdit sa popularité pour avoir adressé à l'Assemblée une lettre en faveur de l'autorité royale, de la liberté religieuse et de la justice, également compromises par les violences des émeutiers et les menées des clubs. Le roi, cependant, avait pris dans le parti constitutionnel un ministère qui fit connaître à l'Assemblée, le 19 juin, l'opposition du roi aux deux décrets. L'Assemblée ne montra aucune irritation : la réponse se préparait pour le lendemain.

Vers onze heures du matin, une foule de 20 à 30,000 hommes, armée de piques, de besaiguës, de tranchets, de couteaux, de bâtons, se présentait à l'Assemblée, sous

la conduite de Santerre [1], et obtenait la permission de défiler dans la salle des séances. Les Tuileries lui furent ouvertes par l'ordre de la municipalité. Louis XVI, dont la vie fut menacée, tint noblement tête à l'orage, et refusa de promettre, en un pareil moment, la sanction des deux décrets. Mais il subit l'humiliation de se coiffer du bonnet rouge et de boire à la santé de la nation. Les clubs avaient répandu dans les départements le mot d'ordre du 20 juin. Là on attaqua directement les victimes dont les révolutionnaires de Paris demandaient l'immolation au roi. A Lyon, Châlon-sur-Saône, Dijon, Angers, Brest, Vannes, les municipalités et les directoires se distinguèrent par l'emprisonnement des prêtres non assermentés et par les traitements odieux qu'on leur fit souffrir. C'étaient là, prétendait-on, des mesures nécessaires contre ces ennemis de l'intérieur, et en même temps des adresses parvenaient à l'Assemblée, la pressant de ne pas tenir compte du *veto*. La tolérance que l'on continuait de laisser régner à Paris séduisit beaucoup d'ecclésiastiques ; ils s'y rendirent, mais la plupart sans ressources, sans connaissances. La misère les obligea de recourir aux métiers les plus durs. Ces glorieuses souffrances furent à peine connues que de généreux secours s'organisèrent, grâce à la libéralité du véritable peuple de Paris, des évêques qui avaient encore quelques ressources et de la province.

1. Antoine-Joseph Santerre, brasseur, né le 16 mars 1752, à Paris, avait déjà paru lors de l'émeute du Champ-de-Mars. Il avoua que, dans cette journée du 20 juin, le but du complot était de tuer le roi.

LEÇON VIII.

1. Le scandale du 20 juin provoqua l'indignation de toute la France honnête. Une protestation se couvrit à Paris de 16,000 signatures. La garde nationale témoigna son mécontentement de n'avoir pas reçu d'ordre. L'Assemblée dut accorder quelque satisfaction à l'opinion en décrétant qu'aucune réunion armée ne pourrait plus se présenter devant elle ni devant les autorités. Pétion même et Santerre recommandèrent la tranquillité avec une affectation qui les rendit plus méprisables. Une proclamation publiée par le roi fut l'objet d'innombrables adhésions des départements. On en compta soixante-douze venant de directoires ou de conseils généraux. Quelques-unes, comme celles de l'Aisne, de la Seine-Inférieure, de l'Eure et de la Somme, réclamaient une répression énergique des émeutiers et des 1,200 clubs reliés à celui des Jacobins. La Fayette eut le courage de quitter l'armée, et de venir seul, à la barre de l'Assemblée, exprimer les mêmes sentiments. Mais tout se réduisit à ces démonstrations. La Fayette, de concert avec Dumouriez, essaya inutilement de faire accepter au roi quelques plans de délivrance. Les Jacobins, au contraire, déployèrent leur activité et leur énergie féroce. La tentative isolée d'un simple cultivateur breton, Allain Redeler, fut étouffée pour le moment, malgré la valeur des paysans qu'il avait rassemblés, par la supériorité des forces dont disposait le directoire de Quimper. Dans le Vivarais, le rassemblement formé par le chevalier Dusaillant, sous le nom de camp de Jalès, fut massacré après sa défaite, presque jusqu'au dernier homme. Dès le 21 juin, le club des Jacobins eut l'audace de faire un nouvel appel à l'insurrection. Dans les jours suivants, l'Assemblée reçut de nombreuses

adresses de la province, les unes antérieures, les autres postérieures à l'invasion des Tuileries, toutes faisant retomber les maux du pays sur l'opiniâtreté des prêtres fidèles et sur le *veto* royal. Pour avoir leur camp de 20,000 hommes, les clubs organisèrent l'envoi de vingt-cinq citoyens par district à la fête de la Fédération. L'Assemblée l'autorisa et le roi ne put s'empêcher de sanctionner son décret. On compléta cette mesure en licenciant la garde nationale de Paris. Les passions violentes étaient excitées par les attaques contre le ministère, contre le directoire de Paris, contre La Fayette, contre le roi lui-même, et par une résolution qui autorisait l'Assemblée, en présence des périls du dehors et de l'intérieur, à *déclarer la patrie en danger*. La conséquence de cette déclaration devait être l'anéantissement du pouvoir exécutif confié au roi, car elle constituait en permanence les conseils de département et de district, les gardes nationales, et avant tout l'Assemblée. Il y eut à ce moment même une apparence de réconciliation. Le roi, prompt à tous les sacrifices, venait de s'opposer à un emprunt que ses frères, émigrés, ouvraient pour sa défense. Il tint aussi à prévenir l'Assemblée que les cours de Vienne et de Berlin s'étaient coalisées. L'évêque intrus de Lyon, Lamourette, profita de cette situation pleine d'angoisses : « Oublions, s'écria-t-il, nos querelles sur l'aristocratie et sur la république : attachons-nous à la seule Constitution. » Un mouvement unanime emporta l'Assemblée : on jura de s'en tenir à la Constitution et d'exécrer la république. Le roi, averti, vint exprimer son bonheur de voir cet accord qu'il avait toujours désiré. Mais ce fut une courte éclaircie. La pression des clubs, secondée par l'arrivée des premiers fédérés dont ils firent leurs organes, l'emporta. Le 11 juillet, l'Assemblée déclara la patrie en danger, et fit appel aux enrôlements volontaires. Le lendemain, elle cassa un arrêté du département qui suspendait Pétion de es fonctions de maire et que le roi avait approuvé. Ce-

pendant le 14 juillet se passa sans événement à Paris ; les fédérés atteignirent à peine le chiffre de 3,000, et l'idée que La Fayette pouvait être à Paris glaça le courage des Jacobins. Mais cette date fut illustrée, aux Vans, à Bordeaux, Limoges, Alençon, Marseille, par l'assassinat de plusieurs prêtres, martyrs de la foi [1].

Les Jacobins se remirent aux préparatifs d'un nouveau complot. Un décret de l'Assemblée envoya aux frontières les troupes de Paris, et quoique les Suisses eussent revendiqué leur dépendance immédiate et exclusive du roi, deux bataillons du moins durent s'éloigner. On fit entrer dans la ville, sous le nom de *Marseillais*, des bandes de brigands cosmopolites. Alors Pétion, au nom de la municipalité, vint demander la déchéance du roi. La discussion fut renvoyée au 9 août. En attendant on décréta l'évacuation et la vente de toutes les maisons religieuses, même celles des femmes, respectées jusque-là. 50,000 religieuses, toutes éprouvées déjà par la persécution, se trouvèrent livrées à elles-mêmes, et beaucoup sans autre ressource que la modique pension qui se payait en assignats, fort dépréciés alors, et qui devait être bientôt supprimée. Et l'Assemblée ne prenait aucune mesure pour se défendre contre les clubs qui venaient l'insulter et attaquer la Constitution à sa barre et dont le public menaça sérieusement les jours des députés modérés après un vote favorable à La Fayette.

2. Les conspirateurs s'enhardirent. Ils fixèrent au 10 août la date d'une insurrection décisive. La veille, pendant la nuit, se forma la nouvelle municipalité qui devait acquérir une terrible célébrité sous le nom de *commune* de Paris. Elle se composait de commissaires nommés par chacune des *sections* [2]. Dès le début elle

1. Barruel, *Histoire du clergé*, tome II ; *Histoire du clergé de France*, etc., tome III, p. 268-271.

2. L'Assemblée constituante avait divisé Paris en 48 *sections*, où les électeurs, nommés *sectionnaires*, formaient ce qu'on appelait l'*assemblée* de chaque section.

s'empara d'un pouvoir souverain sur toutes les autorités et sur la garde nationale. Le 10, vers une heure du matin, le tocsin sonna dans les faubourgs. Les insurgés, dont le noyau principal était formé par les Marseillais, se rassemblèrent lentement. Ils finirent par marcher en deux colonnes, l'une de 15,000 hommes, l'autre de 5,000, venant s'emparer des Tuileries. Malgré la complicité de Pétion et l'assassinat de Mandat, commandant de la garde nationale, à qui la Commune avait tendu un guet-apens en l'appelant près d'elle ; malgré la mollesse et peut-être la connivence de plusieurs gardes nationaux, on croit que la défense eût pu facilement être victorieuse. La reine et les ministres y engageaient le roi, mais Rœderer, syndic du département, donnait au contraire le conseil de se retirer au sein de l'Assemblée. Pendant ces moments d'indécision, les insurgés entourèrent les Tuileries. Des gardes nationaux et quelques autres personnes, parmi lesquelles un prêtre, furent massacrés, et leurs têtes promenées au bout d'une pique. Un mauvais esprit se répandit dans les rangs des soldats. Sur les instances de Rœderer, le roi se rendit à l'Assemblée avec sa famille, pour éviter, comme il le dit au président, un grand crime. Les Suisses, deux cents gentilshommes accourus au danger, une partie des grenadiers de la garde nationale, soutinrent la lutte contre les insurgés. Ceux-ci pliaient et prenaient la fuite, quand le roi envoya l'ordre de cesser le feu. Alors commença un véritable massacre de ces hommes fidèles; le pillage et l'orgie souillèrent le palais de leurs scènes hideuses ; peu s'en fallut que le pétrole de 1871 ne fût devancé; on ne combattit qu'à grand'peine l'incendie allumé dans les bâtiments qui couvraient alors la cour.

284 députés seulement sur 750, tout tremblants, étaient à l'Assemblée. L'insurrection leur dicta ses volontés. Le pouvoir royal fut suspendu, et les lois non sanctionnées déclarées exécutoires. Les ministres cédèrent la place à un nouveau conseil où Roland reparut, mais qui avait

réellement pour chef Danton, à la tête du département de la justice. Le roi et sa famille, d'abord enfermés au palais du Luxembourg, furent transférés trois jours après au sombre manoir du Temple, où tout manquait, sous la conduite de Pétion, qui eut le triste courage de les promener, deux heures durant, à travers les insultes et les imprécations de la populace. On fit prêter aux fonctionnaires un nouveau serment de maintenir la liberté et l'égalité, et en même temps, on décréta le 17 août un tribunal composé de huit juges, élus à deux degrés parmi les jurés des sections, avec la mission de condamner sans appel les Suisses faits prisonniers et tous les prétendus ennemis du peuple. A cette occasion l'ascendant conquis par Robespierre commença de paraître. La guillotine fut dressée en permanence sur la place du Carrousel, et les exécutions commencèrent le 21. Dans ce déchaînement de la fureur révolutionnaire, le catholicisme ne pouvait être oublié. L'assemblée proscrivit, comme étant mal vu du peuple, le costume ecclésiastique, porté encore par quelques prêtres. La commune s'empara des bronzes et de l'argenterie des églises de Paris, sans respecter même les crucifix, et ne laissa que deux cloches par paroisse. Elle employa la force armée pour exécuter ces mesures, que le peuple, attaché à la religion, ne voulait pas permettre. Enfin, le 26 août, un décret de l'Assemblée régla, d'une manière barbare, le sort des prêtres non assermentés. On ne tenait compte ni du serment civique, ni du serment nouveau de liberté et d'égalité [1]. Il fallait avoir prêté serment à la Constitution civile ou sortir du royaume, dans la quinzaine, avec un itinéraire déterminé et trois

1. La licéité de ce dernier serment, que M. Emery crut devoir prêter; la question de savoir s'il fut condamné ou non par le pape; la division qui en résulta dans les rangs du clergé, sont étudiées d'une manière remarquable dans : *Vie de M. Emery*, par M. Gosselin, tome Ier, deuxième partie, 39-48. Le 3 septembre, l'obligation du serment fut étendue à tous les citoyens, ce qui ne reçut pas d'exécution.

livres par jour pour subsister jusqu'à la frontière. Passé ce délai, le prêtre réfractaire devait être conduit par la gendarmerie au port le plus voisin et déporté à la Guyane française. Ceux qui auraient simulé le départ ou qui rentreraient dans le royaume devaient être condamnés à dix ans de détention. Le serment n'était pas exigé des prêtres sans fonctions publiques, mais on les soumettait aux mêmes mesures s'ils occasionnaient des troubles ou si leur éloignement était demandé par six citoyens du département. Les sexagénaires et les infirmes devaient être réunis au chef-lieu, dans une maison commune, sous la police de la municipalité [1]. Fauchet, évêque intrus du Calvados, ne rougit pas d'aider à la préparation de cette loi. Auparavant il avait demandé la mise à prix de la tête de La Fayette et le procès des anciens ministres. Chabot, ancien capucin et grand vicaire de Grégoire, avait joué un rôle très actif dans la conspiration du 10 août, et voulait organiser un corps de 1,200 *tyrannicides*, chargés d'assassiner les rois et les généraux en guerre avec la France. Lamourette osa demander que, dans la prison du Temple, la reine fût séparée de son mari et de ses enfants. Le clergé constitutionnel allait aussi loin dans le crime que le clergé fidèle dans la constance et le dévouement.

3. Les injustices et les cruautés légales de l'Assemblée ne suffisaient pas aux Jacobins, ni à la Commune de Paris. Dans beaucoup de départements, on multipliait les emprisonnements de prêtres. Les gendarmes et les révolutionnaires couraient le pays pour les arrêter. Les victimes étaient par centaines au château de Brest, au séminaire du Mans, à l'Abbaye de Sainte-Mélanie de Rennes, à la citadelle de Port-Louis, au château de Nantes. Les prêtres réfractaires du Mans et ceux d'Angers furent réunis dans ce château avec ceux de la Loire-Infé-

1. *Histoire du clergé de France,* etc., tome III, p. 271-278.

rieure. Le directoire du Var alla plus loin. Il ordonna la déportation de tous les prêtres non assermentés, et cette initiative audacieuse devint le premier germe du décret de l'Assemblée. A Paris, on prétendit que les prêtres avaient combattu avec les Suisses dans la journée du 10 août; les barrières fermées, on se mit à les rechercher activement. La sécurité dont ils avaient joui dans la capitale fut la cause de leur perte. Après le décret du 26 août, la commune assigna la maison de Port-Royal pour les prêtres infirmes ou sexagénaires. Mais cette apparente soumission à la loi n'était qu'hypocrisie. Elle avait multiplié et continuait les arrestations sans s'occuper de l'Assemblée, ni du délai qu'elle accordait. Des évêques étaient enfermés avec des centaines de prêtres dans la maison des Carmes de la rue de Vaugirard, au séminaire de Saint-Firmin, transformés en lieux de détention, et dans les prisons de l'Abbaye et de la Force. Ils s'y préparaient à tout, parmi les exercices d'une piété régulière et dans des sentiments admirables de résignation. Bientôt de sinistres projets se formèrent. Les sections se plaignirent que le tribunal extraordinaire et la guillotine du Carrousel fussent trop lents : on parla d'enfoncer les portes des prisons et d'y massacrer les prisonniers. Marat y poussait, Danton en forma la résolution. Il eut pour aides Manuel, procureur de la commune, Billaud-Varennes, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Collot d'Herbois. D'autres complices, Pétion, Robespierre, Santerre, se tenaient dans l'ombre. Un comité d'*exécution* ou de *surveillance*, ayant sous ses ordres les commissaires des sections et les employés de la Commune avait pour membres Panis, Sergent, Lenfant, Guermeur, Leclerc, Duffort, Duplain, Jourdeuil, Marat et Deforgues. Un prêtre assermenté prit part au conseil de la Commune qui décida le massacre, le 26 août. Danton parla le 28 à l'Assemblée pour la rassurer sur l'invasion des Prussiens, qui venaient de s'emparer de Longwy, mais aussi pour la convaincre de la

nécessité d'effrayer les despotes par une *convulsion nationale*. Il montra les *traîtres* enfermés dans Paris ; il demanda l'autorisation de faire des visites domiciliaires et de distribuer des armes. Le lendemain, il s'occupa de réunir l'armée du massacre en proposant à la Commune de dresser dans chaque section la liste des citoyens nécessiteux propres au service militaire, et de leur fixer une paye. Ensuite chacun fut obligé de rentrer chez soi, les barrières furent fermées, et l'on s'occupa des arrestations.

Cependant l'Assemblée qui, au milieu de la terreur dont Paris était accablé, avait trouvé le loisir de désorganiser la famille et d'atteindre l'institution chrétienne du mariage, en votant le divorce, parut songer à se défendre contre les empiétements de la Commune. Elle décréta la formation d'un nouveau conseil général, et enjoignit à la Commune de se renfermer dans ses attributions légales. Ces décisions ne firent que stimuler l'activité des Jacobins. Dans le massacre général des prisonniers, ils ne virent plus seulement l'extermination des prêtres, mais encore un moyen de soumettre l'Assemblée par la terreur et de s'assurer d'avance la domination sur la Convention qui devait bientôt lui succéder. Ils se hâtèrent de pourvoir aux derniers préparatifs et donnèrent des instructions minutieuses à Maillard, le chef de bande des égorgeurs. On reçut le 1er septembre la nouvelle de la marche en avant du duc de Brunswick, général de l'armée prussienne. On en profita le lendemain pour surexciter les têtes en demandant l'exécution immédiate des mesures extraordinaires. « Nous demandons, disait Danton à la tribune, que quiconque refusera de servir en personne, ou de remettre ses armes, soit puni de mort. Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace. » Le véritable objet de ces paroles

n'était pas douteux. Depuis le matin, des bruits sinistres couraient ; les parents, les amis des prisonniers, s'efforçaient d'obtenir leur élargissement, pensant les arracher à la mort, et plusieurs de ces démarches furent fructueuses. Le mot d'ordre était si bien donné qu'au premier son du tocsin, les sections prirent des arrêtés qui ordonnaient de courir aux ennemis de l'intérieur, aux prisons, avant de partir à la frontière. Au troisième coup d'alarme, on fit sortir les prisonniers de la mairie en trois colonnes, l'une pour la Force, l'autre pour la Conciergerie, la troisième pour l'Abbaye. Ils furent massacrés avant d'arriver à leur destination. On ne sait quelles personnes formaient la colonne de la Conciergerie. Les deux autres étaient composées de prêtres. Puis le massacre s'organisa, s'étendit. Avec d'horribles simulacres de jugements sommaires, au milieu de jurements cyniques, d'orgies, quelquefois d'ignobles débats sur le salaire payé aux égorgeurs, il se prolongea pendant la nuit et recommença dans la journée du 3 septembre, pour reprendre encore avec de nouveaux accès de fureur sanguinaire pendant trois jours. L'Assemblée, restée en permanence, ne sut y opposer que de vaines exhortations. Aux Carmes, à l'Abbaye, au Châtelet, à la Force, à la Conciergerie, aux Bernardins, à la Salpêtrière, à Bicêtre, le sang coulait à flots. Il enivrait les égorgeurs, qui, après les prêtres, immolèrent les prévenus, les forçats, les fous, les femmes, les enfants. Sur 1,500 victimes environ, on compte au moins 400 ecclésiastiques. Les limites d'un abrégé ne nous permettent pas de signaler de beaux traits de dévouement qui consolent au milieu de ces horreurs, ni de décrire la mort héroïque des martyrs. Mais nous ne pouvons nous empêcher de nommer au moins, parmi ceux qui tombèrent dans l'église des Carmes, M. Dulau, archevêque d'Arles, et deux La Rochefoucauld, deux frères, l'un évêque de Beauvais et l'autre de Saintes.

Le comité de surveillance eut l'audace d'envoyer, le

3 septembre, une lettre officielle à toutes les municipalités pour leur faire imiter l'exemple de Paris. Elle était portée par des commissaires, dont plusieurs furent mal accueillis, mais les autres trouvèrent des hommes dignes d'eux. Des massacres eurent lieu à Reims, Meaux, Lyon, Caen. Les prisonniers de la haute cour d'Orléans, dont les révolutionnaires avaient demandé la translation à Paris, étant arrivés à Versailles, y furent assassinés au nombre de quarante-quatre [1].

4. Le vol et le pillage se joignant à l'assassinat, le désordre fut au comble dans Paris et en province. Le ministre Roland voulait faire rétablir l'ordre par l'Assemblée. Mais que pouvait-on en espérer? Les Girondins avaient contribué aux massacres en affectant toujours de rejeter la responsabilité des troubles sur les hommes de Coblentz et sur le clergé. Ils restèrent fidèles à ce honteux système, alors même que, par la bouche de Vergniaud, ils demandèrent compte au comité de surveillance des nouveaux mandats d'arrêt dont il menaçait de nombreuses victimes, parmi lesquelles quatre cents députés. Ce décret venait bien tard, le 17 septembre, et semblait trop inspiré par des craintes égoïstes pour honorer l'Assemblée. Quant au vol, elle l'encouragea par un décret du 10 septembre qui prescrivait l'inventaire du mobilier et de l'argenterie des églises. Tout ce qui n'était pas nécessaire fut enlevé, mais tout n'alla pas à la Monnaie ni au Trésor. Elle ne sut pas s'élever à des sentiments plus droits et plus nobles dans la proclamation qui annonçait la clôture de ses travaux, car après avoir flétri « un système d'assassinats et de désordres qui souillerait la révolution et serait une honte ineffaçable au nom fran-

1. Barruel, *Histoire du clergé*, tome II; Guillon, *Les Martyrs de la Foi*. M. Jager, liv. XIX et XX, rassemble tous les documents, en fait une saine critique, et prouve que les massacres furent le résultat d'un complot et de la préméditation, contrairement aux historiens qui ne veulent y voir qu'une explosion subite de la fureur populaire.

çais, » elle ajoute : « Dans les temps d'insurrection, et lorsque le peuple se lève pour opposer à la tyrannie une résistance légitime, il peut quelquefois être entraîné par des hommes passionnés pour la liberté; il peut regarder l'activité des lois comme trop lente ; mais l'idée d'attentats contre ses propres représentants ne pouvait être inspirée que par de véritables ennemis de la nation. » Voilà les principes et les exemples que la Législative léguait à la Convention, en terminant ses séances, le 21 septembre 1792. La veille, sans aucune discussion, elle avait définitivement retiré les registres de l'état civil au clergé pour les donner aux municipalités.

LEÇON IX.

1. La Convention tint sa première séance aux Tuileries dès le 21 septembre. On avait fait les élections pendant les massacres. Cette Assemblée réunissait aux révolutionnaires les plus connus de la précédente des notabilités plus repoussantes encore de l'ancienne Constituante et des clubs. L'ancien parti constitutionnel avait disparu, car la Constitution même allait sombrer. Les Girondins occupaient le côté droit et les Jacobins formaient la gauche, sous le nom de *Montagnards*. Les premiers détestaient les massacres dont les seconds faisaient l'apologie. Mais, parmi ces derniers, Robespierre, qui aspirait à la tyrannie par le renversement de toute rivalité; Marat, qui vint siéger en carmagnole, en bonnet rouge et en sabots ou en bottes molles, toujours avide, non d'honneur, mais de sang et de débauches, formaient un parti avancé et dominateur, tendant à se détacher du groupe de Danton, satisfait d'être député et désireux de s'arrêter après tant de meurtres. Les députés indécis formèrent le centre,

qu'on appelait la *Plaine* ou le *Marais*. Le duc d'Orléans, sous le nom démocratique de *Philippe-Égalité*, s'était joint aux Montagnards.

A peine réunie, la Convention décréta l'abolition de la royauté en France. « Qu'est-il besoin de discuter, s'était écrié l'abbé Grégoire, quand tout le monde est d'accord ? Les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. » Puis éclata le désaccord entre les deux partis de l'Assemblée et l'on put pressentir le triomphe des Montagnards. Les Girondins accusaient Robespierre de vouloir la dictature et d'avoir pour complices les provocateurs des troubles et des violences. Ils demandaient des mesures répressives contre les conspirateurs, et pour l'Assemblée une garde composée d'hommes de tous les départements. Marat soutint insolemment la nécessité de la dictature. Robespierre dit que la formation d'une garde spéciale, recrutée dans les départements, serait une injure pour Paris. Accusant à son tour, il reprocha aux Girondins le projet, qui n'a jamais été prouvé, de morceler la France et d'en former une république fédérative. Un décret proclamant la république une et indivisible consacra son succès, et le nom de *fédéraliste* s'attacha en guise de flétrissure au parti girondin.

Pendant ce temps, le décret de déportation du 26 août contre les prêtres fidèles s'exécutait, mais avec les circonstances que peuvent expliquer les massacres de Paris. Les municipalités différaient la délivrance des passeports, afin de ne pas se dessaisir de leur proie. Plusieurs furent assassinés en se présentant pour remplir cette formalité. D'autres furent poursuivis, insultés, volés, tués dans la route. Il y en eut même qui se virent attaqués sur les vaisseaux, que l'on essaya de couler à fond. Une frégate française en arrêta plusieurs des Côtes-du-Nord sur un navire marchand et on les retint prisonniers, malgré la loi. Ceux qui furent assez heureux pour atteindre la terre étrangère y trouvaient la liberté, mais avec elle

la misère et le dénuement. C'est là que la Providence les attendait pour montrer à leur occasion ce que peuvent inspirer les traditions de la charité chrétienne, même au sein du schisme et de l'hérésie, et pour éclairer, par l'exemple de leur résignation et de toutes leurs vertus, des nations remplies de préjugés contre le catholicisme. Pie VI les entoura de sa sollicitude. A la suite du premier refus de serment, il en avait reçu plus de 200 qu'il nourrissait à ses frais. Au moment où nous sommes, il vit bientôt ce nombre s'élever à 4,000. Il garda près de lui vingt-quatre prélats, et s'entendit avec les évêques de ses États pour assurer des secours suffisants, une hospitalité complète, à tous les prêtres, sans qu'il en coûtât rien au peuple romain. Les religieuses furent accueillies avec une délicatesse particulière et placées dans les communautés. Les bourgeois, des commerçants, des banquiers, firent des libéralités considérables. Pie VI ne se contenta pas de donner l'exemple. Il adressa un bref au clergé d'Allemagne pour l'exhorter à se montrer également hospitalier envers ceux que la persécution conduirait dans ce pays, et cet appel ne fit qu'augmenter l'ardeur d'une charité dont les preuves nombreuses existaient déjà. Les nonces apostoliques furent spécialement chargés de faire organiser les secours dans les divers pays de l'Europe. On aurait les faits les plus touchants à citer en Espagne, en Suisse, dans le Brabant, dans les Pays-Bas autrichiens, dans les cercles du Rhin. Les protestants, avons-nous dit, s'honorèrent partout de contribuer à cette grande œuvre. Genève reçut 600 ecclésiastiques. Mais c'est à l'Angleterre qu'il fut réservé de surpasser tout autre pays. En peu de temps, on compta 4,000 prêtres dans les îles de Jersey et de Guernesey. D'autres allaient aborder directement sur la terre anglaise. Il y avait aussi des religieuses, puis des femmes, des enfants, que les malheurs de la France laissaient abandonnés et sans ressources. Le nombre des prêtres déportés et des émigrés

en Angleterre augmenta, par suite des événements que nous aurons à raconter, dans des proportions inconnues partout ailleurs, parce qu'elle n'était pas exposée aux invasions des armées françaises. Le roi, les plus nobles pairs, le haut clergé anglican, les universités, les riches particuliers rivalisèrent de générosité dans les quêtes et souscriptions. Le parlement vota un secours régulier. Vers la fin de 1793, le château royal de Winchester fut mis à la disposition des prêtres exilés, qui y vécurent en communauté au nombre de sept cents. A Jersey d'abord, puis en Angleterre, à partir du moment où l'on craignit une descente du général Hoche en décembre 1796, l'abbé Carron, aidé par plusieurs ecclésiastiques et par madame de Silhburne fonda quantité d'établissements de bienfaisance et d'œuvres religieuses en faveur de ses confrères et de tous les émigrés. On voyait en lui un nouveau Vincent de Paul [1]. Les vertus de ce saint prêtre, la mansuétude, l'aménité, la vie laborieuse et régulière de tous les autres, exercèrent sur l'Angleterre protestante une heureuse influence. Le 10 juin 1791, George III avait sanctionné un bill du parlement qui accordait la tolérance au culte catholique. Mais les Anglais se pressaient peu d'en favoriser l'usage. Toute leur hostilité tomba devant les déportés, et l'on put ériger des chapelles où la messe était célébrée publiquement. Les hommes les plus éminents rendirent hommage aux qualités du clergé romain, et ce fut le moyen dont la Providence se servit pour diriger un grand nombre d'âmes vers la vraie foi.

2. Il faut quitter ces consolants souvenirs pour reprendre

1. Le livre XXI de M. Jager est consacré tout entier à l'histoire des prêtres déportés et de leurs bienfaiteurs. Nous en recommandons la lecture, regrettant d'être condamné à taire des traits et des noms que l'histoire doit glorifier. — L'abbé Carron, né à Rennes en 1760, mort à Paris en 1821, a laissé beaucoup d'ouvrages édifiants. Nous devons citer comme se rapportant au sujet ici effleuré : *Les Confesseurs de la foi dans l'église gallicane à la fin du dix-huitième siècle*, Paris, 1820, 4 vol. in-8°.

la suite du récit. Après une canonnade à Valmy, les Prussiens avaient battu en retraite, sur l'avis du duc de Brunswick, et repassé la frontière. Le général Montesquiou avait occupé la Savoie, qui, réunie à la France, forma le département du Mont-Blanc. Dumouriez remportait une série de victoires sur les Autrichiens, restait maître de la Belgique et menaçait la Hollande. La Convention sentit croître son audace et poursuivit son œuvre. Pour prévenir toute tentative d'agitation royaliste en France, elle bannit à perpétuité les émigrés et porta la peine de mort contre ceux qui rentreraient sur le territoire de la république. Aux menaces des rois, elle répondit en offrant son concours aux peuples pour étendre partout la révolution. Elle ordonna aux généraux de proclamer dans les pays qu'ils occuperaient la souveraineté du peuple et d'y établir par la force des armes, s'il le fallait, les principes de l'égalité, un gouvernement libre et populaire. En même temps, elle se préparait à consommer la destruction de la royauté française. Un décret expulsa du territoire tous les membres de la famille des Bourbons; il n'exceptait que Philippe-Égalité, devenu un vil jouet, et les prisonniers du Temple, que l'on gardait pour victimes. Louis XVI subit son premier interrogatoire devant l'assemblée sanguinaire le 11 décembre. Malesherbes, autrefois son ministre, acquit une gloire pure et durable en s'offrant de lui-même pour le défendre; il fut aidé dans cette noble tâche par un jeune avocat de Bordeaux, Romain Desèze, et par Denys Tronchet, célèbre jurisconsulte. L'acte d'accusation reprochait au roi déchu d'avoir formé des complots contre la vie et la liberté des citoyens, d'avoir ordonné l'effusion du sang au 10 août et trempé dans le projet des émigrés et des souverains coalisés contre la France. Desèze réfuta ces différents points dans son plaidoyer prononcé le 26 décembre en présence de l'accusé et des juges. Il invoqua la Constitution pour prouver qu'en toute hypothèse le roi ne pouvait être con-

damné. Mais à quoi servaient de tels arguments ? Robespierre, qui dominait l'Assemblée en donnant aux excès révolutionnaires l'apparence de théories rigoureusement déduites et froidement raisonnées, avait dit : « Louis n'est point un accusé ; vous n'êtes point des juges ; vous n'êtes, vous, et ne pouvez être que des hommes d'État et les représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer... J'abhorre la peine de mort, mais un roi détrôné ne pourrait vivre que pour la ruine du peuple... Cette cruelle exception aux lois ordinaires, que la justice avoue, ne peut être imputée qu'à la nature de ses crimes. Je prononce à regret cette fatale vérité ; mais Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive. » Les Girondins essayèrent inutilement de provoquer un appel au peuple ; la Convention ne voulut pas que sa victime pût lui échapper. L'intervention des cabinets de Madrid et de Naples ne fut pas moins impuissante. Cependant des négociations secrètes s'engagèrent entre le ministère et les gouvernements d'Autriche et de Prusse. Si elles avaient abouti, la révolution aurait livré Louis XVI à ces puissances pour en obtenir la paix. Mais pendant que la diplomatie discutait ses conditions, le crime marchait à son but. Dans la séance du 17 janvier, trois votes successifs furent prenoncés. Le premier affirmait la culpabilité de Louis XVI. Le second, en dépit des nouveaux efforts tentés par les Girondins, repoussait l'idée de soumettre le décret de la Convention, quel qu'il fût, aux assemblées primaires. Le troisième répondait à cette question : Quelle peine Louis a-t-il encourue ? Il y eut 721 votants. Le premier recensement des voix n'en donnait que 340 pour la mort sans sursis. Un autre calcul, assez suspect pour avoir donné lieu à des réclamations immédiates, décomposa ainsi les votes : 2 pour les fers ; 286 pour la détention, le bannissement à la paix, le bannissement

immédiat ou la réclusion; quelques-uns ajoutaient la peine de mort conditionnelle, si le territoire était envahi; 46 pour la mort, avec sursis, soit après l'expulsion des Bourbons, soit à la ratification de la Constitution; 361 pour la mort; 26 pour la mort aussi, mais avec cette clause que l'on examinerait si l'intérêt public ne demandait pas un délai; néanmoins comme ces 26 votants déclaraient leur suffrage indépendant de cette clause, on ne craignit pas de les adjoindre simplement à ceux qui votaient la mort sans condition, et Vergniaud, qui présidait, déclara cette peine prononcée par 387 voix contre 334. Pour obtenir ce résultat contestable, la scélératesse des Jacobins avait appelé la peur à son aide. Pendant la séance, qui se termina le 17 janvier, à onze heures du soir, après avoir duré deux jours et une nuit, les cris sanguinaires de la populace et ceux des Montagnards avaient menacé les députés qui reculaient devant le parricide. Les Girondins faiblirent; la plupart, et Vergniaud entre autres, votèrent la mort. Toutefois la Montagne même ne put contenir un sentiment d'indignation et d'horreur quand Philippe-Égalité se prononça dans le même sens.

Après la proclamation du vote, les défenseurs de Louis XVI se présentèrent à la barre, déclarant en son nom qu'il interjetait appel au peuple, et Malesherbes ajouta des observations sur la majorité des voix nécessaire pour une pareille sentence. Robespierre et Guadet, un girondin, firent rejeter l'appel, et Malesherbes ne put pas même développer ses critiques sur le résultat du scrutin. Dans la séance du 19, ce résultat fut définitivement arrêté, et le sursis écarté par 380 voix sur 690. Le lendemain, les Girondins pensèrent se relever en faisant décréter des poursuites contre les auteurs des massacres de septembre. Vaine satisfaction : ce décret resta lettre morte. Le même jour, Louis XVI reçut notification de la sentence parricide. Il demanda trois jours de délai pour

se préparer à la mort ; la Convention les refusa par cette raison qu'un vote acquis avait repoussé tout sursis. On lui permit seulement de voir sa famille, et de recevoir les consolations religieuses du prêtre qu'il désignerait. Le lundi, 21, à dix heures dix minutes du matin, l'héritier d'une monarchie de quatorze siècles descendait de la charrette des condamnés, au pied de l'échafaud dressé sur la place Louis XV. L'abbé de Firmont Edgeworth, prêtre irlandais, de la société des Missions étrangères, qu'il avait pris pour confesseur, lui dit : « Fils de saint Louis, montez au ciel. » Arrivé sur la plate-forme, Louis XVI adressa ces paroles à la foule : « Peuple, je meurs innocent... » Mais un roulement de tambours couvrait sa voix, et se retournant vers les bourreaux, il leur dit : « Messieurs, je suis innocent de tout ce que l'on m'impute ; je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français. » Un instant après, le bourreau montrait aux spectateurs la tête de l'infortuné monarque.

Il est difficile de disculper le pays où se commet un pareil attentat. Pour expliquer l'accomplissement tranquille du forfait des Montagnards, il faut reconnaître que la nation était livrée à un désarroi moral, longuement préparé par l'amollissement des caractères et par l'oubli des principes religieux et sociaux. Néanmoins sa faute s'est bornée en cette occasion à laisser des hommes criminels prendre un tel empire. L'insistance mise à repousser l'appel aux assemblées primaires le prouve, et même dans le sein de la Convention, l'histoire ne saurait dire de quel côté se porta réellement la majorité des suffrages pour le vote principal. C'est un terrible mystère que le degré de solidarité établi par la divine justice entre une minorité audacieuse et le peuple qui en supporte les attentats. La France avait besoin d'expiation, elle ne pouvait présenter à Dieu une plus digne victime. Si Louis XVI ne posséda pas l'initiative, la décision et la fermeté d'un roi, il en montra la bonté et les intentions généreuses.

Aucune tache ne ternit sa vie, et ses faiblesses n'eurent d'autres sources que son dévouement pour le bonheur de ses sujets. Peut-on lui reprocher comme une faute de n'avoir pas eu le génie nécessaire pour diriger et contenir l'esprit de réforme ? Il n'a pas su employer énergiquement les moyens de résistance contre une faction scélérate ; mais aussi sur quels éléments s'appuyer, quelle voie prendre dans l'état de désorganisation où le philosophisme, la licence des mœurs et les abus de l'ancien régime avaient jeté la France ? Ses sentiments religieux, sa foi furent à la hauteur de ses autres vertus. Les circonstances, suffisamment indiquées dans notre récit, ne justifient pas mais excusent la faiblesse qu'il eut de sanctionner une constitution schismatique. Jamais il ne voulut du schisme, et une fois éclairé sur le véritable but des révolutionnaires, amis et ennemis le trouvèrent également inflexible dans sa détermination de n'y pas concourir. Cette magnanime constance se changea, dans la prison du Temple, en sublime résignation Il rappelle alors la piété de saint Louis. Pendant le procès, son abnégation, son oubli de lui-même, ses délicates attentions pour ses défenseurs; le testament qu'il écrivit le 25 décembre ; son entrevue avec sa famille, ses derniers actes religieux, les moindres traits de la catastrophe, tout nous reporte aux souvenirs les plus purs et les plus héroïques du christianisme. Aussi dans une allocution consistoriale du 17 juin 1793, Pie VI, parlant comme docteur particulier, lui décerna le titre de martyr [1].

3. La consommation du régicide détermina contre la France une coalition dans laquelle entrèrent l'Autriche,

1. Sur le procès et la mort de Louis XVI, voir les *Nouvelles politiques nationales et étrangères*, décembre 1792 et janvier 1793 ; *Histoire de France*, par Laurentie, tome VI, chap. XI ; *Histoire de l'Église*, par Rohrbacher, liv. XC. Dans l'édition donnée par M. Palmé de ce dernier ouvrage, on trouvera le texte de l'allocution de Pie VI. On peut lire quelques particularités à ce sujet dans l'article remarquable du *Dictionnaire historique* de Feller sur ce pape.

la Prusse, les divers États de l'Allemagne, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, les Deux-Siciles et le roi de Sardaigne. L'impératrice de Russie, Catherine II, promit des troupes. Dumouriez, battu à Nerwinde, se mit en révolte contre la Convention, et n'ayant pu entraîner son armée, il se retira dans le camp autrichien avec une partie de son état-major. Entourée de périls, la Convention déploya une énergie qui ressemblait à de la fureur. Des armées improvisées furent envoyées à toutes les frontières, mais surtout les mesures les plus violentes concoururent à l'œuvre de la révolution. On institua le *tribunal révolutionnaire* dont les douze jurés, choisis dans Paris et dans les quatre départements limitrophes, devaient donner leur opinion à haute voix. Un peu après, on forma, dans le sein même de la Convention, un comité de défense générale, dont les attributions passèrent, le 6 avril, au comité de *Salut public*, chargé de surveiller le conseil exécutif, d'en suspendre au besoin les arrêtés et de prendre toutes les mesures urgentes pour la sûreté de la république. La proscription des émigrés fut confirmée et leurs biens confisqués. Quant au clergé fidèle, on décréta contre lui, le 23 mars, une nouvelle loi de déportation beaucoup plus rigoureuse que la précédente. Elle atteignait sans exception tous les ecclésiastiques réguliers et séculiers, tous les frères lais et convers qui n'avaient pas prêté le serment de liberté et d'égalité. Tout passeport leur était refusé. Ils devaient subir la captivité, se laisser transporter sur les côtes de la Guyane ou dans les sables de l'Afrique, et la mort menaçait ceux qui tenteraient d'échapper à cette loi. On ne put effectuer le transport à cause de la guerre, mais le supplice n'en fut que plus affreux. Poursuivis dans les retraites les plus sûres, traînés de ville en ville au milieu des outrages, maltraités, frappés, ces hommes aussi doux que fermes, dont un grand nombre étaient des vieillards, furent enfermés dans des prisons voisines de la mer ou entassés par centaines sur des vaisseaux trop étroits pour

les contenir. Ils y demeuraient privés de tout, même de leurs bréviaires, et dans des conditions d'insalubrité qui ne peuvent se décrire. De sept cents que l'on avait rassemblés sur deux bâtiments dans la rade de Rochefort, il en périt près de deux tiers en onze mois. On les remplaça par d'autres, qui ne furent débarqués au printemps de 1795 que pour se voir décimés encore par l'air malsain du village où on les avait relégués. Les lieux de dépôt les plus considérables furent Bordeaux, Blaye, Nantes, Brest; mais les prisons de tous les départements renfermaient quelques-unes de ces victimes. Du reste, le comité de Salut public, le tribunal révolutionnaire, les commissaires de la Convention dans diverses villes de province, avaient des moyens plus rapides d'exterminer ce clergé héroïque qui, au milieu de périls incessants, recourait à tous les moyens d'exercer en secret son ministère. La guillotine faisait tomber leurs têtes avec celles d'une foule de personnes suspectes d'aristocratie, de contre-révolution, ou seulement, comme on disait alors, de *modérantisme*. A Nantes, le féroce Carrier imagina de les noyer au moyen de vaisseaux à soupape, et la Convention applaudissait à ses rapports avec des ricanements sataniques. Ailleurs on fusillait le prêtre surpris ou on le brûlait avec sa pauvre église, et l'on fusillait également les catholiques fidèles. Les religieuses fournirent un glorieux contingent à la persécution. Parmi celles qui versèrent leur sang, on cite surtout onze religieuses Ursulines de Valenciennes, seize Carmélites de Compiègne, environ trente religieuses de divers ordres, prisonnières à Orange. Ces héroïques servantes de Dieu, après la fermeture de leurs monastères, avaient continué de pratiquer la vie religieuse avec toute la perfection possible dans les maisons où elles s'étaient retirées. Il y avait ainsi, outre les religieuses isolées, quantité de petites communautés, éparses dans toute la France. Des brefs nombreux témoignent de la sollicitude de Pie VI pour le clergé et les fidèles français si

durement persécutés. Les facilités et les pouvoirs les plus étendus étaient accordés pour la célébration occulte des saints mystères et pour l'absolution de ceux qui avaient failli ; des règles pleines de sagesse sont tracées relativement aux communications avec les curés intrus et à la déclaration du mariage devant l'officier civil [1].

LEÇON X.

1. Aux confesseurs de la foi dont nous avons parlé dans la leçon précédente, il faut joindre les paysans de la Vendée et de la Bretagne qui, sans armes, en sabots, sans aucune idée d'organisation militaire, osèrent entreprendre la guerre contre la Convention. On a déjà vu les mouvements qui avaient éclaté dans ces provinces contre le clergé constitutionnel [2]. L'irritation de ces populations croyantes grandit avec la persécution. Le régicide du 21 janvier acheva de les exaspérer, en montrant que la Convention voulait tout abattre sous sa puissance révolutionnaire. Le pays d'ailleurs prêtait à la résistance. Dans cette partie de la Bretagne, de l'Anjou et du Poitou qu'on nomme le Bocage, le terrain boisé, marécageux, sans routes, rendait difficiles les opérations des troupes régulières. La réquisition de 300,000 hommes, ordonnée par la Convention pour répondre aux armées coalisées, fit

1. *Recueil des décisions du Saint-Siège apostolique relatives à la constitution civile du clergé et aux affaires de l'Église de France, depuis 790 jusqu'en 1796* ; Rome, 1796, chez Pagliarini, tome II. — Sur les prêtres déportés, etc., voir *Histoire du clergé de France*, par M. R..., t. II, Convention nationale, chap. II et III ; *Histoire de l'Église*, par Rohrbacher, liv. XC.

2. *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du dix-huitième siècle*, par M. l'abbé Tresvaux, Paris, 1845, 2 vol. in-8°.

éclater l'insurrection générale que commencèrent trois mille jeunes gens rassemblés au bourg de Saint-Florent pour le tirage de la conscription. Les premiers chefs furent le voiturier Cathelineau, surnommé le *saint de l'Anjou*, l'officier de marine Charette, et le garde-chasse Stofflet. Neuf cents paroisses se levèrent au son du tocsin, et forcèrent quelques gentilshommes, Bonchamp, Lescure, surnommé le *saint du Poitou*, La Rochejaquelein, d'Elbée, Talmont, à se joindre aux premiers chefs. Ni la garde nationale ni les troupes de ligne ne purent tenir devant la fougue des paysans, qui se firent une artillerie en allant prendre les canons après avoir essuyé leurs décharges. Maîtres de plusieurs places, ils purent former trois corps de dix ou douze mille hommes chacun. L'armée d'Anjou, sous les ordres de Bonchamp, occupa les bords de la Loire ; la *grande armée* tint le centre, sous d'Elbée ; l'armée des *Marais*, commandée par Charette, demeura dans la basse Vendée. Cathelineau fut proclamé généralissime. De Saumur on alla s'emparer d'Angers. Mais à l'attaque de Nantes, les Vendéens furent repoussés et perdirent Cathelineau, qui fut remplacé par d'Elbée. Ils repassèrent la Loire, afin de continuer la guerre dans des conditions plus favorables. La Convention leur opposa plusieurs armées et de nombreux généraux parmi lesquels Westermann se fit remarquer par une activité et une vigueur qui lui valurent le surnom de *boucher ;* d'autres, comme Biron qui, sur l'échafaud exprima son repentir d'avoir été infidèle à son Dieu et à son roi, Kléber et Marceau, avaient déjà conquis une belle renommée militaire. Kléber amenait 17,000 soldats de l'armée du Rhin, qui passaient pour les meilleures troupes de France. La valeur des Vendéens les surprit au point qu'ils avouèrent que toutes leurs guerres antérieures étaient des jeux d'enfants et que celle-ci était une *guerre de géants*. D'abord victorieux, les héroïques défenseurs de la foi éprouvèrent quatre défaites successives à Châtillon et à Cholet.

Lescure, Bonchamp, d'Elbée y furent mortellement blessés. L'Angleterre avait promis du secours à condition qu'on aurait pu s'emparer d'un port de mer. 80,000 Vendéens s'avancèrent à cet effet jusqu'à Granville; repoussés devant cette place, faute d'artillerie, ils revinrent par le Mans dont ils réussirent à s'emparer, mais assaillis le lendemain à l'improviste par toutes les armées républicaines, ils furent mis en déroute et abandonnèrent, avec leurs bagages, des femmes, des enfants, des blessés dont les *bleus* (ainsi nommait-on, à cause de leur uniforme, les soldats républicains) firent un horrible carnage. Ayant ensuite voulu repasser la Loire, les restes de cette malheureuse armée furent détruits à Savenay, le 22 décembre. Charette s'établit dans l'île de Noirmoutier, mais le 15 janvier 1794, les *bleus* ayant reçu des renforts, la reprirent, et massacrèrent deux mille Vendéens qui avaient posé les armes. Avec eux fut égorgé d'Elbée que ses soldats avaient emporté mourant de sa blessure. La Rochejaquelein était rentré presque seul en Vendée; il reforma en peu de temps une petite armée. Il venait de remporter une victoire à Nouaillé, près de Cholet, quand un fuyard, qu'il sommait de se rendre, le tua. C'était le 4 mars 1794. Stofflet devint chef de la haute Vendée; Charette tenait la partie basse du pays. Ces deux hommes fatiguèrent pendant le reste de l'année, par leur ténacité et leur vaillance, les armées républicaines, qui, avec seize camps retranchés et douze colonnes mobiles, *les colonnes infernales*, ne surent que ravager le pays et le couvrir de sang et de ruines.

On ne peut dissimuler l'alliage politique qui, au milieu de ces vicissitudes, altéra quelquefois le caractère sacré de cette lutte héroïque : il serait puéril de nier que les Vendéens, dans une vie de camps et de batailles, aient donné lieu à des reproches mérités; mais, généralement, chefs et soldats demeurèrent dignes de la grande cause qui leur avait fait prendre les armes. La croix, qui leur

avait servi d'étendard avant le drapeau blanc, resta toujours leur guide et leur espérance. Les prêtres accompagnaient leurs paroisses, non pour combattre, mais pour encourager, rappeler tous les devoirs, donner les sacrements, soulager les blessés. Les combattants portaient sur eux des objets de piété. Indomptables dans la bataille, les Vendéens et les Bretons étaient cléments pour les vaincus. Ils réclamèrent toujours, en première ligne, le libre exercice de leur religion ; ils ajoutaient le rétablissement de la royauté. Pie VI, dans un bref du 31 juillet 1793, rendit incidemment hommage à la grandeur de cette entreprise [1]. Ce bref avait pour but de démasquer l'imposture d'un curé de Dol, Guillot de Folleville, qui, par un travers inexplicable, voulant se donner un rôle dans la direction de l'entreprise, s'attribuait le titre d'évêque d'Agra et de vicaire apostolique. Fait prisonnier par les *bleus* et condamné à mort en janvier 1794, il exprima hautement son repentir [2].

2. Le schisme portait de tout autres fruits. Le scandale du mariage des prêtres assermentés continuait, quoiqu'il y eût division sur ce point dans l'Église constitutionnelle et que l'évêque Fauchet, du Calvados, répandît des lettres pastorales en faveur du célibat. De temps en temps, la Convention accordait les honneurs de la séance à quelqu'un de ces malheureux qui venait se présenter à la barre avec la compagne de son ignominie. Lors du procès de Louis XVI, sur dix-huit évêques, membres de la Convention, Grégoire qui avait déjà provoqué l'abolition de la royauté, écrivit pour demander la condamna-

1. *Sicut catholicæ religionis restitutio, ad quam non sine maxima laude consilia prædictorum ducum spectare videntur...*

2. Sur la guerre de la Bretagne et de la Vendée, *Mémoires* de la marquise de La Rochejaquelein, 1815, in-8°, souvent réimprimés; A. de Beauchamp, *Histoire de la guerre de la Vendée*, 1820, 4 vol. in-8°; Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, 1850, 4 vol. in-8°; Eugène Veuillot, *Histoire des guerres de la Vendée et de la Bretagne*, 1 vol. in-12.



tion sans appel; cinq autres votèrent la mort; dix-sept prêtres assermentés, sur vingt-cinq dont deux absents, votèrent dans le même sens. La Commune de Paris en fut si satisfaite qu'elle désigna deux prêtres pour la représenter à l'exécution. Malgré cet abaissement, le clergé constitutionnel rappelait encore les dogmes et les institutions du christianisme. C'était beaucoup trop pour la secte révolutionnaire qui voulait abattre les autels aussi bien que les trônes. Le 19 juillet, la Convention décréta que les évêques qui mettraient des obstacles au mariage des prêtres seraient destitués et remplacés. A cette occasion, Danton s'écria : « Il viendra un temps où le seul culte de la nation sera celui de la liberté et de l'égalité. » La violation du célibat était sans doute considérée comme un moyen d'arriver à ce résultat. On poussa la tyrannie jusqu'à obliger les paroisses qui vexeraient leurs curés mariés à les faire jouir du traitement ordinaire dans le lieu de leur retraite. En revanche on supprima les vicaires épiscopaux ; on réduisit le traitement des évêques ; on retira toute pension aux ecclésiastiques non fonctionnaires. Le 5 octobre, la Convention déclara sa pensée en établissant un calendrier républicain qui éloignait toute idée chrétienne. La nouvelle ère datait du 22 septembre 1792. L'année se divisait en douze mois de trente jours. La semaine était remplacée par la *décade* et le dimanche par *décadi*. Dans les années bissextiles, le jour intercalaire qui s'ajoutait aux cinq jours complémentaires s'appelait le *jour de la révolution*. Il devait être célébré par des *jeux civiques*. Ces années se nommaient *olympiques*, et la période de quatre ans qu'elles terminaient, *olympiade*. Si l'on ajoute qu'au lieu des noms des saints et des mystères chrétiens, les jours portaient des noms d'animaux, de plantes, d'instruments d'agriculture, on sentira que la substitution de ce calendrier à l'ancien renfermait non seulement une apostasie, mais une profession d'athéisme. Aussi la Convention n'eut pas à dé-

créter autrement l'abolition du christianisme. Il lui suffit d'encourager le mouvement qui partait de son sein. La commune de Paris interdit le culte public et fit disparaître les croix. Différentes villes envoyèrent des députations faire hommage à l'Assemblée de châsses et autres objets précieux enlevés aux églises, protestant que l'on était heureux d'anéantir les signes de la superstition. Le conventionnel André Dumont, après une mission dans le nord-est, se vantait à la tribune de n'avoir laissé dans les églises ni plomb, ni cuivre, ni argent : « Les flammes de la liberté, disait-il, ont succédé aux croix des clochers. » Des prêtres schismatiques suivirent ce courant d'apostasie et d'impiété. Dès le commencement de novembre, plusieurs écrivirent qu'ils avaient brûlé leurs lettres de prêtrise. De Rochefort, les commissaires de la Convention annonçaient que « huit bénisseurs du culte catholique et un ministre du culte protestant venaient de se déprêtriser en présence de tout le peuple assemblé dans le temple de la Vérité, ci-devant l'église paroissiale de cette ville. » Enfin, le 8 novembre, Gobel, ses vicaires et plusieurs curés de Paris furent solennellement présentés par le département et la Commune de Paris pour déclarer à la barre de la Convention « qu'il ne devait plus y avoir d'autre culte national que celui de la liberté et de l'égalité, et renoncer à leurs fonctions. » Cet exemple fut immédiatement suivi par plusieurs membres de l'Assemblée. Trois jours après, l'abbé Sieyès protesta qu'il n'avait jamais été l'apôtre mais la victime de la superstition. La commune de Paris, dirigée par son procureur Chaumette [1], par le substitut Hébert [2], rédacteur de l'immonde feuille intitulée : *le Père Duchêne*, et par le baron

1. Pierre-Gaspard Chaumette, dit *Anaxagoras*, né à Nevers le 24 mai 1763, ancien clerc de procureur et collaborateur du journal de Prud'homme, *les Révolutions de Paris*.

2. Jacques-René Hébert, né à Alençon en 1755, avait mené une vie peu honorable et se trouvait dans la misère quand la révolution éclata.

prussien Cloots, qui se faisait nommer Anacharsis, ne craignit pas d'étaler avec pompe l'athéisme le plus abject. Le 11 novembre, l'antique sanctuaire de Notre-Dame vit un peuple en délire entourer d'hommages idolâtriques la déesse Raison figurée par une actrice de l'Opéra. Le cortège de la fête, conduit par Chaumette, fut présenté à la Convention, qui décréta que l'église Notre-Dame s'appellerait désormais le temple de la Raison, et les députés, mêlés au peuple, s'y transportèrent pour renouveler la cérémonie du matin. Ce fut alors une émulation d'impiété et d'extravagance à Paris et dans les départements. Les dépouilles des églises ne cessaient d'arriver à la Convention et à la Monnaie. Tous les jours c'étaient de nouvelles déclarations de prêtres qui renonçaient à leurs fonctions et de communes qui renonçaient à leurs prêtres pour embrasser le culte de la Raison. La châsse de sainte Geneviève fut portée à la Monnaie par ordre de la section du Panthéon français. Une demande de toutes les sections et clubs de Paris, tendant à décharger du salaire des cultes ceux qui n'en professent pas, obtint un accueil favorable de la Convention, et, pour encourager sans doute l'apostasie, on s'occupa d'assurer le sort des prêtres qui abdiqueraient leurs fonctions sans avoir de ressources pour vivre. Les déclarations des renégats se multiplièrent au point que, le 14 novembre, la Convention essaya de s'en délivrer en décrétant que les autorités des districts pourraient les recevoir. Comme elles continuaient [1], non moins que les députations apportant les dépouilles des églises, et que ces dégoûtantes folies répugnaient même aux Montagnards qui avaient quelque sens, Danton voulut en arrêter le cours dans la séance du 27 novembre : « Si nous n'avons pas, disait-il, honoré le prêtre de l'erreur

1. D'après Picot, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, près de quarante évêques constitutionnels renoncèrent à leurs fonctions, ou abjurèrent le sacerdoce ou se marièrent.

et du fanatisme, nous ne voulons pas plus honorer le prêtre de l'incrédulité... Notre mission n'est pas de recevoir sans cesse des députations qui répètent toujours les mêmes mots... Nous n'avons pas voulu anéantir la superstition pour établir le règne de l'athéisme. » Et il fit décréter que le peuple aurait des fêtes en l'honneur de l'Être suprême, Maître de la Nature. En revanche, Chaumette fit décider par la Commune la fermeture immédiate de toutes les églises et temples de n'importe quel culte ; tout citoyen qui en demanderait l'ouverture devait être arrêté comme suspect ; les prêtres ou ministres des religions étaient déclarés responsables des troubles causés par des motifs religieux, et on les soumettait à une surveillance spéciale : on réclamait leur exclusion de toute fonction publique. A ces mesures Robespierre opposa un décret présenté au nom du comité de Salut public. Il n'entendait pas déroger aux lois répressives, ni blâmer les sévérités nécessaires des représentants de la nation dans certains départements, mais il interdisait toute violence ou menace contraire à la liberté des cultes et demandait que, pour la surveillance, on se renfermât dans les mesures de police et de sûreté publique. Les actes d'apostasie et de spoliation sacrilège ne continuèrent pas moins pendant l'année 1794. Le 12 mars, la Convention y ajouta la confiscation de tous les biens des prêtres déportés ou reclus. Cependant Robespierre préparait la réalisation du décret obtenu par Danton. Sur son rapport, le 8 mai, la Convention déclara que le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Des fêtes nationales sont fixées au 14 juillet, 10 août, 21 janvier et 31 mai. Elles ont pour but de rappeler l'homme à la pensée de la divinité et à la dignité de son être. Les jours de décadi sont successivement consacrés à l'Être suprême et à la Nature, au Genre humain, au Peuple français, aux Martyrs de la liberté, etc. La liberté des cultes est maintenue. La fête de l'Être suprême fut

célébrée le 8 juin (20 prairial an II) [1], au Champ-de-Mars. On y déploya une pompe mêlée d'allégories philosophiques et de souvenirs mythologiques. Un groupe de statues représentait le triomphe de la *Sagesse* sur l'*Athéïsme*. Robespierre, président de la Convention, marchant seul à sa tête, à vingt pas en avant, un bouquet de fleurs et d'épis dans la main, fut l'orateur et comme le grand prêtre de cette prétentieuse cérémonie [1].

3. La secte révolutionnaire avait accompli son double vœu : elle avait anéanti la royauté ; elle tenait une partie du clergé sous le joug de la persécution et l'autre dans l'ignominie. L'athéisme et la religion naturelle triomphaient tour à tour. On était en droit de compter sur l'ère de bonheur, de paix, de fraternité, promise à ces conditions par les oracles du dix-huitième siècle. Mais toutes ces promesses recevaient des événements un absolu démenti. Les vicissitudes de la guerre et de la conquête épuisaient la France et tous les pays voisins, et la France combattait et poursuivait souvent au dehors ses propres enfants dans la personne des émigrés. L'armée du Nord et celle du Rhin immortalisaient vingt champs de bataille en Flandre, en Belgique, en Hollande et en Allemagne, bien au delà du Rhin. Le sang coulait aussi au delà des Pyrénées. Victorieuse sur son élément favori, l'Angleterre avait bloqué les ports français, occupé Toulon pendant quatre mois, enlevé la Corse qu'elle garda quelque temps, pris plusieurs colonies. Au sein de ces mêmes

1. Les douze mois de l'année républicaine étaient, pour l'automne : *vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire* ; pour l'hiver : *nivôse*, *pluviôse*, *ventôse* ; pour le printemps : *germinal*, *floréal*, *prairial* ; pour l'été : *messidor*, *thermidor*, *fructidor*. Le 1[er] *vendémiaire*, commencement de l'année tombe au 22 septembre du calendrier grégorien pour 1793, 1794, 1796, 1797, 1798 ; au 23 septembre, pour 1795, 1799, 1800, 1801, 1802, 1804 et 1805 ; au 24 septembre, pour 1803.

1. Sur l'abolition du christianisme et sur l'apostasie du clergé constitutionnel, voir le *Moniteur* ou les *Nouvelles politiques*, années 1793 et 1794. On trouvera les principaux épisodes dans l'*Histoire du clergé de France depuis la convocation*, etc., tome III, p. 285-317.

colonies, le principe de la liberté humaine, si sagement appliqué par l'Église dans l'abolition progressive de l'esclavage et du servage, était devenu entre les mains de la révolution une cause de désordre et de ruine. A Saint-Domingue surtout les nègres s'étaient livrés dès 1790 à de sanglantes représailles contre leurs anciens maîtres; en 1793, ils brûlèrent la ville du Cap, et massacrèrent tous les hommes libres. A l'intérieur, outre la guerre religieuse de la Vendée et de la Bretagne, la Normandie, prenant parti pour les Girondins contre les Montagnards, était ravagée par les armées de la Convention. 60,000 hommes s'emparaient de Lyon, coupable de vouloir un gouvernement modéré. Pendant cinq mois, jusqu'au 12 octobre 1793, Couthon et Collot d'Herbois y guillotinaient ou mitraillaient 6,000 personnes, et démolissaient les maisons des riches. Après cela, Lyon, presque détruit, reçut le nom de *Commune-Affranchie*. Toulon, qui s'était déclaré royaliste, eut le même sort et s'appela le *Port-de-la-Montagne*. Au siège de cette dernière ville commença la renommée de Napoléon Bonaparte [1], alors sous-lieutenant d'artillerie, lequel, dans son étonnante carrière, devait faire ressentir à toute l'Europe les suites de l'ébranlement causé par la révolution. Marseille et Bordeaux virent des scènes non moins atroces. Ces guerres civiles, les levées d'hommes en masse, le discrédit des assignats émis par milliards, la ruine du commerce et de l'industrie portèrent la misère au comble, et la loi du *maximum* sur le prix des grains ne fit que l'augmenter. Au lieu de gouvernement, la tyrannie la plus imbécile, la plus extravagante, la plus féroce qu'on ait jamais vue. Les Girondins auraient voulu faire prévaloir des idées d'ordre et de modération. Ils expérimentèrent la vérité de

1. Né à Ajaccio, le 15 août 1769, de Charles Bonaparte et de Lætizia Ramolino. Il avait étudié à l'École de Brienne, puis à l'École militaire de Paris. La prise de Toulon lui valut le grade de général de brigade.

cette parole de Vergniaud, que la révolution, comme Saturne, devait dévorer ses propres enfants. La Commune et la Montagne, avec le secours de la populace excitée par Marat et le *Père Duchêne*, les firent frapper de proscription le 31 mai 1793. Charlotte Corday, une ardente républicaine de Normandie, les vengea par le meurtre de Marat, sans relever leur parti. Marat eut les honneurs du Panthéon, et le 12 août, les Jacobins décrétèrent l'arrestation des suspects. Une nouvelle déclaration des droits et une nouvelle constitution avaient été promulguées deux jours auparavant [1], mais cette constitution, qui se distinguait de la première par un caractère plus démocratique, faisant continuellement appel aux élections même directes, ne fut jamais pratiquée. Un décret du 10 octobre concentra tous les pouvoirs jusqu'à la paix entre les mains du comité de Salut public. C'est ce qu'on appelle le règne de la *Terreur*. Les propriétés étaient à la merci des brigands armés du pouvoir. Les prisons regorgeaient. Le régime en était hideux et cruel. Les tribunaux révolutionnaires fonctionnaient sans relâche à Paris et dans les départements. Les victimes tombaient pêle-mêle : gentilshommes, ouvriers, savants ou littérateurs illustres, femmes du peuple, grandes dames, prêtres fidèles ou repentants, évêques ou prêtres schismatiques, soldats, magistrats, généraux victorieux ou vaincus ; il s'y trouva même de vulgaires malfaiteurs. Il est triste de dire que, parmi ces débris de l'ancienne société, l'incrédulité voltairienne retint certaines âmes jusqu'à la fin ; spectacle, du reste, donné par l'émigration aussi bien que par les prisonniers de la Terreur.

4. La reine Marie-Antoinette, enfermée à la Concier-

1. Voir la *Déclaration de* 1793 à l'Appendice du *Recueil des Actes pontificaux* cités dans le *Syllabus* de Pie IX. Cette pièce, composée par Robespierre, est le sommaire des idées les plus dangereuses de J.-J Rousseau sur le droit public. Elle fait de l'insurrection le plus sacré des devoirs, et proclame le droit au travail et à l'assistance, c'est à dire le communisme en principe.

gerie depuis le 5 août, y occupait une chambre infecte, près d'un endroit où les détenus les moins honorables venaient acheter du vin et tenir d'ignobles propos. Condamnée le 15 octobre, elle fut exécutée le lendemain au milieu d'un grand appareil militaire, sur la place Louis XV. Elle avait pu recevoir en secret les dernières consolations d'un prêtre catholique. Son refus modeste et ferme d'accepter les sacrements d'un prêtre constitutionnel, sa dignité dans l'interrogatoire où elle répondit à l'accusation d'avoir corrompu son fils : *J'en appelle à toutes les mères qui sont ici* ; sa lettre ou plutôt son testament adressé à Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI ; sa résignation pleine d'espérance et d'élan vers le ciel, justifient cette parole des historiens, qu'après avoir eu dans la vie la fermeté d'une reine, elle eut dans la mort le courage des martyrs. Dix-huit des Girondins proscrits étaient détenus aux Carmes : parmi eux Vergniaud et Brissot. Ils furent exécutés le 31 octobre. Quelques-uns moururent en voltairiens. D'autres se confessèrent. Fauchet, évêque intrus du Calvados, qui fut conduit au supplice avec eux, s'était repenti ; il leur donna l'absolution. Madame Roland, la femme de l'ancien ministre, parut un peu plus tard sur la guillotine, comme dans sa vie, en Spartiate et non en chrétienne. Son mari se tua aux environs de Rouen. Le duc d'Orléans, guillotiné sur la place Louis XV par une sorte de représailles divines auxquelles la multitude applaudit, voulut recevoir jusqu'au dernier moment les exhortations du prêtre. Ce fut aussi un signe particulier de la Providence, de voir Bailly, l'ancien maire de Paris, exécuté avec des démonstrations exceptionnelles au Champ-de-Mars, et son successeur Pétion, proscrit comme Girondin, réduit à errer misérablement dans les campagnes de Bordeaux, et retrouvé un jour à moitié dévoré par les loups. Le 24 février 1794, ce fut le tour des athées Chaumette, Hébert, Anacharsis Cloots, qui, nous l'avons vu, contrecarraient les plans de Robespierre. Go-

bel, l'évêque intrus de Paris, était avec eux : il se convertit. La popularité de Danton portait ombrage au sombre dictateur. Danton fut exécuté avec Camille Desmoulins et plusieurs autres de son parti, le 5 avril. Les malheureux gardèrent dans ce moment fatal l'exaltation de leur incrédulité et de leurs passions révolutionnaires. Après ce sanglant triomphe, Robespierre ne mit plus de bornes à son plan d'extermination. Ce monstrueux sophiste exprimait froidement la nécessité de faire périr « tout individu qui avait plus de quinze ans en 1789. » Fouquier-Tinville, ancien procureur du roi, devenu accusateur près du tribunal révolutionnaire de Paris, envoyait à la mort plus de 50 victimes par jour. Madame Élisabeth fut guillotinée le 31 mai avec trente autres condamnés. Elle se montra sur l'échafaud ce qu'elle avait paru dans les splendeurs de la cour et dans la captivité du Temple, un ange de douceur, de foi et de piété. En province, 143 tribunaux révolutionnaires rivalisaient avec les délégués du comité de Salut public. Quelques-uns de ces monstres de férocité et de luxure trouvèrent moyen de se distinguer entre les autres par des excentricités inouïes de barbarie, de procédure sommaire, de débauche et de supplices : Carrier, que nous avons déjà nommé, à Nantes ; Joseph Lebon, ancien oratorien, à Arras ; Maignet, à Orange.

5. Ces cruautés et l'orgueilleuse dictature de celui qui les inspirait, suscitèrent dans un groupe de Montagnards une hostilité sourde contre Robespierre. Talien[1] était leur chef. Ils commencèrent à peindre leur adversaire comme un tyran et l'appelèrent un nouveau Pisistrate. Dom Gerle, que nous avons remarqué à l'Assemblée constituante, avec une fanatique nommée Catherine Théot, qui se disait

1. Jean-Lambert Talien, né à Paris, en 1769, avait pris part à l'attentat du 10 août, et concouru, comme secrétaire de la Commune, à l'organisation des massacres de septembre. Commissaire à Bordeaux, il s'était distingué par ses cruautés et ses concussions.

la Mère de Dieu, avait fondé une nouvelle société secrète d'illuminés et recruté de nombreux adeptes. Le secret transpira, et l'on découvrit que Robespierre était affilié à la secte, qu'il était même représenté par *la Mère de Dieu* comme son premier prophète [1]. Les partisans de Tallien firent mettre en arrestation les visionnaires et affectèrent de vouloir atteindre par cette mesure la personnalité de Robespierre. Celui-ci, pour résister aux dantonistes, comme il disait, s'appuya sur le club des Jacobins, le tribunal révolutionnaire, la commune de Paris, et le commandant de la force armée, Henriot. Mais tout lui manqua au moment opportun. Attaqué dans la séance du 27 juillet (9 thermidor), il n'obtient pas la parole pour répondre. Sa voix est étouffée sous les cris : *A bas le tyran!* L'Assemblée décrète son arrestation, celle de son frère, de Henriot, et des conventionnels Couthon, Saint-Just et Lebas. Barras, placé à la tête des sections armées, dispersa les troupes de Henriot, et s'empara de l'Hôtel de ville où les proscrits s'étaient réfugiés ; dans la mêlée, un gendarme fracasse d'un coup de pistolet la mâchoire de Robespierre. Lebas se tue ; les autres, en essayant le suicide, n'arrivent qu'à se blesser. Le lendemain, au milieu d'eux, Robespierre est conduit au supplice à travers une foule qui se plaît à étaler sa joie devant lui. Le règne de la Terreur était fini ; Fouquier-Tinville, l'ami de Robespierre, avait constaté l'identité des condamnés et lu leur sentence.

LEÇON XI.

1. La politique qui prévalut à la Convention, après la chute de Robespierre, fut celle d'une république mo-

1. Sur ce bizarre épisode de la Terreur, voir *Histoire du clergé de France*, par M. R..., t. II, pièces justificatives.

dérée, également opposée au régime de la Terreur et au retour des institutions monarchiques. Les députés de la *Plaine* formèrent, sous le nom de Thermidoriens, une majorité puissante, à laquelle vinrent se joindre quelques Girondins survivants. Fouquier-Tinville, Lebon, Carrier, quelques-uns de leurs émules, reçurent le châtiment de leurs crimes. Les restes de Marat furent enlevés du Panthéon et jetés dans la boue par la *jeunesse dorée* ou les *muscadins*, groupe de jeunes gens qui affectaient de se mettre en opposition, pour l'extérieur et les manières, avec les habitudes cyniques de ce hideux folliculaire et de ses partisans. La loi du *maximum* fut abolie, le tribunal révolutionnaire modifié, la Commune supprimée, le club des Jacobins fermé. Deux insurrections qui éclatèrent le 1er avril et le 2 mai 1795, et dans lesquelles on fit marcher des femmes et des enfants déguenillés aux cris : *Du pain! du pain et la constitution de* 1793! (car la famine sévissait), furent domptées par la force, et les Thermidoriens en prirent occasion d'affaiblir encore ce qu'on appelait la queue de Robespierre par la condamnation de plusieurs terroristes, la suppression du tribunal révolutionnaire et d'autres mesures. Cependant le fils infortuné de Louis XVI succombait dans la prison du Temple aux tortures physiques et morales que lui infligeait sans cesse son gardien ou plutôt son bourreau, le cordonnier Simon; il mourut le 5 juin [1]. La coalition européenne, les émigrés, les Vendéens et les Bretons l'avaient reconnu roi sous le nom de Louis XVII. Le 8 juin, le comte de Provence, son oncle, prit le nom de Louis XVIII.

La Convention recueillit, en 1795, les fruits des victoires précédentes, et la guerre s'apaisa un moment. Une étroite alliance fut conclue avec la Hollande, devenue la *république batave*. La Belgique et le Luxembourg furent annexés au territoire français. En vertu du traité de Bâle,

1. *Louis XVII*, par M. de Beauchesne, 2 vol. in-8.

la Prusse céda ses possessions de la rive gauche du Rhin. La Toscane, l'Espagne demandèrent la paix. On conclut une trêve avec l'Autriche. Charette, les chefs des *Chouans* ou partisans bretons, Stofflet, consentirent à reconnaître la république à des conditions avantageuses et honorables, dont les principales étaient le libre exercice de la religion et le droit pour les provinces révoltées de se gouverner elles-mêmes. Cependant de nouvelles marques d'hostilité éclatèrent bientôt. Le pays se montra de nouveau tout en armes, et une flotte anglaise vint débarquer 5,000 émigrés à la presqu'île de Quiberon. Trahis et pressés par le général Hoche, ils durent se rembarquer précipitamment. Hoche offrit la vie et la liberté aux sept cents qui étaient restés sur le rivage avec le jeune Sombreuil pour protéger le départ de leurs frères. Ils capitulèrent à ces conditions, et la Convention les fit fusiller.

2. La haine du catholicisme ne devait pas lui inspirer, en dépit de son étalage de modération, de moindres cruautés que son aversion pour la monarchie. Ce fut seulement au commencement de 1795 que l'on vit paraître quelque lueur de tolérance religieuse. Encore l'impiété se montrait-elle plus que la tolérance dans les mesures décrétées. On renvoya les religieuses dans leurs familles, mais c'était avec l'espoir de les rendre tout à fait à la vie séculière, car elles avaient transformé en couvents les maisons où on les détenait comme suspectes. Un décret du 21 février proclama la liberté des cultes, mais telle qu'elle était reconnue dans la déclaration des droits de 1793, c'est-à-dire sans le droit de faire aucune cérémonie extérieure ni l'obligation pour le gouvernement de salarier les prêtres ou de fournir des temples. Comme on s'était emparé des églises, cette dernière clause rendit le décret inutile. A force de réclamations, les fidèles obtinrent un autre décret, du mois de mai, qui autorisait les communes à livrer au culte les églises non aliénées, à condition que les prêtres, avant d'y remplir publique-

ment leurs fonctions, déclareraient se soumettre aux lois de la république. Cet engagement fut généralement considéré comme licite, ne regardant que les choses civiles[1]. En Bretagne, les autorités acceptèrent une formule qui exposait assez longuement toutes les restrictions nécessaires. Aussi, malgré le bruit qu'on fit courir d'un bref contraire et d'un prétendu mémoire des évêques retirés sur le territoire anglais, les catholiques furent heureux de voir à ce prix les églises se rouvrir, les prêtres qui n'avaient pas succombé aux mauvais traitements sortir des prisons et reprendre leur ministère, quelques évêques même rentrer en fonctions, mais secrètement. Cette joie dura peu. La Convention rédigeait une nouvelle Constitution qu'elle vota le 22 août et qui, soumise à l'acceptation du peuple, ne souleva aucune difficulté. Mais un décret qui ordonnait l'entrée des deux tiers de la Convention dans le futur Corps législatif suscita, parmi les royalistes, une violente opposition. Cette mesure les atteignait directement. On avait voulu empêcher la formation d'une majorité monarchique. La Convention fit retomber sur les prêtres catholiques la colère que lui inspirait la guerre faite à son décret. Le 29 septembre, elle prescrivit cette nouvelle formule de serment aux prêtres : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la république. » Des peines rigoureuses étaient prononcées contre ceux qui rempliraient leurs fonctions sans avoir prêté ce serment. On eut à peine le loisir d'examiner s'il était compatible avec la foi[2]. L'irritation des royalistes pénétrant dans les masses,

1. Il y eut néanmoins de vives discussions à ce sujet. L'authenticité d'un bref du 5 juillet 1796, par lequel Pie VII aurait approuvé ce serment, est fort contestée pour plusieurs raisons, et même à cause de ses formes inusitées. Il est reproduit à la fin du second volume du *Recueil général des décisions du Saint-Siège*, etc. Voir *Vie de M. Emery*, ut sup., 65-70.

2. M. Emery et les autres membres du conseil archiépiscopal de Paris pen-

quarante-six sections de Paris s'insurgèrent le 6 octobre (13 vendémiaire). Bonaparte mitrailla les insurgés du haut des marches de l'église Saint-Roch. La Convention victorieuse redoubla d'ardeur révolutionnaire, et le 25 octobre, veille de sa clôture, elle ordonna la réclusion ou la déportation des prêtres qui avaient encouru ces peines en 1792 et 1793. Ainsi les prisons s'ouvrirent pour le clergé fidèle et les églises se fermèrent de nouveau.

Pendant cette courte période de tranquillité, les rétractations de prêtres assermentés furent nombreuses, surtout à Paris, où l'administration diocésaine, en l'absence de M. de Juigné, s'inspirait des hautes lumières de M. Emery, le dernier supérieur de Saint-Sulpice. Mais les évêques intrus voulurent affermir l'Église constitutionnelle. Quatre d'entre eux, sous le nom d'*évêques réunis*, formèrent à Paris un comité dont le régicide Grégoire était l'âme, se félicitant, après le scandale de si nombreuses apostasies, de compter cinquante membres fidèles de leur corps. Le 15 mars, ils publièrent une encyclique adressée à leurs frères les évêques et aux églises vacantes. Ils recommandaient la formation de presbytères, c'est-à-dire de conseils de prêtres pour assister l'évêque et le suppléer durant la vacance des sièges, et proposaient divers règlements de discipline. Trente-trois autres donnèrent leur adhésion; quelques-uns avaient naguère apostasié: on reçut leur signature sans difficulté. A force d'activité et de circulaires, les *réunis* parvinrent à faire organiser des presbytères dans quelques départements. Ils fondèrent une *imprimerie chrétienne*, sous la direction de Desbois, évêque de la Somme, et commencèrent à publier de prétendues *Annales de la religion*, qui rappelèrent tout d'abord les *Nouvelles ecclésiastiques* de la secte janséniste par le ton de mauvaise foi et d'intolérance à l'égard du clergé catholique.

sèrent qu'avant une décision du pape, on pouvait le prêter sans être schismatique. *Vie de M. Emery*, etc., 70-73.

3. La nouvelle Constitution, dite de l'an III, confiait le pouvoir exécutif à un *Directoire* composé de cinq membres élus par le Corps législatif et renouvelé chaque année par cinquième. Le conseil des Cinq-Cents proposait les lois; celui des Anciens les sanctionnait ou les repoussait. Les élections pour ces deux Chambres étaient à deux degrés. Les électeurs du second degré, ainsi que les candidats, devaient remplir des conditions particulières d'âge et de position. La liberté des cultes était reconnue, sans aucun salaire de l'État. Le nouveau Corps législatif se réunit le 28 octobre. Le directoire fut installé le 5 novembre; il se composait de cinq conventionnels, Laréveillère-Lépeaux, Rewbel, Letourneur, Barras et Carnot. Ce dernier avait remplacé Sieyès, élu et non acceptant.

Le directoire fut avant tout le gouvernement des enrichis de la révolution. Barras donnait l'exemple d'un luxe ignominieux, sans élévation ni délicatesse. Cette société, contente de pouvoir se livrer aux jouissances matérielles, étalait des usages et des modes ridiculement imités du paganisme, pour couvrir de grossières débauches. La littérature, sans avoir ni les grâces ni l'esprit de celle qui avait péri avec l'ancien régime, la dépassait en licence et en impiété. Il suffit de nommer le *Dictionnaire de philosophie ancienne et moderne*, par Naigeon; l'*Origine de tous les cultes*, par Dupuis; le *Dictionnaire des athées*, par Sylvain Maréchal et Lalande; enfin le poème de Parny, la *Guerre des dieux anciens et modernes*. Pourtant d'autres conséquences de la révolution se faisaient sentir. Un journaliste démagogue, Babeuf; un ancien terroriste, Darthé; un aventurier florentin, Buonarotti, formèrent une association secrète dont la théorie était le *communisme*, c'est-à-dire la réalisation du bonheur commun par l'égalité des biens et le partage des terres. C'était la conséquence des principes destructeurs du droit de propriété posés à la Constituante par Mirabeau. Elle eut bientôt 17,000 adeptes, et les chefs dressèrent le plan d'une vaste

conjuration qui devait aboutir à un immense massacre. Heureusement elle fut découverte le 15 mai 1796. Babeuf et Darthé, condamnés à mort, se tuèrent ; Buonarotti, après avoir subi une détention de plusieurs années, dut quitter la France et commença une vie d'aventures dans laquelle il contribua beaucoup à la formation des sociétés secrètes que nous verrons plus tard. D'autre part, les royalistes acquéraient de l'influence sur le parti modéré. En 1797, après un renouvellement qui avait modifié le Corps législatif, ils eurent le crédit de faire nommer à la présidence des Anciens un royaliste connu, et de donner Barthélemy, soupçonné des mêmes tendances, pour remplaçant à Letourneur dans le sein du directoire. Barras, Rewbel et Laréveillère-Lépeaux, avec le concours de l'armée et des Jacobins, préparèrent un coup d'État qui éclata le 4 septembre (18 fructidor). 53 députés et les rédacteurs de 41 journaux furent condamnés à la déportation. Merlin de Douai et François de Neufchâteau remplacèrent les députés Barthélemy et Carnot. Avec le serment de soumission aux lois de la république, on imposa aux fonctionnaires celui de la haine à la royauté et à l'anarchie. L'horrible épisode de Quiberon avait ranimé la guerre dans la Vendée et la Bretagne. Mais Charette et Stofflet, mal secondés par les Anglais, ne purent réussir : tous deux furent saisis et condamnés à mort dès les premiers mois de 1796. L'habileté et la modération calculée du général Hoche eurent facilement raison des faibles efforts tentés après eux. L'émigration, placée sous le coup de lois répétées de proscription et de confiscation, donnait le spectacle d'une partie de la nation française armée contre le gouvernement de fait de son pays, à la merci des généraux et diplomates étrangers, ou errant loin de ses foyers, dans une misère d'autant plus navrante qu'elle contrastait avec les souvenirs d'une ancienne opulence. La dernière captive du Temple, la seule survivante, Madame Royale, sœur de Louis XVII, échangée au mois

de décembre 1795, contre les commissaires livrés à l'Autriche par Dumouriez, était à la cour de Vienne.

La compression qui pesait sur le parti royaliste n'assura ni la paix intérieure ni la stabilité du gouvernement. La province était sillonnée par des bandes qui acquirent une redoutable célébrité sous le nom de *Chauffeurs*, *Compagnons du Soleil*, etc. Les élections de l'an VI, faites dans un sens tout contraire aux précédentes, envoyaient de nombreux Jacobins dans les Chambres. Treilhard avait remplacé au directoire François de Neufchâteau. Pour se débarrasser des nouveaux députés jacobins, les directeurs firent un véritable coup d'État, contre-partie du précédent (22 floréal, 11 mai 1798). Comme les voix des électeurs s'étaient partagées entre deux candidats, ils annulèrent le vote des majorités et sanctionnèrent celui des minorités. Le pays indigné nomma l'année suivante des républicains décidés à la lutte contre l'arbitraire. Les Anciens et les Cinq-Cents s'unirent, se déclarèrent en permanence et demandèrent compte au directoire de la situation de la république. La nomination de Treilhard fut annulée, et on le remplaça par un obscur républicain, nommé Gohier. Laréveillère-Lépeaux et Merlin furent obligés de donner leur démission. Sieyès, qui avait succédé la même année à Rewbel avec le dessein de renverser la Constitution de l'an III, et Barras furent l'âme du gouvernement. Ils s'adjoignirent Roger-Ducos et le général Moulins (30 prairial, 18 juin 1799).

4. Tout concourait à jeter le discrédit sur le nouveau régime. Après plusieurs expédients infructueux, on avait, le 30 septembre 1797, frappé les créanciers de l'État d'une véritable banqueroute en instituant le *tiers consolidé* et en remboursant les deux autres tiers de la dette avec des bons sur les biens nationaux, nouveaux assignats qui n'obtenaient dans le commerce que le sixième de leur valeur nominale. C'est ainsi que se liquidait la révolution. Le nègre Toussaint-Louverture se rendit indépendant à

Saint-Domingue. La guerre continuait avec les puissances coalisées. Il est vrai qu'elle était glorieuse, mais la France y sacrifiait ses forces, sa vie, pour le triomphe de principes faux et subversifs. Elle allait apprendre à s'immoler, par un oubli complet du droit chrétien, et à ravager l'Europe pour les rêves ambitieux d'un grand homme de guerre. Bonaparte, nommé commandant de l'armée d'Italie, écrasa les Piémontais et les Autrichiens par des victoires merveilleuses mais sanglantes qui annonçaient que, sur les champs de bataille, on mépriserait bientôt le nombre des victimes. Dans le même temps, Hoche et Moreau se distinguaient dans les pays rhénans. Le traité de Campo-Formio fut conclu le 27 octobre 1797. Il anéantissait la république de Venise, et créait la république ligurienne à Gênes, la république cisalpine à Milan. Les possessions vénitiennes étaient livrées à l'Empire, qui abandonnait à la France tout son territoire en deçà du Rhin.

Restait l'Angleterre. Bonaparte proposa d'aller la frapper dans ses colonies des Indes, moyennant la conquête de l'Égypte et de la Syrie. De là, cette expédition aventureuse qui dura près de deux ans et ne laissa d'autres fruits durables qu'une vive impulsion donnée aux recherches scientifiques sur l'ancienne Égypte. En passant près de l'île de Malte, Bonaparte s'en était rendu maître. Ce fut le dernier coup porté à la souveraineté de l'ordre des chevaliers de Malte. On était loin, en effet, de ce temps des croisades, où les peuples chrétiens devaient garder la paix entre eux et tourner leurs efforts contre l'ennemi commun de leur sécurité et de la vraie civilisation. Cependant une nouvelle coalition se forma contre la France, au mois d'avril 1799, sous l'inspiration de Paul I[er], empereur de Russie, qui avait succédé à Catherine II en 1796. Tel fut le terme d'un congrès européen qui se tenait depuis quinze mois à Rastadt, en conséquence du traité de Campo-Formio, pour établir sur des bases solides la paix entre la France et l'empire germa-

nique. Le directoire dut recourir pour la première fois à la conscription. Elle ne procura qu'une armée insuffisante. La guerre fut malheureuse pour les Français. Le général russe Souwarow les força d'évacuer presque toute l'Italie et le roi de Naples, Ferdinand IV, rétablit son trône à la place de la *république parthénopéenne* qu'ils avaient créée en 1798. La France était menacée d'une invasion, si le général Brune n'avait battu les Anglais et les Russes débarqués en Hollande, et si Masséna, par la victoire de Zurich, n'avait empêché l'armée autrichienne de se joindre à celle de Souwarow. On n'avait jamais su gré au directoire des succès militaires, car ses préoccupations mesquines et jalouses à l'égard des généraux étaient connues. Il porta devant l'opinion la responsabilité des pertes subies, et l'on regarda sa ruine comme nécessaire.

5. Un tel gouvernement n'avait pu donner la liberté à l'Église. Sous ce rapport, l'esprit du directoire est tout entier dans ce passage d'une circulaire qu'il adressait aux commissaires des départements sur la situation des prêtres catholiques : « Désolez leur patience ; environnez-les de votre surveillance ; qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les trouble la nuit ; ne leur donnez pas un moment de relâche. » Dès le 22 novembre 1795, un décret étendit à la Belgique les lois révolutionnaires portées contre l'Église. L'année suivante, le directoire obtint du conseil des Cinq-Cents une nouvelle loi de déportation générale contre tous les prêtres insermentés. Mais Portalis [1], qui faisait ainsi une noble entrée sur la scène historique, la fit repousser par les Anciens. On fit même droit aux réclamations des prêtres prisonniers par une loi qui les remettait en jouissance de leurs biens, mais quand le conseil des Cinq-Cents voulut à cette restitution ajouter celle de la liberté, le directoire ne craignit pas de com-

1. Jean-Étienne-Marie Portalis, né au Bausset (Var), le 1er avril 1745.

battre ces dispositions bienveillantes par deux messages pressants. Cette lutte entre l'hostilité du directoire et la bienveillance des Chambres se prolongea pendant l'année 1797. Elle aboutit le 24 août à une loi qui révoquait toutes les pénalités portées contre les prêtres fidèles. Mais après le coup d'État du 18 fructidor, cette loi fut abrogée[1], et la persécution recommença aussi dure que jamais. Les routes se couvrirent de prêtres de tout âge que l'on conduisait aux ports de mer. La maladie en tua beaucoup dans les prisons de Rochefort, où ils étaient entassés. En deux fois, Cayenne reçut 391 déportés, dont 57 seulement étaient des laïques. La fatigue de la traversée en réduisit quelques-uns à un état qui obligea de les mettre à l'hôpital. La plupart des autres furent cantonnés dans le désert de Synnamary ou dans la contrée moins hospitalière encore de Konanama. 169 laissèrent leurs os sur cette terre dévorante. Les autres y contractèrent de ces infirmités qui ressemblent à une mort anticipée. Parmi eux, on voyait des prêtres de la Savoie et de la Belgique. Pie VI, consulté, avait prévenu les catholiques de ce dernier pays que le serment du 18 fructidor ne pouvait être prêté sans des réserves. Le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, qui avait reçu le bref pontifical, fut exilé au delà du Rhin. Les monastères étaient supprimés ainsi que l'Université de Louvain. Le dernier recteur, Havelange, mourut à Cayenne. Les Anglais s'étant emparés d'une corvette qui transportait vingt-cinq prêtres, on caserna les autres dans l'île de Ré; il s'y trouva bientôt jusqu'à 1,200 détenus, et l'on en transféra 127, dont quatre seulement étaient laïques, à l'île d'Oleron [2]. Les observateurs du repos dominical

1. L'obligation imposée aux prêtres, le 5 septembre 1797, de prêter le serment de *haine à la royauté*, donna lieu à de nouveaux dissentiments parmi le clergé. On ne peut en admettre la licéité qu'à raison des explications officielles qu'il reçut. *Vie de M. Emery*, etc., 83-85.

2. Pour les détails navrants de cette persécution, voir *Histoire générale de*

furent poursuivis par ordre du directoire aussi cruellement que les prêtres. Le directoire essaya même d'obtenir une loi qui prescrivît le travail du dimanche et le repos du décadi. A cette loi qui lui manquait, il suppléa par toutes sortes de vexations policières. Il allait jusqu'à empêcher de vendre du poisson les jours d'abstinence.

6. Le directoire aurait voulu substituer le déisme, la religion de Robespierre, au christianisme. C'est ce qui lui fit imaginer toutes sortes de fêtes allégoriques pour les décadis et prodiguer les encouragements à des ouvrages, soit philosophiques, soit populaires, écrits dans ce sens. Un député, d'Auberménil, dressa le plan du nouveau culte, qui se développa ensuite, à mesure que le nombre des sectateurs augmenta et que cette belle conception put se produire au grand jour. Chemin, libraire, écrivit de nombreux opuscules à ce sujet. La première réunion eut lieu le 16 décembre 1796, dans une ancienne chapelle de communauté. Ce fut seulement le 1er mai 1797 que Laréveillère-Lépeaux, dans un discours prononcé à l'Institut, exprima le désir de voir fonder un culte simple, réduit à « un couple » de dogmes, et sans prêtres. Il a donc été, non pas l'inventeur ni le fondateur, comme beaucoup d'historiens le disent, mais seulement un des apôtres les plus ardents et les plus naïfs du nouveau culte. Après quelques hésitations, les sectateurs prirent le nom de *Théophilanthropes*, qui résumait toutes leurs croyances et toute leur morale. Ils ne prétendaient pas être une secte, mais professer la religion universelle. Cependant une scission se fit parmi eux. Ceux qui occupaient l'église Saint-Thomas d'Aquin, car ils eurent bientôt pris possession de presque toutes les églises de Paris, se séparèrent néanmoins des premiers fondateurs et leur reprochèrent de se donner un nom par-

l'Église pendant les dix-huitième et dix-neuvième siècles, par M. Henrion, tome III, ch. III ; *Histoire du clergé de France*, par M. R..., t. III, chap. III ; *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, par M. Tresvaux, liv. IV.

ticulier et d'avoir, comme « la secte catholique », un centre de dogme et de police. Les livres des *théophilanthropes* étaient un composé des maximes de tous les sages : l'Évangile y entrait comme le reste. Des lectures, des prières, extraites de ces livres, formaient leurs offices, pour lesquels ils n'avaient pas de prêtres, mais des orateurs et des lecteurs. Quelle que fût leur prétention de n'avoir aucun rit, on plaçait dans leur assemblée un simple autel, couvert de fleurs et de fruits. Ils vêtirent leurs lecteurs d'un habit français bleu, d'une ceinture rose et d'une robe blanche. Il y eut aussi du symbolisme dans les mariages, et dans l'initiation des nouveau-nés ; ils empruntèrent au christianisme l'institution du parrain et de la marraine. Les églises devenaient pour eux le Temple de la Jeunesse, de la Renaissance, de la Victoire, etc. Aux fêtes légalement instituées pour les décadis, ils ajoutèrent des solennités en l'honneur de Socrate, de J.-J. Rousseau, de Washington, de saint Vincent de Paul. Ils avaient organisé l'instruction morale et religieuse des enfants. Quand la plus grande partie du peuple se remit à observer le repos dominical, ils transférèrent aussi la célébration de leur culte au dimanche. Auparavant on avait vu quelquefois, quand le dimanche coïncidait avec le décadi, l'office des prêtres assermentés, l'assemblée des *décadaires* et celle des *théophilanthropes* se succéder dans la même église. Le directoire, sans donner à sa protection un caractère officiel, favorisa de toute manière la diffusion du nouveau culte. Dans plusieurs traités conclus alors, même avec des pays où la tolérance religieuse était largement pratiquée, on remarquait une clause qui stipule pour les agents français la même liberté de culte que pour les nations les plus favorisées. Cette clause ne pouvait avoir de raison d'être que la pratique du nouveau culte. Mais les Chambres n'entrèrent jamais dans les vues du directoire et repoussèrent toute motion tendant à faire du culte *théophilanthropique* une religion dominante. Du reste, le ridicule le

tua bientôt, et l'espèce de succès que la curiosité lui avait fait, s'évanouit [1].

LEÇON XII.

1. L'Église constitutionnelle n'aurait pas été plus tolérée que le catholicisme, si l'on n'avait compris son peu d'influence et de vitalité. Les *réunis* ne laissèrent pas de continuer leurs tentatives pour la ranimer et rajeunir son organisation par des changements qui étaient pourtant contraires à la constitution civile, principe de sa formation. Une nouvelle encyclique fut publiée le 13 décembre 1795. Elle insistait particulièrement sur la substitution des presbytères aux conseils épiscopaux. Signée par les quatre *réunis* et par Primat, évêque du Nord, elle reçut l'adhésion de trente-quatre évêques et de dix presbytères. On y remarqua que les évêques abandonnaient le nom des départements pour prendre celui des villes. Cette nouvelle manifestation n'empêcha pas les évêques et les administrateurs fidèles de recevoir des rétractations de plus en plus nombreuses de la part des prêtres assermentés. Le premier évêque qui déposa son erreur et son titre usurpé, sans y être poussé par la vue de la mort prochaine, fut Panisset, évêque du Mont-Blanc. Charrier de la Roche, évêque de la Seine-Inférieure, et Montaut, évêque de la Vienne, l'imitèrent. Pour se relever du discrédit qui les frappait, les schismatiques formèrent la *Société de philosophie chrétienne,* avec le but apparent de réfuter les écrits des incrédules, mais en réalité pour propager les principes de la constitution

1. *Histoire générale de l'Église pendant les dix-huitième et dix-neuvième siècles*, tome III, liv. XIII.

civile. Les associés publièrent surtout des ouvrages contraires aux droits du Saint-Siège et des évêques. En attendant un concile national, annoncé par l'encyclique, les réunis prescrivirent la formation des presbytères et la tenue des synodes. Un octogénaire, l'abbé Clément, ardent janséniste, eut alors l'idée de parvenir à l'épiscopat; il forma un presbytère à Versailles, dont l'évêque constitutionnel était mort, et provoqua une réunion synodale dans l'église Saint-Louis. Le directoire en conçut de l'ombrage et l'empêcha. Néanmoins le jury renvoya de la plainte l'abbé Clément et les autres provocateurs de la réunion qui lui avaient été déférés. Mais un évêque nouveau fut donné au département du Haut-Rhin suivant les formes indiquées par l'encyclique, et dans plusieurs villes, comme à Bayeux, des prêtres se constituèrent eux-mêmes en presbytère. Au mois de février 1797, l'abbé Clément réussit enfin à se faire nommer évêque de Versailles, et se fit une renommée ridicule par les témoignages de sa joie enfantine et les extravagances de son zèle d'innovation. Asselin fut nommé dans le Pas-de-Calais, dont l'évêque, Porion, s'était marié. Le prétendu concile national s'ouvrit le 15 août 1797 et se prolongea jusqu'au 12 novembre. Il ne compta au début que 72 membres, dont 26 évêques. Il y eut plus tard 28 évêques, dix procureurs d'évêques absents et 58 prêtres. On décida, quoique à titre provisoire, que ceux-ci pourraient prendre une part active aux délibérations. Grégoire lut un compte rendu des travaux, des vues et des espérances des quatre réunis. Il se flatta d'avoir confessé le nom de Jésus-Christ en présence de la Convention, quand, en réalité, il avait simplement déclaré que, n'ayant jamais adhéré au fanatisme ni à la superstition, nulle renonciation n'était nécessaire pour lui. Mais son outrecuidance égale l'ironie la plus amère lorsqu'il assure ses collègues qu'ils auraient subi le martyre, s'il l'avait fallu. Après ces éloges concédés à lui-même et à son parti, viennent

des diatribes contre le clergé fidèle, contre la bulle *Auctorem fidei*, contre l'inquisition et contre l'autorité temporelle des papes; espoir d'une réforme religieuse de l'Allemagne, fondée sur le grand nombre d'écrits publiés dans ce pays et sur les hardiesses hétérodoxes de certains auteurs; avis aux catholiques irlandais de prendre au besoin les armes pour revendiquer leurs droits politiques. Le 24 septembre, le conciliabule arrêta un plan de conciliation avec le clergé insermenté, mais on commençait par déclarer que tout traité était impossible avec les prélats qui n'avaient pas prêté les serments demandés. Dès le 8, les membres du conciliabule avaient prêté le serment de haine à la royauté, et ils publièrent une instruction en vue de montrer qu'il était non seulement légitime, mais obligatoire. Les autres actes principaux furent d'inviter les évêques des pays conquis, surtout de la Belgique, à entrer dans l'Église constitutionnelle, et de créer d'autorité souveraine des évêchés à Cayenne, à Saint-Domingue, à Nice, à Porrentrui. Le conciliabule n'osa pas toucher la question du mariage des prêtres, ni celle de la liturgie en langue vulgaire. Ce dernier point était un sujet d'ardentes controverses et même de divergences pratiques. Avant de se séparer, le conciliabule ne craignit pas d'écrire à Pie VI. C'était une bravade, aussi impuissante que le reste à dissimuler l'état de faiblesse où se trouvait l'Église constitutionnelle. Elle montra pourtant quelque courage à combattre la translation du repos dominical au décadi. Le directoire l'en punit en supprimant les *Annales de la religion* et en mettant les scellés sur l'imprimerie chrétienne. Mais on parvint à soustraire les archives de la secte à la police, et l'on remplaça les *Annales* par la publication, à intervalles inégaux, de cahiers détachés sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire et à la philosophie*. Les *Annales* reparurent un peu plus tard, grâce au changement survenu dans la composition du directoire et à la protection de

l'ancien oratorien Fouché, rentré dans la vie séculière et devenu ministre de la police. Le clergé constitutionnel n'eut plus alors pour le pouvoir que de basses adulations et de lâches félicitations, au moment où il enlevait Pie VI de ses États, mêlées à des attaques plus lâches encore contre le clergé fidèle. En 1798 et 1799, les schismatiques s'occupèrent d'élections et de translations d'évêques. Ce ne fut pas sans dissentiments ni incidents curieux. Plusieurs condamnaient les translations ; à Paris le presbytère était partagé et le scrutin qui termina une réunion tenue à ce propos donna 113 suffrages pour 67 votants. Une seconde réunion, convoquée à Notre-Dame, fut empêchée par la police. Enfin le presbytère présenta Royer, évêque de l'Ain, pour le siège de Paris, et les partisans du schisme l'acceptèrent[1].

2. Nous venons de faire allusion aux attentats du directoire contre la souveraineté et contre la liberté de Pie VI. C'est par là que ce gouvernement acheva de montrer son impiété et de se déconsidérer. Pie VI avait gardé toute la modération désirable à l'égard de la république française. Sans doute, comme chef de l'Église, il avait dû condamner la constitution civile du clergé et tous les serments qui s'y rapportaient, réprouver le schisme et soutenir les prêtres fidèles. Après le régicide, il n'avait pu retenir l'expression de son indignation et de sa douleur, à la vue des maux qui désolaient la France, des crimes qui la souillaient. Quand Louis XVI rappela le cardinal de Bernis, c'eût été une inconséquence d'admettre à la cour romaine son successeur, le comte de Ségur, qui avait prêté serment à la Constitution, sans aucune réserve. On insista un peu plus tard, et le comte se rendit à Rome sous prétexte de régler l'indemnité pour le comtat Venaissin que

1. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, années 1797, 1798, 1799 ; *Histoire du clergé de France*, par M. R..., *passim*.

l'Assemblée constituante venait d'annexer à la France. Pie VI ne voulut pas le recevoir. Devait-on attendre autre chose d'un souverain que l'on commençait par déposséder, sauf à entrer ensuite en arrangement ? Du reste, le pape avait refusé de prendre part à aucune coalition contre la France, malgré les instances du roi de Naples ; au moment même de l'invasion des Français en Italie, tout se borna de sa part à des précautions purement défensives; la correspondance de son ministre d'État avec les puissances qui défendaient alors le sol italien n'eut pas d'autre résultat. Pie VI poussa même jusqu'à la bienveillance les témoignages de son amour de la paix. Au mois de juillet 1795, un brigantin français ayant échoué sur les côtes de l'État romain, ceux qui le montaient se voyaient réduits à errer misérablement dans les bois : le pape, touché de leur misère, les fit soulager, et après avoir fait réparer leur bâtiment, les renvoya. Auparavant il avait ordonné de rendre à la république une tartane capturée par un de ses garde-côtes et amenée à Civita-Vecchia. Quant aux revendications royalistes, Pie VI, tout en accordant une noble et délicate hospitalité à la famille de Louis XVI, ne les avait nullement appuyées, et lorsque Louis XVIII l'informa de son avènement au trône, il se contenta de faire une réponse courtoise et secrète.

Malgré tout, la révolution voyait en Pie VI le représentant principal de cette vérité chrétienne qu'elle voulait détruire. Aussi les sectaires travaillaient le peuple romain, et depuis longtemps plusieurs incidents fâcheux avaient révélé l'agitation qu'ils fomentaient. Dès le mois de janvier 1793, ils se crurent assez forts pour afficher leurs prétentions. Flotte, major de l'escadre française en croisière devant Naples, vint apporter une lettre officielle qui enjoignait au consul français d'arborer les insignes de la liberté, adoptés par la république. Vers le soir du 13 janvier, Flotte lui-même, accompagné d'un nommé Basseville, traversa Rome en carrosse, avec étendard et co-

cardes tricolores, se rendant à la maison du consul pour exécuter cet ordre. Mais loin de réussir à provoquer une manifestation républicaine, ils excitèrent l'indignation de la multitude. Ils furent obligés de quitter leur voiture, de fuir, et dans le tumulte, Basseville fut blessé mortellement. Au lieu de se complaire dans la vengeance, le pape pourvut au départ de Flotte et à la sécurité des Français résidant à Rome, et se contenta d'adresser aux puissances une exacte relation de l'affaire. Les agitateurs, en attendant une occasion meilleure, continuèrent leur propagande. Lorsque, dans sa brillante campagne de 1796, Bonaparte eut forcé les Autrichiens de repasser l'Adige, le vainqueur parut se porter vers les États romains. Pie VI entra en négociation par l'intermédiaire d'Azara, ambassadeur d'Espagne. Un armistice fut conclu à des conditions humiliantes et onéreuses : offre de réparation pour toutes les injures et pertes subies par des Français dans les États de l'Église, et spécialement indemnité à la famille Basseville ; restitution de la liberté et des biens à tous les détenus politiques ; les ports de mer ouverts aux bâtiments français et fermés aux puissances qui étaient en guerre avec la France ; occupation des légations de Bologne et de Ferrare et de la citadelle d'Ancône par les troupes françaises ; abandon d'un grand nombre d'objets d'art et d'érudition au choix des commissaires français ; contribution de guerre de quinze millions en lingots d'or et d'argent, outre une contribution de quatre millions en nature ; enfin liberté pour les armées françaises de passer par les États pontificaux, toutes les fois qu'elles le demanderaient. Malgré la peine que de telles conditions causaient à Pie VI, il s'occupa immédiatement des moyens de les remplir et réprima quelques manifestations de la populace contre l'arrogance des commissaires français. Le jurisconsulte Piéracchi, envoyé à Paris pour obtenir un traité définitif, était chargé de reconnaître le gouvernement établi, et portait un bref daté du 5 juillet 1796, qu'il

avait ordre de publier en France, si le directoire le trouvait bon, pour exhorter les fidèles à obéir aux nouvelles institutions. Le directoire parut se montrer d'autant plus exigeant que le pape montrait plus d'amour de la paix. On exigeait avant tout la rétractation de tous les actes du Saint-Siège concernant les affaires de France depuis 1789. Cette prétention atteignait l'ordre spirituel, qui était tout à fait en dehors des pouvoirs accordés à Piéracchi. Cependant les négociations furent sérieusement reprises à Florence, au mois de septembre, entre Azara et Cacault, agent de la république française. Malgré les conseils peu honorables d'Azara, l'âme apostolique de Pie VI ne put céder aux exigences impies du directoire, et tout allait être rompu, si Bonaparte, tenant à son traité, ne fût intervenu d'une manière pressante entre les deux parties. Le pape donna enfin pleins pouvoirs au cardinal Mattei pour traiter avec Bonaparte. Déjà les troupes de celui-ci s'étaient répandues dans la marche d'Ancône, dans le duché de Camerino, dans l'Ombrie; elles pillèrent le célèbre sanctuaire de Lorette. La paix, ou, suivant l'expression de Bonaparte, la capitulation du pape fut signée à Tolentino, le 19 février 1797. Les conditions de l'armistice y étaient considérablement aggravées. Le Saint-Siège renonçait à tous ses droits sur Avignon, le comtat Venaissin, les légations de Ferrare, de Bologne et de Ravenne; l'occupation d'Ancône, citadelle, ville et territoire, continuait jusqu'à la paix du continent. La contribution de guerre était portée à 30 millions. L'armée pontificale était réduite aux forces qu'elle comprenait avant l'armistice. La libération du territoire envahi ne devait avoir lieu que progressivement, à mesure que se feraient les versements de la contribution de guerre.

Ce traité si onéreux fut immédiatement ratifié par Pie VI; il donna l'exemple de sacrifices personnels qui furent imités par les familles riches pour le payement des 30 millions, pendant que les commissaires français enle-

vaient les chefs-d'œuvre des musées, suscitaient mille tracasseries sur le poids ou la valeur des joyaux livrés en payement, fomentaient partout un esprit de rébellion, et s'emparaient du gouvernement civil d'Ancône à l'aide d'une émeute soudoyée secrètement. Le trésor pontifical épuisé fut obligé d'émettre pour le commerce une quantité excessive de monnaie de cuivre et de billon, puis du papier-monnaie. La cherté des vivres, la misère vinrent alors s'ajouter à tous les autres maux de la situation. L'ambassadeur français chargé de la ratification du traité de Tolentino par le directoire fut Joseph Bonaparte, frère du général. Il n'arriva qu'au mois d'août. Sous les dehors de la courtoisie et de la bienveillance, il cachait le dessein d'achever la ruine du pouvoir temporel, miné de tous côtés par les agents français. Des fauteurs de troubles, mis en liberté par le traité de Tolentino, s'étaient attiré une nouvelle incarcération. Il exigea leur élargissement, et en fit le noyau d'un parti révolutionnaire hautement déclaré.

3. On ne tarda pas, après le traité de Campo-Formio, à sortir de cette période d'agitation pour entrer dans la voie des attentats les plus audacieux. Pie VI ayant voulu attendre l'exemple des puissances pour reconnaître la république cisalpine, celle-ci s'empara de la forteresse de Saint-Léon et la garda même après la reconnaissance du gouvernement pontifical. Le général français commandant Ancône déclara cette ville avec tout le district république indépendante. Les milices cisalpines allèrent imposer le régime démocratique à Jesi, à Sinigaglie. Macerata fut occupé par un détachement français. C'étaient des préludes. Le général Duphot venait d'arriver à Rome, et logeait chez Joseph Bonaparte, dont il devait épouser la jeune sœur. Il devint le chef de l'agitation républicaine. Le gouvernement pontifical sut qu'un grand complot était préparé pour la soirée du 27 décembre. Il prit des mesures qui forcèrent les cons-

pirateurs à se contenter, pendant la nuit, de pousser des cris et d'afficher en plus grand nombre qu'à l'ordinaire des placards séditieux. Le secrétaire d'État, cardinal Doria, soumit à l'ambassadeur français le projet de réprimer par la force les tentatives de rébellion qui pourraient se produire. L'ambassadeur y donna son approbation. Mais le jour même, les manifestations commencèrent dans l'après-midi. Une troupe nombreuse, ayant à sa tête Duphot et dans ses rangs Joseph Bonaparte, se mit à parcourir Rome, acclamant la république. A la porte Septime, les soldats du poste, ayant inutilement intimé l'ordre de rétrograder, firent feu. Deux hommes tombèrent, Duphot et un galérien, qui devait la liberté à la protection des Français. Ce fut fini pour le complot. Mais l'ambassadeur s'enfuit à Florence, criant à l'assassinat. Le directoire exprima une indignation feinte, et malheureusement le cardinal Doria fut assez faible pour présenter des excuses, des regrets, quand il aurait fallu montrer fermement le droit et la vérité. Ses circulaires aux puissances n'obtinrent que des réponses évasives, et toutes les mesures contre les menaces du directoire se bornèrent à des négociations stériles avec le gouvernement napolitain. Le directoire, du reste, avait trompé celui-ci en déclarant que la France se contenterait d'une juste réparation ; mais tout à coup on apprit que les Français avaient mis garnison dans les villes pontificales auparavant occupées par les Cisalpins et que le général Berthier marchait d'Ancône sur Rome. Le 5 février 1798, ses troupes étaient à Foligno, précédées de proclamations menaçantes pour le gouvernement pontifical, séduisantes pour le peuple. Toute sa conduite était dictée par les instructions du directoire. Il refusa de recevoir les négociateurs envoyés par le pape, et fit connaître, par Azara, qu'il ne demandait qu'une réparation, mais qu'elle devait être demandée et accordée dans Rome. Pie VI, contre l'attente du directoire, avait résolu et recommandé aux

cardinaux de ne pas sortir de la ville. Le 10 février, le château Saint-Ange fut livré aux Français par une capitulation qui stipulait un remaniement de la congrégation d'État, l'arrestation d'un bon nombre de personnages (c'était les avertir de fuir ou de se cacher, ce qu'ils firent), douze otages, la libération des détenus politiques, de nouvelles réquisitions et contributions; le désarmement des troupes pontificales, le séquestre des biens appartenant aux nations avec lesquelles la France était en guerre, la prohibition des marchandises anglaises, un monument en l'honneur de Basseville et de Duphot. Pie VI s'occupa aussitôt d'accomplir loyalement ces conditions, tandis que Berthier en profitait pour préparer avec ses complices la déchéance du gouvernement pontifical et la proclamation de la république romaine. C'est ce qui eut lieu le 15 février, vingt-troisième anniversaire de Pie VI, après une cérémonie ridicule au Capitole. Le général Cervoni vint assurer le pontife que son autorité spirituelle serait toujours respectée, mais dès le lendemain, Berthier organisa comme il le voulut l'administration de la nouvelle république, remplit de ses soldats le Vatican, et commença une série de vexations qui avaient pour but de déterminer le courageux pontife à quitter Rome. Enfin, le 17 février, après une perquisition outrageante poussée jusque dans la chambre du pape, par le calviniste suisse Haller, à la recherche d'objets précieux, le cardinal Doria fut chargé de faire connaître à cet égard la résolution formelle du gouvernement français. Le 20 février, deux commissaires avec une escorte de dragons enlevèrent Pie VI de son palais et l'emmenèrent hors de Rome. Ce fut le signal dans cette ville d'un pillage dont les propriétés particulières ne furent pas exemptes et d'une grande misère. Après avoir recueilli sur son passage les marques d'amour et de vénération de ses sujets, Pie VI entra sur les terres du grand-duc de Toscane, qui, par crainte de la France, ne lui fit pas un accueil très empressé et le pria

de s'arrêter à Sienne, dans le couvent des Augustins. Les puissances, auxquelles fut adressée une relation de tous ces événements, ne purent pour le moment donner à l'auguste exilé que des assurances de sympathie et de dévouement. Pour lui, la piété et le salut de l'Église l'occupaient par-dessus tout. Les cardinaux s'étaient montrés fermes, sauf deux, Antici et Altieri, qui donnèrent leur démission, afin de pouvoir jouir de la tranquillité. Les autres furent transportés à Civita-Vecchia et durent s'embarquer pour divers pays. Tout était bon au gouvernement français pour tourmenter l'Église. Il songea très sérieusement à établir par le suffrage du clergé et du peuple un patriarche d'Occident. Cependant le nouveau régime était mal fait pour plaire aux populations. Des troubles ayant éclaté près des frontières de la Toscane, Pie VI fut éloigné de Sienne le 1er juin et transféré à la Chartreuse de Florence, où il demeura jusqu'au 28 mars de l'année suivante, dans une solitude profonde, sous le poids des infirmités et de la vieillesse. Pendant ce temps, ses actes principaux furent l'exclusion définitive d'Antici et d'Altieri du sacré collège ; l'avis donné aux cardinaux réunis à Naples de se transporter sur les terres autrichiennes, en cas de conclave, par déférence pour l'empereur; la constitution *Quum Nos*, qui dispensait pour l'élection du futur pape de toutes les formalités essentielles ; une nouvelle condamnation du serment du 18 fructidor, que certains ecclésiastiques de Rome avaient cru pouvoir prêter sans réserve ; un bref à Gustave IV en faveur du collège catholique de Suède; l'opposition au choix qui avait été fait de Calleri, abbé janséniste et mondain, pour coadjuteur de l'archevêque de Gênes; la confirmation de la tolérance accordée aux Jésuites de Russie et d'autres mesures favorables aux catholiques de cet empire[1]. Le directoire s'occupait depuis longtemps de

1. Deux bulles, du 18 octobre et du 15 novembre, réorganisèrent, l'une, la

la translation du pape dans un endroit plus propre à lui ôter toute liberté et toute influence. La santé tout à fait ébranlée, usée, du vénérable pontife empêcha seule de le conduire à Cagliari. Mais les chances de la guerre ayant tourné, comme nous l'avons vu, les Français ne se laissèrent plus arrêter par aucune modération et le saint vieillard fut emmené successivement à Parme, à Turin, à Briançon, à Grenoble et à Valence. Sur tout le parcours de cette voie douloureuse, il fut l'objet des plus touchantes démonstrations, et les autorités françaises, les gardes nationales y prirent part quelquefois. Un envoyé du roi d'Espagne, le chevalier Labrador, était chargé de l'aider ainsi que les personnes de sa suite ; néanmoins, comme dans le nombre des grâces qu'il avait mission de solliciter, quelques-unes étaient contraires au droit, Pie VI montra une fermeté inébranlable à les refuser. Le directoire songeait à le faire transporter à Dijon, quand son état devint désespéré, et il mourut le 29 août 1799 [1].

4. Outre les actes de son pontificat rapportés soit dans cette quatrième partie de l'histoire de l'Église soit dans la précédente, il avait prononcé la béatification de sœur Marie de l'Incarnation (Madame Acarie), de Léonard de Port-Maurice et de Jean-Joseph de la Croix ; autorisé le culte du B. Pietro di Treja, et du B. Antoine Fatati ; déclaré l'héroïcité des vertus de Marie-Crucifix Tommasi. C'est aussi à ce pontificat qu'appartiennent la vie de la vénérable Marie-Clotilde de France, reine de Sardaigne, du B. Benoît-Joseph Labre, pèlerin et mendiant ; de Jean-Martin Moye, missionnaire et fondateur des sœurs de la

circonscription diocésaine de l'église ruthénienne unie, l'autre, les diocèses du rite latin enlevés à la Pologne par le dernier partage. Voir le résumé de ces bulles dans *Rohrbacher*, liv. XCXI.

1. Voir *Histoire de l'enlèvement et de la captivité de Pie VII*, par l'abbé Baldassari, traduite par l'abbé de La Couture ; *Histoire de Pie VII*, par M. Artaud, tome I[er] ; *Mémoires* de l'abbé d'Auribeau ; *Précis historique de la vie et du pontificat de Pie VI*, par Blanchard. Londres, 1800.

Providence de Portieux, dans les Vosges, spécialement vouées à l'instruction des jeunes filles ; les dernières années et la sainte mort de Louise de France, fille de Louis XV, religieuse carmélite. A la veille de l'orage révolutionnaire comme au sein de la tourmente, l'Église avait donné les signes de son admirable vitalité. Et cependant la révolution semblait triompher sur les ruines qu'elle avait faites. Elle avait tué le roi du plus beau pays de la chrétienté ; ses armées victorieuses menaçaient tous les trônes par leurs principes autant que par leurs armes et faisaient naître sous leurs pas des républiques formées à l'image de celle du directoire. Elle avait décimé ou dispersé le clergé régulier et séculier, fait disparaître le christianisme des institutions sociales, et le vicaire de Jésus-Christ, captif, était mort entre ses mains. Ainsi se terminait, par les victoires de la force brutale, la première phase de l'ère révolutionnaire, celle de l'anarchie et du sang.

LEÇON XIII.

1. Le premier démenti infligé par la Providence à l'orgueil de la secte antichrétienne fut l'élection d'un nouveau pape. Grâce aux succès de la nouvelle coalition européenne, 35 cardinaux purent se réunir en conclave à Venise, le 1er décembre 1799. Venise appartenait à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, et Pie VI avait réglé que le conclave se tiendrait sur un territoire impérial. Au milieu de tant de bouleversements, ce fut un spectacle consolant de voir le conclave procéder tranquillement à son œuvre, sous la protection de la Russie schismatique, de l'Angleterre protestante, de l'Autriche naguère en révolte contre le Saint-Siège, enfin de la Turquie mahométane, que l'expédition d'Égypte avait poussée dans la ligue contre la France. Les opérations

du conclave furent lentes, et le choix de la personne définitivement élue en prouva la liberté, aussi bien que cette lenteur même, car ce ne fut pas le candidat agréable à l'Autriche. Sur les conseils du prélat Consalvi, secrétaire du conclave, les voix des cardinaux se réunirent en faveur de Barnabé-Louis Chiaramonti, né le 14 août 1742, évêque d'Imola, homme d'un caractère doux, conciliant et modeste. Il fut élu à l'unanimité, le 14 mars 1800, et, par honneur pour le souvenir de Pie VI, prit le nom de Pie VII.

L'Autriche ne dissimula pas son mécontentement. Elle refusa de donner l'église Saint-Marc pour le couronnement, qui eut lieu à Saint-Georges, et, pendant deux mois, Pie VII fut retenu comme prisonnier à Venise : on parlait même de l'emmener à Vienne. Cependant la situation avait changé en France et ne tarda pas à changer en Italie. A la nouvelle des succès de Souwarow et des fautes du directoire, Bonaparte avait quitté l'Égypte le 22 août 1799, laissant son armée sous le commandement de Kléber. Son arrivée à Paris, le 16 octobre, fut saluée avec un enthousiasme universel. Aussitôt, de concert avec Talleyrand et Fouché, pouvant compter sur la majorité des Anciens et sur les directeurs Sieyès et Roger-Ducos, il prépara un coup d'État, qui devait amener un changement de Constitution. Le 9 novembre (18 brumaire an VIII), les Anciens décrétèrent la translation des deux Chambres à Saint-Cloud. Bonaparte reçut le commandement des troupes stationnées à Paris et dans les environs. Le lendemain, après avoir consigné sous bonne garde les directeurs Gohier et Moulins, et obtenu la démission de Barras, il harangua les troupes et les conduisit à Saint-Cloud. Il alla au conseil des Anciens présenter une apologie de sa conduite et prononça un discours assez confus et incohérent dans lequel on ne distinguait rien autre chose de net que la nécessité d'un changement de régime. Néanmoins cette Chambre demeura résolue à poursuivre

l'œuvre commencée. Au conseil des Cinq-Cents, les dispositions étaient toutes contraires. Quand Bonaparte s'y présenta, il fut accueilli par des cris : « A bas le tyran ! Hors la loi ! » et le président, qui était son frère Lucien, courut des dangers. Alors les deux frères rejoignirent les troupes au dehors, et firent entrer une colonne de grenadiers au pas de charge dans la salle. Les représentants s'échappèrent par toutes les issues et s'enfuirent en se dépouillant de leur costume et de leurs insignes. Dans la soirée, une trentaine d'entre-eux se joignirent aux Anciens pour ajourner les deux conseils au 1er ventôse, organiser en attendant deux commissions provisoires de 25 membres chacune, et confier le pouvoir exécutif à trois consuls, Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos.

Peu de temps après, le 24 décembre, la nouvelle Constitution, ratifiée par plus de trois millions de suffrages, fut proclamée. Elle empruntait tous ses éléments aux données fournies par les constitutions précédentes, mais tout y concourait à une organisation forte du pouvoir, qui excluait la démagogie, et à un caractère pratique, qui ne favorisait pas les déclamations des théoriciens. Les déclarations de droits et de principes étaient remplacées par ce court préambule : « Cette Constitution est fondée sur les vrais principes du gouvernement représentatif, sur les droits sacrés de la propriété, de l'égalité, de la liberté. Les pouvoirs qu'elle institue seront forts et stables, tels qu'ils doivent être pour garantir les droits des citoyens et les intérêts de l'État. Citoyens, la révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée. Elle est finie. » Ces paroles ne doivent pas être oubliées. Elles caractérisent la nouvelle situation dans laquelle les principes antichrétiens vont continuer la lutte contre l'Église. Le pouvoir exécutif restait entre les mains des trois consuls, élus pour dix ans et indéfiniment rééligibles. Bonaparte reçut le titre de premier consul. Il s'adjoignit pour collègues Cambacérès, jurisconsulte distingué, et Le-

brun, bon administrateur. Le conseil d'État préparait les lois; les membres en étaient nommés et révoqués au gré des consuls. Le Tribunat discutait les lois devant le Corps législatif, qui les votait, ainsi que l'impôt, après avoir écouté en silence les discussions contradictoires des conseillers d'État et des tribuns. Les membres du Tribunat, au nombre de cent, et ceux du Corps législatif, au nombre de trois cents, étaient nommés par le Sénat conservateur. Ce dernier, composé de quatre-vingts membres, se renouvelait lui-même. Il avait la mission de veiller à la garde de la Constitution et cassait toutes lois ou mesures gouvernementales qui auraient pu y porter atteinte. Le suffrage universel était conservé, mais uniquement pour fournir des candidats au choix du gouvernement, de l'administration ou du Sénat, et en passant par quatre degrés successifs. Les électeurs de chaque arrondissement choisissaient le dixième d'entre eux pour former la liste des notabilités communales; celles-ci procédaient de même pour la liste départementale, qui, dans les mêmes conditions, devenait la source de la liste nationale. On prenait dans la première liste les fonctionnaires de l'arrondissement; dans la seconde, ceux du département; dans la dernière, les hauts fonctionnaires publics, les tribuns et les membres du Corps législatif. La Constitution, en proclamant Bonaparte premier consul, lui attribuait des prérogatives plus étendues que la Constituante n'en avait accordé à Louis XVI. Ses deux collègues étaient réduits en fait au rôle de simples conseillers.

2. L'homme qui venait de concentrer ainsi en lui cette souveraineté du peuple tant proclamée par la révolution, montra tout de suite qu'il apportait tout un plan de réorganisation politique. Il rétablit l'ordre administratif en créant les préfectures, les sous-préfectures et les municipalités. Il rendit la vie aux finances publiques par le système de perception qui est encore en vigueur aujourd'hui; il institua la Banque de France. La hiérarchie judiciaire

lui dut sa division en tribunaux de première instance, en tribunaux d'appel, et en cours d'assises, assistées d'un jury, pour les causes criminelles. Il annonça aussi dès lors ses vues sur l'ensemble des lois françaises et sur l'instruction publique. Son habileté ne s'appliquait pas moins à réunir dans la concorde et dans l'acceptation du nouvel ordre de choses toutes les parties de la nation. En dessouillant la révolution, comme il dit plus tard, il avait la prétention de la faire agréer des royalistes sans la rendre moins chère aux Jacobins. Il avait d'abord excité la terreur et la haine parmi ces derniers par la condamnation de 59 députés à la déportation, mais cette loi ne fut pas exécutée. Le directoire avait, dans les derniers temps surtout, pris des mesures tyranniques contre les royalistes et contre le clergé catholique, et il en était résulté de nouveaux mouvements dans la Vendée. Le gouvernement consulaire s'efforça de procurer l'apaisement. Sans abroger les lois relatives à l'émigration, il les adoucit du moins dans la pratique, et supprima la faculté donnée aux administrateurs des départements de prendre, en cas de troubles, les parents des émigrés pour otages. On annula tous les arrêtés qui prescrivaient que les églises ne seraient ouvertes que les décadis. Aucun autre serment n'était plus demandé aux prêtres, comme aux fonctionnaires, que celui de fidélité à la nouvelle Constitution. Beaucoup de prêtres ne firent pas difficulté de le prêter. D'autres, hésitant à donner tout de suite leur confiance, ne furent pas inquiétés. Nombre d'églises se rouvrirent au culte catholique. Une proclamation des consuls, dans le sens de la liberté religieuse, adressée aux Vendéens dans le mois de décembre 1799, et les complaisances du général Brune pour le clergé catholique, contribuèrent plus à la pacification de ce pays que la force des armes. Georges Cadoudal, le dernier chef de la chouannerie, capitula au mois de février 1800. Néanmoins plusieurs membres du clergé breton, évêques et prêtres, condam-

naient le nouveau serment de fidélité, ne voyant dans le changement de Constitution qu'un affermissement des principes révolutionnaires. Plusieurs protestaient en faveur des droits de Louis XVIII. Aussi pendant tout le cours de l'année 1800, la tolérance du gouvernement se montre accompagnée d'une surveillance assez sévère.

3. La France avait besoin de la paix au dehors. Mais l'Angleterre, ne consultant que l'intérêt de son commerce, la lui refusa. Paul Ier, indigné de ces vues égoïstes et de la prétention du cabinet britannique de maintenir uniquement sur les mers le droit du plus fort, rompit l'alliance et entraîna les autres puissances continentales. L'Autriche seule continua la guerre. Pendant que Moreau prenait le commandement de l'armée du Rhin, Bonaparte méditait une campagne foudroyante en Italie. Au mois de mai, il renouvelle le souvenir d'Annibal, en franchissant les Alpes, et surprend les généraux autrichiens par son arrivée dans les plaines italiennes. Cette alarme valut la liberté au souverain pontife. Il partit de Venise le 6 juin, fut l'objet d'une touchante ovation à Ancône, et fit son entrée dans Rome le 3 juillet, au milieu des démonstrations enthousiastes de la joie populaire. Les Napolitains, qui occupaient cette ville reconquise sur les Français, l'évacuèrent, mais ils laissèrent leurs garnisons à Bénévent et à Ponte-Corvo, possession du Saint-Siège enclavée dans leur territoire. Le premier soin de Pie VII fut de panser les blessures faites à son peuple par la mauvaise administration de la république romaine. Il sacrifia un million et demi d'écus romains pour remplacer par une bonne monnaie d'or et d'argent le billon émis en quantité prodigieuse et déprécié en proportion. Puis il institua une commission chargée d'étudier les réformes utiles dans toutes les branches de l'administration. Les règlements qu'elle proposa furent publiés dans la bulle *Post diuturnas,* du 30 octobre. La plupart sont d'une grande sagesse; quelques-uns auraient eu besoin d'une

plus longue étude; tous sont inspirés par l'amour du bien. Malheureusement les circonstances ne permirent pas d'en presser l'exécution. Cependant Bonaparte avait marché de victoire en victoire. Le 14 juin, il gagne la bataille décisive de Marengo. Quatre jours après, il écrivait aux consuls: « Aujourd'hui, malgré ce qu'en pourront dire nos athées de Paris, je vais en grande cérémonie au *Te Deum* que l'on chante à la métropole de Milan. » Le 5 juin, dans une allocution aux curés de cette ville, il avait dit : « Pie VI a dû en partie ses malheurs aux intrigues de ceux à qui il avait donné sa confiance, et en partie à la cruelle politique du directoire. Quand je pourrai m'aboucher avec le nouveau pape, j'espère que j'aurai le bonheur de lever tous les obstacles qui pourraient s'apposer encore à l'entière réconciliation de la France avec le chef de l'Église. » Ainsi éclatait la première manifestation publique de la grande pensée qui devait conduire Bonaparte à son célèbre concordat avec Pie VII. Des indices plus vagues de cette tendance s'étaient mêlés aux circonstances qui amenèrent le traité de Tolentino, et aux conseils que Bonaparte adressait à son frère Joseph, pendant l'ambassade de celui-ci à Rome. En revenant d'Égypte, il avait cordialement reçu à Valence les compagnons de la captivité de Pie VI et leur avait dit, malgré le refus du directoire, qu'il ne voyait nulle difficulté à autoriser la translation des restes du vénérable pontife en Italie. Cette translation n'avait pas encore été accordée, mais il semblait avoir fait tout le possible en prescrivant, par un arrêté du 30 décembre 1799, que de solennelles funérailles seraient célébrées en l'honneur de Pie VI. Son corps était resté jusque-là sans honneurs. Il fut enterré le 30 janvier 1800 dans la cathédrale de Valence. La déclaration du 5 juin, l'acte solennel du 18 précédèrent immédiatement les premières ouvertures faites à Pie VII. Ce fut le cardinal de Martiniana, évêque de Verceil, qui servit d'intermédiaire. Le

nouveau pape n'avait pas attendu ces ouvertures pour témoigner de l'intérêt qu'il prenait à la situation religieuse de la France. Aussitôt après son exaltation, il avait adressé des consolations et des encouragements aux confesseurs de la foi dispersés en Allemagne, en Suisse et en Angleterre, et, dans son encyclique du 15 mai suivant, il exprimait sa vive douleur des maux qui affligeaient les catholiques français, son admiration pour la constance avec laquelle un nombreux clergé avait refusé des serments illicites. L'idée de la pacification ne pouvait que le rendre heureux. Voulant se faire seconder par Consalvi, il le créa cardinal et le nomma secrétaire d'État. Le 13 septembre, il fit part de sa joie aux évêques français, et le prélat Spina fut envoyé comme négociateur à Paris où, par suite des oppositions que suscitait le projet du premier Consul, il ne put arriver qu'au mois de novembre. Bonaparte, de son côté, désigna pour suivre les négociations Talleyrand, ministre des affaires étrangères, et l'abbé Bernier, ancien curé de Saint-Laud, à Angers, un des chefs vendéens, qui avait puissamment concouru à l'apaisement de la guerre civile. Un premier gage avait été donné au clergé fidèle: les sentences de déportation prononcées contre lui furent levées; un navire arriva vers la fin de décembre à Cayenne pour rapatrier les proscrits. La politique égoïste de l'Angleterre lui inspirait des actes qui contrastent péniblement avec la généreuse hospitalité dont nous l'avons louée. Ce navire ayant été pris au retour par des bâtiments anglais, les captifs furent traités assez mal et ne recouvrèrent la liberté qu'au mois de mars 1801; encore trois d'entre eux restèrent-ils prisonniers.

4. Ces préliminaires des négociations du concordat nous amènent à signaler la controverse qui s'est élevée sur les véritables intentions de Bonaparte. Des historiens prétendent qu'il agit par un dévouement sincère pour la religion et pour l'Église; d'autres qu'il ne songea en aucun temps qu'à confisquer habilement à son profit le pouvoir

spirituel du pape. Nous croyons qu'il y a de l'exagération dans ces deux systèmes. Ce qui nous paraît vrai, c'est que Bonaparte fut sincèrement touché par les souvenirs religieux de son enfance, par la grandeur du catholicisme et par la liaison intime de celui-ci avec la vie de la France, mais les idées révolutionnaires et les vues de son ambition l'empêchèrent d'autant mieux de comprendre la vraie notion des rapports de l'Église et de l'État qu'il fut toujours mal placé pour s'en instruire, et il regarda volontiers la puissance du pape comme un instrument de la sienne. Voilà ce qui explique tous les actes en apparence contradictoires dont nous aurons à faire le récit [1].

5. La situation générale du catholicisme en Europe disposait le cœur de Pie VII à l'espérance. Les bouleversements causés par la révolution avaient instruit les princes italiens et fait connaître la valeur morale de cette partie du clergé qui avait adhéré au synode de Pistoie. Le roi de Naples, rétabli sur son trône par la force des armes, était résolu à empêcher la diffusion des doctrines autrefois protégées par le ministre Tanucci. En Toscane, l'archiduc Ferdinand, fils de Léopold, avait restitué aux évêques leurs droits et privilèges et ne permettait pas la publication des écrits dangereux. Le ministre Urquijo avait exprimé au roi d'Espagne, Charles IV, des prétentions que Pie VI repoussa, comme nous l'avons dit; mais il ne se rencontra qu'un évêque espagnol pour s'y prêter, et, après l'élection de Pie VII, la conduite de

1. Augustin Theiner s'est fait l'apologiste de Bonaparte dans l'*Histoire des deux concordats*, etc., d'après des documents inédits. Il avait été précédé dans le sens opposé par M. Crétineau-Joly, éditeur des *Mémoires* du cardinal Consalvi, traduits en français, et par M. d'Haussonville : *L'Église romaine et le premier Empire, 1800 à 1814*. L'historien qui a le mieux interprété la pensée de Bonaparte est M. Thiers : *Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome III. Mais en lisant cet ouvrage et celui de M. d'Haussonville, on doit se tenir en garde contre certaines théories diversement entachées de faux libéralisme. Voy. dans l'*Univers* des premiers mois de 1869, les articles de dom Guéranger sur l'ouvrage de M. d'Haussonville.

Charles IV se trouva toute changée ; il rétracta ses prétentions et montra beaucoup de zèle pour la publication de la bulle *Auctorem Fidei* dans ses États. Le ministère autrichien était encore imbu de préjugés fâcheux ; l'empereur François II s'efforçait de les combattre par son action personnelle. Le nouvel électeur de Bavière, Maximilien-Joseph IV, détruisait, il est vrai, le bien accompli par Charles-Théodore en faisant la guerre aux institutions religieuses et en opprimant l'épiscopat, mais l'électeur de Saxe, celui de Hanovre, le margrave de Bade, plusieurs autres princes allemands, montraient des sentiments tout opposés. La Suisse, affranchie de la tyrannie du directoire, rappelait les religieux, recevait avec bonheur un nonce apostolique, et renversait les lois irréligieuses que les révolutionnaires avaient imposées à la république helvétique. Les prêtres fidèles étaient rentrés en Belgique, et le cardinal de Frankenberg communiquait plus librement de son poste d'exil avec ses diocésains. La Hollande était toujours en proie aux Sociniens, et aux appelants jansénistes ; toutefois les écoles et les gazettes fondées par ces derniers disparaissaient et les catholiques gagnaient quelques avantages.

Sous l'influence de son propre principe et du souffle philosophique, le protestantisme donnait de nouvelles preuves de son peu de fixité et de cohésion. Ce fut pour y remédier et pour donner aux sectes protestantes une apparence d'unité qu'un ancien bourgmestre de Delft, Jacob Canzius, fonda une société qu'il appelait *Christo-Sacrum* et dont le symbole se réduisait à la divinité de Jésus-Christ et à la rédemption du genre humain. Vaine tentative : la société n'eut jamais plus de deux ou trois mille membres, et les cérémonies de son culte ne furent pas pratiquées hors de Delft. Une autre secte, qui compta seulement quelques centaines d'adhérents, naquit en Angleterre et s'appropria le nom de libres penseurs. Elle ne connaissait ni dogmes ni sacrements ni cérémonies,

n'établissant d'autre lien entre ses membres que la vertu morale. Un Ancien et deux diacres, élus pour trois mois, présidaient ses assemblées. Elle niait la divinité de Jésus-Christ et ne voyait en lui qu'un envoyé céleste, chargé d'instruire le monde. Dans le Connecticut, un ministre, Samuel Hopkins, réduisait toute la loi morale à l'amour, niait la transmission du péché originel autrement que par voie d'imitation, n'admettait pas non plus l'imputation de la justice de Jésus-Christ aux pécheurs, mais seulement un pardon fondé sur ses mérites. Priestley, ardent unitaire, qui combattit les illuminés et les incrédules, soutint une multitude de controverses théologiques et s'enthousiasma pour la révolution française, unit dans son système le matérialisme et le fatalisme. Suivant lui, pas de libre arbitre; pas même de substance spirituelle dans l'homme, et toute détermination est un effet nécessaire de l'organisation physique. Priestley passa la première partie de sa vie en Angleterre et fut ensuite obligé de se retirer en Amérique. Les Walkéristes eurent pour fondateurs Brown et Walker ; ils attaquaient violemment certaines sectes de la réforme, surtout l'église anglicane ; ils eurent des communautés en divers lieux, notamment à Dublin et à Londres. Dans le même temps, un docteur de l'université d'Oxford, s'appuyant sur les onze premiers chapitres de l'épître de saint Paul aux Romains, établit une secte d'antinoméens ; pour eux une prédestination absolue fixe d'avance le sort des élus et des réprouvés, et la vertu ne sert qu'à procurer des avantages temporels. Des membres du clergé anglican abandonnèrent tout pour prêcher la nouvelle doctrine, qui se répandit en plusieurs comtés et même à Londres mais le fondateur se rétracta et rentra dans le sein de l'église anglicane. L'église russe n'était pas seulement impuissante à réprimer les *rascolnies* ou schismatiques, qui soutenaient une ancienne traduction de la Bible en opposition avec la version officielle ; des sectes fanatiques

naissaient sous ses yeux, telles que celle des mutilés qui renouvelaient la folie des Origénistes. Les mesures les plus sévères du gouvernement ne servirent qu'à enflammer le fanatisme.

L'action dissolvante du philosophisme se montrait aussi. En Allemagne, il avait produit le *néologisme* ou la *nouvelle exégèse*, qui était professé par des docteurs protestants, comme Semler, Steinbart, Eberhard, Ernesti, Dæderlin. Avec eux, tout élément surnaturel disparaissait de l'Écriture : c'était un voile allégorique qu'il fallait percer pour connaître le sens véritable. Dans les universités protestantes ainsi disposées, la philosophie rationaliste de Kant s'établit aisément. Ailleurs les idées subversives du dix-huitième siècle, sans revêtir des formules si savantes, agitaient les têtes. Partout les secousses de la révolution avertissaient du péril. Aussi en Prusse on avait abandonné les exemples de Frédéric pour mettre à la base de tout les vérités religieuses. Même conduite en Danemark, en Suède et dans la Russie de Catherine II. L'Angleterre avait une école révolutionnaire dont le principal représentant était Thomas Payne. Dans l'un de ses ouvrages, *les Droits de l'homme*, il prêchait l'insurrection, et dans un autre, l'*Age de raison*, il mettait le déisme et l'impiété à la portée du peuple. Diverses sociétés se formèrent dans le même but. La principale était la *Société correspondante de Londres*, qui était en relation avec les Jacobins de Paris. Tous ces éléments trouvaient un terrain favorable à l'action dans l'Irlande, pays où la violation permanente de la liberté religieuse et des autres droits avait créé un foyer d'agitation périodique. Il s'y établit dès 1791 une *Société d'Irlandais-unis* qui bornait son programme, au moins apparent, à la réforme parlementaire et à l'émancipation des catholiques. Elle était présidée par un directoire composé de cinq membres. Quoique cette société comptât sur la coopération des catholiques dont elle embrassait la cause, un seul,

et c'était un indifférent, fut admis dans son sein. On craignait que les autres ne révélassent aux prêtres les secrets du parti. Beaucoup de protestants s'alarmèrent. Ils étaient fâchés des concessions faites précédemment aux catholiques et craignaient de perdre les derniers fruits de l'oppression et des spoliations antérieures. De là, une contre-association dite des *Orangistes*, en l'honneur de Guillaume III. Ceux-ci arborèrent imprudemment des signes distinctifs, commencèrent par poursuivre le désarmement des catholiques, puis leur expulsion, et finirent par les derniers excès, incendiant les maisons, ravageant les terres, tuant les personnes. Des groupes de catholiques s'unirent pour la résistance sous le nom de *Defenders*. La partialité que le gouvernement mit dans son intervention acheva de les exaspérer. Les émissaires des *Irlandais-unis* se hâtèrent d'en profiter. La société s'étendit sur tout le pays. Elle entra en communication avec le gouvernement français, qui envoya même une flotte sur les côtes d'Irlande. Bientôt le désordre fut au comble ; toutes sortes d'attentats se commirent, et le véritable but de la conspiration, l'établissement d'un régime purement démocratique, se dévoila. Il y eut une grande levée de boucliers en 1798, et les armées anglaises ne triomphèrent pas sans peine de cette vaste insurrection. Les évêques catholiques et les notables de cette communion publièrent une adresse pour flétrir la révolte, et l'on ne compta qu'un petit nombre d'ecclésiastiques parmi les insurgés. Ceux des catholiques qui s'étaient laissé entraîner revinrent au parti de la légalité et de la paix. Mais les révolutionnaires, désormais impuissants pour une attaque au grand jour, se réfugièrent dans les sociétés secrètes. Ils continuèrent leur correspondance avec le Directoire de France, et avec des comités de républicains cosmopolites qui s'étaient établis en diverses villes du continent, notamment à Hambourg. La sage attitude du clergé catholique ne put que favoriser son

ministère et entretenir les bonnes dispositions du gouvernement. Cependant la suppression du parlement irlandais, la réunion de l'Irlande à l'Angleterre, eut lieu au mois de juillet 1801, sans que l'émancipation, qu'on avait promise aux catholiques pour les rendre favorables à cette mesure, leur fût accordée. On leur avait donné le droit d'électeurs dès 1795, mais ils continuèrent d'être exclus du parlement et des plus grandes charges, et personne ne put croire que ce fût là une situation définitive.

LEÇON XIV.

1. La politique de l'Angleterre ne semblait en tout accessible qu'aux raisons de son propre intérêt. Elle voulait sauver à tout prix cette prépondérance qu'elle avait possédée en Europe pendant le cours du dix-huitième siècle. La pacification civile et religieuse de la France ne pouvait lui plaire. Moreau ayant égalé en Allemagne les succès que Bonaparte avait obtenus en Italie, et les lieutenants de celui-ci ayant poursuivi, après Marengo, l'exécution de son plan, l'Autriche demanda la paix. Le traité de Lunéville fut signé le 9 février 1801. C'était une confirmation de celui de Campo-Formio. Il assurait de nouveau à la France la possession de la rive gauche du Rhin, de la Belgique, d'Avignon et du comtat Venaissin. Le pape, rétabli dans ses États, perdait, outre ces deux provinces, les Légations, qui demeuraient à la république Cisalpine. Celle-ci était déclarée indépendante, ainsi que ses sœurs Ligurienne, Helvétique et Batave. La maison d'Autriche cédait la Toscane à la France, qui s'engageait à en faire un royaume d'Étrurie pour Louis Ier, fils du

duc de Parme, de la maison de Bourbon, ce qui fut exécuté. L'Autriche gardait la Vénétie, et pour indemniser les princes séculiers d'Allemagne dépossédés, on sécularisait les principautés ecclésiastiques. Le Piémont, sans qu'il en fût parlé, resta aux mains des Français, et Charles-Emmanuel III dut borner l'exercice de sa royauté à l'île de Sardaigne. La même année vit les conditions de la paix arrêtées successivement avec l'Espagne, Naples, la Bavière, le Portugal et la Russie. L'Angleterre seule continuait encore la lutte. Enfin, ayant achevé la conquête de l'Inde et mis fin à l'occupation française en Egypte, désespérant de pouvoir faire pour le moment plus de mal à sa rivale du continent, pressée d'ailleurs par la misère croissante des classes populaires, elle signa le traité d'Amiens, le 25 mars 1802, avec la France et la Hollande. Elle rendait à ces deux puissances toutes les îles qu'elle leur avait prises pendant la guerre, excepté Ceylan et la Trinité ; elle devait aussi restituer Malte, mais elle n'en fit rien, et sa signature, quant à ce point, resta en souffrance jusqu'aux traités de 1815, qui l'effacèrent. L'ordre de Malte fut réduit définitivement, grâce à elle, à une existence purement religieuse dont le siège principal fut d'abord placé à Catane, pour être plus tard transféré à Ferrare et enfin à Rome [1].

Le projet de concordat, étant de nature à consacrer la situation actuelle de la France, devait particulièrement déplaire aux puissances qui luttaient contre elle avec le plus d'animosité. Le cabinet de Vienne et celui de Naples s'efforcèrent, par des intrigues diplomatiques, d'en détourner l'esprit de Pie VII. Celui de Londres, n'étant pas en état d'agir de même, excita l'opposition des évêques réfugiés sur le sol anglais. Et ces difficultés venaient s'ajouter à une infinité d'autres, pour former de tous

1. A Ferrare, en 1826, avec un lieutenant du grand maître, cette dernière dignité étant supprimée ; à Rome, en 1834.

côtés des barrières presque insurmontables. Le clergé constitutionnel voulait maintenir son édifice schismatique; autour du premier Consul, ministres, généraux, hommes politiques, savants, organes divers de l'opinion, répétaient tantôt les invectives tantôt les railleries du siècle qui venait de finir contre le catholicisme et se montraient disposés à lui préférer soit le protestantisme, soit même une religion nouvelle à la façon de celle de Robespierre ou des théophilanthropes. Ni la volonté ni le bon sens de Bonaparte ne fléchirent. Mais en outre c'étaient les questions mêmes à traiter qui effrayaient et par les droits sacrés qu'elles concernaient et par les passions qu'il fallait ménager. La cour pontificale, dans cette application des principes à une situation nouvelle, tenait à procéder avec sa maturité ordinaire, à ne faire aux malheurs des temps que les concessions réclamées par la prudence. Bonaparte, pénétré avant tout de l'idée qu'il présidait à l'organisation d'un monde nouveau, s'impatientait de tout retard, de toute discussion approfondie; songeait plus aux calculs politiques qu'aux droits divins dont l'Église est dépositaire, s'improvisait par des lectures rapides, surtout de Fleury et de Bossuet, une science théologique qui tranchait d'un coup les questions les plus délicates et les plus complexes; trouvait à redire jusque dans les formes amples et les expressions mystiques du style des bulles, s'emportait et menaçait de tout rompre, quand on s'éloignait de ses vues. C'est avec de telles circonstances que se poursuivirent des négociations dont l'objet, par lui-même, est déjà une des plus grandes choses que l'histoire nous représente.

2. Les points qui donnèrent lieu aux discussions les plus épineuses furent la qualification que l'on emploierait pour déterminer la nouvelle situation de la religion catholique en France, la confirmation de la vente des biens ecclésiastiques et la dotation temporelle qu'il était nécessaire de leur substituer, la réconciliation du clergé

assermenté, la manière de procéder avec les évêques fidèles, l'absolution des apostats et la validation de leur mariage. En même temps, le traité de Lunéville imposait à Pie VII le sacrifice des Légations, et ses plaintes très modérées, sur ce point, n'étaient nullement écoutées. Enfin on était arrivé à un cinquième projet que Talleyrand se déclarait prêt à signer avec joie, quand, le 2 février 1801, Bonaparte nomma Cacault ministre plénipotentiaire à Rome et le chargea de solliciter la conclusion auprès du pape. Il y eut de nouvelles difficultés et Cacault ne partit que le 28 février. Dans un dernier entretien, Bonaparte lui avait donné pour instruction de traiter avec le pape comme s'il avait cent mille hommes. Il n'arriva que le 8 avril, et déjà une commission de cardinaux s'était occupée de l'examen du projet. Les difficultés nées de cet examen causaient un retard qui, par suite de la négligence de Cacault, demeurait sans explication à Paris. De là une brusque intervention de Bonaparte. Le 29 mai, Cacault notifia qu'il avait ordre, si le projet n'était pas accepté sans modification dans cinq jours, de rompre les négociations et de se retirer à Florence. Lui-même, comprenant l'impossibilité de sortir d'embarras par des explications écrites, engagea Consalvi à se rendre personnellement à Paris. Après quelques hésitations, ce conseil fut suivi, et le 23 juin le cardinal recevait une première audience solennelle de Bonaparte. Celui-ci désira que la publication du concordat pût coïncider avec la fête nationale du 14 juillet, mais on arriva seulement à échanger à cette date les pleins pouvoirs des signataires, qui étaient, du côté du pape, Consalvi, Spina et le P. Caselli; du côté de la France, Joseph Bonaparte, le conseiller d'État Cretet et l'abbé Bernier. Talleyrand, qui se trouvait peut-être gêné par ses attaches avec l'Église constitutionnelle, était allé aux eaux. Au dernier moment, le 13 juillet, les contestations reprirent, plus orageuses que jamais : une fausse rédaction fut même présentée,

par une fraude dont la source n'est pas clairement connue, à la signature de Consalvi, qui s'en aperçut juste à temps. Enfin le cardinal, sentant la nécessité de tout sauver par une prompte décision, assuma la responsabilité des changements que le premier consul réclamait impérieusement, et signa le 15 juillet.

Ce concordat si laborieusement préparé comprend, dans sa forme définitive, un court préambule et 17 articles. Dans le préambule, la religion catholique est déclarée religion de la grande majorité des citoyens français. L'art. 1er stipule le libre exercice et la publicité de ce culte en France, sauf la conformité aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique. L'art. 2 déclare que le Saint-Siège, de concert avec le gouvernement, fera une nouvelle circonscription des diocèses français. Les deux suivants, 3 et 4, ont rapport à la démission que le pape doit demander aux anciens titulaires des évêchés français, à la nomination par le premier consul et à l'institution canonique des nouveaux archevêques et évêques dans les trois mois qui suivront la publication de la nouvelle circonscription. Le même ordre de provision pour les vacances futures est établi par l'art. 5. Le 6e et le 7e prescrivent le serment d'obéissance et de fidélité au gouvernement et à la Constitution, que les évêques devront prêter entre les mains du premier Consul, et les ecclésiastiques de second ordre devant les magistrats désignés à cet effet. L'art. 8 contient la formule de prière qui devra être récitée, en faveur du gouvernement, à la fin de l'office catholique. Dans les trois articles suivants, 9, 10 et 11, sont prévus les points principaux de l'administration diocésaine: nouvelle circonscription des paroisses soumise au consentement du gouvernement; même condition pour le choix des prêtres nommés aux cures; faculté d'établir un chapitre de cathédrale et un séminaire diocésain, mais sans que l'État s'oblige à les doter. Les art. 12, 13, 14,

15, ont pour objet le temporel de l'Église : les églises nécessaires au culte et non aliénées sont mises à la disposition des évêques; la propriété inviolable des biens ecclésiastiques aliénés est assurée aux acquéreurs ; le gouvernement s'engage à fournir un traitement convenable aux titulaires des diocèses et des cures de la nouvelle circonscription, et promet aux catholiques la liberté de faire des fondations en faveur des églises. Le 16e et le dernier article confèrent au premier Consul, outre le droit de nommer aux évêchés, tous les autres droits et privilèges que le Saint-Siège reconnaissait à l'ancien gouvernement, à l'exception du cas où le premier Consul ne serait pas catholique.

3. Cacault reprit son poste à Rome le 7 août : Consalvi l'y rejoignit le lendemain. Tous deux avaient reçu l'expression des désirs du premier Consul touchant la bulle de ratification et la conduite que l'on devrait tenir envers le clergé constitutionnel, ainsi que de ses intentions amicales relativement au temporel du Saint-Siège. Pie VII s'empressa, pour sa part, de favoriser l'exécution et les heureuses suites du concordat. Dès le 15 août, la ratification en fut publiée dans la bulle *Ecclesia Christi*. Le même jour, un bref était adressé aux évêques français en union avec le Saint-Siège, pour leur demander d'exécuter l'offre qu'ils avaient faite en 1791, et d'imiter le généreux exemple donné autrefois par les évêques d'Afrique, en abandonnant leurs titres. Spina fut chargé d'écrire aux évêques intrus pour les conjurer de se désister et de se soumettre aux décisions rendues par le Saint-Siège sur les affaires ecclésiastiques de France. Il reçut en même temps, pour les cas individuels et urgents, le pouvoir d'absoudre des censures les clercs séculiers qui auraient renoncé à leur état et de les autoriser à revalider leur mariage. Enfin, sur le désir de Bonaparte, le pape fit choix du cardinal Caprara pour l'envoyer en France comme légat *a latere*. La ratification du premier Consul arriva au mois de sep-

tembre. Le Saint-Siège fut déchargé des frais d'entretien de la garnison française d'Ancône, et l'on exprima l'intention de la retirer aussitôt que le pape aurait pu se former une armée de quatre mille hommes.

Caprara était à Paris le 4 septembre. Le 16 octobre, Portalis fut désigné, parmi les conseillers d'État, pour s'occuper de toutes les affaires qui regardent les cultes et en traiter directement avec les consuls. Caprara et Portalis furent dès lors pressés par Bonaparte de terminer au plus vite les travaux nécessaires pour l'exécution du concordat, et ces instances étaient aussi portées à Rome. Mais il y avait des questions qui ne pouvaient se résoudre qu'à l'aide d'un peu de temps et de patience. La réponse des évêques fidèles au bref qui demandait leur démission fut généralement admirable. Quinze d'entre eux étaient en France; tous se hâtèrent de suivre l'exemple d'abnégation qui leur fut donné par le vénérable de Belloy, évêque de Marseille. Il en fut de même des évêques réfugiés en Italie, en Espagne, en Suisse, en Allemagne. Mais les émigrés et certains politiques anglais exerçaient une fâcheuse pression sur ceux d'Angleterre. Ils voyaient une faute dans le serment de fidélité à la Constitution, et dans le concordat même un attentat contre les droits de Louis XVIII. Treize d'entre eux, ayant à leur tête l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Saint-Pol de Léon, s'obstinèrent dans le refus. Néanmoins cinq autres consolèrent Pie VII par la plénitude et l'éclat de leur adhésion ; parmi eux on distinguait Champion de Cicé et Boisgelin. Le 3 décembre, Caprara notifia aux démissionnaires l'acceptation du pape, les constitua administrateurs de leurs diocèses jusqu'à la nouvelle circonscription, et en avertit les vicaires généraux qui les remplaçaient depuis longtemps.

4. L'attitude des évêques constitutionnels fut celle d'hommes prompts à se plier aux exigences du gouvernement. Protégés par Fouché et par Talleyrand, ils

n'avaient pas cessé de remuer pour faire croire à leur importance. Depuis 1800, ils avaient nommé neuf évêques nouveaux. Grégoire surtout intriguait soit dans son parti, soit auprès du gouvernement. De là étaient nées déjà bien des difficultés dans les négociations du concordat, et de leur journal mille attaques et mille insinuations odieuses se répandaient dans l'opinion. Malgré l'opposition de Royer, qui sans doute craignait de mécontenter le premier Consul, les *réunis* firent prévaloir l'idée d'un concile national, qui s'ouvrit à Paris le 29 juin 1801. Grégoire en fut l'âme. La papauté y fut abaissée. Il y eut de violentes disputes sur les droits du clergé du second ordre; néanmoins on lui donna voix délibérative. Deux prêtres, l'un de Casal, l'autre de Gênes, s'attribuèrent la mission de représenter les églises d'Italie. On entendit des discours contre les censures, surtout contre l'excommunication, et contre les règles de la liturgie catholique. La situation de l'église constitutionnelle fut constatée; vingt-cinq sièges épiscopaux étaient vacants, douze évêques négligèrent de prendre part au concile. Sur l'ordre donné par Bonaparte, aussitôt que la signature du concordat fut assurée, le concile se sépara le 16 août. Bientôt les intrus reçurent par Spina communication des désirs du pape à leur égard. Aucun ne répondit honnêtement, excepté celui d'Avignon. Mais pour satisfaire le gouvernement, ils s'empressèrent de se démettre. Si quelques-uns même adressèrent leur démission au Saint-Siège, par l'intermédiaire du légat, il semblait que ce fût pour avoir l'occasion de mieux étaler leurs sentiments de haine et de rébellion. Quant aux anciens évêques qui avaient embrassé le schisme, il en restait trois; on ne savait ce qu'était devenu l'un d'eux, Savines, de Viviers; Jarente, d'Orléans, qui s'était marié, se soumit respectueusement; Talleyrand ne songea qu'à faire régulariser sa nouvelle position, mais il ne put obtenir la faculté de se marier.

5. Le 1er décembre, Consalvi remit à Cacault, avec la bulle concernant la nouvelle circonscription des diocèses, *Qui Christi Domini*, les pouvoirs accordés au légat pour l'institution canonique des nouveaux titulaires, et une note sur les prétentions exagérées du gouvernement français en faveur des constitutionnels. La délimitation des nouveaux diocèses fut une œuvre laborieuse, mais agréable, à cause du bon vouloir de Bonaparte, qui l'étudia dans le détail, et aux derniers moments, ajouta libéralement dix diocèses.

Il y eut pour la France, telle que l'avait faite le traité de Lunéville, dix métropoles et cinquante évêchés. La bulle *Qui Christi Domini* est une des plus éclatantes manifestations de la puissance pontificale. Elle supprimait d'un acte d'autorité les anciennes églises de France, et du même coup en faisait surgir de nouvelles. La nomination des évêques donna lieu à de graves difficultés, à cause de l'obstination du premier Consul à proposer nombre de constitutionnels. Enfin Caprara consentit à leur donner l'institution, pourvu qu'ils eussent, dans une lettre au pape, déclaré leur renonciation à la Constitution civile, leur adhésion au concordat, leur soumission au Saint-Siège, et qu'en présence de deux témoins seulement ils eussent fait les autres déclarations demandées par Pie VII dans le bref adressé à Spina. Les choses se passèrent ainsi pour les cinq premiers constitutionnels nommés : Bernier, nommé évêque d'Orléans, Pancemont, ancien curé de Saint-Sulpice, nommé évêque de Vannes, furent désignés pour témoins ; mais, faute de temps, Bernier seul se trouva prêt pour cet office. Restait à obtenir la ratification du concordat par le tribunat et le Corps législatif. Bonaparte fit entendre sa volonté, et le 8 avril, le concordat fut proclamé loi de l'État. Le lendemain, Caprara se rendit aux Tuileries avec les insignes et le cérémonial usités pour les légats. Bonaparte donna des ordres pour faire préparer les maisons épiscopales, les cathédrales,

et hâter le sacre des nouveaux évêques. Il voulait que les principaux d'entre eux assistassent le nouvel archevêque de Paris, du Belloy, dans la cérémonie du *Te Deum* qui devait être chanté à Notre-Dame le jour de Pâques, 18 avril. Cette église fut reprise aux constitutionnels. Bonaparte invita toute la nation à célébrer la pacification religieuse. Le jour de Pâques, au matin, les principales autorités publièrent solennellement le concordat dans tous les quartiers de Paris, et, grâce à l'ascendant du premier Consul, l'assistance qui l'entourait au *Te Deum* fut aussi nombreuse que digne et brillante. Pie VII annonça l'heureux événement de la publication du concordat dans le consistoire du 24 mai, et le fit célébrer aussi par un *Te Deum* et des réjouissances publiques, le jour de l'Ascension. Spina fut élevé au cardinalat. Les restes vénérés de Pie VI purent tressaillir de joie. A la demande de Spina, le gouvernement français les avait rendus à la Ville éternelle, et le 18 février précédent, la basilique de Saint-Pierre, en présence des ambassadeurs de toutes les puissances chrétiennes, avait vu les glorieuses funérailles du martyr de Valence et retenti de ses louanges[1].

LEÇON XV.

1. Après l'événement qui venait de s'accomplir, Bonaparte montra un grand zèle à en étendre les suites, et le Saint-Siège seconda ses vues avec autant de sympathie et de magnanimité que de légitime prudence. Le premier

1. Voir le texte du concordat, des bulles et des brefs qui s'y rapportent, soit dans l'ouvrage d'Augustin Theiner, soit dans le recueil déjà cité sur le Syllabus, soit dans le *Cours de droit canon*, d'André, v° *Concordat*. Pour le récit, voir aussi *Histoire de Pie VII*, par le chevalier Artaud, tome Ier.

Consul s'occupa en détail des maisons et des édifices ecclésiastiques non vendus, de la nomination des vicaires généraux et des chapitres, des subventions à fournir aux desservants et aux vicaires, de la pension des anciens évêques ou des prêtres sans fonctions, du costume ecclésiastique, qu'il tint à faire reprendre. Il dépassait les promesses du concordat, non seulement par les subventions qu'il faisait distribuer aux desservants et aux vicaires, mais en réservant les maisons et les édifices ecclésiastiques actuellement sans emploi, en assignant des fonds pour les chapitres des cathédrales, en dotant un séminaire par métropole et en favorisant les évêques qui voulaient fonder un séminaire diocésain, en autorisant les départements à concourir aux dépenses du culte et au traitement de ses ministres. Le séminaire de Saint-Sulpice fut rendu aux fils de M. Olier. Les communes reçurent l'autorisation d'accepter des biens-fonds pour l'entretien du clergé. Portalis eut ordre de s'assurer que chaque commune avait au moins une cloche. La protection du gouvernement fut assurée aux religieuses, surtout aux filles de Saint-Vincent-de-Paul, qui reprirent leur ministère de dévouement auprès des enfants, des pauvres et des malades. Le rétablissement du séminaire des Missions étrangères ne tarda pas à être accordé. Même dans les témoignages de son bon vouloir, Bonaparte faisait quelquefois sentir son caractère impatient et dominateur. Le 14 juin, il demanda d'un seul coup et d'un ton qui semblait ne pas admettre de refus la création de sept cardinaux français. Après des négociations, le pape en accorda quatre, Belloy, Boisgelin, Cambacérès, archevêque de Rouen, Fesch, oncle de Bonaparte, et un cinquième, Bernier, réservé *in petto*. Pour donner plus d'éclat aux relations de la France avec Rome, le cardinal Fesch y fut nommé ministre plénipotentiaire, au mois de juillet 1803.

De son côté, Caprara poursuivait sa laborieuse mission. Dès le 9 avril, par un indult, il avait réduit les jours de

fêtes obligatoires pour la France, outre le dimanche, aux fêtes de Noël, de l'Ascension, de l'Assomption de la sainte Vierge et de la Toussaint. Le décret du jubilé à l'occasion du concordat portait la même date, mais on en différa la publication jusqu'au 1er novembre 1803, pour avoir le temps de remplir les évêchés et les cures. Un bref du 27 octobre facilita, par les larges pouvoirs accordés au légat, la réconciliation et la revalidation du mariage d'un grand nombre de clercs, de religieux et de religieuses qui avaient apostasié pendant la révolution. L'institution du mariage civil avait amené une situation très difficile relativement à l'observation des empêchements ecclésiastiques. Caprara prit sur lui de proroger pour un an les pouvoirs extraordinaires de dispense donnés aux évêques français par Pie VI. Après quelque hésitation, Pie VII approuva cette conduite.

2. Mais tout ne se borna pas à des difficultés d'application. La sérénité du nouvel horizon qui se montrait à l'Église fut obscurcie par de sombres nuages. Nous devons parler d'abord des *articles organiques*. C'est un corps de règlements que Portalis avait préparé et qui fut voté comme loi de l'Etat, en même temps que le concordat. On ne peut s'empêcher de voir une habileté malheureuse et répréhensible dans cette confusion de deux actes si différents par le caractère et par l'origine. Les articles organiques, au nombre de 77, avaient la prétention de former un simple corollaire de l'article 1er du concordat; mais ils dépassaient singulièrement la sphère des mesures de police qui appartiennent au pouvoir civil. Ils constituent un véritable système d'oppression et d'envahissement de la part de l'État. C'est le gallicanisme parlementaire codifié.

On ne s'affranchit pas de la papauté au même degré que dans la Constitution civile; on ne se passe pas d'elle pour constituer la hiérarchie, donner la juridiction et administrer les choses spirituelles, mais on règle son con-

cours, on le contrôle, on le délimite ; on veut la tenir sous sa main aussi bien que l'épiscopat et le clergé de second ordre. Interdiction de publier ou d'exécuter aucun décret pontifical sans l'autorisation du gouvernement ; appel comme d'abus devant le conseil d'Etat pour des causes mal définies, laissant toute latitude à l'arbitraire, ou appartenant évidemment à la juridiction spirituelle ; suppression des établissements religieux autres que les séminaires et les chapitres ; enseignement de la déclaration de 1682 prescrit aux directeurs des séminaires ; quantité d'autres prescriptions, les unes contraires au droit canonique, les autres constituant une immixtion du pouvoir civil dans les choses purement ecclésiastiques. Pie VII exprima ses plaintes dans l'allocution consistoriale du 24 mai, et il en résulta un certain retard et moins de joie dans la publication du concordat à Rome. Le cardinal Consalvi transmit les plaintes à Cacault dans une note diplomatique : la réponse de celui-ci est à noter : « Quant aux *articles organiques*, vous avez prié de les modifier : on ne les modifiera pas... Il reste la grande affaire du concordat qui est complète. Celle-là marche bien. » Caprara, dans une lettre du 18 août 1803 à Talleyrand, exposa les justes griefs du Saint-Siège. Ce fut encore inutile. Le mot de Cacault resta vrai : toute l'histoire des articles organiques y est contenue ; les grandes et larges idées du concordat ont prévalu, elles ont empêché la mise en pratique de la plupart de ces règlements ; mais l'entêtement janséniste et gallican, au service de la révolution, a soigneusement gardé cette arme de guerre pour toutes les heures critiques et troublées [1].

Le catholicisme n'étant reconnu, aux termes du concordat, que pour la religion de la majorité des Français, l'État accordait aussi sa protection, mais avec moins

1. Voir les documents à la fin du recueil des *Actes pontificaux*, dans e *Cours de droit canon d'André*, v° *Articles organiques*.

d'éclat, au culte protestant. Une loi organique pour les églises calvinistes et luthériennes fut votée avec la précédente. Elle a pour principal caractère de borner les attributions des consistoires aux choses purement religieuses. Aucun règlement particulier ne fut alors proposé pour les Juifs. On pensa que leurs institutions et leurs habitudes ne pouvaient se prêter aux principes de la législation moderne.

3. Le clergé constitutionnel donna encore du chagrin à Pie VII. L'attestation de Bernier touchant la rétractation des cinq évêques nommés à de nouveaux sièges ayant été publiée avec l'allocution consistoriale du 24 mai, ceux-ci furent piqués, et trois d'entre eux, Lecoz, Lacombe et Rémond, se vantèrent publiquement de n'avoir rien rétracté. Ce mauvais exemple, quoique affaibli par le silence de la plupart des autres évêques intrus et par les rétractations éclatantes de quelques-uns, rendit plus difficile la réhabilitation des prêtres constitutionnels, qu'il n'était guère possible de tenir systématiquement à l'écart et moins encore de rétablir sans une réparation du passé. Caprara ayant prorogé à leur égard les pouvoirs d'absolution contenus dans les brefs de Pie VI, plusieurs évêques en conclurent que les conditions de cette absolution étaient aussi maintenues, et qu'il fallait exiger une rétractation explicite. Ces prêtres se plaignirent au gouvernement. Bonaparte prit fait et cause pour eux. Caprara céda enfin à des instances menaçantes auxquelles se joignaient les supplications des plus dignes prélats. Le 10 juin, il adressa aux évêques cette formule de déclaration à l'usage des anciens schismatiques : « J'adhère au concordat, et je suis dans la communion de mon évêque nommé par le premiec Consul et institué par le pape. » Consalvi lui écrivit que Pie VII en était content. Bonaparte intervint aussi, soit personnellement, soit par ses ministres, pour faire cesser l'opposition qui existait contre les constitutionnels dans plusieurs diocèses et pour dimi-

nuer les exigences des évêques à leur égard. Il est juste d'ajouter que les plaintes du légat contre les constitutionnels trouvaient également de l'écho près de lui.

Des difficultés vinrent du côté tout opposé, c'est-à-dire des évêques réfugiés à Londres et de quelques autres dispersés en divers pays. Ils prétendaient que le pape avait excédé ses pouvoirs et porté atteinte par le concordat à la constitution de l'Église. Ils mêlaient d'ailleurs, dans leurs récriminations, les articles organiques, les sujets de plainte donnés par les constitutionnels, et même les vues ambitieuses de Bonaparte, qu'ils représentaient comme des attentats aux droits de Louis XVIII. Leurs objections contre le concordat et les articles organiques sont développées dans un écrit qui parut avec trente-six signatures et la date du 6 avril 1803. Il est intitulé : *Expostulations canoniques et très respectueuses, adressées à notre saint père Pie VII, pape par la providence divine, sur divers actes concernant l'Église de France*. Ces prélats étaient appuyés par quatre cents prêtres qui avaient mieux aimé rester en exil que de subir le nouveau régime de la France. Les uns et les autres avaient néanmoins des intelligences dans le pays, et c'est ainsi qu'ils parvenaient à y faire circuler des mandements conçus dans le même sens que les expostulations. Bonaparte prescrivit à cet égard de sévères mesures de police, et obtint même, par des démarches diplomatiques, que les auteurs de ces mandements, qui résidaient en Espagne ou en Autriche, fussent relégués dans des provinces éloignées. L'Angleterre, toujours hostile, favorisait au contraire cette agitation. Les plus vénérables membres du nouvel épiscopat français, naguère compagnons d'exil des mécontents, s'effrayèrent de ces tentatives de schisme. Le cardinal de Boisgelin, surtout, prit à tâche de mettre les vrais principes dans tout leur jour, et ce fut lui qui détermina l'abbé Barruel à écrire un ouvrage remarquable sous le titre : *Du pape et de ses droits religieux*, à

l'occasion du concordat. En 1804, au moment où Bonaparte se préparait à réaliser ses projets ambitieux, les auteurs des *Expostulations* complétèrent leur œuvre par une *Déclaration sur les droits du roi*, datée du 8 avril, et par de *Nouvelles réclamations canoniques*, arrêtées le 15 avril, et dirigées contre les prières et le serment prescrits en faveur du gouvernement français. Des discussions du même genre s'élevèrent en Belgique, et Corneille Stevens, ancien vicaire général de Namur, ne craignit pas, dans le *Sophisme dévoilé*, la *Défense* de cet ouvrage et quantité de brochures, de frapper le concordat de la même condamnation que les articles organiques, la constitution civile et les formules de serment révolutionnaires.

4. Le zèle de Bonaparte pour une nouvelle organisation ecclésiastique s'étendait comme sa puissance. Au mois d'octobre 1801, il avait convoqué à Lyon, dans une consulte d'État extraordinaire, les membres principaux du gouvernement de la république Cisalpine. Il voulut que l'attention de cette assemblée se portât sur la restauration religieuse, et à la fin de janvier 1802, en même temps qu'il recevait le titre de président de la république Italienne et que la constitution politique de ce pays était promulguée, on proclamait aussi des lois organiques pour le clergé. Ces lois étaient vraiment libérales et réparatrices, et débutaient par reconnaître le catholicisme pour religion de l'État. Mais, pendant que le premier consul négociait auprès du pape pour terminer cette affaire, le vice-président de la république Cisalpine publia, sur les attributions du ministre des cultes, des décrets conçus dans le même esprit que les articles organique de France. Bonaparte se montra irrité de ces ruses italiennes, et se chargea de proposer directement à Pie VII un projet de concordat analogue au concordat français, sauf que le catholicisme continuait d'être déclaré religion de l'État. Le pape y répugnait, vu la diffé-

rence des situations et la crainte d'encourager partout de semblables demandes, qui avaient besoin d'être justifiées par une nécessité extrême. En outre, ce concordat semblait impliquer, de la part de Pie VII, l'abandon définitif des Légations. Cependant, au mois de décembre, Caprara fut chargé de suivre les négociations avec les Cisalpins et de soutenir les modifications demandées par le Saint-Siège. Les discussions furent orageuses ; enfin, moyennant quelques concessions des deux côtés, le concordat put être publié à Milan le 26 janvier 1804, mais cette fois encore le vice-président Melzi ajouta un décret qui renfermait la violation des conventions les plus essentielles. Pie VII s'en plaignit à Bonaparte, qui se chargea d'amener un accord, de concert avec le légat.

Le Piémont ayant été définitivement réuni à la République française, fut aussi soumis au régime du concordat, et par une bulle du 1er juillet 1803, le nombre des évêchés tomba de 17 à 8.

Le fameux Godoi, favori et ministre incapable de Charles IV, asservissait l'Espagne aux idées du gouvernement français et pensait la régénérer en diminuant des deux tiers le nombre de ses couvents. En Allemagne, la diète de Ratisbonne, exécutant sans pitié le traité de Lunéville, supprimait les trois électorats ecclésiastiques de Mayence, de Cologne et de Trèves, quatorze évêchés, nombre d'abbayes et de couvents. Le Saint-Siège et plusieurs des spoliés recoururent à l'intervention de Bonaparte. Celui-ci obtint la conservation du collège écossais à Ratisbonne et la translation des droits métropolitains de Mayence à cette même ville. Mais ce fut tout : la mission du nonce della Genga pour la revendication des droits de l'Église n'aboutit à aucun résultat ; on vit même, quand la Franconie tomba sous la domination de la Bavière, les étudiants catholiques contraints de suivre les cours du socinien Paulus à la faculté protestante que le ministre Montgelas venait d'établir à Wurtzbourg. Bonaparte, au

commencement de 1803, avait imposé une nouvelle constitution à la Suisse par la force des armes. Déclaré médiateur de la confédération Suisse, il s'occupa des catholiques de Genève, et leur fit rendre dès le mois d'août une de leurs anciennes églises. D'un autre côté, l'administrateur français du Parmesan, réuni à la puissante République, ne craignait pas d'étendre ses innovations sur la discipline de l'Église.

Les colonies françaises avaient ressenti le contre-coup des agitations de la métropole, et les constitutionnels affectèrent de ne pas les oublier. Conformément à un décret de leur concile de 1797, Mauviel s'était présenté à Saint-Domingue en qualité d'évêque investi de la juridiction non seulement sur la partie française et sur la partie espagnole de l'île, mais sur toutes les Antilles et jusque sur le continent du Nouveau-Monde. C'était au commencement de 1804; l'île se trouvait alors sous la domination absolue du nègre Toussaint-Louverture. Les prêtres du pays s'étant divisés, le dictateur noir prit parti contre Mauviel, qui dut se renfermer dans une vie assez obscure au milieu des prêtres espagnols favorables à ses desseins. En 1802, le général Leclerc ayant rétabli la domination française, le chargea de l'église de Saint-Domingue, et Mauviel ne craignit pas d'exercer l'autorité épiscopale en vertu de la mission donnée par un chef militaire. Il resta encore plusieurs années dans l'île, mais dès le mois de juillet, le premier Consul prenait des arrêtés pour le rétablissement de la hiérarchie catholique à la Martinique, à Saint-Domingue et à Sainte-Lucie. Ces arrêtés, imprégnés du même esprit qui avait produit les articles organiques, constituaient une usurpation et un abus de pouvoir. Ils donnèrent lieu à une négociation entre le Saint-Siège et Bonaparte, et tout en réservant les droits de la congrégation de la Propagande à la nomination des préfets apostoliques, le légat sanctionna l'érection d'un archevêché à Saint-Domingue avec deux

ou trois évêchés suffragants. Les îles Ioniennes, autrefois possédées par la république de Venise, avaient passé à la France par le traité de Campo-Formio, mais les Turcs s'en étaient emparés dès 1799. Néanmoins le protectorat de Bonaparte s'y exerça en faveur des catholiques du rit latin contre les persécutions des grecs schismatiques. Le premier Consul étendait ses vues jusque sur les missions de la Chine et de l'Extrême-Orient. Pie VII lui exprimait sa reconnaissance, mais lui rappelait que les missionnaires étaient soumis partout à l'autorité du Saint-Siège et de la propagande, très sympathique à la France, et qu'on ne pouvait, sans le concours de cette autorité, assujettir les missions à de nouvelles lois civiles. Il le félicita particulièrement d'avoir fait imprimer un grand dictionnaire de la langue chinoise, dont la publication coïncidait de la manière la plus opportune avec les édits de tolérance du nouvel empereur, successeur de Kien-Long.

5. Il fallait remonter à Charlemagne pour trouver un homme dont la puissance, la renommée militaire, l'activité, l'influence politique et religieuse, pussent être comparées à celles de Bonaparte. Les événements intérieurs de la France ne tardèrent pas à faire entrer en quelque sorte dans la situation l'évocation de ce grand souvenir historique. Bonaparte avait trois sortes d'ennemis, les Anglais, les Jacobins et les Royalistes. Leurs attaques servirent de stimulant à son ambition déjà si ardente, à son despotisme déjà si prévoyant. Dès la première année du consulat, on découvrit à temps une conspiration formée contre sa vie par quelques républicains exaltés. Le 24 décembre 1800, une machine infernale fit explosion dans la rue qu'il traversait pour se rendre à l'Opéra. On crut d'abord que cette horrible tentative avait la même origine que le premier complot, et sans aucune forme de jugement, un sénatus-consulte ordonna la déportation de 132 républicains. Il fut ensuite constaté que les conjurés

étaient des émissaires du parti royaliste qui obéissaient à la direction de Georges Cadoudal, abrité par l'hospitalité anglaise. Ceux des coupables qu'on put saisir furent frappés, mais le décret porté contre les républicains suspects ne reçut pas moins son exécution. Dès lors Bonaparte ne cessa d'accentuer davantage ses inclinations despotiques, écrasant de son dédain l'opposition systématique qui lui était faite, au nom de libéralisme révolutionnaire, par plusieurs membres des grands corps de l'État. Le Sénat, sur son désir, éloigna les opposants les plus énergiques du tribunat. Les discussions des journaux et du Corps législatif lui étaient particulièrement odieuses; il ne négligea rien pour diminuer les attributions de celui-ci et pour enchaîner la liberté de la presse. Tous ses actes tendaient à reconstituer la monarchie, à perpétuer le pouvoir absolu dont il s'était investi. Quelques jours après la publication du concordat, il voulut réconcilier avec la France et avec lui-même les familles aristocratiques que la tempête révolutionnaire avait dispersées. Il offrit une amnistie pleine et entière aux émigrés qui rentreraient avant le 1er vendémiaire an XI (23 septembre 1802), et la restitution des biens non vendus. Le 6 mai, un sénatus-consulte lui prorogea le titre de premier consul pour un second terme de dix ans. Vint ensuite l'institution de la Légion d'honneur, malgré les doléances de l'opposition démocratique. Au mois d'août, des sénatus-consultes, ratifiés par trois millions et demi de suffrages populaires, introduisent de profonds changements dans la Constitution. Bonaparte est déclaré premier Consul à vie, avec le droit de grâce et la faculté de choisir son successeur. Les deux autres consuls, sont aussi à vie. Le premier consul reçoit le pouvoir d'augmenter le nombre de ces derniers. Au Sénat sont accordées de grandes prérogatives. Il peut changer les institutions, suspendre les fonctions du jury, mettre les départements hors de la Constitution, casser

les jugements des tribunaux, dissoudre le Corps législatif et le tribunat. On avait déjà diminué le nombre des tribuns, on le réduit à cinquante. Bonaparte se forma, en dehors du conseil d'État, un conseil privé, peu nombreux, auquel il réservait les affaires qui exigent le secret.

A l'extérieur, Bonaparte avait aussi étendu à son profit les conséquences du traité d'Amiens. Outre ce que nous avons dit du Piémont, des républiques italiennes et de la Suisse, l'Angleterre lui reprochait l'occupation de la Hollande, et l'incorporation de l'île d'Elbe. Lui, de son côté, accusait avec raison sa mortelle ennemie de violer manifestement le traité, en conservant l'île de Malte. De part et d'autre, on se préparait à une grande guerre. En vue de se la rendre moins difficile, Bonaparte céda la Louisiane aux États-Unis, pour 81 millions. Les hostilités éclatèrent au mois de mai 1803, mais elles se bornèrent pour le moment, à de vaines démonstrations, si ce n'est que le général Mortier, en quelques semaines, s'empara de l'électorat de Hanovre, qui appartenait au roi d'Angleterre George III, et que, de leur côté, les Anglais prirent quelques établissements coloniaux de la France et de la Hollande. Ils favorisèrent aussi une nouvelle insurrection des nègres à Saint-Domingue, et cette île fut définitivement perdue pour la France.

La politique haineuse du ministère anglais lui fit alors donner son appui moral à un nouveau complot, dont le résultat fut de hâter la réalisation des vœux ambitieux de Bonaparte. Les principaux conspirateurs étaient Georges Cadoudal et le général Pichegru, qui s'était échappé de Sinnamari, où, malgré ses éclatants services, le directoire l'avait déporté, à cause de ses menées royalistes. Ils avaient pour complices deux frères, Armand et Jules de Polignac, et le glorieux émule de Bonaparte, le général Moreau. La police saisit le fil de ces intrigues. On arrêta les coupables ; Georges Cadoudal subit la peine de mort, Pichegru s'étrangla dans sa prison.

Les deux Polignac, traités avec indulgence, demeurèrent prisonniers. Bonaparte évita de frapper Moreau; au lieu de lui faire subir son emprisonnement de deux ans, il lui donna la faculté de se retirer aux États-Unis. Pendant l'instruction de ce procès, l'Europe apprit avec stupeur l'assassinat juridique du jeune duc d'Enghien, héritier de la maison de Condé, qui déjà possédait assez de gloire et de prestige pour devenir l'espoir du parti royaliste. Bonaparte le fit enlever, en pleine paix, sur le territoire de Bade, et après un simulacre hâtif et informe de jugement militaire, la victime tombait sous les balles, dans la nuit du 20 mars 1804. Que ce crime ait été inspiré par la vengeance ou par l'ambition, il est de ceux que l'histoire ne cessera de flétrir. Plus hautes étaient la gloire et la situation du premier Consul, plus sombre est cette tache.

Tout allait se courbant sous cette volonté implacable, et à voir l'isolement et l'impuissance de ceux qui osaient encore servir la liberté, il était manifeste que la révolution n'avait pas grandi les âmes. Le 18 mai, un sénatus-consulte décerna le titre d'empereur à Bonaparte, et en établit l'hérédité dans sa famille. Il s'entoura aussitôt de tout l'appareil monarchique, et prit 18 maréchaux parmi ses compagnons d'armes. Le peuple, interrogé sur l'institution de l'empire héréditaire, répondit par 3,572,329 votes approbatifs, contre 2,569 opposants. Bonaparte empereur porta le nom de Napoléon Ier.

LEÇON XVI.

1. Même avant le sénatus- consulte, on avait pensé en France à faire couronner et sacrer le nouvel empereur par le pape. Des négociations s'engagèrent à ce sujet.

Caprara fut le premier interprète des désirs de Napoléon. Cacault, qui avait laissé les meilleurs souvenirs à Rome, appuya par une lettre les démarches du cardinal Fesch. Quoique, tout d'abord, la presque unanimité du sacré-collège se fût prononcée en faveur de Napoléon, il y avait de graves difficultés. On devait craindre de mécontenter les autres souverains, surtout les Bourbons. Le sacre était une consécration du gouvernement de fait que les vicissitudes de la révolution avaient imposé à la France. Il impliquait une sorte d'approbation des articles organiques édictés par le premier Consul, de l'occupation des Romagnes, de l'attitude rebelle de quelques évêques constitutionnels qui affectaient de garder les principes de la constitution civile. Napoléon devait prêter serment de maintenir la liberté des cultes et les lois du concordat. N'était-ce pas proclamer de nouveau l'avilissement du catholicisme et les erreurs gallicanes des articles organiques ? D'autre part, le sacre ne pouvant se faire qu'à Paris, c'était un long voyage pour le souverain pontife. Cette absence de la Ville éternelle avait besoin d'être justifiée par des motifs puisés dans les intérêts les plus pressants de la religion. Il fallait donc que Napoléon se montrât un second Charlemagne, et qu'il promît satisfaction à l'Église sur bien des points où les coups de la révolution se faisaient cruellement sentir. Les négociations durèrent jusqu'au mois de septembre. François II, empereur d'Allemagne, concourut par un acte mémorable à dissiper la crainte du mécontentement que pouvaient concevoir les souverains catholiques. Reconnaissant que, depuis le déclin du moyen âge, le saint-empire romain était arrivé graduellement à ne plus offrir que l'ombre d'un grand nom, il voulut, à l'exemple de Napoléon, établir la dignité impériale d'une manière plus effective dans sa maison, et l'y rendre héréditaire. Il prit le titre d'empereur d'Autriche avec le nom de François I[er], et pria le pape de lui reconnaître ce titre. D'un autre côté, le serment fut expliqué

dans un sens qui le restreignait à la tolérance civile des cultes erronés, et à l'observation du concordat, devenu loi de l'État par le vote du Corps législatif. On promit que Pie VII ne serait mis en contact avec aucun prélat imbu de sentiments schismatiques, et que les anciens constitutionnels qui, en paraissant sur les nouveaux sièges épiscopaux, avaient pu scandaliser par leurs idées hétérodoxes, seraient amenés à une conduite toute différente. Sur l'établissement actuel du catholicisme en France, et sur les différents points qui se rattachaient d'une manière plus ou moins prochaine à cette question capitale, on promit à Pie VII des satisfactions, mais en termes vagues, et en insistant sur l'état des esprits, sur les difficultés qu'il avait fallu vaincre pour rouvrir seulement les églises et rétablir le culte public. Le souverain pontife s'était aussi inquiété du bruit qui lui était parvenu que Napoléon entendait distinguer le sacre du couronnement, et ne pas laisser au pape ce dernier acte. Le cardinal Fesch le rassura en lui disant que si l'on songeait jamais à un couronnement fait par une autre main que celle du souverain pontife, ce serait une cérémonie purement civile, avec laquelle la fonction du sacre n'aurait aucun rapport.

2. Enfin Pie VII se disposa au départ pendant le mois d'octobre. Consalvi restait à Rome, chargé des affaires ecclesiastiques de la catholicité, et du gouvernement temporel des États pontificaux. Une bulle régla l'élection d'un nouveau pontife, pour le cas où le pape viendrait à mourir pendant ce voyage. Pie VII se mit en route le 2 novembre, accompagné de 80 personnes, en tête desquelles se trouvaient les cardinaux Fesch, Antonelli, di Pietro, Borgia, Caselli, Braschi et Bayanne. Il évita le chemin des Légations, pour n'avoir pas l'air d'en ratifier l'usurpation par sa présence. Les témoignages de la foi et de la piété populaires ne l'attendaient pas moins sur toute sa route que les honneurs officiels. L'accueil de la

France, surtout, le surprit et le charma; il la traversa, dit-il plus tard, au milieu d'un peuple à genoux. Lui-même, par son air de douceur et de sainteté, captivait ce peuple, et ajoutait au sentiment religieux qu'inspire la dignité de vicaire de Jésus-Christ, celui d'une vénération et d'un amour excités par sa personne. Lyon se distingua et mérita une fois de plus son nom de la Rome de France.

Napoléon vint attendre Pie VII à Fontainebleau, avec l'impératrice et une cour brillante. Le 28 novembre, l'un et l'autre arrivèrent aux Tuileries, où le pavillon de Flore était disposé pour le logement du pape. Parmi les discours qui furent adressés à celui-ci, le surlendemain, au nom des grands corps de l'État, on remarqua les considérations élevées de M. de Fontanes, président du Corps législatif, et la justice rendue par M. Fabre de l'Aude, président du tribunat, aux sages améliorations introduites dans l'administration temporelle des États romains. « Ce n'est plus le temps, dit M. de Fontanes, où l'empire et le sacerdoce étaient rivaux. Tous les deux se donnent la main pour repousser les doctrines funestes qui ont menacé l'Europe d'une subversion totale. » Les quatre constitutionnels qui se piquaient de n'avoir pas fait la rétractation demandée au nom du Saint-Siège, Lecoz, archevêque de Besançon, Lacombe, évêque d'Angoulême, Saurine, de Strasbourg, Rémond, de Dijon, reçurent de Portalis, revêtu depuis quelque temps du titre de ministre des cultes, l'ordre de souscrire une formule très explicite. Lecoz et Saurine essayèrent d'introduire une équivoque dans leur déclaration. Sur la plainte du pape, Napoléon les força de s'en tenir aux termes indiqués, et de nouvelles tentatives de scandale, faites par Saurine au mois de janvier 1805, furent comme les dernières étincelles que jetèrent les restes du schisme constitutionnel, avant de s'éteindre entièrement. Une dernière difficulté concernait le mariage de Napoléon et de l'impératrice Joséphine[1], dont l'union était restée jusque-

1. Marie-Joseph-Rose Tascher de la Pagerie, dite Joséphine, née à la Marti-

là purement civile. Le point délicat se trouvait dans la crainte qu'avait Napoléon de divulguer cette tache de son union. Il redoutait le scandale. On y pourvut par le secret. Le cardinal Fesch donna la bénédiction nuptiale aux augustes époux, dans une chapelle improvisée aux Tuileries, à minuit, avec Portalis et Duroc, grand maréchal du palais, pour témoins.

Le lendemain, 2 décembre, premier dimanche de l'Avent, vit s'accomplir la cérémonie du sacre dans l'église de Notre-Dame, en présence des évêques, des grands corps de l'État, des députés des villes, des dignitaires de la magistrature et de l'armée, de plusieurs princes allemands, des ambassadeurs de toutes les puissances. Après les onctions et la collation de l'épée et du sceptre, Napoléon résolut d'un geste la question qui avait éveillé des difficultés au sujet du couronnement. Il saisit la couronne et la plaça lui-même sur sa tête. Ensuite il couronna aussi l'impératrice.

3. Pie VII continua son séjour à Paris pendant les premiers mois de 1805. Napoléon exerça sur lui un charme puissant, et lui inspira une tendre affection ; le nouvel empereur sembla, du reste, prendre à tâche de le combler des plus délicates prévenances. La population parisienne, subjuguée par les vertus et la douceur du vénérable pontife, transformait en ovation chacune de ses visites aux églises ou aux établissements de bienfaisance. Pie VII voulut mettre à profit les excellentes dispositions qu'il apercevait autour de lui, et rassembla dans un mémoire adressé à l'empereur les réclamations et les vœux que l'amour de la religion lui dictait. Nous en avons donné d'avance une idée, en parlant des négociations qui précédèrent le voyage du sacre. Les demandes les plus importantes furent courtoisement écartées, en vertu

nique, le 23 juin 1763, veuve d'Alexandre de Beauharnais, avait épousé civilement Bonaparte, le 9 mars 1796.

des raisons politiques par lesquelles on avait déjà justifié les dispositions du concordat. Néanmoins on obtint de notables améliorations dans l'application du régime existant : le rétablissement des Lazaristes, des Frères des écoles chrétiennes, de diverses congrégations de femmes, telles que les dames de Nevers, les sœurs de la Sagesse, les Vatelottes de Nancy. Le gouvernement promit de maintenir l'autorité disciplinaire des évêques sur le clergé de leur diocèse, de ne jamais confier l'éducation de la jeunesse à des ecclésiastiques insoumis, d'accorder une part à l'autorité diocésaine dans la surveillance des lycées et de rendre au culte l'église de Sainte-Geneviève.

Vers le milieu du mois de mars, il fut décidé, de concert avec l'empereur, que le pape ne tarderait pas à reprendre le chemin de sa capitale[1]. Il quitta Paris le 4 avril, et de nouveau traversa la France, puis la Savoie et le Piémont, au milieu du triomphe perpétuel que lui faisaient la piété et l'enthousiasme des populations. Il évita Bologne. A Florence, il reçut la rétractation la plus complète et la plus humble du fameux Ricci, l'ancien évêque de Pistoie. Le 16 mai, il rentrait solennellement à Rome, et la joie des Romains éclatait en touchantes manifestations.

4. Cependant Napoléon, de son côté, était arrivé à Milan le 8 du même mois. Il y trouva le cardinal Caprara, archevêque de cette ville, de nouveau accrédité comme légat. Un de ses premiers soins fut d'anéantir le fâcheux décret de Melzi, en prescrivant l'exécution pure et simple du concordat de septembre 1803. Il fut couronné roi d'Italie par Caprara, le 26 mai. Au mois de juin, il publia un long décret pour la réorganisation ecclésiastique de

1. Napoléon eut-il le projet de retenir définitivement le pape en France, et l'indiscrétion d'un grand officier impérial sur ce point détermina-t-elle Pie VII à précipiter son départ? L'affirmation est soutenue par M. Artaud, dans son *Histoire de Pie VII*; Augustin Theiner, dans l'ouvrage cité, combat ce sentiment.

ces pays. Beaucoup de ses dispositions, concernant le rétablissement des ordres religieux et la dotation du clergé, semblaient un remède nécessaire aux suites du joséphisme et de la révolution. Néanmoins Pie VII s'en plaignit, parce qu'elles auraient dû être concertées entre les deux auteurs du concordat italien et que plusieurs d'entre elles étaient en opposition manifeste avec les termes de cette convention. Un autre incident concourut à rendre pénibles dès ce moment les relations de Pie VII avec celui qu'il venait d'honorer d'une manière si éclatante. Le plus jeune frère de Napoléon, Jérôme Bonaparte, s'était marié aux États-Unis avec une protestante, nommée Elisa Paterson. Le nouvel empereur, prétextant la nécessité de son consentement, annula ce mariage par un décret du 21 mars 1805. Le 24 mai, il demanda au pape de prononcer, de son côté, la même sentence. Mais le droit canonique ne permettait de reconnaître aucun empêchement dirimant dans les circonstances de cette union. La réponse de Pie VII, en date du 27 juin, fut négative. Napoléon en garda un amer ressentiment, et l'on vit une fois de plus la papauté consacrer, au prix de douloureux sacrifices, le lien matrimonial.

5. C'est à l'époque du sacre que Napoléon, enivré de gloire et de puissance, empereur des Français, roi d'Italie, maître de la Hollande, médiateur de la Suisse, courtisé par plusieurs princes d'Allemagne, crut pouvoir évoquer le souvenir de Charlemagne et se poser comme l'héritier du grand empereur d'Occident. Des membres de la cour romaine avaient, ce semble, favorisé cette prétention, en laissant voir l'espérance que le héros de tant de luttes politiques et militaires pourrait reconstruire, sur les ruines amoncelées par la révolution, l'édifice social et religieux de Léon III. Ni cette espérance ni ces prétentions ne furent justifiées. Si Napoléon était de bonne foi en assimilant son titre à celui de Charlemagne, c'est qu'il ignorait le véritable rôle de cet illustre coopérateur des papes dans

l'établissement de la chrétienté. Comme les empereurs allemands imbus des idées du césarisme païen, il ne sut remarquer dans l'empire de Charlemagne que l'étendue de sa domination et les prérogatives dont l'Eglise l'avait investi. Il ne vit pas que la source de cette dignité se trouvait dans le dévouement au Christ et à l'Église, dans la consécration de la force au service du droit. Charlemagne s'était proclamé le soldat et le défenseur de l'Église romaine; il avait augmenté la puissance des papes et secondé leurs desseins; Léon III avait déposé spontanément sur son front la couronne impériale. Napoléon se posait en maître, en arbitre suprême du temporel et du spirituel. C'était l'Église qui devait servir à l'affermissement et à l'extension de son pouvoir. Il accueillait la démarche de Pie VII venant le sacrer, non seulement comme un témoignage de gratitude, mais comme un acte de légitime déférence. Affectant de ne devoir la couronne qu'à lui seul, il la plaçait de ses propres mains sur sa tête. Loin de revivre à ce moment, l'empire de Charlemagne achevait de s'évanouir derrière le nouvel empire d'Autriche et celui de Napoléon. Ce dernier, issu du suffrage universel, incarnation de la souveraineté populaire, déification de la gloire militaire, ne pouvait être comparé avec justesse qu'à l'antique césarisme. Aussi le nouveau César s'occupait moins de soutenir l'Église que de tout régler au gré de ses caprices et des idées révolutionnaires. Après le concordat, les articles organiques. Après la cérémonie nuptiale de la chapelle improvisée aux Tuileries, la rupture du mariage de Jérôme Bonaparte. Au milieu des honneurs rendus à Pie VII et des actes de réorganisation ecclésiastique, l'usurpation persistante des Légations et de nombreux attentats aux droits de l'Église. Pendant que Napoléon s'élevait par degrés au sommet de la grandeur, des membres éminents du conseil d'État avaient travaillé, suivant ses ordres et quelquefois sous le feu de ses inspirations, à former un corps de lois

unique et complet pour la France. Ce mémorable travail, poursuivi de 1800 à 1803, produisit le *Code civil*, qui fut promulgué le 17 septembre 1804 et reçut en 1807 le nom de *Code Napoléon*. L'esprit chrétien n'y est pas étranger, mais les principes révolutionnaires manifestent aussi leur présence par les atteintes portées à la sainteté du mariage et à certains droits de la société domestique.

6. Toutefois le nouvel empire favorisait un noble mouvement des âmes en glorifiant les principes religieux, qu'il reconnaissait pour les bases de la société, et le sacre marqua une nouvelle époque dans l'histoire de l'esprit humain. C'était l'heure d'une triomphante réaction contre les doctrines abaissées et perverses du dix-huitième siècle. Joseph de Maistre, né à Chambéry, et depuis 1802, ambassadeur du roi de Sardaigne à Saint-Pétersbourg, avait publié dès 1797 les *Considérations sur la France*, qui commencèrent à établir sa réputation de grand écrivain et de victorieux adversaire des sophistes. Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte de Bonald, né en 1754 au Monna, près de Milhau, qui avait émigré et servi dans l'armée de Condé, venait de rentrer en France, où il était destiné à soutenir, non moins brillamment, la philosophie et le droit public chrétiens. On connaissait déjà sa *Théorie du pouvoir politique et religieux*, ouvrage publié à Constance en 1796 et proscrit par le Directoire; son livre *du Divorce*, qui ne réussit pas à éloigner du Code civil une disposition si contraire à la sainteté du mariage; sa *Législation primitive*, publiée en 1803. François-Auguste, vicomte de Châteaubriand, né à Saint-Malo en 1768, sacrifia aux préjugés philosophiques dans l'*Essai historique, politique et moral sur les Révolutions*, et plus tard il en couvrit les pages de rétractations; mais par le *Génie du christianisme*, dont il fit coïncider la publication avec celle du concordat, il ramena les esprits vers les preuves et les beautés esthétiques de la religion, en même temps qu'il ouvrait de nouveaux horizons à la littérature. Fontanes,

dont nous avons cité les belles paroles à Pie VII, tenait alors le sceptre de l'éloquence française, et toutes ses sympathies étaient acquises à la nouvelle école philosophique et littéraire. Enfin le célèbre critique du siècle passé, La Harpe, était sorti chrétien des prisons de la Terreur, et ne semblait survivre au règne de l'incrédulité que pour en mieux proclamer la fin. Les restes et les héritiers du groupe voltairien avaient beau donner cours à leur verve railleuse et sceptique, ils devaient se reconnaître impuissants à ressaisir la direction des idées et la domination des esprits. Avec Denis Frayssinous, l'éloquence de la chaire abandonnait les vaines recherches du style et des peintures morales pour entrer dans le vif des questions philosophiques et religieuses; un nombreux auditoire, toujours croissant, recueillait les conférences que l'illustre prédicateur fit d'abord aux Carmes et ensuite à Saint-Sulpice. Cette œuvre était secondée par celle d'un ancien jésuite, le P. Delpuits, qui ouvrit aux jeunes gens la Congrégation de la Sainte-Vierge comme un asile pour leur piété et une école de bienfaisance. Les noms les plus illustres furent inscrits sur ses listes et beaucoup de grandes villes eurent leurs congrégations, affiliées à celle de Paris.

7. Un des indices les plus certains de la renaissance religieuse se trouvait dans la résurrection de cette compagnie de Jésus, naguère victime de la coalition des jansénistes, des incrédules et des monarques absolus. Dès 1794, les abbés de Broglie, de Tournély et Varin, avec d'autres prêtres français émigrés dans les Pays-Bas, avaient fait revivre l'esprit de saint Ignace dans la congrégation du Sacré-Cœur de Jésus. Plus tard les événements militaires les poussèrent à Augsbourg, puis à Vienne. D'un autre côté, Nicolas Paccanari, avec une brillante activité, fondait à Rome la société de la Foi de Jésus, à laquelle il donnait les constitutions et le costume des jésuites. Sur le désir de Pie VI, les Pères du Sacré-

Cœur de Jésus s'y unirent. Cependant l'empereur de Russie, Paul Ier, ne voulait pas se contenter de la tolérance accordée aux jésuites de ses États. Le 7 mars 1801, Pie VII reconstitua l'Ordre de Jésus pour la Russie seule. Malgré cette restriction, le roi d'Espagne, Charles IV, prit ombrage de l'acte réparateur et crut s'en venger en exilant les jésuites espagnols qu'il avait autorisés à rentrer dans son royaume. Paul Ier périt victime d'une conspiration de palais dans la nuit du 23 au 24 mars, le mois même du bref de restauration. Son fils et successeur, Alexandre Ier, confirma le rétablissement des jésuites, et au mois d'octobre 1802, l'assemblée des profès put élire pour général de la Compagnie Gabriel Gruber, l'illustre ami de Joseph de Maistre. En 1803, le représentant de l'institut parut à Rome avec son costume, sous la protection de l'ambassadeur de Russie, qui le présenta officiellement au pape. Alexandre envoya des jésuites évangéliser le gouvernement de Saratof, les colonies naissantes d'Odessa, les catholiques de Riga et les catholiques arméniens d'Astracan. Le roi de Naples, Ferdinand IV, fut amené, par cet exemple, à des sentiments bien différents de ceux qu'il avait montrés auparavant. Avec l'approbation de Pie VII, il rétablit la société de Jésus dans les Deux-Siciles, par un décret du 6 août 1804. On s'était attendu que Paccanari, accomplissant une solennelle promesse, réunirait aussi sa congrégation à la Compagnie, dont le centre se trouvait en Russie. Mais il craignait, par cette démarche, de sacrifier son initiative et son besoin d'activité. Ceux des Paccanaristes qui, sous le nom de l'abbé de Broglie, avaient formé une maison d'éducation en Angleterre, se prononcèrent et demandèrent leur affiliation à la Compagnie. Ils auraient voulu être agrégés en corps, mais on ne les reçut qu'individuellement. Ceux de France et du Valais renoncèrent, le 21 juin 1804, entre les mains du cardinal Caprara, aux liens qui les unissaient à Paccanari. Le caractère remuant de cet homme obligea

le pape de le traduire en jugement. Prisonnier, puis voyageur, il occupa encore pendant quelques années l'attention et disparut de la scène du monde[1]. Un décret de dissolution avait été porté en 1804 contre les Pères de la Foi de France, et contre les autres congrégations non autorisées, mais on n'en pressa pas l'exécution.

LEÇON XVII.

1. En se faisant couronner roi d'Italie, Napoléon avait entendu commencer la réalisation de son nouvel empire d'Occident. Il donna aussitôt le titre de vice-roi au fils du premier lit de l'impératrice Joséphine, le prince Eugène de Beauharnais. La république Ligurienne fut détruite, et son territoire, réuni à l'empire français, forma les départements de Gênes, de Montenotte et des Apennins. Les États de Parme subirent le même sort. La république de Lucques devint une principauté, et Napoléon en investit sa sœur, Elisa Bonaparte, qui avait épousé un officier corse nommé Bacciochi.

Au mois d'août 1805, Napoléon alla visiter le camp de Boulogne. Il y trouva 150,000 hommes de troupes, une flotte immense chargée d'une formidable artillerie, tous les ports hérissés d'ouvrages de défense : « Si nous sommes maîtres douze heures de la traversée, s'écria-t-il, l'Angleterre a vécu. » Les amiraux français ne purent réussir à lui donner ces douze heures de traversée libre.

1. Voir *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, par J. Crétineau-Joly, tome V, chap. VII ; pour bien apprécier l'œuvre historique de cet illustre écrivain que nous avons déjà cité, il est bon de lire l'ouvrage de M. l'abbé Maynard : *Jacques Crétineau-Joly. Sa vie religieuse, politique, littéraire*, etc.

L'Angleterre ne se contentait pas d'occuper fortement la Manche. Elle avait suscité contre la France une troisième coalition, à laquelle adhérèrent successivement la Suède, la Russie et l'Autriche. Napoléon, ne pouvant partir pour Londres, se mit en marche le 27 août du côté du Rhin. Lui et ses lieutenants marchèrent de victoire en victoire, et les plus fortes villes d'Allemagne se hâtaient d'ouvrir leurs portes devant eux. Le 13 novembre, Napoléon s'installait dans le palais impérial de Vienne, et le 2 décembre, sous les yeux des deux empereurs d'Autriche et de Russie, il écrasait à Austerlitz leurs armées combinées. Cette célèbre victoire amena la paix de Presbourg, qui fut signée le 26 décembre. La situation de l'Allemagne fut transformée une fois de plus. L'Autriche céda l'ancien territoire de Venise et les provinces d'Albanie et de Dalmatie au royaume d'Italie, le Tyrol à l'électeur de Bavière, et quelques autres possessions à l'électeur de Wurtemberg. Ces deux électeurs furent récompensés de leur fidélité à l'alliance française par le titre de roi. Le margraviat de Bade fut érigé en grand-duché, et le petit-fils du nouveau grand-duc, Charles-Frédéric, épousa la princesse Stéphanie de Beauharnais[1]. Murat, qui avait épousé Caroline, la plus jeune sœur de Napoléon, eut le grand-duché de Berg et de Clèves. Ce n'était qu'un prélude. Le 12 juillet 1806, quatorze princes du midi et de l'ouest de l'Allemagne formèrent la *Confédération du Rhin*, dont Napoléon fut déclaré *protecteur*. Peu de temps après, François II, exécutant un article secret de la paix de Presbourg, déposait le titre d'empereur d'Allemagne pour ne garder que celui d'empereur d'Autriche, avec le nom de François Ier. Ainsi disparaissait le dernier vestige du vieil empire d'Occident; c'était au milieu d'un monde entièrement nouveau que Napoléon voulait opérer ce qu'il lui plaisait de considérer comme

1. Cousine de l'impératrice Joséphine.

une résurrection de l'empire de Charlemagne. D'un autre côté, Ferdinand IV, dont l'attitude avait toujours été douteuse, fut chassé du royaume de Naples et contraint de se réfugier de nouveau en Sicile, et Joseph Bonaparte, frère de Napoléon, le remplaça sur le trône. Un autre frère du tout-puissant empereur, Louis, dut accepter la royauté qui lui était offerte par les Hollandais.

La Prusse et la Russie, excitées par l'Angleterre, ne craignirent pas de former avec elle la *quatrième coalition* contre cette puissance colossale. Le 14 octobre, les deux grandes armées prussiennes furent détruites, l'une à Iéna, l'autre à Auerstædt, et toutes les villes de la Prusse ouvrirent leurs portes aux vainqueurs. Du palais royal de Berlin, Napoléon déclara Frédéric-Guillaume III déchu du trône, ainsi que toute la maison de Brandebourg, et décréta contre l'Angleterre le *blocus continental*, qui avait pour but de ruiner cette nation essentiellement commerçante en lui fermant tous les ports et tous les marchés de l'Europe. Aidée par l'or anglais, la Russie essaya de relever la fortune de la coalition. La bataille de Friedland anéantit ses espérances; deux traités de paix furent conclus à Tilsitt, le 7 juillet 1807 pour la Russie, le 9 pour la Prusse. Quelques parcelles du territoire prussien furent cédées à l'empereur Alexandre; quelques autres retournèrent à leurs anciens maîtres. Frédéric-Auguste III de Saxe, qui avait récemment gagné le titre de roi en adhérant à la confédération du Rhin, vit ajouter à son royaume de fraîche date la partie de la Pologne échue à la Prusse, sous le nom de grand-duché de Varsovie, et le cercle de Cottbus. D'autres débris considérables de la puissance prussienne se joignirent à une portion de l'ancien cercle de Westphalie et à des territoires voisins, pour composer le nouveau royaume de Westphalie, qui fut donné à Jérôme Bonaparte, séparé, comme nous l'avons vu, de son épouse légitime, et uni à Catherine de Wurtemberg. Alexandre s'était pris d'enthousiasme pour le

grand capitaine qui venait de lui détruire plusieurs armées. Les deux empereurs formèrent entre eux une convention secrète pour se partager la domination de l'Europe. A Napoléon, l'Occident; le Nord et l'Orient pour Alexandre. La question de Constantinople était réservée.

En même temps que Napoléon développait son système politique par la conquête, il achevait l'organisation intérieure qui en était la base. Dès 1806, les institutions impériales s'accrurent par l'érection en principautés ou en duchés d'un certain nombre de provinces conquises qui formèrent l'apanage des principaux lieutenants ou ministres de l'empereur. En 1808, un sénatus-consulte permit l'institution de majorats et de titres nobiliaires transmissibles par hérédité. Ce fut la création d'une nouvelle noblesse au sein de laquelle d'anciennes familles, séduites par le prestige de la gloire et de la puissance, donnèrent la main aux nouveaux anoblis. Mais l'établissement qui parut le plus propre à pénétrer la France de la pensée napoléonienne est celui de l'université. Réunissant sous le pouvoir du grand-maître et d'un conseil supérieur toutes les académies qui se partageaient les départements, soumettant à une direction unique et centrale tous les lycées et colléges, vaste synthèse administrative de l'instruction publique, étouffant partout l'initiative privée, réglementée elle-même d'une manière rigoureuse, elle n'avait que le nom de commun avec ces anciennes universités que les villes, les évêques ou les seigneurs fondaient, qui ne mettaient pas plus de limites à leur développement qu'au progrès de la science, qu'une noble et libérale émulation fécondait, et à qui de nombreuses franchises assuraient les larges conditions d'une vie propre et indépendante. Par la nouvelle université l'instruction et l'éducation de toute la jeunesse du pays étaient remises entre les mains de l'empereur. Le décret constitutif porte la date du 17 mars 1808.

2. Cependant Pie VII se faisait chérir du peuple romain par une administration intelligente, et la sollicitude du saint pontife s'étendait sur tous les intérêts de l'Église. Il célebra, le 24 mai 1807, la canonisation de François Caracciolo, fondateur des Clercs réguliers mineurs († 1608); de Benoît de Saint-Philadelphe, religieux franciscain; d'Angèle Mérici, fondatrice des Ursulines († 1540); de Colette Boilet, réformatrice de l'ordre de Sainte-Claire († 1447); d'Hyacinthe Marescotti, fondatrice des Oblats de Marie († 1643). En 1808 furent rendus des décrets relatifs à la cause d'Agnès de Jésus, dominicaine, morte à Saint-Flour le 16 octobre 1634, et de Marie-Clotilde de France, sœur de Louis XVI, reine de Sardaigne, morte en 1802. Cette grande âme avait trouvé dans les bouleversements de la révolution et dans les malheurs de sa famille la matière d'héroïques vertus. Peu après, son époux, Charles-Emmanuel IV, déposa la couronne et entra dans la Compagnie de Jésus, où il passa saintement le reste de sa vie. Des consolations d'un autre genre venaient de régions lointaines. Les progrès du catholicisme en Amérique motivèrent un bref du 8 avril 1808, qui érigeait Baltimore en métropole, avec New-York, Philadelphie, Boston et Beardstown pour suffragants. La chrétienté de la Chine fut illustrée par une nouvelle persécution en 1805. Malgré la facilité des mandarins qui se contentaient du signe le plus équivoque d'apostasie, plusieurs chrétiens tartares obtinrent la couronne, qui consistait dans l'exil perpétuel pour ceux de condition noble, et pour les autres dans le supplice de la cangue. Parmi les exilés se trouvaient deux mandarins et deux princes de la famille impériale. Les Grecs melchites subirent une épreuve bien différente. Un nommé Adami, ayant obtenu du Saint-Siège une mission dans le Levant, communiqua les erreurs du synode de Pistoie au patriarche d'Antioche, Agab Matar, qui les reproduisit dans un synode tenu en 1806. Pour éviter une condamnation, Adami eut soin de

ne publier les actes qu'en arabe, sans la version latine, et de ne pas les envoyer à Rome. La supercherie fut découverte en 1810 et le nouveau patriarche, Mazlum, promit de faire exécuter la condamnation portée à Rome contre le synode d'Antioche.

En France nous avons à signaler plusieurs actes qui réalisèrent en partie les espérances conçues lors du sacre: le rétablissement du calendrier grégorien, la désignation de la basilique de Saint-Denis pour la sépulture des empereurs. Une circulaire ministérielle du 14 janvier 1806 défendit aux officiers de l'état civil de recevoir l'acte de mariage des prêtres catholiques. L'autorisation annoncée de visiter les maisons d'éducation fut accordée aux évêques. On rendit aux fabriques les biens non vendus, on autorisa les legs pour les hospices. Le nombre des succursales fut porté à 30,000. On créa 2,400 bourses pour faciliter la création d'un séminaire dans chaque diocèse. Les petits séminaires, pour l'enseignement des lettres et de la philosophie, purent s'élever. Nous avons dit que les décrets de 1804 (messidor an XII) contre les Pères de la Foi n'avaient pas été mis à exécution. Ces décrets frappaient les membres de toute congrégation non autorisée, mais on fermait les yeux sur les contraventions, qui dès lors perdaient cette qualité. Le seul résultat des décrets fut que certaines congrégations jouirent de l'existence légale et que les autres en demeurèrent privées. Napoléon avait déjà donné des preuves effectives de sympathie aux congrégations de femmes vouées au service des malades ou à l'instruction. Elles avaient reçu l'autorisation officielle. Un décret du 30 septembre 1807 les invita à se réunir dans un chapitre général pour exposer leurs besoins au gouvernement. Trente et une congrégations furent représentées et, par un décret du 3 février 1808, reçurent des maisons et des secours en argent. Il y en avait trente-quatre autres, également autorisées, mais moins nombreuses, qui ne furent pas appelées au chapitre. Des

congrégations nouvelles florissaient à côtés des anciennes renaissantes. Le P. Varin, jésuite, ami de Portalis, avec Madeleine-Sophie Barat, établit celle des Dames du Sacré-Cœur, pour l'éducation des jeunes filles de la haute classe, et avec la Mère Julie, celle de Notre-Dame pour les jeunes filles de la classe moyenne. La congrégation de la Sainte-Famille, dont le Père Bacoffe avait conçu l'idée à Besançon, s'occupait uniquement des enfants indigents. Les Ursulines, les Visitandines, les Carmélites et d'autres livrées à la vie contemplative, ne reçurent l'autorisation qu'à condition d'instruire les jeunes filles; mais on ne tint pas très rigoureusement à cette exigence. Les congrégations d'hommes rencontraient moins de bienveillance et de facilité. Néanmoins on autorisa les Frères des Écoles chrétiennes qui, de Lyon, se répandirent dans les principales villes. A la demande du pape, trois congrégations furent rétablies en vue des missions : les Lazaristes, pour le Levant et les Indes; les prêtres des Missions étrangères, pour la Chine; ceux du Saint-Esprit, pour l'Amérique. La société de Saint-Sulpice put prendre la direction de plusieurs séminaires. Les Trappistes mêmes avaient deux maisons tout près de Paris.

Malheureusement il était trop visible que l'initiateur de ce mouvement de restauration entendait toujours le dominer et le diriger à son profit. En constituant l'université, il avait déclaré que les bases de l'enseignement seraient avant tout les préceptes de la religion catholique. Chaque lycée avait un aumônier. Mais on ne laissait ni à la famille ni à la religion le droit d'enseigner hors de l'université. D'abord, on mit, même sur les écoles gratuites, un impôt proportionné au degré de l'instruction donnée. Ensuite on ordonna que les élèves des institutions libres assisteraient aux leçons des lycées ou collèges. Enfin, voyant que, malgré tout, la confiance publique mantenait ces établissements, on prit le parti d'envoyer des commissaires chargés de les supprimer. Or, l'éducation

universitaire avait un caractère d'irréligion et de scepticisme. Napoléon demandait surtout des soldats et des hommes habiles à employer les forces de la matière. Il avait une prédilection marquée pour les mathématiques et pour les sciences naturelles. L'enseignement, livré à cette tendance, devient facilement incrédule et matérialiste. L'influence de Fontanes, qui était grand-maître et qui fit entrer Bonald au conseil supérieur, ne suffit pas à neutraliser des tendances qui étaient encore accrues par les idées personnelles d'un grand nombre de professeurs élevés dans les principes de la révolution.

Ne voulant rien laisser en dehors de son action, Napoléon s'occupa, en 1806, de la situation des juifs, qui n'avait pas été complètement réglée avec celle des catholiques et des protestants. Il convoqua d'abord une assemblée de notables, puis un grand sanhédrin composé de soixante-dix membres, dont les deux tiers étaient des rabbins, pour mettre les lois et les usages judaïques en harmonie avec les mœurs de la société moderne. Le sanhédrin dressa, le 2 mars 1807, une décision doctrinale à cet effet. L'usure y est hautement réprouvée.

3. On avait déjà pu comprendre, à certains indices signalés dans les récits antérieurs, que le nouvel empereur prétendait mettre le pape lui-même dans sa dépendance. Ce fut pour l'Église la cause d'une nouvelle lutte, qui rappelle les pages les plus douloureuses et les plus glorieuses de son histoire. Elle commença par l'envoi de troupes françaises chargées d'occuper Ancône aux frais du trésor pontifical. Cette occupation fut ordonnée au mois d'octobre 1805. Napoléon ne répondit aux plaintes du pape qu'au mois de janvier 1806, en des termes peu convenables, même pour la forme, et qui témoignaient clairement de sa volonté de dicter des lois à la puissance spirituelle. Il faisait d'amères allusions au refus d'autoriser le divorce de Jérôme Bonaparte, et ne craignait pas d'accuser le cardinal Consalvi, le négociateur du concor-

dat, d'hostilité systématique contre son gouvernement [1]. A une courtoise apologie des actes pontificaux, Napoléon opposa, le 13 février, des invectives pleines de colère, reprochant à Pie VII de ménager les hérétiques et de laisser mettre aux affaires religieuses des retards pernicieux. Il entendait que la papauté prêtât main-forte à toutes ses entreprises et se hâtât d'exécuter les mesures qu'il proposait : « Votre Sainteté est souveraine de Rome, mais j'en suis l'empereur. Tous mes ennemis doivent être les siens... Je suis comptable envers Dieu qui a bien voulu se servir de mon bras pour rétablir la religion. Et comment puis-je, sans gémir, la voir compromise par les lenteurs de la cour de Rome?... Ils en répondront devant Dieu, ceux qui laissent l'Allemagne dans l'anarchie; ils en répondront devant Dieu, ceux qui mettent tant de zèle à protéger des mariages protestants, et veulent m'obliger à lier ma famille avec des princes protestants; ils en répondront devant Dieu, ceux qui retardent l'expédition des bulles de mes évêques et qui livrent mes diocèses à l'anarchie. Il faut six mois pour que les évêques puissent entrer en exercice, et cela peut être fait en huit jours... » En conséquence de ces déclarations brutales, le cardinal Fesch avait ordre d'exiger de Pie VII, d'abord l'expulsion de Rome et de l'État romain des Russes, des Anglais, des Suédois et des Sardes; puis l'interdiction des ports aux bâtiments anglais, russes et suédois. Le lecteur qui a suivi le cours de nos récits comprendra l'injustice des reproches de Napoléon. Il faut

1. Sur la suite et les divers incidents de la lutte de Napoléon contre Pie VII, nous indiquons une fois pour toutes l'*Histoire* de ce pontife, par le chevalier Artaud, tome II; les *Mémoires* du cardinal Pacca; Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siecle; Fragments relatifs à l'histoire ecclésiastique du dix-neuvième siècle*, in-8°, Paris, Adrien Egron, 1814; *Mémoires sur les affaires ecclésiastiques de France pendant les premières années du dix-neuvième siècle*, tome II, in-8°, Paris, Adrien Le Clère, 1823. Nous avons déjà indiqué les *Mémoires* de Consalvi, publiés par Crétineau-Joly.

d'ailleurs remarquer qu'il n'avait pas permis aux vicaires capitulaires d'administrer les diocèses vacants; autrement le délai indispensable pour l'exécution des bulles ne se serait pas fait sentir. Mais ses éclatants succès l'avaient enivré : « Je ne suis pas né à temps, disait-il à Fontanes; voyez Alexandre, il a pu se dire le fils de Jupiter sans être contredit. Moi, je trouve dans mon siècle un prêtre plus puissant que moi : car il règne sur les esprits, et je ne règne que sur la matière. » En prenant congé du pape pour laisser sa place d'ambassadeur au baron Alquier, le cardinal Fesch ne craignit pas de dire que Sa Sainteté ne pouvait faire usage de l'autorité spirituelle dans le conflit qui s'élevait entre elle et Napoléon. Pie VII et les cardinaux protestèrent hautement.

Les événements de Naples amenèrent de nouvelles difficultés. La cour romaine ne pouvait se décider à reconnaître le nouveau roi, au détriment de la dynastie dépossédée. Napoléon menaçait, si cette reconnaissance n'avait pas lieu, de ne plus respecter la puissance temporelle du pape, et sans attendre de solution, le 16 juin, il notifia qu'il avait disposé des principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo en faveur de Talleyrand et du général Bernadotte. On alléguait, pour colorer la spoliation, que ces principautés étaient un sujet de contestation entre le Saint-Siège et le gouvernement napolitain. Consalvi, poursuivi par la haine de Napoléon, donna sa démission de secrétaire d'État, après avoir protesté contre cette nouvelle usurpation. Il eut pour successeur le cardinal Casoni, qui, redoutant la faiblesse du légat Caprara, prit à tâche de traiter par lui-même toutes les affaires. Pie VII se montra conciliant, bienveillant même, autant que la justice le lui permit. A l'avènement du roi de Hollande, il exprima l'espoir que ce prince protégerait le culte catholique. Il promit de favoriser l'élévation du cardinal Fesch au titre de coadjuteur de l'archevêque de Ratisbonne, électeur archi-chancelier. Mais Alquier ne put ja-

mais obtenir son consentement aux mesures hostiles qu'on lui demandait contre l'Angleterre et les autres ennemis de la France.

LEÇON XVIII.

1. Napoléon multiplia les attentats et les vexations pour lasser la patience du pape, et lui rendre impossible l'administration de ses États. Le général Lemarrois, gouverneur français d'Ancône, occupa Pesaro, Fano, Sinigaglia, tout le littoral de l'Adriatique dépendant du Saint-Siège. Le port et la forteresse de Civita-Vecchia furent également occupés par un corps de troupes françaises, et le gouverneur pontifical expulsé. Ce n'était pas assez de laisser l'entretien de tous les corps d'occupation à la charge du souverain si indignement traité; le général Lemarrois s'empara encore de tous les revenus des fermes d'impôts et des douanes. En même temps, le vice-roi d'Italie, copiant le rôle de son beau-père, accablait Pie VII de reproches et d'invectives, et le pape s'étant justifié avec une noble fermeté, Napoléon écrivait de Dresde au vice-roi, le 22 juillet 1807, une lettre où sa folie de domination universelle éclatait plus violemment que jamais : « Que veut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté? Mettre mon trône en interdit, m'excommunier? Pense-t-il alors que les armes tomberont des mains de mes soldats?.... Le pape actuel est trop puissant; les prêtres ne sont point faits pour gouverner... Je n'autorise plus qu'une seule lettre de vous à Sa Sainteté, pour lui faire connaître que je ne puis consentir à ce que les évèques italiens aillent chercher leur institution à Rome. » Pie VII demandait seulement, pour accorder l'institution

canonique aux évêques italiens, que les informations régulières lui fussent adressées.

Rentré à Paris après le traité de Tilsitt, Napoléon proposa des négociations à la cour romaine. Il voulait non seulement arranger les affaires ecclésiastiques de France, mais aussi celles d'Allemagne. Ces dernières offraient des difficultés spéciales à cause de l'acte constitutif de la confédération du Rhin qui, en supprimant les lois de l'empire germanique, enlevait à l'Église beaucoup de ses droits politiques et les garanties de ses libertés. Napoléon demandait un concordat et Pie VII accédait à cette idée; mais les conditions inacceptables de l'empereur ne permirent pas de la réaliser. On vit d'ailleurs la mauvaise foi de ce dernier, quand n'ayant pu obtenir de pleins pouvoirs pour Caprara, il écarta l'intelligent cardinal Litta que le pape proposait comme négociateur et n'accepta que le cardinal de Bayanne, qui était sourd. Pie VII montra néanmoins autant de douceur que de fermeté. On lui annonça le mariage du nouveau roi de Westphalie avec Catherine de Wurtemberg, le premier mariage ayant été déclaré nul par l'officialité diocésaine de Paris. Il répondit que cette déclaration ne pouvait être fondée que sur des arguments nouveaux et inconnus de lui. Il lui eût été facile de faire une allusion sanglante au prétendu zèle de son oppresseur contre le protestantisme. Le nouvel ambassadeur à Rome, le baron Alquier, était protestant, et Catherine de Wurtemberg avait aussi cela de commun avec Élisa Paterson.

Le cardinal de Bayanne s'était mis en route pour la France. Mais le vice-roi lui ordonna de revenir sur ses pas, et le retint à Milan, jusqu'à ce que le pape lui eût donné le pouvoir de faire des concessions très larges à Napoléon. Pie VII, poussant l'amour de la paix aussi loin que possible, accorda la suppression des monastères dans le royaume d'Italie, la dispense absolue et définitive pour les évêques italiens de venir se faire consacrer

à Rome, enfin l'application du concordat d'Italie à l'ancien État de Venise. Pour le temporel, il consentait à fermer ses ports aux peuples infidèles et aux Anglais. Néanmoins, tandis que le cardinal continuait son voyage, le 1er novembre, le général Lemarrois s'établissait gouverneur des provinces d'Ancône, de Macerata, de Fermo et d'Urbin, et pendant le cours même des négociations, ordre arrivait à Rome d'enlever tous les objets d'art de la villa Borghèse, ce qui était dépouiller injustement la Ville éternelle de son plus bel ornement, puisque le prince Camille les avait vendus à la France sans en rien posséder que l'usufruit. Enfin les exigences de Napoléon allèrent beaucoup plus loin que ce qui avait paru possible à Pie VII. Il voulait que le pape s'unît avec lui dans ses entreprises belliqueuses contre l'Angleterre, expulsât tous les Anglais de son territoire, sanctionnât l'occupation française et lui abandonnât en réalité ses États, reconnût tous les établissements politiques de date récente en Italie et en Allemagne, renonçât aux principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo et à tous ses droits dans le royaume de Naples, attribuât à l'empire français le tiers des membres du sacré collège, et conclût immédiatement un concordat pour la confédération du Rhin. Le pape écrivit aux cardinaux Bayanne et Caprara de quitter Paris, s'ils ne pouvaient obtenir des propositions plus douces, et le cardinal Casoni, dans une note diplomatique du 28 janvier 1808, rappela les motifs impérieux qui exigeaient la neutralité et l'indépendance des États pontificaux. Pour toute réponse, Napoléon fit occuper Rome le 2 février. Aussitôt Casoni mit le corps diplomatique au courant des négociations, et le lendemain, Pie VII déclara au général français Miollis et au baron Alquier, qu'il se considérerait comme prisonnier et toute négociation comme impossible, tant que cette violence durerait. Alquier ne tarda pas à demander ses passeports, et Caprara en fit autant à Paris. Il ne resta pas

même un chargé d'affaires pour le gouvernement français dans la capitale du monde chrétien.

Pour vaincre la fermeté de Pie VII, on imagina d'éloigner ses conseillers en obligeant les cardinaux originaires de diverses provinces de l'Italie à y demeurer. Cette mesure atteignit même le cardinal Doria, qui avait succédé, dans les fonctions de premier ministre, à Casoni, dont la santé s'affaiblissait. Il fallut lui donner pour successeur un cardinal d'origine romaine, Gabrielli. Pendant son court ministère, Doria avait dû protester, le 16 mars, contre l'incorporation des soldats pontificaux dans les troupes françaises. C'était une succession de mesures violentes et oppressives. Le général français s'empara de la poste aux lettres et des imprimeries. Le 7 avril, il désarma presque toute la garde-noble et la mit en prison. Dans le même moment, par décrets, les provinces d'Urbin, d'Ancône, de Macerata et de Camerino furent réunies au royaume d'Italie, et l'on frappa de confiscation les biens des cardinaux ou prélats qui ne se rendraient pas au lieu de leur naissance.

2. Cependant la vengeance divine commençait à s'exercer sur Napoléon en le laissant s'engager dans une entreprise qui, pour attenter à des droits purement profanes, n'en était pas moins odieuse et ne devait pas moins coûter de prestige que de sang aux armées françaises, alors si glorieuses. Au mois de novembre 1807, un des plus chers lieutenants de l'empereur, Junot, avec vingt-sept mille hommes, avait subjugué sans grande peine le Portugal, coupable d'ouvrir ses ports aux Anglais ; la maison de Bragance, déchue du trône, alla se consoler au Brésil, en gouvernant immédiatement la grande colonie portugaise. L'alliance espagnole avait facilité cette conquête. Loin de se montrer reconnaissant, Napoléon pensa qu'il ne devait pas laisser l'Espagne sous la domination d'une branche de la maison de Bourbon. L'impopularité de Godoi, favori de

Charles IV, obligea le malheureux prince à renoncer au pouvoir, en faveur de son fils, Ferdinand VII. Le mouvement révolutionnaire qui avait renversé le tout-puissant ministre et causé l'abdication du roi, avait semé aussi la discorde entre celui-ci et son fils. Napoléon intervint comme arbitre, et sous prétexte de rétablir la paix, dans une conférence qui se tint à Bayonne, il détermina le père et le fils à lui céder tous leurs droits. C'est ainsi qu'au mois de juin 1808, Joseph Bonaparte acquit le titre de roi d'Espagne, abandonnant le trône de Naples à Murat. Le soulèvement du peuple espagnol fut terrible. Quelques historiens le représentent comme une série d'actes de banditisme, dont le clergé et les moines surtout auraient donné l'exemple, avec un caractère tout particulier de lâcheté et de sanguinaire perfidie. Il n'est pas douteux que, dans cette lutte de tout un peuple pour son indépendance, des épisodes de ce genre aient pu quelquefois se produire. Mais tout citoyen dévoué à la liberté de sa patrie doit rendre justice aux sentiments qui armèrent la nation espagnole et reconnaître que le clergé ne pouvait y demeurer indifférent. Quelques religieux semblent avoir partagé les excès de la défense et des représailles. Mais, en général, évêques, prêtres et moines observèrent les limites du rôle qui convenait à leur caractère sacré, se faisant les apôtres du plus généreux patriotisme, la providence des malades et des familles désolées, le secours des blessés sous les bombes et sur la brèche des villes assiégées.

Après avoir pris possession de son royaume à Madrid, Joseph Bonaparte fut contraint de se retirer derrière l'Ebre. Le Portugal et l'Espagne s'unirent ; l'Angleterre vint au secours de tous les deux. Le 30 août 1808, les succès du général anglais Wellesley, qui devait, sous le nom de duc de Wellington, acquérir une renommée si douloureuse pour le patriotisme français, forcèrent Junot à signer la convention de Cintra et à sortir du territoire

portugais. Le 27 juillet précédent, les Espagnols avaient imposé à 20,000 Français une capitulation humiliante à Baylen. Napoléon vint en personne rétablir les affaires, et à la suite de plusieurs victoires remportées par lui ou par ses lieutenants, Joseph Bonaparte put rentrer solennellement à Madrid, le 22 janvier 1809. Le 21 février, Saragosse se rendit après un siège de deux mois. Les Anglais finirent par se brouiller avec les Espagnols et se contentèrent de garder le Portugal. Mais l'héroïque et sanglante défense de Saragosse, et les nouvelles victoires de Wellesley, quoique infructueuses pour le moment, avaient encore augmenté l'atteinte portée à l'honneur de notre drapeau par la convention de Cintra et la capitulation de Baylen.

La fragilité des bases de l'empire napoléonien se montra aussi en Allemagne, malgré le déploiement de forces écrasantes et le bruit des victoires. Napoléon avait pris ses précautions de ce côté dans la célèbre entrevue qu'il eut avec l'empereur de Russie à Erfurt, au mois d'octobre 1808. Il promit de ne pas agrandir le duché de Varsovie et de laisser la Russie posséder en paix la Finlande, la Valachie et la Moldavie, qu'elle venait de conquérir. En retour, Alexandre avait ratifié les changements accomplis en Italie et en Espagne, et s'était engagé à fournir à son puissant allié une armée de 150,000 hommes, dans le cas d'une guerre contre l'Autriche. Malgré l'attachement au moins extérieur des princes de la confédération au nouvel empire, le sentiment national fermentait. Le poète Kœrner avait acquis une immense popularité par ses chants patriotiques. L'enseignement de la philosophie, de l'histoire, de l'archéologie, prenait un caractère de vive opposition à la politique napoléonienne, et pour mieux diriger en ce sens la jeunesse des universités, une association s'était formée sous le nom de *Tugendbund* [1].

1. Association de la vertu.

Au mois d'avril 1809, l'empereur d'Autriche ne craignit pas de se joindre seul à l'Angleterre pour former la *cinquième coalition*. Napoléon, qui avait repassé en toute hâte les Pyrénées, rétablit son allié, le roi de Bavière, et s'ouvrit la route de Vienne par une série de victoires. Mais une première tentative pour passer le Danube est arrêtée par les habiles manœuvres de l'archiduc Charles. Napoléon se trouve enfermé pendant quarante jours dans l'île de Lobau, après avoir perdu des milliers de braves. Les adversaires du nouveau régime en France relèvent la tête. Les populations asservies s'agitent en Westphalie et dans le Tyrol. La Saxe est sillonnée par des bandes de partisans, à la tête de l'une desquelles le prussien Schill se fait un renom de terreur. Cependant le prince Eugène, par une marche savante et victorieuse, avait amené les armées d'Italie ; les ponts sur le Danube étaient reconstruits; Napoléon fit passer le fleuve à ses troupes, et gagna, le 6 juillet, la sanglante bataille de Wagram. Il ne songeait plus qu'à faire une paix glorieuse, mais un jeune Allemand, nommé Staps, fit surgir au milieu de ces idées de triomphe le spectre des nationalités opprimées en cherchant à frapper d'un poignard criminel celui qu'il nommait le tyran de son pays. Le lendemain de cet attentat, 14 octobre 1809, est la date du traité de Vienne qui, brisant l'alliance de l'Autriche et de l'Angleterre, promettant à Napoléon la main de l'archiduchesse Marie-Louise, cimentant l'amitié du conquérant et de l'empereur de Russie par des concessions reciproques, accroissant le grand duché de Varsovie, la confédération du Rhin et le royaume d'Italie aux dépens de l'Autriche, semblait consolider et faire accepter d'une manière définitive par la vieille Europe l'œuvre napoléonienne.

3. Au milieu des péripéties de son entreprise politique, Napoléon n'oubliait pas son dessein d'asservir la papauté. Les faveurs de la victoire, si coûteuses qu'elles fussent devenues, l'excitaient à tout oser. Le cardinal Ga-

brielli, pour avoir protesté contre l'usurpation des provinces d'Urbin, d'Ancône, de Macerata et de Camerino, fut arrêté et envoyé à son évêché de Sinigaglia. Le 18 juin 1808, Pie VII lui donna pour successeur le cardinal Pacca. Celui-ci eut bientôt d'autres griefs à dénoncer. Il était défendu aux imprimeurs de Rome de rien mettre au jour sans la permission du commandant français. Tous les jours on expulsait des prêtres ; on interceptait la correspondance entre le pape et les évêques ou ecclésiastiques de ses États ; on violait le secret des lettres ; la *Gazette Romaine* insultait l'autorité du pontife ; des proclamations affichées sur les murs invitaient ses sujets à la révolte. Pour réussir plus sûrement, on s'était mis à recruter, sous le nom de garde civique, l'armée de la rébellion. Pacca démasqua le but odieux de cette mesure dans une déclaration du 24 août. Quelques jours après, deux officiers vinrent lui notifier l'ordre de se retirer à Bénévent, sa ville natale. Pie VII ne put conserver son ministre qu'en le prenant sous sa sauvegarde personnelle. On bannit dans le même moment le cardinal Antonelli et le prélat Arezzo, gouverneur de Rome. Pie VII oubliait néanmoins ses propres douleurs pour consoler les provinces arrachées à sa domination et désolées par l'application de lois organiques semblables à celles de France. La guerre d'Espagne occasionna une scandaleuse violation du droit des gens à Rome même. Le ministre d'Espagne, malade, fut arrêté dans son lit, le 19 janvier 1809, ainsi que plusieurs particuliers de cette nation. Le pape exprima ses plaintes au corps diplomatique.

Les autorités françaises espéraient, à force de vexations, déterminer Pie VII à s'éloigner volontairement de Rome ; mais il était soutenu, dans sa ferme attitude, par l'attachement de ses sujets. Au lieu de céder à l'orage, il préparait la sentence d'excommunication pour en frapper les destructeurs de son pouvoir temporel et de son indé-

pendance, quand ils en viendraient aux derniers attentats. Ce jour ne tarda pas. Le 17 mai, Napoléon, par un décret daté du camp impérial de Vienne, annexait tous les États du pape à l'empire français, déclarait Rome ville impériale et libre, assurait au pape un revenu net de deux millions, créait, sous la direction du ministre des finances, une consulte des États pontificaux, qui devait être organisée à partir du 1er janvier de l'année suivante. Le général Miollis fit publier ce décret, le 10 juin, dans tous les quartiers de Rome, et le drapeau français remplaça sur les édifices le drapeau pontifical. Aussitôt le pape signa une protestation, préparée d'avance, en langue italienne. Peu d'heures après, en plein jour, la bulle d'excommunication fut affichée aux lieux ordinaires. Cette bulle, sans nommer Napoléon, frappait en général les auteurs, fauteurs et exécuteurs des violences exercées contre le Saint-Siège [1]. Le peuple l'accueillit avec enthousiasme, et pour répondre au zèle de ceux que ses conséquences pouvaient intéresser, la Pénitencerie détermina, dans une instruction à l'usage des confesseurs et des tribunaux ecclésiastiques, les emplois qu'il n'était pas permis d'accepter du nouveau gouvernement. Miollis s'effraya des sentiments qui agitaient la population. Il fit venir un bataillon de recrues napolitaines, et donna ordre à Radet, général de gendarmerie, de prendre ses mesures pour enlever celui dont la présence entretenait la fidélité et l'amour du peuple. Le 5 juillet, le Quirinal, habité par Pie VII, fut environné de troupes. Radet y pénétra, désarma les Suisses, fit abattre les portes des appartements, et pénétra jusque dans la chambre où Pie VII se trouvait avec les deux cardinaux Pacca et Despuig, quelques prélats et des employés de la secrétairerie d'État. Pendant quelques minutes Radet demeura inerte, tremblant, sous le poids d'une mystérieuse émotion. Enfin, s'étant remis, il

1. Elle commence par les mots *Quum memoranda*.

déclara que, pour tenir son serment d'obéissance à l'empereur, il devait intimer à Sa Sainteté l'ordre de renoncer à la souveraineté temporelle de Rome et de l'État romain, et en cas de refus, la conduire au général Miollis. La réponse du pape ne pouvait être douteuse. On le fit monter avec le cardinal Pacca dans une voiture soigneusement fermée, sans lui laisser le temps d'emporter aucun objet ni même un peu d'argent. Au lieu de diriger la voiture vers le logement de Miollis, on la fit tourner le long des remparts jusqu'à la porte du Peuple, et là se trouvèrent les chevaux de poste qui emmenèrent le vénérable pontife dans la première étape de son exil et de sa captivité. Le lendemain, les Romains attristés purent lire sur les murs les adieux de leur père et de leur roi. Il leur recommandait la confiance en Dieu et la prière. Cette notification, préparée d'avance, avait été affichée pendant la nuit.

Napoléon n'avait pu suivre une telle ligne de conduite à l'égard du pape sans désavouer l'esprit et les conséquences du concordat. Aussi proscrivit-il un ouvrage publié en 1808, et qui les développait sous ce titre : *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le XVIII*e *siècle, et sa situation actuelle*. C'était le premier écrit d'un jeune homme, Félicité de Lamennais, né à Saint-Malo en 1782, qui, quelques années plus tard, devait recevoir la prêtrise sur les conseils du pieux abbé Carron et de son frère aîné, Jean, prêtre aussi. Félicité était destiné à servir d'abord l'Eglise avec un immense éclat, et à la renier, hélas! avec plus d'obstination encore que de scandale. Napoléon interdit aussi en 1809 les conférences de Frayssinous. Cependant le clergé catholique demeurait fidèle à ce concordat discrédité par les violences de celui-là même qui en avait fait son plus beau titre de gloire. Blanchard, ancien curé au diocèse de Lisieux, retiré en Angleterre, continuait la polémique des anticoncordataires. Il représentait le concordat comme un acte illégal, injuste,

nul; le clergé qui s'y était soumis, comme hérétique et schismatique; les prélats opposants, comme les seuls évêques de France: Pie VII, sauf un jugement ultérieur plus sévère, comme un violateur des saints canons. Un autre prêtre, Gaschet, enchérit encore; il accusa le pape de schisme et d'hérésie, et ne lui épargna aucune injure. Le vicaire apostolique de Londres frappa Gaschet de suspense, et les évêques irlandais le condamnèrent en 1809. Les prélats qui étaient restés en Angleterre lui infligèrent aussi leur blâme. Néanmoins les écrits de Blanchard et de Gaschet, répandus en France, surtout dans les provinces de l'Ouest, éveillèrent quelque sympathie dans les âmes exaspérées par les attentats de Napoléon. De là une secte assez peu nombreuse mais tenace, que l'on désignait sous le nom de Petite-Église ou d'Incommunicants, à raison de sa révolte contre le clergé concordataire, et sous le nom de Luisets, à cause de son attachement aux intérêts de Louis XVIII.

LEÇON XIX.

1. On n'épargna aucune fatigue, aucune peine à Pie VII, pendant le voyage, mais il fut consolé par les témoignages de pieuse compassion, de foi et de respect que les populations lui donnèrent. Après une courte station à la Chartreuse de Florence, on le conduisit par Alexandrie et par Gênes à Grenoble; puis, de cette ville, on le ramena par Valence, Avignon, Aix et Nice, à Savone. La suite accordée au pape n'avait pu le rejoindre qu'à plusieurs journées de Rome. Le 1er août, le cardinal Pacca fut envoyé en captivité à Fenestrelle. Le gouvernement français, seul maître à Rome, y commit les plus étranges attentats. Dès le 1er janvier 1810, la police saisit les archives des tribu-

naux et congrégations ecclésiastiques, les sceaux pontificaux et l'anneau même du pêcheur. Radet se chargea de revêtir de l'empreinte de cet anneau les actes qui en auraient besoin. Le 17 février, un sénatus-consulte régla toutes les conséquences de la réunion de Rome et des États pontificaux à l'empire français. Il était dit qu'au moment de leur exaltation, les papes jureraient de ne jamais rien faire contre la déclaration gallicane de 1682. Par le même décret, cette déclaration était rendue commune à toutes les Eglises de l'empire, et l'enseignement en devenait obligatoire. Napoléon franchissait sans hésitation toutes les limites qui séparent le spirituel du temporel. Le 10 juin, il changea de sa propre autorité la circonscription diocésaine des nouveaux départements de Rome et de Trasimène, et supprima dix-sept évêchés, ainsi que leurs chapitres. Il avait imposé aux ecclésiastiques un serment de fidélité réprouvé par le pape. On ne maintint dans leur poste que les évêques qui n'eurent pas le courage de refuser : les autres, malgré le poids de l'âge et des infirmités, prirent le chemin de l'exil. Ces actes désolaient la piété des Romains ; de plus, la population fut sensiblement atteinte dans ses intérêts temporels par l'éloignement de la cour romaine, la dispersion du clergé, et la cessation des grandes fêtes religieuses.

En France, la colère de Napoléon n'éclatait pas moins contre tout ce qui pouvait assurer la vie indépendante de l'Église. Un décret du 26 septembre 1809 supprima toutes les missions, et l'abbé Hanon, supérieur de Lazaristes, fut enfermé dans une prison d'État, pour avoir continué de diriger les sœurs de charité et pris part à l'élection de leur supérieure générale. En 1810, un autre décret supprima la congrégation établie pour les jeunes gens par le P. Delpuits : elle ne put vivre, jusqu'à la fin de l'empire, que dans l'ombre et le silence. Malgré l'estime de l'empereur pour l'abbé Emery, celui-ci fut frappé dans sa congrégation, que l'on décida d'exclure du séminaire de Paris.

Emery dut se retirer à la maison d'Issy, et après sa mort, la dissolution fut consommée au mois d'octobre 1811, à Paris et en province.

2. Mais le but était de mettre la main sur le gouvernement même de l'Église, et pour cela Napoléon ne se contenta point de tenir en sa puissance le vicaire de Jésus-Christ; il s'assura aussi de la personne des cardinaux, électeurs du pape futur, et conseillers-nés du pape régnant. Le cardinal Casoni fut le seul qui, pour cause de maladie, obtint de rester à Rome. Des neuf autres cardinaux qui purent demeurer en divers lieux de l'Italie, six étaient accablés par le poids de l'âge, des infirmités ou de la maladie; un, Firrao, avait accepté le titre d'aumônier du nouveau roi de Naples. Les autres cardinaux italiens furent appelés en France, et Napoléon leur assigna une pension de 30,000 francs. Plusieurs la refusèrent, soit immédiatement, soit après avoir mieux connu les perfides intentions de l'empereur. Un trop grand nombre, non contents d'accepter, parurent dans les cérémonies et réceptions officielles. Le mariage de Napoléon avec Marie-Louise, acheva de marquer la division. Les papes s'étaient toujours réservé le droit de prononcer sur la validité du mariage des souverains. Tout faisait croire que le premier mariage de l'empereur, ratifié au moment du sacre, n'était pas susceptible d'annulation. Cependant quelques évêques favoris décidèrent que, le recours au pape étant impossible (il ne l'était que par la volonté de Napoléon), la cause appartenait à l'officialité de Paris. Cette officialité, créée tout exprès, ne craignit pas de prononcer la nullité du mariage de Napoléon avec Joséphine, pour cause de clandestinité[1]. La cérémonie du mariage civil avec Marie-Louise eut lieu à Saint-Cloud,

1. On avait aussi créé une officialité métropolitaine, et l'on y recourut *ad abundantiam juris*. Elle ne parla pas de clandestinité et fit valoir le défaut de consentement intérieur de la part de Napoléon.

le 1er avril 1810 ; tous les cardinaux valides résidant à Paris y assistèrent : ils étaient au nombre de vingt-six. Mais le lendemain, à la cérémonie religieuse célébrée par le cardinal Fesch, dans la salle du Louvre, il n'y en eut que treize. Napoléon, furieux, supprima la pension des autres, et leur ordonna de quitter la pourpre, d'où vint la distinction des cardinaux *noirs* et des cardinaux *rouges*. Vainement les premiers protestèrent qu'il ne s'était formé entre eux aucune conspiration, et qu'ils n'avaient pas même eu la pensée de juger la validité du divorce, mais seulement de protester contre l'irrégularité de la procédure ; Napoléon, poursuivant sa vengeance, les envoya, isolés, en diverses petites villes des départements de la Marne, des Ardennes, de l'Aisne et de la Côte-d'Or, où ils vécurent de la charité de pieuses femmes.

3. Pendant cet asservissement et cette dispersion du sacré collège, Pie VII se voyait retenu à Savone dans une condition semblable à celle d'un prisonnier au secret. L'empereur ne lui avait pas permis de faire venir les ecclésiastiques instruits qui auraient pu l'appuyer de leurs suffrages et lui servir de secrétaires. En revanche il aurait voulu dorer les chaînes de son illustre captif, mais Pie VII refusa noblement le subside de 100,000 francs et le train princier qui lui étaient offerts, préférant mener une existence claustrale à l'évêché de Savone, sous la surveillance des agents de Napoléon. Celui-ci comptait que la patience du pape s'épuiserait bientôt. Il s'efforça d'abord d'en obtenir l'institution canonique pour les sujets nommés à différents évêchés de France et d'Italie. Cet acte eût donné lieu de croire qu'aucun des attentats de l'empereur n'était considéré par le Saint-Siège comme contraire aux droits essentiels et à la constitution de l'Église. Aussi le vénérable pontife répondit-il, le 26 août 1809, par un refus aussi ferme que solidement motivé aux lettres que le cardinal Caprara et plusieurs évêques, créa-

tures de Napoléon, lui avaient écrites à ce sujet. Alors un autre moyen fut inventé pour vaincre cette noble résistance. Le 16 novembre, l'empereur créa une commission ecclésiastique. Le cardinal Fesch en était président; on lui avait adjoint le cardinal Maury, de Barral, archevêque de Tours; Duvoisin, évêque de Nantes; Mannay, évêque de Trèves ; Bourlier, évêque d'Evreux ; Canaveri, évêque de Verceil; l'abbé Emery, supérieur général de Saint-Sulpice, et le P. Fontana, général des Barnabites. Plusieurs de ces noms sont historiques. Dans la personne du cardinal Maury nous retrouvons l'éloquent adversaire de Mirabeau à la Constituante. Sorti de France après la dissolution de cette assemblée, il avait été nommé par Pie VII archevêque de Nicée en 1792, puis nonce à la diète de Francfort; en 1794, cardinal, évêque de Montefiascone et de Corneto. Chassé par l'invasion française, il se retira d'abord à Venise et ensuite en Russie. Après avoir pris part au conclave qui élut Pie VII, il fut choisi par Louis XVIII pour être son ambassadeur auprès du Saint-Siège. Mais à l'établissement de l'empire il fit des démarches auprès de Napoléon, gagna ses bonnes grâces, et vint, en 1806, se poser à Paris en courtisan du pouvoir, avec le traitement de cardinal français et le titre d'aumônier de Jérôme Bonaparte.

Les questions soumises à la commission formaient trois séries : la première concernant le gouvernement de l'Église en général ; la seconde sur le concordat ; la troisième touchant les Églises d'Allemagne et d'Italie et la bulle d'excommunication. Le 11 janvier 1810, Napoléon reçut les réponses. M. Emery avait évité de les signer et le P. Fontana s'était retiré après les premières délibérations. Sur plusieurs points, les prélats n'avaient pas cru devoir entrer dans les vues de l'empereur. Ainsi, pour ce qui regarde la discipline générale, ils ne craignaient pas de rappeler qu'un concile national est impuissant, qu'il n'y avait pas de raisons suffisantes de convoquer un

concile œcuménique et que d'ailleurs cette convocation appartient au souverain pontife. Ils déclaraient que, si l'on ne pouvait remédier au désordre des Églises d'Allemagne sans un concordat, aucune organisation nouvelle ne paraissait nécessaire en Toscane et dans les autres provinces de l'Italie soumises à l'empereur. Mais que de faiblesse sur d'autres points et combien de voies ouvertes à l'usurpation des prérogatives les plus sacrées! On attribuait à l'empereur le droit d'exiger la nomination des cardinaux et les autres privilèges possédés par les souverains dont il avait conquis les États. On déclarait nulle la bulle d'excommunication. On ne proscrivait un des articles organiques, qui maintenait les vicaires généraux dans leurs fonctions après la mort de l'évêque, et on ne réclamait l'institution de vicaires capitulaires, conformément au concile de Trente, que pour faciliter dans l'avenir l'intrusion des sujets nommés uniquement par le pouvoir civil aux évêchés. Enfin, sur cette question brûlante de l'investiture canonique des évêques nommés, la commission avait d'abord renvoyé la compétence à un concile national; ce ne fut pas assez aux yeux de Napoléon : il fallut ajouter qu'au refus du pape, le métropolitain pourrait instituer ses suffragants et recevoir lui-même l'institution du plus ancien évêque de la province.

4. Enhardi par la faiblesse des prélats, Napoléon ne se contenta point de soumettre le clergé à la surveillance d'une police active. Il inséra dans le Code pénal, publié en 1810, plusieurs articles menaçants, à l'aide desquels il était facile de punir comme des délits toute protestation et même tout enseignement contraire aux actes les plus oppressifs et les plus schismatiques du gouvernement. Une perfidie plus profonde dicta les articles 207 et 208, qui interdisent à tout ministre d'un culte de correspondre, sur des questions religieuses, avec une cour ou puissance étrangère, sans l'autorisation du pouvoir civil;

c'était du même coup insulter à la souveraineté temporelle du pape et enchaîner son pouvoir spirituel. Les partisans de l'empereur ne continuaient pas moins leurs obsessions auprès de Pie VII. Le 25 mars, une lettre commune fut écrite par dix-neuf évêques de l'empire français pour demander l'ampliation des facultés relatives aux dispenses matrimoniales et la confirmation des sujets nommés aux diocèses vacants. Le pape accorda le premier point et maintint son refus sur le second. Napoléon, croyant tenir le moyen d'éluder ce refus, fit de nouvelles nominations. Il donna l'archevêché de Florence à Osmond, évêque de Nancy. Le cardinal Fesch, nommé à Paris, montrait de l'hésitation et des scrupules; Maury prit sa place. Le ministre des cultes engagea les chapitres des cathédrales à choisir les élus de l'empereur pour vicaires. Mais ce stratagème a été prévu par l'Église; elle réprouve un tel choix dont le péril est évident, et dès lors il ne pourrait produire qu'une intrusion schismatique. C'est ce que Pie VII ne craignit pas de rappeler dans un bref du 5 novembre au cardinal Maury; dans un autre, du 2 décembre, à l'archidiacre de Florence, et un troisième, du 18 du même mois, à l'abbé d'Astros, vicaire capitulaire de Paris. Ces brefs, livrés à la publicité, préservèrent le clergé et les fidèles de toute connivence avec le gouvernement, mais n'arrêtèrent pas celui-ci dans ses tentatives. Osmond, animé de bonnes intentions quoique faible de caractère, vint se poser à Florence dans la situation ambiguë d'un évêque nommé, sans prendre en main l'administration. A Paris, le cardinal Maury secondait les vues de Napoléon avec plus d'audace. L'abbé d'Astros fut incarcéré à Vincennes, le 1er janvier 1811, avant même de connaître le fameux bref du 18 décembre qui lui était adressé et d'avance déclarait nul tout acte d'administration tenté par Maury. C'était ce bref, saisi par la police, qui, en irritant Napoléon au suprême degré, avait motivé cette arrestation. Le chapitre intimidé se laissa déter-

miner par Maury à présenter à l'empereur une adresse où l'intrusion était approuvée ; on prétendait l'appuyer sur les usages et libertés de l'Église gallicane, et l'on ajoutait que Bossuet avait conseillé le même procédé à Louis XIV pendant les démêlés de ce monarque avec Innocent XI, assertion qu'on n'osa maintenir après les observations de l'abbé Emery. Cette élucubration de Maury fut envoyée à tous les évêques de France et d'Italie; pour ceux qui paraissaient gagnés, on ajouta une formule d'adhésion très vive, dont la rédaction avait été demandée à un prêtre milanais, nommé Forloni; plusieurs évêques et chapitres d'Italie la signèrent. Cependant le P. Fontana, les cardinaux di Pietro, Gabrielli et Oppizoni, le prélat romain de Grégorio, rejoignirent d'Astros au donjon de Vincennes. Le clergé fidèle de Florence et d'autres diocèses d'Italie fournit des victimes à l'exil ou à la prison. La captivité de Pie VII devint plus dure que jamais. Son confesseur, le prélat Doria, fut relégué à Naples; ses plus fidèles serviteurs, transférés à Fenestrelle; ses papiers, ses livres, son bréviaire même, mis sous scellé. On le réduisit, lui et ses compagnons italiens, à deux francs de dépense par jour; mais cet ordre ne fut pas maintenu, parce qu'il avait provoqué la pieuse libéralité des habitants de Savone. Enfin le comte de Chabrol, préfet du département, dont la courtoisie n'avait laissé rien à désirer jusque-là, dut, par ordre de son maître, adresser à l'auguste captif une notification aussi étrange dans la forme que pour le fond. Il se dit « chargé de notifier au pape Pie VII que défense lui est faite de communiquer avec aucune Église de l'empire ni aucun sujet de l'empereur, sous peine de désobéissance de sa part et de la leur; qu'il cesse d'être l'organe de l'Église catholique, celui qui prêche la rébellion et dont l'âme est toute de fiel; que, puisque rien ne peut le rendre sage, il verra que Sa Majesté est assez puissante pour faire ce qu'ont fait ses prédécesseurs et déposer un pape. »

Tout cela se passait au commencement du mois de janvier 1811.

5. Dans le même temps, l'empereur adjoignit à la commission ecclésiastique le cardinal Caselli, évêque de Parme, et l'abbé de Pradt, qu'il avait transféré du siège de Poitiers à l'archevèché de Malines. La commission eut deux questions à résoudre : d'abord, à qui devait-on recourir pour les dispenses, toute communication étant interrompue entre les sujets de l'empereur et le pape ? ensuite, quel serait le moyen légitime de donner l'institution canonique aux evêques nommés par l'empereur, si le pape persistait à refuser les bulles de confirmation ? Au lieu de rappeler à Napoléon que lui seul avait créé les embarras de la situation actuelle et que son devoir était d'y mettre fin, en rentrant dans les limites du droit, les prélats courtisans émirent sur les deux points une réponse déplorable. Ils attribuèrent aux évèques le pouvoir d'accorder les dispenses relatives aux besoins journaliers des fidèles. Ils déclarèrent qu'on ferait sagement d'imposer au pape, sous peine de l'abolition du concordat, une nouvelle clause en vertu de laquelle le droit de confirmation et d'institution canonique, après un délai déterminé, serait dévolu au concile de la province. Enfin ils insistaient sur la convocation d'un concile ou d'une grande assemblée du clergé et conseillaient de tenter une démarche auprès du pape, pour l'éclairer, prétendaient-ils, sur le véritable état des choses.

Ces réponses ayant été remises à l'empereur à la fin du mois de mars, il convoqua les cardinaux, les évêques, les théologiens de la commission, avec les conseillers et les grands dignitaires de l'empire. Après s'être fait par calcul attendre pendant deux heures, voulant, comme il avait coutume de le dire, *hébéter* son monde, il arriva en grand appareil, entouré de ses grands officiers, et commença contre le pape un disconrs plein de violence, d'incohérence et d'erreurs. Ensuite se plaça une scène mémo-

rable qui honore à jamais le nom de l'abbé Emery et montre même le caractère de Napoléon sous un meilleur jour. « Monsieur, avait dit Napoléon en se tournant vers l'abbé Emery, que pensez-vous de l'autorité du pape? Sire, répondit le saint prêtre, après avoir tourné les yeux avec déférence sur les évêques, je ne puis avoir d'autre sentiment sur ce point que celui qui est contenu dans le *Catéchisme* enseigné par vos ordres dans toutes les églises; et à la demande : « Qu'est-ce le pape? » on répond « qu'il est le chef de l'Église, le vicaire de Jésus-Christ, à qui tous les chrétiens doivent l'obéissance; or un corps peut-il se passer de son chef, de celui à qui, de droit divin, il doit l'obéissance?» Napoléon écoutant toujours, l'abbé Emery développa sa pensée en s'appuyant sur la déclaration même de 1682. L'empereur mit alors la question sur le pouvoir temporel du pape : l'abbé Emery, connaissant le poids du nom de Bossuet sur son auguste interlocuteur, eut le bonheur de se trouver en état de répondre par la citation textuelle d'un passage de la *Défense de la déclaration*, où le caractère sacré et la nécessité de ce pouvoir sont également affirmés. Il arriva même, pour écarter une objection de l'empereur, en lui faisant envisager un avenir qu'il montrait lointain, à observer que le nouvel empire, soumis aux révolutions du temps, ne pouvait pas modifier les conditions de l'indépendance pontificale. Napoléon ayant demandé enfin si le pape pourrait accorder que, passé un délai de six mois, le métropolitain fût autorisé à donner l'institution canonique aux évêques nommés dans la province, l'abbé Emery répondit négativement. « Vous vouliez me faire faire un *pas de clerc*, dit Napoléon aux évêques présents, en m'engageant à demander au pape une chose qu'il ne doit pas m'accorder. » Cette scène acheva de mettre en honneur, dans toute la France, le nom de l'abbé Emery : «Un homme tel que M. Emery, disait l'empereur, me ferait faire tout ce qu'il voudrait, et peut-être plus que je ne

dois. » Peu de jours après, ce digne défenseur de l'Église mourut, âgé de soixante-dix-neuf ans.

6. Cependant les orgueilleux desseins de Napoléon et les lâches avis des prélats courtisans prévalurent. Une circulaire impériale, datée du 25 avril, appela les évêques de l'empire et ceux du royaume d'Italie à se réunir en concile à Paris, le 9 juin 1811. Puis pour utiliser la perspective de ce concile, présenté à Pie VII comme un épouvantail, une députation, composée de Barral, Duvoisin et Mannay, se rendit à Savone. Le cardinal Fesch et 29 évêques remirent aux députés des lettres qui devaient appuyer leurs propositions. Ceux-ci arrivèrent à Savone le 9 mai, et leurs conférences quotidiennes avec le pape se prolongèrent jusqu'au 19. Malgré l'obsession dont ils environnèrent le pontife prisonnier, malgré l'habileté qu'ils déployèrent, il y eut des points sur lesquels tous les efforts demeurèrent inutiles. Ainsi Pie VII ne consentit jamais à promettre de ne rien entreprendre contre les quatre articles. Il ne consentit pas davantage à faire le serment de fidélité et d'obéissance prescrit aux évêques par le concordat, quoique l'empereur eût attaché à ces deux actes la faculté de résider à Avignon, avec une cour, des ambassadeurs et une pension de 2,000,000 de francs. Sur d'autres points, Pie VII résista longtemps, alléguant l'isolement où il était tenu, loin des membres du sacré collège. Enfin les députés lui arrachèrent la promesse d'instituer les evêques nommés par l'empereur, d'étendre le concordat de 1801 aux Églises de Toscane, de Parme et de Plaisance, et d'y ajouter la clause concernant le délai de l'institution canonique. La note contenant ces promesses fut rédigée le 19 mai, mais, quoique Pie VII, accablé, y donnât son adhésion, il refusa de la signer, et pendant que les députés revenaient triomphants à Paris, l'infortuné pontife, déplorant ses concessions, tombait dans une sorte de délire.

LEÇON XX.

1. La pièce rapportée de Savone parut-elle à Napoléon un papier sans importance ou pensa-t-il obtenir davantage par son prétendu concile national? Quoi qu'il en soit, on ne parla pas pour le moment de la pièce et le concile, ou plutôt le conciliabule, après quelques réunions préliminaires dans lesquelles le cardinal Fesch se fit décerner les fonctions de président, sous prétexte d'un droit inhérent à la primatiale de Lyon, tint sa première et unique session le 17 juin. On affecta d'y déployer toute la régularité et toute la pompe du cérémonial canonique. On y lut la profession de foi de Pie IV et les membres prêtèrent le serment ordinaire d'obéissance au pontife romain: étrange début pour une pareille assemblée! En aucun sens, cette assemblée ne méritait le nom de concile national. 95 évêques s'y trouvaient. A la vérité, sur les 52 de France il n'en manquait que trois: ceux du Mans, de La Rochelle et de Séez; mais pour l'Italie 42 sièges épiscopaux seulement étaient représentés au lieu de 152. On avait appelé en outre les suffragants d'Osnabruk et de Munster, l'évêque de Trente, sans doute comme appartenant au royaume d'Italie, et l'évêque de Sion, qui était considéré comme Français depuis la réunion du Valais.

La première congrégation eut lieu le 20 juin. Le ministre des cultes, Bigot de Préameneu, y vint présenter un décret de son maître, portant que le cardinal Fesch était agréé comme président, et qu'il serait formé un bureau chargé de la police de l'assemblée: les deux ministres des cultes pour la France et pour l'Italie devaient y entrer. Le cardinal Fesch fit décider l'adoption et l'exécution de cette incroyable mesure. On entendit ensuite, en français et en italien, la lecture d'un message de l'em-

pereur, qui n'était qu'un odieux manifeste contre le pape. La réponse au message, rédigée par Duvoisin, au nom d'une commission spéciale, excita de vives discussions, le 26 et le 27 juin. L'évêque de Brescia déposa une protestation contre la partie de l'adresse qui glorifiait les quatre articles. Le suffragant de Munster, Maximilien de Droste-Vischering, émit le vœu qu'avant toute délibération le concile tout entier allât au pied du trône réclamer la délivrance du Saint-Père. Enfin les calculs de la prudence humaine prévalurent. Cependant Duvoisin ne put faire admettre son projet d'adresse, pour lequel il ne craignait pas de se réclamer de l'approbation de l'empereur, sans avoir retranché un paragraphe relatif à l'excommunication. Ce fut assez pour que Napoléon fît contremander la députation qui était chargée de lui présenter l'adresse. Il ordonna, en outre, que l'on s'occupât immédiatement de l'institution des évêques nommés. Ce soin fut dévolu à la commission établie précédemment pour la rédaction de l'adresse. Les partisans de l'empereur proposaient un décret calqué sur la note de Savone, mais les autres membres révoquaient en doute la valeur de cet écrit, et ils étaient huit contre trois, les trois députés. Hirn, évêque de Tournay, fut chargé d'écrire un rapport dans le sens de la majorité. Il y déclarait l'absolue incompétence du concile touchant l'institution des évêques, et concluait à la nécessité de soumettre préalablement au pape le projet de décret. Le même jour, 10 juillet, Napoléon irrité décréta la dissolution du concile. De Broglie, évêque de Gand; de Boulogne, évêque de Troyes, et l'évêque de Tournay, considérés comme les membres les plus influents de la commission, furent emprisonnés au donjon de Vincennes et mis au secret le plus rigoureux. On se contenta de menacer d'Aviau, archevêque de Bordeaux.

2. On attendait tout de la colère impériale. Mais Napoléon sembla prendre à tâche de suivre les voies de la patience et de l'habileté. Les deux ministres des cultes

eurent ordre de s'adresser successivement à tous les évêques de France et d'Italie présents à Paris, et d'obtenir d'eux, par la persuasion ou par la crainte, une signature d'adhésion au projet de décret conciliaire. Ce plan, qui permettait à la ruse de déployer tous ses moyens, obtint un malheureux succès. Presque tous les prélats cédèrent, sauf à demander quelques modifications ou quelques réserves. 14 ou 15 seulement demeurèrent inébranlables. Ainsi, dans une réunion tenue chez Bigot de Préameneu, le 27 juillet, il se trouva plus de 80 voix épiscopales pour appuyer une proposition favorable à la compétence du concile national sur l'institution des évêques dans les cas de nécessité. Il était convenu qu'on reconnaîtrait le cas de nécessité, si le pape refusait à la députation de six évêques qui lui serait envoyée la confirmation du décret proposé par le concile. Alors la nomination, l'institution et la consécration des évêques devaient être réglées conformément aux anciens canons et usages des Églises. Sans prendre le temps d'une convocation nouvelle, le concile se réunit le 5 août et l'on vota par assis et levé sur cette proposition. Les opposants ne formaient qu'une faible minorité, et quoiqu'on ne fût pas en session, mais seulement en congrégation générale, on transforma la proposition en décret.

Il s'agissait de faire agréer les décrets du prétendu concile par le pape. On en chargea une députation composée des archevêques de Tours, de Pavie et de Malines, et des évêques de Faenza, de Plaisance, de Feltre, d'Évreux, de Trèves et de Nantes; mais l'évêque de Feltre mourut subitement avant le départ pour Savone. On ne négligea rien pour assurer le succès. Quatre-vingt-cinq évêques souscrivirent une lettre commune dans laquelle ils suppliaient Pie VII d'approuver leur décret, avec d'autant plus de confiance, disaient-ils, que lui-même en avait fourni les dispositions dans la fameuse note. Le cardinal Fesch lui écrivit aussi dans le même

sens. Enfin, pour écarter en apparence toute cause de refus, l'empereur voulut lui rendre cinq de ses conseillers, mais il les choisit lui-même : c'étaient les cardinaux Doria, Dugnani, Roverella, Fabrizio Ruffo et Bayanne, auxquels on adjoignit Bertazzoli, aumônier du pape. Pour mieux assurer l'empereur de leurs dispositions serviles, ces cardinaux durent signer une supplique rédigée par Roverella, dans laquelle ils s'engageaient à soutenir de toutes leurs forces les demandes du conciliabule.

Cardinaux et prélats se trouvèrent réunis à Savone le 1er septembre, dans le temps même que les Anglais soumettaient à Pie VII des projets d'évasion qui ne purent avoir de suite. L'infortuné pontife était dans la plus pénible situation : lié, au moins en apparence, par le texte de la note, entouré exclusivement de conseillers gagnés par son oppresseur, il céda : il permit d'envoyer les bulles de confirmation aux évêques nommés, et par le bref *Ex quo*, approuva les décrets du conciliabule, en des termes d'une telle complaisance que l'influence et la main de Roverella y paraissaient clairement.

Fiers de leur victoire, les députés s'empressèrent d'en transmettre la nouvelle à Paris par le télégraphe. Mais nouvelle déception ! Napoléon ne voulut pas accepter le bref : il prétendait, en suivant toujours son système, arriver à un résultat bien autre et tenir décidément la papauté sous le joug. Quatre des évêques députés étaient déjà arrivés à Turin ; ils reçurent l'ordre de retourner à Savone et de faire au pape de nouvelles demandes. Le pape refusa, et l'on fit courir le bruit que Napoléon avait repoussé le bref, parce que la suprématie de l'Église romaine et la délégation du Saint-Siège pour les institutions épiscopales faites par les métropolitains y étaient expressément affirmées. Le 2 octobre, les évêques présents à Paris furent mandés chez le ministre des cultes, qui leur déclara que vu l'état des négociations et la sai-

son avancée, l'empereur jugeait à propos qu'ils retournassent dans leurs diocèses, et le prétendu concile se termina sans plus de formalités.

3. Pendant que l'Église était ainsi éprouvée dans les pays soumis à l'empire français, elle ne souffrait pas moins en Allemagne des suites du joséphisme et de la révolution. Aucune mesure réparatrice ne pouvait aboutir. Seulement un agent autrichien envoyé à Savone, avec l'agrément de Napoléon, obtint de Pie VII la solution de plusieurs affaires religieuses.

Une question importante agitait l'Angleterre. Pour obtenir du gouvernement l'émancipation des catholiques, quelques membres du Parlement et des catholiques laïques avaient proposé d'accorder au roi un droit de *veto* sur le choix des évêques. Ce projet suscita une vive opposition, même parmi le peuple, surtout en Irlande. Le vicaire apostolique Milner et quelques évêques irlandais rétractèrent l'approbation qu'ils y avaient d'abord donnée. Il se tint des assemblées d'évêques d'Irlande dans le sens de cette opposition. Pour la briser, les auteurs du projet provoquèrent une réunion des catholiques à Londres, le 1er février 1810. Ils réussirent à gagner Poynter, coadjuteur de Londres, qui entraîna deux vicaires apostoliques, Douglas et Collingridge. Mais Milner, avec les évêques d'Irlande, continua de résister. Quatre archevêques et douze évêques tinrent à Dublin, le 24 février 1810 et les jours suivants, une assemblée contraire à celle de Londres. On y déclara que les laïques ne devaient pas intervenir dans la discussion des points de foi ou de discipline, et qu'il fallait éviter de compromettre l'indépendance de l'Église en acceptant pour le clergé un traitement de l'État. Poynter tenta inutilement de justifier ses vues, dans une lettre adressée à Troy, archevêque de Dublin. La situation des deux partis n'en fut pas modifiée.

4. La Providence se préparait à répondre au défi que

Napoléon lui avait jeté en attaquant le Saint-Siège et en bravant l'excommunication. En Espagne, le règne de Joseph Bonaparte n'était qu'une guerre incessante et ruineuse contre l'insurrection, soutenue par l'Angleterre. Cadix, restée indépendante, abritait dans ses murs la *junte* ou assemblée qui exerçait le gouvernement au nom de Ferdinand VII. Les Français ne pouvaient s'avancer d'aucun côté dans le pays sans être harcelés par les *guerillas* ou bandes de partisans qui trouvaient partout des embuscades pour attendre leurs victimes et ne se laissaient jamais atteindre. En 1811, Masséna tenta inutilement de chasser Wellington du Portugal. Le maréchal Suchet, quoique plus heureux en Espagne, acheva d'exaspérer le sentiment national par le massacre des habitants et de la garnison de Tarragone. En 1812, la prudente stratégie de Wellington et la solidité de ses troupes aguerries lui permirent de s'avancer en vainqueur, malgré l'habileté du maréchal Marmont, et d'entrer triomphalement à Madrid, le 12 août. Bientôt les Français ne possédèrent plus qu'un petit nombre de places.

Cette héroïque résistance de tout un peuple n'ouvrit pas les yeux à Napoléon. Il voulait tenir tout dans sa main et soumettre tout au système du blocus continental. Mécontent sous ce rapport de la coopération de son frère Louis, il lui ôta le trône de Hollande et annexa ce pays à l'empire en 1810. La même année, Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, fut adopté par Charles XIII, roi de Suède, et les États généraux le proclamèrent prince royal. Par là Napoléon se crut maître de la Suède, qui déjà observait le blocus. Nous avons dit comment il s'empara de Rome et des États pontificaux; ayant eu un fils au mois de mars 1811, il lui donna le titre de roi de Rome. Mais on apercevait depuis quelque temps à l'horizon les signes de l'orage qui devait emporter sa fortune. Par un sénatus-consulte du 13 décembre 1810, il avait réuni à son empire le Valais, les villes anséatiques et les

côtes de la Baltique depuis l'Ems jusqu'à l'Elbe. Au nombre des princes dépossédés se trouvait le duc d'Oldenbourg, beau-frère de l'empereur Alexandre. Celui-ci ne tarda pas à déclarer sa résolution de se venger. Un ukase du 31 décembre ferma la Russie à plusieurs produits français, tandis qu'il l'ouvrait aux marchandises coloniales de l'Angleterre. Puis de vastes préparatifs belliqueux commencèrent. Napoléon essaya de négocier, tout en se disposant à la guerre. Au mois de mai 1812, il réunit, dans le congrès de Dresde, les empereurs de Russie et d'Autriche, le roi de Prusse et un grand nombre d'autres têtes couronnées, mais il eut le chagrin de ne pouvoir ramener Alexandre à son système, et Bernadotte même en laissa détacher la Suède. Bernadotte, avec une facilité d'oubli qui souille son nom, s'allia même à la Russie et posa ainsi la première base de la *sixième coalition.* « La seconde guerre de Pologne est commencée, disait Napoléon à ses soldats dans une proclamation du 22 juin; la Russie est entraînée par la fatalité; ses destins doivent s'accomplir. » Le 25, il entrait en campagne avec 400,000 hommes. Après les sanglantes batailles de Smolensk et de la Moskowa, il vit l'armée russe reculer toujours devant lui, laissant un pays nu et sans ressources. Moscou lui offrait de riches quartiers d'hiver, mais à peine s'est-il installé dans la fameuse citadelle du Kremlin, que des incendiaires répandus dans toute la ville par le gouverneur Rostopchin en font un vaste brasier. Au milieu des ruines de Moscou, Napoléon perdit quarante jours en négociations trompeuses, et quand il se résigna au parti de la retraite, le 23 octobre, un nouvel ennemi, implacable, s'était levé pour anéantir les restes de son armée à moitié détruite : l'hiver extraordinairement précoce et rigoureux pour les Russes eux-mêmes. Le froid, la neige, les privations, les luttes incessantes contre un ennemi insaisissable, semblèrent d'abord ne pouvoir suffire pour abattre l'héroïsme des troupes.

On marcha en bon ordre jusqu'à la Bérésina. Mais le passage de ce fleuve ne fut qu'un suprême désastre. D'autre part, on commençait à se lasser en France d'une gloire militaire qui coûtait au pays le sacrifice de sa liberté, de ses richesses, de son sang. Dans la nuit du 23 au 24 octobre, le général Malet, dont toute la notoriété avait sa source dans la condamnation du duc d'Enghien et dans des opinions républicaines qui l'avaient fait disgracier, avait pu se rendre maître de toutes les administrations de Paris, en répandant le bruit de la mort de Napoléon. Le succès de ce conspirateur ne dura pas plus d'un jour, mais il prouvait à l'empereur que son édifice politique, mal établi dans les profondeurs du sol français, avait besoin de sa présence pour résister à la secousse que les nouvelles de la grande armée, longtemps déguisées par des bulletins trop habiles, allaient lui donner. Il quitta l'armée peu de jours après le passage de la Bérésina, et rentra dans Paris pendant la nuit du 19 décembre. Les fléaux qui décimaient ses malheureuses troupes s'accrurent et multiplièrent les victimes. On a répété bien des fois un fait caractéristique de cette retraite transformée en déroute : le froid faisait tomber les armes des mains des soldats, qui eux-mêmes ne pouvaient se reposer un instant au milieu de la neige sans s'exposer à une mort certaine. N'était-ce pas la réponse de Dieu à la bravade impie que Napoléon avait opposée aux menaces d'excommunication? Quand ces tristes et glorieux débris, conduits par le prince Eugène de Beauharnais et le maréchal Ney, repassèrent le Niémen, le 16 décembre, il n'y avait plus que 30,000 hommes à peine.

5. Napoléon semblait avoir provoqué directement ces malheurs par un dernier attentat contre le vicaire de J.-C. Après l'avoir laissé en repos pendant les premiers mois de l'année 1812, il l'avait fait transporter sans aucune précaution, quoique mourant, de Savone à Fontainebleau, où l'auguste prisonnier arriva le 20 juin, deux

jours avant le passage du Niémen. Les cardinaux rouges eurent la permission d'aller le voir, mais c'était pour lui persuader de se prêter aux désirs de l'empereur; leurs discours étaient pour lui une torture morale. D'autres actes de violence furent commis contre le clergé fidèle. On contraignit les évêques de Tournay, de Gand et de Troyes de se démettre de leurs sièges, et on les retint dans des villes éloignées, sous la surveillance de la police. A Troyes et à Tournay, le chapitre put éluder à peu près la difficulté de la situation en laissant l'administration entre les mains des vicaires généraux. A Gand, le préfet menaça les chanoines, dont plusieurs s'étaient cachés; enfin six d'entre eux élurent trois grands vicaires; mais un seul, qui avait précédemment ce titre, en exerça réellement les fonctions. A Rome, les agents de l'empire faisaient régner la terreur, et les prisons ne pouvaient suffire à renfermer les personnes suspectes de fidélité au Saint-Siège.

LEÇON XXI.

1. Au retour de sa désastreuse campagne, Napoléon recourut à la ruse pour rétablir en apparence l'accord avec le pape sans rien sacrifier de ses prétentions schismatiques. Des témoignages de politesse, échangés à l'occasion du nouvel an, donnèrent le signal de nouvelles négociations. Les propositions de l'empereur, présentées par Duvoisin, étaient absolument injurieuses. Il aurait fallu que Pie VII s'engageât formellement à ne pas contredire les quatre propositions gallicanes, que les deux tiers des titres cardinalices fussent abandonnés à la nomination des princes séculiers, et qu'un bref pontifical blâmat les cardinaux qui n'avaient pas assisté au ma-

riage religieux de Napoléon et de Marie-Louise. Ces cardinaux n'auraient pu obtenir leur grâce qu'à la condition de signer le bref, et encore deux d'entre eux, di Pietro et Pacca, auraient-ils été exclus sans rémission de la cour du pape. L'âme du pontife ne put que se révolter à de pareilles ouvertures. Aussi les conférences furent conduites par les prélats courtisans de manière à seconder les tristes effets d'une fièvre lente, qui, en minant les forces physiques de Pie VII, ne ruinaient pas moins son énergie morale. Ce fut le 19 janvier que Napoléon vint en personne poursuivre la lutte contre ce vieillard épuisé et défaillant. Il y déploya tour à tour ses plus charmantes séductions et ses plus terribles violences. Cependant les meilleurs conseillers du pape ne savaient que l'engager à la résignation. Enfin, le 25 janvier, ayant à peine la faculté de tracer machinalement son nom, croyant souscrire simplement à des préliminaires secrets qui devraient plus tard être examinés par le sacré-collège, il reçut la plume des mains du cardinal Joseph Doria et signa la déplorable pièce connue sous le nom de *Concordat de Fontainebleau.* Les onze articles de ce concordat pouvaient paraître modérés en comparaison des propositions de Duvoisin ; néanmoins on y remarque surtout deux concessions exorbitantes. Pie VII renonce implicitement à la souveraineté temporelle des provinces qui lui avaient été ravies, en acceptant une compensation de deux millions de revenus. En outre il admet l'éternelle clause de l'institution canonique donnée par le métropolitain après un délai de six mois[2].

Napoléon joignit immédiatement sa signature à celle du malheureux pape, et sans plus tenir compte de la parole donnée que des formalités diplomatiques, il fit promulguer solennellement, peu de temps après, cette convention subreptice. Il se hâtait d'autant plus de faire

1. Voir le texte complet du *Concordat de Fontainebleau* dans les histoires et les recueils cités plus haut, Rohrbacher, André, etc.

éclater son triomphe, que Pie VII, éclairé par les premiers cardinaux noirs qui revinrent près de lui, donnait les signes de la plus amère douleur. Cette publication consterna tous les vrais catholiques en France, en Allemagne et en Italie. Aussi, pour encourager le pape dans la voie ouverte par le concordat, Napoléon eut soin de retenir dans l'exil ou la captivité les prélats et les religieux fidèles ; on ne vit arriver à Fontainebleau que les instruments dociles de la volonté impériale, et la plupart d'entre eux étaient d'anciens constitutionnels. Mais il avait du moins été permis à tous les membres du sacré-collège de se réunir autour du chef de l'Église, et Pie VII se vit assisté, dans sa cruelle épreuve, par les conseils d'hommes tels que les cardinaux di Pietro, Pacca, Consalvi et Litta. Il en avait besoin : Napoléon avait mis le comble à la dérision par un billet du 25 janvier, dans lequel il prétendait dissiper les inquiétudes de sa victime, en disant qu'il n'avait jamais pensé à lui demander de renoncer « à ses droits ou à ses prétentions » sur les Etats romains.

2. Les cardinaux réussirent enfin à relever le courage de Pie VII, en lui montrant la possibilité d'une réparation. Après un mûr examen, on arrêta le plan d'une rétractation formelle et motivée, directement adressée à Napoléon. D'habiles combinaisons déjouèrent la surveillance inquisitoriale de la police, et le saint vieillard put prendre tout le temps nécessaire, dans son état d'épuisement, pour écrire de sa propre main la minute de la rétractation et la copie destinée à l'empereur. Cette pièce mémorable porte la date du 24 mars. Après s'être plaint de la manière dont on a trompé sa bonne foi et abusé de ses intentions, en publiant prématurément le concordat, Pie VII reconnaît qu'il a eu tort d'admettre certains articles et les déclare absolument mauvais et inadmissibles. Il proteste surtout contre le droit subversif accordé aux métropolitains. Il regrette aussi d'avoir consenti, sans raison suffisante, à la suppression d'un certain nombre

de sièges épiscopaux, et de n'avoir pas revendiqué le domaine pontifical. Au reste, pour ne pas exaspérer l'empereur, il se déclare prêt à de nouvelles négociations, et sans rien dire qui puisse rappeler l'anathème porté contre les spoliateurs de l'Eglise, il l'assure de ses prières les plus ferventes. En outre une allocution fut composée pour avertir le sacré-collège de ce grand acte, et, à raison des circonstances, le pape fit lire sa lettre et cette allocution à chacun des cardinaux qui se succédèrent à son audience le 24 et le 25 mars. Il sortit dès lors de sa mélancolie et parut revivre.

Tout autres furent les sentiments de Napoléon, mais il sut contenir la violence de sa colère, et sans laisser pénétrer le secret de la rétractation pontificale, il ne s'occupa que de frapper les cardinaux fidèles et d'assurer l'exécution du concordat. Le cardinal di Pietro fut emmené en captivité à Auxonne; Pacca et Consalvi eurent ordre d'avertir Pie VII de cette mesure. L'empereur se déclara très irrité de l'inaction dans laquelle il prétendait que les cardinaux avaient tenu le pape depuis leur retour et en même temps il leur interdit de s'occuper avec lui d'aucune affaire. On empêcha toute communication du dehors avec le saint-père. Deux décrets parurent au *Bulletin des lois*, portant la date du 13 février et du 25 mars; l'un déclarait le concordat de Fontainebleau loi de l'Empire; l'autre en prescrivait l'exécution à tous les archevêques, évêques et chapitres de France et d'Italie. Contre tout droit, Napoléon nomma des titulaires aux sièges de Troyes, de Tournay et de Gand. Il en résulta une division dans les chapitres et dans tout le clergé. A Tournay, l'élu de Napoléon se montra modéré et l'on se contenta de menacer les prêtres fidèles; mais à Troyes et à Gand, la lutte fut très violente. Boulogne, évêque légitime de cette première ville, ayant refusé de souscrire un nouvel acte de démission, fut emprisonné à Vincennes. Le supérieur du séminaire de Gand l'y rejoignit; deux

professeurs furent déportés, et les séminaristes enrôlés dans les troupes; quarante-huit d'entre eux périrent d'une maladie contagieuse dans la forteresse de Wesel. L'évêque, de Broglie, était détenu aux îles Sainte-Marguerite.

Il était urgent de se prémunir contre la tentative d'un schisme gallican. Par une allocution du 9 mai, communiquée aux cardinaux de la même manière que celle du 25 mars, Pie VII protesta formellement contre les décrets insérés au *Bulletin des lois;* puis il écrivit de sa propre main la minute d'une bulle relative à la tenue du futur conclave.

3. Les événements politiques rendirent ces précautions inutiles. La Providence se chargeait d'imposer la modération à Napoléon, en attendant qu'elle mît un terme à sa destinée. En Espagne, la bataille de Vittoria porta Wellington sur les Pyrénées. Au centre de l'Europe, l'orage devenait terrible. La coalition s'était grossie : elle comprenait l'Angleterre, la Russie, la Suède et la Prusse. Napoléon reconstitua une armée, en adjoignant au reste de ses troupes 100,000 hommes des gardes nationales, et 100,000 jeunes gens, dont un grand nombre étaient pris, soit sur les années déjà frappées par les conscriptions antérieures, soit sur la classe de 1814. Avec ces nouvelles troupes, il sut battre les Prussiens à Lutzen, le 2 mai 1813; il remporta encore les victoires de Bautzen, de Wurtchen, de Hochkirch, sans pouvoir déconcerter les alliés. Le 30 juin, par la convention de Dresde, il accepta la médiation de l'Autriche, et dans le mois suivant, un congrès se tint à Prague. On demandait à Napoléon de renfermer son empire dans les frontières naturelles du Rhin, de la Meuse, des Alpes et des Pyrénées. Il ne répondit que d'une manière incertaine, et le congrès fut brusquement dissous. Pendant ce temps, le pape n'était pas entièrement oublié à Fontainebleau. L'impératrice Marie-Louise lui annonça la victoire de Lutzen. Sa réponse devait être froide; elle le fut, et de plus il y joignit

l'expression de ses plaintes contre la conduite tenue récemment envers ses conseillers. Cette tentative de correspondance ne put donc être poussée plus loin. Au moment du congrès de Prague, le pape fit parvenir à l'empereur François Ier une réclamation en faveur de ses droits sur les États romains. L'issue du congrès rendit cette réclamation inutile.

D'ailleurs la puissance de Napoléon commençait à s'évanouir, et ce n'était plus lui qui décidait du sort des peuples. L'Autriche et la Bavière entrèrent dans la coalition, après la dissolution du congrès de Prague. Malgré d'éclatantes victoires, qui se mêlaient encore à leurs revers, les Français furent obligés de se retirer sous les murs de Leipzig. Ils s'y battirent avec acharnement, le 16 et le 18 octobre, 170,000 contre 300,000 ; mais la défection des Saxons sur le champ de bataille les contraignit à la retraite, que la destruction prématurée d'un pont transforma en immense désastre. Il fallut abandonner l'Allemagne et la Hollande. D'un autre côté, les Autrichiens s'étaient rendus maîtres de l'Italie jusqu'à l'Adige, et les événements d'Espagne amenaient le traité de Valençay, qui rendait à Ferdinand VII le trône de ses pères. Les souverains de la coalition, s'avançant vers le Rhin, annoncèrent par une déclaration datée de Francfort, qu'ils faisaient la guerre non pas à la France, mais à l'empereur, et refusèrent d'entrer en négociations avec lui sur les bases qu'il avait lui-même repoussées au congrès de Prague. Le passage du Rhin eut lieu sur deux points le 21 et le 31 décembre. La Suisse soulevée reprit son indépendance. La honteuse politique de Murat, pour obtenir à sa couronne la protection de l'Angleterre et de l'Autriche, fournit 30,000 Napolitains destinés à tenir en échec l'armée du prince Eugène. Tous ces événements, le deuil et les lourds impôts qui en étaient la suite, avaient ébranlé la popularité de Napoléon en France. Au lieu d'un vote docile, comme celui du sénat qui

accordait à l'empereur 300,000 hommes, le Corps législatif fit entendre des vœux en faveur de la paix et de la liberté. Napoléon, irrité, le congédia, et mit en œuvre les dernières ressources du pays. Le 21 janvier 1814, dans ses adieux à la garde nationale de Paris, il lui confiait son fils et l'impératrice régente, « ce que j'ai au monde, disait-il, de plus cher après la France. »

Il avait inutilement essayé, au mois de novembre, de renouer des négociations avec Pie VII, par l'intermédiaire, singulièrement choisi, d'une dame d'honneur de Marie-Louise. Au milieu de janvier, de nouvelles tentatives pour lesquelles fut officiellement député un prélat courtisan, Fallot de Beaumont, archevêque de Bourges, et dont se mêla même le colonel de gendarmerie Lagorse, n'eurent pas plus de succès. Pie VII, avant tout, réclamait sa liberté, et d'ailleurs on lui offrait de traiter moyennant le recouvrement d'une partie de ses États, quand tout lui était dû en justice. Le 23, tandis que Napoléon allait au-devant des ennemis qui déjà couvraient les départements de la frontière, le colonel présidait au départ du pape, qu'il avait l'ordre de reconduire seul à Rome. Les cardinaux furent dispersés dans diverses villes de l'empire. Par cette brusque délivrance du pape, Napoléon voulait-il apaiser les catholiques, ou seulement créer des embarras à Murat, chargé par les alliés d'occuper Rome? On serait tenté d'admettre cette dernière hypothèse, en voyant qu'il borne ses restitutions aux départements de Rome et de Trasimène. C'est ce que porte le décret du 10 mars. En tout cas, la lenteur qu'on mit au voyage s'explique par la confusion générale, par la mobilité d'idées de Napoléon, et par l'espoir qui lui revint à plusieurs reprises de vaincre entièrement la coalition.

4. Arrivé à Châlons-sur-Marne, Napoléon commença cette fameuse campagne de France, dans laquelle il tenait tête aux principales forces de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, pendant que le prince Eugène continuait de

lutter en Italie, que le maréchal Soult, s'efforçait d'arrêter Wellington aux Pyrénées, et que le maréchal Maison défendait le Nord contre Bernadotte; qui avait pénétré en Belgique. Actif et audacieux comme à ses débuts de grand capitaine, il multiplia les manœuvres impétueuses et hardies, remporta de nombreuses victoires, déconcerta les plans de l'ennemi. Mais celui-ci se relevait toujours par le nombre. Les négociations se poursuivaient au congrès de Châtillon-sur-Seine, concurremment avec les opérations de la guerre. On n'accordait plus à Napoléon que les frontières de 1792 ; son orgueil se révolta, et la décision fut laissée uniquement aux chances des combats. Le comte d'Artois, frère de Louis XVIII, arrivait à Nancy. Son fils, le duc d'Angoulême, entrait dans Bordeaux, grâce aux armes de Wellington, et y recevait un bon accueil. Napoléon imagina de s'avancer vers l'Est, pour couper l'armée ennemie. Mais les rois alliés, profitant de cette manœuvre, marchèrent rapidement sur Paris, et malgré quelques tentatives héroïques de résistance, la capitale ne put attendre le secours que Napoléon se hâtait de lui apporter. Marie-Louise en était sortie avec le roi de Rome : Joseph Bonaparte, chargé de la défense, s'enfuit. Le maréchal Marmont capitula le 31 mars. Les jours suivants, la municipalité de Paris et le sénat proclamèrent l'abolition de l'empire, et demandèrent Louis XVIII. Un gouvernement provisoire fut établi.

A la nouvelle de la capitulation de Paris, Napoléon avec ses troupes s'était replié sur Fontainebleau. Là il méditait encore des plans de guerre. Mais on lui apprenait que les Parisiens avaient arboré la cocarde blanche, que l'Ouest se déclarait en faveur des Bourbons. De toutes parts la situation de ses armées était compromise. Il reconnut l'arrêt de la Providence. Le 11 avril, ses plénipotentiaires signèrent avec les ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse, le traité de Paris, qui, complété un peu plus tard, lui donnait la souveraineté de l'île d'Elbe,

avec une garde de 400 hommes, et le séparait pour toujours de l'impératrice et de son fils. Il partit le 20, après avoir fait de touchants adieux à sa garde et aux derniers courtisans de sa gloire et de son infortune. Louis XVIII, arrivé d'Angleterre, posa les principes de la charte future, dans la déclaration datée de Saint-Ouen, et fit son entrée solennelle à Paris, le 3 mai, au milieu des démonstrations de l'enthousiasme populaire.

Le midi de la France vit alors un de ces contrastes où se joue la Providence. En se rendant à l'île d'Elbe, Napoléon recueillit encore quelques vivats, mais de là jusqu'à l'embarquement, une partie de la population oublia le respect dû au malheur, pour ne s'inspirer que des rancunes politiques et du ressentiment des humiliations de la France[1]. Trois mois auparavant, Pie VII, se dirigeant vers l'Italie, même antérieurement à la chute de son oppresseur, n'avait entendu que des cris d'amour et de joie, auxquels il se contentait de répondre par ces paroles: *Courage et prière !* En effet, l'heure était venue d'un nouveau triomphe du droit sur la force trop longtemps insolente et tracassière. Le 2 avril, le gouvernement provisoire de la France prescrivit d'entourer d'honneurs le voyage du pape, et de faire cesser la lenteur et les retards qu'on avait affecté d'y mettre jusque-là. Le principal membre de ce gouvernement était le fameux Talleyrand, l'évêque apostat, qui devait le titre de prince de Bénévent à Napoléon. Quelques jours après, le prince Eugène accueillait Pie VII avec un grand respect, et l'aidait à poursuivre sa route vers Parme. Ce fut un des derniers actes de sa vice-royauté. Le 16 avril, par la convention de Schiarino Rizzino, il abandonnait le territoire du royaume d'Italie, partie aux alliés, partie aux troupes italiennes. Ensuite il remit son armée de 40,000 hommes à un général chargé de les ramener en France. A Césène,

1. Rohrbacher, liv. XCI.

le roi Murat tint une conduite moins généreuse, et fournit à Pie VII l'occasion d'un acte magnanime. Murat dissuadait le saint pontife de se rendre à Rome, et pour le convaincre, il lui montrait un mémoire que les principaux seigneurs de Rome l'avaient prié de transmettre aux princes alliés pour obtenir d'eux un souverain laïque. « Voyez les signatures, » disait-il. Pie VII ne voulut pas regarder le mémoire, et le jeta au feu. « Actuellement, n'est-ce pas, répondit-il, rien ne s'oppose à ce que nous allions à Rome? » La grandeur d'âme du pape ne se montra pas moins dans l'ordre qu'il donna de bien accueillir à Rome la mère du conquérant tombé, et dans la bienveillance avec laquelle il reçut le cardinal Fesch. Au milieu de ces incidents, des manifestations populaires et des fatigues du voyage, il n'oubliait pas les grands intérêts de l'Église. De Césène il écrivit à Louis XVIII. Il l'informait que l'évêque de Troyes était spécialement chargé de lui faire connaître les atteintes portées aux droits de l'Église dans un projet de constitution ébauché par le sénat[1]. Il déclarait ensuite que les sentiments des puissances alliées lui faisaient espérer la restitution de ses États, malgré les prétentions de Murat, qui en occupait alors la plus grande partie. Enfin il réclamait les archives enlevées de Rome. Déjà le comte d'Artois avait donné ordre de les rendre, ainsi que la tiare et l'anneau du pêcheur. Le 20 mai, Pie VII accrédita le cardinal Consalvi, comme son représentant, auprès de Louis XVIII; il écrivit en même temps au roi, pour réclamer contre le traité de Tolentino. Le 24, il fit son entrée à Rome, et la connaissance que l'on avait du trait de Césène rendit la joie unanime dans toute la population.

1. La lettre de Pie VII à l'évêque de Troyes est du 29 avril 1814. On la trouvera à la fin du recueil déjà cité : *Les actes pontificaux*, etc.

LEÇON XXII.

1. Après de tels événements, c'était un monde que l'on avait à réorganiser. Un second traité de Paris, conclu entre Louis XVIII et les souverains alliés, fit rentrer la France dans ses limites de 1792, en y ajoutant toutefois Annecy, le comtat Venaissin, Avignon, le comté de Montbéliard, et Mulhouse comme complément de l'Alsace. De ses colonies, l'Angleterre gardait l'île de France, Sainte-Lucie et Tabago; on lui rendait l'île de Bourbon, la Guyane, Pondichéry, la Guadeloupe et la Martinique. Peu après la signature de ce traité, les troupes étrangères quittèrent le territoire français. Louis XVIII sembla immédiatement prendre à tâche, par tous ses actes, de rallier à son gouvernement tous les souvenirs et toutes les opinions. De là des contradictions bien étranges au point de vue des principes et bien faciles à exploiter au point de vue des partis politiques. Dans son ministère on voyait Talleyrand, dont le nom suffit, aux affaires étrangères ; l'abbé de Montesquiou, un ecclésiastique de l'ancien régime, à l'intérieur ; le comte de Blacas, un fidèle de l'émigration, à la maison du roi ; le général Dupont, un lieutenant de Napoléon, tristement célèbre par la capitulation de Baylen, à la guerre. Le 4 juin, en présence des sénateurs et du Corps législatif, il publia la charte constitutionnelle. Malgré les avertissements de Pie VII, il y avait admis quelques-unes des idées révolutionnaires exprimées dans le projet du sénat et déjà accueillies par lui-même dans sa déclaration de Saint-Ouen. La liberté de la presse et celle des cultes étaient proclamées. La vente des biens nationaux était déclarée simplement irrévocable. D'autre part, le catholicisme était reconnu religion d'État, et la charte n'était pas votée par

les représentants de la nation, mais octroyée par le roi, qui semblait vouloir effacer tous les événements des vingt-cinq dernières années, en la datant de la dix-neuvième année de son règne. Au reste, quant à l'organisation et à la délimitation des pouvoirs, elle réalisait les désirs des hommes modérés qui, en 1789, n'aspiraient qu'à réformer les abus de l'ancien régime par l'imitation de la constitution anglaise. Elle établissait le gouvernement représentatif, composé du roi et de deux Chambres : l'une des pairs nommés à vie par le roi; l'autre des députés élus par les propriétaires payant au moins 300 francs d'impôt. Elle assurait l'inviolabilité du roi, la responsabilité des ministres, le vote annuel de l'impôt, le payement de la dette publique, le droit de propriété, l'égalité civile et politique, l'inamovibilité de la magistrature, le jury, la liberté individuelle.Les codes de l'empire et l'ordre de la Légion d'honneur étaient maintenus. Le roi, à la cérémonie de son sacre, devait jurer l'observation de la charte. Néanmoins l'article 14 lui réservait le droit de « faire les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État ».

Les deux Chambres, après avoir juré d'obéir à la charte, se constituèrent. Le roi avait nommé 154 pairs, dont 86 étaient d'anciens sénateurs, des maréchaux ou des dignitaires de la cour impériale ; les autres sortaient des rangs du clergé ou de l'ancienne noblesse. La chambre des députés restait ce que l'avait faite le système électif de l'empire. Il n'entre pas dans notre sujet d'analyser les diverses interprétations auxquelles la charte fut dès lors en butte ni les conflits d'opinion et les mécontentements qui surgirent aussitôt. Nous signalons uniquement les lois et les actes qui intéressent l'Église. En admettant le principe de la liberté de la presse, la charte avait prévu les réserves et les mesures répressives qui pourraient être nécessaires. Une loi rétablit la censure pour les écrits qui n'auraient pas plus de vingt feuilles, et au-

cune publication périodique ne put paraître sans l'autorisation du roi. Louis XVIII remit en vigueur, sur l'observation des dimanches et des fêtes, les anciennes ordonnances, qui furent érigées en loi le 18 novembre. Les processions solennelles de la Fête-Dieu purent se faire partout. Chaque hôpital militaire eut son aumônier. Les évêques reçurent la faculté d'établir des petits séminaires et de les administrer avec pleine autorité, sans que les élèves fussent obligés de fréquenter les cours des lycées, ni de payer une rétribution à l'Université. La constitution même de l'Université fut modifiée ; on fit revivre les anciennes universités locales avec leur autonomie. Quelques prélats entrèrent dans le conseil royal d'instruction publique, et le clergé eut une plus large part dans la surveillance des établissements inférieurs. On rechercha pieusement les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette; on les déposa dans le caveau de Saint-Denis, et le 21 janvier 1815, un service expiatoire fut célébré dans la royale basilique et dans toutes les églises de France. On crut aussi devoir rétablir l'ordre du Mérite militaire, institué pour les officiers qui ne pouvaient être chevaliers de Saint-Louis parce qu'ils ne professaient pas la religion catholique ; c'était blesser sans motif suffisant le sentiment si répandu de l'égalité et de la tolérance. Un acte meilleur fut celui qui permit aux trappistes d'occuper leur nouveau monastère près de Laval.

La restauration s'accomplissait aussi en Espagne. Ferdinand VII n'avait pas profité du traité de Valençay avant la chute de Napoléon. Il rentra solennellement à Madrid le 14 mai 1814. Son traité particulier avec la France fut signé le 20 juillet. Les cortès et la régence de Cadix avaient élaboré en 1812 une constitution fondée sur les principes de la révolution française et voulaient la lui imposer. Fort de l'appui qu'il rencontrait dans le clergé, dans l'armée et dans le peuple, il repoussa cette contrainte. Il prononça la dissolution des cortès, renvoya

dans son archidiocèse de Tolède le cardinal de Bourbon, président de la régence, et rappela les évêques exilés. Les biens de l'Église confisqués n'avaient pas trouvé d'acquéreurs ou avaient été l'objet d'iniques spéculations; il les fit restituer. Il rétablit les monastères et interdit les associations secrètes. En Italie, le gouvernement autrichien, qui était maître de la Vénétie et de la Lombardie, annula les dispositions du code français contraires aux droits de l'Église sur le mariage, interdit le divorce et prit des mesures contre la franc-maçonnerie. Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne, ayant cédé ses droits sur le Piémont à son frère Victor-Emmanuel Ier, celui-ci ramena le pays à ses anciennes lois et réprima aussi les sociétés secrètes. En Toscane, à Modène, le retour des princes dépossédés par la révolution ne fut pas moins favorable à la religion et au bon ordre. Malheureusement il fut bientôt certain que la reconstitution générale de l'Europe allait se faire uniquement d'après des considérations d'intérêt et d'équilibre politique, sans tenir aucun compte des traditions nationales et des principes chrétiens. Le congrès de Vienne, chargé de ce grand ouvrage, avait commencé le 3 novembre 1814. C'était une assemblée imposante. Avec les empereurs d'Autriche et de Russie, les rois de Prusse, de Danemark, de Bavière et de Wurtemberg, on y voyait leurs ministres et les plénipotentiaires de l'Angleterre et des autres puissances, c'est-à-dire les hommes d'État les plus habiles de l'Europe. L'histoire signale surtout Consalvi, pour le Saint-Siège; Talleyrand, pour la France; Castlereagh, pour l'Angleterre; le prince de Metternich, pour l'Autriche. Mais l'opinion était peu édifiée du bruit de fêtes et de plaisirs qui entourait sans cesse cette brillante réunion. Elle était plus choquée encore de voir des souverains, qui se glorifiaient du titre de légitimes, sanctionner publiquement la maxime des divisions, morcellements et adjudications de souverainetés pour de simples raisons de

convenance, et l'on était révolté que le roi de Saxe, uniquement coupable de fidélité envers Napoléon, pût être privé de sa couronne et ses peuples partagés entre la Russie et la Prusse[1].

2. Il semblait qu'au milieu de telles dispositions, le Saint-Siège, entièrement dépourvu de forces matérielles, n'eût qu'à se résigner en silence au sort qui lui serait fait. Mais c'est le propre des papes de ne jamais abandonner la cause du droit. Pie VII, avec le concours des cardinaux qui l'avaient rejoint après la chute de Napoléon, accomplissait résolument son œuvre réparatrice. Le cardinal Pacca fut nommé prosecrétaire d'État. Della Genga reçut la mission de complimenter Louis XVIII lors de sa rentrée dans la capitale. Consalvi avait quitté Paris pour se rendre à Londres. Il fut admis en habit de cardinal à l'audience publique du prince de Galles, qui, à cause de la folie de George III, exerçait le suprême pouvoir sous le titre de régent. Également encouragé par l'accueil de l'empereur de Russie et du roi de Prusse, qui étaient à Londres, il adressa de cette ville une note aux principales puissances de l'Europe pour demander la restitution totale des États pontificaux[2]. En attendant, Pie VII rétablissait son autorité dans les pays occupés par Murat. Quelques individus seulement, coupables de félonie et de participation à l'enlèvement du pape, furent mis en prison. On priva de leurs bénéfices ou l'on interdit pour un temps plus ou moins long les prélats, peu nombreux, qui avaient manqué à leurs devoirs. Les congrégations de cardinaux se reformèrent et rétablirent leurs communications avec les diverses parties du monde catholique. On pourvut à la subsistance des religieux que

1. Voir *Lettres et Opuscules inédits* du comte Joseph de Maistre, tome Ier ; lettres 90 et 97 : celle-ci est intitulée : *Réflexions sur le moment*.

2. Voir cette note dans l'*Histoire de Pie VII*, par le chevalier Artaud, tome II.

l'on ne pouvait encore réunir. Un seul cardinal fut traité avec une sévérité facile à justifier : c'était Maury ; son diocèse de Montefiascone fut confié à un vicaire apostolique, lui-même exclu de toute assemblée et menacé d'un procès canonique. Ces soins n'absorbaient pas la vigilance du saint pontife. Le 27 août 1814, par la bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*, il prononça l'entier rétablissement, réclamé par de nombreuses suppliques, de la compagnie de Jésus, qui avait alors pour général Thaddée Borzozowski. Il y avait deux cents jésuites environ en Sicile, et à peu près autant en Russie. Le Père Pannizoni était à Rome avec cinquante de ses frères venus de Sicile. Ils rentrèrent en possession de leurs maisons. D'anciens membres dispersés en Italie vinrent se rallier à eux. Leur noviciat se peupla rapidement. L'épiscopat approuva hautement un acte qu'il avait sollicité. Parmi les princes, il n'y eut de voix discordante que celle du régent de Portugal pour la reine Marie. Plusieurs souverains demandèrent des jésuites. Le roi d'Espagne les rappela et leur rendit tous leurs établissements. Quelques jours après la publication de sa bulle, Pie VII la compléta par un édit qui faisait renaître tous les ordres religieux à Rome. En même temps, un autre édit renouvelait les condamnations portées contre la franc-maçonnerie.

L'église schismatique d'Utrecht qui, avec ses trois évêques, comptait à peine trente-sept ecclésiastiques et moins de cinq mille laïques, ne laissa pas d'attirer alors l'attention du pape. Un nouvel archevêque; Willibrod Van Os, ayant été élu et sacré, envoya son hommage hypocrite au Saint-Siège. Pie VII répondit par un bref du 7 septembre 1814, en frappant d'excommunication l'élu et ses fauteurs, et en avertissant les catholiques de la nullité de cette élection.

Dans le même temps, des modifications furent faites à la circonscription diocésaire de la Suisse. Le canton de Soleure fut détaché du diocèse de Lausanne et rendu à

l'évêque de Bâle. Les cantons dépendant de l'évêché de Constance obtinrent aussi la séparation qu'ils désiraient depuis longtemps, et Pie VII leur donna pour vicaire apostolique Godlin de Tiffenau, prévôt de l'abbaye de Boromunster, dans le canton de Lucerne.

On pensait en France que les changements politiques devaient avoir des conséquences pour l'organisation religieuse. Talleyrand, avant de quitter le ministère des affaires étrangères pour aller au congrès de Vienne, avait donné des instructions écrites à Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, qui était chargé de représenter Louis XVIII auprès de la cour romaine[1]. La conclusion essentielle se trouve dans cette phrase : « La revision du concordat et de tous les actes depuis 1797 est attendue de l'Église gallicane... Il convient que ce retour aux principes soit immédiat, et qu'il ne reste en vigueur aucun acte, aucune formule qui retarde et contrarie la cérémonie du sacre dans la métropole de Reims. » Ce langage pouvait flatter les passions excitées contre Napoléon. Il ne suffisait pas pour tromper Pie VII sur l'opinion de la France ni pour lui faire perdre de vue l'importance des actes que lui-même avait mûrement délibérés et accomplis. Ni lui ni ses éminents conseillers ne se pressèrent d'entrer dans la voie qu'on leur indiquait. Le concordat de 1801 était une œuvre à la fois légitime et salutaire qu'on ne devait pas détruire sans être certain d'arriver à quelque chose de meilleur. C'est aux améliorations, et non à la destruction, que Pie VII exhorte le roi dans un bref du 31 décembre 1814, en le félicitant de vouloir augmenter le nombre des archevêchés et évêchés, et en lui rappelant qu'on attend de lui l'abolition du divorce et d'autres lois contraires aux doctrines ou à la liberté de l'Église.

1. Voir le texte dans l'*Histoire de Pie VII*, par le chevalier Artaud, tome II, chap. XXVII.

3. Malgré des avertissements auxquels les ministres de Louis XVIII avaient fermé l'oreille, le nouveau gouvernement jouissait d'une profonde sécurité, lorsqu'on apprit que Napoléon était débarqué à Cannes le 1er mars, avec quelques généraux et un millier d'hommes. Peut-être le secret de son entreprise avait-il été favorisé par l'Angleterre et par la Prusse, qui ne voyaient pas sans dépit les ménagements dont les autres puissances usaient envers la France. En tout cas, il avait habilement trompé la surveillance de l'opinion par les distractions et les travaux qui semblaient l'absorber. Les souvenirs qu'il avait laissés dans l'armée et dans le peuple, les passions révolutionnaires excitées par des lois réparatrices et aussi par des imprudences, la quiétude de la cour, sa lenteur et son indécision, firent le succès de cette soudaine entreprise. Napoléon la conduisit avec la même fougue qu'il avait montrée dans ses plus audacieuses campagnes. Il jetait ses proclamations de tous côtés : « La victoire marchera au pas de charge; l'aigle avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. » Il disait à la nation qu'elle l'avait élu librement, qu'elle n'avait, en dehors de lui, que des princes imposés par la force, obligés de s'appuyer sur le droit féodal. Il s'avançait seul à la rencontre des soldats qui devaient arrêter sa marche; il s'exposait à eux sans défense, et ceux-ci criaient : *Vive l'empereur !* Le brillant colonel Labédoyère lui livra son régiment à Grenoble. Le maréchal Ney, qui avait promis de le ramener à Louis XVIII pieds et poings liés dans une cage de fer, entraîna ses troupes dans une éclatante défection. A Paris, il y eut dans l'armée, à la Chambre des députés, dans la presse, de belles protestations de fidélité; mais les unes furent impuissantes, les autres ne devaient pas tarder à être démenties. Le 20 mars, Louis XVIII prit le chemin de Lille, et se réfugia ensuite à Gand, où le comte d'Artois et son second fils, le duc de Berry, vinrent le

rejoindre. Le duc et la duchesse d'Angoulême étaient à la tête d'une puissante résistance dans le Midi. Mais la défection gagnait des régiments entiers. La duchesse s'embarqua pour l'Espagne; elle y fut suivie par le duc, qui, après une capitulation garantissant sa liberté, avait subi une détention de six jours et s'était vu menacé d'un sort pareil à celui du duc d'Enghien. La Vendée royaliste reprit les armes; soit que les paysans ne fussent pas animés cette fois par le péril de la religion, soit que les généraux de l'empereur eussent eu l'habileté de traiter les populations avec mansuétude et de diviser les chefs, on ne vit rien de comparable à la *guerre des géants*. Il y eut pourtant, à la fin du mois de mai, des combats dans lesquels des noms déjà illustrés par le courage et la fidélité se couvrirent d'une nouvelle gloire.

La France était gagnée, mais l'Europe frémissait. Dès le 13 mars, les puissances réunies à Vienne avaient hautement déclaré qu'elles maintiendraient par tous moyens le traité de Paris. Le 25, en présence du succès de Napoléon, un traité nouveau lia ensemble l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, pour l'accomplissement de cette promesse. Un million d'hommes allaient se lever pour attaquer la France de toutes parts. Les cours européennes ne répondirent même pas à la circulaire par laquelle Napoléon leur notifiait son second avènement et son désir de conserver la paix.

Napoléon était entré à Paris dans la soirée qui suivit le départ de Louis XVIII, commençant ainsi le second règne qu'on appelle les Cent-Jours. De Lyon, il avait déjà lancé plusieurs décrets qui indiquaient le caractère de sa politique, pleine de caresses pour les sentiments révolutionnaires et démocratiques. Il confisquait les biens de la maison de Bourbon, supprimait les titres de la noblesse féodale, expulsait de France les émigrés rentrés avec les princes, supprimait la maison militaire du roi, abolissait la cocarde blanche, les ordres royaux de Saint-Louis, de

Saint-Michel et du Saint-Esprit; annulait les nominations faites par Louis XVIII dans la magistrature, dans la Légion d'honneur et dans l'armée; enfin il convoquait à Paris la nation française en assemblée générale du *Champ de Mai*, afin de rendre plus libérales les constitutions de l'empire et d'assister au couronnement de l'impératrice et de son fils. Bravade qui fait peine. Il ne devait les revoir jamais! Les chambres étaient dissoutes, et les collèges électoraux appelés à nommer de nouveaux représentants. Talleyrand, Marmont, neuf autres personnages étaient proscrits. Rentré aux Tuileries, Napoléon reconnut autour de lui la prépondérance du parti libéral et constitutionnel. Il prit dans ses rangs deux ministres : Carnot, à l'intérieur; l'ex-oratorien Fouché, duc d'Otrante, à la police. Il chargea Benjamin Constant, qui avait écrit un article véhément contre lui à la nouvelle de sa rentrée en France, de rédiger le fameux *acte additionnel aux constitutions de l'empire*. Cet acte reproduisit les points principaux de la charte de Louis XVIII, mais son titre même le rendit odieux à beaucoup de personnes, et l'on aperçut des pièges dans plusieurs de ses articles plutôt que des dispositions vraiment libérales. Le 1er juin, au Champ de Mars, eut lieu cette réunion des délégués des départements que l'empereur décorait du nom de *Champ de Mai*. Une pompe théâtrale s'y mêlait à l'appareil des cérémonies religieuses. Après la messe, on constata que le chiffre des votes favorables à l'acte additionnel atteignait un million et demi; celui des votes négatifs était de quatre à cinq mille. Napoléon, dans son discours, parla beaucoup des droits du peuple, de la volonté du peuple, et déclara qu'il ne se résignait à la guerre que comme à une défense nécessaire. Il jura ensuite d'observer le nouveau pacte conclu avec la nation. Les élections avaient donné la majorité au parti constitutionnel parmi les représentants. A l'ouverture des Chambres, le 3 juin, il flatta encore la liberté, les idées constitutionnelles, et

compara Gand à Coblentz. Il faisait même appel aux passions révolutionnaires du plus bas étage, et avant le Champ de Mai, il avait passé en revue un corps de *fédérés*, bande ramassée dans les faubourgs, dit Laurentie, et qui n'avait rien de commun avec le peuple[1].

La haine de la religion et du clergé est la principale des passions révolutionnaires. En beaucoup d'endroits, les prêtres furent insultés, dénoncés, emprisonnés, obligés de se cacher. A Paris même, des curés eurent ordre de quitter leurs paroisses. Cependant Napoléon n'aurait pas voulu attaquer le clergé. Il se contenta de bannir les évêques et autres ecclésiastiques qui étaient revenus avec les émigrés l'année précédente. Il évita même de sévir contre les prêtres qui refusèrent de lui prêter serment ou de réciter des prières publiques pour lui.

4. Le dessein de Napoléon, en quittant l'île d'Elbe, était d'obtenir l'alliance de l'Autriche, que certaines ouvertures antérieures, paraît-il, lui donnaient lieu d'espérer, et de s'appuyer sur elle pour détruire le reste de la coalition. Aussi tenait-il à respecter la situation actuelle de l'Italie. Murat vint encore traverser ce plan. Dans l'espoir de consolider son trône, il avait tout récemment essayé de traiter avec le Saint-Siège pour en recevoir l'investiture, promettant de remplir toutes ses obligations de bon et loyal feudataire. Mais ayant su qu'il était question, au congrès de Vienne, de rétablir, à Naples comme ailleurs, la famille des Bourbons, il changea soudainement d'attitude. Quoique occupant une grande partie de l'État romain, dans lequel il y avait à peine trois bataillons pontificaux, il affecta de craindre des hostilités et de s'y préparer Aussitôt qu'on apprit la nouvelle de l'évasion de Napoléon, il demanda au pape le passage pour 12,000 hommes. Pie VII refusa, et comme il sut que les Napolitains étaient entrés à Terracine, il quitta Rome le 22 mars, et

1. *Histoire de France*, seconde édition, tome VIII, chap. III.

alla chercher un refuge à Gênes, où le corps diplomatique et les cardinaux le suivirent : « Monsieur l'ambassadeur, dit-il à Pressigny, ne vous inquiétez pas ; c'est une bourrasque qui durera trois mois. » En son absence l'administration temporelle était confiée au cardinal della Somaglia, assisté d'une commission de prélats. Un des actes de Somaglia fut l'emprisonnement du cardinal Maury au château Saint-Ange.

Le 4 avril, Caulaincourt, ministre des affaires étrangères, écrivait au cardinal Pacca, et Napoléon écrivait lui-même à Pie VII pour assurer le Saint-Siège des vues pacifiques du nouveau gouvernement. Mais, en même temps, le cardinal Fesch, accrédité comme ministre à Rome, avait mission de dire que l'empereur aurait bientôt 400,000 hommes de troupes, quoique la question de la guerre fût encore indécise; qu'il n'avait aucun dessein sur le temporel du pape; qu'il demandait seulement, suivant le désir du clergé français, le maintien de « la bulle de Savone » touchant le concile de Paris, et l'institution canonique pour les évèques nommés avant le départ de Fontainebleau. Il se plaignait que le pape traitât encore Louis XVIII comme roi de France. Enfin il liait sa cause à celle de Murat.

Pie VII ne répondit pas plus que les autres souverains aux lettres de Napoléon et de son ministre. Malgré la faute de Murat, il fallait bien que l'empereur l'acceptât pour allié : c'était le seul qu'il pût avoir, l'Autriche ayant signé, sous le coup des premiers mouvements des Napolitains, le traité du 25 mars. Mais les hostilités prématurément ouvertes par Murat aboutirent à sa ruine. Complètement battu à Tolentino le 2 mai, il quitta Naples le 19. Obligé de renoncer à son plan de campagne qui se serait d'abord déroulé en Italie, Napoléon dut se porter vers la Belgique, où s'avançaient Wellington avec les Anglais, et le maréchal Blücher, commandant l'armée prussienne. Des 300,000 hommes qu'il avait déjà

réunis, sans compter les corps francs dont l'organisation avait été une concession peu utile aux idées démocratiques, 180,000 étaient concentrés vers le Nord. Victorieux le 16 juin, à Ligny, il subit à Waterloo, le 18, une horrible défaite, que l'histoire, soit partialité, soit incertitude, explique tantôt par les manœuvres mêmes de Napoléon, tantôt par le retard d'un de ses lieutenants, le maréchal Grouchy. Après des pensées de suicide qu'on l'empêcha d'exécuter, l'illustre vaincu revint en toute hâte à Paris : outre tant de causes de désordre et de confusion, il trouva les Chambres agitées par les idées républicaines, que représentait Lafayette, et par les intrigues du parti constitutionnel. Le 22, elles reçurent l'abdication de Napoléon en faveur de son fils, et nommèrent une commission exécutive, présidée par Fouché. Le sentiment national n'était pas étouffé. Il y eut encore de beaux faits d'armes. Les royalistes de la Vendée offrirent aux généraux qui les combattaient de marcher avec eux contre les étrangers. Mais la division était partout : les armées se sentaient privées de leur chef. Quand les alliés approchèrent de Paris, Napoléon demanda le titre de général pour aller à leur rencontre. On ne pouvait accéder à ce désir : il partit pour Rochefort, où deux frégates, par les ordres du gouvernement, se préparaient à le conduire aux États-Unis. N'osant croire à la parole des braves officiers de marine qui promettaient de le soustraire aux croisières ennemies, il aima mieux se réfugier à bord du vaisseau anglais le *Bellérophon*, et de là faire appel à la générosité du prince régent. Celui-ci, pour réponse, lui annonça que l'Angleterre, en vue d'assurer la tranquillité du monde, allait le transporter sur un rocher perdu au milieu de l'Océan, à l'île Sainte-Hélène. Il y arriva au milieu du mois d'octobre, avec quelques amis fidèles. Le climat, la douleur, les souffrances et les tortures morales de sa captivité hâtèrent le développement d'une maladie dont il portait le germe dans sa constitution. La foi chrétienne,

se ranimant alors dans son cœur, fut sa consolatrice. A sa demande, Pie VII lui envoya un prêtre pour le diriger dans les affaires de sa conscience et le préparer de loin à la mort. Dans ses derniers jours, il reçut deux fois le saint viatique. Le 5 mai 1821, il prononça ces mots : *Je suis en paix avec le genre humain ;* puis joignit les mains en disant : *Mon Dieu !* et il expira[1].

Les facultés extraordinaires qu'il avait reçues pour la guerre et pour la politique en ont fait à la fois un des plus grands hommes de l'histoire et le créateur de l'État contemporain. Comme il le dit lui-même, il *dessouilla* la révolution et organisa le chaos. Mais la révolution s'était emparée de son génie. Elle le rendit plus puissant pour le mal que pour le bien. Faisant violence à toutes les traditions nationales, il étonna le monde par ses victoires, habitua les peuples au renversement des trônes et dévasta l'Europe. Son empire n'eut pas de consistance, et la France resta épuisée, avec des frontières moins étendues et ouvertes. Son Code civil dépouille le mariage et la famille de leur caractère sacré. Son administration et son Université plient les âmes sous un joug uniforme et en abaissent toutes les aspirations vers les prospérités matérielles. Ses articles organiques s'attaquent même au régime concordataire, dont il provoqua l'extension, pour en pervertir les conséquences. Il représente à lui seul la seconde phase de la révolution, celle de l'organisation et du despotisme.

1. *Conversations religieuses de Napoléon*, par le chevalier de Beauterne. — *Mémorial de Sainte-Hélène*, par Las Cases. — En opposition avec ces ouvrages sur quelques points, voy. les notes de la *Biographie de M. Amédée Thayer, sénateur*, par le R. P. Ludovic, capucin.

LEÇON XXIII.

1. Des deux souverains chassés de leurs États par la tempête des Cent-Jours, l'un, Pie VII, put rentrer dans Rome dès les 2 juin, après la défaite de Murat; il avait auparavant accompli la prophétie d'une obscure villageoise en couronnant une madone miraculeuse près de Savone; l'autre, Louis XVIII, ne put rentrer à Paris que le 8 juillet. En vertu d'une convention militaire, l'armée de Wellington et de Blücher y était entrée l'avant-veille, pendant que l'armée française, à qui tout avait manqué pour protéger la capitale, se retirait derrière la Loire. Une autre restauration s'accomplit à Naples, où Ferdinand IV reprit possession du trône de ses pères, même avant la fin des Cent-Jours. Murat ayant osé tenter, au mois d'octobre, une descente sur les côtes de la Calabre, fut arrêté, condamné et fusillé. Ces événements, le nouveau traité relatif à la France, les travaux antérieurs du congrès de Vienne, déterminèrent pour un temps assez long la situation de l'Europe. Il importe actuellement de nous y arrêter.

Au plus fort de la crise des Cent-Jours, le 9 juin 1815, le partage, longuement discuté entre les diverses puissances, fut définitivement conclu et signé. Les quatre grandes puissances, victorieuses de la France, s'attribuèrent le plus possible ce qui leur convenait, et traitèrent les puissances secondaires suivant les services qu'elles en avaient reçus et l'utilité qu'elles pouvaient en attendre pour la consolidation du nouvel équilibre européen.

L'Angleterre fit agrandir et ériger en royaume le duché de Hanovre, qui appartenait à sa dynastie actuelle. Malte et Gibraltar lui restèrent, ainsi que la plupart des colonies qu'elle avait enlevées à la France. Elle acquit le protectorat des îles Ioniennes. Le titre de reine des mers lui était assuré plus que jamais et lui conférait une influence souveraine dans toutes les affaires de l'Europe.

L'Autriche recouvra le Tyrol et devint maîtresse du nord de l'Italie jusqu'au Tessin. Elle s'incorpora la province polonaise de Galicie. Ainsi elle occupait une forte position au centre de l'Europe, joignant l'Occident à l'Orient et poussant une pointe vigoureuse sur le Midi. La diversité des races qui entraient dans la composition de cet empire était une source de divisions intestines et de faiblesse : de là pour lui la nécessité de fuir les aventures et de s'attacher à une politique conservatrice.

La Prusse se fit restituer tout ce qu'elle avait perdu en Allemagne depuis le commencement de la révolution, sauf la principauté d'Anspach, qu'elle abandonna définitivement à la Bavière ; elle céda aussi Hildeshein et la Frise orientale au nouveau royaume de Hanovre. Elle acquit une grande partie de la Saxe, le grand-duché du Bas-Rhin, la partie suédoise de la Poméranie et le duché polonais de Posen. La principauté du canton suisse de Neuchâtel fut rendue au roi de Prusse. Le royaume de Frédéric II s'était allongé, au point de vue territorial, d'une manière considérable mais bizarre. Il formait trois tronçons inégaux et séparés, dont l'un, le canton suisse de Neuchâtel, ne pouvait être qu'une cause d'embarras. Mais la situation des deux autres, par ses difficultés même, sollicitait le génie envahisseur de la Prusse, et en faisait le principal organe des doléances de la patrie allemande.

Toutes les acquisitions de la Russie se firent aux dépens de la malheureuse Pologne. La Lithuanie fut incorporée à l'empire. Le grand-duché de Varsovie devint un royaume qui, sous le sceptre du czar, devait néanmoins posséder sa constitution propre. Cracovie, avec un petit territoire, resta seule indépendante, formant une sorte de république neutre, sous la protection des trois puissances qui s'étaient partagé la Pologne. La Russie avait donc un immense territoire continu. Il semblait qu'elle n'eût plus qu'à marcher sur Constantinople,

et à s'y établir pour faire la loi sur terre et sur mer. Mais la Pologne, d'un côté, les tribus du Caucase, de l'autre, devaient souvent l'occuper par leurs mouvements insurrectionnels. D'ailleurs l'étendue même de son territoire, insuffisamment peuplé, mal cultivé et peu productif dans plusieurs vastes provinces, dépourvu de voies de communication et de transport, la rendait impropre pour longtemps aux projets de domination universelle que Pierre Ier aurait tracés.

2. Telle était la nouvelle situation des quatre principales puissances qui avaient concouru à la ruine de l'empire napoléonien. Voyons maintenant les puissances secondaires. Au nord de cette agglomération occidentale, qui semble faire contrepoids à la Russie, se trouvent le Danemark et la Suède. Au midi, c'est l'Espagne, le Portugal, les petits États de l'Italie, la Turquie. Au centre, les Pays-Bas, les petits États de l'Allemagne, la Suisse.

Le Danemark était resté fidèle à l'alliance française, Il perdit la Norwège, et ne reçut en compensation que le petit duché de Lauenbourg. On lui laissa cependant l'Islande et le Groënland, dans les mers glaciales, et quelques colonies dans les autres parties du monde. La Suède acquit la Norwège, à la condition que ce dernier pays jouirait d'une constitution particulière ; mais outre qu'elle avait dû céder ce qui lui restait de la Poméranie, la Russie gardait la Finlande et la Bothnie orientale, qu'elle avait conquises en 1809, et le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin était rentré en possession des districts détachés autrefois par le traité de Westphalie.

L'Espagne et le Portugal gardèrent leur ancien territoire, dont ils avaient si vaillamment défendu et reconquis l'indépendance. L'une et l'autre avaient encore de magnifiques colonies.

En tête des petits État de l'Italie, la souveraineté pontificale reprit sa place. Elle réussit, par l'organe du cardinal Consalvi, à faire écouter sa voix, et à effacer le traité de

Tolentino: on lui rendit les Marches avec Camerino et leurs dépendances, le duché de Bénévent et la principauté de Ponte-Corvo. On la remit en possession des légations de Ravenne, de Bologne et de Ferrare, à l'exception de la partie de Ferrare située sur la rive gauche du Pô. Mais l'empereur d'Autriche et ses successeurs avaient droit de garnison dans les places de Ferrare et de Comacchio[1]. Le cardinal Consalvi protesta contre cette dernière clause. Le congrès attribua aux nonces du pape la préséance sur tous les ambassadeurs et dans toutes les cours. Il y eut aussi quelques nouveautés dans la reconstitution des autres États. Le royaume de Sardaigne recouvra le Piémont, la Savoie tout entière, et s'incorpora la république de Gênes. Rien n'était changé au royaume des Deux-Siciles, si ce n'est qu'il renonçait définitivement à ses prétentions sur Bénévent et Ponte-Corvo. La Toscane fut rendue aux archiducs d'Autriche. La maison d'Este, branche de la maison d'Autriche, rentrait en possession de Modène. En vertu de diverses clauses et conventions, l'impératrice déchue, Marie-Louise, obtint Parme, Plaisance et Guastalla, réversibles à sa mort sur la tête du duc de Lucques, de l'ancienne maison de Parme, qui alors devait rattacher Lucques à la Toscane. Tous ces arrangements complétaient la forte position de l'Autriche en Italie.

La Turquie n'avait pas été mêlée aux derniers événements, elle ne fut pour rien dans les traités de Vienne; la Russie lui avait seulement ravi en 1812 la petite province d'Ocsakow et la Bessarabie.

Le nouveau royaume des Pays-Bas fut constitué au profit de Guillaume-Frédéric d'Orange, fils du dernier stathouder, qui, depuis la bataille de Leipzig, s'était mis à la tête de son pays soulevé contre la domination française. Ce royaume se composait des Provinces-Unies ou

1. Extrait du *Traité de Vienne*, art. 103.

Hollande et de la Belgique. L'Angleterre avait détruit la marine de la Hollande, et lui avait enlevé la plupart de ses colonies, autrefois si florissantes.

Les petits États de l'Allemagne, y compris la partie allemande du royaume de Prusse et de l'empire d'Autriche, formèrent la confédération germanique, qui remplaçait, comme la confédération du Rhin, l'ancien empire, mais plus complètement, puisqu'elle comprenait l'Allemagne du Nord. Le cri de l'opinion sauva le royaume de Saxe, quoique diminué de moitié. Il y avait trois autres royaumes ; un nouveau, celui de Hanovre ; deux anciens, le Wurtemberg et la Bavière. On conserva la plupart des principautés, grands-duchés et duchés, et les villes libres de Francfort, Brême, Hambourg et Lubeck. Certains pays avaient des souverains étrangers à l'Allemagne : ainsi le grand-duché de Luxembourg appartenait au roi des Pays-Bas, et le duché de Holstein au roi de Danemark. La diète devait se tenir à Francfort-sur-le-Mein. Chaque État y envoyait un nombre de représentants proportionné à son importance. La présidence était donnée à l'Autriche. La diète était chargée de pourvoir à l'indépendance et à la paix intérieure de la confédération ; elle avait mission d'intervenir pour apaiser les différends qui pourraient s'élever entre le souverain et les sujets de quelqu'un des États fédéraux. Les nouvelles démarcations ne furent définitivement arrêtées que le 20 juillet 1819, date du recez territorial de Francfort. La confédération germanique portait en elle-même un germe de dissolution par l'ambition de la Prusse et sa jalousie contre l'Autriche. Le lien fédéral n'était pas d'ailleurs assez étroit pour lui donner une autre force que celle de la résistance.

La Suisse garda aussi l'organisation fédérative que Napoléon lui avait rendue, mais elle fut placée sous la garantie d'une neutralité perpétuelle. L'accession du Valais, de Neuchâtel et de Genève, avec la partie contiguë de la Savoie, porta le nombre des cantons à 22.

3. Après Waterloo, le traité de Vienne, en tant qu'il avait pour but la tranquillité de l'Europe et la conservation des vieilles monarchies, fut complété par d'autres actes auxquels prirent part exclusivement les principaux vainqueurs de la France. L'empereur de Russie, celui d'Autriche, le roi de Prusse, étaient arrivés à Paris. Wellington, à la tête de son armée, y représentait l'Angleterre. Les quatre puissances ne se contentèrent pas de s'engager, par une convention spéciale, à unir toujours leurs forces contre toute tentative de restauration bonapartiste; elles laissèrent voir que la France même leur était odieuse et suspecte. Il fut question entre elles de la partager. La Prusse surtout y poussait, et son armée se livrait dans la capitale, une seconde fois envahie, à des excès d'autant plus barbares qu'ils étaient contraires aux clauses de la capitulation. Louis XVIII éleva des protestations pleines de royale dignité et de patriotisme, qui émurent Alexandre et Wellington. Aussi, le même jour que fut conclue la quadruple alliance dont nous venons de parler, 20 novembre 1815, les quatre puissances signèrent le traité de Paris, qui permettait à la France d'exister encore, quoique à des conditions bien dures. Non seulement elle perdait Annecy et le territoire avoisinant, mais les frontières de 1792 étaient entamées par la cession à divers États du duché de Bouillon, de Philippeville, de Marienbourg, de Sarrelouis et de Landau. Les fortifications d'Huningue devaient être démolies. Une indemnité de guerre de 700 millions; une armée d'occupation de 150,000 hommes entretenue aux frais de la France pendant trois ou cinq ans, à la volonté des alliés, achevaient les douloureux et humiliants résultats de l'aventure des Cent-Jours.

Cependant toutes les intelligences élevées sentaient généralement qu'il s'agissait moins de réduire la puissance militaire de la France que de s'opposer aux idées révolutionnaires dont elle était le foyer depuis vingt-cinq

ans. Le monde était ébranlé à cause des profondes atteintes qu'avaient reçues et l'autorité des souverains et les droits des peuples. Il paraissait évident que, pour rétablir l'équilibre, on avait besoin d'un principe supérieur; les combinaisons politiques ne suffisaient pas. Alexandre I[er] était pénétré de cette conviction, et son caractère généreux le disposait à en tirer les conséquences[1]. Malheureusement sa double qualité d'autocrate temporel et spirituel le disposait aussi à s'égarer facilement en pareille matière, et il n'eut d'autre guide que la baronne de Krudner, femme romanesque, qui, s'étant adonnée aux rêveries mystiques, s'attribuait la mission de réunir toutes les sectes chrétiennes par un symbole uniquement composé de leurs croyances communes[2]. Sous son influence, il s'arrogea lui-même une mission analogue, celle de fonder une politique internationale sur les principes de dogme et de morale communs à toutes les sectes chrétiennes. Un traité, rédigé dans cet esprit, fut signé par lui, par l'empereur d'Autriche et par le roi de Prusse. Les augustes signataires commençaient par déclarer qu'il était « nécessaire d'asseoir la marche à adopter par les puissances, dans leurs rapports mutuels, sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur »; qu'ils prenaient « pour règle de leur conduite, soit dans l'administration de leurs Etats respectifs, soit dans leurs relations politiques avec tout autre gouver-

1. Voir le témoignage que lui rend J. de Maistre dans sa *Correspondance*, *passim*.

2. Julie de Wiktinghoff, baronne de Krudner, née à Riga, en 1766, morte à Karasou-Bazar, en 1824. Sa dissipation obligea son mari, ambassadeur de Russie à Berlin, à se séparer d'elle. Après plusieurs aventures, elle tomba dans une dévotion exaltée, et se fit disciple du fameux Jung Stilling, professeur et conseiller aulique du grand-duc de Bade, faux mystique, dont les théories reposaient sur un prétendu commerce des esprits avec le monde sublunaire. Plus tard, ses prédications lui valurent d'être expulsée de l'Allemagne et de la Suisse. Elle se mit en rapport avec les frères Moraves, et finit par essayer d'établir en Crimée une maison de refuge pour les criminels et les pécheurs.

nement, les préceptes de cette religion sainte, préceptes de justice, de charité et de paix, qui, loin d'être uniquement applicables à la vie privée, doivent au contraire influer directement sur les résolutions des princes et guider toutes leurs démarches, comme étant le seul moyen de consolider les institutions humaines et de remédier à leurs imperfections ». Dans le premier article, les contractants s'obligent à se regarder comme frères et à se conduire envers leurs sujets comme des pères de famille. Le second article ne fait que développer le premier et proclame la restauration de la chrétienté. Les peuples devront se considérer tous « comme membres d'une même nation chrétienne, les trois princes alliés ne s'envisageant eux-mêmes que comme délégués par la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille, savoir : l'Autriche, la Prusse et la Russie ; confessant ainsi que la nation chrétienne dont eux et leur peuple font partie, n'a réellement d'autre souverain que celui à qui seul appartient en propriété la puissance, parce qu'en lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour, de la science et de la sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, notre divin sauveur Jésus-Christ, le Verbe du Très-Haut, la Parole de la vie. Leurs Majestés recommandent en conséquence avec la plus tendre sollicitude à leurs peuples, comme unique moyen de jouir de cette paix qui naît de la bonne conscience et seule est durable, de se fortifier chaque jour davantage dans les principes de l'exercice des devoirs que le divin Sauveur a enseignés aux hommes. » Enfin, le troisième article ouvrait à toutes les puissances qui avoueraient solennellement ces vérités et en reconnaîtraient l'importance pour le bonheur des nations, l'accès de « cette *sainte alliance.* » Ces derniers mots ont fourni le nom historique du traité.

4. L'ensemble des conventions que nous venons d'étudier accuse, chez les souverains, le sentiment profond de la dislocation qui s'était produite dans l'édifice euro-

péen, mais ils ne surent pas remonter aux véritables causes du mal. L'ébranlement ne datait pas de la révolution ni du règne de l'incrédulité. Il avait son premier principe dans la révolte des nations protestantes contre le Saint-Siège et dans les doctrines pernicieuses que les gouvernements catholiques avaient empruntées au protestantisme, pour séparer la politique de la religion et même asservir la seconde à la première. De là, tour à tour, le gouvernement par la force brutale, ou le despotisme, et la revendication des droits des sujets par la force brutale, ou la révolution. Pour tirer les nations européennes de ce cercle fatal, il aurait fallu, au congrès de Vienne, rétablir la politique sur sa base nécessaire, reconnaître le caractère divin et dans l'autorité des rois et dans les droits religieux et nationaux des peuples. On ne fit ni l'un ni l'autre. On divisa les États, on amalgama les nationalités, on brisa ou l'on déplaça les couronnes. On viola les traditions et les principes, pour suivre uniquement la politique des intérêts matériels, de l'égoïsme, de l'ambition et de la vengeance. La voix de l'Irlande ne fut pas entendue, le partage de la Pologne fut consommé, la Saxe fut démembrée, la république de Gênes anéantie, la Lombardie et la Vénétie livrées à l'Autriche, la Belgique asservie à sa voisine, de religion et de caractère opposés. Combien d'autres iniquités du même genre, surtout dans les remaniements imposés à l'Allemagne, et pour lesquelles on chercherait en vain d'autre circonstance atténuante qu'un territoire ou une population moins considérable[1] ! Avouons cependant que, dans plusieurs dispositions du traité de Vienne, le droit des faibles prévalut sur le nombre et la force. On le doit principalement à Consalvi et à Talleyrand.

Les principes catholiques ont présidé à la formation

1. Voir, sur le traité de Vienne, diverses réflexions et citations dans Rohrbacher, livre XCI.

de l'Europe et devront présider à sa restauration. Au congrès de Vienne, sur quatre puissances victorieuses, une seule était catholique. Après le traité, la position des catholiques restait à peu près la même au midi; dans le nord le schisme et l'hérésie recueillaient les bénéfices des nouveaux partages et dominaient par la Russie, la Prusse, l'Angleterre, le Hanovre et la Hollande. Sans doute on aurait pu prévoir dans un avenir prochain, à ne considérer que la carte géographique, la prédominance du catholicisme par l'alliance des Bourbons de France, d'Espagne et d'Italie avec l'Autriche. La défiance et les ressentiments dont la France était l'objet, l'esprit révolutionnaire qui la travaillait, devaient reléguer ce système parmi les chimères. Il ne restait de possible que le projet réalisé par Alexandre Ier dans le traité de la Sainte-Alliance. Ce traité semblait constituer l'abandon des principes de séparation exprimés dans l'article 1er de la déclaration de 1682, le retour effectif au droit chrétien. Mais le schisme et l'hérésie ne pouvaient songer à la seule institution vivante et agissante capable de déterminer ce droit et de le défendre. L'autorité du pape manquait à la Sainte-Alliance. Les princes qui la composaient pouvaient proclamer de belles maximes de morale: en réalité, ils ne se trouvaient engagés que par leur propre intérêt, soit à l'égard des autres alliés, soit envers les peuples; car ils ne reconnaissaient aucun délégué de Dieu supérieur à eux-mêmes « pour protéger la religion, la paix et la justice. » Aussi l'on ne vit dans cet acte qu'un moyen de colorer l'absolutisme, et c'est ce qui empêcha le gouvernement constitutionnel de l'Angleterre d'y adhérer. Les révolutionnaires en firent un épouvantail, et se montrèrent plus ardents que jamais à parler aux peuples de leurs droits méconnus. En général, la bourgeoisie accueillit ces idées avec ce caractère de modération qui distingue, par comparaison avec leurs successeurs, les hommes de 89, et elle forma le parti

constitutionnel. Les esprits plus ardents, la jeunesse, une partie du peuple allèrent plus loin, et, sous le nom de républicains, poursuivirent l'abolition de toute royauté. Les sociétés secrètes se préparèrent à diriger les uns et les autres. Et dans cette lutte, il allait devenir bien clair que la Sainte-Alliance n'avait d'autre principe que l'intérêt, ni d'autre argument que la force.

5. Il nous reste à considérer ce que la nouvelle situation eut de particulier en certains pays.

La France demeurait le théâtre de l'activité révolutionnaire, en même temps qu'elle était celui de la restauration. Aussi tout y était divisé et les plus étranges contrastes se manifestaient. Les républicains et les constitutionnels de la Chambre, avant l'entrée des alliés à Paris, s'étaient livrés à des protestations bien vaines dans un pareil moment. Ils avaient revendiqué le droit pour la nation de se choisir librement un gouvernement et de n'accepter un monarque qu'après lui avoir imposé une constitution populaire. Ils avaient même en deux jours écrit cette constitution. Louis XVIII arriva, maintint sa première charte, parla seulement de quelques articles susceptibles d'amélioration, et inaugura un système de nominations et d'administration qui tendait au rapprochement des partis. Talleyrand, revenu de Vienne, eut la présidence du conseil, et le régicide Fouché fut ministre de la police. Les défections et les trahisons des Cent-Jours, si chèrement expiées par la France, appelaient des châtiments exemplaires. Le roi destitua les pairs qui avaient siégé pendant cette période néfaste, envoya dix-huit généraux devant les conseils de guerre, et soumit trente-huit autres personnes à la surveillance de la police, en attendant les poursuites des tribunaux. On fusilla Labédoyère le 9 août, et le maréchal Ney le 7 décembre : exécutions regrettables, qui impressionnèrent vivement l'opinion. L'ancienne armée accomplit en paix l'ordre de licenciement, l'organisation de la nouvelle commença. La garde royale fut réta-

blie; un peu plus tard eut lieu aussi le rétablissement de la garde nationale, placée sous le commandement général du comte d'Artois. Les corps francs furent dissous, et c'était une mesure nécessaire, surtout dans le Midi, où les haines religieuses et politiques grondaient. Les excès commis pendant les Cent-Jours attiraient d'horribles représailles. Le duc d'Angoulême, chargé de les contenir, ne put tout empêcher. Le maréchal Brune fut assassiné par la populace et traîné dans les rues d'Avignon, en haine du bonapartisme. Le général Ramel, nommé au commandement de la Haute-Garonne, subit le même sort à Toulouse, à cause de sa modération qui rendit son royalisme suspect. A Nîmes et dans le département du Gard, des catholiques, qui avaient à se venger des protestants, se portèrent aux plus déplorables attentats. Il fallut, par mesure de sécurité, fermer les églises de la secte, et quand on voulut les rouvrir, il y eut des émeutes à réprimer. Cependant Louis XVIII avait reconstitué la Chambre des pairs, et proclamé l'hérédité de la pairie. Les collèges électoraux avaient, de leur côté, nommé les représentants. Les choix, inspirés par les circonstances, s'étaient portés sur les royalistes ardents, ce qui fit donner à cette chambre, par Louis XVIII lui-même, le nom de *chambre introuvable*. La politique dut forcément s'en ressentir. Talleyrand et Fouché sortirent du ministère, dont le duc de Richelieu devint président, et celui-ci soutint la dignité de son nom et celle de la France dans les négociations qui aboutirent au traité de Paris. Malgré les pensées de modération dictées par le roi, la chambre introuvable, réunie le 7 octobre, vota coup sur coup plusieurs mesures sévères : la suspension de la liberté individuelle, la répression des cris séditieux et des provocations à la révolte, l'institution pour deux ans d'une cour prévôtale dans chaque département. L'année 1816 s'ouvrit au contraire par une loi d'amnistie, mais on en exclut les personnes nommément frappées pour leur conduite pendant

les Cent-Jours, la famille de Napoléon, et les régicides de 1793 qui avaient adhéré à l'*acte additionnel*. Cette dernière clause atteignit Fouché, alors ambassadeur à Dresde, et il mourut en exil. Une autre loi établit un deuil public au 21 janvier, mais Louis XVIII voulut que, pour toute oraison funèbre, on lût dans les églises le testament de son malheureux frère. On voit que, s'il y eut alors des entraînements irréfléchis et de regrettables excès, les écrivains révolutionnaires ont singulièrement exagéré et faussé le caractère de cette courte période en lui donnant le nom de *Terreur blanche*.

La rentrée de Pie VII dans ses États fut beaucoup plus paisible. Il continua d'offrir un asile au cardinal Fesch, à la mère de Napoléon, et à son frère Lucien, qui en abusa pour entrer dans les complots des sociétés secrètes. Le cardinal Maury sortit du château Saint-Ange et acheva ses jours dans une retraite commode[1]. Consalvi avait promis, au congrès de Vienne, des réformes administratives. Lui-même, comme secrétaire d'État, dut préparer un projet. Mais en même temps Pie VII renouvelait les protestations contre l'occupation autrichienne de Ferrare et demandait une compensation pour la cession d'Avignon à la France.

Ces puissances qui imposaient des réformes au pape maintenaient l'absolutisme partout, sauf en France et en Angleterre; ou bien, un prétendu régime constitutionnel ne servait qu'à couvrir des attentats contre les droits de l'Église et de la conscience. Ainsi la constitution promulguée le 24 août 1815 par le roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, avait pourtant été rejetée par la majorité en Belgique; et dans l'arrondissement de Bois-le-Duc, les catholiques, dix fois plus nombreux que les protestants, n'avaient eu que le dixième des électeurs. Les évêques belges reprochaient à cette constitution de mettre la religion catho-

1 Il mourut en 1817.

lique au niveau des sectes, dans un pays où elle avait toujours dominé de droit et de fait. Un tort plus grave encore, et qui inquiétait aussi les catholiques de Hollande, c'était d'attacher au traitement fourni par un souverain protestant le droit de connaître, de régler et de surveiller les institutions et pratiques religieuses. Cette disposition était d'autant plus suspecte que Ciamberlani, supérieur de la mission de Hollande, en résidence à Munster, avait été enlevé au mois de janvier et conduit sous escorte à Anvers, pour avoir commencé la visite de ce pays sans attendre l'autorisation écrite du gouvernement. Aussi plusieurs prêtres aimèrent mieux se passer des subsides de l'État.

La malheureuse situation de l'Église en Allemagne était confirmée par le traité de Vienne. A défaut de Dalberg, qui, après la bataille de Leipzig, se réduisit au seul titre d'archevêque de Ratisbonne, Consalvi protesta inutilement contre la dissolution de l'empire et contre les sécularisations.

L'évêché de Bâle, ancienne principauté ecclésiastique qui passait de la France à la Suisse, était à réorganiser dans l'ordre spirituel.

Pour terminer ce tableau, disons qu'à ce moment les missions, si peu favorisées par les derniers événements, donnaient alors en Chine les plus beaux signes de vie en souffrant la persécution. L'évêque de Tabraca eut la tête tranchée, le 14 septembre 1815, comme « prédicateur et chef de la religion chrétienne. » Trente-deux chrétiens, arrêtés avec lui, ayant persisté dans leur foi, furent envoyés en exil.

LEÇON XXIV.

1. Pendant les deux premières phases de cette période, tous les grands événements de l'histoire se concentrent d'abord dans les progrès de la révolution française, puis dans les créations et les gigantesques bouleversements de l'empire napoléonien. Désormais nous verrons chaque pays développer ses propres actes avec plus de liberté et d'indépendance. Cependant la France continue de donner le branle, et nous sommes obligé de tenir compte de sa politique plus que de celle d'aucun autre pays, parce qu'elle reflète le mouvement des idées et influe puissamment sur les destinées de l'Église.

On ne tarda pas à voir les partis se grouper d'une manière nouvelle et prendre des noms conformes aux circonstances. Les bonapartistes et les républicains devinrent les *indépendants*, puis les *libéraux;* mais ce prétendu libéralisme, loin d'être consacré à la défense des idées généreuses, comme le mot semblait vouloir le dire, ne tendait qu'à propager les maximes révolutionnaires, et ralliait sous son drapeau tous les amis de la révolution. La division était même dans le parti royaliste. On y distinguait les *ultra*, dont la fleur composait la chambre introuvable, et les modérés ou constitutionnels, qui reçurent le nom de *doctrinaires* parce qu'ils prétendaient soumettre les procédés de gouvernement à leur *doctrine* ou système de conciliation entre la liberté et l'autorité. Ils avaient pour guide et pour principal organe le philosophe Royer-Collard. Le comte d'Artois favorisait les *ultra*. De graves indices donnent lieu de croire que, dès ce moment, le duc d'Orléans, fils de Philippe-Égalité, se créait d'actives sympathies parmi les libéraux les moins avancés et parmi les doctrinaires. Des complots se formèrent. Au commencement de mai 1816, un ancien professeur de droit, Didier, attaqua

Grenoble avec cinq ou six cents paysans, aux cris de : *Vive l'empereur!* Une poignée de soldats en eut raison, et néanmoins vingt et un conspirateurs furent condamnés par le conseil de guerre et exécutés avec Didier. On découvrit une autre conspiration qui avait pour objet d'attaquer les Tuileries en faisant sauter vingt barils de poudre. Trois des coupables furent condamnés à mort par la cour d'assises; d'autres furent déportés ou emprisonnés. Vers le même temps, le général Mouton-Duvernet était fusillé à Lyon pour crime de haute trahison.

Le roi crut alors provoquer l'apaisement des partis en donnant l'exemple de la modération. La célèbre ordonnance du 5 septembre renvoya la chambre introuvable, prescrivit de nouvelles élections et proclama que la charte ne serait soumise à aucune revision. Cet acte irrita vivement les royalistes, qui lui reprochaient d'être peu constitutionnel, et Chateaubriand se fit l'éloquent interprète de leurs plaintes dans son écrit retentissant : *La Monarchie selon la Charte*. La nouvelle Chambre des députés eut pour président un doctrinaire, Pasquier, baron de l'empire, et, de concert avec la Chambre des pairs, elle se piqua d'inaugurer ce système qui consistait à s'éloigner également de tous les excès contraires et qu'on nomma dès lors le *juste milieu*. L'administration dut s'en ressentir et Pasquier devint garde des sceaux. Cependant on maintint à peu près entièrement les restrictions mises au principe de la liberté individuelle, et l'on soumit pour un an les journaux à l'autorisation préalable du roi. C'est que le parti révolutionnaire ne se calmait pas. Des écrits incendiaires allumaient les passions du peuple, déjà irrité par la disette; car des pluies torrentielles avaient fait manquer les récoltes de 1816 et causé une épizootie. Des troubles éclatèrent à Lyon et ailleurs, et de nouveaux complots amenèrent de nouvelles condamnations capitales à Bordeaux. Louis XVIII voulut encore faire preuve de modération, et Gouvion-Saint-Cyr, un maréchal de

l'empire, devint ministre de la guerre. D'un autre côté, la cour d'assises acquittait les personnes accusées d'avoir trempé dans la conspiration dite de l'Épingle-noire[1], comme pour témoigner qu'on était las de répression. Cependant les électeurs avaient à renouveler le cinquième de la Chambre, dans les conditions réglées par une nouvelle loi qui fixait le cens électoral à 100 francs d'impôt, et celui d'éligibilité à 1,000 francs. Électeurs et élus devaient avoir au moins trente ans d'âge. La bourgeoisie formait la majorité des votants : elle vota en faveur des opinions libérales. Le comte de Serre, ancien magistrat, imbu des doctrines de Royer-Collard, eut cette fois la présidence de la Chambre. La lutte des partis s'échauffa. Les libéraux s'efforçaient d'entraîner de plus en plus le ministère, et celui-ci était en butte aux attaques des royalistes, que le gouvernement semblait prendre à tâche de blesser. Le comte de Villèle se faisait remarquer dans ces attaques à la Chambre des députés. Dans la presse, que l'on avait inutilement songé à réglementer et qui demeurait sous le régime de la loi de 1817, les plus rudes coups étaient portés par deux revues que l'absence de périodicité exemptait de la dure condition des journaux. Chateaubriand soutenait les idées royalistes dans le *Conservateur*, avec l'aide de Lamennais et d'un littérateur distingué, Fiévée, qui se vit condamner à la prison pour avoir énoncé, en face de la situation et de la politique du moment, la possibilité d'un dénouement révolutionnaire. Benjamin-Constant plaidait la cause du libéralisme dans le *Censeur*. Les royalistes criblaient de leurs traits Decazes, ministre de la police et à vrai dire favori de Louis XVIII. On affecta de leur attribuer les troubles qui éclatèrent alors à Lyon : il y eut aussi des accusations de complots

1. Charles Monier, ex-adjudant du génie, condamné lui-même comme conspirateur, avait obtenu sa grâce en dénonçant neuf personnes pour avoir formé le dessein de surprendre Vincennes et de renverser les Bourbons. Les conjurés avaient pour signe de ralliement une épingle noire fixée à la chemise.

qui auraient été formés par eux en Bretagne et à Paris, mais ils demandèrent la preuve et on ne put la fournir.

Les élections de 1818 grossirent le côté gauche de la Chambre : La Fayette y reparut. De là un nouveau ministère où Decazes tenait le portefeuille de l'intérieur, celui de la police étant supprimé, et de Serre avait les sceaux. La Chambre des pairs jeta le cri d'alarme, et réclama un nouveau système d'élection : Louis XVIII en déplaça la majorité par ce que l'on appela une *fournée de pairs*, et les députés repoussèrent, comme le roi, cette idée de réaction. Puis ils firent une nouvelle loi sur la presse et abolirent la censure. Le trouble de l'opinion augmenta et se montra sur la place publique. A Nîmes, il fallut réprimer la sédition par la force des armes. A Paris, l'École de droit, agitée par les mauvaises doctrines d'un professeur, Bavoux, fut occupée militairement durant trois jours. La *fièvre électorale*, comme on disait alors, venant à reparaître, Bavoux, acquitté par le jury, fut élu député de la Seine , et chose plus significative encore, le nom du fameux abbé Grégoire, un régicide de la Convention, sortit de l'urne.

On arrivait à l'année 1820, et tel était le chemin parcouru en quatre ans. Cependant, au milieu de ces agitations, d'heureux événements s'étaient produits. Le duc de Berry avait épousé la princesse Marie-Caroline, petite-fille du roi de Naples , et une fille leur était née. Gouvion-Saint-Cyr avait solidement réorganisé l'armée, en rétablissant la conscription, mais dans des conditions plus douces que sous l'empire, et en ôtant la nomination des officiers au bon vouloir royal pour le régler par le mérite ou l'ancienneté. Dans un congrès tenu à Aix-la-Chapelle, le duc de Richelieu avait obtenu la libération du territoire français pour la fin de novembre 1818. A la même date, la France payait complètement sa rançon, et les recettes de son budget arrivaient à excéder les charges. L'industrie prenait l'essor, et pour la première fois, au

mois d'août 1819, une exposition publique de ses produits avait offert un stimulant au génie et à l'activité de la nation.

2. Si les passions révolutionnaires minaient la politique de la France, les erreurs gallicanes ne nuisaient pas moins à sa vie religieuse. Les évêques opposés au concordat de 1801 étaient revenus avec Louis XVIII, et le gouvernement partageait leurs vues contre cet acte mémorable. Le blanchardisme lui-même s'était fortifié, prenant toutefois différents noms empruntés des chefs auxquels se ralliaient ses adeptes dans chaque province. L'abbé Vinson, ancien curé de Sainte-Opportune, à Poitiers, et l'abbé Fleury, ancien curé du diocèse du Mans, en étaient les défenseurs les plus fougueux dans les départements de l'Ouest. Le gouvernement et les anticoncordataires sentirent également la nécessité de se séparer d'eux. Vinson et Fleury subirent, en 1816, un jugement correctionnel, en punition de leur polémique désordonnée contre le concordat, et par une déclaration publique, sept évêques non démissionnaires, ayant à leur tête le grand aumônier, Talleyrand-Périgord, ancien archevêque de Reims, accusèrent les blanchardistes et tous les partisans de la *petite église* d'abuser des réclamations élevées par l'épiscopat contre l'acte de 1801, les traitant d'hommes inquiets, sans mission et sans autorité. Mais l'ancien évêque de Blois, Thémines, ne signa pas, et demeura le chef de la secte.

Pressigny fut rappelé de Rome. On lui donna pour successeur le comte de Blacas, à qui le duc de Richelieu recommanda d'obtenir, sans faire mention du concordat, de nouveaux arrangements et l'envoi d'un légat *a latere*. Le 25 août 1816, une convention fut signée à Rome. Le préambule déclarait qu'elle avait simplement pour but d'augmenter le nombre des évêchés en France. Venaient ensuite 14 articles, les mêmes qui devaient former le concordat de 1817, quoique dans un ordre différent, si ce n'est que l'article 3 abrogeait les *articles organiques*

sans aucune limitation. Dans sa lettre au roi, Pie VII rappelait que les nouveaux évêques auraient besoin d'une rare vertu; il signalait les mauvais principes laissés par la révolution; il renouvelait ses réclamations au sujet d'Avignon et du Comtat; mais sa plus vive préoccupation était causée par les anciens prélats constitutionnels qui, établis depuis 1801 sur divers sièges, y avaient porté leurs funestes principes, et par les anticoncordataires qui lui faisaient encore attendre leur démission. Sur ce dernier point, les vues du roi étaient très différentes. Il voulait une démission générale, et par suite un renouvellement complet de l'épiscopat. Déjà il avait écrit aux évêques concordataires, et en répondant au pape, il l'assura que les dispositions de tous étaient favorables à ce plan. Il y eut en effet très peu de refus formels, mais le plus grand nombre des prélats se déclaraient seulement disposés à tout ce que le pape et le roi demanderaient de concert. Avec une liberté apostolique, d'Aviau, archevêque de Bordeaux, fit remarquer qu'une pareille mesure était rendue inutile par l'accord conclu à Rome et qu'on devait voir avec peine la déclaration de 1682 remise en honneur à Paris. Les anticoncordataires répondirent de mauvaise grâce au désir de Pie VII. Après une déclaration de sentiments qui ne touchait pas le point de la démission, et qui fut trouvée insuffisante, ils écrivirent, le 8 novembre, une lettre commune dans laquelle, sans se démettre formellement, ils prenaient la qualité d'anciens évêques, désavouaient leur attitude passée et protestaient de leur obéissance au Saint-Siège. Mais le gouvernement français était surtout mécontent du préambule de la convention. Il profita de ces difficultés et de la disposition où il vit la cour romaine d'y introduire quelques modifications, pour la regarder comme non avenue et en proposer une nouvelle.

3. En attendant, le gallicanisme du gouvernement le fit tomber dans une honteuse contradiction. Lui qui

aspirait à faire table rase de l'organisation ecclésiastique à laquelle Napoléon avait pris part, il adopta pour son compte une des pires et des plus vaines mesures de Napoléon. Lainé, ministre de l'intérieur, voulut obliger les professeurs des séminaires à souscrire la promesse de croire et d'enseigner les quatre articles de la déclaration de 1682. L'archevêque de Bordeaux répondit à la lettre ministérielle par une courageuse protestation et rappela que Louis XIV lui-même, dans une lettre célèbre à Innocent XII, avait abandonné la déclaration. Cependant l'incertitude régnait dans le clergé. Le supérieur général de Saint-Sulpice, M. Duclaux, émit l'avis, en 1818, que l'on pourrait s'engager à enseigner les quatre articles avec les explications de Bossuet. D'Aviau repoussa énergiquement cette décision. Il dit que le seul mot de Bossuet à retenir sur la déclaration était son fameux *Abeat quo libuerit,* et que Pie VI, dans la bulle *Auctorem fidei* avait frappé d'une condamnation définitive les quatre articles adoptés par le synode de Pistoie. Lainé ne pressa pas l'exécution de sa circulaire.

4. Le 11 juin 1817, le cardinal Consalvi et le comte de Blacas signèrent un concordat. Le préambule n'en limitait pas l'objet à l'augmentation des évêchés; il s'agissait de profiter de la restauration du trône pour régler plus convenablement la situation de l'Église. Le concordat de François Ier était remis en vigueur et celui de Napoléon annulé. Les articles organiques étaient abrogés, « en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Église ». On conservait les évêchés établis par la bulle du 29 novembre 1801 et l'on convenait de procéder à la restauration d'un certain nombre des sièges supprimés alors. On ne devait pas faire revivre les abbayes, prieurés et autres bénéfices existant sous François Ier. Deux bulles furent publiées, le 19 et le 27 juillet, l'une pour confirmer le concordat, l'autre pour régler la nouvelle distribution du territoire français en 92 diocèses.

Au milieu des difficultés de cette négociation, il y en avait une qui regardait le serment d'obéissance à la charte constitutionnelle. Dans une allocution au sacré-collège, le 28 juillet, Pie VII mentionna une note par laquelle le comte de Blacas déclarait que ce serment regardait uniquement l'ordre civil. Ainsi la difficulté disparaissait. En même temps, l'ancien archevêque de Reims, La Luzerne, ancien évêque de Langres, Bausset, ancien évêque d'Alais, étaient nommés cardinaux.

Dès le 8 août, Louis XVIII nomma les nouveaux évêques, et le 1er octobre, Pie VII en institua 31. Mais il fallait faire agréer le nouveau concordat et la nouvelle circonscription par les Chambres. Laîné présenta, le 22 novembre, un projet de loi qui déplut également aux catholiques et aux révolutionnaires. Ceux-ci étaient irrités qu'on affectât de revenir à l'ancien droit. Les autres étaient mécontents que l'on parût donner raison aux anticoncordataires, mais surtout Laîné blessait leur conscience en déclarant, dans le 1er article de son projet, que le roi seul nommait aux archevêchés et évêchés, « en vertu du droit inhérent à la couronne. » Il avait eu soin, en outre, de ne pas omettre les fameuses réserves parlementaires sur la publication des bulles et les cas d'abus. La polémique fut vive parmi les députés, au sein du clergé, dans les journaux et les livres. La théologie et la politique se mêlèrent. Lamennais, qui avait reçu le sacerdoce en 1816 et qui avait publié en 1814 la *Tradition de l'Église sur l'institution des evêques*, ouvrage composé avec la collaboration de son frère au plus fort des attentats de Napoléon, commençait une attaque régulière et vigoureuse contre le gallicanisme. L'ancien archevêque napoléonien de Malines, redevenu l'abbé de Pradt, écrivit avec sa verve, sa témérité et ses erreurs ordinaires *Les quatre Concordats*. Lanjuinais, que nous avons vu à l'Assemblée constituante, reparaissait avec ces rancunes jansénistes dans l'*Appréciation du projet de loi relatif aux trois concordats*. Fiévée perçait

le ministère de ses articles railleurs. M. Boyer, prêtre et professeur de Saint-Sulpice, defendait le concordat de 1817 dans ses *Nouveaux éclaircissements*. Frayssinous entreprenait, avec un remarquable caractère de modération, l'apologie de la déclaration de 1682, et l'intitulait *Vrais principes de l'Église gallicane;* mais l'illustre d'Aviau, à qui il l'avait adressée, en détruisait la base dans une simple lettre de remerciement. Les *Lettres* du cardinal Litta *sur les quatre articles dits du clergé de France*, dans un sens tout à fait contraire, obtenaient un succès croissant.

5. Parmi cette mêlée, le comte de Marcellus, membre de la commission législative chargée du rapport sur les affaires ecclésiastiques, avait écrit au pape pour lui exposer son embarras et ses scrupules; dans sa réponse du 23 février, le pape l'exhorta fortement à combattre le projet de loi. Marcellus rendit cette réponse publique. Le ministère en profita pour abandonner le concordat et pour proposer d'autres arrangements à Pie VII, en alléguant que la situation financière de la France ne lui permettait pas de doter sur-le-champ un si grand nombre de sièges épiscopaux. Portalis, le fils de celui que nous avons vu sous le Directoire et sous l'Empire, fut chargé de se joindre au comte de Blacas pour de nouvelles négociations. Dans ses instructions, le duc de Richelieu attribuait à *une erreur mutuelle* des deux gouvernements l'inutilité du précédent accord. Le pape n'admit pas ce langage, et se déclara prêt à toutes les concessions, pourvu néanmoins que le concordat demeurât sauf. Il entra ensuite dans l'idée d'une bulle qui pourrait modifier cet acte par des stipulations additionnelles ou restrictives, mais auparavant il voulut consulter l'épiscopat français par un bref adressé au cardinal de Talleyrand-Périgord La situation des églises de France était alors très pénible. De deux concordats, l'un était supprimé, l'autre ne recevait pas d'exécution. Les évêques

récemment nommés, les diocèses auxquels on les avait destinés, étaient dans une égale incertitude. Le parti de la Petite-Eglise en profitait pour lever la tête. Les anciens adversaires du concordat de 1801 s'irritaient de voir leurs espérances déçues. Au ministère, on eut le tort de ne pas attacher de prix à la délicatesse avec laquelle le bref pontifical traitait cette situation, et de n'en transmettre qu'une sèche analyse au cardinal. Celui-ci répondit en se plaignant au roi, avec une touchante éloquence, qu'on promît simplement du pain aux évêques non rétablis, quand le vœu de tous était d'assister à la résurrection de l'Eglise de France. Le ministère ne persista pas moins à tenir le bref secret. Il permit seulement aux évêques d'interroger le pape sur les douloureuses incertitudes de leur situation, et c'est ce qu'ils firent par une lettre du 30 mai, que le marquis Dessoles, successeur du duc de Richelieu, envoya au comte de Blacas. La réponse fut écrite par le cardinal Consalvi; elle annonçait que l'exécution du nouveau concordat serait différée. Le cardinal promettait des mesures provisoires, qui furent exposées par le pape, le 23 août, dans une allocution au sacré-collège. Il déclare que le concordat de 1817 n'a pu être exécuté. L'église d'Avignon, qui avait été élevée au rang d'archevêché, sera administrée par le chapitre ou par un évêque *in partibus* à la nomination du roi. Les sièges fondés en 1801 continueront d'être occupés par les titulaires actuels ou seront donnés à ceux qui avaient été nommés pour en faire cesser la vacance. Une note signée par les deux plénipotentiaires français assure le saint-siège que le roi abrégera la durée de ces mesures provisoires et s'occupera d'augmenter successivement, quand les ressources de l'État le lui permettront, le nombre des diocèses. Le gouvernement accueillit cette solution avec joie. Les prélats y adhérèrent par une déclaration du 23 septembre. Dans le mois d'octobre, le cardinal de Talleyrand-Périgord prit possession du siège de Paris, et

demanda de Quélen, évêque de Samosate, comme coadjuteur[1].

6. Aucune loi intéressant l'ordre moral et religieux ne pouvait être présentée sans exciter la résistance des partis révolutionnaires. Le libéralisme amoindrissait partout les convictions. Un jeune avocat, Odilon-Barrot, en dépit de la charte qui reconnaissait une religion d'État, osa s'écrier devant la Cour de cassation : « La loi en France est athée et elle doit l'être[2]. » La Cour, par sa sentence, lui donna raison. Chateaubriand eut besoin de toute son éloquence pour faire triompher à la Chambre des pairs la résolution qui privait de pensions les prêtres mariés, et celle qui autorisait les legs, donations et acquisitions d'immeubles en faveur des établissements ecclésiastiques[3]. Cependant plusieurs lois et ordonnances améliorèrent l'organisation ecclésiastique, tout en confirmant le principe des entraves et du contrôle administratifs. Le nombre des vicariats et des succursales fut considérablement augmenté, ainsi que le chiffre des divers traitements et celui des secours alloués aux bénéficiers, religieux et religieuses spoliés par la révolution. L'administration temporelle des petits séminaires sortit des mains de l'Université pour être rendue aux évêques[4]. Le chapitre royal de Saint-Denis fut rétabli.

Dès le 8 mai 1816, l'idée chrétienne de la famille entra dans le Code civil pour l'abolition du divorce.

1. Pour l'histoire de toutes ces négociations, voir *Histoire de Pie VII*, par le chevalier Artaud, t. II, chap. XXXII-XXXVII. Voir le texte du concordat, projet de loi, etc., dans le *Cours alphabétique de Droit canon*, par M. l'abbé André, v° *Concordat*.

2. Lamennais, *Mélanges religieux et philosophiques*, 1819 et 15 janvier 1820.

3. Œuvres complètes de Chateaubriand. Opinions du 10 février et du 12 mars 1816.

4. Comme guide dans la recherche des lois civiles concernant l'organisation ecclésiastique en France, on peut consulter la *Table chronologique* placée à la fin du *Traité de l'administration temporelle des paroisses*, par Mgr Affre et Mgr Darboy.

Les obstacles s'aplanirent devant les institutions qui ont pour but d'aider le clergé séculier ou d'en favoriser le recrutement. La congrégation de Saint-Sulpice, celle des Lazaristes, celle du Saint-Esprit, la Société des missions de France que Napoléon avait interdite, et qui avait alors à sa tête les abbés Rauzan, de Forbin-Janson, et Fayet, furent autorisées. Le séminaire des Missions-Étrangères reprit son œuvre d'apostolat lointain. Des religieuses de la Trappe, revenues de l'exil, s'établirent près de l'ancienne abbaye dont elles portent le nom, et cinquante religieux du même ordre reparurent dans l'abbaye de la Meilleraye. Les jésuites n'osèrent prendre ouvertement ce titre, à cause du libéralisme qui affectait de les voir partout, et qui est habile à faire des épouvantails avec les mots. Mais on les voyait, toujours studieux, exemplaires, zélés, sous le nom de prêtres auxiliaires, à leur maison de la rue des Postes, à Paris, au noviciat de Montrouge, dans plusieurs petits séminaires dont les évêques leur confiaient la direction. Ils joignirent leur zèle à celui de la société des missions, et prêchèrent dans un grand nombre de villes. Antoine Thomas, Charles Gloriot, Nicolas Petit, les deux Chanon, et au-dessus de tous, Claude Guyon avaient acquis une rare puissance sur divers auditoires. Les libéraux s'en vengèrent par des émeutes grossières et stipendiées qui, au mois d'octobre 1819, obligèrent les prédicateurs à interrompre la mission de Brest. Pour un ministère moins éclatant mais non moins utile, l'abbé Jean de Lamennais, surnommé à bon droit l'apôtre de la Bretagne, fonda les Frères de l'instruction chrétienne, émules des disciples du vénérable de la Salle. Les Filles de la Croix, dévouées à l'éducation des jeunes filles pauvres, reprirent l'habit religieux. Outre les corporations religieuses, il se formait de pieuses associations, comme celle des jeunes gens qui, faisant revivre un des plus touchants souvenirs de la vie de Fénelon, donnaient leurs soins aux enfants savoyards

exilés du foyer domestique, et la congrégation qui, sous la direction du P. Ronsin, reprenait ses paisibles exercices dans une chapelle des Missions-Étrangères.

Le mal avait aussi ses associations. Il se dissimulait plus ou moins dans certaines sociétés politiques, littéraires, scientifiques; il avouait son but aux initiés des sociétés secrètes. Les loges de la franc-maçonnerie recevaient les bourgeois. La jeunesse et les ouvriers peuplaient les *ventes* de la charbonnerie, qui se trouvèrent organisées à partir de 1819. Les ventes ou réunions de vingt membres (en italien, *venti*) étaient subordonnées aux ventes centrales, et celles-ci aux hautes ventes. La vente suprême donnait l'impulsion à tout le corps. Chaque membre répondait du secret sur sa tête; on n'écrivait rien; les affidés devaient, sous peine de mort, transmettre les ordres qui leur étaient confiés; une vente ne communiquait avec la vente supérieure que par un seul délégué. On était admis après un noviciat; les postulants se nommaient les *chevaliers de la liberté*. Le but des ventes, plus radical que celui des loges, était l'établissement de la république universelle et révolutionnaire sur les ruines de la monarchie et de la religion.

7. La presse, délivrée de la main de fer de Napoléon, prêtait un libre concours aux passions impies et anarchiques, par la reproduction sous mille formes et à bas prix, des ouvrages les plus scandaleux du siècle dernier. A Voltaire, Rousseau, Diderot, et à leurs plus méprisables comparses, on joignait Dupuis, Volney, et Destutt de Tracy. Nous avons vu les deux premiers; le troisième, qui publia ses principaux ouvrages de 1801 à 1815, renouvelait les erreurs les plus funestes de Locke, de Condillac et de Hobbes. Paul-Louis Courier, par ses pamphlets et par ses articles du *Censeur*, Béranger, par ses chansons, rajeunissaient l'ironie voltairienne. Telles étaient, dès 1819, la multiplication des mauvais livres et la licence des journaux, que les cardinaux de Périgord

et de la Luzerne, avec d'autres prélats, exprimèrent leur plainte qu'on eût négligé, dans la loi sur la presse, toute répression des offenses à la religion de l'État. Il est vrai qu'une philosophie nouvelle commençait, dans les chaires de l'Université, à réagir contre le matérialisme. Royer-Collard avait inauguré ce mouvement, et transporté en France les doctrines de deux illustres philosophes écossais, Thomas Reid et Dugald-Stewart. Victor Cousin, son successeur à la Sorbonne depuis 1815, fonda l'école éclectique en s'inspirant tout à la fois de Descartes, de la philosophie écossaise et de Kant. Mais son enseignement affectait pour l'autorité de la révélation un dédain d'autant plus pernicieux qu'il était relevé par la noblesse des doctrines spiritualistes et par le charme de l'éloquence[1]. Malgré le bon vouloir du gouvernement envers les Facultés de théologie, créées en 1808, et la science des professeurs, dont plusieurs étaient des demeurants de l'ancienne Sorbonne, elles étaient loin de jeter le même éclat, et l'absence d'institution canonique les frappait d'un vice originel. Mais la religion trouvait de brillants défenseurs dans les mêmes écrivains qui soutenaient la lutte quotidienne contre le libéralisme politique. Des sociétés se formèrent pour répandre les bons livres. Frayssinous avait repris ses conférences et les continua jusqu'en 1822. Mac-Carthy, un gentilhomme d'origine irlandaise, qui avait reçu le sacerdoce en 1814, à l'âge de quarante-cinq ans, et qui allait bientôt se faire jésuite, commençait à illustrer la chaire chrétienne, tandis que, dans les dernières années, Boulogne, évêque de Troyes, l'honorait encore par son courage et son talent. Le cardinal de Bausset soutenait dans son *Histoire de Bossuet*, quoique entachée de gallicanisme, la réputation d'écrivain modéré et harmonieux que lui avait faite l'*Histoire de Fénelon*. M. Car-

1. Voir dans Riambourg, *Œuvres complètes*, édit. Migne, *Ecole de Paris*, en deux parties : *Ecole éclectique* et *Ecole écossaise*.

rière, professeur de Saint-Sulpice, inaugurait, par le traité du mariage, un enseignement supérieur de théologie qui, sur cette matière, sur le droit de propriété et sur les contrats, devait faire époque dans l'histoire de cette science. Son collègue, M. Boyer, faisait cause commune avec lui, dans ses opuscules, contre deux jansénistes, le magistrat Agier, et l'oratorien Tabaraud, qui prétendaient soustraire le lien matrimonial à l'autorité de l'Église. Mais tous deux s'écartaient eux-mêmes, de bonne foi, des doctrines romaines, en accordant à la puissance civile la faculté d'établir des empêchements dirimants. Dans une sphère encore plus haute, l'alliance de la raison et de la foi était noblement représentée par le comte de Maistre et le vicomte de Bonald. Le premier publia, en 1819, à Lyon, son beau livre *Du Pape*, chef-d'œuvre qui porta un terrible coup au gallicanisme. Le second blesse malheureusement les droits de la raison, pour exagérer le rôle de la foi et de la tradition, dans ses *Recherches philosophiques*, publiées en 1818. L'année précédente, Lamennais s'était mis à la tête des défenseurs de l'Eglise par le premier volume de son *Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Aussitôt les jeunes intelligences dévouées à l'Eglise se tournèrent vers lui ; lui-même s'occupa de former une nouvelle école d'apologétique. Mais le second volume de son ouvrage, en exposant un nouveau système sur la certitude, donnait lieu à une controverse, au milieu de laquelle nous le reverrons, et qui ne pouvait que nuire à son zèle.

LEÇON XXV.

1. Pie VII, nous l'avons dit, était rentré paisiblement dans ses États. Il avait pour le seconder les cardinaux

que nous connaissons; il en promut 28 nouveaux, parmi lesquels nous retrouvons le P. Fontana et les prélats de Grégorio et della Genga. Dès le 6 juillet, un *motu proprio* réalisa la promesse faite au congrès de Vienne par le cardinal Consalvi, de réformer l'ancienne administration pontificale. Le pape fit plusieurs emprunts à l'administration française, qui, malgré le vice radical de son établissement à Rome, s'y était fait estimer. Il annonçait de nouveaux codes, partageait l'État en 18 délégations, réglait le mode d'établissement et de répartition de l'impôt, dressait le plan du budget, adoptait nos lois sur les hypothèques, le timbre et l'enregistrement; déterminait les attributions des tribunaux judiciaires et administratifs, et instituait une cour des comptes.

Ce progrès accompli, Pie VII n'oublia aucune des mesures de réparation qui l'attendaient. Il réorganisa le collège de la Propagande, auquel on avait enlevé plusieurs bâtiments, et la bibliothèque, qui malheureusement avait subi des pertes irréparables. Il rétablit le collège Anglais, le collège Écossais, le collège Germanique, créa plusieurs chaires nouvelles à l'université de Rome, et approuva l'Académie catholique, récemment fondée. Par l'intermédiaire du célèbre sculpteur Canova, il sut recouvrer les œuvres d'art dont la guerre avait dépouillé la Ville éternelle, sans mériter le reproche de brutalité encouru par d'autres puissances. Il conclut un arrangement avec la cour de Vienne sur la navigation du Pô, et pour se préparer à négocier la sortie des Autrichiens de Ferrare, il organisa une petite armée dont l'effectif se monta bientôt à 10,000 hommes. L'administration financière n'en souffrait pas: les revenus de 1818 dépassèrent les dépenses de plus d'un demi-million. On a blâmé le cardinal Consalvi d'avoir frappé d'une sentence de déportation tous les habitants de la ville de Sonnino, qui servait de refuge à des bandits, mais cette mesure ne fut exécutée qu'en partie et avec des tempéraments. Les étrangers se remirent

à visiter Rome et à venir admirer les fêtes pontificales. L'empereur et l'impératrice d'Autriche firent ce voyage en 1819. Les maisons religieuses se rétablirent successivement. Le noviciat des jésuites était rempli, et déjà ces religieux avaient plusieurs collèges florissants dans les États romains. Pie VII accorda l'approbation canonique à l'institut des religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, établi à Paris, dans la rue Picpus, sous les auspices des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, par Henriette Aymer de la Chevalerie et son directeur l'abbé Coudrin [1]. Il approuva aussi l'institut des *Sœurs de la Charité*, analogue à celui de France, fondé par le prêtre belge Triest, qui institua en outre les *Frères de la Charité*, les *Sœurs de l'Enfance de Jésus*, et mérita d'être nommé le saint Vincent de Paul de la Belgique [2].

Dès le 16 octobre 1815, Ferdinand III, duc de Modène, autorisa l'établissement des jésuites dans ses États. L'année suivante, ils eurent un noviciat à Reggio.

Au mois d'août 1817, un concordat fut signé avec le roi de Sardaigne. Ce royaume, tel que l'avait fait le traité de Vienne, obtint une nouvelle circonscription ecclésiastique. Turin, Verceil, Gênes, Chambéry, furent érigés en métropoles, et la nonciature de Turin élevée au premier degré. Commes les autres princes d'Italie, Victor-Emmanuel Ier accueillit les jésuites. Ils ouvrirent un collège à la rentrée de 1818. Depuis un an, Gênes avait un noviciat.

Ferdinand IV, roi de Naples, qui avait pris le titre de roi des Deux-Siciles et le nom de Ferdinand Ier, conclut aussi un concordat, mais seulement le 16 février 1818. Les négociations furent longues et parfois pénibles, à

1. Voir *Notice sur madame Henriette Aymer de la Chevalerie, fondatrice des Dames des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, et de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*, par M. Augustin Coudrin.

2. Voir une Notice biographique sur Triest, dans le n° 2716 de l'*Ami de la Religion*.

cause de la persistance que mit le roi à vouloir s'affranchir, envers le Saint-Siège, des anciennes obligations du cens et de la haquenée et à réclamer la cession de Bénévent et de Ponte-Corvo, sans compensation territoriale. Ce fut même pour échapper aux obligations du roi de Naples qu'il prit le titre de roi des Deux-Siciles, subterfuge contre lequel la cour romaine protesta. Enfin le concordat étouffa ces difficultés. Substitué à celui de 1741, il le modifiait en vue de la nouvelle situation. La religion catholique était seule reconnue dans tout le royaume. On réunissait quelques évêchés en deçà du Phare, on en augmentait le nombre au delà. Le pape nommait toujours le premier dignitaire des chapitres et collégiales; en outre il avait la nomination aux abbayes et aux canonicats de libre collation dans les six premiers mois de l'année; elle appartenait aux évêques dans les six derniers. On rendait à l'Église les biens ecclésiastiques non aliénés, mais toute sécurité était assurée aux possesseurs des biens vendus. Le droit de posséder et d'acquérir de nouvelles propriétés foncières, inhérent à l'Église, était confirmé, ainsi que tous les droits qui découlent de la juridiction épiscopale. Le roi s'engageait à interdire la publication des livres prohibés par les évêques. Toute liberté était donnée pour les communications avec Rome et pour les appels au Saint-Siège. Par un article secret, renouvelé de 1741, il était dit que le roi favoriserait de tout son pouvoir la prompte exécution des lettres pontificales [1].

A ces actes réparateurs, les sociétés secrètes opposaient, dans toutes les provinces de l'Italie, leur travail souterrain. Une branche de la franc-maçonnerie y avait pris racine sous le nom de charbonnerie ou carbona-

1. On trouvera le texte des documents dans André, *Cours alphabétique*, etc., v° *Naples* et Appendice; la suite des négociations dans l'*Histoire de Pie VII*, par le chevalier Artaud, t. II.

risme[1]. C'est même de là, comme nous l'avons dit, que la nouvelle secte s'étendit en France. Les charbonniers ou carbonari italiens formèrent leur association dès les premières années du dix-neuvième siècle. Se flattant uniquement de soutenir la liberté et l'indépendance de leur pays, ils pensèrent un moment servir d'auxiliaires au roi de Naples pour renverser Murat. Mais ils se laissèrent ensuite gagner par la police de ce dernier, et Ferdinand les désavoua. Après 1815, ils se répandirent surtout dans la Lombardie. Buonarotti, l'ancien complice de Babeuf, rendu à la liberté par le gouvernement français, du lieu de sa retraite, à Genève, avait dirigé leur organisation. Expulsé du territoire suisse et obligé de se réfugier en Belgique, il continua de s'en occuper. Le carbonarisme italien était immoral, poursuivant les plaisirs des sens, autorisant le meurtre des associés infidèles, condamnant toute religion positive. Mais il affectait un caractère mystique qui attirait les âmes rêveuses, pendant que, dans ses réunions occultes, les initiés souillaient les mystères du christianisme par de sacrilèges parodies. En outre, la domination autrichienne donnait à ses plans de république la couleur du patriotisme. On voit qu'il différait notablement de la charbonnerie française, et que de nobles âmes purent facilement se laisser prendre à son programme extérieur. Tel fut le célèbre poète et littérateur Silvio Pellico. Dans le royaume des Deux-Siciles, Ferdinand avait fourni un aliment à l'irritation des partis, en affectant un gouvernement absolutiste, au lieu de suivre la constitution libérale qu'il avait donnée au pays au delà du Phare en 1812. Le carbonarisme prit un tel développement, que le roi le proscrivit par un édit dès le 8 août 1816, et que l'on essaya d'y opposer la société des chau-

1. Le nom de *carbonari* avait été donné autrefois à des conspirateurs guelfes qui, pour échapper à la surveillance des Gibelins, se réunissaient au fond des bois, dans des cabanes de charbonniers.

dronniers (*calderari*), qui faisait profession de soutenir la monarchie. A Turin, les carbonari avaient gagné jusqu'au prince de Carignan, Charles-Albert, neveu du roi, qui avait l'espérance de parvenir un jour au trône.

2. En Allemagne, plus que partout ailleurs, l'État avait à réparer les atteintes subies par l'organisation ecclésiastique. L'empereur d'Autriche, François Ier, confirma ses bons rapports avec Pie VII dans son voyage à Rome, et le pape lui témoigna sa sympathie en élevant au cardinalat l'archiduc Rodolphe, son frère, archevêque d'Olmutz. Sans détruire expressément le funeste système de Joseph II, l'empereur se montra dévoué au Saint-Siège et favorable au rétablissement des ordres religieux. Ses choix pour l'épiscopat furent toujours inspirés par un esprit vraiment catholique. Les épreuves de l'Eglise de Bavière avaient fait couler les larmes du Pie VII. Au commencement du siècle, un ministre tout-puissant, Montgelas, avait envahi les biens et les droits ecclésiastiques, et transformé ce brigandage en loi de l'État par un édit de 1804. Après 1815, on reprit librement les négociations qui devaient apporter à de si grands maux les remèdes d'un concordat. Cette convention fut signée à Rome, le 5 juin 1817, au nom du pape et du roi Maximilien-Joseph Ier, par le cardinal Consalvi et le prélat Hœffelin, qui fut honoré l'année suivante de la pourpre romaine. Les clauses en sont particulièrement avantageuses. Une protection spéciale est assurée à l'Église catholique. Nous remarquons ensuite les mêmes stipulations que dans le concordat de Naples, mais il y a de plus des prévisions exactes et détaillées pour le rétablissement, sur de larges bases, du temporel des couvents, des paroisses, des séminaires, et de toutes les fondations ecclésiastiques. Diverses causes retardèrent l'exécution complète de ce concordat. D'abord, il indiquait les principales lignes d'une nouvelle circonscription diocésaine, érigeant deux

métropoles : Munich, avec Augsbourg, Passau et Ratisbonne pour suffragants ; Bamberg, avec Wurtzbourg, Eichstedt et Spire ; unissant au diocèse de Wurtzbourg, le territoire d'Aschaffenbourg, autrefois dépendant de Mayence, et la partie bavaroise du diocèse de Fulda ; au diocèse d'Augsbourg, la partie bavaroise du diocèse de Constance avec le territoire de Kempten ; au diocèse de Passau, la partie bavaroise du diocèse de Salzbourg et le territoire de la prévôté de Berchtolgaden ; au diocèse de Munich, celui de Chiemsée. Mais il restait à tracer exactement les limites de chaque diocèse, ce qui permit à une cabale de se former contre le concordat, sous les auspices de Wessemberg, précédemment grand vicaire de Dalberg, à Ratisbonne, et alors vicaire élu du chapitre de Constance, mais non agréé par le pape. La nouvelle circonscription, la composition et la dotation des chapitres ne furent définitivement réglées que par la bulle *Dei ac Domini nostri*, datée du 1er avril 1819, et publiée à Munich le 8 septembre suivant par le nonce Serra. La constitution établie en 1818 par Maximilien-Joseph Ier donnait lieu à des difficultés beaucoup plus graves, en ce qu'elle reproduisait tout l'édit de 1804 et contenait d'autres dispositions contraires aux promesses du concordat. Les évêques se firent scrupule de prêter serment à cette constitution, et ce fut le sujet de nouvelles négociations entre Hœffelin et Consalvi [1].

Dans la province du Haut-Rhin, la confusion due aux empiétements du pouvoir civil avait encore été aggravée par la mort de Dalberg, et par la vacance des évêchés de Constance et de Worms qui en était la suite. Rien n'avait été fait en vue d'une réorganisation, si ce n'est l'érection d'un vicariat général à Ellwangen, pour la partie wurtembergeoise du diocèse d'Augsbourg. Pie VII approuva cette mesure le 21 mars 1816. Pour aviser aux exigences

1. Voir les documents dans André, *Cours alphabétique*, v° *Bavière*.

de la situation, les souverains protestants qui avaient des sujets catholiques formèrent, sous le nom de *comité des concordats*, une assemblée de leurs représentants. La réunion s'ouvrit le 24 mars 1818, à Francfort-sur-le-Mein. On y trouvait les envoyés du Wurtemberg, de Bade, des deux Hesse, de Nassau, du Mecklembourg, des duchés saxons, d'Oldenbourg, de Waldeck et des quatre villes libres. Dès le discours d'ouverture, prononcé par le baron wurtembergeois de Wangenheim, les catholiques augurèrent mal de l'entreprise. En effet, le projet de l'assemblée, porté à Rome par les représentants du Wurtemberg et de Bade, avait pour base les principes schismatiques de la fameuse punctation d'Ems et laissait voir l'idée d'une Église nationale d'Allemagne. Ces tentatives n'eurent pour le moment d'autre résultat que de faire condamner par le Saint-Siège une prétendue *pragmatique ecclésiastique pour les provinces catholiques du Haut-Rhin* rédigée dans le même esprit.

3. La politique, la philosophie et la religion agitaient l'Allemagne avec d'autant plus de puissance que ce pays avait longtemps servi de théâtre aux expéditions napoléoniennes et qu'il voyait luire alors les derniers rayons du grand siècle de sa littérature nationale. La fermentation, l'exaltation même des idées y était grande. Elle produisit plusieurs sectes fanatiques. Le prêtre Boos gagna un certain nombre de disciples dans la diocèse de Lintz en déclamant sur la décadence de l'Église et en adoptant la théorie protestante de la justification. Malgré les condamnations et l'emprisonnement dont il fut frappé, plusieurs lui restèrent fidèles, et le suivirent, après sa disgrâce, dans la cure de Sayn où il mourut en 1825. Dans le même diocèse, Thomas Pœschl, originaire de la Bohême, représentait la domination napoléonienne comme devant précéder l'antechrist et le règne messianique de mille ans. Dieu et la sainte Vierge s'étaient révélés à lui pour le charger d'annoncer la purification aux chrétiens,

et il accomplissait sa mission au moyen d'une poudre qui mettait le diable en fuite. La secte en vint jusqu'à se souiller d'un sacrifice humain pendant la semaine sainte de 1817. On la poursuivit alors jusqu'à son entière destruction, et Pœschl finit par être interné dans un hospice de Vienne, où il mourut en 1837. Ce fut aussi un prêtre, nommé Hagleitner, qui fonda la secte des Manharters dans la vallée de Drixen, aux environs de Salzbourg. Il attaquait surtout le clergé coupable d'avoir prêté serment à Napoléon. Deux de ses partisans, étant allés à Rome en 1825, se laissèrent toucher par le vicaire général des Camaldules, Maur Capellari, que nous verrons devenir pape, et entraînèrent tous les autres dans leur conversion.

Mais ce n'étaient là que des incidents. La grande lutte religieuse se continuait entre le catholicisme et le protestantisme. Celui-ci ne pouvait se soustraire à l'action dissolvante du libre examen et à l'influence des doctrines philosophiques que l'on avait vues éclore pendant les dernières années du siècle précédent et au commencement de celui-ci. Le prodigieux talent de Kant pour l'analyse n'avait servi qu'à ébranler la certitude de la raison spéculative sans établir assez solidement la suffisance de la raison pratique. De là découlaient le scepticisme ou l'indifférence à l'égard des dogmes et une morale religieuse sans base. Jacobi, adversaire de Kant, ne vengea la raison pure qu'en y voyant une révélation immédiate et intérieure, source unique de la science des choses divines. A son tour, Fichte, disciple de Kant, ne trouva pour combler l'abime creusé par son maître, qu'une sorte de lien panthéistique entre le moi absolu et le moi fini. Hegel fut plus radical et plus franc : il représenta tout être et tout mode de l'être comme une évolution de l'idée, laquelle demeure dans un perpétuel *devenir :* de là le panthéisme le plus monstrueux, l'identité du vrai et du faux. Il offre ainsi pour conclusion ce dont Schelling faisait la base de

son système, résolvant toutes les oppositions, tous les *contraires*, qui se trouvent entre l'idée et l'existence, entre l'esprit et la nature, entre le monde moral et le monde physique, dans l'identité qui se trouve au sein de l'*absolu*[1]. On imagine aisément ce que pouvait devenir le protestantisme, déjà si incertain et si divisé, sous le scalpel d'une pareille philosophie.

Beaucoup d'esprits voyaient une préservation dans l'union, si souvent rêvée, de l'Église réformée et de l'Église luthérienne ainsi que de leurs diverses branches. La dynastie prussienne caressait cette idée, qui s'accordait avec ses projets de suprématie en Allemagne. Elle crut avoir trouvé l'occasion favorable, lors du troisième centenaire de la réforme, qui fut solennellement célébré en 1817 : « Il ne s'agit pas, lisait-on dans l'édit publié à ce sujet, de transformer l'Église réformée en Église luthérienne, ni celle-ci en celle-là, mais de fondre les deux en une Église évangélique renouvelée dans l'esprit de son fondateur. » Comme on ne trouvait pas de formule assez vague pour embrasser également toutes les croyances, le seul moyen d'union proposé était une liturgie commune, que le clergé de Berlin adopta le premier, et celui de la Bavière rhénane en 1819[2]. C'était bien peu, et dès le moment du centenaire, un des théologiens protestants les plus zélés et les plus éloquents, Nicolas Harms, avait opposé à l'édit du roi de Prusse une série de 95 thèses, qui donnait le programme d'une opposition formidable contre le projet d'union liturgique et contre l'indifférence doctrinale dont il était l'expression et le résultat. La 75e thèse disait ceci : « On voudrait enrichir l'Église luthérienne, comme une pauvre servante, par un mariage. Ah ! ne passez pas ce contrat sur la tombe où reposent les

1. Kant mourut en 1804, Jacobi en 1819, Fichte en 1814, Hegel en 1831, Schelling en 1854.

2. Voir *Histoire de l'Église*, par Alzog, § 419.

dépouilles de Luther ! Elles en sortiraient, et alors malheur à vous ! »

Les édits des souverains eurent encore moins de force pour empêcher l'invasion du rationalisme dans l'enseignement de la théologie et dans l'interprétation de l'Écriture sainte. Kant, Jacobi et Fries, disciple de ce dernier, se partagèrent l'influence, mais d'une manière fort inégale. Trois hommes mirent en honneur l'application du système de Kant à l'explication du dogme et à l'exégèse biblique : Rœhr, surintendant général à Weimar, pour l'enseignement populaire ; Wegscheider, professeur à Halle, pour la science théologique ; Paulus, professeur à Iéna, et ensuite à Heidelberg, pour l'herméneutique. Les *Heures dévotes* d'Aarau complétèrent ce travestissement de la révélation et le mirent à la portée des intelligences les moins cultivées. Reinhard, Storr, et en général les docteurs de l'Université de Tubingue prirent alors la défense du caractère positif et surnaturel de la révélation chrétienne, pendant que d'autres théologiens étalaient la prétention, inspirée évidemment par l'indifférence en matière dogmatique, de donner simultanément asile, dans le sein du protestantisme, au rationalisme et à l'orthodoxie.

4. De tels spectacles devaient fortifier la tendance qui s'était prononcée depuis le traité de Westphalie et attirait les intelligences les plus élevées vers l'unité catholique. D'illustres conversions se produisirent ; nommons le duc de Saxe-Gotha ; Adolphe-Frédéric, duc de Mecklembourg-Schwérin ; Frédéric-Auguste-Charles, troisième fils du grand-duc de Hesse-Darmstadt. D'autres convertis doivent l'éclat de leur nom à la littérature et à la science. Ainsi le comte de Stolberg, qui mourut comme un saint, en 1819, et qui était catholique, de même que sa femme, depuis 1800 ; un conseiller aulique de Hesse-Darmstadt, Frédéric-Louis-Zacharie Werner, converti à Rome en 1809, ordonné prêtre en 1814 ; un orientaliste distingué,

fils du président du consistoire luthérien de Schwérin, Jean-Auguste Starck, qui avait fait son abjuration à Paris, en 1766, et mourut en 1816. Le plus célèbre de tous est Frédéric de Schlégel. Lui et sa femme avaient abjuré le protestantisme, en 1803, dans la cathédrale de Cologne. Nous pourrions ajouter beaucoup d'artistes ou de personnages de grande famille. Mais ces illustres écrivains méritent d'être signalés à un double titre, car leurs œuvres jetèrent un nouvel éclat sur la vérité catholique. A peine converti, Stolberg fut abandonné par le conseiller Woss, son collaborateur et protégé; mais il ne laissa pas de mettre plusieurs feuilles et recueils périodiques au service de sa foi. Il composa des vies de saints, traduisit des ouvrages des Pères. Son œuvre capitale est l'*Histoire de la religion de Jésus-Christ*, en 15 volumes. Werner, grand poète, après avoir réfuté lui-même une *Vie de Martin Luther* qu'il avait composée avant sa conversion, composa des sermons et de nouvelles poésies. Starck traça le plan d'une réunion des églises chrétiennes dans le *Banquet de Théodule*, qui eut un succès prolongé, et, sous le titre de *Triomphe de la philosophie*, décrivit les horreurs et les causes de la révolution française. Frédéric de Schlégel, philosophe, poète, historien, fut l'âme d'un grand mouvement catholique. Il aida Stolberg dans ses publications périodiques, en établit à son tour, composa des livres, fit des conférences à Vienne. En se convertissant, Schlégel, plus heureux que Stolberg, garda ses amitiés littéraires, parmi lesquelles était celle de son frère, Augustin-Guillaume, et il en résulta une influence favorable à l'esprit catholique; mais surtout il eut pour disciples et pour collaborateurs des écrivains convertis comme lui. Nous pouvons citer, outre Werner, le poète Clément de Brentano et Adam Muller, philosophe et économiste. Avec eux, il entreprit, en 1818, dans un recueil périodique, la *Concordia*, de préparer une restauration sociale par la subordination de la politique à l'autorité

directrice du pontife romain; mais le gouvernement autrichien ne lui permit pas de continuer [1].

La théologie proprement dite eut pour organe, depuis 1813, la *Revue théologique de Tubingue*, qui la présentait principalement sous le côté apologétique. Elle produisait aussi de savants traités dans lesquels la philosophie lui prêtait sa méthode et ses raisonnements. Malheureusement, l'ouvrage le plus saillant et le plus influent, celui de George Hermès, professeur à l'Université de Bonn, publié en 1819, sous le titre d'*Introduction philosophique à la théologie catholique chrétienne*, versait dans le rationalisme, sous prétexte de réfuter les partisans de Kant, et devait, en créant un courant fâcheux, attirer plus tard les condamnations du Saint-Siège.

5. Cependant les princes à qui Schlégel avait déplu par le plan de la *Concordia* savaient qu'en Allemagne la jeunesse des universités était travaillée par des idées de liberté. La Sainte-Alliance et les constitutions absolutistes maintenues dans les grands États ne l'irritaient pas moins que n'avait fait naguère la domination napoléonienne. Si la philosophie d'Hegel autorisait le roi de Prusse à prendre la force pour le principe du droit, à plus forte raison autorisait-elle les étudiants à employer, pour l'affranchissement de leur pays, des moyens révolutionnaires. Des sociétés secrètes s'organisèrent; la *Burschenschaft* [2] remplaça la *Tugendbund*. Au congrès d'Aix-la-Chapelle, dont l'une des suites fut, comme nous l'avons vu, la libération du territoire français, les rois de la Sainte-Alliance s'occupèrent de ces menaçantes machinations. Ce fut sur l'initiative de Stourdza, ministre de Russie, et l'on disait qu'il était renseigné par le célèbre écrivain allemand Kotzebue, autrefois libéral. Le 29 mars

1. Pour plus de détails, voir Rohrbacher, *Histoire de l'Église*, liv. XCI, et *Tableau général des principales conversions qui ont eu lieu parmi les protestants et autres religionnaires.*

2. Association des étudiants.

1819, Karl Sand accomplit la vengeance des sociétés secrètes en tuant l'infortuné d'un coup de poignard. Le fanatisme soutint l'intrépidité de l'assassin au moment du supplice, et ses jeunes associés en firent un martyr. Les souverains, réunis dans un nouveau congrès à Carlsbad, au mois d'août, arrêtèrent la formation d'une commission d'enquête contre la démagogie. Le 20 septembre, la diète fédérale établit la censure pour cinq ans dans les États allemands. Les universités furent placées sous la surveillance spéciale de procureurs extraordinaires. On chargea une commission siégeant à Mayence de condamner les étudiants coupables de menées révolutionnaires. Des écrivains et des professeurs célèbres furent sévèrement frappés, entre autres le publiciste Joseph Gœrres, qui avait puissamment contribué à soulever l'Allemagne pour son indépendance, en 1813; obligé de se réfugier en Suisse, il y acheva sa conversion au catholicisme.

6. Le double courant, catholique et révolutionnaire, existait aussi en Espagne. Les jésuites rentrèrent à Madrid, où ils prirent possession du collège impérial, et partout entourés des témoignages de l'affection universelle, ils s'établirent dans la Catalogne, dans l'Aragon et dans l'Andalousie. Il fallut créer plusieurs noviciats, et la province d'Espagne compta, en 1819, 397 jésuites. Du reste, le roi demanda la formation d'écoles dans toutes les maisons religieuses, et Pie VII, prêtant son concours à cette mesure qui avait pour objet l'éducation morale et religieuse des enfants de l'un et l'autre sexe, dispensa du bréviaire les personnes occupées à cette grande œuvre. Mais les carbonari avaient aussi formé des réunions en Espagne sous le nom de *communeros*, et préparaient des mouvements révolutionnaires.

Dans les Pays-Bas, Guillaume Ier employait contre les catholiques belges la force et la ruse. Les évêques, par un *jugement doctrinal*, avaient critiqué huit articles de

la nouvelle constitution et déclaré qu'on ne pouvait s'engager à les observer. Plusieurs députés belges mirent en conséquence des réserves à leur serment. Le roi ne craignit pas d'annoncer que tous l'avaient prêté sans la moindre altération, ce qui lui valut une réclamation énergique du comte de Robiano. De leur côté, les évêques avaient envoyé leur *jugement doctrinal* au pape. Pie VII les félicita de leur conduite par un bref du 1er mai 1816, adressé à Maurice de Broglie, évêque de Gand, et leur demanda de se joindre à lui pour aplanir les difficultés. Le monarque protestant, au lieu d'entrer dans cette voie pacifique des négociations, promulgua le 10 mai les *articles organiques* de Napoléon et fit condamner l'évêque de Gand à la déportation. La sentence fut affichée sur un échafaud où l'on exposait en même temps deux voleurs. Le gouvernement prétendit qu'en vertu de cet acte la juridiction était dévolue au chapitre, et l'on vit renaître les persécutions et les troubles qui avaient désolé ce diocèse dans les dernières années de Napoléon[1]. Guillaume reprochait aussi à l'évêque de Gand de protéger contre lui les jésuites, qui furent expulsés en 1818.

Le canton de Genève fut placé, en 1819, sous la juridiction de l'évêque de Lausanne, résidant à Fribourg. Le conseil d'État déclara recevoir le bref pontifical avec reconnaissance. L'année suivante, l'évêque visita solennellement la *Rome protestante :* c'était un fait inouï depuis Calvin. Les jésuites dispersés avaient continué leur ministère en Suisse. Nous en voyons dans le canton de Soleure, et même dans le Valais, annexé à l'empire napoléonien. La république valaisane et le canton de Fribourg ouvrirent leurs portes, en 1818, à l'institut rétabli. Ce fut l'asile des proscrits de la Belgique. Le protestantisme se dissolvait à Genève. Le 3 mai 1817, les pasteurs défendirent de prêcher

1. Le prince Maurice de Broglie mourut à Paris, le 20 juillet 1821, à l'âge de cinquante-quatre ans.

la divinité de Jésus-Christ, sous peine d'être exclu du ministère pastoral. On ridiculisa par le sobriquet de *momiers* les deux ou trois qui, avec quelques adhérents, demeurèrent fidèles à l'ancienne croyance[1].

La cause de l'émancipation des catholiques et celle du *veto* agitaient l'Angleterre et l'Irlande. La première avait pour champion l'éloquent avocat irlandais O'Connell[2]. Un bill présenté à ce sujet, en 1813, avait été rejeté à une faible majorité. Quant au *veto*, un rescrit favorable du vice-préfet de la Propagande, en date du 16 février 1814, n'avait servi qu'à augmenter l'ardeur des deux partis. Rentré à Rome, le pape entendit Milner, Murray, coadjuteur de Dublin, Poynter, devenu vicaire apostolique de Londres, mais il suspendit sa décision. En 1815, une assemblée d'évêques, tenue à Dublin, résolut de faire réprésenter au pape la violente répugnance que le *veto* excitait en Irlande. Pie VII intervint avec autant de prudence que d'activité et indiqua les concessions possibles. Ce fut en vain, les deux partis ne s'accordèrent pas. La cause de l'émancipation échoua aussi à la Chambre des communes, où elle avait été portée en 1819, mais faute de deux voix seulement. Cependant le prince régent savait bon gré à Pie VII de ses dispositions conciliantes, et en 1818 les premiers rapports directs entre la cour romaine et l'Angleterre hérétique se montrèrent dans une lettre de ce prince, remise par son ministre près la cour de Naples. Une difficulté, tout accidentelle pour l'Angleterre, venait des prêtres français blanchardistes ou au moins suspects qui continuaient d'y résider. Poynter reçut en septembre 1818 un formulaire par lequel ils devaient se reconnaître unis à tous ceux qui étaient en communion avec le Saint-Siège. Plusieurs le signèrent.

1. Voir *Histoire véritable des Momiers de Genève*, par un témoin oculaire, et *Défense de la vénérable compagnie des Pasteurs de Genève*, etc.

2. Né en 1775, dans le comté de Kerry.

Les idées d'Alexandre 1er le portaient peu à reconnaître dans le gouvernement d'autre volonté que la sienne. Les universités russes et les sociétés bibliques, jalouses des grands succès obtenus par les jésuites dans leurs collèges et leurs missions, les lui rendirent odieux en signalant les retours au catholicisme dont ils étaient l'instrument. Les sociétés bibliques minaient bien autrement les croyances des schismatiques, car venues d'Angleterre, elles apportaient le calvinisme. Mais le calvinisme s'accommodait de la suprématie spirituelle du czar, et celui-ci, qui en 1818 défendit d'affranchir les serfs par testament, tenait avant tout à conserver l'organisation deux fois despotique de son empire. Il publia donc un ukase au mois de janvier 1816 pour bannir les jésuites de Saint-Pétersbourg et de Moscou et ramener le catholicisme aux conditions d'existence qui lui avaient été faites sous Catherine II[1]. Un complice bien différent et non moins dangereux des sociétés bibliques était l'ancien calviniste Stanislas Bohusz, métropolitain de Mohilew. Il s'était fait mettre à la tête d'une commission ecclésiastique, à l'aide de laquelle il gouvernait les catholiques de la Russie sans recours à Rome et contrairement à la doctrine romaine, autorisant les divorces, favorisant l'apostasie des moines, se livrant à une honteuse simonie. Pie VII le rappela énergiquement au devoir par une lettre du 2 septembre 1816. Au mois de janvier 1818, un concordat fut signé pour le nouveau royaume de Pologne. Varsovie devenait métropole, à la place de Gnesen, qui passait avec le duché de Posen sous la domination de la Prusse. Il y avait sept autres évêchés. La même année un bref rétablit l'université de Varsovie[2].

Pour terminer, signalons le rétablissement du siège

1. Crétineau-Joly : *Histoire religieuse*, etc., *de la Compagnie de Jésus*, t. V, chap. 1er.

2. Rohrbacher, *Histoire de l'Église*, liv. XCI. — Aug. Theiner, *Vicissitudes de l'Église catholique en Pologne et en Russie*.

archiépiscopal de Smyrne en 1818; un évêché à la Louisiane en 1815; les jésuites, dès le même temps, en diverses parties des États-Unis et à Mexico, le martyre du père Clet, missionnaire lazariste de Chine, en 1818; d'un autre côté, l'hérésie essayant d'imiter le prosélytisme catholique, la société de Bâle pour les missions protestantes s'ajoutant en 1816 à celles déjà fondées, la société biblique de Londres multipliant dans toutes les langues des bibles de propagande, une imprimerie protestante fondée à Taïti en 1817, un évêque anglican à Calcutta en 1815.

LEÇON XXVI.

1. L'année 1820 parut donner le signal aux passions révolutionnaires, que les sociétés secrètes fomentaient et qui trouvaient malheureusement quelques motifs plausibles, soit dans certaines clauses du traité de Vienne, soit dans le caractère compressif des gouvernements de la Sainte-Alliance.

Ce que nous avons dit précédemment prouve qu'aucun de ces motifs n'existait en France. Au contraire, après l'élection du régicide Grégoire, le roi dut reconnaître qu'il avait trop incliné du côté des libéraux. Il donna satisfaction au pays en renouvelant le ministère, mais Decazes obtenait la présidence du conseil, ce qui était l'affermissement du système de conciliation. La Chambre annula l'élection de Grégoire pour cause d'indignité. Tout à coup une catastrophe découvrit, d'une manière bien autrement sinistre, l'abîme où la royauté pouvait sombrer. Le duc de Berry, l'espoir de la dynastie, avait été frappé d'un coup de poignard, le 13 février, à la sortie de l'Opéra. On ne trouva pas de complices à Louvel, l'assas-

sin, mais l'interrogatoire démontra que les mauvaises doctrines l'avaient armé pour le crime. Decazes tomba et fut remplacé par le duc de Richelieu. Dans le cours de la session législative, on fit une loi favorable à la prompte répression des complots contre la sûreté de l'État ou les membres de la famille royale. La censure fut établie sur les écrits périodiques. L'élément conservateur vit ses forces s'accroître dans les élections, par la création d'un collège départemental des plus imposés. Le 29 septembre, la naissance d'un fils posthume du duc de Berry, qui reçut le nom de Henri-Dieudonné et le titre de duc de Bordeaux, excita l'enthousiasme populaire. Cependant la complicité morale des révolutionnaires dans le crime de Louvel était devenue matérielle après coup. Les plus ardents ne se contentaient pas de saper les institutions monarchiques au nom de la charte même qui les consacrait, accusant les royalistes de violer la liberté. Des explosions de poudre menaçaient la duchesse de Berry au palais des Tuileries. La jeunesse des écoles se livrait à des manifestations contre la majorité de la Chambre; des troubles éclatèrent dans la rue à plusieurs reprises. La police découvrit une conspiration militaire; les conjurés voulaient s'emparer des Tuileries et proclamer Napoléon. D'autres complots, dans de semblables desseins, produisirent des désordres à Saumur et à Grenoble.

Les attaques du libéralisme se dirigeaient surtout contre l'Église. Une ordonnance du 27 février 1821 tenta de remédier au mauvais esprit qui régnait dans l'Université en accordant aux évêques le droit de visiter et de surveiller les collèges. L'indépendance des petits séminaires fut complétée par la faculté laissée aux curés d'y préparer deux ou trois élèves, sans être soumis à la rétribution universitaire. Mais c'étaient des palliatifs impuissants. L'enseignement de tous les degrés inculquait à la jeunesse l'impiété et la haine de l'Église. Les mis-

sions de France faisaient un grand bien; les journaux apprirent aux émeutiers à crier: *A bas les missionnaires!* La congrégation dirigée par le P. Ronsin se développa en 1820, sans sortir du domaine des œuvres pieuses et charitables. Sous l'inspiration des jésuites, d'éminents ecclésiastiques réunirent dans la Société des Bonnes-Œuvres trois groupes, qui s'occupaient des prisons, des hôpitaux et des petits Savoyards. Il y eut ensuite la Société des Bonnes-Études, pour préserver la jeunesse des perverses doctrines. Jules Gossin, conseiller à la cour royale de Paris, rattacha aussi à la congrégation l'Association de Saint-François-Régis pour la réhabilitation des mariages contractés seulement devant l'officier civil. D'un autre côté, les missionnaires créaient à Paris l'Association de Saint-Joseph, pour sauvegarder, en toute circonstance, les intérêts matériels et moraux des ouvriers. Telle était la croisade pacifique à laquelle se dévouaient les jeunes gens du plus bel avenir et des hommes déjà illustres dans le clergé, dans l'armée ou dans la magistrature. Il existait, en dehors de la congrégation des jésuites et des missionnaires, une société monarchique qui s'était formée dans les dernières années de l'Empire et dont le parti royaliste recevait la direction. Les libéraux affectèrent de confondre ces deux puissances, si différentes, pour accabler l'Église sous le poids des haines politiques. Un magistrat, Madier de Montjau, se fit l'écho de cette calomnie dans une pétition aux Chambres: il y représentait le clergé comme associé à un *gouvernement occulte* dont les manœuvres ténébreuses opprimaient le vrai et légitime gouvernement. Cette dénonciation sans preuves n'eut d'autre résultat que de faire censurer l'auteur par la cour suprême et de répandre sur le reste de sa vie l'amertume des regrets, si ce n'est qu'elle fournit un nouvel aliment aux accusations du parti révolutionnaire[1].

1. Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. VI, chap. III; on

2. L'Espagne avait eu aussi, les années précédentes, des conspirations avortées. Mais, au mois de janvier 1820, un simple lieutenant-colonel, nommé Riégo, leva l'étendard de la révolte à Cadix, délivra le général Quiroga, emprisonné pour un complot antérieur, et contraignit Ferdinand VII d'accepter le rétablissement des *cortès*, c'est-à-dire du parlement, et la constitution de 1812. Ce triomphe de la révolution eut lieu le 9 mars. Les libéraux d'Espagne étaient impies comme ceux de France. Ils mêlaient le blasphème à leur victoire, et malgré la modération que certains chefs auraient voulu leur inspirer, la passion irréligieuse les emporta bientôt aux derniers excès. Le 14 août, les cortès prononcèrent l'abolition de l'ordre des jésuites, avec la promesse menteuse, pour les membres dispersés, d'une pension alimentaire. Le 16 septembre, tous les couvents, même ceux des chevaliers de Malte et des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu sont supprimés; les vœux sont interdits. Au mois de septembre, l'archevêque de Valence subit la peine de l'exil et de la confiscation de son patrimoine, pour avoir protesté contre la spoliation des monastères. Les prisons ne tardèrent pas à se remplir de prélats, d'ecclésiastiques et d'autres personnes soupçonnées de voir avec déplaisir le nouveau régime constitutionnel. Les droits temporels et spirituels du Saint-Siége furent foulés aux pieds. Pie VII avait accordé récemment pour les besoins de l'État un impôt extraordinaire de six millions de réaux sur le clergé pendant six ans, et le bouleversement actuel lui fermait à lui-même une source considérable de revenus, que le roi remplaçait par une indemnité annuelle de 6,000 écus. Les cortès nommèrent aux siéges épiscopaux de Cadix et de Séville des candidats qui ne purent obte-

remarquera la note relative à l'association politique qui se laissa désigner sous le nom de *congrégation*. Sur l'*Association de Saint-Joseph*, voir un article de Lamennais, dans ses *Mélanges religieux et philosophiques*.

nir leurs bulles. Enfin le pape ayant refusé d'admettre, comme ministre à Rome, un prêtre espagnol de mauvaise doctrine, elles signifièrent au nonce l'ordre de quitter Madrid. Le sang avait coulé: vingt-cinq prêtres ou religieux furent massacrés non loin de Manrèse, le 17 novembre 1822, pour l'amour de la constitution.

L'autre partie de la Péninsule ressentit bientôt le contre-coup de la révolution espagnole. Le Portugal se souleva le 24 août 1820 ; les cortès se réunirent pour la première fois depuis 1697, et rédigèrent une constitution imitée de leurs voisines. Tout cela s'accomplissait en l'absence de Jean VI, qui depuis la mort de sa mère, en 1816, avait échangé son titre de régent contre celui de roi. Il résidait à Rio de Janeiro, où la famille royale tout entière s'était retirée lors de l'invasion des Français, et il se nommait roi du Portugal, du Brésil et des Algarves. Rentré en Europe au mois de février 1821, il se vit ballotté entre le radicalisme des cortès et les intrigues absolutistes de sa femme, Charlotte, fille du roi d'Espagne Charles IV, avec laquelle il avait publiquement rompu depuis 1806. Celle-ci s'appuyait sur son fils, dom Miguel. Néanmoins elle ne put empêcher Jean VI de reprendre possession du trône de Portugal, après avoir accepté la constitution des cortès. Ces bouleversements entraînèrent pour l'Église les mêmes souffrances qu'en Espagne. La régence révolutionnaire fit emprisonner le cardinal patriarche de Lisbonne dans un couvent, pour avoir refusé de prêter serment à la nouvelle constitution. La presse attaquait la religion avec une licence effrénée : les cortès confièrent le jugement de ces délits à des jurés élus par le peuple.

3. Ferdinand Ier avait rétabli dans les Deux-Siciles, au mois de mars 1820, les religieux de Saint-Jean-de-Dieu, si utiles pour le service des hôpitaux. Les carbonari se préparaient pour des œuvres bien différentes. Une insurrection militaire, commandée par le général Guillaume

Pépé, triompha au mois de juillet. Le roi dut accepter une constitution libérale et en jurer l'exécution. La Sicile se proclama indépendante, et le peuple de cette île, moins adouci par la civilisation, commit d'affreux désordres. Des scènes de sang et de ruine souillèrent Palerme pendant deux jours. Des villes moins considérables furent entièrement détruites. Le parlement napolitain se hâta d'imiter les cortès espagnoles, en proposant l'interdiction des vœux monastiques et l'abolition de tout monastère qui compterait moins de douze religieux.

L'insurrection n'éclata dans le Piémont qu'au mois de mars 1821. Victor-Emmanuel Ier, ne voulant ni se soumettre ni lutter, abdiqua en faveur de son frère Charles-Félix, qui s'était réfugié à Modène. Le jeune prince Charles-Albert n'avait pas craint de se mettre à la tête de la révolution.

4. Cependant les souverains de la Sainte-Alliance, sur l'initiative de Louis XVIII qui, au milieu de ces orages, crut devoir adhérer à leur pacte, s'étaient réunis à Troppau, en Silésie, le 2 septembre 1820. Les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse s'y trouvaient en personne. Le congrès fut transféré à Laybach au mois de janvier 1821, et le roi de France s'y fit représenter par des ambassadeurs. L'Angleterre refusa de concourir à ses travaux, et par une circulaire adressée aux diverses cours, nia le droit d'intervention dans les affaires intérieures des autres pays. On n'en tint compte, et l'Autriche reçut mission de dompter la révolution en Italie. Cette résolution fut prise le 2 février, et le congrès ne cessa qu'au mois de mai. Outre les trois souverains du Nord, Ferdinand Ier lui-même, qui s'était rendu à Laybach, avait signé la déclaration de guerre aux constitutionnels de Naples, et comme la révolution avait conféré à son fils, le duc de Calabre, l'exercice de la souveraine puissance avec le titre d'*alter ego* ou de vicaire général du roi, il se produisit cette circonstance étrange que le fils dirigeait

la défense du pays contre les Autrichiens, et que le père revenait au milieu de ces derniers.

Parmi ces événements, la situation du pape était bien difficile. La révolution attaquait l'Eglise et le pouvoir temporel du Saint-Siège. Dès les premiers jours du triomphe des carbonari, les troupes napolitaines avaient occupé Bénévent et Ponte-Corvo, et le duc de Calabre ne put opposer qu'un désaveu à cette usurpation. D'un autre côté, les nobles et pacifiques traditions de la papauté commandaient à Pie VII de s'abstenir en même temps de tout acte belliqueux et de toute marque de sympathie envers la domination autrichienne. Il déclara donc que son attitude serait celle d'une scrupuleuse neutralité, et que ne pouvant empêcher les armées belligérantes de s'avancer l'une contre l'autre, il se contentait de placer ses États sous la protection des grandes puissances. On prit la précaution de disposer des appartements pour le saint-père à Civita-Vecchia, et afin de le protéger au besoin, un navire français demeura dans le port. Les Autrichiens s'avançaient. Le cardinal Consalvi réussit à empêcher leurs troupes d'entrer dans Rome ; elles campèrent au pied des murs. Les Napolitains ne purent arrêter leur marche. Elles entrèrent à Naples le 24 mars, et soumirent également la Sicile. Ferdinand Ier reprit l'exercice de la royauté absolue. Une autre colonne battit les révolutionnaires piémontais à Novare, le 8 avril, et Charles-Félix put prendre possession du trône qui lui avait été cédé par son frère. Après neuf mois d'occupation, Bénévent et Ponte-Corvo furent restitués au pape. Les carbonari de la Lombardie avaient aussi formé des complots. Le gouvernement autrichien les découvrit, dispersa l'association et emprisonna les principaux chefs. L'un d'eux, Silvio Pellico, détenu au Spielberg, château fort de la Moravie, se rapprocha du christianisme, et composa un récit touchant, intitulé : *Mes prisons*, chef-d'œuvre de noble et délicate sensibilité, auquel on ne

peut reprocher qu'une teinte d'exagération et de partialité bien excusable contre l'Autriche.

Ferdinand Ier, rétabli dans son royaume des Deux-Siciles, s'occupa de poursuivre les livres et les écrits qui avaient préparé le triomphe de l'anarchie et de l'impiété. Il ne tarda pas non plus à faire revenir les jésuites.

Enfin, pour prononcer le jugement définitif sur la secte que l'on connaissait désormais à ses fruits, la voix de Pie VII s'éleva. Comme souverain temporel, il avait interdit les sociétés secrètes dans ses États par un édit du 10 avril. Par une bulle du 13 septembre, il flétrit le but et les moyens du carbonarisme, qu'il décrit en termes énergiques, et frappe d'excommunication tous ceux qui auront participé de quelque manière à ses réunions ou à ses actes. Sous la même peine, il prohibe tous les écrits de la secte et ordonne d'en dénoncer les affiliés et les complices[1].

5. Toutefois ce n'était pas fini du vaste mouvement de 1820. En France la lutte s'accentuait. La mort de Napoléon, arrivée le 5 mai 1821, ne laissa plus qu'un mot d'ordre au parti libéral, le nom de la charte qui, étant seul, ne parut avoir que plus de prestige. On se servit néanmoins encore, pour entraîner les bonapartistes, du nom de Napoléon II, décerné au roi de Rome, que la cour de Vienne gardait sous le nom de duc de Reichstadt. D'un autre côté, les élections avaient grossi les rangs de la droite royaliste, et le 14 décembre, le roi lui demanda un ministère dont le comte de Villèle eut la présidence. Peu après, on arrêta des commencements de révolte ou des conspirations à Belfort, à Saumur, à Toulon. Au mois de février 1822, une seconde tentative d'insurrection à Saumur eut plus d'éclat et trahit la participation de La Fayette à ces menées révolutionnaires. L'audace de l'im-

1. Voir le texte de la bulle dans le *Cours alphabétique* de M. l'abbé André, v° *Francs-maçons*.

piété alla jusqu'à troubler la prédication des missionnaires dans l'enceinte des églises. On avait rendu au culte l'église Sainte-Geneviève et relégué dans un coin des caveaux les restes de Voltaire et de Jean-Jacques. Les libéraux se récrièrent, comme s'il se fût agi de l'établissement de la théocratie. Des bandes firent irruption dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires et dans celle de Saint-Eustache, épouvantant les fidèles par des explosions de pétards. Il fallut suspendre les cours de la faculté de droit, pour cause de rixes et de manifestations séditieuses. On se préparait à juger les auteurs des précédents complots, quand une nouvelle conspiration se produisit à Colmar, et l'on instruisait en même temps le procès de quatre sergents, Bories, Goubin, Pommier et Raoulx, coupables d'avoir concerté un projet d'insurrection à La Rochelle. Cette cause célèbre fournit au courageux avocat général Marchangy l'occasion de dévoiler, dans son réquisitoire, l'organisation, les ramifications européennes et les desseins subversifs des carbonari. Les quatre sergents subirent la peine de mort, ainsi que des militaires de grade plus élevé, condamnés pour les autres conspirations. Mais le sang versé excitait un sentiment de pitié dont les libéraux abusaient pour jeter l'odieux sur les actes défensifs du gouvernement et de la magistrature.

L'Espagne, laissée à elle-même, était tombée dans l'anarchie. Le pays s'était divisé, plusieurs provinces voulant le *Rey netto*, le roi absolu ; d'autres tenant pour les institutions parlementaires. Un célèbre écrivain devenu ministre, Martinez de la Rosa, tenta vainement de concilier les partis. Mina, qui avait fait la guerre de l'indépendance comme chef de partisans, et Riégo se mirent à la tête de nouvelles *guérillas* pour défendre la constitution contre les mouvements réactionnaires. Le 8 juillet 1822, la guerre civile ensanglanta les rues de Madrid, et Ferdinand VII se trouva littéralement prisonnier des constitutionnels dans sa propre capitale. Des royalistes avaient

formé une *junte* à La Seu d'Urgel; Mina les poursuivit et les obligea de se retirer en France.

6. Ces convulsions, si menaçantes pour l'édifice européen de 1815, quand les armées autrichiennes occupaient encore les provinces à peine soumises de l'Italie, avaient étendu leurs effets jusque dans le Nouveau-Monde. A la nouvelle des événements du Portugal, une sanglante révolution éclata au Brésil. Dom Pedro, fils aîné de Jean VI, fut d'abord proclamé prince régent et défenseur perpétuel du Brésil, puis empereur constitutionnel. Peut-être agissait-il d'accord avec son père. Le mouvement était moins dirigé contre le pouvoir de celui-ci que contre le lien de dépendance à l'égard d'un pays européen. La constitution ne fut définitivement promulguée qu'en 1825. Elle reconnaissait la religion catholique comme religion d'État et tolérait les autres. Depuis longtemps les colonies espagnoles avaient essayé de conquérir l'indépendance. Bolivar, surnommé le *Libérateur*, réunissait dès 1819 le Vénézuéla et la Nouvelle-Grenade dans une seule république, qu'il nommait la Colombie; la prolongation des troubles de l'Espagne lui permit de consommer son œuvre d'affranchissement, et la dernière garnison espagnole se rendit le 8 novembre 1823. Le Chili s'était détaché de la métropole en 1817. Pour assurer sa tranquillité, il alla aussi expulser les armées espagnoles du Pérou en 1821. Un *Te Deum* d'action de grâces fut chanté dans la cathédrale de Lima le 28 juillet 1821, et après la messe célébrée par l'archevêque, les principaux citoyens et les nouvelles autorités jurèrent, sur l'Évangile, de défendre les libertés publiques contre le gouvernement espagnol et contre tout pouvoir étranger. Bolivar, acheva l'émancipation du haut Pérou en 1824 et y fonda la république de Bolivie. Le Chili se donna une constitution, qui fut promulguée le 23 octobre 1822. Elle reconnaissait la religion catholique à l'exclusion de tous les autres cultes, mais elle privait le clergé de tout pouvoir temporel et abolissait l'immu-

nité du for ecclésiastique. Néanmoins elle donnait rang aux évêques parmi les sénateurs. L'esclavage était aboli. Tout ce mouvement était parti, à l'origine, des provinces du Rio de la Plata. A l'époque où nous sommes, l'anarchie régnait dans cette partie de l'Amérique du Sud ; les chefs et les constitutions n'y avaient qu'une durée éphémère, insuffisante pour étouffer les violences et faire respecter les droits les plus sacrés. Le Paraguay avait prononcé, en 1811, la déposition du gouverneur espagnol. Depuis ce temps, il était soumis à une sorte de dictateur, Rodrigue Francia. Parmi ses extravagances souvent sanguinaires, Francia avait eu l'idée de réunir dans sa main les deux pouvoirs et pour cela il avait profité du triste état de l'évêque de l'Assomption, frappé d'aliénation mentale. Il s'était déclaré chef de l'Église, et confiait le soin des détails du culte à un vicaire général, sa créature. Il avait supprimé les quatre couvents du pays, confisqué leurs possessions et obligé les religieux à se séculariser, sous peine d'être considérés comme vagabonds et expulsés. Au Mexique, un général espagnol mécontent, Iturbide, s'était fait proclamer empereur en 1822, mais il fut contraint d'abdiquer dix mois après. Une république se forma sous le nom d'*États-Unis mexicains*, et elle envoya ses députés annoncer à Pie VII qu'elle reconnaissait le catholicisme comme religion dominante.

7. L'agitation régnait aussi à l'extrémité orientale de l'Europe. Là commençait à surgir, par suite de l'affaiblissement de la Turquie et du développement de la puissance moscovite, ce conflit d'intérêts religieux et politiques qu'on a nommé, depuis, la *question d'Orient*, et qui, en menaçant perpétuellement l'équilibre du monde civilisé, oblige à de fréquents intervalles les nations de l'Occident, si remplies de dédain pour les croisades, de tourner leurs pensées et leurs armes vers ces régions lointaines. En parlant des traités de Vienne, nous avons mentionné les récentes conquêtes de la Russie sur l'empire turc. Quoi-

que la Servie eût échoué dans une tentative de complet affranchissement dont les phases diverses se succédèrent de 1804 à 1813, la Sublime-Porte ne possédait plus qu'une suzeraineté nominale sur cette province, sur la Moldavie et la Valachie. La Russie était toujours prête à favoriser la révolte dans ces pays. Les îles Ioniennes forcèrent le sultan Mahmoud II à reconnaître leur indépendance en 1819. Depuis l'expédition française, Méhémet-Ali, fils d'un simple agha, s'était élevé, à force d'intelligence et de hardiesse, à la vice-royauté d'Egypte. Il avait fait disparaître tout obstacle à sa domination absolue par le massacre des mamelouks. Sa dépendance à l'égard du sultan n'avait rien de bien effectif. Toutefois il obéit à ses ordres en faisant la guerre aux Wahabites, nouvelle secte qui prétendait ramener l'islamisme à la pureté primitive et réduire le culte à la simple adoration de Dieu. Les Wahabites s'étaient emparés de la Mecque et de Médine; ils avaient ensuite envahi la Syrie et pris Damas. Toçoun-Pacha, fils aîné de Méhémet-Ali, reconquit Médine et la Mecque. En 1818, Damas fut rendue à Ibrahim, second fils du vice-roi, mais la secte garda toute l'Arabie centrale.

Telle était la situation, lorsqu'un grand mouvement insurrectionnel éclata dans la Grèce. Les éléments s'en préparaient depuis 1814 au sein des *Hétéries*, associations purement littéraires et artistiques à l'origine, mais qui avaient fini par revêtir un caractère politique. Entre les populations de race diverse qui occupaient les territoires des anciens Grecs, il y avait deux liens puissants. Le premier était celui d'une langue altérée sans doute, mais pleine encore des antiques souvenirs de la liberté et du patriotisme. L'autre était celui du christianisme. La plupart des Grecs modernes appartiennent au schisme oriental : un certain nombre sont catholiques, mais la religion de Mahomet n'a pas conquis d'adhérents parmi eux. Les Russes encourageaient secrètement le dessein des hétéries.

Enfin l'occasion d'une prise d'armes vint d'où on ne pouvait l'attendre. Au sein d'une famille de *Clephtes*[1], hommes indépendants qui vivaient de pillage dans les montagnes de l'ancienne Grèce, était né Ali, devenu, par son adresse à flatter la Sublime-Porte et par son audace, pacha de Janina et vice-roi de toute la Roumélie. Mis hors la loi par le sultan Mahmoud à cause de son ambition effrénée, il voulut rétablir sa situation en appelant les Grecs à une guerre d'indépendance. La Laconie, la Messénie, l'Arcadie, la Béotie, les îles se soulevèrent à la fin du mois de mars 1821. Des chefs habiles et courageux parurent à la tête d'armées improvisées, et dès le mois de janvier 1822, on promulguait une constitution provisoire à Épidaure. Le gouvernement de la Grèce affranchie s'établit à Corinthe. Mais peu après, Ali, trahi et obligé de capituler, fut assassiné par les Turcs sur un terrain neutre où il attendait le sauf-conduit qu'on lui avait solennellement promis. La campagne se poursuivit néanmoins avec des alternatives de succès et de revers pour les deux partis. Les Grecs, s'étant emparés de la citadelle d'Athènes, célébrèrent la fête de l'Assomption dans le Parthénon. Mais ils avaient perdu Corinthe, et Maurocordato, un de leurs principaux chefs, était assiégé à Missolonghi. La bravoure patriotique déployée par l'insurrection ne resta pas entièrement pure des excès que le christianisme bannit des guerres les plus légitimes. Quant aux musulmans, ils donnèrent libre cours au mépris et à la haine que la loi du Prophète leur inspire pour les chrétiens. Le patriarche grec, qui pourtant avait excommunié les rebelles, fut pendu le jour de Pâques, 22 avril 1821, comme suspect de complicité. Le métropolitain d'Andrinople, l'évêque d'Éphèse, l'archevêque de Nicosie, d'autres prélats et ecclésiastiques, subirent le même sort, avec quantité de notables. A ces crimes se joignaient la pro-

1. *Clephtes*, en grec, veut dire *voleurs* ou *brigands*.

fanation des églises et leur destruction, décrétée par un firman spécial. Chio ayant été soumise au mois d'avril 1822, l'esclavage, la fuite, les massacres réduisirent à 25,000 âmes une population qui en comptait près de 100,000. Les chrétiens durent s'occuper du rachat des femmes et des enfants grecs, exposés en vente dans le bazar de Constantinople. Le fanatisme des mahométans produisait les mêmes horreurs qu'au moyen âge. Cependant la Russie, n'osant pas se déclarer ouvertement pour l'insurrection, s'efforçait du moins d'empêcher cette iniquité dans la répression. Elle eut besoin de la plus grande fermeté pour obtenir qu'on relevât les églises détruites et qu'on arrêtât cette œuvre barbare de démolition. Rome fut témoin, le 26 janvier 1822, du baptême d'un pacha turc, Osman-Agha. Cet acte tout individuel contenait un grand enseignement : il indiquait le centre où la chrétienté devrait se reformer pour reprendre le cours de ses fécondes destinées.

8. Les grandes puissances européennes étaient loin d'y songer, et l'on s'en aperçut bien au congrès de Vérone, qui, sur une nouvelle initiative de la France, se tint du 20 octobre au 14 décembre 1822. On y vit la même réunion brillante de souverains et de diplomates qu'à celui de Vienne. La France y était représentée par Matthieu de Montmorency et Chateaubriand, l'Angleterre par Wellington. Les députés de l'insurrection grecque, appuyés par la Russie, essayèrent inutilement de s'y faire admettre : on redoutait de favoriser l'accroissement de cette puissance, et l'Angleterre, en particulier, ne consentait pas à voir s'élever une influence nuisible à la sienne. Les plénipotentiaires français avaient pourtant mission d'aider la Russie à obtenir des garanties en faveur des chrétiens. On s'occupa de l'Italie ; le cardinal Spina, au nom de Pie VII, représenta les abus de l'occupation étrangère ; il fut décidé que les armées autrichiennes évacueraient le iémont et abrégeraient leur séjour dans les Deux-Siciles.

L'objet le plus pressant était la situation de l'Espagne qui, divisée contre elle-même, demeurait un foyer révolutionnaire. La France offrait d'intervenir par les armes; l'Autriche, la Russie, la Prusse entraient dans ses vues, mais l'Angleterre refusa d'y accéder, toujours sous le même prétexte que nul gouvernement ne devait se mêler des affaires intérieures d'un pays étranger. Canning, devenu ministre des affaires étrangères après le récent suicide de Castlereagh, le répétait bien haut à la tribune anglaise. N'était-ce pas une intervention morale en faveur des constitutionnels et des communeros? L'Angleterre encourageait l'agitation libérale sur le continent, pour inquiéter la France, et favorisait l'émancipation des colonies espagnoles au profit de sa grandeur maritime. C'était par le même calcul égoïste qu'elle poussait le congrès à prendre des mesures énergiques pour l'abolition de la traite des nègres, dont les puissances étaient convenues à Vienne, et pour la répression de la piraterie dans les mers d'Amérique. Autrefois, elle avait la première profité de la traite; actuellement, elle se proposait, en l'abolissant tout d'un coup, de ruiner les colonies autres que les siennes. Chateaubriand, au nom de ces principes chrétiens qui sont la source de la civilisation et du progrès, remit la question dans son vrai jour, et l'on résolut de procéder à la suppression de l'esclavage avec la prudence et la sage lenteur dont les esclaves avaient encore plus besoin que les maîtres[1]. Quant à la piraterie américaine, il aurait fallu, pour y remédier tout de suite, reconnaître implicitement les États qui venaient de se proclamer indépendants, et l'Angleterre ne devait pas tarder à le faire d'une manière formelle. Mais les autres puissances tinrent à respecter le droit de l'Espagne, que sa révolution avait rendue incapable de le défendre.

1. Voir *Congrès de Vérone* et *Guerre d'Espagne* dans les OEuvres de Chateaubriand.

La seule idée qui sortit nettement du congrès de Vérone fut celle de l'intervention française en Espagne. Elle était généreuse et vraiment libérale, dans le sens favorable du mot, car il s'agissait de délivrer un peuple et son roi de l'oppression d'un parti. Toutefois, l'attitude du gouvernement anglais et l'opposition des libéraux de France firent hésiter Louis XVIII. Un moment même, la politique de Canning parut s'imposer au cabinet des Tuileries, et Montmorency déposa le portefeuille des affaires étrangères. Mais l'opinion du pays se prononçait contre un tel effacement, et Chateaubriand remplaça Montmorency. Quant au parti libéral, il se sentait contenu : ses dernières manifestations s'étaient produites dans les écoles ; elles avaient cessé par la réorganisation de la Faculté de médecine et de l'École polytechnique. Lorsqu'au mois de février 1823, Louis XVIII eut annoncé devant les députés la nécessité de la guerre, l'un d'eux, nommé Manuel, d'une faible notoriété auparavant, s'emporta jusqu'à des rapprochements qui impliquaient l'apologie du meurtre de Louis XVI. On vota son expulsion de la Chambre, et ce vote, exécuté par la main des gendarmes, fournit matière à quelques démonstrations tapageuses de la rue et des journaux : ce fut un vain bruit qui s'éteignit rapidement.

La sympathie du pays suivait le duc d'Angoulême qui, le 7 avril, passa la Bidassoa, à la tête d'une solide armée de près de 100,000 hommes, où les glorieux restes des légions impériales se mêlaient aux nouvelles troupes, bouillantes de jeunesse. On dispersa facilement un corps de réfugiés français qui s'étaient flattés d'entraîner l'armée à la trahison en lui présentant le drapeau tricolore. Chassant victorieusement devant lui les constitutionnels, accueilli dans toutes les villes par des ovations populaires, le duc d'Angoulême fit son entrée à Madrid le 24 mai. Il eut soin de laisser l'Espagne régler elle-même ses affaires et se donner une régence provisoire, puisque

le roi était aux mains des constitutionnels qui, n'ayant pu s'en faire suivre que par force à Cadix, le déclarèrent en état d'*empêchement moral*, et formèrent aussi de leur côté une régence. Le duc d'Angoulême eut alors à modérer les excès de la fureur populaire et les actes de la régence royaliste contre les constitutionnels. Même après la délivrance du roi, Riégo, reconnu dans sa fuite, subit, à Madrid, un supplice ignominieux. Triste effet des dissensions civiles ! le parti qui s'honorait du nom d'*apostolique* et dont les soldats s'appelaient l'*armée de la Foi*, ne sut pas toujours observer dans ses représailles les limites de la modération. Le Trocadéro, position qui défend Cadix, fut emporté le 31 août par un brillant assaut. La flotte française vint aider l'armée de terre à serrer la ville, et le bombardement commença le 20 septembre. Les cortès, épouvantées, remirent tout le pouvoir au roi et se déclarèrent dissoutes. Ferdinand vint le 1er octobre, avec sa famille, saluer son libérateur. Celui-ci, le laissant aux œuvres de pacification et de réparation si nécessaires à la suite de tels bouleversements, revint peu de temps après à Paris. Mais une armée d'occupation demeura en Espagne pendant cinq ans. Le nonce avait repris son poste à Madrid au mois de juillet.

LEÇON XXVII.

1. En tête des pays qui échappèrent à la secousse de 1820, il faut placer l'Allemagne, et nous avons vu grâce à quelles mesures. La licence de la presse donna encore des soucis à ses princes. Le roi de Saxe établit un comité de censure en 1821, et la diète de Francfort, en 1823, publia des lois sévères. Peu auparavant le roi de Prusse

avait appelé les mesures répressives des autorités contre les sociétés secrètes.

Sur tous les points de la confédération, les faits signalés antérieurement, dans l'ordre des choses ecclésiastiques, suivirent leur cours. L'empereur d'Autriche, en 1820, ouvrit les portes de la Gallicie aux jésuites bannis de la Russie. Le 8 septembre 1822, l'archevêque de Gran, primat de Hongrie, assembla un concile national, en vue « d'arrêter la décadence des mœurs, de détourner les maux dont le fléau de l'impiété menaçait l'Église et l'État, et de rétablir l'ancienne discipline ecclésiastique dans le clergé, le peuple et les écoles. » Après de longs tiraillements, les difficultés qui s'opposaient à l'exécution du concordat bavarois furent levées par une déclaration solennelle de Maximilien-Joseph : il était bien entendu que la constitution et le serment ne regardaient que l'ordre civil. Le prince de Hardenberg, ministre du roi de Prusse, se rendit de sa personne à Rome pour terminer avec le cardinal Consalvi les négociations engagées. Il réussit, et tout fut réglé par la bulle *De salute animarum*, du 16 juillet 1821. C'est le concordat de la Prusse. Elle établit deux métropoles : Cologne, avec Trèves, Munster et Paderborn pour suffragants ; Gnesen, avec un seul suffragant, Culmm. Les évêchés de Warnie et de Breslau restent soumis immédiatement au pape. La conservation des chapitres et des séminaires est assurée ; l'Etat fournit les traitements ėt dotations convenables. Le pape nomme aux prébendes pendant six mois de l'année, et l'évêque pendant les six autres mois. Par un bref spécial, Pie VII recommanda aux chapitres de n'élire pour l'épiscopat que des personnes agréables au gouvernement. L'Autriche intervint dans les négociations à propos des métropoles de Prague et d'Olmutz, et des évêchés de Kœniggrætz et de Leitomeritz en Bohême, lesquels étendaient leur juridiction sur le territoire prussien. Cette juridiction fut maintenue, et l'on convint que les droits métropolitains

seraient exercés tour à tour par Olmutz et Prague[1]. Frédéric-Guillaume III autorisa la publication de la bulle le 23 août 1821. Malheureusement le prince de Hardenberg mourut en 1822, et l'absence de cet esprit large se fit sentir dans l'exécution du concordat. Les sièges épiscopaux ne purent se remplir que lentement, et l'on y vit monter des personnages qui offraient peu de garantie à l'Église. Nous avons le même fait à constater dans la province ecclésiastique du Haut-Rhin. Les démarches concertées des souverains de ce pays aboutirent à la bulle *Provida solersque*, du 16 août 1821, qui instituait pour tout le territoire une seule métropole, Fribourg-en-Brisgau, avec les quatre évêchés de Mayence, de Fulda, de Rottenbourg et de Limbourg. Tout était largement prévu en fait de traitements et de dotations temporelles. Mais ces petits princes voulurent avoir, comme Napoléon, leurs articles organiques. Ils firent adopter par la confédération germanique la pragmatique sanction déjà condamnée par Pie VII, et ne laissèrent désigner pour les évêchés que des candidats comme le baron de Wessenberg, qui avaient adhéré à ses principes; le pape ne put les agréer, et le concordat demeura en suspens. Le grand-duc de Saxe-Weimar ne craignit pas, pour son compte particulier, de régler par lui-même toutes les matières d'église et d'enseignement, ce qui motiva une protestation du vicaire général de Fulda[2]. Le roi d'Angleterre, George IV, se montra libéral envers ses sujets catholiques du Hanovre. Il noua des négociations avec Pie VII pour rétablir les sièges antiques d'Osnabruck et de Hildesheim, en les soumettant immédiatement au Saint-Siège. Cet acte fut consommé quelques mois après la mort de Pie VII; la bulle *Impensa Romanorum Pontificum*, publiée à cet effet, émane de son successeur Léon XII, et

1. Voir *Cours alphabétique de Droit canon*, par M. l'abbé André, v° *Prusse*.
2. *Ibid.*, v° *Provinces rhénanes*.

porte la date du 26 mars 1824[1]. Le 28 septembre de la même année, une ordonnance du gouvernement accorda aux catholiques hanovriens la pleine jouissance de leurs droits civils et religieux.

2. Pendant ces mêmes années, Pie VII continua la réorganisation ecclésiastique de la Suisse. Le vicaire apostolique, Gœdlin de Tiefenau, étant mort en 1819, plusieurs cantons accueillirent défavorablement son successeur, Charles-Rodolphe de Buol-Schauenstein, prince-évêque de Coire. Argovie demandait à être replacé sous la juridiction de l'évêque de Constance. Pie VII, qui avait l'intention de faire entrer ces cantons dans une nouvelle circonscription de l'évêché de Bâle, résolut provisoirement la difficulté en nommant le prieur Glutz Ruchti, de la collégiale de Soleure, coadjuteur de l'évêque de Bâle, qui résidait alors à Offenbourg, dans le pays de Bade. On arriva ensuite à réunir sous cette juridiction les cantons de Bâle, de Lucerne, de Berne, de Soleure et d'Argovie. L'abbaye de Saint-Gall fut érigée en église épiscopale le 2 juillet 1822 et l'évêque Charles-Rodolphe porta le double titre de Coire et de Saint-Gall. Il y avait un projet de concordat pour l'union à l'évêché de Coire des trois cantons primitifs d'Uri, de Schwitz et d'Unter-Walden ; mais Pie VII le rejeta. A Genève, les catholiques firent entendre avec succès leurs réclamations à propos d'une loi qui permettait le divorce : cette loi fut en partie abrogée.

L'Angleterre, si favorable au libéralisme chez les autres peuples, ne le laissait pas pratiquer sur son propre territoire. Jusqu'à la mort de George III, le 29 janvier 1820, sa politique fut principalement représentée par les ministres Castlereagh et Canning. Ces deux hommes ralentirent le plus qu'ils purent le mouvement qui se

1. Voir *Cours alphabétique*, etc., v° *Hanovre ;* mais lire le texte latin de la bulle à l'Appendice.

prononçait dans le sens de la réforme parlementaire, avec le suffrage universel et le parlement annuel. Les réformistes les plus avancés s'étant réunis à Manchester, le 16 août 1819, au nombre de 60,000, la troupe intervint avec brutalité; on compta environ 400 personnes tuées ou grièvement blessées. Canning sortit du ministère à l'avènement du prince régent, qui prit le nom de George IV. L'état scandaleux de séparation dans lequel vivaient le nouveau roi et sa femme, Caroline de Brunswick, fournit un aliment aux agitateurs démocratiques. Ceux-ci étaient favorables à la princesse; mais condamnée par le parlement, exclue, comme coupable d'adultère, des honneurs de la royauté et de la cérémonie du couronnement, elle mourut de dépit au mois de juillet 1821. A la session de 1821, Canning avait paru se transformer en champion de la liberté, et quoique demeurant opposé à la réforme parlementaire, il soutint une motion en faveur des catholiques, demandant que les pairs de cette communion eussent le droit de siéger et de voter au parlement. Malgré la résistance de Robert Peel, ministre de l'intérieur, il obtint six voix de majorité à la chambre des communes; mais le bill fut rejeté par la chambre des lords. Même résultat à la session de 1822. Au mois d'août suivant, Castlereagh se donna la mort, et le roi, malgré son antipathie, ne crut pouvoir mieux le remplacer que par Canning. Dès lors O'Connell avait conquis sa grande situation d'*agitateur* catholique en Irlande. Pour préparer l'émancipation par les élections et tous les moyens légaux, il fonda en 1823 l'*Association catholique*, dans laquelle entrèrent toutes les paroisses : il y ajouta la rente catholique, qui se formait d'une cotisation mensuelle de deux sous par associé. Les chefs de l'association se faisaient les conseillers et les guides de leurs compatriotes dans les actes de la vie publique et dans les difficultés que l'administration pouvait leur susciter. Le parlement anglais ne se réunit plus sans s'occuper de l'Irlande et de

l'émancipation des catholiques. L'impiété cherchait à exercer, en Angleterre comme ailleurs, un prosélytisme bien différent. Au mois de février 1822, le gouvernement fit saisir les livres rassemblés dans un magasin de Londres, prétentieusement décoré du titre de *Temple de la raison*.

Les funestes influences qui avaient produit l'ukase de 1815 contre les jésuites de Russie poursuivirent leur œuvre, et, en 1820, la compagnie fut expulsée de tous les pays de ce vaste empire. C'était toujours le succès de leur apostolat qui faisait leur crime. Il semble que la Russie avait épuisé sa mission à leur égard en conservant les restes de l'institut tandis qu'il était proscrit partout ailleurs.

3. Le progrès de la foi aux États-Unis continuait d'offrir des sujets de consolation à Pie VII. En 1821, il créa de nouveaux évêchés à Cincinnati, dans l'Ohio, à Richmont, dans la Virginie, et à Charlestown, dans la Caroline du Sud. Au mois d'août 1822, il consola lui-même par un bref l'archevêque de Baltimore et ses suffragants qu'affligeaient la discorde et le schisme répandus dans l'église de Philadelphie par un mauvais prêtre [1].

L'événement important à signaler en ce qui regarde les missions lointaines est la naissance de l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*. Modeste dans son origine, elle eut pour fondatrices, en 1822, quelques ouvrières de Lyon; humble dans ses moyens, elle ne demande aux associés que quelques simples prières tous les jours et un sou par semaine. Mais, semblable à l'apostolat dont elle est l'auxiliaire, sa faiblesse est devenue une force merveilleuse qui soutient partout les missions. Avec l'opulence des sociétés bibliques, le prosélytisme protestant se réduisait à des distributions de livres, à des fondations d'écoles, à quelques actes de philanthropie et trop sou-

1. Pour bien connaître les œuvres du catholicisme aux États-Unis à ce moment, on peut lire *Elisabeth Seton et les commencements de l'Église aux États-Unis*, par madame de Barberey. Paris, 1868.

vent à des intrigues dirigées contre les missionnaires catholiques. Ces entraves mises à l'apostolat catholique sont le résultat le plus clair des missions protestantes. Le zèle des missionnaires et les secours des associés de la Propagation de la Foi en ont triomphé. Celle-ci compte dans le monde entier des adhérents, et a fait naître des sociétés particulières qui la secondent, telles que la Société Léopoldine, en Autriche, la Société de Louis, en Bavière, et celle de Xavier, à Aix-la-Chapelle. La France est le pays qui a toujours fourni le plus de ressources à cette œuvre, comme l'Angleterre est le trésor inépuisable du coûteux et stérile prosélytisme de l'hérésie.

4. Le mouvement intellectuel si divers, mais si intéressant pour l'Église, que nous avons signalé avant 1820, surtout en Allemagne et en France, continua de se développer et produisit encore des manifestations remarquables, présage d'un avenir plus puissant, pendant les années dont nous venons de faire connaître les événements. Le rationalisme et l'esprit particulier rongeaient de plus en plus les sectes protestantes. A cette dissolution intérieure, le piétisme, fidèle à la pure doctrine de Luther, opposait une active propagande au moyen de petits conventicules et de traités populaires. Conçue dans un esprit tout différent, l'Église évangélique de Prusse avait néanmois le même but. Elle eut quelque temps de prospérité. L'union se répandit dans le Wurtemberg et dans le pays de Bade. En 1822, Frédéric-Guillaume III publia une liturgie qui, trois ans après, était acceptée dans 5,343 églises, sur un nombre total de 7,782. Ce roi tenait à un système qui mettait le pouvoir religieux dans sa main. Aussi montrait-il beaucoup d'intolérance à l'égard du catholicisme. Ayant contracté, en 1824, un mariage morganatique avec la comtesse Augusta de Harlach, il l'obligea de se faire protestante. Il en usa de même avec une princesse catholique de Bavière qui avait épousé l'héritier du trône. Il étendit cette règle de conduite à ses

sujets en favorisant les fonctionnaires protestants qui réussissaient à s'allier aux meilleures familles catholiques. Toutes les faveurs attendaient les apostats de la foi romaine : ceux qui lui demandaient l'unité et la paix tombaient en disgrâce. Ces considérations n'empêchèrent pas la propre sœur du roi, duchesse d'Anhalt-Cœthen, d'abjurer l'erreur avec son mari, entre les mains de l'archevêque de Paris, le 22 octobre 1825. Un des principaux gentilshommes de leur maison, Albert de Haza, leur avait donné cet exemple le 5 juillet précédent. Rentré dans ses États au commencement de 1826, le duc annonça par une proclamation son retour à l'unité catholique. Peu de temps après, ce fut le frère du roi de Prusse, comte d'Ingenheim, qui ne craignit pas d'encourir son blâme pour la même cause. La comtesse Louise de Solms-Bareuth, veuve du comte Burgheven de Silésie, après un pèlerinage à Rome, s'était fixée à Tivoli. Elle s'y convertit en 1821 et remplit sa vie d'œuvres de piété et de charité. Le prince Henri-Édouard de Schœnbourg, veuf de la princesse de Schwartzenberg, se fit catholique en 1822. Le 9 février 1824, mourut à Dulmen, en Westphalie, la stigmatisée et voyante Anne-Catherine Emmerich, dont Clément de Brentano s'était dévoué à recueillir les révélations sur la vie de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, et sur la Passion[1].

En Angleterre, à partir de 1820, le parti qui avait toujours regretté l'unité catholique exerça une influence prépondérante sur les tendances de l'Université d'Oxford. Pendant près de vingt ans, les aspirations de ce parti se fortifièrent silencieusement dans l'étude de la tradition, et l'on médita des projets de réforme qui avaient le double but de rapprocher la liturgie et l'organisation religieuse des pratiques romaines et de les affranchir du pouvoir civil.

1. Voir *Histoire d'Anne-Catherine Emmerich*, par le P. Schmœger.

A Genève, le spectacle de l'indifférentisme religieux, l'étude des funestes conséquences de l'hérésie protestante dans l'ordre moral et politique, avaient ému le pasteur Pierre de Joux, plus tard président du consistoire de Nantes. Deux voyages en Italie, quelques années d'une vie retirée et méditative en Écosse achevèrent de mûrir ses convictions qui, depuis longtemps, s'étaient prononcées en faveur de l'Église romaine. Il abjura enfin, entre les mains de l'archevêque de Paris, le 11 octobre 1825, et mourut le 29 du même mois. Ses *Lettres sur l'Italie*, dont l'impression ne fut pas terminée de son vivant, contiennent les témoignages rendus aux institutions catholiques par un grand nombre de protestants célèbres. Une conversion encore plus féconde pour l'édification générale fut celle de Charles-Louis de Haller, patricien de Berne, membre du conseil souverain, descendant d'un des principaux réformateurs de la Suisse, fils et petit-fils d'hommes remarquables par l'étendue de leur science et l'honnêteté de leur vie. Tout en fortifiant ses convictions catholiques, que lui-même faisait remonter à 1808, il composait, dans le but de combattre les principes révolutionnaires, son grand ouvrage de la *Restauration de la science politique*. Le quatrième volume parut à la fin d'août 1820 et n'émut pas moins les protestants sérieux qu'il ne réjouit les catholiques. L'évêque de Fribourg reçut la profession de foi de l'auteur le 17 octobre suivant, mais en secret. Au commencement de 1821, deux journaux suisses ayant divulgué la scène de l'abjuration, Haller se déclara franchement dans une lettre adressée à sa famille, et son exemple fut suivi par sa femme, sa fille et ses deux fils. Le conseil fédéral lui ôta par punition tous ses titres, et il vint fixer sa tente à Paris en 1822[1].

5. Ce fut une précieuse recrue pour la nouvelle école fran-

1. Voir Rohrbacher, *Histoire de l'Église*, liv. XCXI, et Lamennais, *Mélanges religieux et philosophiques*.

çaise d'apologétique et de philosophie catholique. La mort avait enlevé Joseph de Maistre en 1821. Cet illustre écrivain aimait passionnément la France, à laquelle il appartient par ses œuvres, armées des traits les plus vifs et ornées des grâces les plus piquantes de notre langue. L'année même de sa mort, parut son livre *De l'Église gallicane*, qui met à nu les misères du système gallican de 1682 et de l'école janséniste de Port-Royal. Il laissa d'autres ouvrages, que sa famille a publiés successivement. Les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, justification philosophique et historique de la Providence en forme de dialogues, semblent être son principal monument. L'*Examen de la philosophie de Bacon* réduit à leur juste valeur l'homme et la méthode dont on lui attribue l'invention. Les *Lettres à un gentilhomme russe sur l'inquisition espagnole* expliquent les services rendus par ce fameux établissement politique, montrent ce qu'il faut croire des imputations dont on l'a noirci, se moquent des plaintes humanitaires des orateurs anglais, et, publiées en 1822, durent modifier l'appréciation de bien des personnes sur la lutte engagée entre les constitutionnels et les apostoliques. *Les Lettres et Opuscules inédits*, les *Mémoires politiques et correspondance diplomatique*, des *Fragments* plus anciens, tout récemment mis au jour, offrent un intérêt aussi puissant que varié et dont le caractère se laisse deviner aisément. On peut néanmoins reprocher à Joseph de Maistre d'avoir eu parfois, dans ses jugements, trop de complaisance pour les gouvernements absolus, et de s'être attaché à quelques théories singulières, au milieu des graves considérations qui forment le sujet des *Soirées de Saint-Pétersbourg* et de l'*Éclaircissement sur les sacrifices* joint à ce grand ouvrage.

Bonald, député, puis ministre d'État et pair de France; Chateaubriand, pair de France, ambassadeur, ministre des affaires étrangères, étaient absorbés par les choses politiques. Du reste Chateaubriand ternissait l'éclat de

son génie, la noblesse de son caractère et l'élévation de ses sentiments chrétiens par la mobilité de ses idées et par une complaisance imprudente et vaniteuse pour tous ceux qui pouvaient contribuer à la popularité de son renom. Lamennais était désigné par l'opinion comme le véritable chef du mouvement religieux. De 1819 à 1823 il compléta en quatre volumes son *Essai sur l'indifférence*. Montrer la nécessité de connaître la vérité religieuse et de s'attacher à elle, exposer les moyens d'y atteindre avec certitude, faire voir dans le christianisme les caractères incommunicables de cette vérité, tel est l'objet total de cet ouvrage célèbre, qui a pris rang parmi les productions les plus glorieuses du génie catholique et français. Le second volume, contenant le système de l'auteur sur la certitude, était malheureusement le sujet d'une controverse qui motiva la *Défense de l'Essai*, publiée par Lamennais en 1821, traduite en italien et imprimée à Rome en 1822 avec l'approbation de trois docteurs. De même que Bonald, en voulant combattre l'indépendance de la raison proclamée par Descartes, était tombé dans le traditionalisme, de même Lamennais niait l'évidence de la raison individuelle et ne reconnaissait que la raison universelle ou le sens commun. Cette théorie fausse et dangereuse, qui compromettait les bases mêmes de la foi, divisa néanmoins les esprits, grâce aux couleurs favorables sous lesquelles elle était présentée. Pour la préciser et la rendre accessible à un plus grand nombre d'intelligences, Rohrbacher, prêtre originaire de la Lorraine allemande et alors vicaire à Lunéville, écrivit le *Catéchisme du sens commun*, qui eut du succès en France et en Italie, mais occasionna aussi des critiques dont l'auteur profita depuis. En attendant le jugement du Saint-Siège, le général des jésuites, Fortis, défendit aux membres de la compagnie d'enseigner les propositions controversées. L'irritation que Lamennais éprouvait contre ses adversaires lui faisait rechercher souvent la solitude de La Chênaie, domaine

de sa famille situé près de Dinan. Mais sa réputation le suivait partout. Il publiait des opuscules et des articles avidement lus sur les questions les plus intéressantes pour les catholiques. Sa collaboration était une des principales forces du *Conservateur*, du *Défenseur*, de la *Quotidienne*, du *Drapeau blanc*. En même temps il dirigeait une *Société des Bons-Livres*, pour laquelle il composa des préfaces, de petits ouvrages, et en particulier une traduction fort estimée de l'*Imitation de Jésus-Christ*, avec des *réflexions* à la fin des chapitres. Cette société échoua et lui causa beaucoup d'ennuis, outre la perte de presque toute sa fortune.

6. En 1823, il donna dans le *Drapeau blanc* le signal des attaques contre l'éducation universitaire. Ce fut sous la forme d'une plainte adressée à Frayssinous, pour qui on avait rétabli le titre de grand maître en 1822. Celui-ci fit faire un procès à l'éditeur du journal. Lamennais en prit occasion d'établir ses griefs et conçut une vive animosité contre le gouvernement [1]. Mais le haut enseignement, les livres, les journaux, n'étaient pas moins pernicieux pour les intelligences que le régime des collèges pour les sentiments et les mœurs de la jeunesse. La politique s'étant mêlée aux mauvaises doctrines, le gouvernement dut supprimer le cours de Victor Cousin en 1820 et fermer l'École normale supérieure en 1822. Le cours d'histoire de Guizot, chez qui les préventions du protestant et les tendances rationalistes gâtaient l'amour de la vérité et le respect du passé, fut interdit seulement en 1825. Le célèbre professeur de littérature Villemain, quoique formant avec les deux précédents une sorte de triumvirat, conserva les bonnes grâces du pouvoir jusqu'en 1827. Augustin Thierry, dans ses *Lettres sur l'histoire de France*, commençait une véritable rénovation en remon-

1. Voir *De l'Éducation* et art. suiv. dans *Mélanges religieux et philosophiques* de Lamennais.

tant aux sources et en restituant aux choses du vieux temps leur physionomie native. Mais, en dépit de ses recherches consciencieuses, son éducation tout entière et le courant de l'opinion libérale le disposaient à travestir le rôle de l'Église. Thiers et Mignet, dans leurs *Histoires de la Révolution française*, glorifiaient, sinon les crimes des Jacobins, du moins les principes les plus contraires aux droits de l'Église. Au mois de septembre 1824, un des professeurs disgraciés de l'Université, Dubois, fonda un journal, le *Globe*, pour grouper les adversaires de la religion et de la monarchie. Parmi les rédacteurs, nommons, outre Guizot, un jeune économiste, Pierre Leroux, et deux jeunes philosophes, Jouffroy et Damiron. Pendant cette année, Cousin s'était mis en relation avec l'école de Hegel, dans un voyage en Allemagne. Il en avait rapporté une doctrine aussi vague que pernicieuse, et une disposition peu honorable à voiler habilement sa pensée pour la répandre sans péril. Quoiqu'on le prît pour l'oracle de la philosophie parmi les écrivains du *Globe*, il ne parvint pas à imposer cette prudence à ses ardents disciples. Ils arborèrent franchement le drapeau d'un éclectisme faux qui se résolvait définitivement dans le syncrétisme avec ses incohérences et ses absurdités. Jouffroy eut la prétention d'annoncer la chute prochaine du christianisme et le triomphe prétendu de la raison, par deux articles fameux : *La Sorbonne et les philosophes*, et surtout *Comment les dogmes finissent*. Il y avait des associations semblables de catholiques, publicistes, historiens, philosophes, littérateurs, pour les journaux que nous avons nommés. On y voyait même briller deux rénovateurs de la poésie française, Lamartine et Victor Hugo, qui hélas! plus mobiles encore que Chateaubriand, le père de la nouvelle littérature, devaient bientôt abandonner les sources pures du catholicisme pour demander des inspirations à je ne sais quelles théories humanitaires et panthéistiques, en flattant les passions hostiles à l'Église.

Deux jeunes prêtres, aumôniers du collège royal de Henri IV, eurent l'idée de fonder un nouveau journal qui, en opposition avec le *Globe*, résoudrait ou jugerait toutes les questions du jour dans le sens chrétien, et le *Mémorial catholique* naquit à la fin de 1824. Ses fondateurs, Salinis et Gerbet, en proposèrent aussitôt le patronage à Lamennais qui accepta. Haller, Rohrbacher, furent au nombre des rédacteurs. Dans l'introduction, Gerbet déclara qu'un des objets les plus importants de cette publication serait de démasquer les machinations des sociétés secrètes. Un des premiers articles, dû à la même plume, réfuta Benjamin Constant qui, par son livre : *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements*, cherchait à établir que l'essence de la religion réside tout entière dans le sentiment, dont les dogmes ne sont que des manifestations perpétuellement variables. Ce vain système fit ensuite l'objet d'une remarquable réfutation de l'abbé Rosmini-Serbati, qui avait été ordonné prêtre en 1821, et s'annonçait dès lors comme devant être le plus illustre représentant du travail philosophique en Italie.

7. La nouvelle école d'apologétique soutenait les prérogatives du Saint-Siège, mais les hommes du gouvernement et une partie de l'épiscopat défendaient les articles de 1682. Le cardinal de la Luzerne avait déjà excité de justes critiques par la manière peu exacte dont il entend le pouvoir de l'Église touchant le lien matrimonial dans ses *Instructions sur le rituel,* et généralement ses nombreuses dissertations offrent les traces regrettables de ces erreurs, de ces confusions d'idées, qui rappellent l'influence du régalisme et du jansénisme sur l'ancien clergé français. A l'exemple de Frayssinous, il écrivit une *Dissertation sur la déclaration du clergé de France en* 1682. C'était peu de temps avant sa mort, qui arriva en 1821. Corbière, ministre de l'intérieur, renouvela en 1824 l'ordre d'enseigner les quatre articles dans les séminaires. Cette tenta-

tive souleva, comme la première, des protestations dont le saint archevêque de Bordeaux, d'Aviau, fut un des plus courageux interprètes. Il avait essayé aussi de désabuser le cardinal de la Luzerne, et l'on peut dire que, jusqu'au moment de sa mort en 1826, il n'eut d'autre préoccupation que de servir la cause de l'unité et de sanctifier son diocèse. Au contraire, Quélen, devenu archevêque de Paris depuis la mort du cardinal de Talleyrand-Périgord en 1821, quoique pieux et zélé, refusait d'admettre l'autorité du Saint-Siège dans une querelle de juridiction survenue entre lui et le prince de Croï, archevêque de Rouen, nommé grand aumônier. Les excès des partisans de la Petite-Église fournirent une occasion encore plus remarquable d'admirer les bizarres conséquences du gallicanisme. Bouillé, évêque de Poitiers, se crut obligé d'interdire nommément, le 21 juillet 1820, onze prêtres anticoncordataires, et il envoya au pape un exposé de sa conduite. Pie VII répondit par un bref approbatif que l'évêque s'empressa de publier dans un mandement : le gouvernement, en vertu des libertés gallicanes, prononça la suppression du mandement et du bref. Cette conduite rendait difficile la conclusion de l'affaire du concordat de 1817, si malheureusement suspendu. Cependant une loi du 4 juillet 1821 ayant autorisé la reprise des négociations, Blacas, que la confiance royale avait honoré du titre de duc, convint avec Consalvi des mesures qui furent proclamées par la bulle *Paternæ charitatis*, du 30 octobre 1822. Sans faire un autre concordat que celui de 1801, on portait le nombre des évêchés à 80, avec quatre nouvelles églises métropolitaines : Sens, Reims, Alby et Auch [1]. Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, et La Fare, de Sens, furent créés cardinaux. Le 20 août 1823, la mort mit un terme au long, pénible et glorieux pontificat de Pie VII.

1. Voir *Histoire de Pie VII*, par Artaud, tome II, chap. XXXVIII, et *Cours alphabétique*, par André, v° *Concordat*.

Le cardinal della Genga, élu pape le 28 septembre, prit le nom de Léon XII. Le conflit des doctrines en France l'occupa dès les premiers temps. En 1824, Lamennais fit le voyage de Rome, en vue d'obtenir l'approbation de la cour romaine pour son système et sa ligne de conduite. Extérieurement, il reçut un accueil bienveillant mais réservé. Le reste est demeuré un mystère qui permet aux uns de dire que le célèbre auteur de l'*Essai* fut comblé des marques de l'estime pontificale, aux autres que Léon XII n'éprouva dans cette entrevue que de la répulsion et de l'antipathie [1]. Quoi qu'il en soit, le pape ni aucun grand personnage ecclésiastique ne cédèrent à l'impétuosité de Lamennais qui demandait sans retard l'approbation formelle de la doctrine du *sens commun* et une condamnation plus expresse encore du gallicanisme. Néanmoins beaucoup d'esprits croyaient le moment venu de réclamer du gouvernement français des mesures réparatrices en faveur de l'Église. Sur le terrain politique, le parti libéral était réduit à l'impuissance depuis les victoires d'Espagne. Les élections générales n'envoyèrent que 19 libéraux à la Chambre de 1824. Aussi même avant de quitter Rome où l'avait appelé l'élection de Léon XII, le cardinal de Clermont-Tonnerre publia une pastorale dans laquelle il demandait la modification des lois qui portaient atteinte aux règles de l'Évangile et de la conscience, le rétablissement des synodes diocésains et des conciles provinciaux, la réhabilitation des fêtes solennelles, la restauration de plusieurs ordres religieux, une dotation suffisante pour la dignité et l'indépendance de l'état ecclésiastique, la reconnaissance des officialités diocésaines et métropolitaines avec tous les pouvoirs que le droit canon leur confère, la suppression des articles

1. Voir *L'Église romaine en face de la Révolution*, par Crétineau-Joly, et *Histoire de Léon XII*, par Artaud, tome Ier, chap. XIX. Nous ne pouvons renvoyer à la *Correspondance* de Lamennais.

organiques contraires aux droits de l'Église, la restitution des actes de l'état civil au clergé. Cette pastorale fut déférée au conseil d'État, qui en prononça la suppression. Le tolérantisme légal attaqué par l'archevêque de Toulouse parut dans un projet de loi présenté le 5 avril 1824. Il s'agissait de punir le sacrilège, et non seulement on évitait soigneusement ce mot, mais on affectait de mettre tous les cultes sur un pied d'égalité, ce qui souleva bien des réclamations à la Chambre des pairs [1]. Léon XII appuya ces réclamations dans une lettre à Louis XVIII, du 4 juin, et sollicita en outre l'exécution du concordat de 1817, une nouvelle législation sur le mariage, et l'abolition des appels comme d'abus. Il prenait aussi la défense du cardinal de Clermont-Tonnerre. Peu après, les rapports entre Rome et Paris furent encore gênés par la publicité donnée à la circulaire ministérielle qui prescrivait l'enseignement des quatre articles et à plusieurs protestations dont une émanait du même cardinal. Aussi la réponse de Louis XVIII au pape, datée du 20 juillet, explique-t-elle assez amèrement les plaintes pontificales par une connaissance inexacte de la situation [2].

Cependant le gouvernement français, dans le message royal aux Chambres, avait parlé de fermer les dernières plaies de la révolution, et malgré les vaines clameurs du parti libéral, il avait affermi son triomphe en faisant voter par les deux Chambres la septennalité du mandat législatif et des élections. Mais les royalistes mêmes se divisèrent sur la question purement financière de la conversion des rentes. Une opinion, dont Chateaubriand était l'âme et dont Quélen se fit l'orateur, y voyait une injustice. La conversion fut repoussée par la Chambre des pairs. Alors Chateaubriand fut renvoyé du ministère, et Villèle con-

1. Lamennais, *Mélanges religieux et philosophiques. Du projet de loi sur le sacrilège.*

2. *Histoire de Léon XII*, par Artaud, chap. XVII-XXIV.

stitua un nouveau cabinet où Frayssinous, déjà grand maître de l'Université, joignait ce titre à celui de ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques. La censure était rétablie. Il résulta de ces actes une opposition royaliste qui eut Chateaubriand pour chef et le *Journal des Débats* pour organe. Louis XVIII était depuis quelque temps incapable de s'occuper d'affaires. Il mourut le 16 septembre. On avait admiré dans des circonstances difficiles sa dignité et dans la vie de cour sa bonne grâce vraiment royale. Mais l'absence de convictions arrêtées et profondes l'empêcha de résister efficacement à l'esprit révolutionnaire, sans lui obtenir autre chose de la part des libéraux que des ménagements assez dédaigneux[1]. Le comte d'Artois lui succéda sous le nom de Charles X.

LEÇON XXVIII.

1. Léon XII avait choisi pour secrétaire d'État le cardinal della Somaglia : Consalvi mourut au commencement de 1824, après avoir exposé au nouveau pape ses vues sur les affaires de l'Église. Le pape même faillit succomber à une maladie dont il ne releva que par une sorte de miracle. Sa guérison fut la cause d'une joie universelle, car il avait annoncé déjà la plus vive sollicitude pour les intérêts généraux de l'Église et pour le bonheur de ses États. Il prit des mesures sages et énergiques contre le brigandage qui infestait une partie du territoire pontifical. Par un bref publié le 17 mai 1824, il rendit le

1. Voir Laurentie, *Histoire de France*, t. VIII, fin du chap. VI ; Rohrbacher, *Histoire de l'Eglise*, liv. XCXI.

collège Romain aux jésuites. Il appela des savants distingués aux chaires des autres universités, rétablit le collège Irlandais et soutint d'une manière particulière le collège Germanique. Pour l'éducation des demoiselles, il fit donner par Charles X le monastère français de la Trinité-du-Mont aux religieuses du Sacré-Cœur. Un édit du 20 décembre rappela les prescriptions canoniques, un peu oubliées par le peuple romain, touchant la révérence due au culte divin. L'encyclique du 25 janvier 1825 demanda des aumônes au monde catholique pour la restauration de la basilique de Saint-Paul, qui avait été incendiée cinq jours avant la mort de Pie VII. Contre les corsaires algériens, Léon XII obtint la protection des flottes françaises pour le pavillon pontifical. Il s'occupa aussi d'améliorer le service des fanaux sur les côtes. Sans cesse il diminua les impôts, y suppléant par une sévère économie, et sut former, à l'imitation de Sixte-Quint, un trésor d'État. Un signe certain de la prospérité de son gouvernement, c'est qu'en 1827 la population de Rome avait augmenté de 6,000 habitants. L'établissement de droits d'entrée considérables protégea l'industrie et l'agriculture romaines contre le commerce envahissant de Trieste. Les commerçants d'Ancône furent encouragés et quelquefois aidés par le trésor pontifical. Pendant l'automne de 1827, Léon XII ordonna et voulut voir par lui-même les travaux de réparation des cascatelles de Tivoli, dont le mauvais état menaçait la ville et les campagnes d'une inondation générale. Par ses ordres aussi, un savant archéologue, l'abbé Féa, dirigea des fouilles entre l'amphithéâtre Flavien et l'ancien Forum. Le 17 juin 1828, Somaglia, qui avait demandé du repos, fut remplacé à la secrétairie d'État par le cardinal Bernetti. Pendant toute la durée du règne, les carbonari entretinrent une agitation secrète, dont Ravenne était le foyer. A l'occasion d'un assassinat tenté sur le cardinal Rivarola, trois membres de la secte furent soupçonnés et convaincus. Commencé

en 1825, le procès ne s'acheva qu'en 1828, et l'exécution eut lieu le 13 mai.

Si nous considérons maintenant les intérêts généraux de l'Église, Léon XII dénonça les funestes suites de l'indifférentisme et l'action perverse des sociétés bibliques par sa première encyclique, en date du 3 mai 1824, laquelle irrita autant les incrédules et les protestants qu'elle plut aux catholiques[1]. Ensuite, malgré les craintes diverses manifestées autour de lui, il publia pour 1825 le jubilé que son glorieux prédécesseur n'avait pu célébrer en 1800, et déclara toutes les autres indulgences suspendues, sauf à l'article de la mort, pendant l'année sainte[2]. Cette annonce finit par obtenir un accueil favorable de toutes les cours catholiques, qui promirent de faciliter les pèlerinages à Rome. Le corps diplomatique avait d'abord fait de l'opposition, et le gouvernement napolitain surtout, pour ne pas donner lieu à des rassemblements dangereux en Italie, aurait voulu qu'un jubilé particulier fût accordé aux diocèses des Deux-Siciles. Il consentit ensuite à laisser partir un certain nombre de pèlerins pour Rome, et toutes les objections se transformèrent en applaudissements devant la ferme résolution de Léon XII. Le succès couronna cette confiance. Le pape ouvrit la porte sainte avec solennité le 24 décembre 1824 et la ferma le 24 décembre suivant. Dans l'intervalle, les pèlerins de toutes les parties du monde ne cessèrent d'affluer à Rome et y trouvèrent une hospitalité sagement et chrétiennement ordonnée. Aucune agitation fâcheuse ne se produisit. Des hérétiques venus d'Angleterre et d'ailleurs ne virent dans les spectacles placés sous leurs yeux que des sujets d'édification. Léon XII donna l'exemple de la prière, de la pénitence et de la charité, présidant aux

1. *Histoire de Léon XII*, par Artaud, t. Ier, chap. XVI.

2. Voir la bulle du 27 mai 1824, dans Artaud, *ibid.*, chap. XVII, et celle du 30 juin, chap. XIX.

processions solennelles, visitant des églises nu-pieds, et servant lui-même les pèlerins. Le jour de Noël 1825, fut publiée la bulle qui étendait le jubilé à tout l'univers : elle reçut des gouvernements une approbation unanime[1].

Les consolations du jubilé ne firent pas oublier à Léon XII les dangers dont les francs-maçons et surtout les carbonari menaçaient l'Église et les sociétés civiles. A la suite de l'échec universel du mouvement de 1820, la secte avait subi une sorte de désorganisation en 1823. Mais depuis elle avait repris des forces, et s'attachait spécialement à corrompre la jeunesse des universités. Les initiés étaient enchaînés à leurs engagements par la crainte du poignard. A l'exemple de Pie VII, son digne successeur réprouve le serment des carbonari, leurs doctrines matérialistes, leur haine de la religion et leurs desseins révolutionnaires. Excommunication réservée au souverain pontife contre les associés et contre ceux qui omettent de les dénoncer, exhortation à tous les pasteurs d'en détourner les fidèles, paroles d'indulgence et de miséricorde à l'adresse des coupables qui voudraient se convertir et spécialement de ceux qui étaient à Rome, telles sont les conclusions de ce remarquable document[2]. L'Église ne combat le mal que pour mieux féconder et recueillir les célestes moissons de la sainteté. Le lundi de la Pentecôte 1825, au milieu des fêtes du jubilé, Léon XII avait célébré la béatification de trois serviteurs de Dieu : Julien de Saint-Augustin, frère lai de l'observance régulière de Saint-François, dont la cause était soutenue par les Pères de la Terre-Sainte; Alphonse Rodriguez, frère portier pendant trente ans au collège des jésuites de Majorque; Hippolyte Galantini, né à Florence

1. Voir cette bulle dans Artaud, *Hist. de Léon XII*, t. II, chap. IX.

2. Voir le texte dans André, *Cours alphabétique*, v° *Francs-maçons;* Artaud ne donne que des extraits, t. II, chap. I, mais nous le recommandons à cause des renseignements qu'il a recueillis en cet endroit sur l'origine et l'organisation de la secte.

en 1565, séculier et fondateur d'une congrégation séculière de la Doctrine chrétienne, dont le pape avait approuvé les statuts le 17 septembre 1824. Le jour de la Pentecôte 1828, fut publié le décret de la béatification de Marie-Victoire Fornari, veuve Strata, fondatrice des Annonciades célestes, née à Gênes en 1562 et morte le 15 décembre 1617. En 1826, la congrégation des Oblats de la B. V. M. ou de Marie Immaculée, qui se dévouait aux missions dans les campagnes et à l'enseignement des séminaires, reçut l'approbation pontificale. Elle avait été établie en France par l'abbé Mazenod, et dans le Piémont par deux prêtres, Pie Bruno Lanteri et Jean Regnandi.

2. Le nouveau roi de France, Charles X, était digne de la confiance et de l'amitié dont Léon XII l'honora. Désabusé, par une longue expérience, de la séduction des grandeurs et des illusions de la politique, il avait l'intention arrêtée d'employer la puissance de la religion, à laquelle il soumettait la conduite de sa propre vie, pour combattre les forces révolutionnaires. En constatant les fautes qu'il a commises ou laissé commettre, l'histoire proclame que, si l'intelligence de la situation et les conseils impartiaux lui ont parfois manqué, le cœur ne lui a jamais fait défaut. Les haines que les libéraux avaient excitées contre lui, pendant le règne de Louis XVIII, en le représentant comme le chef des *ultra* et le partisan opiniâtre des abus de l'ancien régime, parurent d'abord se taire en présence de la popularité que lui acquirent ses premiers actes, joints à son affabilité et à la grâce de ses paroles et de ses manières. Il avait aboli la censure, promis d'observer la charte, et manifesté sa confiance dans la loyauté de la branche d'Orléans, en conférant à ses membres le titre d'Altesse royale. Mais la tranquillité, l'union des cœurs, ne faisaient pas le compte du parti révolutionnaire. Il se tenait prêt à saisir toutes les occasions d'attaquer l'Église et la monarchie par ses journaux, ses chansons, ses pamphlets, ses gravures, ses

histoires, ses théories philosophiques. La bourgeoisie en général lui était sympathique, se piquant toujours d'avoir à soutenir les droits du tiers état contre la noblesse et le clergé. Elle était dirigée dans cette voie par deux banquiers célèbres, qui devaient leur grande position au travail : Jacques Laffitte et Casimir Périer. On avait reproché à La Fayette d'avoir causé, par son indécision, l'insuccès des complots de 1822. Pour se consoler, il était allé recueillir des ovations aux États-Unis, en souvenir des guerres de l'Indépendance, et il ne devait pas tarder à rentrer en France avec une popularité plus bruyante que jamais. Louis-Philippe, duc d'Orléans, semblait s'isoler des affaires politiques, mais il affectait de l'amitié ou de la bienveillance avec les notabilités du parti libéral, mêlait ses enfants à ceux de la bourgeoisie sur les bancs des collèges, et montrait pour la religion une indifférence relevée de la pointe voltairienne.

Dès l'ouverture des chambres, 22 décembre 1824, le parti trouva matière à dénigrement et à sarcasme dans les phrases du message royal qui annonçaient la prochaine cérémonie du sacre et déclaraient l'intention de fermer, comme Louis XVIII l'avait projeté, les dernières plaies de la révolution. Ces mots s'entendaient d'une indemnité rigoureusement due aux propriétaires qui avaient été dépouillés en vertu des lois révolutionnaires sur les émigrés, les condamnés et les déportés. Pour mettre l'État en mesure de payer cette indemnité, Villèle reprit son projet de conversion des rentes et l'entoura de dispositions propres à satisfaire entièrement l'équité. Néanmoins la première loi, votée le 27 mars 1825, fut sans cesse décriée comme une exploitation du pays au profit de la noblesse, et la seconde, votée le 1er mai, fit passer dans les rangs de l'opposition la plupart des rentiers mécontents. Bien plus vive encore fut l'irritation produite par la discussion et le vote de la fameuse loi sur le sacrilège, que nous avons vu présenter sous Louis XVIII.

On l'adopta définitivement le 20 avril, et les Chambres voulurent par là accomplir un acte de foi religieuse. Les libéraux en firent au contraire l'objet de leurs blasphèmes sophistiques ou de leurs plaisanteries les plus révoltantes. Nouvelles récriminations à propos de la loi du 24 mai, qui réglait l'existence légale des communautés religieuses de femmes. Tout dans ses dispositions concourt à fortifier le contrôle et l'action restrictive du pouvoir civil, et Lamennais attaque vivement le ministre Frayssinous sur ce point[1]. Mais enfin cette loi admettait l'état religieux comme la base d'une association légale. Il n'en fallut pas davantage aux libéraux pour crier à l'invasion des moines. Le sacre, qui fut célébré à Reims le 29 mai, ne pouvait manquer de fournir matière aux interprétations odieuses et aux moqueries éhontées des disciples de Voltaire. Les écrivains du parti se gardèrent bien de laisser savoir à leurs dupes que le serment prêté dans cette solennité par Charles X ne ressemblait pas aux antiques formules et qu'il était la meilleure garantie des libertés nationales. En voici les termes : « En présence de Dieu, je promets à mon peuple de maintenir et d'honorer notre sainte religion, comme il appartient au roi très chrétien et au fils aîné de l'Église, de rendre bonne justice à tous mes sujets, enfin de gouverner conformément aux lois du royaume et à la charte constitutionnelle, que je jure d'observer fidèlement ; qu'ainsi Dieu me soit en aide et son saint Évangile. » On avait dit qu'au sacre le roi s'obligerait, suivant l'ancien rituel, à expulser les hérétiques; après on ne dit plus rien, espérant que de ce mensonge il resterait bien quelque chose. Toutefois les splendeurs de la cérémonie, la touchante visite du roi aux pauvres et aux malades de Reims, les fêtes du retour à Paris, charmèrent le peuple et produisirent dans les opinions

1. *Du projet de loi sur les congrégations religieuses de femmes,* dans les *Mélanges religieux et philosophiques.*

un apaisement de quelques semaines, qu'on nomma *la trêve du sacre*.

3. La guerre reprit bientôt. La littérature libérale reproduisait les impiétés du dix-huitième siècle, et souvent avec une grossièreté cynique. On s'efforçait surtout de déshonorer le clergé, soit par d'impudentes calomnies, soit par le commentaire exagéré et retentissant des fautes isolées de quelques-uns de ses membres. On agitait le spectre de la congrégation, comme si elle avait mis la main sur le pouvoir politique, et que, par son moyen, les jésuites, particulièrement signalés à la défiance et à la haine populaires, fussent devenus les maîtres absolus de la magistrature, de l'armée et de l'administration. C'était à eux qu'on imputait principalement le retour d'une partie du clergé aux doctrines romaines. Leurs amis et les adhérents de Lamennais étaient représentés comme un parti d'ultramontains, de fanatiques, qui mettaient en péril l'Église et l'État. Ces accusations trouvaient de l'écho jusque dans certains groupes royalistes, imbus de vieux préjugés contre les droits de l'Église ou disposés à se servir de tout pour combattre le ministère Villèle. La magistrature y faisait généralement bon accueil, et, soit tendances libérales, soit traditions parlementaires, renvoyait volontiers sans condamnation les diffamateurs. C'est ce que fit au mois de juillet la cour royale de Paris pour deux feuilles libérales, le *Constitutionnel* et le *Courrier français*, que le procureur général poursuivait. Les avocats Mérilhou et Dupin aîné rejetèrent la responsabilité de l'agitation des esprits sur les évêques qui flétrissaient dans des mandements le mariage purement civil, sur les curés coupables, en obéissant aux canons, d'avoir refusé la sépulture à des indignes, sur les rédacteurs du *Mémorial catholique*, sur l'auteur du *Catéchisme du sens commun*, sur tous ceux qui osaient attaquer les quatre articles, sur les professeurs des séminaires, qui, presque partout, avaient refusé de les enseigner : « Sentez les

coups de cette épée dont la poignée est à Rome et la pointe partout, » s'écria Dupin. Les magistrats entrèrent dans ce système et refusèrent de prononcer la suspension des deux journaux[1]. La même hypocrisie se montrait dans les attaques contre les missionnaires de France; ils ne pouvaient blâmer le vice et l'impiété sans être accusés d'injurier la nation et le clergé lui-même; les passions surexcitées à leur égard se manifestaient par des insultes et par des scènes scandaleuses qui profanaient jusqu'à l'intérieur des églises. Pour détourner l'affection populaire du roi, on le représentait comme absolument livré à la noblesse et au clergé. Des meneurs comptèrent assez sur la sotte crédulité d'une partie du public pour répandre le bruit qu'il avait eu la dévotion de se faire ordonner prêtre et qu'il célébrait la messe en secret. On exaltait tous ceux qui combattaient le gouvernement au nom de la charte. Quand La Fayette reparut, au mois d'octobre, les libéraux de Rouen lui firent une ovation qui dégénéra en émeute. Le général Foy, un des plus éloquents députés du parti libéral, étant mort le 28 novembre, ses funérailles furent suivies par une foule immense, et la souscription ouverte en faveur de ses enfants produisit un million en quelques semaines.

L'année 1826 amena les pieux exercices du jubilé. A Paris, les princesses et les plus hauts fonctionnaires y prirent part publiquement. Il y eut partout comme un réveil de la piété, mais aussi un déchaînement plus furieux des passions révolutionnaires. Rouen, au mois de mai; Brest, Rouen de nouveau, Lyon, au mois d'octobre, furent agités par des troubles au milieu desquels dominait le cri : A bas les jésuites ! C'était un mot d'ordre, et c'en était un aussi de faire jouer le *Tartufe* de Molière sur tous les théâtres. La plantation de croix commémoratives

1. Lamennais, *Extraits* du Mémorial catholique, *Quelques réflexions sur le procès du Constitutionnel et du Courrier français en* 1825.

terminait ordinairement les exercices des missions. Lors de cette cérémonie à Migné, diocèse de Poitiers, le 17 décembre, une assemblée de trois mille personnes, parmi lesquelles plusieurs sérieusement instruites, aperçurent dans les airs une croix lumineuse, longue de vingt-cinq à trente mètres, parfaitement régulière, et élevée horizontalement de trente à soixante mètres au-dessus d'une place située devant l'église. L'apparition dura une demi-heure, au milieu des transports religieux de l'assistance. Les prêtres de la Petite-Église se joignirent aux libéraux pour taxer ceux qui virent là un fait miraculeux *de fanatisme et d'abrutissement religieux*. Mais Léon XII, à qui Bouillé, évêque de Poitiers, avait rendu compte de toutes les circonstances et de l'enquête, déclara dans un bref du 18 août 1827 que, « personnellement et d'après son jugement particulier, il était persuadé de la vérité du miracle [1]. »

4. Parmi les royalistes qui s'étaient laissé persuader que la congrégation, les jésuites et les ultramontains préparaient la ruine de la monarchie, se trouvait le comte de Montlosier, que nous avons vu défendre noblement le clergé à l'Assemblée constituante. Au commencement de 1826, il quitta l'Auvergne pour venir publier à Paris son fameux *Mémoire à consulter sur un système religieux politique tendant à renverser la religion, la société et le trône*. Le parti libéral fit un succès immense à cette production étrange d'un esprit égaré et bizarre. Le *Constitutionnel* et les autres feuilles de même couleur redoublèrent d'inventions calomnieuses. Montrouge, le noviciat des jésuites, fut dépeint comme un antre de conspirations et comme un lieu de tortures pour les jeunes âmes qui croyaient y être appelées de Dieu. Un ancien novice, rentré dans le monde, Martial Marcet de La Roche-Arnaud, ne craignit pas d'offrir à l'imposture la collabo-

1. Voir Rohrbacher, *Histoire de l'Église*, liv. CXXI.

ration de la trahison et de l'ingratitude, et publia *Les Jésuites modernes, pour faire suite aux mémoires de M. le comte de Montlosier*. Ce n'était qu'un tissu de mensonges extravagants dont toutes les âmes impartiales furent révoltées, mais le *Constitutionnel* ouvrit avidement ses colonnes aux articles de l'abbé de La Roche-Arnaud, devenu son correspondant [1]. L'ouvrage de Montlosier occasionna une discussion dans les Chambres. Bonald et Frayssinous essayèrent inutilement de dissiper les fantasmagories du singulier défenseur de la monarchie. Fort des sympathies d'une nombreuse opinion et de la consultation publiée par des avocats, Montlosier dénonça les jésuites à la cour royale de Paris, et comme elle se déclara incompétente par un arrêt du 18 août, Montlosier formula de nouveau ses griefs dans une pétition à la Chambre des pairs. Les adversaires de la calomnie parlèrent encore avec une intelligence et un courage inutiles. On adopta le rapport de Portalis qui renvoyait la pétition aux ministres, pour statuer sur l'existence d'un ordre monastique non autorisé par le roi [2].

Le gouvernement lui-même défendait les idées gallicanes comme s'il y avait vu le palladium de la monarchie. C'est avec l'école menaisienne qu'il eut à soutenir cette lutte si différente des autres. Gerbet quitta son poste du collège de Henri IV dès le commencement de 1825 et rejoignit à la Chênaie les deux frères Lamennais; ensemble ils allaient essayer de former une association nouvelle pour la défense de la religion et du Saint-Siège. Tout en préparant les bases de cette communauté, ils s'efforçaient de propager les doctrines romaines. A la fin de 1825, ils firent répandre dans les séminaires les *Aphorismata*,

1. Il s'est rétracté le 27 avril 1845.

2. Laurentie, *Hist. de France*, t. VIII, chap. VII; Crétineau-Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. VI, chap. IV. Le livre de Montlosier fut mis à l'index dès le 12 juin 1826.

observations latines très courtes sur les quatre articles[1]. M. Boyer, averti par son ami Frayssinous, y opposa l'*Antidote contre les aphorismes de M. de L. M.*, auquel Gerbet répliqua dans le *Mémorial catholique* avec la force de la vérité et la vivacité excessive de la jeunesse. En 1826, Lamennais publia son livre *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.* Il y démontrait que les doctrines gallicanes, en mettant le concile au-dessus du pape et en proclamant la puissance civile complètement indépendante à l'égard du pouvoir spirituel, ruinent d'une part le christianisme, et d'autre part réduisent les gouvernements à s'appuyer uniquement sur la force, qui ne peut tarder à se tourner contre eux. Cette thèse était mêlée de critiques contre la conduite du ministère. Lamennais, poursuivi en police correctionnelle, comparut devant ses juges le 20 avril, et fut condamné pour avoir provoqué à la désobéissance contre la déclaration de 1682. Son défenseur et ami, Berryer, encore jeune et déjà illustre, avait pourtant prouvé dans son plaidoyer que les quatre articles, en raison de la liberté des cultes reconnue par la charte, ne pouvaient plus être considérés comme une loi de l'État. Lamennais avait ajouté quelques mots, mais non pour se justifier du délit qui lui était imputé : « Je dois à ma conscience, avait-il dit, et au caractère sacré dont je suis revêtu, de déclarer devant le tribunal que je demeure inébranlablement attaché à tous les principes que j'ai soutenus, c'est-à-dire à l'enseignement invariable du chef de l'Église; que sa foi est ma foi, sa doctrine ma doctrine, et que jusqu'à mon dernier soupir je continuerai de la professer et de la défendre[2]. » Cependant Frayssinous avait tenu à invo-

1. Voir quelques-uns de ces *Aphorismes* dans *Monseigneur Gerbet*, par M. l'abbé de Ladoue, depuis évêque de Nevers, t. I[er], note C du livre II.

2. Sur ce procès, voir une *Lettre au rédacteur du Mémorial catholique*, par Lamennais : *Œuvres complètes, Journaux.* — Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, liv. CXX.

quer contre Lamennais une autre autorité que celle du tribunal de police. Sur sa demande, quatorze archevêques et évêques présents à Paris signèrent, le 3 avril, une déclaration touchant les quatre articles, et la présentèrent au roi le 10 du même mois. Il y eut quelques dissentiments sur la rédaction, et les prélats, connaissant les jugements antérieurs du Saint-Siège, ne purent se résoudre à renouveler expressément les trois derniers articles. Ils y firent seulement une allusion générale, mais ils ne craignirent pas d'agir autrement pour le premier, et affirmèrent « les droits des souverains, leur indépendance pleine et absolue dans l'ordre temporel de l'autorité, soit directe, soit indirecte, de toute puissance ecclésiastique. » Ils prétendaient que l'opinion contraire n'avait pu naître qu'au sein de l'anarchie et de la confusion du moyen âge et qu'elle n'avait « aucun fondement, ni dans l'Evangile, ni dans les écrits des docteurs et les exemples des saints personnages qui ont illustré les plus beaux siècles de l'antiquité chrétienne. » La réfutation de semblables assertions était facile. Aussi Frayssinous ayant communiqué la déclaration des quatorze aux autres évêques, il se produisit une telle diversité de sentiments que le *Moniteur*, journal officiel, enregistra les adhésions sans publier les lettres qui les contenaient, ne voulant pas faire connaître les nombreuses restrictions et réserves grâce auxquelles la prétendue adhésion était souvent un véritable blâme. En effet, quelques-uns adhéraient purement et simplement. D'autres, sans faire mention de l'acte du 3 avril, renouvelaient en termes plus ou moins clairs l'opinion énoncée dans la déclaration de 1682. D'autres encore se bornaient à reconnaître l'indépendance du pouvoir temporel dans les matières purement civiles, ce dont tout catholique convient. Il y avait des prélats dont le *Moniteur* ne signala pas les réponses. Ceux-là faisaient observer que, comme il s'agissait d'établir un point de doctrine, il fallait recourir au chef de l'Église,

ou bien refusaient de répondre à un appel ministériel et non canonique.

La lutte prit toutes les formes. Frayssinous porta jusqu'à la tribune parlementaire ses doléances contre Lamennais. Les opuscules et les articles de journaux faisaient aussi leur œuvre. Les principaux défenseurs de Frayssinous étaient MM. Boyer, Clausel de Montals, évêque de Chartres, l'abbé Clausel de Coussergues, conseiller de l'université, Clausel de Coussergues, conseiller à la cour de cassation. Dans cette polémique, Lamennais n'eut d'autre tort que de s'abandonner parfois à des personnalités injurieuses[1], et Gerbet, quoique d'un caractère porté à la mansuétude, se montra aussi trop vif, surtout en réfutant un peu plus tard l'ouvrage de l'abbé Affre, alors vicaire général d'Amiens : *De l'origine, des progrès et de la décadence de la suprématie temporelle des papes*, dans lequel, il faut en convenir, la vérité historique était absolument méconnue sur tous les points indiqués par ce titre. Rohrbacher, qui vint, dans le moment même du procès, se joindre aux associés de la Chênaie, écrivait les *Lettres d'un anglican à un gallican*, et la *Lettre d'un membre du jeune clergé à monseigneur l'évêque de Chartres*[2].

Frayssinous songeait de son côté à former une école de gallicanisme. Il avait fait décréter par Charles X, le 20 juillet 1825, l'établissement à Paris d'une maison centrale de hautes études ecclésiastiques, qui aurait remplacé l'ancienne Sorbonne. Une commission, présidée par l'archevêque de Paris, fut chargée d'en préparer les statuts. Dans la circulaire aux membres de cette commis-

1. Voir dans les *Œuvres complètes* de Lamennais, *Lettre au rédacteur de la Quotidienne*, 11 avril 1826, et *Lettre au rédacteur du Mémorial catholique*, juillet 1826.

2. Voir dans *Monseigneur Gerbet*, par M. l'abbé Ladoue, t. Ier, *École menaisienne, Controverses religieuses*, et note E du livre II, où l'on trouvera le texte de la déclaration. — Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, liv. CXXI.

sion et dans ses discours à la Chambre des députés le 25 et le 26 mai 1826, le ministre annonça que cette école serait « la gardienne des maximes françaises. » Il n'est pas étonnant que, contrairement au droit, on essayât de la fonder sans le concours suprême du pape, absolument nécessaire pour lui conférer l'institution canonique. Mais on ne parvint pas même à lui donner une ombre d'existence, Quélen ayant revendiqué pour lui seul le droit de nommer les professeurs et déclarant que, sans cette condition, il leur interdirait toute fonction sacerdotale, tandis que les autres commissaires réclamaient l'exercice en commun du droit de présentation et laissaient la nomination au roi[1]. Quélen semblait tenir d'autant plus à ses prérogatives réelles ou prétendues d'archevêque de Paris qu'il adoptait entièrement les idées gallicanes sur l'autorité du Saint-Siège. Dès le 6 avril, il avait publié son refus d'adhérer à la déclaration du 3, mais uniquement pour des considérations qu'il avait soumises au roi, et en protestant que lui et tout le clergé de son diocèse professaient la doctrine du premier article de 1682. Au sujet de la grande aumônerie et du conflit de juridiction avec le prince de Croï, nommé cardinal le 21 mars 1825, il s'obstina, ainsi que Frayssinous, à décliner toute proposition de recours à Rome, et le grand aumônier, après avoir vu sa démission refusée par Charles X, dut se contenter d'un règlement ministériel du 25 janvier 1826.

5. Le protestantisme, présenté par Lamennais et à bon droit, comme le précurseur de la révolution, se plaignit d'être méconnu, ce qui occasionna en 1825 une courte controverse où le *Mémorial catholique* remporta une facile victoire[2]. Sur le terrain de la philosophie, toute

1. Rohrbacher, *Hist. de l'Eglise* liv. CXXI.

2. Voir *Œuvres* de Lamennais, *Journaux*, deux *Lettres au rédacteur du Mémorial catholique.*

l'attention de la nouvelle école était malheureusement tournée à la défense de la doctrine du sens commun. Gerbet publia vers la fin de 1826 un ouvrage intitulé : *Des doctrines philosophiques sur la certitude dans leurs rapports avec les fondements de la théologie*, et le fit suivre un peu plus tard du *Coup d'œil sur la controverse chrétienne.* Il montrait que la philosophie de Descartes avait causé à la science théologique un dommage auquel on ne pouvait remédier qu'en reprenant la méthode d'autorité, mais il entendait, comme son maître et ami, l'autorité du genre humain ou du sens commun. Cependant il s'occupait aussi de rééditer et de compléter, contre le philosophisme du dernier siècle, un spirituel opuscule, qui parut avec ce titre : *Mémoires pour servir à l'histoire des Cacouacs, suivis d'un supplément à l'histoire des Cacouacs jusqu'à nos jours.* Du reste, l'école éclectique n'était pas très féconde, quoiqu'elle se décernât à elle-même de bruyants éloges. Jouffroy publiait une traduction de Dugald-Stewart, avec une préface retentissante, et Damiron donnait au *Globe*, par fragments, son *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au dix-huitième siècle.* Cousin se consacrait à des travaux d'éditions et de traductions, parmi lesquelles celle de Platon, qui lui demanda de longues années, eut un grand succès. Augustin Thierry mit au jour en 1825 le chef-d'œuvre de la nouvelle école historique, l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, qui restitue les circonstances pittoresques des faits, mais en dénature le caractère d'ensemble, cherchant partout à distinguer chez les nations modernes la classe des conquérants, c'est-à-dire des nobles, et celle des asservis, c'est-à-dire de la bourgeoisie, et transformant le clergé, papes et évêques, en perpétuels serviteurs et favoris du pouvoir. Augustin Thierry avait appartenu pendant quelque temps à une école philosophique qui ne faisait que de naître et qui tendait à établir la théorie du progrès sur le matéria-

lisme du dix-huitième siècle. Elle eut pour auteur, peu connu de son vivant, le comte de Saint-Simon. Deux jours après sa mort, on annonça son dernier ouvrage : *Le nouveau christianisme.* Il y déclarait que la catholicisme et le protestantisme avaient successivement trahi leur mission en négligeant l'amélioration des classes les plus pauvres par l'instruction et par l'industrie, et que le vrai christianisme consistait à reprendre cette œuvre. De là le socialisme saint-simonien, qui représentait l'humanité comme une ruche immense où, par la loi du progrès continu, les frelons devaient enfin céder la place aux abeilles. Le *Producteur*, journal de la secte, parut le 1er octobre 1825. Parmi ses collaborateurs nous distinguons deux fondateurs de la charbonnerie en France, Bazard et Buchez, puis Prosper Enfantin, Olinde Rodrigues, Adolphe Blanqui, Armand Carrel et Auguste Comte. Bientôt une scission se produisit. Auguste Comte voulait écarter toute idée de religion et, sous le nom de *philosophie positive*, proclamait le pur matérialisme. Bazard, Enfantin, Rodrigues et Buchez prétendaient relier la science et l'industrie par un principe supérieur qui ne pouvait être qu'un dogme nouveau. Le *Producteur* disparut à la fin de 1826. Gerbet, dans le *Mémorial catholique*, s'occupa spécialement du positivisme d'Auguste Comte [1].

LEÇON XXIX.

1. Avant d'étendre nos regards hors de France, il est nécessaire de revenir au Saint-Siège, centre de l'action principale. Léon XII mourut le 10 février 1829. Le conclave s'ouvrit le 21 du même mois. Parmi les discours

1. Voir dans *Œuvres complètes* de Riambourg, *Socialisme saint-simonien.*

des ambassadeurs qui vinrent successivement présenter leurs hommages aux cardinaux, celui de Chateaubriand occasionna quelque bruit. L'illustre écrivain était rentré en faveur et avait été porté à l'ambassade de Rome par suite d'un changement de ministère que nous verrons plus loin. Il crut pouvoir sortir des termes ordinaires de ces sortes de discours et recommander au sacré-collège les progrès de la société moderne. Le cardinal Castiglioni, chef de l'ordre des évêques, répondit avec beaucoup d'esprit et de sagesse en rappelant que l'Église avait mis en lumière les vrais principes de la civilisation et du progrès, même dans les siècles qu'on affecte de traiter de barbares et de ténébreux, et en signalant les institutions et les monuments qui prouvent qu'au sein de la nouvelle Rome les sciences et les arts ont toujours été honorés. La douce et grave parole du vieux cardinal l'emporta, aux yeux de l'opinion, sur le faux éclat des préjugés libéraux que Chateaubriand mêlait à ses grandes pensées de poète et d'homme d'État chrétien[1]. Castiglioni fut élu le 31 mars et prit le nom de Pie VIII. Il avait soixante-huit ans. Le jour même de son élection, il en donna communication au neveu de Pie VII et fit savoir aux siens qu'aucun changement ne devait se produire dans leur position. Le cardinal Albani devint secrétaire d'État. Dans son encyclique du 24 mai, Pie VIII renouvela les plaintes de Léon XII contre l'indifférentisme et les sociétés bibliques, rappela les condamnations encourues par les sociétés secrètes, recommanda spécialement aux évêques la direction des séminaires, la vigilance à l'égard des mauvais livres, l'exactitude de la doctrine sur le mariage[2]. L'incident du conclave fut bientôt oublié; Pie VIII conçut de l'estime et de l'affection

1. Voir cet incident et les deux discours dans Artaud, *Hist. de Pie VIII*, chap. IV.

2. Artaud, *Hist. de Pie VIII*, chap. VII.

pour Chateaubriand. Ce pape continua les travaux de la reconstruction de Saint-Paul, commencés par Léon XII, grâce aux abondantes aumônes de toute la chrétienté. Le 18 juin, il annonça un jubilé extraordinaire à l'occasion de son avènement. Les carbonari recommencèrent leurs mouvements dans les Légations, et la famille Bonaparte fut tellement soupçonnée de connivence avec eux, que le gouvernement pontifical, sur la demande de celui de Naples, dut expulser en 1830 la veuve de Joachim Murat. A la fin de 1829, une commission générale, présidée par le prélat Cappelletti, gouverneur de Rome, jugea 26 individus appartenant à la secte. Elle en condamna plusieurs à la réclusion et frappa d'une sentence de mort Picilli de Maddalone, grand maître et propagateur d'une vente érigée à Rome en 1828. Pie VIII commua cette peine en réclusion perpétuelle. A l'exemple de Léon XII, il démentit les ennemis de la souveraineté pontificale en augmentant la prospérité temporelle de ses sujets, et la prise d'Alger par les Français favorisa le développement du commerce d'Ancône et de Civita-Vecchia.

2. Ferdinand, roi des Deux-Siciles, mourut dans la nuit du 3 au 4 janvier 1825, et eut pour successeur son fils, François Ier. Peu de temps auparavant, de nouvelles négociations s'étaient ouvertes entre Ferdinand et Léon XII au sujet du tribut de la haquenée. Elles n'aboutirent à aucune solution. A l'avènement du nouveau roi, on convint qu'il n'avait pas à demander l'investiture au Saint-Siège, mais on ne renonça pas au tribut et à la haquenée, et Pie VIII, comme Léon XII, protesta pour le maintien de ce droit. Au mois de mai 1828, le roi de Sardaigne régla de concert avec Léon XII la restitution des biens ecclésiastiques usurpés sous l'empire.

Le Portugal changea aussi de souverain en 1826. Jean VI étant mort, son fils, dom Pedro, accorda aux Portugais une charte semblable à celle de la France; puis il abdiqua en faveur de sa fille dona Maria da Gloria, afin de garder

pour lui le Brésil. Mais dans ces conditions, la loi fondamentale du pays déférait la couronne au second fils du feu roi, dom Miguel. Au mois de novembre 1827, les partisans de la monarchie absolue rappelèrent celui-ci, que son père avait exilé à Vienne. Rentré en Portugal, il dut louvoyer pendant quelque temps à cause de la présence d'une armée anglaise qui appuyait les libéraux, et ne prit que le titre de régent; mais après le départ des étrangers, le sentiment national éclata, dom Miguel abrogea la charte, et les anciennes cortès, ou les trois états du royaume convoqués par lui, déclarèrent, au mois de juillet 1828, que dom Pedro, étant exclu du trône par sa qualité de souverain étranger, n'avait pu abdiquer en faveur de personne, et que dom Miguel était seul roi. Les libéraux, encouragés par l'Angleterre, tentèrent une prise d'armes qui aboutit à leur défaite. Fort du sentiment populaire, dom Miguel demanda des jésuites pour le Portugal, sans toutefois faire allusion, dans son décret du 10 juillet 1829, ni au passé ni à son intention de le réparer, mais seulement aux besoins du pays. On s'empressa pour les recevoir, et l'on remarqua que la comtesse d'Oliveira, petite-fille de Pombal, fut des premières à leur confier l'éducation de ses fils. Leur nombre et leurs établissements dans les principales villes se multiplièrent vite[1].

Tout en conservant les procédés bureaucratiques à l'égard du clergé, l'empereur d'Autriche, François Ier, et le prince de Metternich, son ministre, continuaient de vivre en bonne harmonie avec la cour romaine. En 1826, un accord fut conclu pour remédier à la mauvaise situades évêchés de Dalmatie. Au nombre de onze, ils offraient

1. Crétineau-Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. VI, chap. v. Voir aussi *Vie du R. P. Barelle*, par le P. Léon de Chazournes. Cette vie fournira en outre, des renseignements sur le collège des jésuites à Fribourg et sur des établissements de France.

trop peu de ressources temporelles et les titulaires ne vivaient pas d'une manière conforme à leur dignité. On les réduisit au nombre de cinq. En 1829, les jésuites eurent l'autorisation de former des établissements dans la Styrie et dans les États autrichiens, moyennant qu'ils créeraient une province allemande complètement distincte de la province de Pologne. C'était le bénédictin Zœngerle, évêque de Gratz, qui avait eu l'idée de les appeler en Styrie pour l'aider dans la réforme du clergé.

Le 19 décembre 1824, Léon XII ajouta aux dispositions du concordat de Bavière une grâce qu'avait sollicitée Maximilien-Joseph Ier. Les évêques reçurent du nonce le pouvoir de conférer eux-mêmes l'institution canonique aux ecclésiastiques nommés à quelque titre par le roi ou par les chapitres. Le roi avait promis en retour l'exécution fidèle de tous ses engagements. Au moment de sa mort, en 1825, il adressa de sages paroles à son fils qui allait lui succéder sous le nom Louis Ier : « Sois le gardien et le protecteur de la foi, lui dit-il, et que la Bavière redevienne ce qu'elle était avant qu'on l'eût fait mentir à sa vocation, le bouclier de la religion, la pierre angulaire de l'Église d'Allemagne. Affranchis l'Église de la servitude dans laquelle la tient une vaine méfiance. Honore le sacerdoce, afin que le peuple l'écoute et que son enseignement soit utile. Que ton règne ne soit ni celui des prêtres ni celui des libertins ; qu'il ne soit ni le théâtre d'inutiles parades, ni l'arène d'une démocratie destructive. » Louis Ier se montra digne de recueillir ces grandes maximes, et tint les promesses faites au souverain pontife par son père. Le cardinal Hœffelin fut chargé de concerter à Rome les mesures nécessaires pour le rétablissement des bénédictins, et ces savants instituteurs de la jeunesse obtinrent trois maisons, avec de nouveaux privilèges, en attendant d'autres restaurations.

Au contraire, le gouvernement prussien se déshonorait

par son peu de sincérité dans les relations avec Rome, et malheureusement il avait des auxiliaires dans l'archevêque de Cologne, comte de Spiegel, qui avait appartenu à la secte des illuminés, dans l'évêque de Trèves, Joseph de Hommer, et dans celui de Breslau, Sedlnicki. Par son édit du 17 août 1825, Frédéric-Guillaume III étendit à ses provinces du Rhin et de la Westphalie une ordonnance qui prescrivait d'élever tous les enfants nés de mariages mixtes dans la religion du père, excepté le seul cas où le père et la mère seraient d'accord sur un autre mode d'éducation. Il déclarait en outre que toute convention faite à ce sujet avant le mariage devait être regardée comme nulle, et il défendait sévèrement au clergé d'exiger aucune promesse de ce genre. Une pareille mesure avait amené de grands désordres. Des mariages mixtes se formaient sans les conditions prescrites par le concile de Trente. En 1828, l'archevêque de Cologne et ses suffragants s'adressèrent à Léon XII pour obtenir une ligne de conduite qu'il fût possible de suivre. La matière offrait des difficultés de toute part, et ce fut seulement le 25 mars 1830 que Pie VIII leur donna satisfaction par un bref, suivi d'une instruction du cardinal Albani. Le pape suspendait la loi du concile de Trente sur l'empêchement de clandestinité dans ces pays et donnait pouvoir aux évêques de valider les mariages qui se trouvaient nuls de ce chef; mais il maintenait rigoureusement, comme étant de droit naturel et divin, l'obligation d'élever tous les enfants dans la religion catholique, et recommandait d'inspirer une salutaire horreur pour des unions si dangereuses. Quant aux personnes qui se seraient obstinées à les contracter sans satisfaire aux lois de l'Église, on rappelait ce que les principes de la casuistique permettent de faire en pareil cas, pour éviter un plus grand mal. Le ministre prussien à Rome, Bunsen, et son gouvernement voulurent bien reconnaître l'esprit conciliant dont le souverain pontife se montrait animé dans une circonstance aussi délicate.

Toutefois comme le roi prétendait obtenir de plus amples concessions, les pièces, envoyées à Berlin, ne furent pas même communiquées aux prélats suppliants [1].

Même déception dans la province ecclésiastique du Haut-Rhin, dont l'organisation, décrétée sous Pie VII, était demeurée en suspens. A la suite de nouvelles négociations, Léon XII régla par la bulle *Ad dominici gregis custodiam*, du 11 avril 1827, ce qui concernait l'élection des évêques, le procès d'information, la constitution des chapitres, la nomination de leurs membres, les séminaires, la liberté de communiquer avec Rome et l'exercice des droits épiscopaux. Dans le consistoire du 21 mai, il donna la métropole de Fribourg à Bernard Boll, et l'évêché de Limbourg à Jacques Brand, dont la doctrine et les antécédents avaient nécessité un examen sévère [2]. Les autres églises furent pourvues successivement, mais alors, c'était au commencement de 1830, les divers gouvernements de ces pays promulguèrent, sur les rapports de l'Église et de l'État, un règlement qui ne faisait que reproduire la pragmatique sanction. Les catholiques se plaignirent, et Pie VIII appuya ces réclamations dans une lettre aux évêques, leur reprochant, après avoir flétri l'acte gouvernemental, de n'en avoir pas découvert le venin aux fidèles, regrettant qu'on eût même pu accuser l'un d'entre eux d'avoir approuvé ces dispositions schismatiques, et les exhortant à prendre l'attitude d'une résistance d'autant plus légitime qu'ils pouvaient invoquer des conventions solennelles [3]. Les gouvernements s'obstinèrent, et l'Église demeura sous l'oppression des fonctionnaires du ministère de l'intérieur, si âpres dans leur tyrannie que l'archevêque Boll lui-même, malgré son

1. Artaud, *Hist. de Pie VIII*, chap. XVII; Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, liv. XCXI.

2. Artaud, *Hist. de Léon XII*, t. II, chap. XIX.

3. Voir les deux documents dans Artaud, *Hist. de Pie VIII*, chap. XV et XX.

extrême condescendance, en fut abreuvé de dégoût. Le roi de Saxe avait aussi usurpé le gouvernement spirituel par un règlement du 19 février 1827.

Au travers de ces conflits de pouvoir, la lutte intellectuelle et morale se poursuivait sur divers points de l'Allemagne. En 1828, Paulus fit paraître à Heidelberg la *Vie de Jésus,* d'après les principes rationalistes, réduisant le Messie au rôle de grand homme et torturant le récit évangélique pour fournir une explication purement naturelle des faits les plus merveilleux. D'un autre côté, Hahn soutenait à Leipzig une discussion publique en vue de déterminer ses coreligionnaires à chasser les rationalistes de leur église. Les piétistes avaient fondé, en 1827, pour la défense du pur luthéranisme, la *Gazette évangélique de Berlin.* Malgré l'opposition de la police, ils formaient des conventicules secrets et ranimaient l'amour de l'orthodoxie dans bien des âmes; mais, comme toutes les sectes zélées et enthousiastes de l'hérésie, ils finirent par tomber dans de honteux désordres. Les piétistes eurent leur part dans le soulèvement qui se manifesta contre la nouvelle liturgie prussienne, à laquelle on reprochait son origine politique et ses ressemblances avec les pratiques du catholicisme. Pour apaiser cette opposition, il fallut opérer, en 1828, une revision de la liturgie, et y adapter des modifications diverses à l'usage de la Poméranie, du Brandebourg, de la Saxe, de la Silésie. En se perpétuant, cette impuissance, ces querelles continuaient de pousser les âmes d'élite vers l'unité catholique. Au mois de février 1830, Charlotte-Frédérique de Mecklembourg-Schwerin, femme du prince royal de Danemark, mais séparée de son mari, imita l'exemple de son frère, le prince Adolphe-Frédéric, et embrassa le catholicisme au prix des sacrifices les plus pénibles. Plusieurs professeurs de l'université protestante de Bonn eurent le même courage, et le roi de Prusse les força de s'expatrier. Entre eux se distingue le docteur Philips, célèbre par ses ouvrages

d'histoire et de droit canon. Un peu plus tard, il retrouva une chaire digne de lui à l'université de Munich, que Louis Ier venait de substituer à celle de Landshut, et qu'illustraient déjà des savants comme Gœrres, le publiciste dont nous avons rapporté la conversion, l'abbé Dœllinger, dont le *Manuel d'histoire ecclésiastique* venait de paraître, et nombre d'autres, unissant l'éclat du style à la profondeur de la science. Doué d'une foi égale à son élévation d'esprit, Louis Ier ne se contenta point d'avoir créé ce foyer scientifique qui allait rayonner puissamment sur toute l'Allemagne et sur la France; il favorisait toutes les œuvres catholiques. Sous son impulsion, l'architecture retrouva les inspirations du moyen âge. L'illustre Frédéric Overbeek, que le génie de la peinture chrétienne avait amené au catholicisme et qui, avec le concours de quelques compatriotes, avait ressuscité à Rome l'école de l'art au service de la religion, vint placer à Munich le centre de ses travaux.

3. Les négociations ouvertes entre le Saint-Siège et la confédération helvétique avaient produit déjà des arrangements sur quelques points particuliers. En 1828, Léon XII proclama une sorte de concordat par la bulle *Inter præcipua*. Il était réglé que Lucerne, Soleure, Berne, Argovie, Bâle, Zug, Thurgovie, formeraient l'évêché de Bâle, dont le siège serait à Soleure. L'évêque devait avoir un chapitre de 21 chanoines avec trois dignitaires dont il ne pourrait nommer qu'un seul, un autre étant à la nomination du gouvernement et le troisième à celle du pape. L'élection de l'évêque appartenait aux chanoines. Ces dispositions ne plurent pas à tous les cantons, et l'internonce Gizzi, au nom de Léon XII, conclut avec Lucerne, Berne, Soleure, Zug, une nouvelle convention à laquelle les cantons d'Argovie et de Thurgovie adhérèrent sous le pontificat de Pie VIII. Genève avait alors pour curé un ami du comte de Maistre et de Lamennais, Vuarin, qui ne craignit pas d'y publier le jubilé en 1826. Un rédemp-

toriste de Fribourg prêcha en allemand[1]; le P. Mac-Carthy, jésuite, prêcha en français. Les protestants se mêlèrent aux catholiques pour entendre ce dernier, et le bon ordre ne fut pas troublé. A Fribourg, les jésuites posèrent, en 1824, les bases du pensionnat qui était appelé à devenir un des plus beaux établissements de l'Europe. L'année précédente, les libéraux avaient inutilement ameuté la populace contre eux, sous prétexte qu'ils étaient les auteurs de la disgrâce du cordelier Girard, le fameux inventeur d'une nouvelle méthode pédagogique fort vantée et qui, pendant vingt ans, l'avait appliquée à l'école primaire de Fribourg. Girard fut définitivement abandonné par le grand conseil et dut se retirer à Lucerne. La diète helvétique se plaignit que des Suisses fussent admis à se marier à Rome, ce qu'ils faisaient pour éluder les lois civiles du pays; Léon XII répondit par un bref du mois d'octobre 1828, où il maintient son droit, et promet néanmoins d'exiger les pièces de l'autorité civile toutes les fois que le mariage pourra être différé.

Dans les Pays-Bas, la persécution était pour les catholiques, toutes les faveurs pour les protestants et les jansénistes. Guillaume V, ayant été élevé par ces derniers sur leur prétendu siège épiscopal de Deventer, notifia sa nomination au pape. Léon XII répondit par le bref du 17 août 1825, adressé aux catholiques hollandais, dans lequel il flétrit le schisme et l'intrusion. Quelques jésuites isolés restaient en Belgique et en Hollande, au service des évêques et des vicaires apostoliques. Le roi Guillaume s'efforça d'ameuter l'opinion contre eux et de déguiser ainsi la guerre qu'il faisait au catholicisme. Il interdit les exercices spirituels que ces religieux donnaient, soit aux prêtres, soit aux laïques, menaça les établissements où

1. *Hist. de M. Vuarin et du rétablissement du catholicisme à Genève*, par M. l'abbé Martin, chanoine honoraire de Belley.

quelques-uns d'entre eux étaient professeurs; puis, fort du découragement et de la terreur que son despotisme avait produit, le 14 juin 1825, il ordonna la fermeture de tous les petits séminaires et obligea tous les futurs élèves des grands séminaires à passer d'abord deux ans dans un collège philosophique qui s'ouvrit à Louvain, le 17 octobre. Les frères de la doctrine chrétienne furent aussi chassés de leurs écoles, sous prétexte que c'étaient des jésuites déguisés. Les catholiques ne s'y laissèrent pas tromper. Tous partagèrent les sentiments du vicaire apostolique Ciamberlani et des archiprêtres de Hollande, du vieil archevêque de Malines et des chefs des diocèses belges, de Léon XII lui-même, qui firent entendre au gouvernement de fermes réclamations. Suivant les instructions du pape, le clergé garda une attitude purement passive pendant l'exécution du décret royal. Guillaume Ier vit la difficulté de la situation, et en 1826 il envoya le comte de Celles porter des expressions de déférence aux pieds de Léon XII, qui ne repoussa pas cette ouverture. Après avoir été rendre compte de sa mission à la Haye, ce député libéral revint à Rome avec le titre d'ambassadeur des Pays-Bas, et le cardinal Capellari, que nous avons vu vicaire général des Camaldules, fut chargé d'étudier avec lui un projet de concordat. De tout l'épiscopat belge, il ne restait que l'archevêque de Malines, accablé de vieillesse, l'évêque de Namur étant mort récemment. Mais les membres des états généraux surent imposer le respect des intérêts catholiques en rejetant le budget des dépenses, le 22 décembre, par une majorité de 77 voix contre 24. Le 18 juin suivant, un concordat fut signé à Rome. Le 1er article étendait à tout le royaume le concordat français de 1801. Le 2e stipulait pour chaque diocèse l'établissement d'un chapitre et d'un séminaire. Le 3e réglait l'élection des évêques ou des archevêques par les chapitres, à cause de l'hérésie du souverain. Par lettres apostoliques du 17 août, la circonscription diocésaine fut

tracée : Malines, métropole unique; suffragants, Liège, Namur, Tournay, Gand, qui existaient déjà, et Bruges, Amsterdam, Bois-le-Duc, de nouvelle création. Le concordat fut publié dans tout le royaume, le 2 décembre, avec de grandes démonstrations de joie. Mais, sous l'influence de ses conseillers protestants, le roi montra une rare duplicité dans l'exécution. Il ne se pressa pas de faire pourvoir les évêchés, et vers la fin de 1829, il n'y avait encore que le nouvel évêque de Namur pour être sacré. Dans une circulaire aux gouverneurs, il prétendait que le pape devait avertir les chapitres, par un bref, d'avoir à consulter Sa Majesté sur le choix qui lui serait le plus agréable, avant de dresser la liste des candidats à un siège vacant; et il interprétait la clause relative aux séminaires diocésains, en ce sens que le séjour au collège philosophique ne serait plus forcé mais facultatif. Ce ne fut que par un arrêté du 2 octobre 1829 qu'il permit d'admettre dans les séminaires les jeunes gens qui auraient fait leurs études à l'étranger sans son autorisation préalable. Des évêques ayant été institués pour Liège, Gand et Tournay, le ministère retint leurs bulles parce qu'en se soumettant à la formalité inouïe du *placet*, ils le restreignaient expressément au temporel. Toutes ces tracasseries déloyales avaient décidé la seconde chambre des états généraux à rejeter le budget, le 16 mai 1829, par 80 voix contre 20. D'un autre côté, le cardinal Albani négociait avec autant de fermeté que d'adresse. A la fin de 1829, les trois nouveaux évêques furent sacrés sans *placet*, et un arrêté du 9 janvier 1830 prononça que le collège philosophique serait supprimé au terme de l'année scolaire[1].

4. En Angleterre, les catholiques célébrèrent le jubilé avec un zèle remarquable et le vicaire apostolique en profita pour ranimer la ferveur de leurs croyances. Cepen-

1. Artaud, *Hist. de Léon XII*, t. II, et *Hist. de Pie VIII*, *passim*. — André, *Cours alphabétique, etc.*, v° *Belgique*.

dant, malgré l'opinion personnelle de Canning, le ministère était défavorable au projet d'émancipation. Il fit même présenter et voter, à la session de 1825, un bill qui avait pour but de frapper la grande association d'O'Connell sous le titre commun des associations illégales. Les catholiques irlandais éludèrent cette mesure en retranchant de leur association tout ce qui paraissait inspiré par un autre motif que celui de la charité. La Chambre des communes vota ensuite l'émancipation, mais à la Chambre des pairs la motion échoua, grâce surtout à l'intervention du duc d'York, frère du roi, héritier présomptif de la couronne. La discussion avait franchi l'enceinte du parlement; les protestants répandaient les invectives et les calomnies les plus amères contre l'Église romaine. Nous pouvons citer, parmi les écrivains qui opposèrent l'apologie à l'injure, Charles Butler, neveu du célèbre hagiographe de même nom[1]. William Cobbet, publiciste radical, leur fournit un secours inattendu par sa fameuse *Histoire de la réformation protestante en Angleterre et en Irlande*, qui joint l'exactitude sévère de l'histoire aux vives allures du pamphlet. Dans le même moment, Léon XII, avec qui George IV montrait une parfaite courtoisie, engagea les prélats catholiques à prendre l'initiative d'une réfutation authentique des calomnies. Cette idée produisit deux écrits importants : une *Déclaration des évêques catholiques, des vicaires apostoliques et de leurs coadjuteurs en Angleterre*, et une *Adresse des catholiques anglais à leurs concitoyens*, cette dernière signée par 25 personnages de la plus haute condition et 43 autres membres notables de l'association catholique anglaise. Les élections de 1826 envoyèrent au parlement

1. Il écrivit, entre autres ouvrages: *Défense de l'Église romaine contre sir Robert Southey; — Réponse à des observations contre la sanction du roi aux bills en faveur des catholiques; — Essai pour prouver la soumission et la fidélité des catholiques à l'Etat, malgré leur attachement à l'autorité du pape.*

beaucoup de partisans de l'émancipation. Le 15 novembre, le lendemain de l'ouverture de la session, le clergé anglican se réunit solennellement à Saint-Paul, et là une violente allocution fut prononcée contre les doctrines romaines, toujours aussi mauvaises puisqu'elles ne changent pas, et contre les Irlandais, dont les doléances suggérées par les prêtres, ne tendaient qu'à l'accroissement du papisme. Tout trahissait l'acharnement d'une lutte suprême, mais l'Église établie perdit un de ses plus chauds défenseurs dans la personne du duc d'York, qui mourut au commencement de 1827. Peu après, la cause de l'émancipation, présentée à la Chambre des communes par sir Francis Burdett, succomba faute de 4 voix, à la suite d'une lutte parlementaire dans laquelle le ministre de l'intérieur, Peel, et Canning se trouvèrent en opposition. On n'osa discuter la question à la chambre haute, de crainte d'exaspérer, par un nouveau refus, les Irlandais dont l'irritation était difficilement contenue par les chefs de l'agitation catholique. Survint alors un changement de ministère, mais Canning, qui avait exclusivement composé le nouveau cabinet de partisans de l'émancipation, mourut le 8 août. Wellington, après Goderich, lui succéda le 8 janvier 1828 et s'adjoignit Peel avec d'autres anciens ministres. C'était la prolongation du combat. John Russell eut l'habileté d'y préluder en demandant l'abolition des actes dits *du test* et de *corporation* [1]. Le ministère fut aisément battu sur ce terrain, parce que ces lois étaient tombées en désuétude, et Wellington se fit lui-même, à la Chambre des pairs, le patron de la motion qu'il avait combattue à l'autre Chambre. Sir Francis Burdett obtint ensuite la formation d'un comité des communes qui déclara la nécessité de reviser les lois concer-

1. On sait que ces deux lois, établies en 1661, sous Charles II, obligeaient tous les nouveaux fonctionnaires à célébrer la cène suivant le rite anglican et à renier la doctrine romaine de la transsubstantiation.

nant les catholiques ; mais les lords, dirigés par Wellington, n'entrèrent pas dans ce dessein. Les Irlandais, si souvent déçus, prirent alors des mesures extrêmes. O'Connell, quoique catholique, fut élu député du comté de Clare. L'association catholique se réorganisa sous d'autres titres, et les candidats à la députation durent promettre de voter toujours contre le ministère et d'appuyer les réformistes. D'autre part, les protestants rouvraient leurs loges orangistes et augmentaient le trouble. Aux sages et respectueux avis de Curtis, primat catholique de l'Irlande, Wellington répondit en termes vagues, tandis que le lord lieutenant, Anglesea, annonçait aux catholiques un prochain triomphe, leur conseillait de s'en tenir aux moyens constitutionnels, et, remplacé brusquement, prétendait que Wellington voulait se réserver à lui seul l'honneur de la grande mesure. L'événement justifia cette prévision. Wellington, Peel, le duc de Clarence, second frère du roi et désormais héritier présomptif, se déclarèrent pour l'émancipation, afin d'échapper à la guerre civile. Le roi consentit. Sur la proposition du ministère, le bill d'émancipation fut adopté aux communes, le 30 mars 1829, et à la Chambre des lords, le 10 avril. Trois jours après, il reçut la sanction royale. Pour présider à ce dénouement, Wellington dut braver les invectives des adversaires de la loi, qui lui reprochaient de se déshonorer par une palinodie. Peel, qui était dans le même cas, ne procéda qu'avec mille précautions à la présentation du bill. D'abord il le fit précéder d'un autre qui supprimait l'association catholique, et l'association, probablement prévenue en secret, eut soin de se dissoudre elle-même. Puis, en exposant les motifs qui déterminaient le ministère à proposer l'émancipation, il observa que l'égalité politique n'était pas concédée sans réserves. Les catholiques ne pouvaient occuper les charges de lord chancelier, de garde du grand sceau, de lord lieutenant d'Irlande, ni recevoir des appointements d'une université protestante ou d'un

collège, ni exercer le droit de présentation et de patronage pour les bénéfices de l'Eglise anglicane. Les fonctionnaires étaient obligés de prêter un serment d'allégeance à la couronne, et ne pouvaient porter les marques de leur dignité dans les églises catholiques. Leurs évêques ne devaient pas prendre les mêmes titres que ceux des anglicans. Enfin des entraves seraient mises à l'accroissement des ordres monastiques, surtout de l'institut des jésuites.

Peel était dans le vrai en faisant valoir ces réserves. Il aurait pu ajouter que l'Église établie et les grands propriétaires protestants continueraient d'accabler et d'épuiser l'Irlande catholique, en vertu des iniques spoliations du seizième et du dix-septième siècle. Il tint sa parole contre les moines. Un bill ne tarda pas à être promulgué, qui défendait aux sujets de la Grande-Bretagne, sous peine d'exil, de prononcer des vœux de religion en Angleterre ou de revenir s'y fixer après les avoir prononcés dans un autre pays. Cependant les jésuites continuèrent leur mission en Angleterre et en Irlande. O'Connell ne regardait pas la sienne comme terminée. S'étant présenté à la Chambre, le 15 mai 1829, il fut renvoyé, à cause de l'illégalité de son élection, mais bientôt réélu en vertu du bill d'émancipation, il reparut avec la ferme résolution d'affranchir complètement l'Irlande et de briser le traité d'union avec l'Angleterre. Par une lettre collective du 7 février 1830, les évêques irlandais s'efforcèrent de détourner leurs infortunés compatriotes de toute rébellion coupable et des excès où le sentiment de leur misère et de leur servitude aurait pu les entraîner[1].

5. Alexandre I[er], empereur de Russie, mourut le 2 dé-

1. *Continuation de l'Hist. d'Angleterre, de John Lingard*, par M. de Marlès, chap. CXXX et CXXXI. — Artaud, *Hist. de Léon XII*, t. II, et *Hist. de Pie VIII*, *passim*. — Montalembert, *Lettre sur le catholicisme en Irlande*, a paru dans l'*Avenir*, janvier 1831.

cembre 1825. En 1824, son représentant à Rome avait achevé de régler les détails touchant les rapports des églises catholiques du vaste empire avec la cour romaine. Des témoignages qui ne manquent pas de probabilité feraient croire qu'avant sa mort Alexandre avait embrassé secrètement la religion catholique[1]. Ce qui est plus certain, c'est qu'il se détrompa, quoique trop tard, sur le compte des sociétés bibliques dont il avait malheureusement servi la haine contre les jésuites. Son successeur, Nicolas Ier, exécuta la pensée qu'il lui avait léguée, en supprimant ces sociétés. Mais le nouveau czar se montra en même temps l'ennemi acharné et l'oppresseur du catholicisme. Il fit sévèrement observer l'interdiction de toute communication avec le Saint-Siège pour les affaires spirituelles. Tout en ayant son ambassadeur à Rome, il évita de recevoir un représentant du pape en Russie. Dès le 9 février 1826, il défendit de vendre dans les foires et autres réunions publiques aucun livre en langue slave destiné aux fidèles de l'Église-unie et publié par des imprimeurs de cette Église. Il bouleversa toute l'organisation de la même Église, supprimant l'évêché de Luck, créant deux métropoles au lieu d'une, soumettant les religieux basiliens aux évêques et les évêques à un comité de Saint-Pétersbourg. D'autres mesures, de 1828 à 1830, tarirent le recrutement de l'état religieux et du sacerdoce parmi les catholiques. En 1830, le jugement des causes matrimoniales pour la Pologne fut transféré des tribunaux ecclésiastiques aux juges civils[2].

Dévoré d'ambition, Nicolas poursuivait avec succès la politique envahissante de ses ancêtres, et s'appliquait à fomenter secrètement l'insurrection grecque, que les plus

1. Voir une note de Crétineau-Joly, dans son *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. VI, chap. 1er.

2. Voir Augustin Theiner, *Vicissitudes de l'Église catholique en Russie et en Pologne.*

brillantes imaginations de toute l'Europe saluaient comme l'aurore d'une nouvelle civilisation pour l'Orient. Illustrée par d'héroïques faits d'armes, la défense de Missolonghi se prolongea jusqu'en 1826. Alors les troupes égyptiennes d'Ibrahim ayant soumis la Morée, les habitants s'ensevelirent sous les ruines de leur ville. Tout l'effort des deux partis se concentrant désormais sur Athènes, les Grecs proclamèrent la présidence suprême de Capo d'Istria et choisirent Nauplie pour leur capitale provisoire. Peu après, par le traité de Londres du 6 juillet 1827, la France, l'Angleterre et la Russie s'unirent pour terminer la lutte. Le 20 octobre, les flottes des alliés gagnèrent la bataille de Navarin, qui fut l'anéantissement de la marine turque. Nicolas se hâta de faire avancer une armée à 45 lieues de Constantinople, mais les diplomates français et anglais l'arrêtèrent, et lui firent conclure avec la Turquie, le 14 septembre 1829, le traité d'Andrinople. La Russie acquit les bouches du Danube et la plus grande partie du pachalik d'Akaltsiké en Géorgie. La Moldavie, la Valachie et la Servie n'eurent plus qu'un tribut à payer à la Sublime-Porte et passèrent de fait sous la protection de l'empire russe. Complété par les conventions du 3 février 1830 et du 7 mars 1832, ce traité érigea, en faveur du prince Othon de Bavière, encore enfant, le petit royaume indépendant de la Grèce, comprenant la Morée, l'Hellade et les îles. C'était le schisme grec qui reprenait aux musulmans leurs conquêtes. Mais la part que la France avait eue dans ces événements lui permit de protéger d'une manière plus efficace les catholiques de ce pays. Les Arméniens-unis ne cessaient d'être persécutés, à l'instigation des schismatiques; au commencement de 1828, ils avaient été proscrits de Constantinople au nombre d'environ 15,000; deux ans après, la France obtint la liberté du catholicisme dans cette ville, l'émancipation des Arméniens-unis à l'égard du patriarche schismatique, et la faculté pour eux de bâtir une

église et d'avoir des collèges. Le 11 juillet 1830, eut lieu à Rome le sacre d'Antoine Nourigian, qui était appelé le premier à occuper le siège archiépiscopal de Constantinople établi par Pie VIII, avec le titre et les privilèges de métropole primatiale, pour y suppléer le patriarche de Cilicie établi dans le Liban. Constantinople possédait déjà un vicaire apostolique latin et des missionnaires lazaristes. Ceux-ci occupaient également les points principaux des Echelles du Levant, et amenèrent à Smyrne des *Sœurs de charité,* qui excitèrent, par leur dévouement, l'admiration des Turcs eux-mêmes. La métropole latine de Corfou fut rétablie au mois d'avril 1830.

Une persécution intermittente sévissait en Chine contre les missionnaires et les chrétiens. Thadée Lieou, prêtre chinois, fut étranglé le 30 novembre 1823, et, en 1824, les chrétiens de Lo-Tche-Hien et de Tchoung-Kiang-Hien montrèrent dans les interrogatoires et dans les tortures un courage qui désarma les persécuteurs.

Léon XII réorganisa, en 1824, la juridiction ecclésiastique à Saint-Domingue, dont l'indépendance ne tarda pas à être reconnue par la France, et trois ans après, cédant aux pressantes sollicitations des anciennes colonies espagnoles, malgré les observations du gouvernement de Madrid, il donna des évêques à ces églises, que l'absence de pasteurs livrait à tous les maux. Dans le même temps, l'Amérique septentrionale vit naître la secte hideuse des Mormons. Elle eut pour fondateur Joseph Smith, homme sans mœurs ni principes, qui se prétendait instruit par révélation pour former les saints des derniers jours. Il ordonnait la communauté des biens et des femmes, ou du moins la polygamie, et composait sa doctrine d'un bizarre mélange de toutes les religions. Il n'avait encore que cinq disciples en 1830; mais ils ne tardèrent pas à se multiplier, et fondèrent une colonie à Kirkland, dans l'État d'Ohio. Par contre, les évêques des États-Unis tinrent à Baltimore, du 4 au 18 octobre 1829,

un concile d'où sortirent de sages règlements disciplinaires confirmés par Pie VIII [1].

LEÇON XXX.

1. Au milieu des partis qui agitaient la France, le ministère Villèle avait subi un premier échec au mois de mai 1826. Un vaste mouvement d'opinion s'était prononcé contre le rétablissement du droit d'aînesse que le gouvernement proposait et que la Chambre des pairs repoussa. Il en éprouva un second, et plus marqué, au mois d'avril 1827. Le comte de Peyronnet, garde des sceaux, ayant soumis aux Chambres un projet de loi très sévère sur la presse, les libéraux et les royalistes mécontents s'unirent pour le critiquer. Dans une apologie insérée au *Moniteur*, Peyronnet l'appela *une loi de justice et d'amour*. Les adversaires s'emparèrent de cette expression pour exercer leur impitoyable raillerie. A la Chambre des députés, la loi passa moyennant quelques adoucissements, mais tout annonçait une majorité hostile au sein de la Chambre des pairs, et les manifestations populaires qui venaient de se produire aux funérailles d'un de ses membres dévoué au libéralisme, le duc de Larochefoucauld-Liancourt, faisaient craindre un plus grand éclat. Le gouvernement retira la loi le 17 avril. Dans la soirée, des flots d'ouvriers se répandirent dans Paris, criant: Vive la liberté de la presse! On provoqua des illuminations; des pétards furent lancés dans la foule, des pierres jetées aux fenêtres qui restaient sombres. La force armée dut réta-

1. Sur le concile de Baltimore, voir Artaud, *Hist. de Pie VIII*, chap. XII et XIII.

blir l'ordre. Ce mot de liberté de la presse troublait toutes les têtes. C'est une loi vandale, avait dit Chateaubriand en parlant du projet ministériel. L'Académie française, sous l'influence de cette parole, crut qu'il lui appartenait de défendre l'honneur des lettres dans cette mêlée politique, et adressa des représentations au roi. Le ministère répondit en destituant de diverses fonctions plusieurs académiciens, entre autres le célèbre professeur Villemain, qui était alors maître des requêtes au conseil d'État. Le 29 avril, Charles X passait une grande revue de la garde nationale de Paris. Il fut salué des acclamations qu'il était habitué d'entendre et que sa bonne grâce provoquait; mais si les agents des factions ne réussirent pas à empêcher ces vivats, le cri : A bas les ministres! et d'autres manifestations se produisirent aussi dans les rangs. Cette scandaleuse violation de la discipline fut punie sur-le-champ par le licenciement de la garde nationale tout entière. Nouveau sujet de mécontentement général qui servit à grossir le nombre des dupes du parti libéral. L'agitation irréligieuse reparut parmi les étudiants de Paris à l'occasion de la nomination au collège de France du savant docteur Récamier que l'on accusait de jésuitisme. Les excès des journaux forcèrent le gouvernement de rétablir la censure. Mais le mal était fait : on le vit aux funérailles de Manuel qui occasionnèrent une nouvelle manifestation libérale, et aux troubles qui suivirent, en divers lieux, des refus parfaitement motivés de sépulture chrétienne. Cependant le roi, visitant les départements du Nord et le camp de Saint-Omer, la duchesse d'Angoulême, en Normandie, étaient accueillis par des ovations. Le ministère, comptant sur le sentiment populaire, crut devoir dissoudre la Chambre des députés, qui avait encore deux ans à vivre d'après la loi de septennalité, déplaça la majorité à la Chambre haute par la création de soixante-six nouveaux pairs, et fit appel aux élections générales. La liberté était rendue à la presse pendant

la durée des élections. L'opposition en usa habilement. Sous l'inspiration de Guizot et du duc de Broglie, des libéraux unis à quelques-uns des royalistes mécontents formèrent la société de propagande *Aide-toi, le ciel t'aidera.* A Paris, la victoire des libéraux fut complète et détermina des manifestations séditieuses contre lesquelles la troupe dut intervenir. Le sang coula dans la journée du 20 novembre, et les partis en firent un nouveau grief, malheureusement accentué par la cour royale de Paris, qui, sur la plainte de quelques citoyens maltraités dans le tumulte, crut devoir citer devant elle le directeur et le préfet de police. Le vote des départements fut conforme à celui de la capitale : l'opposition royaliste n'y gagnait pas un siège, mais la majorité était acquise à la gauche de la Chambre. Parmi les hommes qui venaient siéger à la tête des forces libérales, on distinguait Dupont *de l'Eure*, ancien membre du conseil des Cinq-Cents, Jacques Laffitte, Casimir Périer, Benjamin Constant, Royer-Collard, La Fayette, Dupin aîné.

2. Le ministère Villèle se retira, et le 4 janvier 1828, un nouveau cabinet fut formé. Dès ce moment, le parti libéral laissa voir son dessein de déposséder la branche aînée des Bourbons au profit du duc d'Orléans [1]. Néanmoins les conseillers de Charles X pensèrent conjurer le péril en affectant des tendances plus libérales et en séparant davantage la politique de la religion. Les portefeuilles passèrent aux mains de l'opposition royaliste. Un de ses membres les plus distingués, le vicomte de Martignac, eut celui de l'intérieur; Portalis, celui de la justice et les sceaux, et Chateaubriand, comme nous l'avons vu, l'ambassade de Rome. On sépara l'instruction publique des affaires ecclésiastiques, dont Frayssinous resta chargé.

1. Ce fut dans ce moment que Cauchois-Lemaire publia une brochure fameuse: *Sur la crise actuelle, lettre à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans.* Il l'invitait à retenir le char de l'État sur la pente du précipice.

Mais les partis murmurèrent de ce qu'on attribuait au Dauphin le droit de présentation aux emplois vacants dans l'armée, et l'on se hâta de rétablir le ministre de la guerre dans la plénitude de ses attributions. La direction de la police fut supprimée. A la séance d'ouverture des Chambres, le 3 février, Charles X releva le prestige de la royauté en parlant noblement des affaires extérieures et de sa résolution de mettre les lois en harmonie avec la charte. Le Dauphin saisit alors la direction de l'armée, sans froissement pour aucune opinion, en occupant la présidence d'un nouveau conseil de guerre, où entraient d'illustres maréchaux et généraux de l'Empire.

Les premières difficultés vinrent de la question religieuse. Dès le 20 janvier, Portalis soumit à l'approbation du roi un rapport qui proposait de nommer une commission « chargée d'examiner les mesures que pouvait nécessiter l'exécution des lois du royaume dans l'enseignement des écoles secondaires ecclésiastiques. » Il s'agissait d'atteindre les jésuites à qui les évêques avaient confié un certain nombre de ces écoles ou petits séminaires. Le rapport fut approuvé et la commission instituée. Le nonce Lambruschini avait essayé de montrer à Charles X le danger de faire ce premier pas dans une voie inique, et le pieux monarque ne s'était décidé qu'après avoir obtenu de Frayssinous, et de deux archevêques également renommés pour le talent et pour la vertu, Brault, d'Alby, et Cheverus, de Bordeaux, l'assurance qu'il pouvait décréter en conscience les mesures proposées par ses ministres, s'il les jugeait indispensables à la conservation de la tranquillité publique. Les travaux de la commission aboutirent à un rapport daté du 28 mai, lequel, tout en se faisant l'écho des plaintes de l'Université contre l'admission dans les petits séminaires d'un certain nombre d'élèves qui ne se destinaient pas au sacerdoce, concluait sur le point principal en faveur du droit et de la liberté. On y disait que tous les professeurs de petits séminaires

étaient des prêtres soumis, comme les autres, à la juridiction épiscopale, ne formant pas dès lors une corporation distincte, et qu'il n'était permis à personne de scruter leur for intérieur pour chercher soit les motifs de leur conduite religieuse, soit les règles et les pratiques auxquelles ils pouvaient se soumettre. Sur neuf membres, cinq avaient adhéré à ces conclusions : Quélen, archevêque de Paris, Feutrier, évêque de Beauvais, le comte de la Bourdonnaie, Alexis de Noailles et Courville, membres du conseil de l'Université. Les quatre autres, Lainé, Charles Dupin, Séguier et Mounier, auraient voulu sacrifier les jésuites.

Depuis le 3 mars, Frayssinous avait cédé le portefeuille des affaires esclésiastiques à Feutrier. C'est que l'illustre prélat s'effrayait des tendances du ministère. Celui-ci justifia ces craintes. Il proposa au roi d'ordonner que nul ne pourrait être employé dans les écoles secondaires ecclésiastiques sans affirmer par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse illégale. Les scrupules de Charles X furent plus vifs que jamais. Consultés par lui, Quélen, Cheverus, Frayssinous, Desjardins, grand vicaire de Paris, réprouvèrent le projet d'ordonnance, protestèrent qu'aucun d'eux ne voudrait y mettre sa signature, et le laissèrent juge de la nécessité que les circonstances politiques pouvaient lui imposer. Il est à remarquer que les plus renommés jurisconsultes d'alors croyaient que l'institut des jésuites et les autres ordres religieux n'étaient condamnés par aucune loi en vigueur. Quand le roi crut devoir obéir à la raison d'État dont lui parlaient ses ministres, Feutrier fut près d'imiter la retraite de Frayssinous, et pour obtenir son concours, il fallut que Charles X en vînt aux prières et que le projet reçût des modifications. Au lieu d'une ordonnance, on en fit deux. La première statuait qu'à partir du mois d'octobre, les maisons d'éducation tenues par les jésuites seraient soumises au régime de l'Université, et que dorénavant on exigerait de toute personne livrée à l'enseignement la

déclaration indiquée plus haut. C'était l'expulsion des jésuites comme professeurs et la suppression de leurs collèges. Portalis se chargea de contresigner cette ordonnance. L'autre, portant la signature de Feutrier, limitait le nombre des élèves des petits séminaires pour chaque diocèse, en fixait le nombre total dans toute la France à un maximum de 20,000, défendait d'y admettre aucun externe, et obligeait les élèves à revêtir l'habit ecclésiastique au bout de deux ans. Pour adoucir sans doute l'odieux de prescriptions pareilles, on créait en faveur de ces écoles 8,000 bourses de 150 fr. Les deux ordonnances furent publiées le 16 juin.

Il y eut aussitôt un immense cri de réprobation de la part des amis sincères du droit et de la liberté ; un cri de douleur de la part des vrais catholiques. Berryer publia un mémoire qui est resté célèbre sur la légalité de l'existence des jésuites et sur la fausseté des accusations intentées contre eux. Les archevêques et les évêques présents à Paris demandèrent l'assentiment de leurs collègues pour une plainte commune. L'adhésion fut à peu près unanime, et, en conséquence, un mémoire signé par le cardinal de Clermont-Tonnerre, doyen des évêques, porta au pied du trône les respectueuses observations de l'épiscopat français. Ce mémoire était daté du 1er août. Il concluait en déclarant que les prélats garderaient à l'égard des ordonnances une attitude passive. Par l'indiscrétion de la *Gazette de France*, il reçut bientôt une publicité que tous les intéressés étaient convenus de ne pas lui donner. L'irritation des partis s'en accrut. Portalis, Feutrier et Vatimesnil, ministre de l'instruction publique, réclamèrent de leurs subordonnés une active coopération. Les demandes adressées par Feutrier aux évêques suscitèrent des réponses courageuses ou n'obtinrent qu'un silence plein de dignité. Alors soixante-dix prélats adhéraient au mémoire, six ne s'étaient pas prononcés, trois seulement se montraient disposés à exécuter les ordonnances.

Le gouvernement invoqua l'intervention de Léon XII, que le nonce Lambruschini renseignait avec beaucoup de calme et de modération, indiquant la nécessité d'attendre le premier moment favorable pour proposer une solution utile. Tout à coup, le 25 septembre, une dépêche se répandit, du cardinal de Latil, archevêque de Reims, à l'adresse de ses suffragants et des autres métropolitains. Il les informait que, d'après la réponse de Rome, « les évêques devaient se confier en la haute piété et en la sagesse du roi pour l'exécution des ordonnances, et marcher d'accord avec le trône. » En effet, une note secrète du cardinal Bernetti était arrivée à Paris ; l'archevêque de Paris et le duc de Rohan, nommé à l'archevêché de Besançon, l'avaient lue ; Latil en avait reçu communication par un envoyé spécial, mais sa dépêche fut aussitôt incriminée comme en mutilant le sens ou en donnant une traduction inexacte. On reprochait à ce prélat d'abandonner ceux dont il partageait les sentiments : Bernetti et Lambruschini étaient eux-mêmes sévèrement blâmés. Cependant la situation politique de Charles X paraissait si cruelle que le nonce, Quélen et les évêques réunis dans la capitale, essayèrent enfin d'y mettre un terme par une note du 8 octobre, concertée avec le gouvernement. Ils demandaient à tous les prélats français, non pas d'exécuter les circulaires ministérielles, mais de donner, sous forme de lettre, un exposé conçu à leur gré de la situation, de la composition et des ressources des petits séminaires. Ils faisaient observer d'ailleurs que chacun était libre d'apprécier l'influence exercée sur le Saint-Siège et que les conseils émanés de celui-ci ne touchaient en rien à la question de droit. Tous les évêques, pour sauver les petits séminaires, acceptèrent successivement cette transaction. Le prince de Croï, archevêque de Rouen, grand aumônier et cardinal, Gaston de Pins, administrateur du diocèse de Lyon en l'absence du cardinal Fesch, hésitèrent longtemps. Le cardinal de Clermont-Tonnerre, qui avait

écrit à Feutrier : *Etiamsi omnes, ego non*, se rendit le dernier au mois de janvier 1829. Pour les jésuites, ils avaient fermé leurs collèges à la fin de l'année scolaire et s'étaient dispersés sans protestation. Les évêques les retinrent ou les appelèrent dans leurs diocèses comme confesseurs et prédicateurs. La majorité de la population les entoura de ses sympathies et de ses regrets ; la plupart des conseils généraux des départements émirent le vœu que les corporations religieuses fussent autorisées à concourir à l'instruction publique[1].

3. Il était visible qu'on avait sacrifié les jésuites et les évêques à un parti, mais rien ne désarmait ce parti ; journaux et pamphlets continuaient d'assaillir le trône et l'autel. Le chansonnier Béranger insultait à tout ce qui est respectable, et les condamnations portées contre lui ne faisaient qu'accroître son audace. Dans une sphère plus haute, Guizot, Cousin et Villemain, ayant repris possession de leurs chaires, faisaient d'autant plus applaudir leurs théories libérales qu'on y voyait des attaques indirectes contre l'Église et la monarchie, alors même que Cousin affectait de l'attachement à la dynastie et se parait volontiers de sentiments orthodoxes. Il ne faisait cependant que développer des thèses empruntées de Hegel et quelque peu altérées par des mélanges de kantisme. Ce fut là l'introduction de son nouveau cours. Il revint ensuite à l'éclectisme et à l'histoire de la philosophie, prétendant que celle-ci était faite, et qu'il suffisait d'en rassembler les éléments partagés jusque-là entre quatre systèmes principaux, le sensualisme, l'idéalisme, le scepticisme et le mysticisme. Jouffroy, qui venait d'être appelé à la chaire de philosophie ancienne, paraissait abandonner l'éclectisme pour étudier uniquement la psy-

1. Sur les ordonnances de 1828, voir Crétineau-Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. VI, chap. IV ; — Artaud, *Hist. de Léon XII*, t. II, *passim* ; — Baron Henrion, *Notice sur la vie de Mgr Frayssinous*.

chologie avec les philosophes écossais, traduisant Reid après Dugald-Steward. Royer-Collard lui donnait des fragments dont il enrichissait cette traduction. Mais Jouffroy avait arboré franchement un lugubre drapeau, celui du scepticisme.

A côté de certains démolisseurs insensés, d'autres esprits, non moins égarés, montraient la prétention de construire. L'école de Saint-Simon, qui avait disparu pendant deux ans, inaugura, en 1828, une nouvelle phase, et fonda l'année suivante le journal l'*Organisateur*. Bazard et Enfantin lui donnèrent une doctrine philosophique et religieuse qui n'était que le rudiment d'une autre doctrine en voie d'élaboration, la *Religion de l'avenir*. Les principaux points de l'enseignement arrêté et public étaient ceux-ci : « Progrès de l'humanité par des religions successivement plus parfaites, fétichisme, polythéisme, monothéisme juif, monothéisme chrétien ; progrès corrélatif dans l'ordre social, anthropophagie, esclavage, servage, salaire; dernier progrès social à réaliser, cessation du salaire, ou, en d'autres termes, abolition du prolétariat, par la destruction du dernier privilège de la naissance (l'hérédité de la propriété) et par la constitution de l'association hiérarchique. » Ces théories conquirent l'adhésion d'un grand nombre de carbonari, entre autres de Pierre Leroux et d'Hippolyte Carnot; mais dans leur développement, deux courants opposés se manifestèrent. Le courant épicurien conduisait à une notion panthéiste de la divinité; c'était celui d'Enfantin et d'un nouvel adepte, Margerin ; Rodrigues et Bazard finirent aussi par y entrer. Buchez tint fermement pour la spiritualité absolue de l'Etre divin et pour la morale stoïcienne qu'il en faisait découler : il se retira. Alors Bazard, avec son talent d'organisation, commença l'établissement de l'association hiérarchique. C'était une Eglise qu'il fondait, ou, comme dit Lamennais, un club sous un clocher. Olinde Rodrigues, paré du titre de *premier disciple de*

Saint-Simon, installa Bazard et Enfantin comme chefs de la nouvelle religion. On établit un collège de douze apôtres, qui avaient le titre de pères, et au-dessous vinrent successivement se placer un second et un troisième degré. Plus tard on créa, pour les novices, un degré préparatoire.

Au lieu de ces créations d'une raison en délire, l'école de Lamennais semblait devoir produire les plus beaux fruits de la foi. En 1828, les prêtres de la congrégation de Saint-Meen, fondée au diocèse de Rennes par l'abbé Jean de Lamennais et chargée des missions diocésaines et du petit séminaire, se rattachèrent spontanément à l'association dont l'illustre auteur de l'*Essai* avait déjà tracé les premiers linéaments, et que, dès lors, il nomma d'une manière significative la congrégation de Saint-Pierre. Peu après, une maison de hautes études fut établie à Malestroit, à quelque distance de Ploërmel. Rohrbacher y présidait les conférences de théologie, et celles de philosophie étaient dirigées par l'abbé Blanc, le savant auteur du *Cours d'histoire ecclésiastique* dont nous donnons la suite, en essayant, malgré l'inégalité des forces, de le prendre pour modèle. En même temps, de sa solitude de La Chênaie, Lamennais attirait nombre d'âmes, soit pour les amener de l'erreur à la vérité, soit pour former leur jeunesse aux nobles combats de la foi et de la vertu. Autour de lui et de Gerbet commençaient à briller de jeunes intelligences qui toutes promettaient un bel avenir. Eloi Jourdain, connu sous le pseudonyme littéraire de Charles Sainte-Foy; les deux frères Léon et Eugène Boré, La Provotaye, Deniel, Cyprien Robert, Quris. Lamennais avait une puissante influence sur l'*Association pour la défense de la religion catholique*, dont le conseil siégeait à Paris; il songeait à former, avec l'aide de ce conseil, un établissement dans la capitale. Les abbés de Salinis et de Scorbiac remirent entre ses mains le collège oratorien de Juilly, qu'ils avaient relevé de ses ruines; mais cette affiliation

ne dura que pendant l'année scolaire 1829-1830. En continuant de défendre et de développer son système de la certitude, le grand apologiste commença, dans ses plans d'études philosophiques et théologiques, à mettre davantage en lumière les fausses conséquences qui en découlent touchant les rapports de la raison et de la foi, de la nature et de la grâce. Le consentement du genre humain devint pour lui le motif de la foi divine aussi bien que de la foi naturelle; il ne vit dans la grâce que la simple restauration de la nature; il posa l'Église primitive, dont les traditions des anciens peuples contiennent la doctrine, comme la règle et la source de l'Église judaïque et et de l'Église chrétienne, subordonnant ainsi la Bible, l'Évangile même, aux monuments du paganisme. Rohrbacher combattit ces idées, et dégagea ce qu'elles renfermaient de bon dans la conception de son *Histoire universelle de l'Église catholique*, partant de l'origine du monde. Sur la théorie même du sens commun, Lamennais aurait voulu obtenir l'adhésion de la Compagnie de Jésus, espérant qu'elle lui ferait ensuite obtenir l'approbation du Saint-Siège. Les sages observations du P. Rozaven, Breton comme lui et l'un des membres éminents de l'institut, ne purent calmer ses impatientes ardeurs. Mais malgré toutes les tentatives, le nouveau général, Roothaann, maintint, en 1829, la ligne de conduite fixée par son prédécesseur Fortis, et, sans condamner l'opinion de Lamennais, défendit de la soutenir. Gerbet, entièrement dévoué aux idées de son ami, les revêtit des couleurs les plus séduisantes dans un petit écrit intitulé : *Sommaire d'un système des connaissances humaines*, où, ne touchant pas les matières théologiques, il évite le plus redoutable écueil. Il montra mieux les services qu'on pouvait attendre de la nouvelle école d'apologétique en publiant ses *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique*, livre admirable de doctrine et de style, d'autant plus digne d'être étudié qu'en faisant ressortir

les harmonies du mystère de l'autel avec les croyances unanimes des peuples et avec les aspirations de l'âme, il indiquait la meilleure route à suivre pour amener beaucoup d'intelligences de nos jours aux lumières de la foi[1]. En dehors de l'association, Lamennais comptait des amis qui, sans partager toutes ses opinions philosophiques, entraient dans le mouvement de réaction si vigoureusement dirigé par lui contre les erreurs et les fâcheuses pratiques des siècles précédents. L'abbé Gousset, professeur au grand séminaire de Besançon, portait un coup mortel au rigorisme en introduisant et propageant la *Théologie morale* de saint Alphonse de Liguori. L'abbé Combalot soutenait la même cause dans les retraites ecclésiastiques qu'il prêchait. L'abbé Guéranger, par ses *Considérations sur la liturgie catholique*, déclarait dès les premiers mois de 1830 la guerre qu'il devait faire victorieusement aux liturgies illégales et jansénistes du dix-huitième siècle. Quant aux points par lesquels la politique touche à la vie de l'Eglise, les ordonnances de 1828 et tous les faits qui s'y rattachent excitèrent en Lamennais une indignation et de sinistres pressentiments qui se manifestèrent dans son livre *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église.* Quélen prit occasion de son mandement sur la mort de Léon XII pour repousser les attaques contre le gallicanisme. Lamennais se justifia avec éloquence et peut-être trop de hauteur, dans deux *Lettres à l'archevêque de Paris,* dont la seconde réplique aussi à d'autres adversaires. Le gouvernement pensait à intervenir par de nouvelles poursuites judiciaires ; mais il en fut empêché à cause des événements dont nous allons reprendre le fil.

4. Quoique le peuple français continuât de se montrer

1. La nouveauté de la méthode et de la forme adoptées par Gerbet donna lieu pourtant à des critiques qui devaient s'évanouir avec le temps ; de là une *correspondance* que l'on trouvera dans l'*Appendice* du t. Ier de l'ouvrage de Mgr de Ladoue, liv. III. *G.*

royaliste en saluant en Vendée et dans le Midi la duchesse de Berry, puis le roi et le dauphin dans les départements de l'Est, la politique semblait être la proie des partis turbulents. Le ministère fit voter une loi qui affaiblissait l'autorité de la cour de cassation sur l'interprétation des lois, une autre qui donnait plus de liberté aux journaux. On ne sut pas gré au gouvernement de ces concessions; on en tira des armes contre lui. Lors de l'ouverture de la session de 1829, à la fin de janvier, la majorité de la Chambre des députés proposa pour la présidence des tenants déclarés du libéralisme, et parmi eux le roi choisit Royer-Collard. La droite exprima de sombres prévisions et s'abstint de voter l'adresse en réponse au discours du trône. Martignac avait admirablement préparé, sur l'organisation des départements et des municipalités, une loi où tous les intérêts, ce semble, étaient ménagés. Elle déplut également à la gauche et à la droite, et le ministère, abandonné de celle-ci, dut retirer son projet, dénaturé par les amendements d'une commission libérale. « Nous marchons à l'anarchie, » dit Martignac. Charles X voulut réagir en faisant appel à un ministère entièrement royaliste, qui fut formé le 8 août sous la présidence du prince de Polignac [1]. Sorti des mains de Feutrier, le portefeuille des affaires ecclésiastiques ne fut plus donné à un membre du clergé [2].

Cet acte de réaction suscita une vive résistance dans les rangs des libéraux et parmi les royalistes dévoués au ministère déchu. Chateaubriand donna sa démission d'ambassadeur de Rome. Villemain et le comte de Salvandy renoncèrent à leur titre de conseillers d'État.

1. Jules de Polignac, fils de la duchesse, amie et confidente de l'infortunée reine Marie-Antoinette, prince romain, avait été ambassadeur à Londres ; né en 1780, mort en 1847.

2. Rentré dans son diocèse de Beauvais, Feutrier tomba dans une profonde mélancolie, sentit ses forces s'épuiser et fut trouvé mort dans son lit à l'âge de 45 ans, le 27 juin 1830.

Plusieurs départements s'enrôlèrent dans l'*Association bretonne*, dont les membres devaient mutuellement se soutenir contre la perception des impôts établis ou à établir en violation de la charte. Le *Journal des Débats* déclara une guerre acharnée aux nouveaux ministres et répéta qu'on pouvait refuser l'impôt, si la charte était violée. La charte en péril, c'était le cri de ralliement de tous les partis d'opposition. Parmi les feuilles d'opinion plus avancée qui se multiplièrent alors, il faut signaler le *National*, qui avait trois rédacteurs de grand talent : Mignet, Thiers et Armand Carrel. La Fayette commença des courses politiques dans plusieurs provinces : Grenoble et Lyon lui firent de tumultueuses et magnifiques ovations, pleines de menaces pour le pouvoir royal. Les premiers mois de 1830 furent marqués par un hiver rigoureux qui éprouva cruellement la population indigente. Charles X et les princes se firent bénir par leurs largesses, tandis que les associations pour le refus de l'impôt se multipliaient de toutes parts et que la magistrature concédait l'impunité à de véritables actes de rébellion.

La situation de la France ne justifiait aucune plainte contre le gouvernement. Elle avait glorieusement repris son ascendant au dehors, et la prospérité matérielle au dedans permettait d'annoncer la diminution des impôts. A l'ouverture des Chambres, le 2 mars, Charles X se plut à montrer cette France *heureuse et respectée;* puis, proclamant que la charte avait placé les libertés publiques sous la sauvegarde des droits de la couronne, il termina en disant : « Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne peux pas, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi. » A cette phrase, la Chambre de pairs répondit avec modération,

tout en ayant soin de joindre le respect des libertés de la nation avec celui des droits de la couronne. Toutefois Chateaubriand prit la parole sur le projet d'adresse pour glorifier la liberté, surtout la liberté de la presse, et laissa entrevoir de lugubres pressentiments à propos de l'administration actuelle. Au vote, il s'abstint. Mais la Chambre des députés ne garda aucune réserve : « Sire, disait-elle, la charte fait, du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas. » L'adresse qui contenait ces mots fut votée par 221 voix contre 181. Trois jours après l'avoir reçue, Charles X prorogea les Chambres.

Le 25 avril, un grand acte religieux vint mêler ses émotions à celles de la politique. Les reliques de saint Vincent de Paul, sauvées pendant la révolution, furent transférées en grande pompe de la cathédrale de Paris à l'église des Lazaristes, où une châsse magnifique devait les conserver. La mémoire du grand bienfaiteur de l'humanité n'empêcha pas les libéraux de regarder cet appareil comme un défi, et de dénigrer jusqu'à la piété du roi et de la famille royale, qui étaient allés vénérer ces ces précieux restes.

Peu après, le ministre des finances fit ressortir dans un rapport au roi l'excédent des recettes sur les dépenses et l'accroissement incessant de la prospérité matérielle. Les agitateurs n'y remarquèrent que le rendement de l'impôt et se mirent à faire un sarcasme du chiffre d'un *milliard* qu'il était tout près d'atteindre. En même temps, un rapport secret du prince de Polignac représentait le peuple comme foncièrement attaché aux institutions actuelles, déclarait l'intention de rester dans les voies légales, malgré diverses excitations, et repoussait les imputations de projets de coup d'État. Cependant l'inquiétude générale

sollicitait un remède. La Chambre des députés fut dissoute le 16 mai; puis un remaniement ministériel fit rentrer au ministère, Peyronnet, dont le courage était connu. Bientôt les plus sinistres symptômes menacèrent l'ordre établi. La Normandie se vit en proie à une bande d'incendiaires si fortement organisée qu'il fallut envoyer plusieurs régiments de la garde royale au secours de la gendarmerie impuissante. A l'occasion d'une fête donnée par le duc d'Orléans au roi et à la reine de Naples, la foule, admise dans le jardin du Palais-Royal, dévasta les parterres, éteignit l'illumination et brûla les chaises[1].

Au dehors la faiblesse du gouvernement ne paraissait pas. Il avait assuré la pacification et la délivrance de la Grèce, fait reconnaître ses droits et ceux des commerçants français à Madagascar, obtenu des réparations de la piraterie américaine et posé les bases de bons rapports avec les républiques espagnoles. Dans l'expédition d'Alger, qui commença au mois de mai, il se montra le digne héritier des traditions de la chrétienté, le fier défenseur des intérêts et de l'honneur de la France. Déjà il était intervenu avec succès pour obtenir la délivrance de quelques captifs chrétiens; mais, non content d'entretenir toujours la piraterie, le dey s'était porté aux plus criantes exigences et aux dernières insolences contre le consul français. Un blocus commencé en 1827 n'avait servi qu'à lui fournir l'occasion de nouvelles violations du droit des gens. Le général de Bourmont et le vice-amiral Duperré allèrent mettre un terme à tous ces attentats. Le 5 juillet, sur ce nid de pirates, flotta le drapeau victorieux de la France, symbole de la civilisation chrétienne qui prenait possession de toute cette partie de la côte africaine. Cette rapide campagne, aussi profitable que glorieuse,

1. De cette soirée date une parole d'abord célèbre, puis devenue banale, attribuée par les uns au comte de Salvandy et par les autres au duc d'Orléans: « C'est ici une fête vraiment napolitaine, car on danse sur un volcan. »

s'était faite malgré l'Angleterre, facile à s'alarmer des succès de sa rivale. Elle trouva sa vengeance, non sans y aider, s'il faut s'en rapporter à de sérieux indices, dans les manœuvres du parti révolutionnaire, qui, loin de prendre part à l'enthousiasme, s'efforça de répandre l'alarme et de montrer dans la victoire du drapeau blanc un péril pour les libertés publiques. Quélen confirma ces dires par d'imprudentes paroles dans son mandement et dans son allocution au roi, lors du *Te Deum* chanté à Notre-Dame. Les élections cependant s'étaient faites, et malgré un appel adressé aux collèges par Charles X, les 221 triomphaient et avaient grossi leurs rangs. Sur 428 députés, 145 seulement appuyaient le ministère. Celui-ci donna sa démission, qui ne fut pas acceptée. Tout à coup le *Moniteur* du 26 juillet, à la suite d'un rapport des ministres sur la situation, publia les fameuses ordonnances qui suspendaient la liberté de la presse, dissolvaient la Chambre des députés et réglaient un nouveau mode d'élection. Le gouvernement établissait la légalité de ces actes par l'article 14 de la charte, et trop confiant dans le droit constitutionnel, il n'avait pris aucune mesure de prévoyance contre l'agitation et l'émeute. Le lendemain, une protestation, rédigée par Thiers, parut dans deux journaux, le *National* et le *Temps*. Le tribunal de commerce déclara que les ordonnances n'étaient obligatoires pour personne. Des députés se réunirent chez Casimir Périer. Quelques engagements eurent lieu entre la foule ameutée aux cris : *Vive la charte! A bas les ministres! A bas les ordonnances!* et les troupes placées sous le commandement de l'impopulaire maréchal Marmont. Le 28, l'émeute, conduite par les élèves de l'École polytechnique, fit entendre le cri : *A bas les Bourbons!* et, après de sanglants combats, resta maîtresse de l'hôtel de ville, où elle arbora le drapeau tricolore. Le 29, la révolution de la rue acheva son triomphe par la prise et le pillage des Tuileries. Des furieux coururent à l'arche-

vêché « cherchant, disaient-ils, 4,000 fusils et des jésuites cachés dans les caves. » Le mobilier, les livres, les objets sacrés, furent pillés ou brûlés. L'archevêque dut fuir de sa maison de campagne sous un déguisement. Une commission s'était formée à l'hôtel de ville, dont les membres principaux étaient les deux banquiers Laffitte et Périer. De Saint-Cloud, Charles X envoya annoncer le retrait des ordonnances et la nomination d'un nouveau ministère où était appelé ce dernier. « Il est trop tard, » répondit l'un des commissaires[1]. Alors les divers partis essayèrent des intrigues, mais on vit bientôt dominer celui qui voulait porter le duc d'Orléans au trône. Il était dirigé en ce moment par Talleyrand, Laffitte, Thiers et Dupin aîné. La Fayette, qui avait pris le commandement de la garde nationale, s'y rallia, disant que le gouvernement du prince serait *la meilleure des républiques*. Le 31 juillet, la commission provisoire déclara que Charles X avait cessé de régner et proclama le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. Le 3 août, les Chambres s'ouvrirent. Elles commencèrent par modifier la charte. L'article 14 fut retranché, ainsi que l'article 6 qui déclarait la religion catholique religion de l'État. On donna l'initiative des lois aux deux Chambres; on admit les pairs à la délibération à l'âge de 25 ans, mais on annula toutes les créations de pairs faites sous le règne de Charles X. Puis 219 députés contre 33 et 89 pairs contre 24 décernèrent la couronne au duc d'Orléans. Les protestations de la fidélité retentirent aux deux tribunes : on y distingua Berryer et Chateaubriand. Le nouveau roi prêta serment le 9 août et fut proclamé sous le nom de Louis-Philippe Ier. Pendant ce temps, l'ancienne royauté s'était graduellement évanouie. Charles X avait nommé lieutenant général du royaume le duc d'Orléans qui l'était déjà par la grâce du gouvernement provisoire. Il abdiqua ensuite en fa-

1. Mauguin, avocat et député.

veur du dauphin, duc d'Angoulême, et celui-ci en faveur du duc de Bordeaux, qui portait aussi le titre de comte de Chambord, depuis qu'une souscription populaire avait racheté pour lui, en 1821, cette résidence royale et à qui l'on donnait le nom de Henri V. La révolution ne tint compte de ces actes. Elle ne voulut même pas souffrir plus longtemps la présence de Charles X, retiré à Rambouillet avec une force militaire encore imposante. Des bandes insurrectionnelles sortirent de Paris, comme pour le menacer, et plutôt que de verser le sang, le roi, avec le duc et la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Berry, le duc de Bordeaux, sous l'escorte des gardes du corps et de quatre commissaires du nouveau gouvernement, se dirigea vers Cherbourg, où il s'embarqua le 16 août pour l'Angleterre[1]. Tel était le dénouement de la troisième phase de la révolution, celle que des complices mêmes ont nommé la *Comédie de quinze ans*. Triste comédie, où il a fallu du sang et des larmes! Durant les dernières intrigues, le duc d'Orléans et les députés se renvoyèrent ce mot : *La charte sera désormais une vérité*. On avait affecté de ne pas vouloir autre chose. En réalité, on voulait satisfaire deux passions inhérentes à la révolution : la cupidité, par la suppression de l'aristocratie au profit de la bourgeoisie; l'impiété, par la destruction des empreintes de christianisme qui restaient sur nos lois[2].

1. Charles X mourut à Goritz en Illyrie, le 6 novembre 1836, à l'âge de 79 ans.

2. On attribue l'expression *comédie de quinze ans* à Casimir Périer, qui aurait voulu flétrir des hypocrisies dans lesquelles il ne trempa point, car son attitude pendant les derniers jours du règne de Charles X prouve qu'il ne voulait ni le renversement du trône, ni un changement de dynastie. Quoi qu'il en soit, le *National* du 17 octobre 1830 et le *Globe* du 24 avouèrent l'imposture et glorifièrent de cette comédie le nom et la chose.

LEÇON XXXI.

1. En étudiant la situation, au lendemain de la révolution soudaine qui venait de s'accomplir, on l'eût volontiers résumée en quatre points principaux : domination de la bourgeoisie, en vertu de cette maxime du droit parlementaire : *Le roi règne et ne gouverne pas*[1]; lutte de la bourgeoisie dévouée à la royauté constitutionnelle contre la classe populaire entichée des institutions républicaines ; union de la France avec les agitateurs de tous les pays contre les gouvernements de 1815; enfin hostilité du pouvoir contre le catholicisme. Toutes ces prévisions furent loin de se réaliser absolument dans les faits, et pour ce qui nous regarde spécialement, on peut dire que les années qui vont suivre, après avoir montré de sinistres présages, furent beaucoup moins nuisibles à la religion qu'on n'avait sujet de le craindre.

Louis-Philippe voyait autour de lui nombre d'hommes remarquables, et dont les opinions avaient des nuances diverses. On s'aperçut bientôt qu'il saurait les conduire et se soustraire à leur domination en opposant les uns aux autres. Il avait rassemblé dans son premier ministère les chefs de plusieurs groupes ; dès le 2 novembre, le duc de Broglie et Guizot, trop modérés en présence des passions du moment, durent se retirer, et Laffitte, qui était ministre sans portefeuille, devint président du conseil et ministre des finances. Quinze jours après, d'autres modifications se produisirent, mais qui ne changeaient pas l'esprit du ministère. Le catholicisme n'étant plus religion d'État, on ne dit plus ministère des affaires ecclésiastiques mais des cultes, et le ministre, l'avocat libéral Mé-

2. Thiers avait donné ce titre à un des premiers articles du *National*.

rilhou, semblait moins soucieux de protéger la liberté du culte catholique que de le sacrifier. La haine excitée contre les jésuites s'étendait sur tous les prêtres, qui ne pouvaient plus se montrer à Paris avec leur costume distinctif. Il fallut cacher de nouveau le corps de saint Vincent de Paul et remettre la châsse à l'artiste. En province, on abattait les croix commémoratives des missions. Le principal initiateur de cette œuvre apostolique, Forbin-Jenson, évêque de Nancy depuis 1824, fut obligé de quitter cette ville et alla évangéliser l'Amérique. Des troubles éclatèrent en vingt endroits pour empêcher la rentrée des petits ou des grands séminaires. Plusieurs maisons des jésuites furent pillées, d'autres menacées, quelques-unes défendues par les hommes d'ordre de toute opinion. D'un autre côté, l'église Sainte-Geneviève de Paris reprenait le titre de Panthéon. L'autorité s'emparait du séminaire de Metz et en faisait une caserne. On abrogeait la loi très improprement dite contre le sacrilège. Une circulaire ministérielle interdisait la célébration des fêtes supprimées par le concordat. Les rédemptoristes de Bischemberg, dans le département du Bas-Rhin, furent contraints de se disperser, et ceux qui étaient de nationalité étrangère durent quitter le territoire. On prescrivit, par ordonnance royale, la dissolution de la société des missions de France. Cependant, à la demande de Louis-Philippe, un ami de Quélen était allé solliciter de Pie VIII l'autorisation de prêter le serment de fidélité et de faire les prières publiques pour le nouveau roi. Déjà toutes les grandes puissances avaient reconnu le gouvernement de Juillet. Pie VIII, par un bref du 29 septembre adressé à Quélen, déclara licites les deux actes. Néanmoins Quélen crut que son passé l'obligeait à refuser le serment[1].

2. La haine de la religion n'était pas la seule cause du

1. Voir le bref et la suite des négociations dans Artaud, *Hist. de Pie VIII*, chap. XXIII-XXVI.

désordre : le dépit du parti républicain et les passions inassouvies des plus ardents révolutionnaires cherchaient encore des bouleversements. Quelques lois libérales sur la presse et sur d'autres objets moins importants ne suffisaient pas. Des troubles et des tentatives insurrectionnelles éclatèrent à plusieurs reprises dans Paris, surtout à l'occasion du procès intenté devant la Chambre des pairs aux quatre ministres de Charles X qu'on avait pu arrêter, Polignac, Peyronnet, Guernon-Ranville et Chantelauze. La populace demandait leurs têtes ; le gouvernement s'honora en faisant ses efforts pour les sauver ; ils furent seulement frappés de mort civile et condamnés à une détention perpétuelle [1]. Cette sentence prononcée le 21 décembre causa une émeute qui dura deux jours. Le titre de commandant en chef des gardes nationales de France ayant été alors supprimé, La Fayette donna sa démission et reprit sa place dans les rangs de l'opposition [2]. Le 14 juillet 1831, les émeutiers dévastèrent l'église et le presbytère de Saint-Germain-l'Auxerrois, sous prétexte qu'on les avait provoqués par la célébration d'un service anniversaire pour le duc de Berry ; le lendemain, ils coururent au palais de l'archevêque, qu'ils pillèrent et démolirent. Quélen et le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois furent obligés de se cacher. Le gouvernement avait laissé faire. Les mêmes scènes se produisirent à Nîmes, à Dijon à Lille, à Arles ; partout les honnêtes gens étaient sous le poids de la terreur. On prétendait la faire peser sur le roi lui-même qui, malgré les conseils de Laffitte, refusait le concours de la France aux révolutionnaires italiens et à la Pologne soulevée. Après deux nouvelles journées de troubles à Paris, Louis-Philippe, résolu d'entrer ouvertement dans une voie de résistance, renvoya Laffitte [3] et

1. Ils la subirent dans le fort de Ham jusqu'en 1836, et alors une amnistie les délivra.

2. Il mourut à Paris, le 19 mai 1834.

3. Laffitte entra dans l'opposition, mais la situation de ses affaires l'obligea de renoncer à son rôle politique ; il mourut en 1844.

s'entoura d'un nouveau ministère, constitué sous la présidence de Casimir Périer, le 13 mars 1831. Celui-ci, déployant une puissante et intelligente énergie, se posa comme le défenseur de l'ordre légal à l'intérieur et du principe de non-intervention au dehors, dégagea la France des entreprises téméraires ou subversives sans manquer l'occasion de faire sentir sa légitime influence, déjoua plusieurs complots et tentatives légitimistes, réprima des troubles fréquents à Paris, dompta l'insurrection des ouvriers à Lyon et une émeute à Grenoble. Deux lois votées sous son ministère portent néanmoins l'empreinte de la révolution : l'une abolit l'hérédité de la pairie ; l'autre supprime le deuil du 21 janvier[1]. La Chambre des députés avait aussi voté le rétablissement du divorce, mais la Chambre des pairs le repoussa[2]. Ce gouvernement ne montrait d'ailleurs pour l'Église que du mépris, de la défiance, des vues d'asservissement. On voulait à tout prix affermir dans l'Université le monopole de l'enseignement, et Montalivet, ministre des cultes, se servait du mot de superstition à la tribune pour désigner l'effet de la religion catholique sur les esprits. Les nominations ecclésiastiques, soumises à l'agrément du pouvoir, dépendaient de recommandations tout à fait étrangères et souvent opposées aux intérêts religieux. Toutes sortes de prescriptions vexatoires furent intimées au clergé par des circulaires ministérielles. Non seulement les évêques ne purent se réunir, mais les maires, les gendarmes et autres agents reçurent l'ordre de surveiller les mouvements des curés hors de leurs presbytères. On pressa vigoureusement l'exécution des ordonnances du 16 juin 1828, sauf qu'on oublia les demi-bourses créées pour les petits séminaires, et les bourses conservées aux grands séminaires

1. Cette dernière loi, repoussée une première fois par les pairs, fut définitivement admise avec des amendements le 19 janvier 1833.

2. La chambre des députés renouvela son vote deux fois, le 25 mai 1833 et le 22 février 1834, et non moins inutilement.

servirent de prétexte, à l'aide d'un décret ressuscité de l'empire, pour imposer le contrôle d'un administrateur laïque. Le fameux abbé Grégoire et un autre évêque constitutionnel étant morts, la police s'empara des églises où on refusait d'admettre les cadavres et y fit célébrer un service solennel par des prêtres schismatiques. Les ordres religieux virent leur existence menacée. Un moment les capucins d'Aix pensèrent être obligés de renoncer à porter leur costume en public. Soupçonnés de favoriser les partisans de la famille déchue, les trappistes de La Meilleraye, en Bretagne, furent cernés dans leur abbaye par une troupe de 600 hommes. Sept jours après, les gendarmes vinrent chasser la plus grande partie des religieux français ; les autres et 70 religieux anglais restèrent gardés à vue par les soldats. On emprisonna l'abbé, on expulsa 63 religieux anglais et on les embarqua de force, on exerça contre tous les habitants du monastère mille traitements indignes.

3. L'invasion d'un fléau d'autant plus terrible qu'il était encore inconnu ne tarda pas à causer d'autres agitations. Le choléra qui, sorti de l'Inde en 1817, avait gagné l'Europe orientale en 1830 et l'Angleterre en 1831, fit son apparition à Paris, le 22 mars 1832, et se répandit dans toute la France. Partout le nombre des victimes fut cruel, mais surtout dans la capitale, pendant le mois d'avril. Comme toujours, la peur enfanta de sinistres interprétations et quelquefois inspira aux populations affolées des actes hideux. Au milieu des cœurs dévoués qui, à côté de honteuses défaillances, maintinrent l'exemple de la charité et du courage, les prêtres, les religieuses tinrent noblement leur place. Il en résulta un retour de l'opinion en faveur du clergé. Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois reparut au chevet de ses paroissiens mourants, et Quélen sortit de sa retraite pour porter ses consolations et ses secours dans les salles de l'Hôtel-Dieu, peuplées de cholériques. Le roi et la famille royale se montrèrent

magnanimes; mais Casimir Périer, non moins ferme et dévoué, succomba le 16 mai, après une visite faite aux malades de l'Hôtel-Dieu en compagnie du duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe. Alors le roi crut pouvoir donner une plus libre manifestation à sa volonté personnelle et se passer de président du conseil. Aucune personnalité importante ne fut appelée à remplir le vide laissé par Casimir Périer. Les divers partis opposés au gouvernement en profitèrent pour lever la tête. La duchesse de Berry, après avoir essayé inutilement de soulever les provinces du Midi, parvint à exciter en Vendée une insurrection qui éclata le 23 mai. L'entreprise était mal concertée, des routes nouvelles favorisaient les opérations des troupes régulières, les villes ne partageaient plus la foi politique des campagnes, et celles-ci mêmes sentaient qu'elles n'avaient pas, comme en 1793, la religion à défendre. Aussi, après quelques combats sérieux, le mouvement s'éteignit et la duchesse fut réduite à chercher un abri secret. Néanmoins sa présence demeurait pour le gouvernement une cause d'alarme. D'autre part la société secrète des *Amis du peuple* fomentait une opposition redoutable, et à l'occasion des funérailles de l'un de ses membres, le général Lamarque, le drapeau rouge se déploya, des barricades s'élevèrent, et la moitié des rues de Paris devinrent, dans la journée du 5 juin, le théâtre d'une lutte sanglante, qui le fut encore davantage le lendemain sur les quelques points où la garde nationale et la troupe achevèrent leur victoire. Le roi reconnut la nécessité de s'appuyer sur un ministère qui eût la même force que celui de Casimir Périer. Le maréchal Soult, qui était ministre de la guerre et venait de travailler avec succès à la réorganisation de l'armée, reçut la présidence du conseil et forma le cabinet dit du 11 octobre, où entrèrent le duc de Broglie, Guizot et Thiers.

4. Malgré l'attachement que Cousin avait affecté pour la dynastie des Bourbons, l'école éclectique parut avoir

triomphé avec la révolution. Elle occupa les plus hautes chaires, les premières fonctions de l'Université, joignit l'administration et la politique à l'enseignement. Cousin fut pair de France et Jouffroy député. L'ordre nouveau convenait à l'activité sceptique de cette philosophie. Il en était autrement de la doctrine de Saint-Simon, dont les tendances ne pouvaient être satisfaites que par un changement complet de l'organisation sociale. Ses partisans ayant acquis le *Globe* et la *Revue encyclopédique* outre l'*Organisateur*, et gagné beaucoup d'hommes de talent, se livrèrent à un ardent prosélytisme. Des missionnaires furent chargés d'annoncer la *bonne nouvelle* en province et à l'étranger ; on installa une *église* dans les principales villes du Midi. Les populations ouvrières se laissaient facilement séduire par les théories socialistes ; ce fut la réforme sociale et non un parti politique qui souleva les ouvriers lyonnais en novembre 1830. Les chefs étaient d'accord sur les conditions de cette réforme : « Un seul fonds social, exploité par l'association ; à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres ; éducation sociale et professionnelle ; égalité de l'homme et de la femme. » Mais à la fin de 1831 la division éclata parmi eux sur les lois de la morale. Enfantin ne recula devant aucune des conséquences du panthéisme, et admit jusqu'à la destruction du mariage et de la famille. Les autres chefs refusèrent de le suivre sur ce terrain. Ensuite survinrent des contestations d'intérêt. Les ressources de l'association achevèrent de s'épuiser dans des fêtes ridicules, qui prirent un caractère insensé et odieux, quand la secte voulut les opposer à la consternation de Paris, décimé par le choléra. Le 27 août 1832, un arrêt de la cour d'assises tua l'association en condamnant Enfantin et deux de ses disciples à un an de prison, comme coupables d'outrages par parole aux bonnes mœurs. Alors l'un des disciples, Barrault, déclara qu'il allait en Orient à la recherche de la femme libre et s'y fit pendant trois ans

l'apôtre de la nouvelle doctrine. Enfantin et Rodrigues rentrèrent dans l'industrie. Quelques-uns revinrent à la foi catholique. La mort surprit Bazard dans cette voie. Buchez y était entré dès 1831 et développait ses théories dans l'*Européen*. Il demandait à la révélation le terme du progrès humanitaire, mais ses idées sur le progrès dans la nature et dans l'humanité le conduisaient encore à de nombreuses erreurs. Pierre Leroux et Jean Reynaud, par la *Revue encyclopédique* et l'*Encyclopédie nouvelle*, reprirent l'œuvre de la philosophie du dix-huitième siècle, avec les amendements qui leur plurent. D'autres partisans du progrès indéfini cherchèrent la réalisation de leurs espérances dans le système de Charles Fourier[1], employé de commerce, dont les écrits déjà nombreux et complets avaient commencé à faire un peu de bruit après la révolution de Juillet. Fourier ne rêvait pas d'autre bonheur pour l'homme que la jouissance de tout le bien-être possible, et convaincu que l'ordre social actuel formait le principal obstacle à ce bonheur, il le renversait pour y substituer la *phalange*, ménage sociétaire d'environ trois cents familles logées dans un édifice commun, le *phalanstère*, et vivant en communauté. Les membres de la phalange devaient être associés sous le triple rapport du capital, du travail et du talent. Chacun suivait sa vocation et variait ses occupations à son gré. Une phalange étant établie, l'imitation gagnait de proche en proche, grâce à l'attraction, loi du monde spirituel comme du monde matériel et par là même principe de *l'harmonie sociétaire*; ainsi s'accomplissait la réforme universelle. Fourier niait les dogmes du christianisme et les préceptes de la morale, accordant à l'homme une liberté illimitée pour la recherche de son plaisir et des jouissances. Considérant, le principal disciple de Fourier,

1. Né à Besançon en 1768, mort en 1837.

l'aida puissamment dans la rédaction de ses journaux ou revues et dans la propagande de sa doctrine.

D'autres réformateurs prirent pour base le culte catholique. Le principal d'entre eux fut Châtel, ancien aumônier de régiment, qui fonda, en 1831, une église dite *catholique-française*. Fabre-Palaprat, évêque constitutionnel et membre de la secte maçonnique des Templiers, se lia quelque temps avec lui ; on croit même qu'il lui conféra l'épiscopat. Châtel se proclama primat et eut pour vicaire primatial Auzou, que l'on avait chassé du séminaire de Versailles et à qui Poulard, évêque constitutionnel, donna tous les ordres en un jour. Châtel enseignait que tout pouvoir vient du peuple, que l'Église n'est pas infaillible, que les princes peuvent contrôler les bulles des papes et en arrêter la publication, que les prêtres ne sont pas tenus d'observer les règles de discipline ecclésiastique en opposition avec les lois de leur pays. Il rejetait l'autorité de la tradition, la divinité de la confession, les préceptes du jeûne et de l'abstinence, le célibat des prêtres, le culte des saints, et substituait la langue vulgaire à la langue latine dans la célébration de la messe et l'administration des sacrements. Cette secte ne s'étendit pas et ne sut même pas rester unie. Elle n'obtint qu'un succès de scandale et de curiosité par ses extravagantes et sacrilèges parodies des cérémonies catholiques. Finissons tout de suite avec elle en disant que Fabre-Palaprat, brouillé avec Châtel, ne tarda pas à rentrer dans l'ombre et mourut en 1838 ; qu'Auzou, séparé de son maître et fondateur à son tour de l'*église apostolique française* ou *église catholique réformée*, eut le bonheur de se reconnaître et de renoncer à ses égarements, et qu'enfin la police ayant fermé à Paris, en 1842, l'église de Châtel, celui-ci ne reparut guère qu'en 1848, comme un vulgaire déclamateur de clubs.

5. Lamennais et ses amis n'avaient pas été surpris par la révolution de Juillet. Ils résolurent de profiter de la

liberté qu'elle promettait pour défendre le catholicisme qu'elle menaçait. Au *Mémorial catholique* fut substitué un journal quotidien de nom à la fois vague et significatif, l'*Avenir*. Il commença de paraître au mois d'octobre 1830 ; après Lamennais, ses principaux rédacteurs étaient Salinis, Gerbet, Rohrbacher, Charles de Coux, Lacordaire, Montalembert. Ces deux derniers, nouvellement associés à la pensée du maître, devaient bientôt se montrer capables de prendre un essor indépendant et de développer sur des théâtres divers le mouvement de renaissance catholique. Henri Lacordaire, né à Recey, en Bourgogne, le 12 mai 1802, était un jeune prêtre qui avait renoncé au barreau et à l'incroyance de beaucoup de ses contemporains pour entrer au séminaire de Saint-Sulpice [1]. Charles, vicomte de Montalembert, fils d'un pair de France, avait fait de brillantes études dans l'Université, sans y rien perdre de l'ardeur et de la simplicité de sa foi : il était né à Londres, le 29 mai 1810. Avec le journal et les mêmes hommes pour membres principaux, on forma, au mois de décembre 1830, l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*. Les deux œuvres, énergiquement soutenues par les catholiques de la France et de la Belgique, rendirent d'incontestables services. Le journal imposa le respect des convictions chrétiennes, les fit voir sous un jour favorable et en rapprocha maint esprit vraiment libéral. L'agence encouragea la fondation de plusieurs écoles libres et engagea des poursuites légales qui déterminèrent l'administration à laisser les capucins d'Aix porter en public leur costume, et à permettre

1. On a beaucoup écrit sur Lacordaire, et souvent avec diverses préoccupations d'opinion, que la suite du récit fera comprendre et mettra en état de juger. Citons : *Le Testament du P. Lacordaire*, publié par le comte de Montalembert ; c'est une autobiographie qui malheureusement s'arrête à 1851 ; *Le Père Lacordaire*, par le comte de Montalembert ; *Vie intime du P. Lacordaire*, par le P. Chocarne ; *Correspondance du P. Lacordaire et de madame Swetchine.*

même la rentrée de l'abbé avec une partie des religieux dans le monastère de La Meilleraye. Poursuivis devant la cour d'assises, au sujet d'articles dirigés contre la nomination à un archevêché d'un prêtre gallican et trop complaisant envers le pouvoir, Lamennais et Lacordaire furent acquittés. La défense avait intenté une accusation solennelle contre les articles de 1682. L'opposition venue du diocèse aida la répugnance du pape, et le roi dut renoncer à son candidat. Plus grande encore en certain sens était la portée du procès encouru par Lacordaire, Montalembert et Charles de Coux pour avoir ouvert une école en avril 1831, sans l'autorisation de l'Université. Ils voulaient mettre le gouvernement en demeure d'exécuter la charte modifiée, dont l'article 69 annonçait comme devant paraître, dans le plus court délai possible, des lois sur l'instruction publique et la liberté d'enseignement. Le père de Montalembert venait de lui transmettre en mourant son titre de comte et la pairie. L'affaire fut donc jugée devant la chambre haute, et les accusés eurent ainsi l'occasion d'y soutenir éloquemment les droits de l'Église et de la famille, tandis que leurs défenseurs plaidaient l'abrogation du monopole universitaire en vertu de l'article 69. Ils subirent l'amende, mais la sympathie de l'opinion leur resta, et les hommes du gouvernement purent se dire qu'il ne serait pas facile de dénier la justice aux catholiques[1].

Le mouvement de réaction contre de fâcheux préjugés continuait sur d'autres points. L'abbé Gousset, devenu vicaire général de Besançon, avait publié contre les partisans du rigorisme une *Justification de la théologie morale du B. Alphonse de Liguori.* Chateaubriand, qui ne reparut dans la politique que par quelque participation à des intrigues royalistes, avait élevé un nouveau monument

1. Voy. *Procès de l'École libre*, dans le t. I[er] des *Discours* de Montalembert.

au christianisme dans ses *Études historiques*, et jugé avec supériorité les historiens de l'école libérale ou de l'école fataliste. Jules Michelet, suppléant de Guizot dans sa chaire de professeur, commençait à écrire l'histoire de France avec un talent original, un vif sentiment de la rude poésie de nos origines, et une reconnaissance des bienfaits de l'Église qu'il devait bientôt démentir. Les imaginations étaient sous le charme des poésies chrétiennes de Lamartine, mais le poète, qui alors visitait l'Orient, allait en rapporter un livre où le christianisme se perd dans une vague et sentimentale philosophie. Victor Hugo avait entrepris une révolution littéraire et créé l'école romantique en secouant le joug d'Aristote, d'Horace et de Boileau ; malheureusement il n'avait pas moins affranchi ses odes et ses drames des règles de la morale et du respect des institutions civiles et religieuses. On peut faire les mêmes reproches à son roman *Notre-Dame de Paris*, qui néanmoins mérite d'être nommé ici comme ayant donné le signal d'un retour aux traditions architecturales du moyen âge[1].

L'école de l'*Avenir* suscita aussi de vives plaintes, non seulement par des théories déjà blâmées dans l'*Essai sur l'indifférence* et dans le *Catéchisme du sens commun*, mais aussi à cause de son programme lui-même, qui lui faisait revendiquer en tout la liberté absolue, la séparation complète de l'Église et de l'État, la supression du concordat, comme le moyen indispensable de rendre à la religion son ascendant sur les âmes par la double puissance de la presse et de l'association. Cette thèse conduisait les ardents écrivains à soutenir, presque sans aucune réserve, le droit d'insurrection, et au risque de grossir l'orage qui les menaçait, leur plume pleine de verve ne savait ménager aucune des personnes contre lesquelles

1. Voy. un article sur cet ouvrage dans les *Mélanges d'art et de littérature*, par Montalembert.

ils avaient à lutter. Le journal l'*Ami de la Religion*, rédigé par Picot, auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Église pendant le dix-huitième siècle*, était le principal organe de l'opposition soulevée contre eux. Le 2 février 1831, ils signèrent une exposition de leurs sentiments qu'ils confièrent au ministre des affaires étrangères pour la faire parvenir au Saint-Siège par l'ambassadeur de Rome. Le ministre garda la pièce. Cependant l'orage devenait plus terrible; on parlait de condamnation. L'*Avenir* suspendit sa publication le 15 novembre, et Lamennais se rendit à Rome, accompagné de Montalembert et de Lacordaire.

6. Pie VIII était mort le 30 novembre 1830. Après 64 jours de vacance et 50 de conclave, le cardinal Maur Cappellari, dont nous avons déjà parlé, fut élu et prit le nom de Grégoire XVI. Le cardinal Bernetti redevint secrétaire d'État. Le nouveau pape était entouré de difficultés et de périls. Au dehors il voyait s'improviser de nouveaux gouvernements avec lesquels il fallait traiter pour le bon ordre et pour le bien des âmes, sans toutefois méconnaître les titres légitimes des pouvoirs renversés. Grégoire XVI y pourvut en renouvelant, dans la bulle *Sollicitudo Ecclesiarum*, du 7 août 1831, la distinction des gouvernements de fait et de droit[1]. Les carbonari s'étaient réorganisés depuis 1821, et voulaient faire ressentir à l'Italie le contre-coup de la révolution de Juillet. Ils chassèrent la duchesse de Parme, Marie-Louise, et François IV, duc de Modène. L'interrègne favorisa leurs mouvements dans les Légations, où ils eurent pour chefs deux neveux de Napoléon, le prince Napoléon-Louis, fils aîné de l'ancien roi de Hollande, et son frère, le prince Louis-Napoléon. Le délégat de Macerata, Jacques Antonelli, fit échouer leur tentative de ce côté. Quant aux villes

1. Voy. cette bulle dans les *Analecta juris pontificii*, 18e série, 167e livraison.

de Ferrare, de Bologne, de Rimini et d'Ancône, elles furent réduites à l'obéissance, comme Parme et Modène, par les armes de l'Autriche, qui intervint au mois de mars, malgré les protestations du gouvernement français. L'aîné des deux princes révolutionnaires mourut de fatigue : Louis-Napoléon quitta l'Italie. Les représentants de la France, de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie, demandèrent ensuite à Grégoire XVI, par le *memorandum* du 21 mai, diverses réformes dans son gouvernement temporel. Grégoire XVI refusa de subir cette injonction, mais de son propre mouvement et avec le concours du cardinal Bernetti, il réforma l'administration et la justice, établit des conseils provinciaux, créa l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand pour récompenser le mérite. Bientôt les sociétés secrètes ayant renouvelé l'agitation, les troupes autrichiennes reparurent. Casimir Périer ne voulut pas laisser l'Autriche exercer une influence exclusive en Italie, et le 23 février 1832, un vaisseau et deux frégates de la marine française s'emparèrent d'Ancône par surprise, tandis que le général Cubières se rendait à Rome pour justifier cette soudaine occupation. « Depuis les Sarrasins, s'était écrié Grégoire XVI, rien de semblable n'a été tenté contre le Saint-Siège. » Il se contenta néanmoins des explications de l'envoyé, et l'occupation d'Ancône par les Français dura jusqu'au mois d'octobre 1838.

Ces événements d'Italie amenèrent la transformation du carbonarisme. Joseph Mazzini, né à Gênes le 28 juin 1808, s'étant retiré à Marseille, y jeta les bases d'une nouvelle société à laquelle il donna le nom de *Jeune-Italie*, n'y admettant personne au-dessus de l'âge de 40 ans. Dès 1832, elle eut son journal. Loin d'adopter le voltairianisme, elle déguisait l'impiété sous les formes habiles de Hegel et des rationalistes français, et prenait pour devise : *Dieu et le peuple*. L'article premier de sa constitution porte qu'elle est « instituée pour la destruc-

tion indispensable de tous les gouvernements de la Péninsule et pour former un seul État de toute l'Italie, sous la forme républicaine. » Les associés conservent du carbonarisme le serment comme lien et le poignard comme garantie. Mazzini recommande de gagner les princes par l'intérêt politique, les grands par la vanité, la jeunesse par l'illusion de sentiments généreux ou par la corruption, le clergé par l'amour de l'égalité et de la fraternité. Bientôt la *Jeune-Italie* eut pour sœurs la *Jeune-Allemagne*, la *Jeune-Pologne*, la *Jeune-Suisse*, et fit partie avec elles d'une grande famille, la *Jeune-Europe*, qui devait envelopper de son réseau le monde civilisé[1]. Néanmoins ni Mazzini ni ses complices de divers genre ne parvinrent à ébranler l'état politique de l'Italie jusqu'à la fin du pontificat de Grégoire XVI. Ils attendaient beaucoup de Charles-Albert qui monta sur le trône de Sardaigne le 27 avril 1831, mais son principal ministre, l'illustre comte Solar della Margarita, fit prévaloir l'opinion conservatrice. Les idées du temps l'entraînèrent à demander une nouvelle diminution des immunités ecclésiastiques, et un concordat fut conclu dans ce sens le 27 mars 1841. On trouva que Grégoire XVI avait poussé les concessions bien loin, et le gouvernement sembla le reconnaître en différant l'exécution pendant plusieurs années. Mazzini ayant essayé de la force sur le Piémont, son armée, une première fois décimée et dispersée en mai 1833, fut complètement détruite en février 1834. A Naples, François I[er] laissa le trône à son fils, Ferdinand II, le 8 novembre 1830. Celui-ci proclama une amnistie, annonça des réformes, et déclara qu'il considérait comme son premier devoir de soutenir la religion catholique. Le choléra envahit la Sicile en 1837; ce fut pour les révolutionnaires une occasion d'ameuter le peuple en accusant le roi et le gouver-

1. Voy. Balleydier, *Hist. de la Révolution de Rome*. Introduction; *Les Sociétés secrètes et la Société*, par N. Deschamps, t. II, chap. IX.

nement d'avoir empoisonné les fontaines ; la fermeté des magistrats eut raison de cette tentative. Des soulèvements qui éclatèrent sur la terre ferme en 1841 et 1844 furent également réprimés. Le roi abandonna ses vues libérales pour établir l'ordre sur les principes du gouvernement absolu. L'Église eut même à se plaindre qu'en lui accordant sa protection, il portât quelquefois atteinte à ses libertés. Depuis 1824, la Toscane avait pour grand-duc Léopold II. En 1847, par la mort de l'archiduchesse Marie-Louise, elle s'agrandit du duché de Lucques, dont le possesseur, Charles-Louis de Bourbon, acquit par le même fait Parme et Plaisance. Les traités attribuaient Guastalla au duc de Modène, alors François V ; la présence des troupes autrichiennes fut nécessaire pour soumettre les habitants, qui voulaient se donner à la Toscane. Cependant Mazzini, discrédité par son échec du Piémont, avait cherché une retraite en Suisse, puis à Londres. Là ses menées attiraient l'attention de la police anglaise elle-même, et une sorte de terreur superstitieuse s'attachait au nom de cet homme, occupé de préparer des crimes et enveloppé de mystère.

LEÇON XXXII.

1. Nous avons à considérer les suites de la commotion de 1830 ailleurs qu'en France et en Italie. La tyrannie et les vexations du roi des Pays-Bas avaient irrité en Belgique le parti catholique, qui formait l'immense majorité de la population. D'autres mesures oppressives, plus générales, atteignirent les libéraux, et les deux partis s'unirent pour une insurrection qui éclata le 27 septembre 1830, à Bruxelles. Les Hollandais chassés, un gou-

vernement provisoire, composé des principaux chefs de l'une et l'autre opinion, se forma sous la présidence du comte Félix de Mérode, et proclama l'indépendance des provinces belges. Pour la situation future du pays, on adopta d'un commun accord la monarchie constitutionnelle avec un sénat et une chambre des représentants, la liberté complète des cultes et de l'enseignement, les franchises communales. Le duc de Nemours, deuxième fils de Louis-Philippe, fut appelé au nouveau trône, et au refus du roi de France, qui ne voulait pas porter ombrage à l'Angleterre, le prince protestant Léopold de Saxe-Cobourg prit possession de cette royauté, le 21 juillet 1831. L'année suivante il épousa la princesse Louise, fille de Louis-Philippe, et il était convenu que les membres de la dynastie seraient élevés dans la religion catholique et en feraient profession. L'armée française acheva l'œuvre de l'indépendance belge, le 23 décembre 1832, par la prise de la citadelle d'Anvers, où les Hollandais s'obstinaient à rester. La séparation des deux royaumes fut sanctionnée par les traités; mais la Hollande, quoique obligée de faire taire ses prétentions, ne la reconnut qu'en 1838; encore fallut-il lui abandonner le Limbourg au delà de la Meuse et la partie orientale du Luxembourg, quoique ces deux provinces eussent conquis comme les autres leur indépendance, les armes à la main; cette cession et les limites des deux États furent définitivement arrêtées par le traité de Londres, au mois d'avril 1839.

Depuis la conquête de sa liberté jusqu'à la mort de Grégoire XVI, l'histoire religieuse de la Belgique se résume dans le développement progressif des institutions et des œuvres catholiques en regard des efforts contraires du libéralisme. Léopold Ier exécuta franchement le concordat, l'évêché de Bruges fut rétabli, les jésuites et tous les religieux purent reprendre leurs travaux. Les jésuites rentrèrent dans leur collège d'Alost, en fondèrent un à Namur et bientôt dans toutes les principales villes. Ils créèrent le

collège de Brugelette, destiné à la jeunesse du nord de la France; cette importante fondation date du 29 octobre 1835. L'enseignement chrétien à tous les degrés prit un vigoureux développement. A l'aide des largesses de tous les catholiques, les évêques fondèrent l'Université libre de Malines, transférée plus tard à Louvain et solennellement inaugurée le 1er décembre 1835. La société pour la propagation des bons livres répandit les saines lumières parmi le peuple, dont les Frères de la doctrine chrétienne instruisaient les enfants. Ce nouvel état catholique rivalisa de zèle avec la France et la Bavière pour les missions lointaines. Tout cet élan fut dirigé et secondé par les nonces apostoliques, notamment par Mgr Pecci, que les Belges considéraient comme associé aux destinées de leur pays et dont les actes montraient dès lors que sa prudence et son dévouement seraient à la hauteur des plus grands devoirs ; par les évêques, entre lesquels se distinguèrent van Bommel, évêque de Liège, et le cardinal Sterckx, archevêque de Malines ; par des laïques éminents, tels que le comte Félix de Mérode, le comte de Theux, le baron de Gerlache, Adolphe Dechamps, hommes politiques et publicistes qui occupèrent avec honneur les plus hautes positions. Ce dernier, ainsi que son frère Victor, s'était d'abord attaché à Lamennais. Il adopta ensuite les idées de Montalembert. Victor Dechamps entra chez les rédemptoristes et devint le plus célèbre prédicateur de la Belgique. Le parti libéral offrait les mêmes nuances qu'en France. A côté des chefs les plus avancés, Charles Rogier et Frère-Orban, il y avait les doctrinaires Devaux, Lebeau, Nothomb, prince de Ligne. Verhœgen, grand maître de la franc-maçonnerie, exerça une puissante action sur les libéraux et finit par les entraîner généralement dans son hostilité contre le catholicisme. Il fonda l'Université libre de Bruxelles en faveur des doctrines rationalistes. Les deux Universités de l'État, à Gand et à Liège, affectaient la modération. Un abbé Helsen,

voulut imiter Châtel : ayant reçu de Fabre-Palaprat la consécration épiscopale, il installa son église dans la loge des francs-maçons à Bruxelles ; mais, bientôt poursuivi par le ridicule et le mépris, il perdit le peu de partisans qu'il avait eus, et lui-même se convertit, en 1842, quelque temps avant sa mort.

Nous n'avons pas à juger ici la théorie de la liberté absolue. Dans la révolution belge, c'est simplement un fait que les catholiques acceptent, quelle qu'ait pu être d'ailleurs la pensée de certains sur la question de droit, pour marcher de concert avec les libéraux à la conquête de l'indépendance la plus légitime et la plus nécessaire. Grâce à la prépondérance des catholiques qui, jusqu'à 1847, se maintinrent presque toujours au ministère, soit seuls, soit avec les doctrinaires, cette liberté ne fut pas trompeuse dans ses premiers résultats, et si elle favorisa la lutte du mal contre le bien, elle ne servit pas d'enseigne à l'oppression du droit et de la vérité. En se reportant à cette époque, on prendrait volontiers pour devise : *La liberté comme en Belgique*[1].

2. Un autre pays fut moins heureux dans la revendication de son indépendance. Le 29 novembre 1830, une insurrection avait éclaté à Varsovie, et les Polonais victorieux y avaient établi un gouvernement national. Dans plusieurs batailles sanglantes soutenues contre les armées russes au commencement de 1831, ils déployèrent sous des chefs dignes d'eux une rare valeur. C'était en vain. Le choléra qui les décimait et l'alliance de la Prusse rendirent l'avantage à la Russie. Puis leurs fatales discordes reparurent et ouvrirent le chemin à l'armée des oppresseurs qui rentra dans Varsovie, le 8 septembre[2]. Malgré la

1. La situation des catholiques belges au moment de la révolution est bien exposée dans l'*Ami de la Religion*, t. LXV, p. 253. On ne peut approuver l'*article* de Lamennais *Sur une exposition des sentiments des catholiques belges*, mais le manifeste du comte de Robiano, qui s'y trouve reproduit, est un document important.

2. Ce fut cet événement qui donna lieu aux fameuses paroles : *L'ordre règne à*

surexcitation de l'opinion en France, le gouvernement et les Chambres, enchaînés par la crainte d'une guerre générale, ne purent se décider à intervenir autrement que par des expressions de sympathie insérées tous les ans dans l'adresse au roi. Alors le czar Nicolas donna libre cours à son despotisme. En dépit des traités de 1815, l'ukase du 26 février 1832 déclara la Pologne partie intégrante de l'empire russe. Cet acte fut précédé et suivi de mesures savamment étudiées pour effacer, s'il était possible, jusqu'aux derniers vestiges de la nationalité polonaise. Au commencement de 1846, une insurrection éclata dans les provinces polonaises soumises à la domination de l'Autriche et de la Prusse, et dans la république de Cracovie, dont les traités de 1815 avaient reconnu l'indépendance. En Gallicie, le gouvernement autrichien eut la cruelle habileté de tourner les serfs contre les seigneurs par l'appât du butin et des récompenses pécuniaires; il en résulta le massacre d'un grand nombre de nobles polonais qui étaient à la tête du mouvement. L'agitation fut peu sérieuse et immédiatement réprimée sur le territoire prussien. A Cracovie, un gouvernement provisoire s'installa le 22 février, mais après quelques succès partiels, l'insurrection dut abandonner la ville à trois corps d'armée autrichiens, russes et prussiens. Au mois d'avril, des conférences s'ouvrirent à Vienne entre les représentants des trois puissances; elles se terminèrent en novembre par l'incorporation de la république à l'empire d'Autriche; la Prusse et la Russie recevaient des indemnités territoriales. Cette violation des traités excita une vive émotion en Europe, mais il n'en sortit pas autre chose que des protestations inefficaces de la France et de l'Angleterre et des phrases non moins platoniques insérées dans l'adresse des Chambres.

Varsovie. Elles ne sont pas textuelles. Le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, dit à la Chambre des députés : « Aux dernières nouvelles, la tranquillité régnait à Varsovie.

Le plan d'asservissement dont le czar Nicolas poursuivait la réalisation impliquait la destruction du catholicisme en Pologne [1]. Comme la plupart de ses modèles en persécution, il y employa tour à tour la violence et l'hypocrisie. Un de ses principaux soins fut toujours de cacher la vérité au pape, de la lui rendre impénétrable. Il prétendit même se couvrir de l'autorité du chef suprême des catholiques, et ce fut dans cette vue qu'il lui demanda d'adresser aux évêques de Pologne le bref tant critiqué, et injustement, croyons-nous, du 9 juin 1832 [2]. Dans ce bref, Grégoire XVI commence par exprimer sa compassion pour les malheurs de l'année précédente. Il avait alors écrit à ses frères éprouvés, mais il a su que sa lettre n'avait pu leur parvenir. Son but, aujourd'hui comme alors, est de les prémunir contre les manœuvres de certains agitateurs qui ne peuvent causer que des bouleversements et des ruines. Qu'ils se rappellent les préceptes des apôtres et l'exemple des premiers chrétiens sur l'obéissance due au pouvoir civil. Que les ecclésiastiques de ce royaume brillent par la pureté de leur doctrine, l'éclat de leur prudence et la sainteté de leur vie, afin d'être exempts de blâme aux yeux de tous. Il espère qu'alors l'empereur se montrera bienveillant à leur égard et recevra favorablement les représentations qu'il lui adresse. Telle est la substance de ce document fameux. Assurément on peut y découvrir quelques illusions sur les intentions du czar, mais était-ce parler en dehors de la vérité et du droit, que de recommander au clergé polonais un plus grand respect pour la discipline et la sainteté des

1. Ne pouvant nous étendre sur la situation de l'Église schismatique de Russie à ce moment, situation du reste connue suffisamment par les récits antérieurs, nous indiquons : *Le Catholicisme en présence des sectes dissidentes*, par Eyzaguire, t. Ier, chap. XXV-XXVIII.

2. Le blâme ne se montre pas seulement chez les révolutionnaires et dans l'école de Lamennais, avant la condamnation. Rohrbacher le répète et prétend le justifier, dans le liv. XCI de son *Hist. de l'Église catholique*.

mœurs sacerdotales; de flétrir les révolutionnaires cosmopolites qui déshonoraient la cause des peuples opprimés en y mêlant leurs idées subversives et la perdaient en jetant partout la division; de se méfier des mouvements qui, se rattachant à la révolution de Juillet, paraissaient entrer dans un vaste plan de désordre; de préférer l'obéissance, même envers un simple gouvernement de fait, à la discorde et à l'anarchie; enfin de chercher à gagner la bienveillance du czar pour en obtenir justice [1] ? Du reste, la note remise à l'ambassadeur de Russie avec ce bref, au nom de Grégoire XVI, prouve bien qu'il n'y avait là ni complaisance excessive ni imprudence. Cette note énumérait, en les réprouvant, les nouveaux règlements civils sur des matières ecclésiastiques, et en demandait l'abrogation comme le seul moyen d'améliorer le clergé polonais. Grégoire XVI signalait ainsi la défense de communiquer librement avec le Saint-Siège, l'étendue excessive des diocèses, les entraves mises à l'exercice de la juridiction et des fonctions épiscopales, la confiscation des biens ecclésiastiques, l'éducation du clergé régulier et séculier soumise à des personnes incompétentes ou même schismatiques, la substitution des universités et des lycées aux séminaires, l'incapacité des sujets élevés à l'épiscopat, et leur facilité à relâcher les liens de la discipline par l'abus des pouvoirs soit ordinaires, soit extraordinaires, les couvents soustraits aux supérieurs de leur ordre et bouleversés par des règlements nouveaux, la violation du lien matrimonial par des autorisations de rupture accordées sans raison suffisante. Le pape réclamait surtout la présence d'un nonce apostolique à Saint-Pétersbourg.

3. Loin de tenir compte des observations du souverain

1. Nous ne pouvons entrer ici dans beaucoup de détails qui justifieraient notre appréciation; mais on trouvera les principaux à la fin du second volume de l'ouvrage de N. Deschamps sur *les Sociétés secrètes; Document K.*

pontife, Nicolas Ier, dès cette année 1832, reprit activement l'exécution de ses projets contre l'Église grecque-unie. L'ukase du 19 juillet abolit entièrement l'ordre des basiliens. Il fut prescrit que les enfants nés de mariages mixtes seraient élevés dans le schisme. Défense de se réunir jamais avec les catholiques du rite latin dans les mêmes églises. Suppression des écoles religieuses, des séminaires, de l'Université de Polock; obligation pour les jeunes lévites de fréquenter une école schismatique de la capitale. Le comité du rite uni devient une simple section du comité des grecs séparés, sous la présidence d'un prélat ambitieux, Joseph Siémaszko, imposé au métropolitain de Lithuanie comme suffragant, sans institution canonique. On travaille à pervertir le clergé et le peuple; des missels, des eucologes schismatiques sont substitués aux livres catholiques; des basiliens apostats, des évêques vendus concourent à cette œuvre infernale. Les prêtres, les fidèles protestent au nom des garanties solennellement promises à leur culte par les souverains de la Russie. Le 2 avril 1834, cinquante-quatre prêtres du district de Nowogrodek adressent leurs observations à Siémaszko : il en gagne quelques-uns et fait déporter les autres en Sibérie. Lusinski, évêque de Polock, enivre les membres de son clergé avec des liqueurs fortes pour leur faire signer un acte de schisme. Dans les districts de Drisna et de Lepel, les prêtres sont chassés de vive force. Le czar déclare que telle paroisse est schismatique, parce qu'elle l'était deux siècles auparavant, que telle autre doit l'être, parce qu'elle a quitté le rite grec pour le rite latin. Si les paysans s'opposent à ces fantaisies impériales, comme ceux de Witepsk, en 1835, les soldats les maltraitent et en font périr un grand nombre. Aucune plainte, aucune pétition n'était accueillie. Enfin, en 1837, Siémaszko et Lusinski voulurent faire signer à leur clergé un *acte d'union avec l'Église russe*. Tous les prêtres de la province de Mohilew s'y refusèrent, et plus de cent soixante furent envoyés en

Sibérie où la plupart trouvèrent la mort. Le métropolitain Bulhak ne s'étant pas laissé gagner, on attendit sa mort; on lui fit hypocritement des funérailles magnifiques; puis, le 24 février 1839, les deux évêques apostats, et un troisième, celui de Brest, Litowsk, publièrent un acte de séparation d'avec l'Église romaine et d'adhésion au schisme de Russie, comme si, avec eux, tous les ruthéniens avaient abandonné la vraie foi et l'unité catholique.

Même conduite à l'égard des fidèles du rite latin. Tous les instituts religieux furent supprimés en 1832. Le successeur, très âgé, de Stanislas Bohusz sur le siège métropolitain de Mohilew, et son auxiliaire, l'évêque Szyt, se montrant opposés aux innovations, ce dernier fut enlevé et déporté à l'extrémité de l'empire. Paulowski, suffragant de Kaminiec et président de la commission administrative du culte latin, marchait sur les traces de Bohusz; il fit exécuter par le clergé de Kaminiec l'ukase du 28 mars 1236, qui défendait aux prêtres catholiques d'admettre aux sacrements les étrangers, les inconnus et les fidèles d'un autre rite; le czar le récompensa en le nommant au siège métropolitain de Mohilew. Au contraire, l'évêque de Podlachie, Guthowshi, pour avoir soutenu les droits de l'Église, fut condamné à l'exil et à la prison. La tyrannie de Nicolas Ier dut cependant s'avouer vaincue quelquefois. En 1834, huit cents catholiques de Podolie s'étant laissé emprisonner plutôt que de retourner au schisme professé autrefois par leurs ancêtres, ne craignirent pas de réclamer une enquête sur les mauvais traitements qu'ils avaient à souffrir, et on leur rendit la liberté après quelques semaines. Quand on voulut, en 1838, faire passer au schisme tous les ruthéniens-unis, l'évêque de Chelm, Szumborski, et ses diocésains déclarèrent qu'ils allaient embrasser le rite latin. Cette détermination courageuse assura leur tranquillité, ils n'eurent à subir aucune innovation.

Le czar n'avait pu dérober à Grégoire XVI la connaissance de tous ces attentats. Nicolas Ier étant allé à Rome en 1836, le souverain pontife lui fit sentir l'odieux d'une pareille persécution et le menaça de la colère divine. Éprouva-t-il alors un vrai repentir ou chercha-t-il à dissimuler davantage? ce qui est certain, c'est qu'il parut s'adoucir pendant quelque temps. Grégoire XVI, de son côté, voulut pousser la conciliation aussi loin que possible et sans doute aussi la vérité ne lui était pas connue tout entière. En 1841, sur les instances du gouvernement russe, il consentit à instituer Paulowski métropolitain de Mohilew, sans rétractation préalable, et engagea, pour le bien de la paix, le courageux évêque de Podlachie à donner sa démission. Enfin, toute l'indignité de la conduite du persécuteur et la perfidie de sa politique furent dévoilées au souverain pontife, qui la flétrit et la dénonça au monde catholique par son allocution du 22 juillet 1842. La barbare impiété du czar et de ses suppôts se révéla encore d'une autre manière à l'Europe. Siémaszko, n'ayant pu gagner trente-quatre religieuses basiliennes qui vivaient dans un couvent de Minsk sous la direction de l'abbesse Macrine Mieczyslawska, les fit emprisonner à Witepsk, au milieu de mauvaises femmes; puis les employa, comme des manœuvres, à la construction de son palais à Spas; les emprisonna de nouveau à Miedzioly, dans les mêmes conditions qu'à Witepsk, et enfin avait obtenu l'ordre de leur déportation en Sibérie, quand Macrine réussit à s'évader avec trois de ses compagnes. Il ne restait plus alors que quatorze sœurs des trente-quatre de Minsk, auxquelles on en avait joint quatorze de Witepsk et dix de Polock. Huit des survivantes étaient horriblement mutilées; les six autres étaient épuisées de souffrance et de fatigue. Deux des fugitives atteignirent la Galicie. Macrine et la quatrième arrivèrent à Posen, d'où la sainte abbesse se rendit à Paris et ensuite à Rome. Le 6 novembre 1845, elle faisait à Grégoire XVI le récit de

ses longues épreuves et lui montrait la persécution moscovite sous un jour qu'il n'avait pas même pu soupçonner[1].

4. L'agitation de 1830 influa sur l'état politique de l'Allemagne sans le modifier profondément. Dès le mois de septembre, le duc Charles de Brunswick fut obligé d'abandonner ses États à son frère cadet, Guillaume, qui accorda une constitution libérale, et les mêmes événements se produisirent dans l'électorat de Hesse-Cassel. Le Hanovre, soulevé, ne s'apaisa que sur la promesse d'un nouveau statut. Le roi de Saxe était alors Antoine Ier. Ce pays éprouvait un malaise particulier, à cause de la différence de religion entre la famille régnante, qui professait le catholicisme, et la population, qui est en majorité protestante. En outre, le piétisme luthérien du ministère déplaisait. En 1831, le roi se vit contraint de donner une constitution qui établissait deux Chambres. Guillaume IV, roi d'Angleterre, satisfit les désirs du Hanovre, en 1833, par l'établissement d'une charte constitutionnelle. A sa mort, on sépara les deux couronnes, et le duc de Cumberland, devenu roi de Hanovre en 1837, sous le nom d'Ernest-Auguste, annula cette charte et rendit à la noblesse l'influence qu'elle lui avait ôtée. Lui-même accorda une nouvelle charte en 1840, mais s'astreignit assez peu à l'observer. Le Wurtemberg était en possession d'institutions représentatives, et son roi, Guillaume Ier, d'un côté, développait les réformes intérieures, de l'autre, maintenait l'indépendance des États secondaires contre la suprématie de l'Autriche et de la Prusse. Dans le grand-duché de Bade, le jeu constitutionnel amenait de perpétuels conflits entre le pouvoir et les Chambres. La Bavière, qui avait aussi deux Chambres,

1. Il n'est pas dans les annales ecclésiastiques une plus belle page que le récit publié sous ce titre : *Martyre de sœur Irena-Macrina Mieczyslawka et de ses compagnes en Pologne*. 4e édit. Paris, Gaume frères, 1846.

voyait deux partis s'y disputer la prépondérance : les libéraux appuyés par les protestants, et les conservateurs ou catholiques. Le chef des premiers, prince d'Œttingen-Wallerstein, fut appelé au ministère par l'opinion en 1830; il dut le céder, en 1837, au chef des catholiques, Charles d'Abel. Pour toute réforme constitutionnelle, Frédéric-Guillaume III avait accordé à la Prusse des assemblées provinciales avec voix consultative, représentant la noblesse, la bourgeoisie et les paysans. Son fils, Frédéric-Guillaume IV, parvenu au trône en 1840, se montra disposé à féconder ce germe par une convocation plus régulière des assemblées et créa, au-dessus d'elles, un comité général, qui était un premier essai de parlement. Il songeait aussi à détruire les institutions féodales, mais les mouvements révolutionnaires de quelques provinces et un attentat dirigé contre sa personne, en 1844, le rendirent beaucoup plus réservé et lui firent prendre de sévères mesures contre la presse. Sous François Ier et sous Ferdinand Ier, qui lui succéda en 1835, le premier ministre de l'Autriche fut le prince de Metternich, dont tout le système se réduisait à chercher dans les principes et dans le mécanisme du gouvernement absolu la soumission des diverses parties de l'empire et la tranquillité de l'Allemagne.

On voit que le mouvement de 1830 ne porta pas de graves atteintes aux conséquences des traités de 1815, en ce qui regarde les États de la confédération germanique. Encore trouva-t-on de l'excès dans le peu d'innovations que nous avons signalées, et pour les paralyser, la diète de Francfort prit, sous l'influence de l'Autriche, les résolutions du 28 juin et du 5 juillet 1832, complétées le 12 juin 1835 par les conventions secrètes de Vienne. Les unes et les autres avaient pour objet de sauvegarder l'édifice de 1815 et de maintenir partout l'initiative du prince en établissant le secours mutuel contre les révolutions, en interdisant toute loi particulière qui pourrait

nuire aux intérêts généraux de l'Allemagne, en obligeant les États à se livrer réciproquement les prévenus politiques, en soumettant la tribune et la presse des pays constitutionnels à la surveillance d'une commission spéciale, et en bornant d'une manière étroite la nécessité du concours des assemblées délibérantes aux actes du gouvernement. Ces mesures n'empêchaient pas l'organisation de l'Allemagne d'être vicieuse et d'y produire un malaise profond. L'unité était factice, les divisions religieuses et politiques trop réelles. Si la Prusse et l'Autriche se trouvaient en désaccord, les petits États, grâce à leur nombre, faisaient la loi au sein de la diète, mais toute action au-dehors demeurait impossible; si les deux puissances principales s'unissaient, les autres perdaient la liberté de leur initiative et n'avaient qu'à se courber. L'union de la Prusse et de l'Autriche ne pouvait être qu'accidentelle; l'ambition de la suprématie les divisait profondément. L'Autriche, catholique et pacifique, tenait à l'ordre établi et s'appuyait sur l'école historique, qui revendiquait les coutumes et les traditions de la vieille Allemagne. La Prusse, protestante et militaire, caressait à son profit le dessein de l'école radicale, l'idée d'un nouvel empire, armé d'une force redoutable, puisant ses principes dans la réforme du seizième siècle et dans la révolution. Dès 1833, la Prusse fit un premier pas vers l'hégémonie qu'elle convoitait, en se mettant à la tête du *Zollverein*, association douanière qui fut d'abord constituée pour dix ans et dans laquelle entrèrent presque tous les États secondaires de l'Allemagne. L'unité allemande, telle que l'entendait l'école radicale, était un des rêves favoris des sociétés secrètes et devait former le pendant de l'unité italienne[1]. Le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, Ernest II, parvenu au pouvoir en 1844, plus puissant d'ailleurs par ses alliances que par lui-même, s'en fit dès lors le promoteur.

1. Voy. *Les sociétés secrètes et la Société*, par N. Deschamps, t. II, chap. XI, § 1 et 2.

5. Pendant les premiers temps qui suivirent la révolution de 1830, nous n'avons guère d'événements religieux à signaler au sein de la confédération. Le gouvernement prussien renouvela en 1831, auprès de Grégoire XVI, ses prétentions exorbitantes à l'égard des mariages mixtes; mais le pape déclara que sa conscience ne lui permettait pas d'y accéder, et il y eut une seconde pause dans cette affaire. La province ecclésiastique du Haut-Rhin, dont nous avons vu les évêques mollir devant les usurpations du gouvernement, était en outre désolée par une secte dont les origines se rattachaient aux innovations de Joseph II, aux rêveries des illuminés et aux bouleversements de l'empire napoléonien. Ses membres, prêtres ou laïques, se donnaient les noms de *catholiques éclairés*, de *libres penseurs;* on les appela aussi *catholiques allemands.* Ils répandaient leurs doctrines par les livres et les feuilles périodiques. Le catholicisme devait, suivant eux, se dépouiller de ses formes traditionnelles et se mettre en harmonie avec les idées modernes. Il fallait supprimer l'usage des langues mortes dans la liturgie, simplifier les cérémonies, abolir le célibat ecclésiastique, créer une église nationale indépendante de Rome. L'abbé de Wessemberg, dont nous avons signalé le triste rôle lors des premiers essais de réorganisation dans cette province, avait pratiqué ces doctrines et les soutint de sa plume. En 1830, des pétitions demandant l'abolition du célibat ecclésiastique furent présentées par les sectaires aux états de Hesse-Darmstadt et de Bade : celle-ci émanait des professeurs de l'université de Fribourg. Dans le Wurtemberg, la secte avait eu pour fondateurs les professeurs mêmes de l'école ecclésiastique d'Ehingen, nommés par le gouvernement; l'association comptait en 1831 environ 200 prêtres. Mais les fidèles témoignèrent si vivement leur indignation et leur mépris pour des prêtres de ce caractère que le gouvernement dut changer d'attitude et condamner lui-même ce qu'il avait conseillé. Ces faits se re-

produisirent dans le pays de Bade. En Silésie, la secte fut propagée par les écrits des deux frères Theiner; mais le plus jeune, Augustin, après avoir parcouru l'Angleterre et la France, se rendit à Rome et s'y convertit dans une retraite faite chez les jésuites et commencée par pure curiosité. Il devint prêtre de l'Oratoire de Saint-Philippe-de-Néri, et à partir de l'année de sa conversion, 1833, consacra ses ouvrages d'histoire et d'érudition à la défense du catholicisme. Un fait plus glorieux encore et plus consolant pour l'Église d'Allemagne, ce fut, en 1832, l'effet prodigieux produit par la publication d'un ouvrage de Jean Adrien Mœhler, né à Wurtzbourg en 1796 et alors professeur de théologie à l'université de Tubingue. Il avait déjà donné en 1825 l'*Unité dans l'Église ou le Principe du catholicisme*, et en 1827, *Athanase le Grand et l'Église de son temps en lutte avec l'Arianisme*. Le chef-d'œuvre dont nous parlons a pour titre : *Symbolique ou Exposition des contrariétés dogmatiques entre les catholiques et les protestants d'après leurs confessions de foi publiques*. Sa valeur démonstrative et apologétique vient de ce qu'il fait ressortir avec évidence l'invariabilité de la foi catholique et les divisions infinies dont le protestantisme porte le principe en lui-même. Le roi de Prusse promit une récompense à l'écrivain qui le réfuterait solidement, mais au contraire les hommes les plus distingués de l'église réformée dans ce royaume ne surent que lui accorder des éloges aussi unanimes que peu suspects.

6. Il nous reste à étudier le contre-coup de la révolution de juillet en Angleterre, en Suisse, en Espagne et en Portugal. Mais ces deux derniers pays ne subirent de changements qu'un peu plus tard et sous l'influence de causes particulières, en tête desquelles il faut compter la politique de l'Angleterre et de la France. Nous n'avons donc rien à en dire présentement. Quant à l'Angleterre même et à la Suisse, elles prirent tout d'abord deux rôles bien marqués et bien opposés. Le triomphe de la bour-

geoisie en France plaisait à la première; elle s'entendit avec la nouvelle monarchie pour empêcher les révolutionnaires plus avancés de troubler l'équilibre européen, et la domina au point de l'assujettir à ses propres vues et à ses intérêts; elle voulait conserver ses institutions oligarchiques et étendre au dehors le système constitutionnel. Chez la seconde, les mille nuances du libéralisme se confondaient dans un radicalisme impie et violent, qui rêvait l'ordre social sans Dieu et se montrait prêt à employer la force brutale pour le réaliser. Ainsi l'Angleterre exploite la situation, tandis que la Suisse se prépare à donner le signal d'un bouleversement.

George IV, étant mort le 26 juin 1830, eut pour successeur le duc de Clarence, qui prit le nom de Guillaume IV. Dans la personne des ministres dont nous avons précédemment rapporté les actes, c'étaient les tories ou conservateurs qui dirigeaient les affaires. Sous le coup des événements de France et de Belgique, les wighs ou libéraux obtinrent la majorité dans les élections, et le nouveau ministère, ayant à sa tête le comte Grey, proposa la réforme parlementaire. Le bill, appuyé par de nombreuses pétitions, par des associations populaires et même par quelques émeutes, triompha de toutes les résistances. Il passa définitivement à la Chambre des lords, le 4 juin 1832. Du reste, le caractère oligarchique de la constitution n'en était pas altéré; seulement on avait une répartition régulière du nombre des députés, basée sur l'impôt des terres et des maisons, ce qui donnait des représentants à vingt-sept villes et à des quartiers de Londres jusque-là dépourvus de tout droit électoral, tandis qu'on les ôtait à des bourgs de moins de mille habitants, où les lords exerçaient la toute-puissance. Mais il se formait un parti qui aspirait à des institutions démocratiques, seul moyen, à son gré, de détruire la misère des populations ouvrières, et qui voulait remplacer la vieille constitution

par une *charte du peuple*. On les nommait *chartistes*. D'autres descendaient la pente jusqu'aux théories communistes. A leur tête marchait Robert Owen, qui s'était ruiné à divers essais de son système aux États-Unis et en Angleterre même. D'un autre côté, O'Connell continuait d'agiter l'Irlande et réclamait du parlement le rappel de l'union; la famine, fruit de la spoliation et de l'oppression protestantes, sévit cruellement dans ce malheureux pays en 1831 et augmenta encore les sympathies que sa noble infortune inspire à tous les catholiques. La vraie foi poursuivait ses conquêtes sur l'anglicanisme. George Spencer, second fils de lord Spencer, de ministre anglican devint prêtre catholique en 1830. Le parti de l'université d'Oxford favorable aux traditions catholiques fonda, en 1832, un journal, *le Magasin britannique*, pour répandre ses idées.

En Suisse, il y eut une tentative inutile pour soustraire la principauté de Neuchâtel à la domination de la Prusse. Mais dans tous les cantons, les radicaux ne se contentaient pas de répandre les injures les plus grossières sur l'Église et ses institutions; ils voulaient transformer les lois du pays en y introduisant l'esprit révolutionnaire. De là des troubles plus ou moins sérieux. A Berne, le gouvernement exigea un serment que le clergé du Jura crut ne pouvoir prêter sans l'autorisation du pape; Grégoire XVI l'accorda pourvu qu'on eût soin d'exclure, par une clause expresse, tout ce qui serait contraire à la religion catholique et aux lois de l'Église. Salzman, évêque de Bâle, n'avait pas attendu cette réponse pour prescrire le serment, et il destitua de sa charge de provicaire l'abbé Cuttat, curé de Porentrui, qui, à la tête des ecclésiastiques du Jura, voulut auparavant recevoir un ordre supérieur. Dans le canton de Bâle, la campagne prit les armes pour obtenir sa séparation d'avec la ville et l'obtint en 1833. Il est triste de dire que des prêtres de la secte des libres penseurs, conduits par le théologien Fischer qui

se maria publiquement, et armés de plusieurs journaux, concouraient à l'œuvre du radicalisme. Ce fut à leur instigation qu'à la mort de l'évêque, en 1833, le gouvernement de Saint-Gall déclara ne plus reconnaître l'union avec le diocèse de Coire, dispersa le chapitre et s'empara des biens de l'évêché. Au milieu de ces épreuves, une éclatante conversion réjouit les catholiques, celle d'Esslinger de Zurich, ancien pasteur protestant; depuis 1822 il habitait Paris, s'était lié avec Charles de Haller, et avait donné des articles au *Mémorial catholique*. Il accomplit son sacrifice en 1831, fut ordonné prêtre en 1832, et devenu aumônier d'un régiment suisse au service du pape, trouva encore du temps pour consacrer sa plume au service de l'Église.

LEÇON XXXIII.

1. Sauf des modifications et des incidents de peu d'importance, qui n'offrent aucun intérêt pour l'histoire ecclésiastique, le ministère du 11 octobre, personnifié dans trois hommes de grand talent et d'opinion diverse, le duc de Broglie, Guizot et Thiers, gouverna la France jusqu'au 22 février 1836. L'habileté peu scrupuleuse de Thiers, ministre de l'intérieur, profita de la trahison d'un juif converti, nommé Deutz, pour arrêter la duchesse de Berry qui était cachée à Nantes. Elle fut enfermée à la citadelle de Blaye, et n'en sortit que le 8 juin 1833, complètement décréditée aux yeux de l'opinion par la découverte et la publication de son mariage avec un comte italien. Cet échec du parti légitimiste ne laissa pas le nouveau trône sans ennemis. Non seulement les idées républicaines étaient soutenues par des hommes d'une grande puissance, comme La Fayette, dont tout le prestige

venait de sa vie déjà longue, et Armand Carrel, qui rédigeait le *National* avec la verve du talent et de la jeunesse. Ceux-ci étaient singulièrement dépassés par une société dite des *Droits de l'homme*. Tout récemment fondée, elle comptait plus de trois mille sectionnaires à Paris et de nombreuses affiliations dans les départements; plusieurs députés siégeaient dans son comité central. Les sections portaient les noms de Babeuf, de Marat, de Couthon, de Robespierre, de Louvel, etc. Le programme était digne de pareils patronages : souveraineté du peuple exercée par le suffrage universel, émancipation de la classe ouvrière par une meilleure division du travail, pouvoir central électif, temporaire et responsable, voilà les points principaux. Au commencement de 1834, le ministère, qui avait rétabli l'ordre matériel, voulut se prémunir contre ces causes de troubles futurs par deux lois prohibitives sur la publicité des écrits et sur les réunions et associations. Le parti républicain et les sociétés secrètes, se voyant menacés, décidèrent une prompte insurrection. Lyon fut choisi pour donner le signal, parce que la propagande socialiste y avait déjà formé de nombreux bataillons parmi les ouvriers; l'association dite des *Mutuellistes*, fondée en 1828 dans le but très légitime de défendre les intérêts généraux des ouvriers, offrait là des éléments dont il était facile de s'emparer. Le combat s'engagea dans les rues le 9 avril et dura jusqu'au 14. L'armée, prise entre l'insurrection de la ville et celle des faubourgs, dut reconquérir le terrain pied à pied. Pendant ces jours d'anxieuse attente, des mouvements se produisirent, mais pour être aussitôt réprimés, à Saint-Etienne, Grenoble, Auxerre, Châlons, Besançon, Vienne, Perpignan, Poitiers, Marseille, Lunéville. Le 12, la société des *Droits de l'homme* résolut d'opérer une diversion à Paris. L'insurrection commença le lendemain; elle ne prit pas un développement considérable, mais l'enlèvement des dernières barricades dans la rue

Transnonnain occasionna une scène de carnage qui fut un sujet de récriminations contre le gouvernement et surtout contre Thiers, le principal organisateur de la résistance. La Chambre des pairs reçut la mission de poursuivre cent vingt-neuf personnes, accusées de participation à ces diverses émeutes. La plupart s'évadèrent avant le jugement et ne purent être condamnées que par contumace. Il y eut dix-neuf sentences de déportation, plusieurs acquittements, et nombre de condamnations à vingt, quinze, dix, cinq et même un an de détention. Ce long procès émut vivement l'opinion pendant toute l'année 1835. Cependant le parti républicain avait perdu un de ses principaux appuis, l'homme qu'on surnommait le *héros des deux mondes* : La Fayette était mort dès le 20 mai 1834.

Vaincus dans les batailles au grand jour, les fauteurs de désordres en appelèrent aux complots et à l'assassinat. Depuis l'automne de 1834 jusqu'au milieu de l'été de 1835, la police découvrit sept conspirations dirigées contre la vie de Louis-Philippe. Le 28 juillet 1835, comme le roi allait passer une grande revue de la garde nationale, une machine infernale fit explosion sur son passage et tua des personnages de son état-major et des spectateurs sans l'atteindre, ni lui ni ses fils. L'auteur de cet horrible attentat, le Corse Fieschi, subit la peine des parricides, et deux de ses complices, Pepin et Morey, furent guillotinés le 19 février 1836[1]. Sous le coup de l'émotion universelle, les ministres firent voter, le 9 septembre 1835, sur la presse, sur les cours d'assises et sur le jury, des lois beaucoup plus rigoureuses que celles qu'ils avaient, eux-mêmes ou leurs partisans, reprochées à l'ancienne dynastie[2].

1. Voy. la notice de Pérennès sur *Fieschi*, dans le *supplément* au Dictionnaire historique de Feller.

2. Après la défaite de la société des *Droits de l'homme*, les plus ardents démagogues en recueillirent les débris dans celle des *Familles*, en 1835, dans celle

Malheureusement le gouvernement s'était montré plus fidèle à son origine par le projet de loi que Guizot appelait la *charte de l'instruction primaire* et qu'il fit voter le 28 juin 1833. Par cette loi, l'État s'emparait de l'enseignement populaire, et dans les vues du pouvoir, l'instituteur communal était posé comme un antagoniste du curé. La Chambre des pairs voulut que celui-ci eût sa place dans les comités préposés à la surveillance des écoles, mais très souvent le mauvais esprit des autres membres devait y neutraliser son influence. On permettait d'établir des écoles libres; seulement il fallait remplir des formalités et des conditions telles que, dans la pratique, cette faculté ne pouvait profiter qu'à un petit nombre de personnes. C'est ainsi qu'en éludant la promesse de régler la liberté d'enseignement, on continuait la comédie de quinze ans.

2. La plus terrible épreuve vint alors aux catholiques français de ce qui avait fait l'espérance de beaucoup d'entre eux. En sollicitant une décision de Rome pour sortir des embarras que leur créait l'opposition du clergé, les rédacteurs de l'*Avenir* avaient trop cédé peut-être à l'impétuosité française. La cour pontificale, avec son expérience séculaire, eût volontiers différé, espérant que les exagérations finiraient par s'atténuer de part et d'autre, et que l'union se rétablirait dans la tranquille lumière de la vérité. Lamennais ne voulut pas le comprendre; il prolongea son séjour à Rome pendant une partie de l'année 1832, au lieu que Lacordaire, qui n'approuvait pas cette insistance, revint en France dès le mois de mars. Au mois de juillet, Lamennais annonça que, « ne recevant aucune réponse de l'autorité catholique, n'ayant dès lors d'autre guide que ses convictions personnelles, il allait retourner en France pour y recom-

des *Saisons*, en 1836, et des *Nouvelles Saisons* en 1838. Voir Lucien de la Hodde, *Histoire des sociétés secrètes de* 1830 à 1848. L'auteur en était.

mencer ses travaux. » Dans le même moment, l'archevêque de Toulouse, d'Astros, faisait parvenir au Saint-Siège une liste de propositions extraites de l'*Essai sur l'indifférence*, du *Catéchisme du sens commun*, de l'ouvrage de Gerbet *des Doctrines philosophiques sur la certitude dans leurs rapports avec les fondements de la Théologie*, et de l'*Avenir*. Ces propositions étaient accompagnées d'observations et de censures souscrites par treize archevêques et évêques du Midi. Le 28 juillet, le cardinal Grégorio leur répondit, comme pour calmer chez eux une impatience égale à celle de Lamennais, qu'ils ne tarderaient pas à recevoir une encyclique[1]. Cet acte important fut en effet publié le 15 août. C'était la première encyclique de Grégoire XVI. Aussi le pontife commence-t-il par expliquer la cause de ce silence extraordinaire, qu'il attribue aux deux tentatives de révolution survenues dans ses Etats. Vient ensuite le douloureux tableau de l'état intellectuel et moral d'une société qui foule aux pieds les lois de Dieu et de l'Eglise. Exhortation à la vigilance épiscopale et à l'union avec le Saint-Siège. Réprobation de la doctrine absurde et impie qui prétend que l'Eglise, instruite par Jésus-Christ et l'Esprit-Saint, a besoin d'une restauration et d'une régénération intérieures. Flétrissure imprimée aux prêtres, adversaires du célibat ecclésiastique. Nécessité de maintenir les droits de l'Eglise sur le mariage. Folie de l'indifférentisme; funestes effets de la liberté de conscience et de la liberté de la presse; opposition de cette dernière à l'Ecriture sainte et à la Tradition. Même blâme infligé aux écrits qui ébranlent la fidélité et la soumission dues aux princes, ou qui recommandent la séparation de l'Eglise et de l'État. Dangers des associations formées avec les sectateurs des

1. Voy. le texte de cette *Censure*, avec historique et observations, dans l'*Appendice* du tome I[er] de l'ouvrage de Mgr de Ladoue sur *Mgr Gerbet*. On peut lire aussi quelques observations de Rohrbacher, liv. XCI.

fausses religions pour établir des nouveautés et fomenter des séditions. Avis à ceux qui cultivent les sciences sacrées et la philosophie de ne pas se fier à leurs seules lumières, et aux princes de ne pas séparer la défense du trône de celle de la religion[1]. Tel est le sommaire de la célèbre encyclique *Mirari vos*, et il est aisé de voir que, tout en regardant la situation générale de l'Église, elle atteignait spécialement les doctrines de l'*Avenir*.

3. Lamennais et Montalembert s'étaient arrêtés à Munich, où les savants et les artistes leur faisaient fête, et le hasard les y avait réunis à Lacordaire, quand ils reçurent l'encyclique, accompagnée d'une lettre du cardinal Pacca. Cette lettre pleine de bienveillance et d'égards, louait le sentiment qui avait amené à Rome les trois écrivains et particulièrement Lamennais; elle faisait remarquer que si, parmi les doctrines réprouvées, il s'en trouvait quelques-unes de l'*Avenir*, le pape avait eu soin de taire le titre des écrits et le nom des auteurs; enfin elle spécifiait ces points, savoir la liberté civile et politique, la liberté des cultes et la liberté de la presse, l'acte d'union proposé à tous les amis de la liberté. Le cardinal disait, en terminant, que le père commun des fidèles l'avait chargé de cette communication toute confidentielle et qu'il se rappelait avec une bien vive satisfaction la promesse faite par Lamennais et ses collaborateurs d'une soumission sans réserve à son autorité. Dans le premier moment, Lamennais se montra fidèle à cette promesse, et le 10 décembre, lui, les rédacteurs de l'*Avenir*, les membres de l'*Agence*, signaient à Paris une déclaration en vertu de laquelle ils cessaient leurs travaux et dissolvaient leur association par obéissance envers le vicaire de Jésus-Christ. Ce n'était pourtant pas assez, et l'on conçut des craintes, quand on vit les jours

1. Voyez le texte de cette encyclique à la fin du recueil intitulé : *Les actes pontificaux*, etc.

s'écouler sans faire sortir de la La Chênaie, où Lamennais était rentré, des témoignages plus formels d'adhésion complète à la doctrine de l'encyclique. Des bruits fâcheux se répandirent, et Grégoire XVI, qui auparavant avait félicité le principal signataire de la déclaration par l'intermédiaire du cardinal Pacca, manifesta ses nouvelles inquiétudes dans le bref du 8 mai 1833, adressé à l'archevêque de Toulouse et relatif à la censure des treize évêques. Il faut remarquer d'ailleurs que ce bref devait satisfaire Lamennais. Quoique les censures épiscopales eussent désigné les ouvrages condamnables et rangé parmi eux les écrits contenant le système philosophique du sens commun, le pape se contentait de rappeler son encyclique, et même il semblait reprocher à d'Astros son procédé empreint de gallicanisme, en déclarant que lui, juge suprême de la foi, avait examiné mûrement ces questions, comme il lui appartenait, et exposé la saine doctrine suivant le devoir de sa charge. Les journaux publièrent le bref, et, le 4 août, Lamennais adressa directement au saint-père une nouvelle déclaration : « Premièrement, par toute sorte de motifs, mais spécialement parce qu'il n'appartient qu'au chef de l'Eglise de juger de ce qui peut lui être bon et utile, j'ai pris la résolution de rester à l'avenir, dans mes écrits et dans mes actes, totalement étranger aux affaires qui la touchent; secondement, personne, grâce à Dieu, n'est plus soumis que moi, dans le fond du cœur et sans aucune réserve, à toutes les décisions émanées ou à émaner du Saint-Siège sur la doctrine de la foi et des mœurs, ainsi qu'aux lois de discipline portées par son autorité souveraine. » La réponse de Grégoire XVI se trouve dans un bref du 5 octobre adressé à Lesquen, évêque de Rennes. Le pape justifie les alarmes qu'il avait exprimées à l'archevêque de Toulouse, par une lettre de Lamennais publiée dans un journal de Hollande, et par une préface que Montalembert avait faite récemment pour le *Pèlerin polonais*, ouvrage

du poète Adam Mickiewicz, ajoutant qu'il serait trop long d'énumérer d'autres indices fâcheux. L'authenticité de la lettre a été révoquée en doute par Lamennais, mais on en trouve plusieurs de ce caractère dans sa correspondance à cette époque. La préface de Montalembert continuait l'apologie violente de l'insurrection, et l'auteur n'en a conservé que les passages les plus innocents dans ses Œuvres complètes[1]. Lesquen transmit le bref à son illustre diocésain, et ajouta sa prière à celle du pape. La résolution exprimée par Lamennais de rester étranger aux affaires de l'Église trahissait plus d'amertume et de dépit que de véritable soumission à l'encyclique. On lui demandait d'y adhérer purement et simplement, et de s'engager à ne rien écrire, rien approuver qui n'y fût conforme. La seconde partie de sa déclaration faisait espérer de lui cet engagement. Il répondit à l'évêque d'une manière évasive, et celui-ci se vit obligé de lui retirer, en attendant une satisfaction plus complète, tout pouvoir de juridiction dans le diocèse. Ce fut la ruine de la congrégation de Saint-Pierre. Rohrbacher resta un des derniers comme supérieur du noviciat de Malestroit. Lamennais et Gerbet se rendirent à Paris. De cette ville, Lamennais envoya au pape, le 5 novembre, une déclaration que lui-même résume ainsi : Soumission d'esprit aux décisions de foi. Soumission de fait aux lois de discipline. Distinction des deux sociétés, spirituelle et temporelle, et, dans celle-ci, indépendance à l'égard de la puissance ecclésiastique. Cette restriction suscita mille commentaires dans le public, et certes elle avait lieu d'étonner, venant de l'impitoyable adversaire du 1er article de 1682. Dans un mémoire adressé à Grégoire XVI par l'intermédiaire de l'archevêque de Paris, il essaya de la rendre plausible, comme si elle n'impliquait que la distinction des deux puissances, indépendantes chacune dans son

1. Voy. *Œuvres polémiques et diverses*, t. I.

ordre. Par une lettre à la fois ferme et bienveillante, du 28 novembre, le cardinal Pacca lui exprima la peine que ces tergiversations causaient au souverain pontife, et le pressa de se montrer digne de son passé en faisant une déclaration simple, absolue, illimitée. Il s'y décida enfin et remit entre les mains de Quélen, qui avait gagné sa confiance, ces lignes : « Ego infra scriptus, in ipsa verborum forma, quæ in Brevi Gregorii XVI, dato die 5 octobr. an. 1833, continetur, doctrinam encyclicis ejusdem pontificis traditam me unice et absolute sequi confirmo, nihilque ab illa alienum me aut scripturum esse aut probaturum. » Les félicitations les plus honorables lui arrivèrent aussitôt, et le pape y ajouta les siennes, avec de paternels encouragements, dans un bref du 28 décembre.

4. Hélas! il y avait dans l'âme de Lamennais une blessure qui n'était pas guérie. Le 9 avril 1834, il quitta Paris, sombre, farouche, pour se retirer à La Chênaie et y vivre seul. Malgré les instances de Quélen, il s'était obstiné à ne pas répondre au bref de félicitations. Son nouveau genre de vie excita bientôt des rumeurs, et peu après, le bruit se répandit qu'il allait publier un livre dont l'apparition causerait du scandale. Quélen lui en écrivit; il répondit que rien ne lui ferait trahir ses engagements, qu'il n'écrirait plus sur les matières de religion, et que son nouveau livre, composé depuis un an, avait uniquement pour objet l'état politique et social de l'Europe. Les *Paroles d'un croyant* furent donc publiées; le retentissement en fut immense. Après tant de tergiversations, c'était une violente déclaration de guerre à l'Église et à la puissance civile. Lamennais, qui prétendait n'avoir pas touché la question religieuse, en réalité ruinait le christianisme, supprimant le dogme et la hiérarchie, et réduisant tout au précepte de la charité. Quant à l'autorité politique, il ne la représente que sous l'image d'une astucieuse et sanglante tyrannie, et dans des tableaux

d'une saisissante horreur, il livre à la fureur populaire les principaux souverains de l'Europe, clairement désignés; il exalte et bénit l'insurrection. Tout cela en un petit nombre de pages, pleines d'une poésie et d'une éloquence bibliques, empruntant même la forme des versets et souvent les expressions de la Bible. On a dit que c'était l'*Apocalypse de Satan*. Le gouvernement de Juillet, craignant l'éclat qu'aurait eu le procès, s'abstint de poursuivre l'auteur. Mais Grégoire XVI ne pouvait laisser la conscience des fidèles indécise : l'encyclique *Singulari nos*, du 25 juin 1834, condamna le livre, qu'elle qualifiait *mole quidem exiguum*, *pravitate tamen ingentem*, et frappa de réprobation la philosophie du sens commun appliquée à la recherche de la vérité religieuse. Le souverain pontife exprimait l'espérance qu'un jour la peine que lui causait cette sévérité nécessaire ferait place à la joie de retrouver un fils réconcilié et soumis. Cet espoir ne devait pas s'accomplir. Comme pour se confirmer lui-même dans la révolte, Lamennais publia, en tête de ses articles du *Mémorial catholique* et de l'*Avenir*, une préface où il se flatte de justifier son abandon des croyances catholiques et ses nouvelles doctrines. En 1836, parut, sous le titre d'*Affaires de Rome*, une relation amère et satirique des négociations qui avaient si tristement abouti. Il y joignit l'opuscule sur les *maux de l'Église et de la société*, composé, disait-il, dès 1832; le catholicisme y est représenté comme périssant partout à cause de son alliance avec le despotisme, et le seul moyen de lui rendre la vie est de le retremper dans la liberté. C'était fini : toutes les prières, toutes les démarches, les supplications des plus nobles et des plus tendres amitiés échouèrent contre l'obstination de Lamennais.

Il n'entraîna pas ses amis, ses admirateurs, ses disciples, dans sa révolte; il y resta isolé. Le scandale de sa chute a livré certainement au scepticisme plusieurs intelligences faibles ou encore jeunes qui auraient aimé d'emprunter

à son génie la force de s'attacher à la vérité[1]. Il n'a pas eu le malheur, après tous les autres, de fonder une secte. On l'a quelquefois nommé le nouveau Tertullien. L'âpreté de son caractère, la mâle énergie et les fortes images de son style suffiraient à justifier ce rapprochement. En outre, comme l'illustre Africain, il mit en lumière, quoiqu'il l'ait poussée jusqu'aux excès de l'erreur, une des preuves de la divinité du christianisme, celle qui s'appuie sur les traditions universelles, et c'est une de ces preuves péremptoires d'autorité que Tertullien aimait. Il y a encore ce trait de ressemblance que Lamennais, tombé, emprunte aux révolutionnaires le nouveau christianisme où nulle règle n'existe, la charité étant toute la loi, de même que Tertullien adopta le mysticisme extravagant des Montanistes. Le sort de Lamennais rappelle aussi quelque chose de celui d'Origène : l'erreur vague, mal définie, les tendances périlleuses qu'on a désignées plus récemment sous le nom de catholicisme libéral, remontent à son influence et à ses écrits, quoique leurs partisans ne s'en soient pas toujours rendu compte et n'aient voulu garder aucune affinité avec lui. L'opiniâtre égarement de ce prêtre, qui avait d'abord consolé l'Église, est sans doute un terrible mystère que l'histoire ne doit pas chercher à sonder. On peut constater néanmoins que le succès l'avait enivré d'orgueil; certaines persécutions gallicanes l'aigrirent; ses revers de fortune qui, après l'avoir ruiné, l'exposèrent un moment à la prison, le remplirent d'une sombre misanthropie. Entré dans le sacerdoce sans attrait, bientôt impatient de ses chaînes, il goûta peu, même pendant qu'il traduisait l'*Imitation*, l'onction de la piété. Léon XII l'avait dispensé de la récitation du bréviaire; il eut le malheur d'user habituellement de cette dispense. Il ne célébra jamais la messe bien régulièrement,

1. On en trouve la preuve, entre autres, dans les récits de Maurice de Guérin, et même du fameux critique Sainte-Beuve.

et il paraît n'être plus monté à l'autel depuis le milieu de l'année 1833. Enfin il rompit, au moins par le silence, avec tous ceux de ses amis qui auraient pu le ramener au vrai; si quelques catholiques continuèrent à jouir de son commerce, c'est qu'une amitié indulgente, l'admiration pour son talent ou leurs habitudes de tolérance mondaine les disposaient à se taire sur toutes les choses qui l'irritaient.

M. Boyer, de Saint-Sulpice, justifia les deux encycliques de Grégoire XVI par son *Examen de la doctrine de M. de Lamennais* (1834), sa *Défense de la méthode d'enseignement suivie dans les écoles catholiques* et sa *Défense de l'ordre social contre le carbonarisme moderne* (1835). Mais les apologies les plus écoutées, les meilleures réponses au triste livre sur les *Affaires de Rome*, émanèrent de ceux qui étaient frappés avec le malheureux chef d'école. Ame tendre et dévouée, Gerbet avait été heureux de joindre sa soumission à celle de son ami; il ne le quitta que d'un mutuel accord et par la force des circonstances, à la fin de 1833; jamais son amitié ne cessa de gémir, d'espérer et de prier, mais il lui préféra la vérité au moment décisif, désavoua son propre ouvrage *Des doctrines philosophiques sur la certitude*, et publia une *Réfutation* des nouvelles erreurs dans l'*Université catholique*, revue dont il fut l'âme et qui commença de paraître en 1836. Rohrbacher, qui avait quelquefois réussi à redresser les idées de Lamennais, lui écrivait encore dans le même but à la fin de 1835, avant de regagner la Lorraine, et non content de sa déclaration de foi en la parole pontificale, il se disposait à en faire la base de ses écrits. Lacordaire avait presque rompu avant l'encyclique *Mirari vos;* il était néanmoins retourné à La Chênaie, mais reconnaissant qu'il ne pouvait suivre Lamennais, il s'éloigna secrètement le 11 décembre 1832. Avant la publication des *Paroles d'un croyant*, il avait déjà mis au jour ses *Considérations sur le système philosophique de M. de Lamennais*. En 1837,

il répondit aux *Affaires de Rome* par sa *Lettre sur le Saint-Siège.*

5. Le mouvement catholique dont Lamennais eût été appelé, s'il avait voulu, à être le principal guide, ne s'arrêta point. Nous venons de signaler la naissance de l'*Université catholique*. Cette revue remplissait l'espérance indiquée par son titre et montrait déjà les prémices d'une riche moisson. Salinis, Gerbet y traitaient les questions religieuses et philosophiques ; d'autres exposaient les principes du droit, de l'économie sociale, ou bien étudiaient l'histoire et l'art catholique. L'abbé Guéranger avait entrepris la restauration de l'ordre des bénédictins à Solesmes. La communauté naissante publiait les *Origines de l'Église romaine*, que Grégoire XVI honora en 1837 d'un bref élogieux. Le 1er septembre de la même année, il avait érigé le nouveau monastère en abbaye, et conféré le titre d'abbé à dom Guéranger. Montalembert faisait revivre le moyen âge et l'une de ses plus douces légendes dans l'*Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie*, qui parut en 1836 : ce n'était pas seulement un défi jeté au voltairianisme, c'était ausssi une heureuse réaction contre la fausse et sèche critique du siècle passé. En même temps il se mettait, malgré son extrême jeunesse, à la tête des hommes éminents qui opérèrent alors dans notre pays le retour aux traditions artistiques du moyen âge. Ce retour a été une véritable révolution, un complet renversement des funestes idées introduites par la renaissance, le protestantisme et le jansénisme ; il en est sorti de précieuses créations, mais si celles-ci ont souvent manqué de la pureté harmonieuse, de l'originalité savante, du jet sublime qui caractérisent les époques de foi et de prière, du moins on ne peut que se louer des nombreuses ruines empêchées et des restaurations intelligentes opérées partout, grâce à l'initiative de Montalembert et de ses amis. Nous ne pourrons suivre les progrès de cette renaissance, ni en signaler les auteurs dans les diverses branches de

l'art religieux. Qu'il nous suffise d'en indiquer ici le point de départ et de nommer les principaux initiateurs : Montalembert, avec ses brillants articles de critique et d'histoire[1]; Rio, ancien professeur au collège Louis-le-Grand, qui étudia surtout les grandes écoles chrétiennes de peinture[2]; Joseph d'Ortigue, dont la spécialité était la critique musicale[3]; Didron aîné, célèbre non seulement par ses grandes publications archéologiques[4], mais aussi par sa manufacture de vitraux et par sa fabrique de bronzes et d'orfèvrerie en style du moyen âge; enfin Arcisse de Caumont, auteur d'excellents ouvrages d'archéologie, fondateur de la Société pour la conservation des objets d'art et des congrès archéologiques de province[5].

Chateaubriand prit encore part à tout ce mouvement qu'il avait préparé. Il publiait alors l'*Essai sur la littérature anglaise* et l'*Analyse raisonnée de l'Histoire de France*. Son dernier ouvrage, la *Vie de Rancé*, parut en 1844; ses fameux *Mémoires d'outre-tombe* s'arrêtent à la fin de 1833; la conclusion est renfermée dans ces mots : « L'idée chrétienne est l'avenir du monde. » Cette vie, toujours glorieuse et respectée, alla s'éteignant jusqu'au 4 juillet 1848, et laissa parmi ses plus beaux souvenirs l'infirmerie Marie-Thérèse, fondée à Paris par le grand écrivain et sa femme pour les prêtres âgés et infirmes. Lamartine et Victor Hugo prétendaient aussi garder l'idée chrétienne, mais l'un et l'autre suivaient de plus en plus la fâcheuse tendance que nous avons signalée et la politique com-

1. Voy. au t. VI de ses *Œuvres*, les *Mélanges d'art*.

2. Son principal ouvrage n'a revêtu sa forme définitive qu'en 1860, sous le titre : *De l'art chrétien*.

3. De ses nombreux écrits nous citerons surtout *La Musique à l'église*, et *Dictionnaire liturgique du plain-chant et de la musique religieuse*.

4. *Annales archeologiques*, *Bulletin archéologique*, *Manuel d'iconographie chrétienne*, etc.

5. Ses ouvrages les plus importants sont *Histoire sommaire de l'architecture religieuse, militaire et civile au moyen âge* et *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*.

mençait à les disputer à la poésie. La congrégation de l'*Index* condamna *Notre-Dame de Paris*, de Victor Hugo, le *Voyage en Orient*, de Lamartine, et deux de ses poèmes, *Jocelyn* et la *Chute d'un Ange*[1].

Dans la polémique quotidienne, la place laissée vacante par l'*Avenir* échut à l'*Univers religieux* qui se formait alors. Mais les œuvres principales de ce moment sont celles qui s'adressaient à la jeunesse, avide d'idéal et de foi. Dès 1832, Gerbet, avec d'autres anciens rédacteurs de l'*Avenir*, avait fait pour elle des conférences philosophiques et littéraires ; ensuite il était allé aider Salinis au collège de Juilly, et là il composa l'excellent *Précis de l'histoire de la philosophie*, édité sous les noms de Salinis et de Scorbiac. Au mois de mai 1833, huit jeunes gens, ayant à leur tête Frédéric Ozanam, étudiant comme eux, commencèrent sous la présidence d'un homme expérimenté dans les œuvres catholiques, M. Bailly, les conférences de Saint-Vincent de Paul, qui de Paris devaient se répandre dans tout l'univers et recevoir les plus solennels encouragements du Saint-Siège. Le but de ces réunions était la sanctification de leurs membres et la démonstration de la foi par la charité envers les malheureux[2]. Peu de temps après, les mêmes jeunes gens prièrent l'archevêque de Paris d'instituer dans sa métropole un cours d'enseignement religieux en harmonie avec les besoins du siècle et de le confier à Lacordaire. Ce désir fut réalisé au carême de 1835, et du premier coup l'éloquence du conférencier de Notre-Dame subjugua l'opinion. Les

1. Voy. *Observations sur le Jocelyn*, dans la 4e livr. de l'*Université catholique*.

2. Voy. *OEuvres complètes d'Ozanam*, t. VIII, *Deux discours aux conférences de Saint-Vincent de Paul à Florence et à Livourne*, et *Saint Vincent de Paul*, par M. l'abbé Maynard, liv. I, chap. VII. — Sur tout ce qui regarde Frédéric Ozanam, voir deux volumes de *Lettres*, avec de précieuses notes, dans ses *OEuvres complètes ;* voir aussi la *Notice* que lui a consacrée Lacordaire, et enfin sa *Vie*, par son digne frère, M. l'abbé Ozanam.

conférences devinrent une des œuvres catholiques les plus retentissantes et les plus fécondes. Aux journaux et revues que nous avons eu occasion de nommer, s'en ajoutaient plusieurs qui eurent plus ou moins d'influence et de durée. Nous devons mentionner les *Annales de philosophie chrétienne*, qui ouvrirent aux apologistes un trésor immense de renseignements et que le zélé directeur, M. Bonnetty, rédigea depuis l'origine, 1830, jusqu'à sa mort, 1878. Cependant l'Église de France ne cessait de fournir au ciel sa moisson d'âmes saintes. L'année 1835 vit mourir en odeur de sainteté Louis-Marie Baudouin, prêtre et confesseur de la foi, qui avait puissamment travaillé à la réorganisation du clergé dans le diocèse de la Rochelle et fondé la société des dames Ursulines de Jésus pour l'éducation des jeunes personnes, surtout dans les campagnes ; en 1836, ce fut Victorine de Gallard-Terraube, âgée seulement de trente-sept ans, mais déjà pleine de mérites; la même année, Marie-Thérèse Charlotte de Lamouroux, née en 1754, qui avait fondé sous l'empire une maison de refuge dans l'ancien couvent des Annonciades de Bordeaux; en 1837, Anne-Victoire, dame de Méjanès, fondatrice de la congrégation des sœurs de Sainte-Chrétienne pour l'éducation des jeunes filles, dont la maison mère est à Metz. Pendant la Restauration, Lyon avait vu naître et grandir un nouvel institut de clercs réguliers, les maristes ou frères de Marie, destinés à l'enseignement secondaire, à la prédication et aux missions étrangères; Grégoire XVI approuva en 1836 leur règle, due au P. Colin, leur vénérable fondateur, qui est mort dans ces dernières années. La compagnie de Jésus commençait alors à se parer d'une nouvelle gloire: le P. de Ravignan, avec un génie tout différent, remplaça dignement, pour les conférences de Notre-Dame, en 1837, Lacordaire momentanément éloigné de l'auditoire que sa parole éloquente avait formé[1]. Si

1. Voy. la *Vie du P. de Ravignan*, par le P. de Pontlevoy.

celui-ci était sorti du barreau, le premier avait brillé dans la magistrature avant de se donner entièrement à Dieu.

L'autorité de Grégoire XVI accéléra, en la confirmant, la réaction contre le rigorisme des moralistes jansénistes et gallicans. Dans une audience accordée au cardinal de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon, il approuva une réponse de la Sacrée Pénitencerie, d'après laquelle l'autorité de saint Alphonse de Liguori peut toujours être suivie pour la décision des cas de conscience. Les congrégations romaines intervinrent fréquemment à cette époque au sujet de l'ardente controverse sur le prêt à intérêt. La fameuse bulle *Vix pervenit* de Benoît XIV donnait lieu aux interprétations les plus diverses et à de graves inquiétudes. Le sens général des réponses de Rome est que l'on peut en sécurité percevoir l'intérêt déterminé par la loi civile[1].

LEÇON XXXIV.

1. Dom Miguel, placé sur le trône de Portugal par la volonté de la nation et conformément à la constitution du pays, avait contre lui les révolutionnaires, la politique anglaise et le gouvernement de Louis-Philippe. Grâce à cet appui, dom Pedro put rétablir le gouvernement de sa fille, dona Maria. Cette révolution s'accomplit au mois de juillet 1833; les ravages du choléra s'étaient joints aux horreurs de la guerre civile. Le triomphe de dom Pedro fut suivi de l'expulsion des oratoriens de Lisbonne, de scènes de pillage et de massacre

1. Ne pouvant nous étendre sur cette question de morale et de casuistique, qu'il nous soit permis d'indiquer les nombreux renseignements historiques donnés par M. Carrière, dans son grand traité *De Contractibus*, Pars II, cap. XIII, *De usura*. Voy. aussi *Du prêt à intérêt*, par M. l'abbé Jules Morel.

dans les églises et dans les couvents, de l'emprisonnement d'un grand nombre de prêtres. Bientôt l'Espagne s'alluma aussi. Ferdinand VII n'ayant pas d'enfants mâles, la couronne devait passer à son frère, don Carlos, en vertu de la loi salique introduite par les Bourbons. Mais le roi modifia cet ordre de succession pour plaire à sa jeune femme, Marie-Christine de Naples; il rétablit l'antique usage du pays et proclama sa fille Isabelle, encore enfant, héritière du trône. La régence était confiée à la reine Christine. Ces dispositions furent exécutées aussitôt après la mort de Ferdinand VII, qui arriva le 29 septembre 1833. Don Carlos prétendit que rien n'avait pu détruire ses droits, et ceux qui lui étaient dévoués, sous le nom de *carlistes*, prirent les armes contre les *christinos*. Les carlistes se nommaient aussi *apostoliques*, parce qu'ils étaient hostiles au libéralisme révolutionnaire et favorables à la cause de l'Église. Les mouvements des carlistes correspondaient dans l'autre partie de la péninsule à ceux des partisans de dom Miguel, qui se maintenait encore à Santarem. Après un essai de conciliation tenté par Zéa Bermudez, premier ministre de Marie-Christine, Martinez de la Rosa, président d'un nouveau ministère, promulgua, le 10 avril 1834, un statut royal analogue aux chartes de la France et de l'Angleterre. Cet acte ne satisfit pas les révolutionnaires, qui le trouvaient moins libéral que la constitution de 1812, et souffla le feu de la révolte dans les provinces basques, dont il anéantissait les *fueros*, c'est-à-dire les franchises municipales. Le 22 avril, sous l'influence de Talleyrand, se conclut le traité de la quadruple alliance : la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal s'unissaient en vue de soutenir les deux gouvernements libéraux établis dans la péninsule.

Cette coalition amena rapidement la défaite de dom Miguel. Par la capitulation d'Evora, il prit l'engagement de renoncer au trône et de ne jamais reparaître sur un

territoire portugais. Cette promesse fut loyalement tenue[1]. Les libéraux triomphants tournèrent aussitôt leur puissance contre l'Église. Par un décret du 24 mai, dom Pedro remit en vigueur les édits de Pombal, et l'on vit les jésuites conduits sous escorte, comme des malfaiteurs, de prison en prison, et enfermés non loin de Lisbonne dans la tour de Saint-Julien. Ils étaient Français, et ce fut par l'entremise de l'ambassadeur de France qu'ils obtinrent, quelques mois après, la liberté. Un autre décret, postérieur de quatre jours, supprima tous les monastères, en confisqua les propriétés et prononça la sécularisation des moines. Malgré ses protestations de respect envers le Saint-Siège, dom Pedro avait acquis une réputation d'incrédulité qu'il démentit en recevant, à ses derniers moments, les secours de la religion. Il mourut le 24 septembre, après avoir fait déclarer majeure la reine dona Maria, âgée de 15 ans. Toute l'histoire du règne qui s'ouvrit alors est remplie par les luttes et les victoires alternatives des radicaux et des modérés ou chartistes. En 1846, le soulèvement des premiers aurait amené le renversement du trône sans l'intervention des puissances alliées.

2. Don Carlos, vaincu en Portugal avec dom Miguel, s'était d'abord retiré en Angleterre, mais il ne tarda pas à en sortir, traversa la France, et reparut subitement, le 10 juillet 1834, au milieu des Basques et des Navarrais. Les moines avaient pris en main la cause du prétendant, comme naguère celle de l'indépendance nationale contre Napoléon. Ce fut une raison qu'on n'avait pas eue en Portugal de les livrer aux fureurs de la multitude. Le choléra venait d'apparaître à Madrid; la régente s'était enfuie, ainsi que les principaux chefs du libéralisme. Les suppôts des sociétés secrètes accusèrent les moines d'avoir causé l'épidémie, par haine pour le peuple, en empoisonnant

1. Retiré à Rome, dom Miguel y mourut en 1866.

les fontaines. Le 17 juillet, la foule et la garde nationale, sous la conduite des *Descamisados*[1], c'est-à-dire des plus violents démagogues, se ruèrent sur les établissements des jésuites, sur les couvents des dominicains, des franciscains, des carmes, des pères de la Merci. Les meneurs excitèrent l'indignation de la populace même en voulant lui faire ajouter à ces cris : Vive la liberté! mort aux moines et aux prêtres! ceux-ci : Mort à la religion! mort à Dieu! vive l'enfer! Le vol et les plus hideuses profanations souillèrent les églises; 85 religieux de divers ordres furent victimes de cette sanglante journée et le gouvernement ne prit des mesures répressives que deux jours après[2].

Les succès remportés par les carlistes, sous les ordres de Zumalacarréguy et de Cabrera, excitèrent encore les passions révolutionnaires et irréligieuses des christinos. Martinez de la Rosa parut trop modéré et céda le ministère au comte de Toreno. Le 5 juillet 1835, la populace de Saragosse envahit les monastères, les pilla, massacra les religieux. La garde nationale fit cause commune avec les émeutiers en demandant la suppression totale des couvents. Deux jours après, un décret supprima seulement l'ordre des jésuites dans toute l'étendue du royaume. Ce n'était pas assez pour apaiser une haine impie qu'excitaient sans relâche la presse révolutionnaire et les pires ouvrages des écrivains français traduits en espagnol. Le 25 juillet, un nouveau décret prononça la suppression de 300 maisons religieuses et joignit dans la même sentence de confiscation leurs biens et ceux de l'Inquisition. Les plus graves désordres éclatèrent sur tous les points, mais particulièrement en Catalogne. A Reus, Barcelone, Martorell, Walh, Sabadil, Murcie, Cordoue, Caspé, les moines

1. Sans chemises.

2. Voir le récit détaillé des massacres dans l'*Hist. de la compagnie de Jésus*, par Crétineau-Joly, tome VI, chap. V.

furent égorgés, les monastères ruinés ou incendiés. Le 15 août, la révolution inassouvie essaya de renverser le ministère. A Madrid, sa tentative échoua, mais les soulèvements du centre et de l'est, la création de juntes indépendantes dans les principales villes du sud déterminèrent le comte de Toreno à se retirer. L'avènement de Mendizabal au pouvoir satisfit les révoltés. Cet homme, sorti d'une condition obscure, s'était enrichi par le commerce et devait toute son importance politique à sa haine aveugle contre l'Église. Il procéda immédiatement à la suppression générale des couvents, s'empara de tous les objets de prix qui s'y trouvaient encore et fit même vendre les vases sacrés pour subvenir aux frais de la guerre contre les carlistes. Ayant mécontenté Isturiz, son ami intime, qui s'était, comme lui, élevé du commerce à la politique, celui-ci parvint à le renverser et constitua un nouveau ministère le 15 mai 1836. Les révolutionnaires exaltés (*exaltados*), irrités de ses procédés absolutistes, continuèrent de fomenter l'agitation. L'émeute, triomphante dans plusieurs villes et jusqu'à Madrid, le contraignit de prendre la fuite, et fit promettre à la reine, le 15 août, une constitution calquée sur celle de 1812. Des cortès constituantes s'ouvrirent le 24 septembre, et leur œuvre fut promulguée le 18 juin 1837. On avait supprimé l'article de 1812 qui proclamait le catholicisme religion nationale et interdisait l'exercice de tout autre culte : l'État s'engageait seulement à subvenir aux besoins du culte catholique, professé par le peuple espagnol tout entier. D'autres mesures étaient dues à l'esprit révolutionnaire des cortès. A l'imitation des constituants français, elles avaient non seulement aboli la dîme, mais attribué à l'Etat la propriété des biens ecclésiastiques. Elles chargèrent un comité d'élaborer des plans de réforme et d'organisation religieuse et firent concourir à ce travail des ecclésiastiques imbus des idées jansénistes et gallicanes. Cette Église, naguère si brillante, offrait partout le spec-

tacle de la désolation et de la ruine. Grégoire XVI, fidèle à une prudente neutralité entre les deux partis politiques, ne put néanmoins rien obtenir par les plaintes qu'il fit entendre dans son allocution du 1er février 1836. Plusieurs diocèses étaient sans pasteurs; le gouvernement avait fait proposer pour archevêques des hommes que le Saint-Siège ne pouvait accepter; le culte languissait faute des subventions promises en dédommagement des biens confisqués; les religieuses et les moines ne recevaient pas non plus la modique pension qu'on leur devait à titre d'indemnité; évêques et curés végétaient dans une profonde misère. L'apaisement et la conciliation semblèrent près de se produire en 1839. Don Julien Villalba, envoyé exprès à Rome, s'occupait activement, avec l'appui de la France, de conclure un arrangement trop nécessaire. Au mois de septembre de la même année, la soumission de presque toute l'armée carliste, obtenue par les succès et l'habileté du général Espartero, força don Carlos de se réfugier en France. Il fut retenu prisonnier par le gouvernement de Louis-Philippe jusqu'en 1845, et il n'en sortit à cette époque qu'après avoir abdiqué en faveur de son fils[1]. La paix permit aux sentiments religieux des Espagnols de se manifester. Le culte refleurit. Plusieurs feuilles périodiques se consacrèrent à la défense de l'Église et des principes sociaux, la presse révolutionnaire se sentit combattue.

3. Malheureusement l'orgueil d'Espartero, qu'on venait de décorer du titre de duc de la Victoire, causa de nouveaux troubles. Pour échapper à sa tyrannie, la régente abdiqua et se retira en France. Les cortès déférèrent la régence à Espartero, le 8 mai 1841. Dans sa personne les exaltés triomphaient : les juntes insurrectionnelles des provinces en vinrent à la violence contre le clergé, et chassèrent les évêques et les curés les plus respectables pour les remplacer par des libéraux. Celle de Madrid ne

1. Il mourut à Trieste, le 10 mars 1855.

craignit pas de supendre la plupart des assesseurs du tribunal de la nonciature apostolique, et le nonce ayant protesté, Espartero le fit conduire à la frontière. Grégoire XVI flétrit les nouveaux excès dans son allocution du 1er mars 1841, à laquelle le gouvernement du régent opposa le manifeste injurieux du 30 juillet, affectant de traiter la parole du pape comme celle d'un simple souverain temporel qui aurait outragé le peuple espagnol et lui aurait déclaré la guerre. On menaça des plus sévères châtiments les prêtres qui voulaient propager l'allocution pontificale. On alla plus loin, on tenta d'instituer de vive force les évêques nommés par le gouvernement et non reconnus par le Saint-Siège. Ce fut le signal d'un magnifique mouvement dans le clergé. Les archevêques de Tolède, de Valence, de Burgos, renoncèrent à leur dignité, et cependant deux d'entre eux au moins étaient connus pour d'ardents libéraux. Les métropolitains de Séville, de Saragosse, de Cordoue, les évêques de Calahorra, de Pampelune, d'Urgel, de Palencia, expièrent leur protestation par l'exil ou par l'expulsion de leurs sièges. Les chapitres de Daroco, d'Oviédo, de Tolède, de Lugo, de Saragosse, un grand nombre d'ecclésiastiques rendirent à la même cause le témoignage de la souffrance. Grégoire XVI éleva encore la voix, et s'adressant à l'Église universelle, demanda des prières, en forme de jubilé, pour la malheureuse Espagne. Enfin l'opinion publique triompha de la tyrannie d'Espartero. Déjà il avait plusieurs fois employé la force pour se maintenir au pouvoir; il sentit que ce moyen lui échappait, et s'enfuit honteusement en Angleterre. Quoique âgée seulement de treize ans, la reine Isabelle II fut déclarée majeure au mois de novembre 1843; le parti modéré prit la direction des affaires, dans la personne du général Narvaez, créé duc de Valence, et la constitution de 1837 subit des modifications favorables au principe d'autorité. Le nouveau gouvernement ne voulut pas revenir sur la vente

des biens ecclésiastiques; mais il rendit la liberté à l'épiscopat, permit aux évêques exilés de rentrer dans leur patrie, et rétablit le tribunal de la nonciature apostolique. Parmi les hommes qui, au milieu de ces secousses, défendirent l'Église avec le plus d'éclat, nous devons nommer un prêtre, Jacques Balmès, qu'une mort prématurée enleva en 1848, à l'âge de trente-huit ans. Il fonda un journal pour la lutte quotidienne, écrivit des ouvrages de philosophie contre le rationalisme allemand, et réfuta le système historique de Guizot par son œuvre capitale : *Le protestantisme comparé au catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne*. Le peu de temps qu'il eut à combattre lui suffit pour prendre place parmi les premiers apologistes contemporains[1].

La tourmente fut loin d'être aussi forte en Portugal. Cependant dom Pedro ne s'était pas contenté de spolier les monastères : il avait déclaré vacantes toutes les prélatures que Rome avait pourvues sur la présentation de dom Miguel, et réduit les curés à la famine, en ne leur payant pas le traitement promis en compensation des dîmes supprimées et les laissant à la charge des communes. Il présentait pour les évêchés des candidats que le Saint-Siège ne pouvait confirmer. Cette situation motiva les plaintes et les menaces de censures prononcées par Grégoire XVI, dans l'allocution du 1er août 1834. Mais, pour comble de malheur, la désunion se montrait dans le clergé, et le patriarche de Lisbonne était disposé à sacrer les évêques nommés par dom Pedro, tandis qu'un bon nombre de catholiques refusaient de les reconnaître. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1841. Alors, à la suite des avances faites par le ministère portugais, l'internonce Capaccini reconnut la reine au nom du Saint-Siège et commença des négociations. Un premier point fut arrêté le 3 avril 1843, savoir la confirmation du

1. Voy. *Jacques Balmès, sa vie et ses ouvrages*, par A. de Blanche-Raffin.

patriarche de Lisbonne, de l'archevêque de Braga et de l'évêque de Leiria.

4. L'Angleterre eut un changement de règne en 1837. La mort de Guillaume IV fit passer la couronne à sa nièce Victoria, qui épousa, en 1840, le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha. Les whigs se maintinrent au pouvoir jusqu'en 1841, sous la présidence successive de lord Grey et de lord Melbourne, qui laissa la place au ministère tory de sir Robert Peel. La hideuse plaie du paupérisme, causée par la réforme du seizième siècle, allait toujours s'étendant. Il y avait là un terrible argument en faveur des revendications des chartistes. La charité officielle du protestantisme avait essayé de le prévenir, dès le temps de la reine Élisabeth, par l'établissement de la taxe des pauvres. La loi du 14 août 1834 tenta de donner quelque efficacité à ce remède en organisant un nouvel emploi des ressources. Au lieu de distribuer les secours à domicile, on enferma les pauvres invalides dans les hôpitaux, et les autres dans des maisons spéciales nommées *work-houses* [1]. Ces derniers établissements ne tardèrent pas à acquérir une triste célébrité, et le sort de leurs hôtes, loin de rappeler la situation faite jadis par les monastères aux indigents de leur voisinage, fit songer aux esclaves et aux îlotes de l'antiquité païenne. Encore l'Irlande, si cruellement éprouvée par la misère, ne fut-elle dotée de ces refuges que quatre ans après la promulgation de la loi. Durant le même intervalle, le chartisme n'avait cessé de grandir. Il manifesta sa puissance en 1838 par un grand *meeting* tenu à Birmingham et par la création d'un comité dirigeant. Au mois de novembre 1839, l'insurrection éclata dans le pays de Galles. La mitraille décima une bande de huit mille chartistes qui osèrent attaquer la ville de Newport; les principaux chefs furent arrêtés et déportés, ce qui rendit le parti plus circon-

1. Maisons de travail.

spect et plus timide, sans néanmoins mettre un terme à la sourde agitation qu'il entretenait dans les classes populaires. Le plus puissant préservatif contre la secousse violente qui aurait pu en résulter se trouva dans l'établissement du libre-échange, provoqué par Richard Cobden et réalisé par Robert Peel en 1846. Les ouvriers demandaient le pain à bon marché, et cette mesure le leur donna en supprimant les droits d'entrée sur les vivres et principalement sur les céréales. Ce n'était pas la religion officielle qui pouvait adoucir les maux du peuple ou affermir les principes sociaux. Elle ne savait maintenir son propre symbole, et l'on vit, en 1847, l'évêque anglican d'Exeter, obéissant à la sentence de tribunaux civils, signer la nomination du curé Gorham, qu'il avait d'abord repoussé comme socinien. Gorham niait la divinité de Jésus-Christ et la nécessité du baptême.

Tout autre, depuis l'émancipation, paraissait la vie du catholicisme. Longtemps condamnés à dissimuler leur foi, ou du moins à se renfermer avec elle dans le cercle obscur de la vie privée, les catholiques commencèrent à se montrer au grand jour. Les conseils municipaux et même le parlement les reçurent parmi leurs membres. Des écrivains de talent rétablissaient les droits de la vérité sur le terrain de l'histoire, de la science, de la controverse et de la littérature. John Lingard, prêtre, avait terminé en 1832 sa célèbre *Histoire de l'Angleterre depuis les premières invasions des Romains jusqu'à la révolution de* 1688. Un autre prêtre, Wiseman, publia des *Discours sur les rapports entre les sciences et la religion révélée*, des *Conférences sur le protestantisme* et quantité d'opuscules. Le célèbre roman de miss Agnew, *Géraldine ou Histoire de la conduite d'une âme*, révélait à bien des cœurs les charmes de la véritable Église, et le poète irlandais, Thomas Moore, y amenait aussi les intelligences par son *Voyage d'un gentilhomme à la recherche d'une religion*. A Londres, à Édimbourg, à Dublin, des revues et

des journaux avaient été fondés dans le même but. En 1837, on forma, avec l'approbation de Grégoire XVI, l'*Institut catholique de la Grande-Bretagne*, qui avait pour objet de combattre l'ignorance et les préjugés religieux par de petits traités distribués partout et en grande quantité. Grâce à de modestes souscriptions ou à de magnifiques largesses, on vit se multiplier les chapelles, églises, couvents, cathédrales même. De nombreuses associations vinrent en aide au clergé pour les diverses œuvres de bienfaisance. La société des dames catholiques, sous la direction de la marquise de Wellesley, belle-sœur du duc de Wellington, se chargea de pourvoir aux besoins des chapelles pauvres. On comptait, en 1844, neuf collèges exclusivement catholiques, les uns soumis aux vicaires apostoliques, les autres appartenant aux bénédictins, aux dominicains, aux jésuites. La reine leur accorda des chartes d'incorporation à l'Université de Londres. En 1835, un protestant converti fit construire, sur le mont Saint-Bernard, au comté de Leicester, un monastère pour les trappistes anglais qui avaient été expulsés de Meilleraye. Cette puissance du catholicisme et ses nombreuses conquêtes éveillèrent les inquétudes soupçonneuses de l'anglicanisme. Lors de son avènement, le ministère tory prescrivit une enquête secrète sur la conduite des catholiques. Elle ne servit qu'à démontrer une fois de plus les rapports intimes de la vraie foi avec les vertus sociales. Le père Mathew, capucin, en avait fourni une preuve éclatante depuis 1838, par l'établissement des sociétés de tempérance. C'est le seul remède qui ait obtenu quelque succès contre le vice de l'ivrognerie, si répandu dans les trois grandes provinces du Royaume-Uni. Les merveilles de régénération populaire dues à l'humble religieux lui valurent tous les suffrages, depuis celui de Grégoire XVI jusqu'à ceux des évêques anglicans, du lord-maire de Londres et du gouvernement.

5. On se fera une idée du mouvement qui s'était em-

paré de tout le pays, si l'on songe qu'à Londres seulement le nombre des conversions était annuellement de quatre à cinq mille. Il est vrai qu'à Londres les associations dont nous venons de parler et les communautés de religieuses avaient leurs premiers centres d'action. Le zèle des missionnaires se montrait à la hauteur de la situation. Aux anciens religieux vinrent se joindre, vers 1838, les *Frères de la Charité*, de l'ordre institué par Rosmini-Serbati, lesquels, non contents des travaux apostoliques proprement dits, établirent aussi des écoles pour les enfants pauvres et un couvent de religieuses de leur ordre; en 1842, les *Passionnistes*, à qui leur fondateur, Paul de la Croix, a prescrit comme une règle de prier pour la conversion des nations hérétiques du Nord, et particulièrement de l'Angleterre. George Spencer, l'ancien ministre anglican devenu prêtre catholique, propageait dans le monde entier, avec l'approbation de Grégoire XVI, une association de prières à la même intention. Au mois de mai 1838, les vicaires apostoliques des quatre districts d'Angleterre tinrent un concile pour tracer des règles de conduite à tous les missionnaires. Par un décret du 11 mai 1840, la congrégation de la Propagande doubla le nombre de ces districts qui portèrent désormais les titres suivants : Nord, Lancastre, York, Centre, Est, Ouest, pays de Galles, Londres.

On remarqua que les méthodistes figuraient en bon nombre sur la liste des conversions. La même tendance parut encore plus prononcée dans la secte écossaise et presbytérienne, que le prédicateur Irving venait de fonder et dont les partisans s'attribuaient le don des langues; secte assez importante pour avoir séduit en Allemagne un habile théologien de l'université de Marbourg, nommé Thiersch. Mais le courant d'idées qui dirigea le plus d'esprits distingués vers la foi, est celui qu'on désigne sous le nom de *Puséysme*. Nous avons déjà vu qu'une partie des membres de l'université d'Oxford cherchaient

à retremper la religion officielle dans les traditions et les pratiques des premiers siècles chrétiens. Ces aspirations se fortifièrent par l'opposition même que leur faisaient certains docteurs enclins au rationalisme. Les principaux chefs étaient Pusey, Vaughan, Thomas et Newman. A la fin de 1833, ils commencèrent à publier de petits *Traités populaires pour les temps actuels*. Leur but se résumait en quelques mots : maintenir le symbole de saint Athanase et les règles du baptême ; ne pas transformer l'alliance de l'État et de l'Église en servitude pour celle-ci ; raviver la discipline, s'éloigner également de l'indifférentisme et des superstitions de l'Église romaine. Newman développa scientifiquement ces doctrines dans un grand ouvrage intitulé : *Les Ariens au quatrième siècle*. L'étude de l'antiquité amena Pusey, en 1843, à reconnaître le dogme de la transsubstantiation ; il en fit l'objet d'un sermon que l'univesité condamna et dont cet interdit augmenta le succès. Néanmoins lui-même et ses partisans demeuraient les adversaires déclarés du catholicisme, tandis que d'autres y reconnaissaient le seul dépositaire de l'enseignement des premiers siècles. En suivant jusqu'au bout cette voie lumineuse, soixante ministres anglicans ou membres des universités se convertirent de 1841 à 1846, et à leur tête, Newman, dont l'abjuration émut fortement la secte : il se fit ordonner prêtre à Rome et revint se joindre aux apôtres de son pays. D'autres devaient aussi se signaler par leurs écrits : Sibthorp, Ward, Oakeley, Morris, Moore, Capes, William Faber, le célèbre ascétique[1].

Malgré ses cruelles épreuves, l'Irlande continuait de servir courageusement ses croyances. L'abnégation, l'esprit d'union donnaient à son clergé une puissance surhumaine. Pour garder son indépendance, celui-ci repoussa en 1831 une sorte d'émancipation que le gouver-

1. Voy. Rohrbacher, liv. XCI.

nement anglais offrait au pays à l'égard du clergé anglican, mais en y mettant pour condition le droit de *veto* sur la nomination des évêques. Le même motif les empêcha d'accepter en 1837 une dotation de l'État. Cependant le clergé anglican tirait d'immenses revenus de ce pays habité presque uniquement par des catholiques et en aggravait la misère par le prélèvement de la dîme. Les whigs auraient volontiers apporté quelque remède à cette situation ; quelques-uns même demandaient la suppression de l'église officielle d'Irlande, mais au profit de l'État. Ce que réclamait O'Connell, et avec lui tout le pays, c'était le *rappel* de l'union parlementaire. Le grand orateur tint continuellement le gouvernement en haleine par l'agitation légale qu'il entretenait parmi ses compatriotes et par ses discours au sein du parlement. Il avait sur bien des points marché d'accord avec les whigs, mais il fit une guerre acharnée au ministère tory. Épuisé par cette lutte incessante et infructueuse, frappé au cœur par le spectacle de la famine qui de nouveau dévora l'Irlande en 1846, il mourut à Gênes l'année suivante, au moment où il venait chercher sur la terre italienne, pour sa santé ruinée, la chaleur vivifiante d'un beau ciel, et pour son âme, pour l'œuvre de toute sa vie, les bénédictions du vicaire de Jésus-Christ.

6. Tournons maintenant nos regards vers l'Allemagne. L'ambassadeur prussien, Bunsen, n'ayant pu obtenir de Grégoire XVI des concessions plus larges que celles de Pie VIII touchant les mariages mixtes, quitta Rome en 1834 et alla tenter d'autres manœuvres avec l'ancien illuminé Spiegel, archevêque de Cologne. Le 19 juin, ils arrêtèrent ensemble une convention qui donnait pleinement satisfaction au gouvernement et se terminait par l'éloge de la loi prussienne sur le divorce. Les évêques de Paderborn, de Munster et de Trèves y adhérèrent quelques semaines après. Grégoire XVI, en ayant eu connaissance, se plaignit : Bunsen nia tout. Un peu plus tard,

l'évêque de Trèves, voyant sa mort approcher, écrivit au pape une lettre contenant sa rétractation et des renseignements complets sur tout ce qui s'était passé. Bunsen, ayant reçu communication de cette lettre, osa répliquer que l'autorité de l'archevêque actuel de Cologne, qui croyait pouvoir suivre en conscience l'instruction dont il s'agissait, devait l'emporter sur celle de l'ancien évêque de Trèves. C'était au mois de février 1837. Or, Spiegel étant mort en 1835, son successeur, Clément-Auguste de Droste-Vischering, évêque de Calamata, frère et suffragant de l'évêque de Munster, avait promis d'exécuter la Convention du 19 juin 1834, mais dans les termes du bref, et il observait si fermement cette condition que, le 20 novembre 1837, la force armée vint l'enlever et le conduisit à la forteresse de Minden. Par son allocution du 10 décembre suivant, Grégoire XVI flétrit de tels procédés, et loua hautement la conduite du courageux archevêque. Le gouvernement prussien répondit en condamnant à six mois de forteresse et à la perte de son titre, l'archevêque de Gnesen, Martin de Dunin, qui, après un échange d'explications avec le ministre, n'avait pu se résoudre à se conduire autrement que son confrère de Cologne. Etant rentré dans son diocèse au bout de ses six mois de prison, il fut arrêté et conduit à la forteresse de Colberg. Ces actes de violente persécution excitèrent parmi les catholiques de l'Europe et de l'Amérique l'indignation contre les bourreaux, la sympathie et l'admiration pour les victimes[1]. Les plus illustres écrivains de l'Allemagne joignirent leur voix à celle de Grégoire XVI. L'un d'eux, Binterim, curé à Dusseldorf, fut condamné à la prison. Les évêques de Munster et de Paderborn se rétractèrent; dans toute la Prusse, il n'y eut que l'évêque de Breslau pour embrasser les idées du gouvernement,

1. Voy. deux articles de Montalembert, dans *Œuvres polémiques et diverses*, tome I.

et la situation devint telle pour lui qu'il abandonna l'administration de son diocèse au mois d'août 1840.

Le fils du roi persécuteur lui avait succédé au mois de juin précédent, sous le nom de Frédéric-Guillaume IV. Le nouveau souverain voulut apaiser les catholiques. L'archevêque Dunin rentra dans son diocèse et donna au clergé des instructions qui conciliaient l'observation des règles pontificales avec les ménagements imposés par les circonstances. Les évêques obtinrent la faculté de correspondre librement avec Rome. Une division spéciale pour le culte catholique fut créée au ministère. Clément-Auguste était toujours captif, mais les réclamations des états de la province rhénane, les plaintes des nobles de Westphalie, la menaçante colère du peuple, amenèrent un arrangement. Le gouvernement désavoua tous les reproches injurieux dont l'héroïque conduite de l'archevêque avait été l'objet. Celui-ci renonça, pour le bien de la paix, à l'administration de son diocèse[1], et le souverain Pontife la remit entre les mains de Geissel, évêque de Spire, qui vint résider à Cologne avec le titre de coadjuteur.

7. L'origine de la persécution remontait aux mesures que Clément-Auguste avait dû prendre contre les doctrines et les disciples de George Hermès, qui, en voulant adapter la nouvelle philosophie à l'exposition des dogmes, faussait la notion de ces derniers et jetait la théologie dans une voie rationaliste et pélagienne. Hermès ne sembla pécher que par une confiance excessive dans ses opinions, et quand il mourut à Bonn, le 26 mars 1831, son autorité et sa réputation étaient immenses en Allemagne. Le danger de son système n'était que plus grand, et Rome le condamna par un bref du 26 septembre 1835. Baltzer, le disciple le plus hardi d'Hermès, justifia sans le vouloir cette sentence, en tirant de la doctrine du

1. Il mourut dans sa pieuse retraite, le 19 octobre 1845.

maître les conséquences qu'elle renfermait, c'est-à-dire les théories du semi-rationalisme et du semi-pélagianisme. D'autres, comme les professeurs Elvenich, de Breslau, et Braun, de Bonn, s'en tenant au pur enseignement d'Hermès, recoururent à l'ancien subterfuge des jansénistes et prétendirent que les doctrines enseignées par Hermès ou contenues dans ses écrits n'étaient pas celles que le Saint-Siège venait de condamner. Rome ne se prêta pas à ces distinctions et demanda la soumission pure et simple. Les professeurs hermésiens du séminaire de Trèves en donnèrent l'exemple, qui, malheureusement, ne fut guère suivi, et la plus funeste division régna dans le clergé des bords du Rhin et de la Westphalie. C'est ce qui détermina Clément-Auguste à exiger des nouveaux prêtres et des candidats aux cures la signature de dix-huit propositions dirigées en partie contre l'hermésianisme; ensuite il suspendit plusieurs professeurs de l'université de Bonn et du séminaire de Cologne. Le gouvernement prussien fut surtout mécontent de la dix-huitième proposition, qui interdisait d'appeler de la décision de l'archevêque, si ce n'est au pape, et il essaya inutilement de changer la résolution du courageux prélat. Après la pacification, le coadjuteur interdit les cours d'Achterfeld et de Braun, professeurs à Bonn, qui refusaient de se soumettre, et le gouvernement confirma cette sentence.

Tandis que les docteurs catholiques continuaient de soutenir les droits et l'enseignement de l'Église, l'exégèse rationaliste recueillait les derniers fruits du libre examen protestant. En 1835, un jeune docteur de Tubingue, nommé Strauss, osa, dans sa *Vie de Jésus*, représenter tous les faits du Nouveau Testament comme des mythes. Ce blasphème radical excita l'indignation universelle. A l'encontre de pareilles audaces, l'orthodoxie luthérienne forma une école conservatrice, sous les auspices de savants sérieux comme Néander, Tholuck, Olshausen et

Hug. Strauss ayant été appelé en 1839 à l'université de Zurich, le soulèvement de l'opinion l'obligea de quitter sa chaire et de s'éloigner. Néanmoins l'erreur ne recula guère. Bruno Bauer, pour en faciliter le cours, s'efforça de ruiner l'authenticité du récit évangélique dans sa *Critique* de l'Évangile de saint Jean et dans celle des trois synoptiques. Avec le même procédé et quelques adoucissements au système de Strauss, le docteur Baur fonda la nouvelle école de Tubingue. Pour lui, l'explication mythique ne doit être employée qu'à l'égard des faits miraculeux, et les livres du Nouveau Testament, dont la seule base authentique se trouve dans les deux épîtres de saint Paul aux Corinthiens, l'épître aux Romains et celle aux Galates, n'ont pu être formés, tels que nous les avons aujourd'hui, avant le milieu du second siècle, quand se fut opérée la fusion des partis de saint Pierre et de saint Paul[1].

Le protestantisme allemand vit une autre cause de dissolution lui venir de ce qui paraissait devoir le fortifier. Jean Ronge, prêtre silésien, publia en 1844 un manifeste digne de Luther à l'occasion du culte solennel de la sainte robe du Sauveur conservée à Trèves. Exalté par les louanges des protestants, Ronge se crut appelé à réformer l'Eglise et fonda la nouvelle société catholique à Breslau. Czerski, violateur scandaleux du célibat ecclésiastique, en fit autant à Schneidemuhl, dans le grand-duché de Posen. L'un et l'autre déguisaient les négations radicales du protestantisme sous les formes catholiques qu'ils affectaient de conserver. Au conciliabule de Leipzig, en 1845, Czerski proclama les sept sacrements et réduisit le symbole à quelques termes vagues dont le déisme des théophilanthropes aurait pu s'accommoder. La

1. Voy. *Les Évangiles et la critique au dix-neuvième siècle*, par Mgr Meignan, évêque de Châlons, *leçon* 1re ; *Études critiques sur les origines du Christianisme*, par M. l'abbé Thomas, vicaire général de Verdun, *Introduction* et *passim*.

nouvelle secte n'eut pas plus de succès que l'église française de Châtel; seulement elle servit à dévoiler les tendances schismatiques de ce parti des *catholiques éclairés* dont nous avons parlé plus haut, car ce fut uniquement dans leurs rangs qu'elle fit ses premières recrues. Bientôt l'attrait de la liberté, que lui laissait le gouvernement prussien, gagna une foule de libres-penseurs protestants, les « amis de la lumière, » avides de briser le joug de l'orthodoxie officielle. De là un mouvement plutôt politique et social que religieux, qui obligea les souverains de la Prusse, du Hanovre, de la Saxe, de Hesse-Cassel et même de l'Autriche, à prendre de sévères mesures contre les prétendus catholiques dissidents, non sans amener en quelques endroits, notamment à Leipzig, des émeutes et de sanglants conflits.

Le roi de Prusse n'avait pas abandonné son projet d'union et d'Église évangélique, mais à chaque instant ce projet suscitait de la part du peuple et des pasteurs une résistance à laquelle on ne savait opposer que la force armée ou des arrêts de destitution. En 1841, le nouveau souverain sembla vouloir étendre ce plan et lui donner une base plus large en s'entendant avec l'Angleterre pour établir un évêque protestant à Jérusalem ; on attribua cette mesure à des considérations politiques.

Le gouvernement du Wurtemberg, imitant celui de la Prusse, usurpait de mille façons l'administration ecclésiastique, malgré le soulèvement du clergé et les réclamations de l'évêque de Rottenbourg, et destituait les professeurs coupables de zèle pour l'enseignement catholique. Tout ce qu'on obtint, ce fut un vote par lequel la première chambre demanda au roi, le 6 juin 1842, de régler nettement et par les voies convenables les rapports de l'Église et de l'État.

A Bade, malgré la bienveillance personnelle du grand-duc Léopold, le gouvernement et les chambres maintenaient les lois d'oppression et favorisaient les adversaires

du célibat ecclésiastique, sans tenir compte des plaintes de l'évêque Demeler et de son successeur, Hermann de Vicari. Du moins on devait au grand-duc de voir les chaires de théologie occupées par des hommes dévoués à l'Église.

La situation demeurait la même qu'auparavant dans tout l'empire autrichien, et le clergé, secondé par les jésuites, montrait un zèle actif. En Hongrie, Ziegler, évêque de Linz, et ses collègues défendirent fermement les droits de l'Église sur les mariages mixtes. Le pape ayant donné pour l'Autriche des instructions qui ne paraissaient pas s'appliquer à leur pays, ils sollicitèrent un bref spécial ; l'affaire se termina par des règlements impériaux du 5 juillet 1843 et du 25 mars 1844. Ferdinand Ier ordonnait que l'éducation religieuse des enfants issus de ces mariages serait laissée au libre arbitre des parents, mais que le prêtre catholique ne pourrait être contraint à célébrer ces mariages par aucun acte religieux.

Une première quoique faible lueur de liberté attire nos regards vers le Nord. Les églises et les prêtres catholiques étaient déjà tolérés en Suède ; en 1845, le même adoucissement fut introduit dans la législation de la Norwège, mais sans s'appliquer aux membres des congrégations religieuses [1].

LEÇON XXXV.

1. Depuis le rétablissement de la paix en Europe, une activité nouvelle s'était déployée en faveur des missions lointaines, et nous en avons déjà vu plusieurs fois les

1. Voy, *Le Catholicisme en présence des sectes dissidentes*, par Eyzaguirre, tome Ier, chap. XIII et XXIV ; voir aussi un article intéressant de Montalembert, *Le Catholicisme en Suède*, dans le tome Ier de ses *Œuvres polémiques et diverses.*

indices et les fruits. Sous le pontificat de Grégoire XVI, cette activité s'étendit et ces fruits se multiplièrent. Aux œuvres et sociétés existantes, précédemment nommées, Forbin-Janson, l'évêque exilé de Nancy, devenu l'apôtre des pays infidèles, joignit en 1843 l'*Œuvre de la Sainte-Enfance*, petite sœur, a-t-on dit, de l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*, vouée à l'achat, au baptême et à l'éducation des enfants chinois abandonnés par leurs parents[1]. Nous avons mentionné l'institut des maristes. A partir de 1830, la nouvelle *Société de Picpus*, congrégation de clercs réguliers fondée par l'abbé Coudrin sous l'invocation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, prit aussi les missions lointaines au nombre de ses devoirs[2]. En 1841, Libermann établissait dans le diocèse d'Amiens pour le même but, l'institut du Saint-Cœur de Marie. Malgré ses révolutions, l'Espagne voyait toujours fleurir, sous la règle de Saint-Dominique, le collège d'Ocana, qui couvrait les missions d'Asie de ses apôtres et de ses martyrs[3]. La politique et le commerce, quoique bien éloignés des pensées des âges chrétiens, s'y laissèrent souvent ramener par les bienfaits de l'apostolat catholique. Une société maritime française se fonda en 1844 pour favoriser le transport des missionnaires au delà des mers.

Après la constitution du petit royaume de Grèce, il se produisit d'autres événements plus considérables en Orient. En récompense des services qu'il avait rendus à la Porte pendant la guerre de l'indépendance, le vice-roi d'Egypte, Méhémet-Ali, s'était fait céder l'île de Candie, mais le gouvernement de la Syrie était refusé à son ambition. Secondé par son fils, Ibrahim-Pacha, il la conquit, ainsi que l'eyalet d'Adana, dans la rapide campagne de

1. Voy. Lacordaire, *Éloge funèbre de Mgr de Forbin-Janson.*

2. Voy. *Les Martyrs de Picpus*, avec une *Notice sur la congrégation des SS. Cœurs de Jésus et de Marie*, par le P. Perdereau, de cette congrégation.

3. Voy. Eyzaguirre, *Le Catholicisme*, etc., tome II, chap. XXIV.

1832, dont les résultats furent sanctionnés, le 14 mai 1833, par le traité de Kutayeh. Le 8 juillet suivant, Mahmoud conclut avec la Russie un autre traité, celui d'Unkiar-Skélessi, pour la récompenser d'avoir envoyé des navires à son secours. Il s'engageait à fermer les Dardanelles à tous les ennemis du czar et à ne laisser pénétrer dans la mer Noire aucun bâtiment de guerre. Cette situation ne pouvait être paisible, car le premier traité inspirait au sultan la honte et la vengeance, tandis que le second donnait de l'ombrage aux puissances occidentales et surtout à l'Angleterre, rivale de la Russie dans ces parages lointains. Mahmoud, ayant réussi à gagner l'Angleterre, tenta de reprendre la Syrie en 1839. Il mourut le 30 juin, assez tôt pour ne pas apprendre les suites désastreuses de cette campagne, qui ouvrait à l'ambition de Méhémet-Ali une carrière sans limites, lorsque la timidité du gouvernement français lui fit abandonner la cause de ce brillant allié. Les cinq grandes puissances se mirent d'accord pour sauver le trône d'Abdul-Medjid, le nouveau sultan, mais cet accord, plus apparent que réel, ne fit qu'arrêter la course victorieuse d'Ibrahim-Pacha, sans anéantir la diversité des ambitions et des intérêts. En France, l'opinion contraignit le gouvernement de revenir sur ses pas et de prendre une attitude plus sympathique pour Méhémet-Ali. Le ministère anglais s'en vengea par un insolent coup d'audace. A l'insu du représentant de la France, il régla les affaires d'Orient par le traité du 15 juillet 1840 avec la Prusse, la Russie et l'Autriche. La Porte devait proposer à Méhémet-Ali un arrangement en vertu duquel il garderait le gouvernement héréditaire de l'Egypte, le commandement, sa vie durant, de la forteresse de Saint-Jean d'Acre et l'administration de la Syrie méridionale, à condition de faire évacuer immédiatement à ses troupes l'Arabie, les villes saintes, l'île de Candie et l'eyalet d'Adana. La France ressentit vivement l'injure qui lui était faite, mais après

quelques mois d'agitation et de bruits de guerre, Louis-Philippe se prononça résolument pour la paix. Méhémet-Ali, coupable de n'avoir pas accédé d'abord aux conditions des alliés et battu par eux, se vit contraint, au mois de juin 1841, de se contenter de la souveraineté héréditaire de l'Egypte et de la Nubie. La France prit part à la convention du 13 juillet suivant, laquelle annulait l'article le plus important du traité d'Unkiar-Skélessi, en attribuant au sultan le droit d'interdire à tout vaisseau étranger l'entrée du Bosphore et des Dardanelles.

Les missionnaires catholiques ne laissèrent pas de profiter de tous ces événements. Dès 1833, le nouveau royaume de Grèce possédait non seulement un archevêque, mais deux évêques avec 20,000 catholiques. L'évêque de Syra fut reconnu par le gouvernement comme légat apostolique. De nombreuses communautés religieuses se formèrent dans les principales villes. Dans tout l'empire turc, une constitution du 3 novembre 1839 proclama le libre exercice du culte catholique. L'émancipation des chrétiens à Damas remonte au temps de l'occupation de la Syrie par Ibrahim-Pacha, qui expulsa les derviches de cette ville, mais après la restitution de la Syrie à la Porte, les chrétiens du Liban ou Maronites furent sacrifiés par cette puissance et par l'Angleterre à leurs ennemis, les Druses. Les attentats de ces derniers émurent souvent l'Europe sans déterminer le gouvernement français à montrer une fermeté suffisante. En Palestine, la situation religieuse ne se trouva pas modifiée par l'intronisation de l'évêque protestant de Jérusalem; il demeura isolé et ses tentatives de prosélytisme restèrent impuissantes. Le 6 août 1840, l'Arménie turque, souillée des erreurs de Nestorius et d'Eutychès, vit le plus savant et le plus estimé de ses prélats, Artin, métropolitain de Van, revenir solennellement à la pureté de la foi et y rappeler ses compatriotes. Douze cents l'imitèrent. Chez les Chaldéens, un autre converti, Jean d'Hormès, archevêque de

Mossoul, obtenait le pallium en 1834, et ramenait à l'unité la plupart de ses prêtres, qui, à leur tour, propagèrent le catholicisme dans ce pays. Les juifs de Syrie rappelèrent leur fanatisme du moyen âge en assassinant le P. Thomas, capucin [1].

2. Les vues ambitieuses ou cupides de l'Angleterre et de la Russie s'étendaient bien au delà des limites de l'empire ottoman. Par le traité de Tourkmantchaï, à la date du 22 février 1828, la seconde de ces puissances conquérantes avait obtenu plusieurs provinces de la Perse et s'était avancée jusqu'à la mer Caspienne. Elle soumit successivement à sa domination plusieurs hordes des Kirghiz et s'empara ainsi d'une grande partie du Turkestan. L'Angleterre, inquiète pour ses possessions asiatiques, s'avança de son côté dans l'Afghanistan. Elle s'adjugea le Sindhy, et après une guerre dans le Pendjab, le traité de Koussour, du 9 mars 1846, retrancha à son profit du royaume de Lahore la province de Cachemire et d'autres districts. Ainsi menacée de deux côtés, la Perse éprouvait une inclination naturelle vers la France dont la politique chez elle était absolument désintéressée. Le catholicisme en profita. Le shah avait accordé en 1834 un firman de sûreté au P. Deuberia, supérieur de la mission arménienne. En 1839, le missionnaire Rossal, avec trois compagnons, alla évangéliser le pays de Lahore en même temps que le Thibet. Au mois d'avril 1840, l'ambassadeur français obtint une ordonnance qui proclamait la liberté du culte catholique, autorisait la construction et la réparation des églises, accordait aux fidèles tous les droits de sépulture, de mariage, de commerce, et plaçait l'exercice de tous ces droits sous la sauvegarde de la puissance publique. On leur permettait aussi d'élever des

1. Voy. Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, liv. XCI; Eyzaguirre, *Le Catholicisme*, etc., tome II, chap. x et xvi; trois discours de Montalembert sur les chrétiens de Syrie, *Discours*, tome II.

collèges, et Eugène Boré, un disciple des beaux temps de Lamennais, établit l'école française-persane de Tauris[1].

La compagnie anglaise des Indes était arrivée, en 1833, à dominer presque tout l'Hindoustan, où les Français et les Portugais ne conservaient plus que quelques villes, et avait encore augmenté ce grand empire de plusieurs conquêtes dans l'Indo-Chine. C'était trop pour une simple société commerciale. Par le statut de 1833, elle fut transformée en société de gouvernement; la couronne s'en attribua toutes les propriétés et lui laissa seulement l'usufruit pour une nouvelle période de vingt ans. En 1833, Grégoire XVI confia aux jésuites le vicariat apostolique de Calcutta; le P. Saint-Léger en prit possession malgré l'opposition du gouverneur portugais de Goa, et donna une grande vie au catholicisme par l'établissement d'un collège, de journaux et d'une société pour la propagation des bons livres. En 1837, d'autres jésuites partirent pour le Maduré, sous la juridiction du vicaire apostolique de Pondichéry. Des prêtres de Goa, révoltés contre le Saint-Siège, s'unirent aux Anglais, pour entraver leur apostolat. Victorieux de ces difficultés à force d'abnégation, les jésuites échappèrent ensuite à plusieurs tentatives d'empoisonnement. Les fièvres ou le choléra les décimèrent. Rien ne les découragea et bientôt ils se virent en mesure d'étendre leurs conquêtes parmi les païens. Deux oblats de Turin partirent à la fin de 1839 pour les vicariats apostoliques d'Ava et de Pégu, en Birmanie. Pallegoix, missionnaire français, fut créé vicaire apostolique de Siam en 1838. Le dernier roi d'An-nam, Gia-Long, se souvenant qu'il devait le trône à l'appui de la France et des chrétiens de ses états, avait ordonné à son fils, avant de mourir, de respecter toujours la liberté religieuse. C'était en 1820, et ce fils indigne, Minh-Menh, laissa bientôt voir qu'il

1. Voy. *Correspondance et Mémoires d'un voyageur en Orient*, par Eugène Boré.

ne tiendrait pas compte des recommandations paternelles. Cependant la persécution n'éclata ouvertement que le 6 janvier 1833. L'édit publié à cette date par le nouveau Néron menaçait des plus cruels tourments les chrétiens qui refuseraient de fouler la croix aux pieds. Ces menaces furent accomplies, et l'on vit les plus beaux faits de l'ère des martyrs se reproduire parmi les 500,000 fidèles du malheureux royaume. Le nombre des héros de tout âge et de tout sexe qui moururent pour la foi est inconnu. Nommons seulement deux évêques d'origine espagnole, Ignace Delgado et Dominique Hénarès; cinq missionnaires français, Gagelin, Jaccard, Marchant, Cornay, Dumoulin-Borie; les prêtres indigènes Jacques Nam, Dominique Xuyen, Thomas Du; les catéchistes François-Xavier Mau et Dominique Uy; les chrétiens Antoine Dich, Michel Mi, Thomas Dé, Étienne Vinh, Augustin Moï[1]. Dans son allocution du 27 avril 1840, Grégoire XVI célébra le courage des saintes victimes de la persécution. Minh-Menh était mort le 20 janvier précédent, mais son fils Thieu-Tri, ayant hérité de sa cruauté et de ses vices, continua la persécution jusqu'à ce que des navires français parurent sur les côtes pour réclamer la liberté des missionnaires[2].

3. Malgré des intermittences de persécution que nous avons déjà signalées et qui, en 1834, occasionnèrent le martyre du jardinier Liéou-Owen-Ven[3], la situation des chrétientés de la Chine était généralement assez paisible. Néanmoins le gouvernement demeurait toujours aux aguets pour empêcher les doctrines étrangères de venir transformer le Céleste-Empire. Ainsi, en 1836, un décret proscrivit les livres étrangers, parce qu'un émissaire de

1. Voy. une notice biographique des martyrs connus dans *Vies des Saints* de Giry, édition Contant-Laguerre, au 27 avril.

2. Voy. *Annales de la Propagation de la Foi*, n. 87, mars 1843.

3. Voy. *Vies des Saints*, par Giry, édition Contant-Laguerre, 17 mai.

la société biblique, en suivant les bords de la rivière de Canton, avait distribué sans précaution un nombre infini de bibles protestantes. Mais l'Angleterre donnait au Fils du Ciel un autre sujet de ressentiment. Depuis le commencement du siècle, l'Inde anglaise s'était ouvert dans l'empire chinois un débouché pour l'opium qu'elle produit abondamment. Ce commerce faisait sortir de la Chine des sommes énormes et y entretenait une habitude dégradante qui épuise même les forces corporelles. Prohibé à plusieurs reprises, il continuait de se pratiquer en contrebande, grâce à la connivence des mandarins, lorsqu'au mois de juin 1839, le gouvernement fit un éclat, s'empara du représentant officiel du commerce anglais à Canton, et le força de livrer toutes les caisses d'opium qui se trouvaient à bord des navires dans les eaux de la Chine. L'Angleterre demanda une réparation, qui lui fut refusée, et l'année suivante elle envoya une escadre dans la rivière de Canton, avec une armée de débarquement. Cependant la persécution contre les chrétiens avait éclaté à la fin de 1839. Jean-Gabriel Perboyre, lazariste français, trahi pour trente taels par son guide, subit une année de captivité et d'horribles tortures, et fut étranglé le 11 septembre 1840. Plusieurs indigènes souffrirent la mort, la prison ou l'exil, et beaucoup d'autres, même des femmes et des jeunes filles, déconcertèrent par leur constance les mandarins qui avaient espéré les faire apostasier. Les travaux des missionnaires ne furent pas arrêtés, et le vicaire apostolique de Canton ayant sollicité à Rome des auxiliaires de la compagnie de Jésus, qui n'avait pas reparu en Chine depuis la suppression, le gouvernement français se chargea de la traversée de trois de ces religieux jusqu'à Macao : ils s'embarquèrent le 27 avril 1841.

La guerre avec l'Angleterre se termina, le 26 août 1842, par le traité de Nankin. Les principaux articles de cette convention transféraient la possession de l'île de Hong-Kong aux Anglais, ouvraient à leur commerce les ports

de Canton, d'Amoy, de Fou-tchou-fou, de Ning-po, de Chang-haï, et permettaient à toutes les puissances européennes de se faire représenter par des consuls dans toutes les villes et les ports de l'intérieur. Rien ne fut stipulé relativement à la vente de l'opium, cause honteuse de la guerre, mais grâce aux avantages conquis par les armes anglaises et à la terreur qu'elles inspiraient, le commerce qui se faisait de ce poison par contrebande devint d'année en année plus étendu et plus lucratif. Le gouvernement anglais ne s'était pas occupé de la liberté religieuse; il parut s'en repentir après coup, et dans un traité supplémentaire fit déclarer que l'on ne pourrait plus mettre à mort les missionnaires. Les États-Unis conclurent aussi leur traité de commerce avec la Chine, le 3 juillet 1844; ils y donnèrent une place considérable aux intérêts de la religion protestante, et obtinrent la faculté d'élever des temples dans les différents ports. Le gouvernement français voulut profiter à son tour des ouvertures données par le traité de Nankin. L'ambassadeur Lagrenée partit avec une escadre au mois de décembre 1843, et pour indiquer que le côté le plus élevé de sa mission n'était pas tenu en oubli, cinq jésuites l'accompagnaient. Aussi le traité conclu à Wampoa, le 24 octobre 1844, ne stipulait pas seulement les avantages commerciaux déjà obtenus par les Anglais et les Américains. Trois édits impériaux furent publiés en faveur du catholicisme : le premier rendait hommage à la pureté de cette religion et permettait à tous les Chinois de l'embrasser; le second autorisait, comme marque distinctive de la foi chrétienne, le culte de la croix et des images; le troisième prescrivait la restitution de toutes les églises bâties depuis 1722, à l'exception de celles qui auraient été converties en pagodes ou en édifices publics. Grâce à la faiblesse, si ce n'est à la connivence du gouvernement, les mandarins se permirent bien souvent de contrevenir à ces dispositions. Néanmoins elles procurèrent un temps de répit aux mis-

sionnaires et aux chrétiens. On créa quatre nouveaux diocèses. Même les autorités anglaises de l'île de Hong-Kong se montrèrent bienveillantes pour les catholiques; elles leur accordèrent des emplacements pour église, séminaire et autres édifices nécessaires à une complète organisation.

La Corée évangélisée de nouveau à la fin du XVIIIe siècle et bientôt affligée par la persécution, reçut en 1833 le missionnaire chinois Pacifique-Ly. Le vicaire apostolique Bruguière, originaire de France, qui s'y rendait en 1835, mourut avant de parvenir au terme de son voyage. Deux missionnaires, ses compatriotes, Maubant et Chastan, furent plus heureux en 1836. Le nouveau vicaire apostolique, Imbert, les rejoignit en 1837. Malgré ce petit nombre d'apôtres et un état continuel de persécution et de détresse, le chiffre des chrétiens s'éleva en trois ans de 4,000 à plus de 9,000. Imbert et ses deux prêtres de France scellèrent leur apostolat par le martyre, le 21 septembre 1839. Une centaine de fidèles les avaient précédés ou les suivirent dans cette voie sanglante, et parmi eux plusieurs vierges dont quelques-unes avaient à peine dix ans. Ferréol, successeur d'Imbert, ne réussit à pénétrer en Corée que le 12 octobre 1845. On y comptait alors 20,000 chrétiens qui, presque tous, pour pratiquer plus facilement leur religion, s'étaient retirés dans les montagnes, où ils vivaient pauvrement. Ferréol avait pour guide le premier prêtre indigène de la Corée, André Kim, qui fut martyrisé le 16 septembre 1846. Avec lui d'autres indigènes, quatre hommes et quatre femmes, donnèrent leur sang pour la foi [1].

4. Nous avons dit comment le gouvernement de Charles X, peu de temps avant sa chute, avait planté sur la côte septentrionale de l'Afrique le drapeau de la civilisation chrétienne et française. La nouvelle monarchie

1. Voy. *Annales de la Propagation de la Foi*, n. 93, 110 et 115.

recueillit cette conquête de l'Algérie, comme un glorieux héritage, et fit les plus grands sacrifices pour la consolider. A la province d'Alger, elle joignit celles d'Oran et de Constantine. Ce fut au prix de luttes sans cesse renouvelées contre des races belliqueuses, que le fanatisme mahométan armait pour la guerre sainte. Abd-el-Kader, fils d'un célèbre marabout, sut les entraîner à sa suite, déployant tout le génie nécessaire aux combats de partisans, négociant avec ruse quand il ne pouvait plus combattre, sachant rendre le courage aux siens après tous les désastres, reparaissant toujours avec des forces dont la source semblait inépuisable. Enfin, contraint de se rendre, le 23 décembre 1847, aux généraux La Moricière et Cavaignac, il fut présenté le lendemain au duc d'Aumale, fils de Louis-Philippe, puis conduit en France, où on finit par lui donner le château d'Amboise pour prison. A la suite d'une sanglante défaite que le duc d'Aumale lui avait infligée au mois de mai 1843, il s'était réfugié auprès de l'empereur du Maroc. Le maréchal Bugeaud avait anéanti l'armée de celui-ci à la bataille de l'Isly, le 14 août 1844, et avait obtenu pour le renvoi d'Abd-el-Kader des promesses que la crainte du fanatisme musulman ne permit de remplir qu'à moitié. Malheureusement les hommes politiques se plaignaient que ces brillants succès militaires ne fussent pas égalés par les résultats de la colonisation, et plus d'une fois, au sein des chambres, la conduite du gouvernement fut amèrement critiquée : on proposa même l'abandon d'une grande partie de la conquête. Ce qui affligeait davantage les âmes religieuses, c'était de voir l'armée et les colons de l'Algérie entièrement privés de l'assistance du prêtre et des consolations de la foi. L'insurrection même trouvait un motif dans ce fait que la France se montrait devant le mahométisme comme une nation sans Dieu. On finit par comprendre le vice de cette situation. D'abord la tolérance fut accordée aux missionnaires qui s'établissaient dans

les principaux centres de population; puis les lazaristes reçurent officiellement la charge du service religieux; enfin, à la demande du gouvernement, Grégoire XVI établit en 1838, l'évêché d'Alger, étendant sa juridiction sur toute la colonie et dépendant de la métropole d'Aix. L'abbé Dupuch fut le premier évêque d'Alger. Bone, l'ancienne Hippone, comprise dans son diocèse, rappelait le souvenir de saint Augustin et des jours glorieux de l'église d'Afrique. En 1842, une précieuse relique du grand docteur, donnée par le souverain pontife, fut solennellement transférée dans cette ville, avec l'assistance de sept prélats français. Le clergé paroissial se forma peu à peu; une association de sœurs de charité s'établit à Alger. Marseille vit s'organiser une société chrétienne qui prit pour objet la civilisation de l'Afrique septentrionale. Dupuch se fit estimer des Européens et des Arabes. En 1841, on le vit braver la mort pour aller dans le camp d'Abd-el-Kader traiter avec lui de l'échange des prisonniers; 138 Français lui durent ainsi la vie. Fait non moins remarquable en face des préjugés contemporains, le gouvernement jeta les yeux sur les trappistes pour activer la colonisation, et le monastère de Staouéli, qui ne devait pas tarder à réaliser des prodiges, fut fondé en 1845. Les sœurs de la Doctrine chrétienne n'excitèrent pas moins l'admiration des Arabes par leur dévouement dans les écoles et au chevet des malades. Au mois de juin 1810, Dupuch avait déjà reçu 130 abjurations de protestants, sans compter les musulmans et les juifs, et ce mouvement continua. Plusieurs fois les Arabes du désert vinrent d'eux-mêmes demander un prêtre et des sœurs de charité.

La régence de Tunis accueillit en 1840 les sœurs de charité qui allaient seconder le zèle des religieux de Saint-François. L'évêque catholique du Caire avait la consolation de ramener beaucoup de Coptes engagés par ignorance dans l'hérésie d'Eutychès ; Grégoire XVI faci-

lita et augmenta le mouvement par l'institution d'un autre évêque à Alexandrie. Dans cette même ville, Méhémet-Ali, qui avait offert des colonnes de marbre pour la basilique de Saint-Paul et qui entoura de grands honneurs le légat apostolique chargé de visiter l'Égypte et la Syrie, bâtit pour les missionnaires et les sœurs de Saint-Vincent de Paul un collège, des écoles et un hôpital. Deux voyageurs, les frères d'Abbadie, préparèrent les voies aux missionnaires de Saint-Vincent de Paul qui allèrent secourir les restes des chrétientés de l'Éthiopie, perdus au milieu des musulmans et des païens, et les réconcilier avec l'Église romaine[1]. Depuis les traités de 1815 qui le cédèrent définitivement à l'Angleterre, le cap de Bonne-Espérance possédait un évêque catholique, avec quatre prêtres, trois chapelles et une école. Vers 1840, une colonie américaine fondée en 1841 dans la Guinée septentrionale pour recevoir les nègres affranchis des Etats-Unis, commença, sous le nom de Liberia, de former une sorte de république et recueillit des troupes nombreuses d'anciens esclaves. Le vicaire apostolique Baron, les ayant suivis dans l'espoir de pénétrer avec eux au sein de la Nigritie, dut ensuite chercher des coopérateurs à Rome et en France. Le nouvel institut du Saint-Cœur de Marie était spécialement destiné à l'évangélisation des nègres. Il envoya sept missionnaires, qui arrivèrent dans une saison peu favorable : cinq succombèrent à l'épreuve du climat, le sixième perdit courage, le vicaire apostolique reçut une autre destination ; le missionnaire restant, privé de toute communication, l'abbé Bessieux, passa pour mort jusqu'en 1845. Il réussit alors à faire connaître son existence à Rome, et dans le même moment, on donna cette mission à son institut. L'un de ses confrères, l'abbé Tisserand, partit avec le titre de préfet apostolique, mais il

1. Voy. *Annales*, etc., tome XVII, n. 101.

ne devait saluer que de loin cette nouvelle terre promise dont un autre sera le Josué. La mer l'engloutit à la hauteur de Mogador avec le navire qui le portait, comme il venait d'absoudre tout l'équipage et de donner le baptême à un juif au milieu des horreurs de la tempête. Le vicariat apostolique de l'Afrique centrale fut créé le 3 avril 1846 et livré d'abord à la compagnie de Jésus. Il comprend un espace cinq fois aussi vaste que la France, et compte 100 millions d'habitants. Sur différents points des côtes et dans plusieurs îles, des vicariats ou des préfectures apostoliques antérieurement fondés prospéraient. A l'île de France, devenue possession anglaise, le souverain pontife avait donné un évêque qui, en 1840, gouvernait avec six prêtres une population de 85,000 catholiques. A l'île Bourbon, restée française, il n'y avait encore que des prêtres, ainsi que dans nos possessions du Sénégal. En 1844, Dalmont, préfet apostolique de Madagascar, fit appel aux jésuites, et une mission s'établit dans la grande île africaine où l'hérétique Angleterre dispute l'influence à la France et au catholicisme[1].

5. Si nous passons dans le nouveau monde, les États-Unis attirent d'abord notre attention, à cause de leur prospérité matérielle et de leur puissance envahissante que rien n'arrête. On leur a fait un renom de tolérance religieuse, qui fut bien mal justifié à l'époque que nous étudions et depuis, par les attentats des protestants contre les églises et les divers établissements catholiques. Il n'en faut admirer que davantage les progrès du catholicisme dans les territoires de l'Union[2]. L'espace nous manque pour dire les œuvres de zèle, de charité et d'instruction, par lesquelles les jésuites, les sœurs de charité, les membres de toutes les associations catholiques for-

1. Voy. *Madagascar et les Madécasses*, par Octave Sachot.

2. Voy. *Le Catholicisme en présence des sectes dissidentes*, par Eyzaguirre, tome Ier, chap. V-VII.

cent le respect et l'admiration[1]. De nouveaux diocèces furent érigés en 1829 à Mobile et à Saint-Louis; en 1839, à Détroit, à Vincennes, à Natchez, à Nashville et à Dubucque. Des conciles provinciaux, où l'on traita les questions les plus intéressantes pour l'Église des États-Unis, se tinrent en 1840, 1843 et 1846. A la première date fut rétablie la mission du Texas, supprimée en 1812 par l'expulsion des franciscains; ce pays comptait encore dix mille catholiques. En dehors de l'action du clergé, un écrivain contribua beaucoup à occuper les Américains du Nord des questions religieuses; c'est le théologien et publiciste Brownson, qui fut successivement presbytérien, déiste, unitaire et enfin catholique. Pendant plusieurs années, il parcourut les États-Unis pour se livrer à la prédication. En 1831, il se proclamait partisan des doctrines de Guizot et de Cousin. A partir de 1837, il eut une revue à lui où ses croyances de néophyte ne le préservèrent pas toujours de certaines témérités. On lui doit aussi des ouvrages, dont un contient le récit de son odyssée doctrinale.

Les avides Yankees regardent les pays occupés par les Indiens encore sauvages comme une terre qu'ils peuvent envahir et exploiter sans scrupules. Pour faciliter cette domination, ils ont travaillé à répandre le protestantisme parmi les peuplades qu'ils voulaient soumettre. Mais les beaux dehors dont se couvre l'hérésie n'ont pas toujours réussi à tromper ces hommes primitifs. Sous le pontificat de Grégoire XVI, la sympathie des Indiens pour les Robes-Noires, comme ils appellent les missionnaires catholiques, amena le rétablissement des anciennes missions. En 1836, l'évêque de Saint-Louis du Canada, à la requête du cacique, envoya deux jésuites au pays des Kickapoas. Ils obtinrent la tolérance et même le concours

1. Voy. Eyzaguirre, *ibid.*, et Crétineau-Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, tome VI, chap. VI.

du gouvernement; bientôt il y eut une chrétienté florissante parmi les sauvages du lac Erié et de l'Ohio. Les Têtes-Plates de l'Orégon avaient entendu parler de la religion du Grand-Esprit par quelques Iroquois venus du Canada. Ils envoyèrent en 1839 une députation demander des missionnaires à l'évêque de Saint-Louis. Le P. de Smet, jésuite belge, partit, et après une première course dans les montagnes Rocheuses, revint chercher des auxiliaires pour évangéliser ce pays. D'autres s'avancèrent au delà de l'Orégon, et la moisson se trouva si abondante dans cette vaste région que le souverain pontife ne tarda pas à y ériger une métropole avec sept évêchés. Cependant les oblats de Marie s'établissaient dans plusieurs parties du Canada, et se préparaient à faire des expéditions apostoliques parmi les Indiens. Un vicaire apostolique s'était installé à Terre-Neuve et y bâtissait une grande église[1]. La Nouvelle-Écosse avait aussi le sien. La Californie comptait quarante-quatre missions, que les jésuites et les dominicains cultivèrent avec beaucoup de fruit. La république mexicaine demeurait en proie à des agitations intérieures qui l'affaiblissaient au profit des États-Unis, et ne permettaient guère d'accomplir la réorganisation ecclésiastique. En 1833, le parti aristocratique voulut s'opposer à plusieurs mesures, parmi lesquelles se trouvait la proclamation de la liberté des cultes et de la presse; la guerre civile ajouta ses horreurs aux ravages du choléra qui sévissait alors; le parti libéral triompha par les armes du président Santa-Anna. Mais, au mois de mai 1834, le congrès ayant rendu deux décrets, dont l'un licenciait les milices locales et l'autre supprimait les couvents au bénéfice du trésor public, la milice se déclara contre la première de ces lois et le clergé contre la seconde. Santa-Anna prononça la dissolution du congrès. Le nombre des catholiques augmentait dans

1. Voy. *Annales*, etc., n. 70, 79, 85.

les diocèses de l'Amérique centrale. La république de Guatemala rappela les jésuites en juillet 1843. Le vicaire apostolique de la Trinitad, secondé par des missionnaires répandus, au nombre de soixante-dix, dans les Antilles anglaises ou danoises, apaisait les divisions qui déchiraient les diverses colonies, construisait partout des églises et obtenait de nombreuses conversions[1].

Le zèle des missionnaires et du clergé séculier se déployait aussi dans l'Amérique méridionale, quoique paralysé trop souvent par les agitations politiques. Le gouvernement de la Nouvelle-Grenade ou États-Unis de la Colombie, république formée en 1831, traitant les évêques comme des fonctionnaires publics et les soumettant à ses tribunaux, ne craignit pas de juger la conduite pastorale de l'évêque de Panama, de lui ôter sa juridiction et d'inviter le chapitre à lui nommer un successeur. C'était le schisme, et les autres évêques protestèrent inutilement. La république de Vénézuéla avait pris naissance, comme la précédente, en 1831. Le 15 janvier 1834, elle décréta la liberté des cultes, l'abolition des dîmes et la transformation d'un certain nombre de couvents en collèges. Au Chili et au Pérou, les prétendus libéraux diminuèrent les privilèges du clergé, le nombre des couvents et celui des fêtes religieuses. En allant révolutionner le Portugal, le premier empereur du Brésil avait cédé le trône à son fils dom Pedro II. Celui-ci montra des velléités de révolte contre le pape qui, en 1834, avait refusé l'institution canonique à l'évêque désigné de Rio-Janeiro; mais il fut retenu par le dévouement du peuple brésilien au Saint-Siège. Quarante jésuites étaient à Buenos-Ayres, où les avait appelés un décret du dictateur Rosas; celui-ci, n'ayant pu en faire les instruments de sa politique, les expulsa en 1843; ils se dispersèrent dans le Brésil et

1. Voy. *Annales*, etc., n. 110.

le Chili. L'assemblée provinciale de Catamarca les redemanda l'année suivante. Le gouvernement de la Nouvelle-Grenade s'était uni à l'archevêque de Bogota pour appeler en 1842 des religieux de cet ordre.

6. Les îles de l'Océan, peuplées en grande partie de sauvages et plongées dans les désordres de l'idolâtrie la plus grossière, mais explorées par les navigateurs, visitées même, à la suite des commerçants, par les prédicateurs méthodistes, se présentèrent alors comme un champ nouveau à l'ardeur des apôtres. Grégoire XVI avait d'abord érigé, en 1833, les deux vicariats de l'Océanie orientale et occidentale, puis, en 1835, celui de l'Australie. Mais bientôt ils constituèrent chacun comme une grande province ecclésiastique renfermant plusieurs vicariats ou diocèses. L'Australie est habitée par des blancs avides de richesses, par des sauvages et par les colonies pénales de l'Angleterre; amas de corruption, d'immoralité, d'ignorance, d'hérésie, de paganisme, qui appelait un dévouement héroïque et rendit plus sensible le caractère divin de l'apostolat catholique. Là travaillent sans relâche des missionnaires anglais, irlandais, français, auxquels se sont joints des bénédictins, des religieux du Saint-Cœur de Marie et des sœurs de la Merci. Sydney est devenu métropole, ayant pour suffragants les évêchés d'Adélaïde, d'Hobartown et de Perth. L'Océanie occidentale a été livrée en 1836 à la société des maristes. Les missionnaires occupèrent en 1837 les îles de Wallis et de Futuna, en 1838 la Nouvelle-Zélande, en 1844 l'archipel de Fidgi, en 1845 celui des Navigateurs, en 1843 la Nouvelle-Calédonie, en 1844 la Mélanésie et la Micronésie. Ces conquêtes, accomplies par des hommes isolés ou en très petit nombre, n'ayant d'autre arme que la croix, renouvelèrent d'abord les plus beaux souvenirs de l'apostolat et ensuite ressuscitèrent les scènes de la primitive Église parmi des peuples enfants. Nous ne pouvons qu'engager à en lire le tableau dans les *Annales de la Propa-*

gation de la Foi[1]. Mais nous devons nommer ici ceux dont le sang féconda dans ces îles lointaines les premières semences du christianisme : le P. Chanel, premier apôtre de Futuna; Epalle, premier évêque de la Mélanésie et de la Micronésie. La difficulté des communications fit multiplier les vicariats apostoliques : on eut ainsi, outre le vicariat primitif, celui de l'Océanie centrale, celui de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides, et celui de la Mélanésie et de la Micronésie. On établit en outre des correspondants à Sydney pour le service de toute cette vaste province. La société de Picpus évangélisa l'Océanie orientale à partir de 1830. Les principales difficultés lui vinrent des émissaires protestants, méthodistes ou wesleyens. Aux îles Marquises, les mauvais traitements subis par les missionnaires motivèrent en partie une expédition française, et le contre-amiral Dupetit-Thouars occupa en 1842 les principales de ces îles, lesquelles reconnaissent maintenant la souveraineté de la France. L'opposition était encore plus vive dans l'île de Taïti, dont la reine Pomaré se laissait conduire par les missionnaires-négociants du protestantisme. Dupetit-Thouars qui, en 1842, avait obtenu pour la France le protectorat des îles de la Société, se voyant joué, s'empara de Taïti le 6 novembre 1843, et en chassa Pritchard, pharmacien, missionnaire et consul anglais. On revint néanmoins à un simple protectorat, le gouvernement de Louis-Philippe ayant eu la faiblesse de sacrifier le vaillant amiral aux plaintes de l'Angleterre, et même de faire voter une indemnité à Pritchard, ce qui devint dans l'opinion un grief des plus fâcheux contre la monarchie de juillet. Aux îles Sandwich, on allait jusqu'à torturer les néophytes et même de pauvres femmes; les missionnaires anglais étaient les secrets instigateurs de ces cruautés, et quand on invoquait leur intervention en faveur des victimes, ils répondaient que ces affaires ne

1. Voy. *Annales*, etc., n. 90 et 120.

les regardaient point. Il fallut qu'une frégate française vînt, en 1840, imposer le respect du catholicisme et de l'humanité. Aux îles Gambier, peuplées d'anthropophages, la mission avait commencé en 1834, et les fruits en étaient des plus consolants[1].

LEÇON XXXVI.

1. Louis-Philippe supportait mal le joug des hommes éminents qui composaient le ministère du 11 octobre 1832. Ce ministère tomba au mois de février 1836 sur la question de la conversion de la rente, dont il avait demandé l'ajournement. Le roi se plut à créer une rivalité entre Guizot et Thiers. Celui-ci forma un nouveau ministère, qui s'évanouit à son tour sur la question espagnole. Le comte Molé, d'une valeur politique égale à celle des deux rivaux, mais plus facile à se prêter aux volontés du roi, eut la présidence du nouveau cabinet, où Guizot accepta le portefeuille de l'instruction publique. Frappé d'impopularité par suite de sa complaisance pour la cour, ce ministère ne tarda pas à subir une crise, dont il sortit victorieux le 15 avril 1837, mais en perdant plusieurs de ses membres, parmi lesquels était Guizot. Il prononça, le 3 octobre, la dissolution de la chambre. Après les élections, le groupe de ses partisans trouva devant lui quatre partis, républicains, centre gauche, doctrinaires, légitimistes, et il se forma une coalition dont Thiers, Guizot et Odilon Barrot étaient les chefs. Au mois de janvier 1839, à la suite de discussions très vives sur le projet d'adresse au roi, cette coalition réduisit le ministère à une majorité insuffisante.

1. Voy. *Annales*, etc., n. 110.

La chambre fut dissoute; les électeurs firent triompher la coalition, mais ses chefs ne pouvaient se mettre d'accord sur le programme de gouvernement, et le roi avait fini par adopter provisoirement ce qu'on nomme un ministère d'affaires, quand quelques bandes de républicains, sous la conduite de trois émeutiers destinés à la plus triste célébrité, Barbès, Auguste Blanqui et Martin Bernard, tentèrent follement, le dimanche 12 mai, une insurrection qui ne laissait pas de rendre plus sensible le malaise de la situation. Alors on sortit du provisoire en constituant un ministère où ne paraissait aucun des chefs de la coalition, mais que le nom du maréchal Soult, son président, aurait suffi à faire respecter. Ce ministère tomba néanmoins au mois de février 1840 sur une demande de dotation qu'il présentait pour le duc de Nemours, fils du roi, à l'occasion de son mariage. Thiers venait d'émettre, dans un discours sur les affaires d'Orient, des idées conformes à celles de Louis-Philippe. Ce fut lui qui forma le ministère du 1er mars. Guizot était à Londres comme ambassadeur. Joués l'un et l'autre par la politique anglaise lors du traité du 15 juillet 1840, ils avaient paru d'accord à conseiller des mesures belliqueuses. Cependant, après que le refus du roi eut déterminé la retraite de Thiers, l'ambassadeur de Londres devint ministre des affaires étrangères et en réalité chef du nouveau ministère, dont le maréchal Soult avait la présidence, et qui se perpétua, moyennant quelques modifications, jusqu'à la fin du règne.

Dès lors la guerre fut déclarée entre Thiers et Guizot, le premier revenant toujours à son ancienne maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas, » et le second y opposant celle-ci : « Le roi règne et gouverne, sauf la responsabilité de ses ministres. » L'opposition de Thiers et des autres chefs de parti contre Guizot, ou plutôt contre la politique personnelle de Louis-Philippe, manqua souvent de justice et de raison, mais ce n'était pas à tort qu'on

reprochait à ce gouvernement son amour de la paix à tout prix, ses faiblesses envers l'Angleterre, sa préoccupation excessive des intérêts matériels, ses moyens abusifs d'influence sur le corps électoral et sur les députés. Ce dernier point était de nature à rallier les divers partis et à rendre l'opposition populaire. Dès les premiers mois de 1842, elle arbora pour ne plus le quitter le drapeau de la réforme électorale.

2. Plusieurs groupes de l'opposition, à l'exemple de Thiers, acceptaient la constitution et la dynastie. Mais il en était d'autres qui nourrissaient des espérances ennemies. En 1843, une députation de trois mille légitimistes alla saluer à Londres, dans la personne du comte de Chambord, le prétendant à la couronne de Charles X. Guizot fit insérer dans l'adresse de la session suivante une phrase qui « flétrissait cette coupable manifestation. » La discussion avait été orageuse; les députés qui s'étaient rendus à Londres donnèrent leur démission, et les nouveaux suffrages de leurs électeurs effacèrent les flétrissures de la majorité ministérielle. L'éloquence de Berryer aurait suffi à faire redouter la puissance du parti légitimiste. Celui que les bonapartistes nommaient Napoléon II, et qui avait porté le titre de roi de Rome, gardé par la cour d'Autriche sous le nom de duc de Reichstadt, était mort dans la fleur de la jeunesse, le 22 juillet 1832. Mais le fils du roi de Hollande et de Hortense de Beauharnais, Louis-Napoléon Bonaparte[1], dont nous avons vu les exploits révolutionnaires dans les Etats pontificaux, avait hérité de ses prétentions. Le 30 octobre 1836, il essaya, dans des conditions folles, une insurrection militaire à Strasbourg. Soit générosité, soit politique, Louis-Philippe laissa la liberté au prince, avec ordre de se retirer en Amérique; mais la cour d'assises de Colmar ayant acquitté ses complices, même militaires, aux applaudis-

1. Il était né aux Tuileries, le 20 avril 1808.

sements de l'opinion, le gouvernement crut devoir prévenir le retour d'un pareil scandale en proposant une loi qui, pour des crimes communs à des militaires et à d'autres citoyens, renvoyait les premiers devant les conseils de guerre. Cette loi, dite *de disjonction*, fut repoussée par la chambre. La nouvelle monarchie, peut-être en souvenir de ce qui s'était passé sous la Restauration, glorifiait les hommes et les choses de l'Empire. Elle demanda aux Anglais la dépouille mortelle de l'empereur, qu'un des fils de Louis-Philippe, le prince de Joinville, alla chercher à Sainte-Hélène, et qui fut conduite en triomphe à l'église des Invalides, le 15 décembre 1840. Ce culte de la gloire était populaire. Louis-Napoléon crut le moment venu de relever sa cause. Il avait quitté l'Amérique dès 1837, pour venir en Suisse recueillir le dernier soupir de sa mère. L'année suivante, le gouvernement français s'inquiéta du voisinage de ce prétendant, et pour ne pas créer de périls à la confédération hospitalière, le prince reprit volontairement le chemin de Londres. Il y publia, en 1839, sous le titre d'*Idées napoléoniennes*, une apologie du gouvernement impérial, mélange de principes libéraux et de doctrines autocratiques, qui eut un succès européen, au moins de publicité et de retentissement. Le neveu essaya donc de reconquérir le sol français avant l'oncle, et le 6 août 1840, il vint débarquer à Boulogne. Cette nouvelle échauffourée fut encore plus misérable que la première. Arrêté avant d'avoir pu se rembarquer, le prince fut condamné à une prison perpétuelle dans le château de Ham. Il s'évada en 1846 et regagna l'Angleterre. L'ancien journal de Thiers, *le National*, laissé aux mains d'Armand Carrel, était devenu le principal organe du parti républicain. Le jeune et brillant publiciste succomba, en 1836, dans un duel avec Émile de Girardin, qui venait de fonder le journal *la Presse* et devait fournir dans le journalisme une carrière aussi longue que variée. Le *National* resta, néanmoins, soutenu par des écrivains capables ; mais pre-

nant un ton plus conciliant, il se trouva dépassé, en 1843, par la *Réforme ;* le parti comptait aussi des orateurs à la chambre, et les attaques dirigées de tous les rangs de l'opposition contre le gouvernement ne pouvaient que lui attirer des recrues. Au parti républicain se rattachaient, par la haine commune des institutions existantes, les divers groupes du communisme et du socialisme. En 1843, Pierre Leroux quitta les nuages de la philosophie progressive pour appliquer ses idées de réforme humanitaire; il se mit à la tête d'une imprimerie, édita de petits traités et fonda la *Revue sociale.* Un autre écrivain, déjà connu dans la presse républicaine, Louis Blanc, publia en 1840 sa théorie de l'*Organisation du travail.* Ce qu'il concluait à réclamer, c'était, pour employer ses propres termes, « l'absorption de l'individu dans une vaste solidarité où chacun aurait selon ses besoins et ne donnerait que selon ses facultés. » Vers le même temps, un logicien beaucoup plus radical, Proudhon, publiait à Besançon deux mémoires avec ce titre : *Qu'est-ce que la propriété?* et il y développait cette sentence audacieuse, énoncée dès les premières lignes : « La propriété, c'est le vol[1]. » Dans le même sens, il donna en 1842 l'*Avertissement aux propriétaires.* L'année suivante, il fit paraître à Paris un ouvrage plus considérable : *De la création de l'ordre dans l'humanité*, pour révéler son système d'organisation politique; et il le compléta en attaquant les plans des autres réformateurs et des économistes dans son *Système des contradictions économiques.* Il avait été poursuivi et acquitté devant la cour d'assises de Besançon à l'occasion de l'*Avertissement ;* cependant le scandale de ses paradoxes n'avait pas encore suffi à lui donner une grande notoriété. Il en était autrement, hélas! de Lamennais,

1. Comme beaucoup de sophistes fameux, Proudhon n'avait pas même le mérite de l'invention. Brissot de Warville avait dit la même chose en 1780.

qui, sans autre idée bien arrêtée que sa théorie du christianisme réduit tout entier à la charité, se trouvait mêlé à tout ce que le mouvement démocratique avait de plus subversif. Devenu, dans la presse périodique, le collaborateur de Louis Blanc, il mit au jour, presque d'année en année à partir de 1837, le *Livre du peuple*, l'*Esclavage moderne*, le *Pays et le Gouvernement*, écrit qui lui valut un an de prison; *Une voix de prison*, *Amschaspands et Darvands*, satire de la société sous le voile d'une allégorie persane; la traduction des *Evangiles*, accompagnée de *Réflexions* qui reproduisent ses nouvelles doctrines, et enfin l'*Esquisse d'une philosophie*, déplorable avortement du projet qu'il avait conçu dans ses beaux jours, chaos où les dogmes faussés se mêlent confusément avec les idées panthéistes de l'école d'Alexandrie. Une femme douée des dons du style, et qui, après avoir délaissé le foyer conjugal, s'était acquis une situation brillante dans la littérature sous le nom de George Sand, refléta tour à tour, dans ses romans philosophiques, les idées de Pierre Leroux et celles de Lamennais. Le roman populaire d'Eugène Sue, les *Mystères de Paris*, publié en 1842, n'offre qu'une série de déclamations socialistes et de tableaux de la misère du prolétariat opprimé par les vices de la bourgeoisie. A tout ce travail de la pensée en délire, il faut ajouter celui des sociétés secrètes, mécontentes qu'un pouvoir élevé par leurs mains négligeât de réaliser leur programme et s'occupât uniquement de consolider la dynastie, en se dévouant à la politique conservatrice. La rupture était déclarée même avec la franc-maçonnerie, depuis que le maréchal Soult avait obstinément interdit, en 1845, l'affiliation des militaires. Aussi des bas-fonds révolutionnaires continuaient de sortir des attentats pareils à ceux que nous avons déjà signalés. Dans l'espace de dix ans, cinq tentatives d'assassinat furent commises contre Louis-Philippe et une autre contre le duc d'Aumale.

Ni le caractère du gouvernement ni celui de la masse

bourgeoise sur laquelle il s'appuyait ne semblaient propres à neutraliser tant de forces menaçantes. L'un et l'autre avaient voué leurs préoccupations au développement de la richesse et de l'industrie. La création des grandes voies de communication, l'application de la vapeur aux différents moyens de transport, commençaient à donner une grande facilité et une promptitude jusque-là inconnue aux relations internationales. La leçon précédente nous a montré que l'apostolat en profitait, mais aussi la cupidité, le désir de s'enrichir vite, y trouvaient d'abondantes matières et de fortes excitations. Déjà l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne se couvraient de chemins de fer. Les chambres commencèrent à s'occuper du réseau français en 1838 et votèrent les grandes lignes en 1842. Ce monde, occupé d'amasser et de jouir, était fermé aux vues supérieures de l'ordre moral, ou n'y accordait qu'une attention légère et distraite; les passions devenaient d'autant plus aveugles et plus terribles qu'elles puisaient davantage leur origine dans la matière. La littérature offrait la vivante image de cette situation; les plus vigoureuses intelligences se laissaient entraîner par le courant; la poésie la mieux faite pour voler jusqu'au ciel laissait tremper ses ailes dans cette fange ou cette poussière; nous en avons déjà cité les plus mémorables et les plus tristes exemples. Un pareil sol convenait sans doute à l'épanouissement du roman et du drame bourgeois; on vit alors en ce genre la végétation la plus luxuriante, la plus touffue, mais aussi la plus futile, la plus enténébrée, la plus vénéneuse que l'histoire littéraire ait jamais eu à décrire. Celles de ses productions qui n'attaquaient pas directement la religion ou l'ordre social flattaient le sensualisme, violaient toute pudeur, faussaient le caractère des personnages et des institutions historiques, réhabilitaient le vice et la passion, substituaient souvent l'idéal du laid et de l'horrible à celui du beau. L'école romantique, par ce dernier côté, pouvait passer

dès lors pour avoir transporté la révolution dans le domaine des lettres.

Voulant s'attacher cette aristocratie de l'argent, qui, après l'aristocratie militaire de l'empire, venait prendre la place de l'ancienne noblesse, la monarchie de juillet se voyait obligée d'en flatter les instincts. Places, fonctions, entreprises publiques, autorisations d'entreprises particulières, fonds secrets, tout cela devenait moyens de conquérir des suffrages ou des créatures, et de ces moyens le budget de l'État était l'immense réservoir, sans cesse grandissant, toujours avide d'emprunts et d'impôts. Avec ce système, on obtenait la majorité dans les votes parlementaires; mais la société se dissolvait, la cupidité et l'envie chez les pauvres s'irritaient, les partis hostiles reprochaient au gouvernement d'être corrupteur, le socialisme invoquait de légitimes doléances et citait des abus manifestes en faveur de ses répugnantes théories. Louis-Philippe et les hommes qui le servaient n'avaient pu opérer un retour vers les principes conservateurs sans avoir l'air de démentir leur origine. On ne voyait là qu'une contradiction intéressée, tyrannique, dont la force était le dernier mot, et quand s'élevèrent autour de Paris les fortifications que Thiers avait demandées en 1840, sous le coup de la question d'Orient, on put faire croire à la multitude que ces remparts et ces forteresses avaient moins pour objet réel de protéger la capitale que de l'opprimer.

Le plus grand espoir de la monarchie de juillet, sa meilleure garantie de durée, se trouvait dans la belle et florissante famille qui entourait le trône de Louis-Philippe. L'union et les vertus domestiques y régnaient. Le duc d'Orléans, héritier présomptif, jouissait d'une popularité que ses qualités naturelles justifiaient. Le duc de Nemours montrait un caractère élevé et avait déployé des talents militaires en Afrique; il s'était marié avec une duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha, héritière d'une grande fortune. Le prince de Joinville, marié avec la sœur de

dom Pedro II, possédait une brillante réputation de marin et avait légitimement conquis le grade de vice-amiral, de même que le duc d'Aumale, uni à une princesse de Naples, s'était élevé au titre de lieutenant général et au gouvernement de l'Algérie. Le duc de Montpensier, à peine âgé de vingt ans, avait déjà fait ses premières armes avec distinction contre les Arabes. Nous avons dit que la princesse Louise fut appelée par Léopold Ier à partager avec lui le trône de Belgique; elle sut gagner le cœur de ses sujets. Sa sœur Clémentine devint princesse de Saxe-Coboug-Cohari. La seconde des filles de Louis-Philippe, Marie, cultiva les beaux-arts avec un succès voisin de la gloire : on lui doit une célèbre statue de Jeanne d'Arc. Néanmoins cette riche sève de la branche cadette ne rassurait pas entièrement les esprits sérieux, qui se rappelaient que quelques jours d'émeute avaient emporté, en 1830, trois générations de la branche aînée. Les souvenirs du fameux régent et de Philippe-Égalité pouvaient paraître suffisamment expiés, et d'ailleurs le contraste de la vie de Louis-Philippe les couvrait. Mais à ce prince même on reprochait le rôle qu'il avait joué dans la comédie de quinze ans, et l'opinion hostile lui demandait compte du mystère qui, malgré les discussions d'un procès célèbre, continuait de planer sur la mort du duc de Bourbon, dernier prince de Condé, que l'on avait trouvé pendu à l'espagnolette de sa fenêtre, dans son château de Saint-Leu, le 27 août 1830, et dont le duc d'Aumale avait recueilli par testament l'immense héritage. Certaine grandeur, que les peuples désirent dans leurs souverains, manquait à la nouvelle cour. Avant d'être proclamé, Louis-Philippe avait eu soin, le 7 août 1830, d'abandonner à ses enfants, l'aîné excepté, et sous réserve d'usufruit, tous ses biens, qui, autrement, allaient tomber dans le domaine de l'État. Depuis, il avait trop paru céder à des préoccupations du même ordre en demandant pour ses fils des dotations que les députés,

nous l'avons vu, n'accordèrent pas toujours. Puis la Providence laissa de sinistres nuages obscurcir l'horizon de cette jeune dynastie. La princesse Marie mourut prématurément à Pise, le 2 janvier 1839. Ce deuil n'était rien en comparaison de celui qui devait suivre. Le 13 juillet 1842, le duc d'Orléans se tua en sautant de sa voiture dont les chevaux s'emportaient. Il laissa deux fils : le comte de Paris, né en 1838, et le duc de Chartres, né en 1840. A la demande du gouvernement, les Chambres votèrent une loi qui fixait la majorité du futur roi à dix-huit ans et déférait la régence au duc de Nemours. Or, celui-ci était impopulaire à cause même de la fermeté de ses principes, qui le faisait passer pour légitimiste.

4. Aux prises avec tant de difficultés, la monarchie de juillet, sans abandonner son système d'indifférence et de scepticisme, avait compris que la religion était une force sociale sur laquelle il fallait s'appuyer. Les vexations des premières années furent suivies d'actes contraires, mêlés cependant à des prétentions qui s'inspiraient du gallicanisme parlementaire et des articles organiques. A Paris et en province, on favorisa la restauration ou la construction des édifices consacrés au culte. On augmenta le traitement du clergé ; mais, comme si ce n'eût pas été une indemnité due en rigoureuse justice, on y assimilait le salaire accordé aux ministres protestants. L'image du Christ reparut dans les tribunaux. Les processions de la Fête-Dieu et de l'Assomption recommencèrent à se faire solennellement dans beaucoup de grandes villes. La reine Marie-Amélie, fille de Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles, était pieuse ; grâce à elle, la nomination royale appela dans les rangs de l'épiscopat les sujets les plus dignes. Le titre de métropole fut rendu à l'église de Cambrai en 1841, et l'un des prélats qui rappelaient le mieux Fénelon par leurs vertus et leur éloquence, monseigneur Giraud, passa de l'évêché de Rodez au nouveau siège archiépiscopal. Une ordonnance ministérielle du 22 mai 1841 con-

fia aux sœurs de charité le soin de presque tous les hôpitaux, des maisons de correction et de détention. On avait résolu, en 1832, de ne pas accorder de traitement aux futurs membres du chapitre de Saint-Denis; cette décision fut rapportée en 1838. Le gouvernement alla plus loin: oubliant cette fois tous les préjugés gallicans, il s'entendit avec Rome et obtint la bulle du 3 avril 1843 qui exemptait le chapitre et l'établissement d'éducation de la Légion d'honneur de la juridiction de l'archevêque et les soumettait à celle du primicier, sous l'autorité du Saint-Siège. C'était réparer la faute commise par Frayssinous, lors du conflit entre Quélen et l'archevêque de Rouen, alors grand aumônier en même temps que primicier. Les difficultés relatives au refus de sépulture ecclésiastique continuaient de se présenter çà et là, et quelquefois des désordres éclataient, en vue de faire violence au clergé et à ses règles disciplinaires. Dans une circulaire du 21 mars 1837, le procureur du roi à Aix signala ces *exigences injustes et tyranniques*. Revenant toujours aux articles organiques, le gouvernement réprimait les désordres, mais croyait pouvoir tracer des règles en cette matière comme en beaucoup d'autres qui regardent l'Église seule. Le garde des sceaux, Martin (du Nord), se montra particulièrement zélé en ce genre et composa ou signa d'étonnantes circulaires sur la célébration de la *férie* (sic) de l'Ascension coïncidant avec la fête du roi, sur les bornes à garder par les prêtres qui croient devoir refuser les honneurs de la sépulture chrétienne, sur l'autorisation des oratoires privés, etc. Avec de pareilles prétentions, alors même qu'un gouvernement professe le respect de la religion, il est fatalement amené, sous prétexte de réprimer des abus imaginaires, à commettre lui-même les abus les plus criants. On en vit de nombreuses preuves, dont souffrirent cruellement les associations chrétiennes de bienfaisance et même de faibles communautés de femmes, surtout pendant cette lutte

des catholiques pour la liberté que nous raconterons bientôt.

L'appel comme d'abus continuait naturellement de fleurir. Nous en citerons ici deux exemples. Une ordonnance royale du 21 mars 1837 prononça qu'il y avait abus dans la protestation de l'archevêque de Paris et du chapitre contre la translation du palais archiépiscopal. On se rappelle le pillage et la dévastation de cet édifice. Il s'agissait du projet de loi qui en cédait l'emplacement à la ville de Paris et assignait à l'archevêque une autre demeure loin de sa cathédrale. En 1845, le conseil d'État condamna un mandement de l'archevêque de Lyon. C'était, depuis 1839, Maurice de Bonald, fils du célèbre publiciste, créé cardinal en 1841. Il avait censuré un ouvrage gallican de Dupin aîné, le *Manuel du droit public ecclésiastique français*, et soixante évêques lui donnaient leur adhésion publique. On reprochait surtout à l'archevêque de s'appuyer sur la bulle *Auctorem Fidei*, et l'évêque de Digne, Marie-Dominique-Auguste Sibour, s'adressant directement au garde des sceaux, n'eut pas de peine à démontrer que, si cette Constitution ne possédait pas de valeur légale en France, du moins personne n'en pouvait contester la valeur dogmatique.

Nous avons déjà vu qu'en ce qui regarde le traitement des ministres, le gouvernement affectait d'égaler le protestantisme au catholicisme. D'autres symptômes excitaient les alarmes de la France pour son titre de première nation catholique. Ce n'était pas assez que le membre dirigeant du ministère fût protestant. L'épouse du duc d'Orléans, la future reine, Hélène de Mecklembourg-Schwérin, était protestante, et montrait du zèle pour sa secte. La sœur du prince héritier, Marie, avait été mariée au prince protestant Alexandre de Wurtemberg. Quand arriva la mort tragique du prince royal, sa femme était près de se rendre à Strasbourg pour y installer des diaconesses, et ses coreligionnaires, enthousiasmés, ne

parlaient de rien moins que de supplanter les catholiques dans la possession de la cathédrale. Quand la princesse Marie mourut à Pise, on prétendit que cette âme aimante et religieuse avait succombé à la douleur de voir son jeune enfant élevé dans le protestantisme. Elle offrit sa vie pour la conversion de son époux[1].

5. Profitant néanmoins de tout l'espace qui leur était laissé, de toute la liberté qu'on pouvait extraire des lois, les convictions catholiques se posaient hardiment sur le terrain des nouvelles institutions. On a dit que, par les conférences de Notre-Dame, Lacordaire avait converti l'opinion. Ce mot peint merveilleusement la nouvelle situation des esprits par rapport à la question religieuse ; il ne paraissait plus possible de la dédaigner : la puissance de l'ironie voltairienne était usée. Le P. de Ravignan, qui continua l'œuvre des conférences jusqu'au carême de 1846, put établir, à la fin de la station de 1841, une retraite de plusieurs jours pour les hommes et la terminer solennellement par la communion générale. Lacordaire, pendant son voyage à Rome, avait conçu l'idée d'un coup plus hardi encore à tenter contre les préventions de l'incrédulité. Après s'être muni, dans un second voyage, de l'approbation du général des dominicains, il prépara l'exécution de son dessein par la publication d'un *Mémoire pour le rétablissement en France de l'ordre des frères prêcheurs.* Le 12 avril 1840, il fit profession au couvent de la Quercia, près de Viterbe, en compagnie d'un jeune homme nommé Réquédat, que les doctrines de Buchez avaient conduit aux croyances catholiques. Ils prirent ensuite possession du couvent de Sainte-Sabine, sur le mont Aventin. Réquédat succomba peu après à une phtisie pulmonaire, mais déjà d'autres étaient venus. Avant de rentrer en France, Lacordaire se fit précéder de sa belle *Vie de saint Dominique*, montrant, dans une douce et pénétrante lumière,

1. Rohrbacher, *Histoire*, etc., liv. XCI.

le vrai caractère de celui qu'on a tant calomnié à propos de l'inquisition. Il avait désarmé le gouvernement français par la franchise de ses déclarations, et pouvait compter sur l'appui de monseigneur Affre, l'ancien vicaire général d'Amiens, qui venait de succéder à Quélen. Le 14 février 1841, il inaugura dans la chaire de Notre-Dame le froc dominicain exilé de France depuis cinquante ans. Le discours qu'il prononça sur la *Vocation de la nation française* est resté célèbre. Retourné presque aussitôt à Rome et installé dans le vieux cloître de Saint-Clément, il s'y vit entouré de douze Français. Alors vinrent des épreuves. Lacordaire reçut l'ordre de rester à Rome, pendant que la moitié de ses compagnons se rendrait à la Quercia et l'autre moitié au couvent de Bosco, dans le Piémont. Il ne tarda pas à regagner la France, et prêcha pendant cinq mois à Bordeaux. L'été de 1842 passé au couvent de Bosco, nous le retrouvons à Nancy, où l'un des fruits de sa prédication fut l'établissement du premier monastère français, grâce à la générosité de Thierry de Saint-Beaussant, qui lui-même mourut dominicain quelques années après. En 1844, ses prédications à Grenoble produisirent la création d'une seconde communauté dans le couvent de Chalais, qui avait autrefois appartenu à l'ordre de Saint-Benoît. Dès l'avent de 1843, il avait repris le cours de ses conférences à Notre-Dame et il les continua pendant l'avent des trois années suivantes.

Le changement de l'opinion se manifestait à la tribune des deux Chambres, où les questions religieuses trouvaient de hardis interprètes, et à leur tête le jeune comte de Montalembert, dont l'éloquence captivait la Chambre des pairs et remuait les intelligences dans tout le royaume; à l'Académie française, où le comte Molé et le chancelier Pasquier firent entendre un langage chrétien ; dans certaines régions de l'enseignement universitaire, où des professeurs éminents, comme Frédéric Ozanam, servaient la cause de la vérité et de l'Église ; dans la presse, dont

les organes voués à la défense du christianisme se faisaient une place de plus en plus large et qui commençait à subir la supériorité d'un nouveau polémiste de l'*Univers religieux*, M. Louis Veuillot, récemment converti dans un voyage à Rome [1].

6. Le clergé séculier se rendait recommandable par son esprit de régularité et son goût pour l'étude : le zèle de l'épiscopat entretenait ces dispositions à l'aide des retraites annuelles et des conférences ecclésiastiques. Doué d'une intelligence et d'une activité peu communes, l'abbé Migne établit à Paris l'*Imprimerie catholique*, pour mettre à la portée de tous les presbytères les trésors de l'érudition sacrée ; on vit sortir rapidement de ses presses la *Patrologie complète, grecque et latine*, les *Cours complets de théologie et d'Écriture-Sainte*, l'*Encyclopédie théologique*, etc. Cet exemple suscita d'honorables imitations ; de là viennent ces courageux éditeurs catholiques qui continuent de rendre tant de services. En retournant aux sources de la science, on corrigeait bien des erreurs. Rohrbacher achevait la publication de sa grande *Histoire de l'Église*, et déjà il était vrai de dire qu'il avait détrôné Fleury et son gallicanisme. D'autres athlètes attaquaient vigoureusement le schisme liturgique, fruit du gallicanisme et du jansénisme. En 1839, monseigneur Parisis, évêque de Langres, donna le premier exemple du retour au rit romain. La même année, dom Guéranger commença la publication de ses *Institutions liturgiques ;* le savant religieux ne se contentait pas de traiter la question de légitimité ; il examinait les diverses liturgies au point de vue de l'ordre, de la richesse doctrinale, du mérite littéraire et même grammatical ; il interrogeait la vie des réforma-

1. Les ouvrages de ce célèbre écrivain sont nombreux et forment la meilleure source de renseignements sur sa personne et sur sa vie. Nous indiquerons spécialement l'histoire de sa conversion, sous le titre de *Rome et Lorette*, et le recueil de ses articles de journaux, sous le titre de *Mélanges religieux, historiques et littéraires*, deux séries.

teurs gallicans. De là une controverse multiple, ardente, où le principal contradicteur de dom Guéranger fut monseigneur Fayet, évêque d'Orléans. En 1846, l'évêque de Langres réduisit la thèse à ses termes les plus simples par son opuscule *De la question liturgique,* mettant en lumière ces points incontestables : que, parmi toutes les liturgies eutre lesquelles on avait à choisir en France, la liturgie romaine était la plus ancienne, la plus universelle, la plus immuable, la plus complète et la plus sûre. Le Saint-Siège ne pouvait qu'être satisfait du mouvement qui s'opérait. Dans un bref adressé à monseigneur Gousset, l'apologiste de la théologie de saint Alphonse de Liguori devenu archevêque de Reims, Grégoire XVI avait hautement loué l'exemple du retour au rit romain donné par monseigneur Parisis. C'est dans le même esprit et à l'encontre des articles organiques que monseigneur Sibour, évêque de Digne, écrivait ses *Institutions diocésaines*[1]. Mais on eut à se précautionner contre les menées de certains esprits étroits ou excessifs qui, sous couleur de revenir au droit commun, méconnaissaient la situation actuelle et menaçaient d'introduire une sorte de presbytérianisme Ainsi monseigneur Guibert, oblat de Marie, évêque de Viviers, dut réprimer dans son diocèse les efforts d'un parti qu'avaient suscité deux prêtres, les frères Allignol, en publiant un livre *Sur l'état actuel de l'Église en France*, pour réclamer comme un droit commun l'inamovibilité des desservants. Les mêmes doctrines s'agitèrent ailleurs; plusieurs évêques parlèrent et agirent comme celui de Viviers; monseigneur Affre condamna par les mêmes raisons un recueil hebdomadaire intitulé le *Bien social.* Les frères Allignol se soumirent. Tout autre était l'heureuse réforme suscitée par monseigneur Gousset dans le domaine de la casuistique : il la continua en publiant en 1844 sa *Théologie morale*, qui devint bientôt le

1. *Vie de Mgr Sibour*, par M. Poujoulat, chap. VI.

manuel d'un grand nombre d'étudiants et de confesseurs.

Démontrée dans les conférences de Notre-Dame, l'alliance de la raison et de la foi produisait des œuvres remarquables sur le terrain de la science et de la philosophie. Un illustre magistrat, M. Auguste Nicolas, exerça un véritable apostolat par ses *Études philosophiques sur le christianisme,* publiées de 1842 à 1845. M. Marcel de Serres avait écrit, en 1838, *De la Cosmogonie de Moïse comparée aux faits géologiques*, et en 1841 M. Blanc Saint-Bonnet, *De l'unité spirituelle de la société et de son but au delà du temps.* Ancien élève et professeur de l'Université, pourvu de ses cinq diplômes de docteur, doyen de la faculté des lettres de Strasbourg et en même temps directeur du collège de Juilly, l'abbé Bautain unissait les dons de l'âme et du talent aux ressources de l'érudition. Malheureusement, déçu par les systèmes éclectiques et rationalistes, il exagéra l'impuissance de la raison et prétendit qu'en dehors de la révélation la certitude manquait de base. Monseigneur Lepappe de Trévern, évêque de Strasbourg, qui lui avait confié la direction de son petit séminaire, condamna ce système, et Grégoire XVI ratifia la sentence épiscopale par un bref du 20 décembre 1834. La controverse continua, mais l'abbé Bautain ne voulait que la vérité. Il se soumit en 1840, et signa cinq propositions contraires au fidéisme.

7. Autre démonstration de la vérité catholique. Les conférences de Saint-Vincent de Paul s'étaient multipliées; elles avaient donné une nouvelle vie à l'œuvre de saint François-Régis, fondée en 1826 pour la réhabilitation des unions irrégulières. On établissait des œuvres en faveur des soldats, pour la moralisation et l'instruction des ouvriers, etc. A côté des anciennes communautés enseignantes et charitables, de nouvelles grandissaient. La Sainte-Famille s'était formée à Bordeaux, sous la Restauration : par ses douze branches, elle offre aux sœurs toutes les fonctions de la vie active et contemplative.

Plusieurs congrégations de frères, plus ou moins étendues et nombreuses, suppléaient, dans diverses provinces, l'institut du vénérable de la Salle, incapable de répondre à tous les besoins; elles avaient dès lors ou ont reçu depuis l'autorisation du gouvernement. L'abbé Millet, vicaire d'Arcis-sur-Aube, donna aux malades des gardes aussi vigilantes pour la santé de l'âme que pour celle du corps, en instituant les sœurs de Bon-Secours. La dévotion du mois de Marie, d'origine italienne, s'implantait alors en France, où elle a jeté des racines si profondes. Guidé par une illumination intérieure, le vénérable des Genettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, avait établi dans cette église, au milieu du quartier de la capitale le plus livré aux affaires et au plaisir, l'archiconfrérie du très saint et immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, qui obtint des prodiges de grâce et ne tarda pas à étendre son réseau sur le monde entier : le bref d'érection est du 24 avril 1838[1]. Les âmes chrétiennes se réjouirent de voir réparer quelques-uns des grands scandales de l'époque révolutionnaire : Talleyrand, mort le 17 mai 1838, s'était rétracté et avait reçu les sacrements de l'Église; de même et mieux encore l'abbé de Pradt, mort en 1837[2]. Une vie consacrée tout entière par la charité et le zèle sacerdotal, celle de Cheverus, cardinal et archevêque de Bordeaux, s'éteignit le 19 juillet 1836 : ce fut un deuil universel. Le 7 juillet 1839, mourut madame Gényer, riche et sainte veuve qui avait fondé dans le diocèse de Cahors les sœurs de la Miséricorde, pour faire des classes gratuites, recueillir des orphelines, former des congrégations de jeunes filles et surtout panser les plaies des pauvres malades[3]. Toute pauvre et toute obscure, mais merveilleuse de dons sur-

1. Voy. Giry, *Vies des Saints*, édit. Contant-Laguerre, tome II, 25 avril.

2. Voy. Pérennès, *Supplément au Dictionnaire historique de Feller*, v° Pradt et Talleyrand.

3. Voy. Giry, *Vies des Saints*, etc., tome III, 7 juillet.

naturels avait été la vie de Marie-Eustelle, vierge et amante séraphique de la sainte Eucharistie; cette belle âme, cachée à Saint-Palais, faubourg de Saintes, retourna vers Dieu le 19 juin 1842[1]. Le 20 janvier de la même année, un juif de Strasbourg, jeune et riche, se convertit soudainement à la manière de saint Paul, en visitant par hasard une des plus modestes églises de Rome; la sainte Vierge lui était apparue[2]. Il se nommait Alphonse de Ratisbonne, et avait un frère, nommé Théodore, qui s'était converti dès 1826 et, devenu prêtre, exerçait le ministère de la prédication. En mémoire d'un si heureux événement, Théodore fonda deux sociétés, l'une de prêtres, l'autre de religieuses, sous le titre de Notre-Dame-de-Sion, et Alphonse entra dans la première, après avoir été quelque temps novice de la compagnie de Jésus.

Comme toujours, la superstition essaya alors de contrefaire le surnaturel divin. Un simple ouvrier du diocèse de Bayeux, Pierre-Michel Vintras, renouvela l'hérésie de Montan, gagna quelques disciples, surtout des femmes, qu'il enrôlait par *septaines* dans l'*Œuvre de la Miséricorde* et dont il entretenait la ferveur par un écrit périodique : *La Voix de la Septaine*. Vintras disait qu'après le règne du Père et celui du Fils, allait venir celui du Saint-Esprit, règne d'amour, dont lui-même était le prophète. Il altérait nos mystères par d'étranges rêveries, prétendait que Marie avait été conçue du Saint-Esprit, et que, parmi les anges tombés, plusieurs sont admis à faire pénitence dans des corps humains. Monseigneur Robin, évêque de Bayeux, condamna la secte, et cette sentence fut confirmée par Grégoire XVI. Vintras attira aussi l'attention de la justice par les moyens qu'il employait pour se procurer de l'argent et par les prédictions flatteuses

1. Voy. *Vies des Saints*, etc., tome II, 19 juin.
2. Voy. *Annales de philosophie chrétienne*, tome XXIV, page 326 sq.

qu'il répandait dans les familles légitimistes ; elle le frappa comme escroc et comme pertubateur du repos public.

LEÇON XXXVII.

1. Le principal objet des luttes de l'Église, pendant le règne de Louis-Philippe, fut la liberté d'enseignement promise par l'article 69 de la charte. En 1836, Guizot, alors ministre de l'instruction publique, présenta un projet qui, tout en laissant à l'Université le soin de tracer les programmes et le droit de conférer les grades, affran chissait pour le reste l'instruction secondaire. Les établissements libres pouvaient donner cette instruction en concurrence avec les lycées et les collèges royaux ; on renonçait, à l'égard des jésuites, aux tracasseries de 1828, et l'on n'exigeait plus des maîtres la déclaration de n'appartenir à aucune association religieuse prohibée par les lois. Le certificat d'études pour les aspirants au baccalauréat était supprimé, parce qu'il n'y avait plus obligation de suivre les cours universitaires. Les grades n'étaient nécessaires ni aux professeurs ni aux surveillants et maîtres d'études. Ce projet fut discuté et voté par la Chambre des députés en 1837. Quelques orateurs parlèrent en faveur du monopole et des ordonnances de 1828, mais plusieurs membres du parti libéral s'honorèrent en estimant que le projet demeurait en deçà des limites d'une légitime liberté plutôt qu'il ne les dépassait, et l'un des professeurs les plus illustres de l'Université, Saint-Marc Girardin, rapporteur de la loi, s'éleva aux plus nobles considérations sur l'influence sociale de la religion et sur les rapports de l'Église et de l'État suivant le régime libéral de la nouvelle charte. Mais la politique,

dans les hautes régions du pouvoir, était alors fort instable; le ministère oscillait et subissait sans cesse des remaniements. Au milieu de ces mouvements, le projet disparut; il n'alla même pas à la Chambre des pairs.

On restait sous l'ancien régime, et ce n'était pas un médiocre sujet de plaintes dans les familles catholiques. Tous les hommes de bonne foi reconnaissaient que l'éducation religieuse manquait dans les établissements universitaires et que l'éducation morale y laissait beaucoup à désirer. Les ministres qui se succédèrent à l'instruction publique, Salvandy, Villemain, Cousin, se plurent quelquefois à montrer de la bienveillance pour le clergé, mais en définitive, aucun progrès ne fut réalisé, et même Villemain, ministre pour la seconde fois le 29 octobre 1840, rendit l'exercice du monopole plus âpre et plus oppressif que jamais. Un autre motif d'alarmes se trouvait dans la domination exclusive de l'école éclectique sur l'enseignement. Malgré les nuages dont s'enveloppait la philosophie de Cousin, il n'était pas difficile de dégager de ses obscurités et de ses contradictions les formules du rationalisme et du panthéisme. Or, cette philosophie trônait dans les chaires des collèges, des lycées et des facultés. L'abbé Maret, professeur à la Sorbonne, la démasqua en 1839 par son *Essai sur le panthéisme dans les sociétés modernes*, qu'il compléta en 1844 par sa *Théodicée chrétienne*. La cour romaine avait aussi discerné le poison, et à cette dernière date le principal ouvrage de Cousin commençait de figurer à l'*Index*. Malgré le cri de l'opinion, les ministres ne firent pendant quatre ans qu'éluder la promesse de la charte, le successeur détruisant les faibles commencements de réforme tentés par son prédécesseur. En 1841, Villemain eut plus d'audace: il présenta un projet ouvertement contraire à celui de Guizot et à l'article 69. La commission chargée de l'examiner au nom de la Chambre des députés avait pour président Salvandy et pour rapporteur Jouffroy; elle mani-

festa de tels dissentiments qu'il fut impossible de s'entendre et qu'il n'y eut pas de rapport ni de discussion. D'autre part, on se mit à parler des jésuites, sur lesquels on paraissait fort tranquille depuis le commencement du règne. Dès 1840, Cousin, étant ministre de l'instruction publique, avait inséré au programme du baccalauréat les deux premières *Provinciales*.

2. Jusqu'alors les évêques avaient patiemment attendu; le mouvement de l'opinion et les actes du gouvernement leur firent comprendre qu'il était temps de parler. Un grand nombre exprimèrent leurs vœux et leurs craintes; l'archevêque de Paris les porta au pied du trône, le 1er mai 1842, à l'occasion de la fête du roi. Peu de temps après, les députés et les pairs catholiques en firent retentir les deux tribunes. Villemain refusait de prendre aucun engagement, et au lieu d'un nouveau projet, ne présentait qu'un long rapport au roi, apologie officielle de l'Université et de son monopole. Et cependant l'école éclectique était attaquée par les libéraux eux-mêmes, par les protestants et par les juifs. Bientôt la guerre se fit des deux côtés et sur toute la ligne avec une grande ardeur. Les défenseurs de l'Université tentèrent une diversion en poussant l'attaque contre les jésuites. Sans parler des articles quotidiens de nombreux journaux, on évoquait le souvenir des Arnauld et de Port-Royal, tantôt dans les sujets de composition pour les grands concours, tantôt dans les discours de l'Académie. L'historien Michelet unit ses efforts à ceux d'un écrivain démocratique, Edgar Quinet, qui s'étudiait à singer le génie par l'extravagance de l'imagination et l'étrangeté du style. Tous deux professeurs au collège de France, ils passionnèrent un auditoire bruyant et acquirent une renommée facile en attaquant le clergé tout entier et l'Église sous le couvert des jésuites. Ce dernier nom fournit le titre d'un ouvrage commun dans lequel ils publièrent en 1843 leurs leçons, ou plutôt leurs dia-

tribes; mais ils ne s'arrêtèrent pas là, et chacun d'eux publia d'autres livres où la mission du prêtre était vilipendée, la religion déshonorée, les plus sages avertissements des évêques travestis et conspués, les idées révolutionnaires glorifiées. Ces deux hommes furent dignement secondés par un réfugié italien, nommé Libri, qui fut juridiquement convaincu d'avoir abusé de son titre d'inspecteur général des bibliothèques de France pour voler à pleines mains ces riches dépôts, et qui joignait à cet honnête travail celui d'exhaler son fiel contre le clergé dans des recueils hebdomadaires et des brochures. Voilà les rigides censeurs qui dénonçaient à l'opinion la prétendue immoralité ou la sottise des constitutions de la compagnie de Jésus et des traités de casuistique. Le R. P. de Ravignan mit à néant ces calomnieuses fantasmagories, par son opuscule *De l'existence et de l'Institut des Jésuites*, publié au commencement de 1844; le P. Cahour donna aussi son ingénieux ouvrage *Des Jésuites par un Jésuite*.

Dans les rangs du clergé séculier et du parti catholique, la lutte à la fois défensive et offensive avait pour objet les jésuites, l'Université, le rôle du prêtre, la philosophie et le dogme, l'Église et la révolution, la politique du gouvernement, la charte, les droits de l'enfant et des pères de famille. Qu'il y ait eu sur quelques points accidentels des imprudences ou des excès, il ne saurait coûter d'en convenir; mais dans l'ensemble ce fut une mêlée glorieuse. Nous ne pouvons dire tous les noms, tous les incidents, toutes les œuvres. Parmi les plus vaillants et les plus en vue de l'épiscopat, il faut citer Mgr Affre, archevêque de Paris, le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, le cardinal d'Astros, archevêque de Toulouse, Mgr Parisis, évêque de Langres, Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, Mgr Devie, évêque de Belley, Mgr de Prilly, évêque de Châlons, etc. Au commencement de 1843, toutes les attaques, toutes les

plaintes parurent condensées dans un livre intitulé : *Le monopole universitaire, destructeur de la religion et des lois*, et signé par l'abbé des Garets, chanoine de Lyon. Le 23 décembre 1843, avec l'assentiment de quelques évêques, malgré l'opposition de beaucoup, soutenu par l'approbation de Mgr Fornari, nonce apostolique, l'évêque de Langres publia son *Examen sur la liberté d'enseignement au point de vue constitutionnel et social*.

Ce n'était plus ici un recueil de doléances ; c'était une œuvre de grande autorité doctrinale et de grand sens pratique, montrant la liberté comme le remède nécessaire à la situation. A partir de ce moment, Mgr Parisis fut le docteur chargé d'éclairer les catholiques et de dissiper leurs doutes au milieu des péripéties du combat. Quant au guide politique, il était tout trouvé dans la personne de Montalembert, qui en remplit alors le rôle par son écrit intitulé : *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement* et qui était secondé par un comité électoral pour la défense de la liberté religieuse.

Cependant Louis-Philippe se déclarait favorable au monopole universitaire, et le croyait calomnié. Le gouvernement ne négligeait aucun moyen de combattre les amis de la liberté. Lors de la manifestation légitimiste de Londres, ses suppôts y mêlèrent calomnieusement les jésuites, Montalembert et tout ce qu'ils appelaient le parti ecclésiastique. L'abbé Combalot, le célèbre prédicateur, ayant publié le *Mémoire adressé aux évêques de France et aux pères de famille sur la guerre faite à la société par le monopole universitaire*, brochure qui eut un grand retentissement, fut condamné à un mois de prison. M. Louis Veuillot subit la même peine pour avoir publié un compte rendu de ce procès avec une introduction.

Contre les évêques on employait d'autres moyens. Le roi affectait de ne pas répondre à l'expression de leurs vœux. Aux plus engagés, on faisait une situation pénible en refusant les subventions nécessaires à leurs édifices

diocésains. Enfin on les traduisait devant le conseil d'État et on frappait leurs mandements de déclaration d'abus. Lors de la session de 1844, ces luttes furent l'objet principal de la discussion annuelle sur la politique du gouvernement. A la Chambre des députés, M. de Carné défendit le clergé, attaqué d'une manière si violente que Dupin aîné, alors procureur général à la Cour de cassation, après s'être écrié : *Nous vivons sous un gouvernement qui ne se confesse pas*, et avoir réclamé l'exécution des lois surtout contre les jésuites, s'emporta jusqu'à terminer son discours par ces mots : *Soyez implacables!* Montalembert démontra en présence des pairs la légitimité de l'agitation catholique et mit en pièces les articles organiques, vainement défendus par M. Martin (du Nord).

3. A ce moment la principale cause de l'irritation des catholiques était un nouveau projet de loi plus restrictif encore que le précédent; car aux exigences de 1841, il ajoutait, pour l'admission aux épreuves du baccalauréat, le certificat d'études universitaires ou domestiques; pour les chefs d'établissements libres, l'obligation d'envoyer leurs élèves aux classes des collèges royaux et communaux, à moins de remplir certaines conditions presque irréalisables; enfin, pour tous les maîtres, la déclaration écrite et signée de n'appartenir à aucune congrégation religieuse non autorisée. Le gouvernement maintenait cette dernière mesure même pour les petits séminaires, et de plus continuait à limiter le nombre des élèves de ces établissements. Néanmoins, quant à l'admission aux grades, il leur octroyait une faveur spéciale : la moitié des élèves sortants pouvait concourir au baccalauréat, quand même aucun des maîtres n'aurait de diplôme. Villemain présenta ce projet à la Chambre des pairs. L'Université et l'opposition n'en furent pas plus satisfaites que les catholiques. Elles réclamaient la suppression de tout privilège pour les petits séminaires, le maintien

absolu du monopole universitaire comme d'un droit de l'État, l'exécution des lois contre les jésuites, qu'on rendait responsables de toute cette agitation. Ce thème était développé avec grand bruit dans le *Constitutionnel,* où écrivaient Thiers et Cousin et qui publiait en feuilleton, sous le titre de *Juif errant,* un long et infâme roman d'Eugène Sue contre la compagnie de Jésus. La commission de la Chambre des pairs entra dans les voies de l'opposition par des amendements dont les principaux retiraient tout privilège spécial aux petits séminaires et rappelaient d'une manière incidente mais explicite les lois de l'empire contre les jésuites. M. l'abbé Dupanloup, alors supérieur du petit séminaire de Paris et déjà célèbre, publia deux lettres adressées au duc de Broglie, rapporteur, pour dissiper les ombres accumulées sur la première de ces deux questions. Dans le cours de la discussion, qui se prolongea du 22 avril au 24 mai, les pairs dévoués aux intérêts catholiques, ayant Montalembert pour principal orateur, défendirent le terrain pied à pied, quoique toujours battus par le nombre. Quand arriva l'article des petits séminaires, résolument fidèles à leur programme, ils refusèrent d'autoriser l'arbitraire, même au profit de leur cause, en réclamant l'exemption spéciale proposée par le gouvernement, et s'abstinrent de la discussion, et du vote. Mgr Parisis approuva hautement cette attitude que d'autres blâmèrent à la suite de M. l'abbé Dupanloup. N'était-ce pas le seul moyen de garder intact le drapeau de la liberté dans le droit commun, d'échapper à une sorte de complicité dans l'oppression universitaire? Le projet, avec les amendements de la commission agréés par les ministres, fut voté et envoyé à la Chambre des députés. Là les chefs de l'éclectisme espéraient remporter un triomphe plus complet. Thiers eut la charge de préparer le rapport, et avec son talent ordinaire, il mit sous le nom de la liberté complète, qu'il prétendait vouloir donner, les deux choses les plus arbitraires : d'abord une

étroite dépendance de tous les établissements particuliers à l'égard de l'Université ; ensuite l'application des lois hostiles aux congrégations religieuses et la dispersion des jésuites. Après la lecture de ce rapport, qui eut lieu le 13 juillet, on renvoya la discussion à la session suivante.

4. Le gouvernement comprit que son projet, après avoir obtenu la majorité des suffrages à la Chambre des députés comme à celle des pairs, n'apaiserait pas les réclamations dissidentes. Il le laissa, mais sans se hâter de proposer autre chose ; ce que voyant, le 2 mai 1845, Thiers fit une interpellation contre les congrégations et spécialement contre les jésuites, que dans la discussion Dupin traita de *peste publique*. M. Martin (du Nord), au nom du gouvernement, reconnut l'autorité des lois invoquées, mais ajouta qu'on ouvrirait tout d'abord, pour arriver à la solution désirable, des négociations avec le Saint-Siège. La Chambre, passant à l'ordre du jour, déclara qu'elle se reposait sur le gouvernement du soin de faire exécuter les lois de l'État. La fausse modération du ministère se voyait ainsi poussée dans ses derniers retranchements par l'opposition, et l'ombre même de la liberté à moitié entrevue s'était évanouie. Ce fut à ce moment que M. l'abbé Dupanloup, par un écrit sur la *Pacification religieuse*, tenta une conciliation qui n'était pas près de réussir. Du moins il démontra que les éléments de cette conciliation se formaient dans le travail de l'opinion ; à ceux qui invoquaient les principes de gouvernement, il prouva que les droits de l'État pouvaient s'exercer d'une manière plus salutaire que par le monopole de l'Université ; à ceux qui en appelaient, comme Thiers, à l'esprit de la révolution, il opposa hautement les libertés proclamées en 89. Cependant les esprits étaient ardemment préoccupés du vote des députés et de la promesse du gouvernement. Au mois de juin, le budget des cultes fournit à Thiers l'occasion

d'aiguillonner de nouveau le ministère et à Montalembert, de montrer l'inefficacité de ce vote dans une question qui regardait l'interprétation de la loi. Pour négociateur on avait envoyé à Rome le comte Pellegrino Rossi, réfugié italien de grand esprit, devenu pair de France. Il mit tout en œuvre pour obtenir que Grégoire XVI exécutât lui-même les désirs de Thiers ; mais le souverain pontife et les cardinaux consultés déclarèrent que leur conscience s'y opposait. Il se rabattit en désespoir de cause à des démarches officieuses près du père Roothaan, général de la compagnie, et celui-ci, pour le bien de la paix, consentit à ordonner la dispersion ou la diminution momentanée de quelques-unes des maisons de France. Le gouvernement eut la mauvaise foi d'annoncer que la négociation de Rossi avait obtenu un plein succès, que la congrégation des jésuites allait disparaître du territoire, et de laisser entendre que cette mesure avait été prescrite par le pape. La presse révolutionnaire en prit occasion de railler insolemment le pouvoir caduc de la papauté. Mais aucun document officiel n'appuyait ces dires ; on sut bientôt la vérité. D'ailleurs l'exécution fut loin de répondre aux vanteries de Guizot; on ne vit que les dispersions passagères des maisons de Paris, de Lyon, d'Avignon, de quelques autres, et le gouvernement n'exigea rien de plus. Par l'organe des évêques et de Montalembert, les catholiques déclarèrent qu'ils avaient toujours considéré leur cause comme liée à celle des jésuites, mais que, loin de poser les armes après cet échec, ils allaient reprendre la lutte avec d'autant plus d'espoir que leurs adversaires avaient un prétexte de moins[1]. Salvandy ne tarda pas à relever au ministère de l'instruction publique Villemain, épuisé par les discussions de 1844 et de 1845. Dès le 21 février 1846, le mini-

1. Voy. l'histoire de la négociation de Rossi dans Crétineau-Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, tome VI, chap. VII.

stère annonça la prochaine dissolution de la Chambre des députés, et pendant cette année, ce fut devant les électeurs que les amis et les adversaires de la liberté d'enseignement portèrent leurs opinions et leurs vœux.

5. Les attaques de Thiers et de ses amis contre les jésuites avaient leurs modèles dans les actes des radicaux suisses. Beaucoup de causes contribuaient à désoler l'Eglise au sein de la confédération helvétique. Nous avons déjà parlé de la faiblesse ou de la connivence de certains évêques et de la funeste influence des prêtres libres penseurs; il faut ajouter la décadence, la corruption même de plusieurs monastères et congrégations religieuses, les doctrines régalistes qui avaient pénétré dans la bourgeoisie du canton de Lucerne, le mauvais levain des principes protestants et les antécédents de la révolution du seizième siècle. C'est ce qui explique l'audace et les succès du radicalisme, poussé jusque dans les voies du communisme par la Jeune-Suisse, branche importante de la secte mazzinienne. L'action des jésuites formait l'obstacle le plus puissant à la marche de la révolution, soit par les missions, soit par les collèges; en même temps leur nom était un cri de guerre tout trouvé et un prétexte bon à déguiser des desseins impies et anarchiques : on ne manqua pas de s'en servir.

Ce fut aux mauvaises doctrines des bourgeois gouvernants de Lucerne qu'on dut le commencement des hostilités. Ils provoquèrent la conférence tenue à Baden entre plusieurs cantons, en 1834, et là on rédigea une imitation des articles organiques. Cet acte schismatique se trouva naturellement accompagné de faveurs décernées aux prêtres libres penseurs, de persécution contre le clergé fidèle et de mesures de destruction contre les monastères. Grégoire XVI condamna les articles de Baden par l'encyclique du 17 mai 1835. Les catholiques ne s'abandonnèrent pas. Ils fondèrent à Schwytz un collège de jésuites qui, avec celui de Fribourg, recueillit les jeunes gens

échappés aux écoles libérales de Lucerne et de Soleure, tandis que les dames du Sacré-Cœur ouvraient à Montet une grande maison d'éducation pour les jeunes filles. Dans le canton de Saint-Gall, beaucoup d'honnêtes protestants s'unirent aux catholiques pour repousser les articles de Baden, et le gouvernement ayant été obligé de revenir à la modération, Grégoire XVI crut devoir accorder par un décret du 23 mars 1836 la séparation des diocèses de Coire et de Saint-Gall. Le succès fut moins heureux à Berne, dont le gouvernement protestant, poussé par le gouvernement soi-disant catholique de Lucerne, adopta en février 1836 les articles de Baden, malgré les protestations de tout le clergé et la pétition contraire de 8,000 citoyens. L'évêque Salzman se taisait. Le peuple, pour affirmer sa foi d'une manière pacifique, se mit à planter solennellement des mais ou des arbres de liberté devant les églises. A Porentrui, le préfet révolutionnaire Choffat en prit occasion de dénoncer calomnieusement l'abbé Cuttat et de lui attribuer un manifeste séditieux, fabriqué par un faussaire. Sur la seule demande du gouvernement, Salzman eut la faiblesse de déclarer vacante la cure de Porentrui et de révoquer les deux vicaires, les frappant de suspense ainsi que leur digne curé. Celui-ci se justifia au point de convaincre le gouvernement et l'évêque, mais ni l'un ni l'autre n'eurent le courage de réparer leur faute. Un prêtre ambitieux fut nommé curé de Porentrui, et l'abbé Cuttat, consolé par Grégoire XVI, par le nonce apostolique, par l'épiscopat et par l'élite des habitants de sa paroisse, mourut en exil à Colmar. Le nonce apostolique avait été obligé de quitter Lucerne, mais du lieu de sa retraite, Schwytz, il encouragait les catholiques.

6. Enfin Joseph Leu, riche cultivateur d'Ebersol, avec l'aide du chanoine Melchior Kaufmann, commença un mouvement de réaction à Lucerne. En 1840, il recueillit 11,793 signatures au bas d'une pétition qui réclamait des

garanties en faveur de l'éducation de la jeunesse, et l'on entendait que la plus effective de ces garanties serait le rappel des jésuites. L'année suivante, après d'heureuses modifications introduites dans la Constitution, dont un nouvel article proclamait le catholicisme religion d'État, donnait toute liberté de correspondre avec Rome et garantissait l'inviolabilité des fondations et des biens ecclésiastiques, le grand conseil s'occupa de la pétition. Il demanda l'avis de la cour d'Autriche, de quelques autres cantons, des évêques de la Suisse et du Tyrol. Toutes les réponses étaient favorables au rappel des jésuites, et le pape y exhortait. Les radicaux recoururent à tous les moyens et répandirent les journaux et les libelles pour rendre la compagnie odieuse au peuple. Vains efforts : la compagnie était connue et d'ailleurs les écrivains catholiques éclairaient l'opinion. Malgré toutes les menaces, les jésuites consentent à revenir, le décret favorable est rendu, il est ratifié par le vote populaire, nulle annonce de troubles ne parvient à détourner les familles de laisser leurs enfants aux jésuites. Les protestations du nonce et de l'ambassadeur d'Autriche, le mécontentement général qui les appuya, amenèrent aussi des mesures réparatrices dans le canton d'Argovie, où tous les couvents avaient été supprimés par un décret du 20 janvier 1841. Le directoire fédéral se vit contraint d'annuler les ventes faites en conséquence de cet acte. Se voyant battu par toutes les armes de la légalité, les radicaux appelèrent la violence à leur secours. Une première tentative eut lieu dans le Valais; les exterminateurs des jésuites marchèrent sur Sion, le 23 mai 1854, mais le peuple s'était levé en masse ; conduit par M. de Courten, il écrasa les agresseurs au défilé du Trient. Alors on se tourna d'un autre côté et l'on ramassa tous les hommes perdus, étrangers ou indigènes, dans des corps-francs, pour attaquer les jésuites et Lucerne. En réalité, c'était une révolution radicale qu'on voulait pour les premiers jours de décembre 1844, mais

l'attitude du peuple comprima la tentative que le directoire de Berne favorisait. En attendant, la révolution dit son vrai mot d'ordre à Lausanne et y proclama le communisme, sous prétexte d'expulser les jésuites qui n'y avaient jamais paru. Dans la nuit du 30 au 31 mars 1845, les insurgés, au nombre de plus de 11,000, passèrent la frontière de Lucerne. Ils entourèrent le château de Sonnenberg où résidait le nonce apostolique, Jérôme d'Andréa, sans pouvoir lui faire prendre la fuite. Lucerne et les petits cantons formèrent une armée inférieure en nombre, mais soutenue par sa foi, sous le commandement du général de Sonnenberg. Bien postée, impassible devant la mort, tenant le fer d'une main et le chapelet de l'autre, elle fit peur à l'armée révolutionnaire qui, malgré ses canons et la supériorité du nombre, se montra hésitante. Le général de Sonnenberg en profita pour fondre sur elle, l'écraser ou la disperser. Joseph Leu, à la tête du landsturm, poursuivit les fuyards. Deux mille prisonniers restèrent aux mains des paysans catholiques qui les traitèrent avec une charité admirable. Leu accompagné de huit mille de ses compatriotes, alla remercier Marie au célèbre sanctuaire d'Einsiedeln. Les hommes d'ordre de toute l'Europe, catholiques et protestants, applaudirent à cette victoire, car c'était la révolution cosmopolite qui reculait, et l'on regrette pour le gouvernement français que son ambassadeur Rossi ait demandé dans un pareil moment aux jésuites l'abandon de Lucerne; le dédain seul répondit à de telles insinuations. Un moyen de vengeance restait aux radicaux; le 20 juillet, Joseph Leu fut assassiné dans son lit, et les écrivains de la révolution imaginèrent de dire que c'était un suicide jésuitique; mais l'assassin, Jacques Muller, accablé par l'évidence, confessa son crime et subit la peine capitale, le 31 janvier 1846[1]. A Genève le parti révolutionnaire

1. Voy. Hurter, *Hostilités contre l'Église catholique en Suisse depuis* 1831; Crétineau-Joly, *Histoire du Sonderbund.*

avait forcé le curé catholique, M. Marilley, à s'éloigner.

Pendant la période de prospérité que Leu donna au catholicisme en Suisse, la situation du diocèse de Saint-Gall fut régularisée par un concordat en date du mois d'octobre 1844. C'est alors aussi qu'eut lieu la célèbre conversion de Frédéric Hurter, président du consistoire de Zurich. Cette belle et studieuse intelligence s'était rapprochée de la vraie foi en composant l'*Histoire d'Innocent III* et le *Tableau des institutions et des mœurs de l'Eglise au moyen-âge*. En 1842, Hurter écrivit le récit des persécutions que le catholicisme éprouvait dans son pays. Déjà les catholiques le considéraient comme un des leurs, et ses collègues l'avaient attaqué par des libelles auxquels il répondit d'abord par une apologie et ensuite par sa démission. Il fit sa profession de foi à Rome, le 16 juin 1844, et de retour en Suisse publia les motifs de sa conversion [1].

7. Au milieu de l'agitation qui menaçait toute l'Europe, le gouvernement de Grégoire XVI dans ses États offrait de grandes difficultés et les ennemis de l'Eglise n'ont pas manqué de le calomnier. En réalité, sans se soumettre aux injonctions du libéralisme révolutionnaire ni à la compression de l'Autriche, le souverain pontife, secondé par ses secrétaires d'État, le cardinal Bernetti, et ensuite le cardinal Lambruschini, ne négligeait rien de ce qui pouvait contribuer au bonheur de ses peuples. Les diverses largesses du trésor furent soumises à une revision sévère et de sérieuses économies réalisées; de hauts fonctionnaires, coupables d'infidélité ou d'oppression, perdirent leurs charges. Dès les premières années qui suivirent le rétablissement du calme intérieur, on eut un nouveau recueil de lois, un projet de code pénal soumis à l'examen des présidents de tous les tribunaux, une répartition plus

1. Voy. *La vie, les travaux et la conversion de Frédéric Hurter*, par Al. de Saint-Chéron.

équitabte de l'impôt foncier proposée aux députés appelés de toutes les provinces; des tribunaux de commerce à Rome, dans les chefs-lieux et dans les ports de mer; l'établissement de juges laïques dans les cours d'appel et les tribunaux criminels; des mesures propres à assurer dans les jugements l'impartialité et une juste sévérité [1]. Les associations charitables recevaient une puissante impulsion et ne laissaient sans secours aucune misère de l'âme ni du corps[2]. Leur zèle eut occasion de se manifester pendant le choléra qui éclata dans Rome même, au mois d'août 1838. Grégoire XVI, aux approches du fléau, avait ordonné les plus sages précautions, et jusqu'au 11 octobre, fin de cette grande calamité, il donna l'exemple du dévouement et de la prière; il pourvut ensuite, avec le concours des familles princières, au sort des orphelins.

Le pape était renommé pour sa vaste instruction, qu'attestaient des ouvrages célèbres. Il favorisa le progrès de la science, particulièrement de la science sacrée, dont il convient que le foyer soit à Rome aussi bien que la règle. Aussitôt que la paix le permit, il rouvrit et réorganisa les universités. Des professeurs éminents, d'une réputation européenne, en renouvelaient la gloire : tels étaient le P. Passaglia et le P. Perrone, pour la théologie dogmatique; le P. Gury, pour la morale; le P. Patrizi, pour l'exégèse; Palma, pour l'histoire ecclésiastique; le P. de Vico et le P. Secchi, pour l'astronomie. La pourpre cardinalice fut donnée à Mezzofanti, qui pouvait parler cinquante-huit idiomes différents et qu'on surnommait la *Pentecôte vivante*, et à Maï, dont les heureuses recherches firent sortir des bibliothèques de Rome de nombreux

1. Pour avoir la vérité sur l'administration pontificale dès ce temps, on peut consulter : Tournon, *Études statistiques sur Rome;* Fulchiron, *États romains;* Sauzet, *Rome devant l'Europe*, etc.; l'abbé Margotti, *Rome et Londres.*

2. Outre les ouvrages que nous venons d'indiquer, voir spécialement Morichini, *Institutions de bienfaisance de Rome*, trad. par M. de Bazelaire.

fragments des classiques païens et des écrivains ecclésiastiques. Un musée étrusque fut établi au Vatican. Le P. Marchi dirigea de grandes fouilles dans les catacombes.

8. Trois prêtres étaient alors en Italie à la tête du mouvement intellectuel. Le P. Joachim Ventura, théatin[1], avait quelque peu subi l'atteinte du traditionalisme français, mais il sut échapper à la contagion des idées de Lamennais et ne négligea rien pour ramener ce malheureux esprit. A l'étude approfondie de la philosophie et du droit, il avait joint celle des Pères et des scolastiques. Sa vaste intelligence gardait tout sans encombrement, et une rare éloquence couronnait ces dons extraordinaires. L'abbé Rosmini-Serbati, originaire du Tyrol italien[2], soutint aussi des controverses philosophiques avec Lamennais et tenta inutilement de le soumettre à l'Église. Du reste tous ses travaux avaient pour objet la conquête des âmes et particulièrement la réconciliation de la science et de la foi. Trop zélé pour se borner à des études abstraites, il avait fondé et dirigeait deux congrégations, l'une de prêtres et de laïques, sous le nom d'*Institut de la charité*, l'autre dite des *Sœurs de la Providence*. En philosophie ses tendances étaient diamétralement opposées à celles de Ventura. Il plaçait tout à la fois le criterium de la certitude et la première source des connaissances humaines dans l'idée générale et innée de l'être possible. Le prêtre piémontais Gioberti[3], poursuivant le même but de conciliation que Rosmini, se posa néanmoins comme l'adversaire des théories de ce dernier. A la méthode psychologique il préféra l'ontologisme et remplaça l'idée de l'être possible par celle de l'être réel. Esprit ardent et inquiet, il se livra de bonne heure aux passions politiques; ses sentiments républicains l'avaient

1. Né à Palerme en 1792, mort en 1861.
2. Né à Rovereto en 1797, mort en 1855.
3. Né à Turin en 1801, mort à Paris en 1852.

fait exiler dès 1833 et il s'était réfugié à Bruxelles. Néanmoins le premier ouvrage dans lequel il exprima les aspirations nationales, *De la Primauté morale et civile en Italie*, parut empreint d'un caractère religieux et modéré qui lui concilia le grand nombre des esprits, même dans les rangs du clergé. Bientôt l'auteur commença à se démasquer dans les *Prolégomènes de la Primauté*. Il y attaquait violemment l'influence des jésuites, malgré le secours que ceux-ci lui avaient donné dans sa controverse contre Rosmini. Tout un parti libéral adhérait au plan que Gioberti avait exposé dans son ouvrage *De la Primauté* et rêvait une Italie indépendante et régénérée sous la suprême direction du pape. On y remarquait le comte Balbo et César Cantù, tous deux historiens, et le marquis d'Azeglio. Ces vues étaient trop hautes et trop chrétiennes pour les hommes des sociétés secrètes. Leurs acerbes critiques furent la cause qui détermina Gioberti à écrire ses fâcheux *Prolégomènes*, et en même temps ils applaudissaient l'*Arnaud de Brescia* du poète Niccolini. Les tentatives insurrectionnelles qui avaient troublé le commencement de règne de Grégoire XVI se renouvelèrent cette même année 1843, puis en 1844 et en 1845. Elles rencontrèrent une ferme répression, et pourtant Grégoire XVI sut allier la clémence à la sévérité ; il avait accordé une amnistie de laquelle il n'excluait que 48 révolutionnaires dont la conduite ultérieure justifia bien cette exception. La foi et les mœurs souffraient beaucoup en Italie de la propagande des sociétés secrètes et des doctrines libérales ; la jeunesse particulièrement se montrait avide et ardente aux nouveautés, et il était d'autant plus aisé de la pervertir dans les familles de la haute noblesse que, par un mélange de mollesse et de vanité, on y négligeait très souvent le côté sérieux de l'éducation. Cependant le peuple italien, en général, demeurait bon ; l'esprit de l'Évangile continuait d'y régner ; de saintes âmes y donnaient l'exemple des plus hautes vertus. Le vénérable

Gaspar de Buffalo, mort à Rome le 28 décembre 1837, s'était dévoué toute sa vie à l'instruction des pauvres et des enfants ; il laissa une congrégation de missionnaires sous le titre du très précieux Sang du divin Rédempteur Jésus. Sur le trône de Naples, la vénérable Marie-Christine de Savoie, dernière enfant de Victor-Emmanuel Ier, roi de Sardaigne, offrit le tableau de la piété et de la charité en regard des passions révolutionnaires, et charma les populations[1]. Le 9 juin 1837, mourut à Rome Anna-Maria Taïgi, tertiaire de l'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs. Humblement livrée à ses devoirs de mère de famille, sanctifiée par les épreuves, elle fut favorisée des dons d'une sublime piété et reçut fréquemment des lumières prophétiques, soit sur les affaires de l'État et de l'Église, soit sur des intérêts particuliers[2].

9. Ce que nous avons dit de l'action de Grégoire XVI dans tous les pays du monde, ne suffit pas à faire connaître les soins qu'il donna au bien général de l'Église. Parmi les principales décisions rendues sous son pontificat, nous devons mentionner celles qui organisèrent en France et en Belgique la congrégation des religieux et religieuses de la Trappe[3] ; une autre qui autorisa dans les mêmes pays la situation faite depuis le concordat de 1801, sous le rapport de l'amovibilité, aux pasteurs désignés par le nom de succursalistes ou desservants[4] ; d'autres encore qui déclarèrent les prêtres ayant charge d'âmes obligés d'appliquer à leurs ouailles les messes des fêtes supprimées par les concordats[5]. Au dix-huitième siècle, la secte des magnétiseurs, formée par Antoine Mesmer, avait causé un bruit immense mais passager, et laissé le renom d'une société de charlatans et de dupes.

1. Voir Giry, *Vies des Saints*, édit. Contant-Laguerre, 16 avril.
2. Voir Giry, *Vies des Saints*, etc., 9 juin.
3. 3 oct. 1834, 18 mars 1836 et 3 mars 1839.
4. Réponse à l'évêque de Liège, 1er mai 1845.
5. Réponse à l'archevêque de Toulouse, 6 août 1842.

On vit le magnétisme reparaître dans tous les pays de l'Europe et en Amérique au milieu du dix-neuvième siècle. On trouva partout des magnétiseurs et des personnes pour les consulter. Le procédé consistait à jeter une personne choisie, ordinairement une femme, dans le somnanbulisme magnétique, et pour cela le magnétiseur n'avait qu'à la toucher, à plonger son regard dans le sien, quelquefois même à vouloir. Dans cet état de sommeil, la personne magnétisée, appelée *médium*, était d'une insensibilité absolue, excepté à l'égard du magnétiseur et des choses avec lesquelles celui-ci la mettait en relation. S'il la consultait sur la santé d'une autre personne, il la lui faisait toucher ou lui mettait un de ses cheveux entre les mains, et alors, avec une étrange lucidité, elle déclarait tout ce qui concernait cette personne, raisonnant des secrets de la médecine mieux qu'un savant docteur. Par la même lucidité, un médium ignorant, endormi, les yeux fermés, lisait n'importe quel livre ou manuscrit placé sur sa tête ou sur son ventre. Ni le bruit ni les coups ne pouvaient l'arracher de son sommeil, et il en sortait sur le simple commandement du magnétiseur, sans garder aucun souvenir de ce qu'il avait vu et dit. Certains partisans du magnétisme n'y voyaient qu'un nouveau et universel moyen de guérison ; d'autres osaient le présenter comme l'explication de tous les faits surnaturels. Bientôt la conscience des fidèles et du clergé s'émut, et des consultations furent adressées à Rome. Diverses réponses émanèrent des congrégations de cardinaux en 1840 et en 1841. Le cardinal Castracane, grand pénitencier, dans une lettre adressée à l'archevêque de Reims, le 2 septembre 1843, déclara que le sens précis de ces décisions était de condamner dans les pratiques des magnétiseurs tout ce qui sentait l'indécence, l'immoralité, la supercherie, le sortilège, l'application des causes physiqnes aux faits surnaturels, mais qu'abstraction faite de ces circonstances, Rome n'avait pas touché et ne déciderait peut-être jamais la question

purement scientifique du magnétisme considéré en lui-même. Grégoire XVI signala un autre péril dans son encyclique du 7 mai 1844. C'étaient les sociétés bibliques qui, voyant leur impuissance à pervertir le catholicisme, avaient résolu de faire une suprême tentative en l'attaquant à sa source. Au mois de juin 1843, elles avaient jeté à New-York les bases de l'association spéciale dite de l'*Alliance chrétienne*, laquelle devait s'appliquer à inoculer le poison du libre examen et de l'indifférence religieuse aux Romains et aux autres peuples de l'Italie [1].

Un moment Grégoire XVI oublia ses durs travaux pour se livrer aux plus douces joies qui puissent inonder le cœur d'un pape : ce fut en 1839, quand il célébra solennellement la canonisation des bienheureux Alphonse de Liguori, François Girolamo, Jean-Joseph de la Croix, Pacifique de San Severino et Véronique Giuliani. Cette fête de la sainteté eut lieu le 26 mai : elle devait une grande partie de son importance au nom d'Alphonse de Liguori dont la doctrine commençait à se répandre victorieusement. Le pape joignait lui-même les pratiques qui font les saints aux travaux des docteurs et des pontifes. Fidèle à sa règle de camaldule, il couchait sur la dure, mangeait peu et se consumait en longues veilles. Il mourut le 1er juin 1846, laissant une mémoire qui doit être d'autant plus chère aux catholiques qu'elle fut plus décriée par les révolutionnaires.

LEÇON XXXVIII.

1. Le 16 juin 1846, le cardinal Jean-Marie, de la famille des comtes Mastaï-Ferretti, fut élu pape par 36 voix et

1. Voir l'encyclique *Inter machinationes*, à la fin du recueil : *Les Actes pontificaux*, etc.

prit le nom de Pie IX. Après une jeunesse consacrée aux œuvres de charité, il avait été successivement archevêque de Spolète et d'Imola. A peine âgé de quarante-six ans, doué d'un bel extérieur et d'une rare éloquence, connu pour sa piété et sa bienfaisance, il fut tout de suite populaire. Libre d'ailleurs de toute participation aux actes du pontificat précédent, il pouvait, sans paraître subir une pression, entrer pleinement dans la voie des réformes et s'y montrait disposé. Son avènement fut donc salué par des manifestations de joie et d'espérance dont les motifs, malheusement, étaient loin d'être également purs. Pour étudier les graves questions qui se posaient et la ligne de conduite qu'il avait à suivre, Pie IX institua d'abord une congrégation extraordinaire de cardinaux dont le choix indiquait qu'il était résolu à ne se laisser entraîner par aucune exigence passionnée : c'étaient les cardinaux Macchi, Lambruschini, Mattei, Bernetti, Gizzi et Amat. Le peuple ne cessait de demander l'amnistie pour les condamnés politiques ; cette grâce fut accordée par un décret du 16 juillet, qui n'imposait d'autre condition aux détenus que de promettre fidélité dans l'avenir, et aux exilés que de déclarer, dans le délai d'un an, leur intention de bénéficier de l'amnistie. On exceptait seulement, et d'une manière provisoire, les officiers et fonctionnaires ecclésiastiques ou laïques dont la conduite impliquait la trahison et le parjure ; ils étaient au nombre de 27. Déjà le peuple romain avait pris l'habitude de faire des ovations à Pie IX chaque fois qu'il paraissait en public. On ne devait pas tarder à s'apercevoir que les agents des sociétés révolutionnaires, et particulièrement de Mazzini, contribuaient secrètement à ces manifestations, qui avaient pour but de pousser le saint-père au delà de ce qu'il devait et de préparer la multitude à des scènes de bouleversement. Le décret d'amnistie, réclamé depuis un mois par le cri populaire, occasionna plusieurs démonstrations sans égales. En même temps la presse révolutionnaire de toute

l'Europe trouvait à critiquer dans les restrictions et conditions, pourtant bien nécessaires, de l'amnistie et dans les précautions ordonnées par la police pour ne pas confondre les coupables de droit commun avec les simples condamnés politiques. A l'égard de ces derniers, Pie IX montra une extrême douceur, et l'un d'eux, le comte Térence Mamiani, fut même admis à rentrer sans avoir prêté serment de fidélité.

Le cardinal Gizzi, réputé favorable aux concessions libérales, fut nommé secrétaire d'Etat, le 8 août. Cette nomination amena une série de mesures universellement applaudies : réduction des dépenses de la cour pontificale, suppression des pensions mal justifiées, impôt sur le clergé, remplacement des légats impopulaires, abolition des commissions militaires dans les Romagnes, délivrance des prisonniers pour dettes, projet d'une école centrale pour les ouvriers, autorisation en principe de l'établissement du chemin de fer, permission de créer des associations industrielles, des congrès scientifiques, des cabinets de lecture, des salles d'asile. Du reste, le pape et son ministre avaient soin de distinguer leur cause de celle de la révolution. A la fin de la circulaire relative au projet d'école centrale, on lit cette déclaration remarquable : « Ce n'est ni en adoptant certaines théories qui, par leur nature, sont inapplicables à la situation et aux mœurs des États de l'Église, ni en s'associant à certaines tendances dont il est tout à fait éloigné, que le saint-père croit pouvoir faire le bonheur de ses peuples. Ces théories et ces tendances sont condamnées par beaucoup d'hommes sages, et compromettraient manifestement la tranquillité intérieure et extérieure dont tout gouvernement a besoin, s'il tient à assurer le bien-être de ses sujets. »

Pie IX ne repondit pas moins heureusement à l'attente des catholiques par son encyclique du 9 novembre et par la lettre qui annonça le jubilé du nouveau pontificat.

Toutes les erreurs du temps, toutes les sectes hostiles à l'Église, y étaient flétries, et le rationalisme, père des fausses doctrines, s'y voyait miné dans sa base. Quelques lignes vigoureuses retraçaient les maux causés par la licence de la presse [1]. Ces deux actes excitèrent la fureur du camp révolutionnaire et surtout des illuminés d'Allemagne, qui, jusque-là, osaient compter Pie IX au nombre des leurs. Dans toutes les parties de l'Europe, les journaux de la franc-maçonnerie commencèrent dès lors à représenter les intentions personnelles du souverain pontife, dont Mazzini lui-même affectait de célébrer les louanges, comme entravées par l'influence des cardinaux et surtout par celle des jésuites. Il y eut même une tentative de manifestation à Rome contre monseigneur Marini, gouverneur de Rome, à l'occasion de sa promotion au cardinalat. Cependant les commissions installées au commencement du nouveau règne ne tardèrent pas à faire adopter plusieurs réformes judiciaires, administratives et économiques. Pendant le malheureux hiver de 1847, les légats des provinces surent maintenir l'ordre et pourvoir à la subsistance des populations. Dès le mois de mars, la difficile question de la presse fut résolument abordée. L'édit du 15 mars substitua un conseil de censure à l'autorité du secrétaire d'État en cette matière, et les règles données aux censeurs ouvrirent une carrière suffisante aux journaux qui veulent respecter le droit et la vérité [2]. Un mois après, les légats des provinces recevaient l'ordre de désigner deux ou trois notables dont un serait appelé pour deux ans au moins auprès du pape, en qualité de représentant. Cette mesure fit de nouveau acclamer le nom de Pie IX. Elle fut complétée par un *motu proprio* qui instituait le conseil des

1. On trouvera l'un et l'autre document dans les *Actes pontificaux*, etc., déjà cités.

2. Voir le texte de cet édit dans l'*Ami de la Religion*, 27 mars 1847.

ministres. Aussi tous les États pontificaux prirent part aux démonstrations enthousiastes par lesquelles le peuple romain célébra le premier anniversaire de l'élection du pape, et celui-ci en consacra lui-même le souvenir par l'établissement d'un nouvel ordre de chevaliers du nom de Pie IX. Mais il tenait à n'être pas même soupçonné d'encourager l'agitation révolutionnaire, et le cardinal Gizzi eut ordre de réprimer, par une déclaration du 22 juin, les rassemblements et les manifestations dont nous avons déjà signalé le but et l'origine. Les sociétés secrètes redoublèrent alors d'activité. Prenant pour instrument un marchand de vin enrichi, du nom de Cicervacchio, elles provoquèrent la formation de la garde civique, malgré la résistance de Pie IX et du cardinal Gizzi qui demandaient du temps; en même temps, elles semèrent dans le peuple les calomnies les plus atroces contre ceux que l'on accusait de former le parti rétrograde. Les têtes s'échauffèrent au point qu'il fallut interdire une fête qui devait avoir lieu le 17 juillet en souvenir de l'amnistie, et que le cardinal Gizzi donna sa démission. Il fut remplacé par un parent du pape, le cardinal Ferretti. Déjà, par un *motu proprio*, le pape avait accordé en principe l'institution de la garde civique; le nouveau secrétaire d'État ne tarda pas à en publier le règlement, qui aurait pu produire de salutaires effets sans les menées incessantes des agitateurs et sans la faiblesse de plusieurs nobles romains pour Cicervacchio et ses amis. On annonça aussi, pour le mois de novembre, la réunion des représentants des provinces.

2. L'ébranlement produit à Rome ne pouvait manquer de se faire sentir dans toute l'Italie; c'est pourquoi le gouvernement autrichien crut devoir prendre une mesure qui compliqua la situation. S'appuyant sur les dispositions du traité de Vienne, il occupa Ferrare militairement le 17 juillet. Le Saint-Siège avait réclamé, et soutenait que le traité permettait seulement d'occuper la

citadelle; mais l'Autriche persista dans sa manière de voir, et tandis que l'indignation s'emparait de toute l'Italie, on demandait au pape de licencier la garde civique, d'abolir les journaux et de promettre passage aux troupes autrichiennes, s'il y avait lieu de les envoyer au secours des souverains de Toscane et de Naples; en outre, on voulait imposer aux troupes pontificales la défense de quitter Ferrare. Les protestations du pape demeuraient impuissantes, malgré les faibles préparatifs de résistance qui lui étaient possibles, lorsque l'attitude sympathique de l'Angleterre et de la France augmenta sa force. Le roi de Sardaigne, Charles-Albert, lui offrit son épée. Un commencement d'accord eut lieu à la fin du mois d'août; l'Autriche témoigna son regret d'avoir dû occuper Ferrare, tout en maintenant son droit et promettant, ce qui ne lui était pas demandé, de secourir le pape contre la révolution; de son côté, le Saint-Siège rendit une ordonnance sévère contre les excès de la presse. Le mois de septembre fut troublé par la menace permanente de l'insurrection napolitaine, réfugiée dans les montagnes de la Calabre; par diverses émeutes en Toscane, et par un soulèvement de la population milanaise, qui amena de sanglantes représailles de la part du maréchal Radetski. A Rome, la révolution, bien plus que l'indépendance temporelle du saint-père, trouvait un appui dans lord Minto, représentant officieux du cabinet britannique, et dans l'escadre anglaise qui était venue mouiller à Ancône. Cependant les tentatives démagogiques du prince de Canino, fils de Lucien Bonaparte, restèrent vaines, et la saine popularité dont jouissait Pie IX dominait en toute circonstance le mouvement factice créé par les agents des sociétés secrètes contre certains cardinaux et surtout contre les jésuites, ou bien en faveur des plus vils fauteurs de bouleversements. A ces odieuses manifestations Mazzini osa joindre une lettre par laquelle il proposait au pape d'abandonner l'Église et de se faire le chef de

la révolution universelle. Loin de fléchir, Pie IX s'éleva hautement, dans les allocutions du 4 octobre et du 17 décembre, contre les fausses interprétations de sa conduite, et rappela les enseignements de son encyclique sur l'obéissance due aux souverains temporels. D'un autre côté, il continuait d'avancer dans la voie qu'il s'était tracée. La consulte d'État, créée par un *motu proprio* du 15 octobre, se réunit le 15 novembre. Sa mission devait se borner à étudier et à proposer les réformes utiles, et ainsi l'on en pouvait espérer la satisfaction des vœux légitimes du peuple, sans redouter l'annihilation de la souveraineté pontificale. Elle était présidée par le cardinal Jacques Antonelli, récemment orné de la pourpre. En vertu d'un second *motu proprio*, l'organisation du conseil des ministres se compléta sur le modèle des autres gouvernements; elle comprit neuf départements; il fut décidé que le ministre des armes serait un laïque; le secrétaire d'État, ministre des affaires étrangères, avait la présidence du conseil, et devait toujours être choisi parmi les cardinaux. Depuis plusieurs mois, deux compagnies avaient obtenu l'entreprise des chemins de fer de Rome à la frontière de Naples et à celle de Modène. Après une première tentative infructueuse, on avait réussi à conclure l'union douanière avec la Sardaigne et la Toscane. On avait organisé la municipalité romaine. Enfin le pape obtint que les troupes autrichiennes cédassent les postes de Ferrare aux suisses pontificaux, et cette convention fut exécutée le 21 décembre.

Au commencement de 1848, le mouvement révolutionnaire s'accentua dans toute la péninsule. Le 12 janvier, une grande insurrection éclata en Sicile. Appuyés hardiment par l'Angleterre, dont lord Minto transmettait les conseils et qui avait une escadre dans les eaux de Naples, timidement par la France, qui se contenta d'envoyer un navire dans les mêmes eaux, les constitutionnels organisèrent dans cette capitale, le 26 janvier, une manifes-

tation de trente mille personnes. Ferdinand II céda; il octroya deux Chambres législatives, dont l'une élue par le suffrage restreint, des ministres responsables et la liberté de la presse: cette Constitution fut publiée le 12 février. Quant à l'insurrection sicilienne, elle était complètement victorieuse, et, repoussant toutes les offres du roi, elle avait établi un gouvernement séparé. A Turin, le parti du comte Balbo et de Gioberti l'emporta sur la politique conservatrice du comte Solar della Margarita, et le 8 février les bases d'une Constitution semblable à celle de Naples y furent publiées. La liberté de l'Église ne gagnait rien à ce mouvement, car une loi nouvelle soumit tous les écrits des évêques à la censure laïque, et, comme le gouvernement manifesta sa ferme résolution de la maintenir, monseigneur Charvaz, évêque de Pignerol, donna sa démission le 22 décembre 1847. Le 15 février, le grand-duc de Toscane dut aussi proclamer le gouvernement représentatif. La Lombardie frémissait sous la main de l'Autriche; mais le maréchal Radetzki avait reçu pour la compression des pouvoirs illimités, et l'irritation du pays était impuissante contre les armes de ses soldats. Ces événements avaient eu leur point de départ à Rome; on y en ressentit le contre-coup. Assaillis par d'injurieuses manifestations, les ministres offrirent leur démission; mais, au lieu de l'accepter, Pie IX, dans une admirable proclamation du 10 février, fit appel à la sagesse et à l'affection de son peuple. Celui-ci répondit le lendemain en venant sur la place du Quirinal demander la bénédiction du pontife-roi, et, au milieu d'acclamations enthousiastes, lui jurer de ne jamais émettre de vœu contraire à la sainteté de l'État pontifical et de l'Église. Le même enthousiasme se répandit dans les provinces. Pour mieux montrer la sincérité avec laquelle il pratiquait les nouvelles institutions, le pape modifia néanmoins son ministère et donna trois portefeuilles à des laïques : la justice à l'avocat Sturbinetti, le commerce à

Passolini, député de Ravenne, et la police au prince Gaëtani de Téano. Ensuite une commission fut nommée pour préparer un projet de Constitution et tint ses séances chaque jour à partir du 23 février.

Dans sa première encyclique, Pie IX avait particulièrement recommandé aux évêques tout ce qui regarde la formation du clergé séculier et la sainteté ecclésiastique. Il ne pouvait oublier le clergé régulier. Dès le 17 juin 1847, il publia une encyclique sur la réforme des abus contraires à la sainteté monastique, et la congrégation des ordres réguliers, par un décret du 25 janvier 1848, imposa de nouvelles prescriptions pour l'examen des postulants et l'admission des novices. Ainsi, dans le court espace de temps qui lui fut donné avant la catastrophe de 1848, Pie IX avait traité avec une égale sollicitude et les intérêts particuliers de son peuple et les grandes institutions de l'Église universelle.

3. Le cabinet britannique, qui jouait un si triste rôle dans les affaires d'Italie, était dirigé par les whigs depuis le mois de juillet 1846. Lord John Russell avait la présidence du ministère, et lord Palmerston, dont l'activité révolutionnaire ne connaissait pas de scrupules, gouvernait les affaires étrangères. Quelles que fussent les vues secrètes de ce ministère, il applaudissait aux réformes libérales de Pie IX, et l'on put espérer un moment que l'Angleterre allait renouer ses relations diplomatiques avec Rome; mais le bill présenté à ce sujet, au commencement de 1848, échoua en seconde lecture devant la Chambre des lords. Les préjugés de la haute Chambre avaient été appuyés par de fanatiques démonstrations qui se produisirent à Manchester et ailleurs. Elle vota un amendement qui rendait le bill tout à fait illusoire, en défendant d'accepter comme ambassadeur du Saint-Siège en Angleterre aucun ecclésiastique revêtu des ordres sacrés, et lord Russell ne put avoir à Rome qu'un représentant officieux. Pie IX n'en montra

pas moins un grand zèle à seconder les travaux du clergé catholique et le mouvement de conversion qui continuait de produire d'heureux résultats au sein de l'aristocratie et du haut clergé anglican. Newman ayant conçu la pensée, avec quelques-uns de ses compatriotes, de transplanter sur le sol de la Grande-Bretagne l'oratoire de Saint-Philippe de Néri, le pape les fit admettre, pour leur noviciat, dans un monastère de Rome. Il nomma Wiseman coadjuteur de Londres. Par une encyclique du 25 mars 1847, il recommanda aux prières et à la charité du monde catholique la malheureuse Irlande, que déchiraient la famine et l'épidémie. Le clergé irlandais s'était épuisé en faveur des pauvres, et quand on avait demandé au gouvernement anglais au moins la semence pour une prochaine récolte, lord Russell ne rougit pas de recourir à la calomnie, et prétendit qu'il y avait un complot des Irlandais pour ne s'occuper ni de la culture ni de l'ensemencement des terres.

A l'autre extrémité de l'Europe, c'était la Pologne qui venait de tenter inutilement une nouvelle insurrection et que l'on essayait d'entraîner dans le schisme par les moyens les plus odieux. Pour négocier avec Grégoire XVI, le czar Nicolas avait choisi le comte Bloudoff, ancien ministre de l'intérieur et, à ce titre, instrument de bien des mesures odieuses prises contre le catholicisme. Ce fut ce personnage qu'il accrédita auprès de Pie IX, et avec qui fut conclu le concordat du 3 août 1847, publié dans le consistoire du 3 juillet 1848. En conséquence de cet acte important, le pape et le czar concouraient à la nomination des évêques, sans préjudice de l'institution canonique. L'évêque est seul juge et administrateur des affaires ecclésiastiques dans son diocèse, sauf l'obéissance due au Saint-Siège; toutefois certaines d'entre elles doivent être préalablement soumises au consistoire diocésain, uniquement composé d'ecclésiastiques au choix de l'évêque : telles sont les affaires disciplinaires en général,

les affaires contentieuses entre ecclésiastiques ou suscitées contre eux par des laïques, les causes de nullité des vœux monastiques, les causes matrimoniales, les actes de naissance, de baptême et de décès, les pénitences canoniques à infliger par suite du jugement d'un tribunal séculier, les finances des églises et des chapelles. La direction et l'enseignement des séminaires dépendent entièrement des évêques. L'archevêque de Mohilew a toute autorité sur l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg. Outre cette métropole, cinq anciens diocèses sont conservés, savoir : Wilna, Telsca ou Samogitie, Minsk, Luceorin et Zytomérie, Kaminiec. Un nouveau diocèse est créé à Kherson pour la Bessarabie, les gouvernements environnants et les régions du Caucase. Comme ce diocèse manquait de ressources, les traitements et dotations nécessaires sont promis. On prévoit pour l'avenir l'institution d'un évêque arménien catholique, et en attendant il est réglé que les séminaires de Kherson et de Kaminiec formeront un certain nombre de clercs de ce rite. D'autres objets de la négociation demeuraient en suspens. Ce concordat ne fut promulgué ni en Russie ni en Pologne du vivant de Nicolas. Cependant le czar, loin de revenir sur les choses arrêtées, en accorda d'autres : ainsi l'évêque de Kherson, qui avait déjà un suffragant à Saratow, en obtint un second. Il fut aussi convenu que les causes matrimoniales et autres du for ecclésiastique, après avoir été jugées par l'ordinaire, seraient portées en appel au tribunal du métropolitain ou de l'évêque le plus voisin, si le métropolitain avait été le juge de première instance, et enfin soumises en dernier ressort au Saint-Siège.

4. La Belgique et la Hollande, pendant les premiers temps du pontificat de Pie IX, offraient le même spectacle que sous Grégoire XVI. Le roi de Hollande, Guillaume Ier, qui avait déjà excité l'opposition des Chambres par une situation financière malheureuse, irrita le peuple en voulant contracter un mariage morganatique avec une

dame belge et catholique, la comtesse d'Oultremont. Il dut abdiquer en 1840, et depuis lors son fils régnait sous le nom de Guillaume II. On espéra un moment que le nonce Capaccini pourrait obtenir une entière liberté pour le catholicisme, et si cette espérance ne se réalisa point, les catholiques ne laissaient pas de profiter de la tolérance du roi pour élever des églises et pratiquer leur religion avec zèle.

En Portugal, le trône de dona Maria, menacé par l'émeute formidable de 1846, laquelle renversa le ministère de l'impérieux Costa-Cabral, fut sauvé par l'intervention de la Quadruple-Alliance, et le duc de Saldanha prit la direction des affaires sans qu'il en résultât de changement quant à la situation de l'Église dans ce pays. Le ministre espagnol, Narvaez, tomba aussi du pouvoir au commencement de 1846, et grâce à l'influence de Marie-Christine, le gouvernement français, en dépit de la jalousie de lord Palmerston, arrangea le mariage de l'infante Louise, sœur de la reine, avec le duc de Montpensier, et de la reine Isabelle avec son cousin germain don François d'Assise. Depuis l'abdication de don Carlos, son fils, du même nom, représentait le parti de la légitimité et vivait à Bourges sous le titre de comte de Montemolin, après avoir inutilement essayé de faire valoir ses droits. La police, en France, entourait les réfugiés espagnols d'une vigilance sévère. Le comte de Montemolin quitta sa résidence en 1847 et alla préparer de nouvelles tentatives. Mais l'Espagne était alors en paix. Le délégat apostolique Brunelli, choisi par Grégoire XVI, s'était rendu à Madrid pour continuer les négociations rendues nécessaires par les maux de l'Église. Le saint-père, dans son allocution du 17 décembre 1847, put annoncer que déjà le deuil de plusieurs diocèses avait cessé par la renonciation des candidats non agréés et qu'il espérait que bientôt les autres suites de la révolution seraient réparées.

5. Attachant au mouvement intellectuel de l'Allemagne l'importance qu'il mérite, Pie IX avait spécialement chargé un prélat romain de le suivre avec attention, non seulement par la lecture des journaux, mais par une correspondance épistolaire avec les littérateurs les plus distingués de ce pays. Les catholiques de Prusse répondaient à ces préoccupations du pape en multipliant les journaux, les revues et les livres d'apologie. Prévenu des ravages que l'hermésianisme continuait de faire, Pie IX frappa cette erreur d'une nouvelle condamnation le 23 juillet 1847. Tout en reconnaissant la liberté du culte catholique, Frédéric-Guillaume IV en restreignait l'action par tous les moyens; mais la foi trouvait des défenseurs. L'évêque de Munster, monseigneur de Droste, frère de l'illustre archevêque de Cologne, lutta courageusement contre la prétention qu'avait le gouvernement d'imposer aux communes des instituteurs de son choix. Avant de mourir, en 1846, il eut la consolation d'obtenir que le choix ministériel serait préalablement soumis à l'évêque, lequel, ensuite, conférerait les pouvoirs nécessaires pour l'instruction religieuse. En outre, on devait rétablir les instituteurs nommés par monseigneur de Droste durant le conflit, et violemment expulsés de leur poste; ceux qui avaient refusé de recevoir la nomination du gouvernement étaient mis à l'abri de toute inquiétude. D'autre part, les sœurs de charité, récemment établies à Berlin, avaient déjà conquis la sympathie universelle. Tout autre était le spectacle offert par le protestantisme, dont Frédéric-Guillaume IV s'efforçait vainement d'empêcher la dissolution. Les étudiants de philosophie et de théologie quittaient les facultés de la capitale, plutôt que de renoncer aux principes du rationalisme. A Halle, une association qui comptait des femmes parmi ses membres, se proclama communauté purement humaine, sans aucune religion, et abolit le baptême. Le clergé poméranien s'alarma et déclara qu'il se séparerait de l'Église évan-

gélique, si l'on ne faisait droit à la demande de la minorité qui, lors du concile national de 1846, avait réclamé une confession de foi obligatoire, mais le concile même avait constaté l'impossibilité de rédiger ce symbole. Au lieu de ce frein contre l'indépendance de l'esprit individuel, le roi accorda, le 30 mars 1847, une patente de tolérance pour tous les cultes reconnus par l'État, et l'on fut obligé d'en laisser bénéficier l'Église indépendante de Magdebourg, dont le fondateur, Uhlich, avait nié formellement la divinité, la mort et la résurrection de Jésus-Christ. Voilà ce que produisaient les synodes de l'Église évangélique. Non moins impuissants étaient les disciples de Ronge, qui ne formaient plus autre chose qu'une misérable secte rationaliste au sein du protestantisme. Le synode général tenté à Schneidemuhl par Czerski dégénéra en pure comédie. L'opinion s'agitait aussi sur la question constitutionnelle, et Frédéric-Guillaume IV lui accorda quelque chose par une patente du 3 février 1847, sans aller néanmoins jusqu'au gouvernement représentatif.

Le ministère catholique de Bavière fut renversé en 1846 par une aventurière, nommée Lola Montès, qui avait pris un rare ascendant sur l'esprit du roi. Le prince de Wallerstein, revenu au pouvoir, ne jouit pas longtemps de son triomphe; il dut céder la place à un ministère plus avancé, et enfin la population, indignée, s'ameuta le 11 février 1848 et chassa la favorite.

Ailleurs l'agitation populaire avait des causes moins honorables. Le grand-duc de Bade avouait qu'il n'était pas en son pouvoir d'empêcher l'action des sociétés secrètes sur son territoire. Le roi de Wurtemberg, Guillaume Ier, se voyait obligé de publier une ordonnance le 1er mai 1847 pour interdire à ses sujets toute communication avec les sociétés communistes et avec la *Jeune-Allemagne*. Ce même souverain ne donnait guère l'exemple du respect du droit par sa manière d'agir envers l'Église, et

malheureusement il avait rencontré trop de patience dans l'évêque de Rottenbourg et trop de complaisance dans le chapitre. Peu de temps avant sa mort, Grégoire XVI avait dû repousser le candidat élu par les chanoines pour le siège épiscopal. Pie IX ne montra pas moins de fermeté que son prédécesseur, et ne permit aux chanoines de procéder à une seconde élection qu'à la condition de choisir un des trois candidats désignés par lui-même. L'affaire se termina par l'élection de monseigneur Lipp, qui déclara tout d'abord qu'à son sentiment un évêque ne pouvait être digne de son caractère qu'en demeurant étroitement uni au Saint-Siège et en gardant toute son indépendance en matière spirituelle.

Les catholiques de Suède essayèrent alors d'obtenir l'abrogation des lois qui frappaient de peines très dures les protestants convertis au catholicisme : cette demande fut repoussée par la majorité de la Chambre, mais elle émut l'opinion.

6. C'était en Suisse que la puissance révolutionnaire, sous le nom de radicalisme, continuait à préparer l'ébranlement universel. M. Marilley, curé de Genève, avait reparu après un an d'exil, avec le titre d'évêque de Lausanne et de Genève. Mais dans cette ville les radicaux, sous la direction de M. James Fazy, obtenaient la prépondérance. Le concordat relatif à l'évêché de Saint-Gall occasionnait lui-même des difficultés, parce que le conseil voulait, comme n'importe quel autre gouvernement, avoir ses articles organiques. Le président Gmür fut envoyé à Rome pour négocier, et après l'abandon des articles qui soumettaient au conseil, formé en partie de protestants, la nomination du grand vicaire et du supérieur du séminaire, il put emporter, le 16 avril 1847, les ratifications définitives. C'étaient là des incidents. Le parti radical rêvait un vaste plan d'asservissement par la transformation de la souveraineté cantonale en souveraineté centrale, et son influence allait en croissant au sein de la

diète. Les protestants l'appuyaient en grand nombre. Pour lui résister, les sept cantons catholiques et conservateurs de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden, de Zug, de Fribourg et du Valais, formèrent la ligue célèbre qui prit le nom de *Sonderbund*[1]. La diète fédérale, s'étant réunie le 5 juillet 1847, en prononça la dissolution et ordonna que les jésuites seraient expulsés du canton de Lucerne. Les cantons séparatistes protestèrent immédiatement, en s'appuyant sur le pacte fédéral de 1815. Il fallait en venir aux armes : la diète mit sur pied une armée de cinquante mille hommes sous le commandement du général Dufour; les députés du *Sonderbund* quittèrent la diète, laissant un manifeste justificatif qui reçut une grande publicité. Les hostilités commencèrent, le 10 novembre, par l'occupation militaire du canton de Fribourg. Ecrasé par le nombre, affaibli par la trahison, le *Sonderbund* subit un désastre plutôt qu'une défaite, et le 29 novembre tout était fini. Dès l'origine, la France avait fait une offre de médiation, mais elle avait été contrariée par lord Palmerston, qui favorisait ouvertement les radicaux. Enfin, le 30 novembre, l'ambassadeur français put remettre à la diète et au *Sonderbund* une note collective de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Autriche et de la Prusse. La diète répondit qu'il n'y avait pas eu autre chose que l'exécution armée de ses décrets et qu'elle ne pouvait traiter le *Sonderbund* comme une puissance. De son côté, lord Palmerston déclarait au Parlement anglais que, la lutte ayant cessé, la médiation n'avait plus de raison d'être. Les catholiques demeurèrent donc la proie des radicaux : ce fut une scandaleuse tyrannie qui tomba, non seulement sur le catholicisme, mais sur le culte protestant et sur les institutions libérales que les radicaux se flattaient de venger : confiscation des biens des monastères, même du couvent hospi-

1. *Alliance séparée.*

talier du Mont-Saint-Bernard, et du clergé séculier; expulsion de tous les membres des congrégations religieuses d'hommes et de femmes, même des sœurs de Saint-Vincent de Paul; interdiction, dans le canton de Vaud, de tout autre culte que le culte soi-disant national; défense de publier même de simples nouvelles contraires aux intérêts du gouvernement; impositions énormes établies sur les riches à titre de frais de guerre; annulation des arrêts rendus depuis trois ans et obligation de restituer imposée aux juges; violation armée de la liberté électorale : aucun trait ne manqua au tableau. Enfin on dépouilla les cantons d'une partie de leur souveraineté : Berne, qui partageait le titre de capitale fédérale avec Lucerne et Zurich, s'appropria cet honneur d'une manière exclusive. On se mit à préparer une Constitution dans cet esprit, et le plan comportait un projet de Constitution civile du clergé. Chargé de présenter les protestations de Pie IX contre tous les attentats que nous venons d'indiquer, le nonce n'avait obtenu aucune réponse de la diète et s'était retiré, annonçant néanmoins au directoire la prochaine arrivée de monseigneur Luquet, évêque d'Hésébon, en qualité d'envoyé extraordinaire du Saint-Siège.

LEÇON XXXIX.

1. Le pauvre rôle de la France dans cette révolution de la Suisse est l'un des symptômes de la fâcheuse situation que le gouvernement de Louis-Philippe s'était faite en voulant concilier les idées révolutionnaires avec la politique conservatrice. Au grand mécontentement des partis avancés, il avait infligé un blâme aux leçons incendiaires qui sortaient du collège de France et interdit le cours

d'Edgar Quinet. Mais l'éclectisme régnait toujours dans l'enseignement officiel, et M. Vacherot, directeur des études à l'École normale supérieure, publiait cette fameuse *Histoire critique de l'école d'Alexandrie* où il représente les dogmes de l'Écriture et de la tradition catholique comme une reproduction de la philosophie grecque et persane. C'est ce qui excitait les pères de famille, malgré les entraves de toute nature, à revendiquer, soit dans les élections, soit par l'exercice du droit de pétition, cette liberté d'enseignement toujours promise, jamais accordée, et monseigneur Parisis à montrer l'urgence de l'établissement d'écoles libres, dans son opuscule *Des gouvernements rationalistes et de la religion révélée, à propos de l'enseignement*. Pour toute réponse, Salvandy présenta des projets absolument oppressifs à la session de 1847. L'enseignement du droit et de la médecine était plus concentré que jamais entre les mains des facultés universitaires. Quant à l'enseignement secondaire, intervention et surveillance incessante de l'Université dans les établissements autres que les siens, proscription obstinée des congrégations religieuses, exigence des grades universitaires pour les directeurs, maîtres et surveillants; collation des grades réservée exclusivement à l'Université, maintien du certificat d'études, aggravation des ordonnances de 1828, exigence des grades pour les professeurs des classes supérieures des petits séminaires, pénalités énormes contre toutes les violations de la loi. Pour l'enseignement primaire, on s'efforçait d'ôter le peu de liberté accordée par la loi de 1833. Aucun de ces trois projets ne put être érigé en loi, à cause de la catastrophe de 1848 qui vint interrompre la discussion. Le principal était le second, relatif à l'instruction secondaire. On le désignait sous le nom de projet de loi *contre* la liberté d'enseignement. Il ne fut pas même discuté, non plus que celui qui regardait l'instruction primaire. Mais sur le terrain de l'opinion publique il donna lieu à un renou-

vellement de controverse. Le rapport lu à la Chambre des députés le 24 juillet par M. Liadières, suscita une vive et complète réfutation de la part de Montalembert. Elle parut dans le *Correspondant*, revue catholique qui, après diverses vicissitudes, venait d'entrer, sous la direction d'un célèbre historien et archéologue, Charles Lenormant, dans la voie où elle est restée depuis. M. l'abbé Dupanloup se multiplia; il écrivit : *De la liberté d'enseignement. Etat de la question. — Du nouveau projet de loi sur la liberté d'enseignement. — Des petits séminaires. La simple vérité sur cette question.* Comme ces controverses occasionnaient du trouble dans plusieurs consciences à cause des points qui touchaient les rapports de la liberté avec l'autorité de la révélation et de l'Église, monseigneur Parisis dissipa les doutes et les vaines inquiétudes, en distinguant soigneusement la question de fait de celle du droit absolu, dans ses *Cas de conscience sur les libertés publiques.* Au reste l'Église de France agissait autrement que par la polémique. Monseigneur Affre, qui avait osé réclamer pour elle, lors d'une réception publique du roi, la liberté et non la protection, et qui, dans une entrevue particulière, avait répondu avec une magnanime fermeté aux accès de colère de Louis-Philippe[1], ouvrit à Paris, dans l'ancien couvent des Carmes, une école où les jeunes ecclésiastiques pouvaient se préparer à combattre l'Université avec ses propres armes, en acquérant les plus hauts grades scientifiques et littéraires. Le P. de Ravignan, malade, était noblement remplacé pour les conférences de Notre-Dame par l'abbé Plantier; Lacordaire n'y parut pas en 1847, mais son zèle de prédicateur et de restaurateur d'ordre ne demeurait pas inactif. Le retour à l'unité liturgique s'étendait. Les défenseurs du gallicanisme devenaient rares, et Pie IX ne craignait pas de les condamner hautement. Mieux encore, une nouvelle fleur

1. Voy. *Annales de philosophie chrétienne*, n. 103, juillet 1848.

de sainteté héroïque et de grâces extraordinaires, Marie Lataste, du village de Mimbaste, dans le département des Landes, allait orner le ciel le 10 mai 1847[1].

2. Cependant l'orage se formait visiblement autour du trône de Louis-Philippe. Le roi continuait de gouverner avec Guizot, et lorsqu'en 1847, le maréchal Soult se retira de la présidence du ministère avec le titre de *maréchal général,* qui n'avait pas été porté depuis Turenne, on ne vit pas là un changement politique. Grâce à ce que l'opinion de toute nuance désignait sous le nom de corruption électorale, le ministère continuait de jouir d'une forte majorité dans la Chambre des députés. Mais la faiblesse et les inconséquences de sa politique extérieure, le refus des légitimes libertés réclamées par l'Église, la faveur accordée à des doctrines dissolvantes, les dépenses toujours croissantes et peu fécondes, l'empêchaient de posséder les sympathies efficaces et désintéressées des catholiques et des vrais conservateurs. L'opposition constitutionnelle se joignait aux révolutionnaires déclarés pour lui reprocher une politique trop conservatrice en Suisse, en Italie et en Espagne. L'alliance anglaise, à laquelle on avait tant fait de sacrifices, n'existait plus qu'en apparence, et lord Palmerston était l'âme des projets les plus menaçants pour la dynastie de juillet. Dans un convent maçonnique qui se tint à Strasbourg en 1847, on s'occupa de l'agitation réformiste en France, non moins que de la destruction du *Sonderbund* et des autres bouleversements désirés en Europe. Parmi les émissaires de la maçonnerie française, on remarquait, avec Lamartine, Louis Blanc, Proud'hon, d'autres hommes destinés à des rôles considérables : Marrast, rédacteur du *National;* Crémieux, d'origine juive, avocat et député; Ledru-Rollin, orateur du parti républicain à la Chambre; Caussidière, un des insurgés d'avril; Marie, avocat et député;

1. Voy. Giry, *Vies des Saints*, édit. Contant-Laguerre, 10 *mai*.

Félix Pyat, écrivain et dramaturge médiocre. La même année, Lamartine publia son *Histoire des Girondins*, glorification des sentiments républicains et scandaleuse apologie des crimes de 93. Michelet écrivait l'*Histoire de la Révolution* dans un esprit non moins mauvais, et Louis Blanc, traitant le même sujet, y cherchait l'avenir prochain du socialisme. Les idées communistes travaillaient assez les têtes pour qu'un rêveur, du nom d'Étienne Cabet, qui avait exposé son plan de société commune dans le *Voyage en Icarie*, pût réunir 150 *Icariens* et les embarquer pour le Texas au commencement de 1848 ; mais l'expédition échoua et Cabet fut deux fois poursuivi pour escroquerie et remis en liberté. Le nom et les théories de Louis Blanc jouissaient d'une grande popularité, et le socialisme avait un organe dans le journal *l'Atelier*, dont les rédacteurs se donnaient pour de simples ouvriers. L'insuffisance des récoltes, aggravée par les viles spéculations des accapareurs, ayant rendu la vie très dure aux populations en 1846 et pendant l'hiver de 1847, des troubles éclatèrent à Paris et dans les grands centres industriels, puis dans les départements du centre et de l'ouest. Des magasins furent pillés et des propriétaires massacrés, et l'on n'arrêta le cours de ces désordres qu'au prix d'exécutions sanglantes. En même temps, les plus tristes événements formaient autour de la monarchie de juillet des présages sinistres. M. Martin (du Nord), le ministre fameux par son zèle contre les libertés de l'Église, tombait frappé d'apoplexie dans une maison de jeu. D'anciens ministres étaient convaincus de concussion et d'agiotage. Le duc de Praslin, pair de France, après avoir assassiné sa femme sous l'influence d'une passion déshonorante, s'empoisonnait dans sa prison. Le comte Bresson, ambassadeur de France à Naples, se coupait la gorge avec un rasoir, et l'on disait hautement que c'était par désespoir d'être obligé de servir la politique du ministère. Enfin, au moment où les effets de l'âge se mon-

traient dans l'intelligence et le caractère de Louis-Philippe, la mort de madame Adélaïde, sa sœur cadette, qu'on surnommait son Égérie, le privait de son plus habile conseil et le jetait dans une douleur capable d'affaiblir l'esprit le plus ferme.

3. Dès la session de 1846, MM. Duvergier de Hauranne et de Rémusat avaient nettement posé la question de la réforme électorale et parlementaire : le premier, en demandant l'abaissement du cens électoral de 200 à 100 fr., et le second, l'exclusion des fonctionnaires du mandat législatif. Guizot fit échouer cette double proposition. Alors on résolut de s'adresser directement à l'opinion, et l'agitation réformiste s'organisa sous la direction d'Odilon Barrot et de M. Duvergier de Hauranne, qui représentaient les principaux groupes de la Chambre hostiles au ministère et fidèles à la dynastie. Les manifestations se produisirent dans des banquets qui commencèrent au mois de juillet et se continuèrent de ville en ville. Les principaux organisateurs s'efforcèrent inutilement d'y conserver le caractère d'une opposition purement dynastique. Ledru-Rollin, Louis Blanc, des chefs du radicalisme suisse, y parurent et en firent des manifestations ouvertement républicaines et même socialistes. On y entendit l'éloge de la Convention, de la Montagne, de la révolution suisse, et Lamartine prédit à la monarchie de juillet la *révolution du mépris*.

A l'ouverture de la session de 1848, le roi flétrit cette agitation en disant qu'elle « était fomentée par des passions ennemies ou aveugles. » Ces mots provoquèrent des orages dans chacune des deux Chambres lors de la discussion de l'adresse. Cependant la Chambre des pairs se montra résolument attachée à la politique du ministère, et, à propos de la guerre du *Sonderbund*, Montalembert ayant retracé les périls qui menaçaient la cause de l'ordre et de la vraie liberté, dans un discours où l'éloquence et la prévision politique étaient portées au

suprême degré, l'orateur entraîna la haute assemblée et les ministres dans un mouvement de réprobation unanime contre l'anarchie et le radicalisme. A la Chambre des députés, la discussion fut beaucoup plus longue et plus ardente. Prenant le contre-pied du discours de Montalembert, dans une harangue enfiellée, Thiers se déclara l'homme de la révolution à tout prix, fallût-il passer de la révolution modérée aux excès du radicalisme. Des paroles bien plus vives furent prononcées à propos des banquets; un discours de Ledru-Rollin acheva de surexciter les esprits dans la séance du 9 février, et le lendemain on demanda ouvertement le suffrage universel. Néanmoins le projet d'adresse, avec un paragraphe qui reproduisait la flétrissure royale contre les passions aveugles ou ennemies, fut voté à une majorité de 33 voix.

Les agitateurs affectèrent alors de dire que le droit de réunion était menacé, et pour protester ils annoncèrent un banquet aux Champs-Élysées. Le banquet devait avoir lieu le 22 février, il fut interdit le 21. Les membres de l'opposition dynastique cédèrent à cette défense, pour ne pas exposer le trône; mais la foule, curieuse, ignorant la défense, poussée par les sociétés secrètes, se porta au rendez-vous, tandis qu'Odilon Barrot déposait à la Chambre, contre le ministère, un acte d'accusation à peine écouté. Les incidents de cette journée n'eurent pas d'importance. Le lendemain, la garde nationale, imprudemment convoquée, acclama la réforme, paralysa l'action de la troupe contre les rassemblements populaires et fit demander à la Chambre la réforme et le renvoi des ministres. Le roi crut devoir céder et confia la formation d'un nouveau ministère au comte Molé. Cette détermination parut produire un contentement universel et la capitale se mit en fête; mais ce n'était pas le compte des sociétés secrètes ni des républicains du *National* et de la *Réforme*. Dirigées on ne savait comment, au milieu des

illuminations nocturnes, des bandes se mirent à parcourir les boulevards avec des cris et des chants soi-disant patriotiques. Du sein de l'une d'elles, arrivée près du ministère des affaires étrangères occupé par Guizot, un coup de feu part et frappe un soldat du poste. La troupe, qui parlementait, s'indigne, et d'une décharge renverse des morts et des blessés. Des tombereaux se trouvent là; on les prend pour promener les cadavres dans les quartiers populeux, en appelant aux armes contre les prétendus traîtres et assassins du peuple. La multitude des faubourgs s'arme, le tocsin sonne, les barricades s'élèvent. La cour, illusionnée ou déconcertée, ne savait prendre aucun parti. Enfin, au matin du 24, Thiers et Odilon Barrot sont chargés de former un ministère à la place du comte Molé, et le maréchal Bugeaud reçoit le commandement de l'armée et de la garde nationale. Odilon Barrot, qui croyait tout sauvé par son avènement au pouvoir, ne réussit qu'à faire déchirer ses proclamations, à se faire huer lui-même par les combattants des barricades et à paralyser les mouvements du maréchal Bugeaud, qui, obéissant à l'ordre de ne pas attaquer les insurgés, voit bientôt les soldats impuissants fraterniser avec le peuple. Une autre proclamation est affichée; elle porte : « Abdication du roi. Régence de madame la duchesse d'Orléans. Dissolution de la Chambre. Amnistie générale. » Les insurgés ne s'arrêtent pas et vont menacer les Tuileries. Le roi, découragé par le froid accueil des bataillons de la garde nationale et des troupes qui occupaient la place du Carrousel, s'échappe du palais. La duchesse d'Orléans se rend, avec ses deux fils, à la Chambre pour tenter d'y faire proclamer la régence, mais l'insurrection l'y poursuit et des hommes dévoués n'ont que le temps de favoriser sa fuite. Aussi humilié dans son départ pour l'exil que Charles X avait conservé de grandeur dans le sien, Louis-Philippe, avec la reine et les princesses, traversa la Normandie en fugi-

tif et gagna l'Angleterre[1]. Deux hommes, Larmartine et Ledru-Rollin, se firent successivement acclamer par le Corps législatif, et l'on institua un gouvernement provisoire dont les membres étaient le vieux démocrate Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, le savant astronome François Arago, Ledru-Rollin, le financier Garnier-Pagès, Marie. Mais l'Hôtel-de-Ville en avait proclamé un autre beaucoup plus avancé, et dont il fallut accepter quatre membres : Marrast, Louis Blanc, Ferdinand Flocon, rédacteur de la *Réforme*, et Albert, de son vrai nom Alexandre Martin, ouvrier et membre des sociétés secrètes. Avec des indécisions qui dissimulaient mal sa pensée et son désir d'imposer une Constitution tout en ayant l'air d'attendre le verdict national, le gouvernement provisoire établit immédiatement le suffrage universel et la république.

4. Ces événements ouvraient la cinquième phase de la période révolutionnaire. Après la noblesse et le clergé, c'était la bourgeoisie qui perdait sa prépondérance politique, noyée à jamais dans les flots des votes populaires et de la démocratie. Au point de vue du gouvernement civil et de la société, la question était de savoir si cette démocratie serait républicaine ou monarchique, conservatrice ou socialiste. Au point de vue qui nous intéresse particulièrement, on se demandait si elle s'abandonnerait définitivement à la révolution, à l'antichristianisme, ou si elle aimerait et respecterait l'Église, tant les idées et les puissances les plus contraires se mêlaient dans son sein et avaient contribué à sa naissance.

Il y eut d'abord une période de confusion et d'orages. Le gouvernement provisoire, formé lui-même d'éléments

1. Guizot et Thiers lui-même durent se cacher pendant la tourmente. Guizot ne rentra jamais dans la vie publique et se livra à la composition d'ouvrages historiques et philosophiques où il est demeuré fidèle aux idées vraies ou fausses de son passé.

disparates, ne voyait autour de lui que le chaos. Il se hâta de former un ministère dont les membres les plus importants furent Lamartine, aux affaires étrangères, Ledru-Rollin, à l'intérieur, Carnot, fils du conventionnel de ce nom, à l'instruction publique. Les sociétés secrètes entretenaient la fermentation des idées et des passions. Sans cesse des troupes de manifestants venaient assiéger le gouvernement provisoire de leurs réclamations. Lamartine sut répondre souvent avec à-propos et courage : il réussit à faire taire ceux qui demandaient l'adoption définitive de la forme républicaine avant les élections et le drapeau rouge. On fut moins heureux contre les idées socialistes. Louis Blanc essaya inutilement de se faire nommer *ministre du progrès*, mais en revanche il obtint qu'une *commission de gouvernement pour les travailleurs* siégerait sous sa présidence au Luxembourg, à la place de la Chambre des pairs supprimée, et là se tinrent des conférences où les idées les plus dangereuses furent exposées. Le mal était d'autant plus redoutable que tous les auteurs de systèmes communistes ou socialistes, renforcés par un rêveur anglais, Robert Owen, publiaient alors des journaux retentissants, et que les sociétés secrètes possédaient une grande puissance. L'influence de Louis Blanc avait aussi fait décréter, dès le 25 février, le *droit au travail*, et bientôt, le trouble universel ayant paralysé l'industrie et le commerce, des bandes d'ouvriers vinrent réclamer l'exercice de ce droit. Il fallut créer les *ateliers nationaux*, c'est-à-dire enrôler au service de l'État pour les employer aux travaux publics, des hommes qui, occupés ou non, devaient toucher un salaire fixe, et qui, ayant Paris pour centre de réunion, ne tardèrent pas à y former une armée de cent mille désœuvrés et débauchés, aux ordres des sociétés secrètes. Heureusement, les plus illustres généraux avaient offert leur épée au gouvernement provisoire ; la discipline se rétablit, sauf quelques incidents déplorables, dans les régiments. Avec les jeunes

gens désœuvrés qui remplissaient la capitale, le général Duvivier sut organiser une excellente garde mobile. Ces forces étaient indispensables pour tenir en échec la garde nationale, composée désormais de tous les citoyens sans distinction, et les cent mille émeutiers des ateliers nationaux. Les mouvements de Paris se reproduisaient en province. A Lyon, les *voraces* et les *ventres creux* surpassaient l'audace révolutionnaire des carbonari. Des communautés de femmes eurent à souffrir de leur ardeur pour le pillage et la dévastation. Il y eut, dans le Doubs, révolte contre la loi de recrutement et contre les douanes ; barricades à Rouen, troubles dans plusieurs garnisons, à Lille, à Roubaix, à Toulouse, à Marseille. Du ministère de l'intérieur, Ledru-Rollin entretenait et fomentait partout l'agitation à l'aide des commissaires et des sous-commissaires qui remplaçaient les préfets et les sous-préfets, et à qui des circulaires retentissantes enjoignaient de prendre tous les moyens pour assurer le triomphe des idées nouvelles. Cette odieuse tyrannie augmentait l'inquiétude déjà si grande, et dans quelques villes l'indignation des honnêtes gens fut assez vigoureuse pour expulser les agents de Ledru-Rollin ou leur fermer la porte. Dans une pareille situation, tout le monde comprenait l'importance du premier essai qu'on allait faire du suffrage universel en choisissant les représentants du peuple à l'Assemblée constituante. Les agitateurs Blanqui, Cabet et autres, appuyés par Ledru-Rollin, préparèrent un coup de main pour le 16 avril, afin de s'emparer du pouvoir, d'ajourner au 31 mai les élections fixées au jour de Pâques, 23 avril, et de mener les choses à leur gré. Mais l'attitude résolue de la garde nationale et de la garde mobile déconcerta les auteurs du complot, et Lamartine recueillit une fois de plus les applaudissements de la foule en affirmant l'union du gouvernement provisoire.

5. Au milieu de ce désordre, l'Église en général ne fut pas directement menacée. Non seulement elle profitait de

la liberté des cultes proclamée par le gouvernement provisoire, mais l'opinion lui était favorable. On demanda et célébra des prières publiques en faveur des nouvelles institutions et des victimes du combat. Pendant le sac des Tuileries, on avait vu un jeune homme, avec un cortège d'honneur, porter à l'église Saint-Roch le crucifix et les vases sacrés de la chapelle. Trois jours après, Lacordaire, inaugurant à Notre-Dame la station du carême, rappela ce fait et l'émotion de l'auditoire éclata en applaudissements. Dans leurs mandements, plusieurs évêques saluèrent la victoire populaire avec enthousiasme ; les autres, au moins avec de vives espérances tempérées par les réserves et les avertissements de la prudence. C'est que l'Église avait sa part dans cette explosion soudaine de liberté, et beaucoup d'insurgés montrèrent qu'ils le comprenaient, en réclamant avant de mourir les secours de la religion. La presse catholique, représentée principalement par l'*Univers*, imita le langage de l'épiscopat ; seulement une scission, qui jusque-là était sourde, se manifesta. M. Louis Veuillot, peu confiant dans le mélange du catholicisme et du libéralisme, demeura seul rédacteur en chef de cette feuille. M. de Coux fonda au contraire, pour représenter le parti de la confiance, l'*Ère nouvelle*, où il eut pour collaborateurs Lacordaire, M. l'abbé Maret et Frédéric Ozanam[1]. M. l'abbé Dupanloup, prenant alors la direction de l'*Ami de la religion* avec MM. Henry et Charles de Riancey, fournissait une nuance intermédiaire. Le clergé donna au gouvernement en détresse le secours de ses offrandes patriotiques. Le gouvernement affectait aussi de compter sur lui et de faire appel à son dévouement. Ni à Paris, ni en province, on ne permit de détourner les églises de leur destination pour y tenir des réunions politiques. Si le ministre Carnot excita le zèle

1. Sur l'*Ère nouvelle*, voy. *Lettres* de Frédéric Ozanam, tome II, Lettres XLII sq.

des instituteurs en faveur du nouvel ordre de choses, il adressa le même appel aux évêques et aux curés. Partout le clergé parut avec honneur et put proclamer les grandes maximes de l'Évangile, le sens divin des mots de *Liberté*, d'*Égalité*, de *Fraternité*, dans les cérémonies de la plantation des arbres de liberté. Cependant la haine de la révolution contre l'Église et ses droits persistait. Sans parler de tout ce que la religion eut souvent à souffrir dans les émeutes dont nous avons parlé, le commissaire du Rhône, M. Emmanuel Arago, prononça la dissolution des congrégations religieuses non autorisées, spécialement de la société des jésuites, et le ministre Carnot répondit aux protestations des évêques en essayant de justifier cet acte tyrannique. On vit d'autres commissaires se mêler des actes de la juridiction paroissiale avec plus d'outrecuidance que les préfets de Louis-Philippe. Le même ministre Carnot, ayant reçu à ce sujet une lettre de monseigneur Prilly, eut l'idée ridicule de la faire insérer par punition au *Moniteur*, et ne négligea aucun détail de réglementation contraire à la liberté d'enseignement.

Les idées d'affranchissement et de réorganisation semées partout exposaient le clergé à d'autres périls auxquels il sut résister. Une tentative de Châtel pour rétablir l'*Église française* passa inaperçue. Mais on parlait vaguement d'une nouvelle constitution du clergé; on affectait de mettre l'archevêque de Paris dans un rang à part; on nommait deux préfets apostoliques dans les colonies sans consulter le pape ; par des journaux et des libelles on s'efforçait de répandre l'insubordination parmi les membres inférieurs du corps ecclésiastique. Vains fantômes! l'épiscopat demeura fermement uni au pape et le clergé inférieur à l'épiscopat; la prudence du nonce dissipa même les difficultés qui auraient pu naître de la nomination irrégulière des préfets apostoliques. Quelques esprits caressaient le projet de séparer l'Église de l'État, suivant le programme de l'*Avenir;* certaines feuilles se

firent l'écho de cette idée; mais l'immense majorité du clergé la repoussa et fut confirmée dans ce sentiment par un bref pontifical adressé au nonce, le 18 mars.

Au moment des élections, le clergé suivit la même ligne de conduite, usant des libertés nouvelles pour la conservation de l'ordre et le triomphe de la justice. Comme les populations rurales étaient obligées d'aller voter au chef-lieu de canton, les évêques donnèrent aux curés l'ordre de célébrer l'office de très grand matin et d'accompagner leurs paroissiens au vote. Auparavant, dans les réunions électorales, des ecclésiastiques avaient posé leur candidature, bravant en plus d'un endroit les outrages de l'intolérance révolutionnaire. Plusieurs furent élus, et parmi eux monseigneur Parisis, monseigneur Fayet et Lacordaire. De son propre mouvement, monseigneur Affre annonça des prières publiques pour le 8 mai, à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée, et, sans autre invitation, grand nombre de représentants se joignirent à l'assistance religieuse qui remplissait Notre-Dame.

6. C'était vraiment le suffrage universel qui avait fonctionné. Tout citoyen âgé de vingt et un ans était électeur, et tout électeur pouvait être élu; le scrutin était secret; chaque département avait sa liste de candidats, un par quarante mille habitants, et la France entière devait compter sept cents représentants. Malgré les efforts de Ledru-Rollin, les élections produisirent une majorité modérée et conservatrice, où les catholiques retrouvaient leur chef dans la personne de Montalembert; mais la minorité abritait dans ses rangs les opinions les plus subversives et les plus insensées. Lamartine, nommé par plusieurs collèges, réunit sur sa tête plus d'un million de suffrages : c'était le dernier signe d'une popularité qui allait s'évanouir. Le premier acte de l'Assemblée constituante fut de proclamer, au nom du peuple français, la République avec cette devise : *Liberté, Égalité, Fraternité.* Ensuite on transforma le gouvernement provi-

soire en une commission exécutive, où entrèrent Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin.

Le chaos commença dès lors à se débrouiller, mais on n'en vit que mieux l'antagonisme formidable qui existait entre la révolution, impie et anarchique, et tous les principes d'ordre. Le 15 mai, sous prétexte d'une pétition en faveur de la Pologne, les socialistes envahirent l'Assemblée et proclamèrent à l'Hôtel-de-Ville un nouveau gouvernement provisoire. Lamartine et Ledru-Rollin s'unirent contre l'émeute, mais ce dernier demeura soupçonné d'en avoir facilité les préparatifs. Des chefs déclarés, on emprisonna Barbès et Blanqui; Huber se déroba par la fuite. On ne se décida pas à voter des poursuites contre Louis Blanc; le préfet de police, Caussidière, dut céder à l'opinion et se démettre de ses fonctions et de son titre de représentant. Les émeutiers avaient particulièrement menacé, sans les intimider, les ecclésiastiques de l'Assemblée. Lacordaire qui, pour mieux exprimer sa confiance dans les tendances démocratiques, avait voulu siéger sur les bancs de la Montagne, fut ramené à une plus saine appréciation de la réalité par le spectacle hideux de la démagogie un moment triomphante, et brisa là sa carrière politique de dix jours. Le 21 mai, on célébra une fête dite de la Concorde, dont le caractère païen éloigna le clergé. Le 4 juin, des élections complémentaires vinrent jeter un nouveau jour sur l'état de l'opinion. Proud'hon et Pierre Leroux furent élus représentants de Paris en même temps que Louis-Napoléon, le prétendant à l'empire, Thiers et Changarnier, l'un des plus brillants généraux d'Afrique. Louis-Napoléon obtint en outre les suffrages de trois départements, et l'Assemblée, levant la loi de bannissement dont il était frappé, lui permit de venir siéger; mais une lettre où il parlait des devoirs que le peuple pourrait lui imposer, souleva de tels orages qu'il donna sa démission et quitta de nouveau la France. Les divergences étaient les mêmes dans les doctrines que

dans les faits. Que dire des audaces de l'erreur et de la négation, de l'extravagance des théories creuses, quand chacun des chefs du communisme et du socialisme possédait son journal entièrement libre, quand le chansonnier Béranger avait de la peine à faire accepter sa démission de représentant, quand l'infortuné Lamennais, arrivé aux derniers excès de l'égarement, se voyait appelé à rédiger la nouvelle Constitution de la France? Les hommes sensés se rejetaient instinctivement du côté de l'Église, où ils apercevaient le boulevard de la propriété, de la famille, de la société, et Thiers donnait l'exemple de ce mouvement à la bourgeoisie révolutionnaire dont il était un des types les plus remarquables. Un projet de rétablissement du divorce, présenté au nom de la commission exécutive par M. Crémieux, ministre de la justice, fut flétri par l'opinion et tomba de lui-même. Au sein du comité des cultes, monseigneur Parisis et monseigneur Fayet défendirent avec succès la dotation du clergé et le concordat. En dépit du ministre Carnot, le comité de l'instruction publique se montra favorable à l'influence du prêtre et à la liberté d'enseignement.

7. Furieux de se voir tenus en échec par la majorité conservatrice, les partis avancés ne cessaient de recourir aux armes, et bientôt il fut évident qu'avec leur armée des ateliers nationaux, ils se préparaient à l'attaque de la civilisation française. Un député catholique et royaliste, également distingué comme écrivain et comme orateur, M. de Falloux, eut le courage de venir demander à la tribune la dissolution de cette armée. Le 21 juin, la commission exécutive rendit un décret qui obligeait tous les ouvriers de 18 à 25 ans de s'enrôler dans l'armée ou de se tenir prêts à partir pour la province, où l'on comptait les occuper, en particulier au défrichement et à l'assainissement de la Sologne. C'était trop tard. Dès le 22, une grande insurrection, appuyée par un renfort des *voraces* de Lyon et de révolutionnaires italiens, éclatait à Marseille

et ne cédait que le 24. En même temps, les ouvriers commençaient à se former en nombreuses colonnes dans les rues de Paris; le 23, la superbe capitale se couvrit de barricades, et jusque dans l'après-midi du 26, offrit l'aspect du plus hideux champ de bataille, où des frères versaient le sang de leurs frères. Le général Cavaignac, frère de Godefroy, était ministre de la guerre; l'Assemblée lui conféra la dictature et se déclara en permanence. La garnison de Paris, la garde mobile, la garde nationale soutinrent héroïquement la cause de l'ordre contre les insurgés, qui se battaient avec rage et commirent des horreurs de cruauté et de perfidie. La Moricière déploya tout son brillant courage et toutes les ressources de son génie. Les garnisons voisines et les gardes nationales de la province accoururent. Le 25, vers la fin du jour, Mgr Affre, avec l'autorisation du général Cavaignac, tente de porter des paroles de paix aux défenseurs des barricades qui, jusque-là, avaient repoussé tout accommodement. Aux inquiétudes et aux représentations des fidèles, sur son passage, il répond : « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. » Arrivé au faubourg Saint-Antoine, il obtient une suspension d'armes et pénètre dans l'intérieur des barricades. Pendant qu'il exhorte les insurgés, au nom de leurs vrais intérêts, à cesser la lutte, un coup de feu retentit: « Nous sommes trahis, » s'écrie-t-on; la fusillade recommence, et l'archevêque tombe, frappé d'une balle. Les insurgés eux-mêmes le recueillirent dans leurs bras et l'entourèrent de soins respectueux. On le ramena ensuite à l'archevêché. Il vécut encore jusqu'au 27, gardant au milieu d'atroces souffrances une inaltérable douceur : « Faites, ô mon Dieu, répétait-il, que mon sang soit le dernier versé ! »

A partir de ce triste et glorieux épisode, l'insurrection faiblit. Plus de 5,000 personnes avaient péri de part et d'autre; deux représentants et sept généraux tués, cinq généraux blessés, 12,000 insurgés prisonniers, dont la

plupart furent transportés en Algérie, voilà les fruits de la fraternité maçonnique, et quant à la liberté, on lui préféra, sous le coup d'une pareille leçon, les entraves imposées aux journaux et la concentration du pouvoir exécutif dans les mains de Cavaignac. Parmi les dévouements auxquels l'Assemblée rendit un solennel hommage, celui de Mgr Affre ne fut pas oublié, et Pie IX fit aussi l'éloge du courageux martyr de la charité pastorale, dans le consistoire du 11 septembre, où il préconisa son successeur, Mgr Sibour, précédemment évêque de Digne. Le clergé de Paris avait du reste imité son évêque, et s'était montré sur tous les théâtres de la bataille fratricide, prodiguant les soins aux blessés et aux mourants.

8. Ces terribles événements avaient interrompu les travaux de l'Assemblée sur la Constitution. Ils ne suffirent pas à la mettre en garde contre les formules équivoques et contre les préjugés révolutionnaires. Aussi cette Constitution, tout en maintenant l'ordre administratif établi par Napoléon, ainsi que l'inamovibilité de la magistrature, et, en excluant les doctrines ouvertement anarchiques, proclamait ces maximes révolutionnaires dont les termes vagues se prêtent aux applications les plus subversives, et organisait les pouvoirs suprêmes de manière à susciter entre eux de perpétuels conflits. Elle comprenait 156 articles. République une et indivisible; *liberté*, *égalité*, *fraternité;* suffrage universel, tel qu'il existait depuis février; assemblée unique et permanente de 750 membres, exerçant le pouvoir législatif, le droit de déclarer la guerre et de modifier les traités; un président élu directement par le suffrage universel, responsable, partageant l'initiative des lois avec l'Assemblée, les promulguant et en assurant l'exécution, disposant des troupes mais sans pouvoir les commander en personne, rééligible seulement après un intervalle de quatre années; conseil d'État pour l'élaboration des lois, sous la présidence du vice-président de la République, lui-même choisi par l'Assemblée sur

une liste de trois candidats dressée par le chef du pouvoir exécutif; haute cour de justice, composée de cinq juges et d'un jury de 24 membres pris dans les conseils généraux, pour statuer sur les causes politiques; droit de pétition et de réunion, liberté de la presse, liberté des cultes sous la protection de l'État, budget des cultes reconnus, telles étaient les grandes lignes de cette nouvelle Constitution. Il restait à faire des lois organiques sur l'application du suffrage universel, sur la presse, sur l'instruction publique, et sur l'organisation départementale, cantonale et municipale. L'Assemblée résolut de ne pas se séparer avant de les donner au pays. L'élection du président fut fixée au 10 décembre. La promulgation solennelle de la Constitution eut lieu le 4 novembre, et fut célébrée par une cérémonie religieuse. A Paris, sur la place de la Concorde, le clergé chanta le *Veni Creator;* le président de l'Assemblée donna lecture de la Constitution; puis Mgr Sibour célébra la messe et donna la bénédiction pontificale.

LEÇON XL.

1. Au dehors la révolution de février devait être la ruine des traités de 1815 et la délivrance des peuples opprimés; le désordre des finances, de l'administration et de l'armée l'obligea de se faire modeste, et Lamartine adressa une circulaire pacifique à tous les ambassadeurs. Néanmoins l'ébranlement était produit. Lord Palmerston s'en applaudit d'autant plus que l'effacement de la France lui permettait de tout diriger dans le sens de ses projets, c'est-à-dire d'un remaniement de l'Europe, de la création de deux grands États en Allemagne et en Italie, de la

prépondérance assurée à l'Angleterre par l'alliance avec la Prusse et l'entente avec la République française[1].

Les radicaux suisses pouvaient jouir en sécurité de leur victoire. La mission de Mgr Luquet n'aboutit à aucun résultat positif. La nouvelle Constitution fut proclamée le 12 septembre 1848. Elle établit le suffrage universel comme en France, mais avec cette particularité que les ecclésiastiques ne sont pas éligibles, et elle interdit l'entrée de la Suisse aux congrégations religieuses. Les cantons peuvent avoir leurs constitutions particulières, à condition d'adopter la forme républicaine. Pour avoir protesté contre certains articles de la constitution du canton de Fribourg, Mgr Marilley fut arrêté pendant la nuit, le 25 octobre 1848, et emprisonné au château de Chillon[2]. Quelques mouvements républicains en Belgique demeurèrent impuissants, Léopold I[er] ayant accordé à temps ce que Louis-Philippe avait obstinément refusé, la loi des incompatibilités et la réforme électorale; mais les libéraux, qui étaient au pouvoir depuis 1847 dans la personne de MM. Rogier et Frère-Orban, suscitaient mille entraves aux droits de l'Église et à l'action légitime du clergé. La liberté avait disparu et l'état du nouveau royaume était complètement changé. Le roi de Hollande, Guillaume II, prévint les mouvements populaires par l'octroi de quelques réformes constitutionnelles. L'Espagne et le Portugal oscillaient entre les divers partis, et subissaient, comme régulateur, l'influence de la politique anglaise, qui appuyait le parti constitutionnel modéré. Narvaez, en Espagne, Costa-Cabral, en Portugal, représentaient la politique dictatoriale, moins soucieuse des formes de la légalité que de la tranquillité sociale. Ces temps de crise les ramenèrent tous deux au pouvoir. L'Espagne surtout fut agitée : Madrid eut son insurrec-

1. Voy. *Les Sociétés secrètes*, etc., tome II, chap. IX, n. 8.

2. Voy. Rohrbacher, liv. XCI.

tion socialiste, et le comte de Montemolin tenta une révolution dynastique. Ces divers mouvements furent énergiquement comprimés. Au milieu des débats de la Chambre des députés espagnols, un éloquent publiciste, arrivé des confins du rationalisme aux croyances catholiques, Donoso Cortès, marquis de Valdegamas, prononça en 1849 et en 1850 des discours qui eurent un retentissement européen. Il rappela que c'était à l'Église que la société moderne doit la liberté et la civilisation, et qu'en s'écartant de sa doctrine sur le gouvernement divin, on tombe de degré en degré jusqu'à la négation radicale du gouvernement humain, si bien qu'au moment même, Proud'hon, le plus violent des anarchistes, pouvait être appelé aussi *le dernier des impies*. En termes indignés, il flétrissait le rôle que l'Angleterre s'était donné, et déclarait que dans les voies de la révolution, elle n'aurait jamais la fatale puissance de la France. Il constatait l'inefficacité des fictions constitutionnelles soit en faveur du pouvoir soit en faveur de la liberté, et faisant allusion au travail souterrain des sociétés secrètes et à leurs explosions soudaines, il optait pour *la dictature du sabre* afin d'échapper à *la dictature du poignard*[1]. L'Angleterre, si remuante au dehors, réprima soigneusement les mouvements chartistes qui éclatèrent à Londres, à Manchester et surtout à Glascow. Elle se montra plus sévère encore contre les tentatives d'agitation qui se produisirent en Irlande.

2. La Pologne était réduite à l'impuissance, la Russie tout entière subissait paisiblement le joug du czar. C'est ce qui permit à Nicolas Ier d'intervenir dans les affaires d'Allemagne. Là, sans parler des petits États, où les passions démocratiques forcèrent le pouvoir à des concessions, et en particulier de la Bavière, dont le roi, Louis Ier, déconsidéré par les intrigues de sa favorite, Lola Montès,

1. Voy. *Œuvres de Donoso Cortès*, précédées d'une *Introduction*, par M. Louis Veuillot, 3 vol. in-8°; Lyon, Briday, 1877.

dut abandonner la couronne à Maximilien II, la révolution menaça l'Autriche d'une ruine complète. Le sang coula dans les rues de Vienne; une première émeute, au mois de mars, força le prince de Metternich de quitter le ministère et de s'exiler; une autre, au mois de mai, ordonna l'expulsion immédiate des rédemptoristes et des jésuites et réduisit l'empereur même à se retirer dans le Tyrol. Il ne put revenir qu'en octroyant une Assemblée constituante, élue par le suffrage universel. La révolution éclata dans les rues de Prague le 12 juin, mais elle n'eut pas de suite; deux jours après, l'armée autrichienne était maîtresse de la ville. Le soulèvement de la Hongrie, sous la direction de Kossuth, fut bien plus important, et l'Autriche n'en triompha définitivement, au mois de septembre 1849, qu'avec le secours de 150,000 Russes. Les premiers succès des Hongrois avaient occasionné à Vienne, le 6 octobre 1848, une troisième émeute plus sanglante que les deux premières. L'empereur fut contraint de se retirer à Olmutz et de faire bombarder sa capitale. Les Hongrois, qui s'approchaient, ayant été repoussés, Vienne se rendit le 30 octobre; mais Ferdinand Ier, dégoûté du pouvoir, abdiqua le 2 décembre, en faveur de son neveu François-Joseph, qui n'était âgé que de 18 ans.

La royauté prussienne ne fut pas moins humiliée lors de l'émeute qui ensanglanta Berlin, le 21 mars 1848; en compensation, la démocratie allemande l'alléchait par l'espoir de diriger les tendances unitaires du pays. L'Autriche tenait aux traités de 1815, la Prusse se mit à la tête de ce qu'on appelait le parti national. Un parlement, élu par le suffrage universel dans tous les pays constitutionnels de l'Allemagne, se réunit à Francfort, le 18 mai, et proclama que l'Allemagne voulait « être une, et former un grand empire régi par la volonté nationale, avec le concours de toutes les classes de citoyens et de tous les gouvernements. » L'exécution offrait des difficultés. Ce ne fut qu'au bout de deux mois qu'on parvint

à s'entendre sur la création d'un pouvoir exécutif. L'archiduc autrichien Jean, frère de l'empereur François Ier, reçut le titre de *vicaire de l'empire*, prononça la dissolution de la diète et se forma un ministère libéral. La démocratie triomphante se perdit alors par ses excès. Elle afficha la prétention de s'annexer tous les pays de langue allemande, et même quelques-uns où se trouvaient simplement des Allemands : le Limbourg, réuni à la Hollande depuis 1839 ; les duchés de Sleswig, de Holstein et de Lauenbourg, attachés au Danemark ; l'Alsace et la Lorraine. Mais de là naquirent des divisions; les uns, acceptant l'Allemagne telle que les siècles l'avaient faite, n'excluaient aucun des territoires qui s'y étaient rattachés d'une manière quelconque et formaient le parti dit de la *grande Allemagne*, favorable à l'Autriche ; les autres, voulant se renfermer dans les limites des territoires allemands, condamnaient l'Autriche à se dissoudre, et formaient le parti de la *petite Allemagne*, lequel s'appuyait sur la Prusse.

3. Cette dernière puissance, sous le prétexte d'une question de succession future, tenta un commencement d'exécution de ses projets, en s'alliant au Holstein soulevé contre le roi de Danemark, Frédéric VII. L'Angleterre, la Russie et la France finirent par interdire à la Prusse toute participation dans cette guerre, qui ne se termina qu'en 1851, à l'avantage du Danemark. Pour résoudre la question, des conférences s'ouvrirent à Londres entre les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie, de l'Angleterre, de la France et de la Suède. L'intégrité de la monarchie danoise fut assurée, et comme la difficulté venait de ce que le Holstein n'était transmissible que de mâle en mâle, tandis que la couronne de Danemark pouvait passer à des femmes, on régla qu'à la mort de Frédéric VII, privé d'héritier direct, l'ordre de la succession masculine serait observé.

Quoique victorieux, le roi de Danemark avait octroyé,

le 5 juin 1849, une Constitution libérale, mais non applicable aux duchés. L'année précédente, les catholiques avaient vu tomber les barrières que l'intolérance protestante leur avait opposées dans ce pays : ils possédaient désormais une entière liberté pour exercer leur culte, ériger des temples, exercer leur propagande et ouvrir des écoles. Cette mesure vint principalement de l'impression produite sur les esprits, dix-huit ans auparavant, par la courageuse abjuration de la princesse Charlotte-Frédérique de Mecklembourg-Schwérin, première femme de Christian VIII et mère de Frédéric VII.

4. Quant à l'Allemagne, les divisions du parti national avaient surexcité les passions démagogiques et fait couler le sang à Francfort. Effrayé, le roi de Prusse était entré dans une voie de réaction, et, d'autre part, la révolution se voyait vaincue en Autriche. Quand le Parlement de Francfort eut enfin terminé la nouvelle Constitution et proposa la couronne impériale à Frédéric-Guillaume IV, il se trouva que l'heure favorable était passée. Il fallut décliner cet honneur. La cour de Vienne se sentit assez forte pour cesser de reconnaître le Parlement et rappeler les députés autrichiens. Vainement le Parlement suscita, dans le Wurtemberg, une émeute qui chassa le roi de Stuttgard; vainement organisa-t-il des associations révolutionnaires à Munich, à Nuremberg, à Wurtzbourg. Du 3 au 9 mai 1849, Dresde vit se reproduire les scènes sanglantes des journées françaises de juin; mais les troupes prussiennes firent triompher la cause de l'ordre, et les débris du Parlement ayant voulu se réunir à Stuttgard, un ordre de la police wurtembergeoise suffit pour les disperser. L'*union restreinte*, tentée aussitôt avec vingt-sept États par l'ambition prussienne, n'eut pas un meilleur sort. L'Autriche obligea sa rivale de signer, le 29 novembre 1850, la convention d'Olmutz, qui mettait fin à cette union et assurait sa prééminence. Les conférences de Dresde, qui s'ouvrirent le 23 décembre, ache-

vèrent de reconstituer l'Allemagne dans le même état qu'avant ces révolutions. Tels étaient les premiers fruits des entreprises unitaires conçues par la révolution et appuyées sur la force. Le fer brise le fer, et ceux qui devaient s'unir s'exterminent mutuellement. L'unité de la vraie foi donnait alors à l'Allemagne même un tout autre spectacle. Les catholiques formèrent, au mois de mars 1848, l'*Association de Pie IX*, pour la défense de tous leurs intérêts. Elle se composait d'associations diocésaines qui se réunirent en commun à Mayence, puis, en mai 1849, à Breslau, et durant l'automne de 1850, à Linz, sur le sol autrichien. Elle chercha tout d'abord sa règle et sa force dans les approbations du pape et des évêques, et quoique spécialement occupée des besoins de l'Église d'Allemagne, se mit en relation avec les sociétés catholiques de Londres et de Paris. Plus important encore fut le concile national qui se tint à Wurtzbourg, avec l'autorisation du pape, et où parurent cinq archevêques et seize évêques, du 22 octobre au 16 novembre 1848. Déjà les prélats de la province de Saltzbourg s'étaient assemblés le 31 août, et Vienne eut aussi son concile en 1849. Le 5 décembre 1848, les évêques prussiens adressèrent au gouvernement un mémoire sur les projets d'organisation ecclésiastique; ils réclamaient surtout la réforme des séminaires et de l'enseignement des universités, car la révolution avait montré les tristes fruits de l'éducation publique. Les mêmes demandes furent exprimées en 1850 par les évêques de Bavière et par ceux de la province ecclésiastique du Haut-Rhin. La Constitution du 31 janvier 1850, conçue dans un esprit très libéral en faveur de toutes les églises de Prusse, affranchit complètement le catholicisme de l'État en ce pays, quant à son administration intérieure.

5. En Italie, la révolution de février trouva les esprits surexcités contre la compagnie de Jésus. Gioberti avait publié un nouvel ouvrage, *le Jésuite moderne*, où il re-

présente la célèbre société comme le principal obstacle à la régénération de l'Église et des peuples. Ce livre était d'autant plus pervers qu'en ayant l'air d'attaquer seulement ce que l'auteur appelle le jésuitisme, en réalité il demandait une transformation ou plutôt un travestissement du christianisme; c'était l'Évangile défiguré par les conceptions philosophiques et politiques d'une tête égarée. Mais les passions du moment s'en accommodaient: elles imposèrent aux rois de Naples et de Sardaigne l'expulsion des jésuites; monseigneur Fransoni, archevêque de Turin, fut envoyé en exil pour avoir protesté contre cette mesure et désapprouvé les doctrines de Gioberti. L'abbé Rosmini-Serbati allait beaucoup moins loin que Gioberti; néanmoins il émit aussi des idées fort dangereuses dans plusieurs de ses ouvrages sur la réorganisation de l'Italie et sur le gouvernement de l'Église. Le P. Ventura, dans son désir de voir l'Italie indépendante, adoptait des théories trop favorables au droit d'insurrection. D'autres religieux, avec une valeur intellectuelle bien inférieure et les ressources diverses de l'éloquence et de la popularité, prônaient le mouvement révolutionnaire. Leur nom était un argument contre la partie du clergé que l'opinion accusait de vouloir demeurer immobile ou rétrograde. Citons, en particulier, le père Gavazzi, qui finit par se séparer entièrement de l'Église et n'être rien autre chose que l'apôtre de toutes les aventures révolutionnaires, et le père Ugo Bassi, d'un caractère plus noble, mais trop facile à passionner. Cependant les révolutionnaires ne parvenaient pas à déguiser entièrement la perversité de leurs desseins, et dans plusieurs villes de la Romagne, au commencement de 1848, ils attaquèrent, non seulement les maisons des jésuites, mais aussi celles des autres ordres et même des frères de la Doctrine chrétienne. Ce fut le cardinal Bonfondi qui, en qualité de secrétaire d'État, ordonna la répression de ces attentats. Le cardinal Ferretti, craignant

d'être entraîné au delà de ce qu'il voulait, avait donné sa démission le 7 février.

Le retentissement de la chute de Louis-Philippe accéléra encore le mouvement. Gioberti avait reparu dans le Piémont; ses idées y dominaient entièrement. La nouvelle Constitution fut promulguée le 4 mars, et quelques jours après, le roi constitua le ministère sous la présidence du comte Balbo. Rosmini reçut une mission auprès du Saint-Siège. Le 5 mars, des manifestations éclatèrent à Rome, et la municipalité, s'en faisant l'interprète, demanda aussi une Constitution. Le 10, après un consistoire secret, fut constitué un ministère composé de cinq laïques, sous la présidence du cardinal Antonelli, secrétaire d'État et ministre des affaires étrangères. Pellegrino Rossi, l'ancien ambassadeur de Louis-Philippe, enveloppé dans la disgrâce de ce monarque, contribua beaucoup à hâter la promulgation de la Constitution, qui eut lieu le 15 mars. Il y avait un conseil d'État, pourvu des mêmes attributions qu'en France; deux chambres, dont l'une élue par le suffrage restreint, mais ouverte aux capacités, partageait avec le pape, sauf en matière ecclésiastique, l'initiative des lois. Pendant la vacance de la papauté, leurs sessions devaient être suspendues et tous les pouvoirs concentrés dans le sacré-collège. Le pape sanctionnait les lois, après en avoir délibéré avec les cardinaux en consistoire secret; chaque ministre signait les lois et les autres actes relatifs à son département et en portait la responsabilité; en outre, membre des chambres ou non, il pouvait intervenir dans leurs délibérations.

6. Dans le même moment, les nouvelles de la révolution autrichienne ébranlèrent la Lombardie. Obligé d'abandonner Milan, Radetzki se retira sur Mantoue, Vérone et Plaisance. Daniel Manin et Nicolo Tommaseo proclamèrent la république dans Venise affranchie. Charles-Albert, au milieu des manifestes républicains, lança aussi le sien à toute l'Italie, et franchit le Tessin,

portant l'écu de Savoie sur le drapeau tricolore italien. Les duchés de Parme et de Modène se réunirent à la Lombardie et au Piémont. Le roi de Naples et le grand-duc de Toscane suivirent le courant et envoyèrent des renforts à l'armée de Charles-Albert. L'Italie tout entière se leva aux cris de *Fuor i Barbari!* Malgré le ton pacifique de sa circulaire aux ambassadeurs, Lamartine y avait inséré une phrase hardie et belliqueuse sur l'éventualité « de mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples » à protéger, surtout dans la patrie italienne. L'éventualité s'était produite : la France établit un corps d'observation près des Alpes ; mais, fier de ses succès, Charles-Albert déclara que l'Italie se suffirait à elle-même : *Italia farà da sè.* C'est que Charles-Albert, voyant se former dans la péninsule une agitation républicaine qui lui était déjà défavorable, se méfiait de l'ingérence des républicains français. Ce parti demandait une république italienne sous la présidence du pape. D'autres, plus sympathiques à Charles-Albert, sans aller jusqu'à la monarchie unitaire de Gioberti, rêvaient une diète ou confédération dont la papauté serait le centre; c'était l'idée de Rosmini et du P. Ventura qui, avec une sorte de consentement tacite de Pie IX, représentait auprès du Saint-Siège le gouvernement insurrectionnel de la Sicile. Electrisés par les discours du P. Gavazzi, les jeunes Romains s'enrôlaient comme volontaires. Une armée pontificale s'organisa même sur la frontière, sous les ordres du général piémontais Durando. Elle obligea les Autrichiens d'évacuer Comachio, mais Pie IX protesta qu'elle ne devait pas s'avancer au delà de son territoire, et le 30 mars, au milieu des passions ambitieuses et révolutionnaires, il éleva la voix pour recommander aux peuples de l'Italie l'amour de la concorde et le respect de la justice. Cet avertissement n'arrêta aucun parti. Charles-Albert s'était avancé jusqu'à l'Adige, et pendant que Gioberti, nommé sénateur piémontais, allait dans toutes les villes et jusqu'à

Rome provoquer des démonstrations en faveur de son maître, celui-ci pressait les Milanais et les Vénitiens de se prononcer pour la monarchie. Mazzini et ses amis, arrivés à Milan, agissaient en sens contraire et ne cachaient pas leurs vues sur les Etats pontificaux eux-mêmes. Lord Minto s'agitait, allait de ville en ville, ayant l'air de recommander la paix, mais en réalité favorisant les projets de Charles-Albert. Le cercle romain, sous l'influence du P. Ventura, tentait de former avec quelques envoyés de Naples, de la Sicile et de la Lombardie, un semblant de diète italienne. Pie IX gardait fermement son attitude impartiale et pacifique : s'il avait laissé passer les troupes napolitaines sur son territoire pour rejoindre l'armée piémontaise, c'était une nécessité que la papauté avait déjà subie bien des fois et à laquelle il ne pouvait se soustraire. Mais on multipliait les manifestations pour l'entraîner et l'on affectait de le considérer comme le premier moteur de tant de bouleversements. Dans le consistoire du 29 avril, repoussant cette interprétation de ses réformes et de ses pensées libérales, il déclara que son rôle de pontife suprême ne lui permettait pas de déclarer la guerre à l'Autriche, et que bien moins encore voudrait-il augmenter les troubles en acceptant la présidence d'une république italienne.

7. Cette sage détermination aurait dû inspirer d'autant plus de modération à Charles-Albert que le roi de Naples, inquiet tout à la fois de l'agrandissement du Piémont et des agitations républicaines, ne tarda pas à rappeler ses troupes, et que les bandes de volontaires, opposées à ses projets monarchiques, l'abandonnaient. Il persista néanmoins, et la victoire couronna ses efforts, le 30 mai, à Goïto et à Peschiera. La sagesse lui conseillait alors ou de pousser rapidement sa pointe ou d'accepter les propositions de l'Autriche, qui offrait l'Adige pour frontière; il ne fit ni l'un ni l'autre, et bientôt, battu à Custozza, chassé de ligne en ligne, forcé de capituler à Milan, il

s'abaissa jusqu'à implorer le secours de la France, auparavant dédaigné; mais lord Minto fit prévaloir dans l'esprit du général Cavaignac l'idée d'une médiation pacifique de l'Angleterre. Ainsi fut conclu l'armistice du 9 août, qui dépouilla le Piémont de toutes ses conquêtes, rendit Milan à Radetzki et Venise à elle-même, et permit au roi de Naples de reprendre la Sicile, qui avait proclamé roi un des fils de Charles-Albert. L'armistice, stipulé d'abord pour quarante-cinq jours, se prolongea jusqu'au 12 mars 1849. Le génie de la révolution ne pouvait laisser de repos à ce malheureux pays, et Gioberti, devenu président du conseil et ministre des affaires étrangères, le 16 décembre 1848, continuait sa propagande. Charles-Albert se détermina donc à dénoncer l'armistice et à franchir le Tessin. Dès le 23 mars, il essuya un sanglant désastre sous les murs de Novare, et prit le parti d'abdiquer en faveur de son fils aîné Victor-Emmanuel II[1]. Celui-ci témoigna suffisamment de ses idées politiques en prenant pour ses principaux ministres le marquis d'Azeglio et le comte de Cavour, tous deux amis de Gioberti; mais la situation ne permettait de songer à aucune action extérieure, et la paix signée le 6 août faisait rentrer le Piémont dans ses anciennes limites. Venise se rendit le 25 août. Le grand-duc de Toscane était revenu, au mois d'avril, remplacer la république, tandis que le Piémont lui-même à Gênes et le roi de Naples en Sicile abattaient une insurrection républicaine. Partout l'ancienne situation fut rétablie : voilà ce qu'avait produit tant de sang versé.

L'hostilité contre l'Église égalait les ardeurs conquérantes dans le Piémont de Gioberti. Un bruyant professeur de l'Athénée de Turin, Népomucène Nuytz, renouvelait les erreurs les plus outrées des régalistes sur le gouvernement ecclésiastique et sur ses rapports avec le pouvoir civil. Imbu de pareils principes, le gouvernement piémon

1. Charles-Albert mourut à Oporto, l'année suivante.

tais fit demander au pape, le 14 septembre 1848, la révocation du concordat de 1841. Il offrait un autre projet de convention qui anéantissait absolument les immunités ecclésiastiques sans exiger en retour aucune obligation de la part de l'État. Ce projet fut immédiatement repoussé et les négociations interrompues par les événements que nous venons de voir. Mais en attendant, une loi du 4 octobre plaça toutes les écoles, sauf les séminaires, sous la direction exclusive de l'État, et ôta tout droit de surveillance aux évêques en matière d'enseignement. C'est ainsi que le parlement giobertiste avait fait préluder Charles-Albert à la défaite de Novare. Le roi de Naples et le grand-duc de Toscane montraient de tout autres dispositions. Le premier, au mois de mai 1848, avait supprimé les entraves qui gênaient les évêques dans la direction des séminaires, et la même année, le second avait signé un concordat qui, pour laisser beaucoup de choses à régler, n'était pas moins le renversement du joséphisme, rétablissant l'autorité des évêques, des saints canons, du concile de Trente, et rendant la liberté de correspondre avec Rome[1].

8. A Rome, l'allocution pontificale du 29 avril 1848 excita la fureur des clubs, qui firent circuler des pétitions pour demander une déclaration de guerre contre l'Autriche et la formation d'une armée de réserve. Ce dernier point ayant seul été accordé, on redoubla d'attaques contre le ministère, qui se retira tout entier; mais il consentit à reprendre ses fonctions, après que le duc de Rignano, chef d'état-major de la garde civique, eut essayé inutilement d'en composer un nouveau. Cependant la ferme attitude de la garde civique avait été nécessaire pour dompter l'émeute fomentée par les démagogues Sterbini et Cicervacchio, et plusieurs cardinaux avaient couru de grands dangers le 1er et le 2 mai. Les ministres firent

1. Voyez le texte de ce *Concordat*, dans André, *Dict. alphab.*, v° *Toscane*.

enfin accepter leur démission, et le comte Mamiani, l'ancien proscrit politique, favorable à l'idée d'une confédération italienne, fut chargé de former un cabinet, où il entra comme ministre de l'intérieur, le comte Marchetti comme ministre des affaires étrangères pour le temporel, et le cardinal Orioli comme secrétaire d'État et président. Aussitôt la municipalité romaine présenta une adresse en faveur de la guerre, mais Pie IX ne se départit pas des termes de ses réponses antérieures, et voulant établir la paix sur la justice, il députa en même temps à Charles-Albert et à l'empereur d'Autriche pour modérer l'ambition de l'un et déterminer l'autre au respect de la liberté nationale. Jamais il ne sortit de cette attitude sage et magnanime, et le général Durando viola ses instructions en engageant les troupes pontificales dans la guerre et en allant opérer avec elles autour de Vicence.

Le ministère Mamiani prétendait gouverner l'Église et l'État au nom du pape; le comte Marchetti réclamait communication des lettres adressées au saint-père et de ses réponses. Les clubs entretenaient une agitation violente, et les élections des députés se firent sous leur influence. Toujours fidèle à lui-même, Pie IX organisa la liberté de la presse par un *motu proprio* du 3 juin et affranchit de la censure ecclésiastique les ouvrages qui ne regardent pas la foi ni les mœurs. Pour l'ouverture des deux conseils, fixée au 5 juin, il chargea le cardinal Altieri de prononcer un discours qui déplut au comte Mamiani. C'est que ce dernier en prononça un autre dans lequel, non content de surexciter les aspirations les moins fondées, il osa dire en propres termes : « Le pape, assis et ferme dans l'intégrité des dogmes de la religion, prie, bénit et pardonne; le saint-père abandonne aux Chambres la direction des plus importantes affaires de l'État. » C'était anéantir le pouvoir temporel et l'indépendance de la papauté. Pie IX répondit à l'adresse des chambres qu'il n'acceptait du programme ministériel que les points

conformes au statut, que son pouvoir ne se bornait pas à pardonner, qu'il avait aussi le pouvoir de lier et de délier et qu'il entendait garder sa liberté d'action. Bientôt le ministère lui-même fut dépassé par les violences de la Chambre des députés, où se faisait remarquer le prince de Canino, fils de Lucien Bonaparte. A la fin de juillet, la nouvelle de la défaite de Custozza occasionna une émeute populaire. La Chambre se déclara en permanence et envoya demander au pape la déclaration de guerre contre l'Autriche. Sur le refus de Pie IX, les émeutiers parcoururent la ville avec des torches en criant : Mort aux prêtres ! A bas le pape ! Le cardinal Lambruschini fut menacé dans son palais ; un ministre fut souffleté, et quelques changements de portefeuilles eurent lieu. Néanmoins le comte Mamiani ne permit pas au pape de faire venir à Rome les Suisses cantonnés dans les provinces. Il n'y gagna rien, et se retira le 8 août, également suspect à la cour pontificale et au peuple.

Sous la présidence du cardinal Soglia, se constitua un cabinet dont l'esprit ne différait guère de celui du précédent, et qui se démit peu après, parce que Pie IX refusa encore une fois de déclarer la guerre aux Autrichiens ; on reprochait à ceux-ci d'avoir poussé leurs avantages contre le général Durando jusque dans les Légations et sous les murs de Bologne. Le pape résolut alors de faire appel à des hommes qui s'occuperaient uniquement, comme lui, d'établir le gouvernement constitutionnel sans amoindrir la grandeur de la papauté. Le comte Rossi accepta cette mission, et fut l'homme important du ministère, dont la présidence demeurait au cardinal Soglia. Les Chambres avaient été prorogées jusqu'au 15 novembre. Sur l'ordre de Mazzini, la mort de Rossi fut fixée à cette date. Aux avertissements qu'on lui donnait, celui-ci répondit : « La cause du pape est celle de Dieu ; » et partit pour le palais de la Chambre, mais à peine en montait-il les premiers degrés qu'il tomba, frappé d'un coup de

poignard, et mourut sur-le-champ. Habituées à l'inertie, la noblesse et la bourgeoisie romaines ne se soulevèrent pas contre les assassins. Le parti de l'assassinat, au contraire, se hâta de célébrer son hideux triomphe dans tous les quartiers, jusque sous les fenêtres de la malheureuse veuve, et d'en recueillir les fruits. Dès le lendemain, les démagogues conduisirent la foule au Quirinal, où le corps diplomatique, sauf les représentants de l'Italie, entourait Pie IX, et l'ancien ministre Galetti, organe des vœux révolutionnaires, vint demander au pape un changement de ministère, la convocation d'une assemblée constituante et la déclaration de guerre contre l'Autriche. Le pape refusa. Aussitôt des menaces de vengeance et des cris de mort éclatent. La populace court chercher des armes contre une centaine de Suisses et quelques gardes du corps qui défendaient les grilles du palais. Plusieurs milliers d'hommes de la garde civique, de la gendarmerie et des troupes se joignent aux émeutiers. Les balles sifflent jusque dans l'intérieur. Des canons sont braqués contre les Suisses, qui résistent toujours. Alors, pour éviter de plus grands maux, Pie IX proteste, en présence du corps diplomatique, contre la violence qui lui est faite, et accepte un ministère dont les membres principaux sont Mamiani, Sterbini et Galetti. L'abbé Rosmini en refusa la présidence, qui fut donnée à monseigneur Muzzarelli. Le pape ajouta qu'il s'en remettait aux Chambres des autres mesures qui pourraient lui être demandées. La Chambre des députés, obéissant aux injonctions du prince de Canino, avait omis de lui faire exprimer des regrets après l'assassinat de Rossi, et se dispensa de lui témoigner sa reconnaissance pour ses concessions. Les ambassadeurs ne pouvaient laisser cette victime de paix au milieu de ses bourreaux. Le duc d'Harcourt, ambassadeur de France, et le comte de Spaur, ambassadeur de Bavière, arrangèrent un plan d'évasion. Pie IX, sorti de Rome le 24 novembre au soir, sous des vêtements de simple prêtre, arriva le lendemain

à Gaëte, où le roi de Naples, avec sa famille, vint aussitôt lui offrir ses pieux hommages et lui prodiguer les marques de son dévouement. A peine fixé à Gaëte, le pape nomma secrétaire d'État le cardinal Antonelli qui l'avait rejoint, et, ne voulant pas encore désespérer des moyens pacifiques, institua une commission de gouvernement, composée de nobles romains, sous la présidence du cardinal Castracane. Dans la proclamation qui annonçait cette mesure à ses sujets, il renouvelait la protestation faite en présence des ambassadeurs.

De son côté, le ministère, voyant la consternation produite à Rome par le départ du pape, lui envoya une députation pour tenter de le ramener. Pie IX refusa de se rendre de nouveau prisonnier et compléta ses premiers actes en prorogeant les Chambres ; mais, loin de se soumettre, celles-ci, à l'instigation de Mazzini et du prince de Canino, ne se séparèrent que plusieurs jours après, de leur propre autorité, et instituèrent auparavant une junte de gouvernement, qui, le 29 décembre, convoqua une assemblée constituante de cent quarante-quatre députés. Tous ces attentats furent l'objet de nouvelles protestations, et le 1er janvier 1849, le pape porta une sentence d'excommunication contre ceux qui avaient convoqué une assemblée constituante, et contre tous ceux qui coopéreraient à sa formation ou participeraient aux actes contraires à la souveraineté temporelle. Il rappela ensuite aux troupes leur serment de fidélité et ordonna aux Suisses de rentrer dans Rome, ce que leur commandant, le général Latour, négligea de faire exécuter.

L'assemblée constituante se réunit le 6 février. Des scènes de violence et de désordre avaient marqué les élections. L'ouverture fut accompagnée de discours blasphématoires. Mazzini siégeait parmi les députés, ainsi que Garibaldi, aventurier originaire de Nice, qui était revenu d'Amérique pour prendre part à la guerre de l'indépendance. Malgré le comte Mamiani, cette assemblée vota,

deux jours après, la déchéance du pape comme souverain temporel et proclama la république. Le pouvoir exécutif fut confié à un triumvirat dont les premiers titulaires furent Armellini, Salicetti et Montecchi. Le 29 mars, on remplaça ces deux derniers par Aurelio Saffi et Mazzini, qui dès lors joua ostensiblement le rôle de dictateur. Le 14 février, Pie IX, entouré des cardinaux qui l'avaient rejoint, fit entendre sa protestation au corps diplomatique et réclama le maintien du pouvoir temporel; puis il donna ordre au cardinal Antonelli d'appeler l'intervention des puissances catholiques. Le gouvernement du triumvirat n'était que désordre, anarchie, pillage et assassinat. Des révolutionnaires de toutes les parties du monde étaient accourus, et tenaient Rome sous le joug de la terreur. Les notes du cardinal Antonelli signalent deux traits de ce brigandage : le décret frappant de confiscation les biens ecclésiastiques, et le projet de mettre en vente les chefs-d'œuvre du Vatican. Le P. Gavazzi, qui, depuis le commencement de la révolution, avait eu les plus folles aventures, fut nommé grand prédicateur de l'armée. Ses exemples étaient suivis par le P. Ugo Bassi et malheureusement par d'autres membres assez nombreux du clergé. Rosmini avait suivi Pie IX à Gaëte; il ne tarda pas à se retirer à Stresa et y mourut en 1855. Le P. Ventura s'était noblement conduit en refusant une candidature à l'assemblée constituante, mais il eut la faiblesse de se joindre à Gavazzi et à un prêtre interdit, nommé Spola, pour célébrer l'office de Pâques, à la place du pape, dans la basilique de Saint-Pierre. On voyait alors le poison caché dans certaines doctrines que des aspirations généreuses et de beaux rêves de régénération avaient fait traiter avec longanimité, sinon avec indulgence. Il était temps de les condamner. Le 30 mai 1849, un décret de l'*Index* proscrivit le *Jésuite moderne*, de Gioberti; les *Cinq plaies de l'Église* et la *Constitution suivant la justice sociale*, de Rosmini; un *Discours sur les victimes du bom-*

bardement de Vienne, du P. Ventura. Ce dernier se soumit un peu plus tard, imitant l'exemple déjà donné par Rosmini.

LEÇON XLI.

1. Dès que la glorieuse infortune de Pie IX fut connue, les hommages des diverses parties du monde catholique allèrent le trouver à Gaëte, et le denier de Saint-Pierre se rétablit partout. Lors de l'assassinat de Rossi, tous les ambassadeurs catholiques avaient offert au souverain pontife l'hospitalité de leur nation. Le général Cavaignac avait fait partir une escadre de Toulon pour secourir la personne du pape, et en approuvant cette mesure par son vote du 30 novembre, malgré l'opposition de Ledru-Rollin et de son parti, l'assemblée constituante adopta le mot de *liberté du saint-père*, qui impliquait les conditions nécessaires à l'indépendance de son action, et réserva la décision que pourraient commander les faits ultérieurs. Sur ces entrefaites, arriva l'époque de l'élection présidentielle. Quatre candidats étaient en présence : Ledru-Rollin, Lamartine, Cavaignac et Louis-Napoléon Bonaparte. Le premier représentait le parti socialiste; le second pouvait compter sur une partie de la bourgeoisie; les deux derniers avaient seuls des chances sérieuses. Cavaignac ne se prononça pas nettement sur la question de la souveraineté pontificale et se contenta de promettre un asile au pape. Le prince Louis-Napoléon, revenu en France à la suite d'élections qui l'appelaient à l'assemblée au nom de cinq départements, s'était abstenu dans le vote du 30 novembre, mais il expliqua cet acte par la voie de la presse, en disant qu'il avait seulement voulu blâmer le mode choisi. En outre il démentit sa conduite passée et désavoua celle du

prince de Canino par deux lettres retentissantes au comte de Montalembert et au nonce de Paris. « Je déplore, disait-il en parlant de son cousin, qu'il n'ait point senti que le maintien de la souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Église était intimement lié à l'éclat du catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. » Les catholiques avaient foi en ce langage. D'ailleurs le nom de Bonaparte entraînait les masses, et Louis-Napoléon obtint plus de cinq millions et demi de suffrages, tandis que son concurrent n'en recevait pas un million et demi.

Avant même l'appel adressé à l'Autriche, à la France, à l'Espagne et à Naples par le cardinal Antonelli, l'Autriche avait expédié une note aux puissances sur le même sujet. L'Espagne, à son tour, malgré l'opposition des membres des cortès liés à la franc-maçonnerie, avait émis dans la circulaire du 21 décembre 1848 la proposition d'un congrès, et toutes les puissances catholiques y adhéraient, sauf le Piémont, que Gioberti dirigeait encore. Enfin l'appel du cardinal Antonelli, daté du 18 février 1849, acheva de déterminer les gouvernements, et l'on doit bénir Pie IX de cette démarche, qui lui était commandée et par le devoir de sauvegarder un dépôt que la catholicité regarde comme son patrimoine et par un sentiment d'humanité envers ses sujets écrasés sous les pieds de la révolution cosmopolite[1]. Des conférences furent donc tenues à Gaëte entre les plénipotentiaires de la France, de l'Autriche, de la Bavière, de l'Espagne et des Deux-Siciles. On voulait d'abord en exclure tout représentant du pape, mais on ne tarda pas à comprendre que ce serait un outrage et une injustice, et la présidence fut déférée au cardinal Antonelli. On eut ensuite de la peine à s'entendre

1. Ces deux mots répondent suffisamment, croyons-nous, à ceux qui ont blâmé Pie IX de n'avoir pas attendu passivement l'action des puissances. Mgr Sibour, archevêque de Paris, souvent mieux inspiré, lui écrivit une lettre en ce sens.

sur les conditions de l'intervention. La France demandait des réformes libérales et l'Autriche le retour aux formes du gouvernement absolu. L'Espagne et les Deux-Siciles suggéraient des projets de transaction. Le cardinal Antonelli montra que le seul droit comme le devoir des puissances catholiques était de rétablir la souveraineté du pape et de lui rendre toute sa liberté. Il fallait ensuite distribuer à chacun son rôle, et ici encore s'éveillaient d'ombrageuses susceptibilités. Conformément aux idées de Gioberti, le Piémont avait convoité pour lui seul, sans congrès, le rôle de pacificateur en Italie. Il avait essayé en vain de se faire accepter à ce titre près du général Cavaignac; le prince Louis-Napoléon lui eût été plus favorable, sans l'influence catholique représentée dans le ministère par M. de Falloux. Mais le Piémont écarté, la rivalité de l'Autriche et de la France était à craindre. Le Saint-Siège crut parer à tout en proposant ce plan : à la France, Civita-Vecchia, la province de Spolète et Pérouse ; à l'Autriche, les Légations jusqu'à Ancône; à l'armée napolitaine, la province de Velletri, Frosinone et Ascoli sur ses frontières; à l'Espagne, dont la flotte était arrivée à Gaëte, Rome et ses environs. Mais le gouvernement français, bravant les montagnards de l'assemblée constituante, prit une initiative qui changea ce plan. Un corps d'armée de sept à huit mille hommes, sous le commandement du général Oudinot, s'embarqua précipitamment, et dès le 25 avril, il était à Civita-Vecchia, prêt à marcher sur Rome. Pendant qu'on allait combattre pour sa cause, Pie IX tint à la justifier aux yeux du monde entier, et c'est ce qu'il fit dans une admirable encyclique, datée du 20 avril, où les bases de son pouvoir temporel, les actes de son règne, les perfides desseins et les calomnies de la révolution sont complètement exposés.

2. Le Portugal avait offert son concours aux quatre puissances qui devaient agir de concert, mais il ne fut pas

nécessaire. L'armée espagnole débarqua au port de Gaëte sous le commandement du général Cordova; l'armée napolitaine s'avança du côté de Terracine, où elle fut repoussée par Garibaldi; les Autrichiens occupèrent Bologne et les Romagnes. Le 30 avril, le général Oudinot arriva sous les murs de Rome. On lui avait donné l'espérance d'y entrer sans employer la force, mais avait-il trop différé sa marche en avant ou cet avis était-il mal fondé? A plusieurs portes, les troupes furent saluées par la mitraille, sans recevoir aucun secours des conservateurs romains, et à la porte Saint-Pancrace, un bataillon ne fut introduit aux cris de *vive la paix! vivent les Français!* que pour se voir désarmé et déclaré prisonnier de guerre. Cet échec donna aux révolutionnaires français l'occasion de désavouer indirectement l'expédition, dans l'assemblée nationale, et d'obtenir par deux cent quarante-huit suffrages contre deux cent quarante et un, un vote qui blâmait toute attaque contre la république romaine. Le président sut mieux faire vibrer le sentiment national : « Notre honneur militaire, écrivit-il au général Oudinot, est engagé; je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. »

Ce vote fut un des derniers de l'assemblée constituante. Elle s'était associée au pouvoir exécutif contre le parti des socialistes et des montagnards. Elle déféra les chefs de l'émeute du 15 mai 1848 à la haute cour de Bourges. Barbès, Albert, Blanqui, Sobrier, Raspail, Flotte, Quentin, Louis Blanc, Caussidière, furent condamnés à la détention ou à la déportation : les deux derniers seuls échappèrent par la fuite à l'exécution de la sentence. De son côté, le pouvoir exécutif présenta, le 26 janvier 1849, une loi contre les clubs, et ceux-ci échauffèrent tellement leurs adeptes que, pendant les jours suivants, l'attitude énergique du général Changarnier, commandant de la garde nationale et des troupes de la Seine, empêcha seule une nouvelle insurrection des rues. Mais il y avait entre l'assemblée et le président une émulation de popularité et un

antagonisme qui éclataient à tout propos, qui se montrèrent surtout au sujet de l'expédition romaine, et dont la cause de l'ordre devait nécessairement souffrir. C'est ce qui détermina la majorité à voter, le 14 février 1849, sa propre dissolution. Elle devait seulement terminer la loi électorale et laissait les autres lois organiques à faire à l'assemblée législative. Celle-ci se réunit le 28 mai; sur sept cent cinquante députés, une minorité de deux cents révolutionnaires avancés ou socialistes reconnaissait pour chef Ledru-Rollin, élu par cinq départements; la majorité comptait un grand nombre d'illustrations catholiques et conservatrices; elle se divisait en républicains modérés, en royalistes partisans de la branche aînée des Bourbons ou légitimistes, et en partisans de la dernière monarchie ou orléanistes; il y avait aussi quelques bonapartistes, désirant le rétablissement de l'empire dans la personne de Louis-Napoléon, et des indécis, prêts à saluer une restauration monarchique dans n'importe quelle dynastie. La situation précédente se reproduisit. La majorité et le président se trouvèrent d'accord pour défendre l'ordre contre le parti de Ledru-Rollin. Le gouvernement avait envoyé des renforts au général Oudinot, qui, ayant vingt-cinq mille hommes sous ses ordres, put décliner les offres de concours des troupes espagnoles et napolitaines, et ouvrir, au commencement de juin, les opérations d'un siège régulier. Dans la séance du 11 juin, Ledru-Rollin s'écria que cette attaque de Rome était une violation de la constitution[1] : « Nous défendrons cette constitution, ajouta-t-il, par tous les moyens possibles, même par les armes. » Cette menace d'insurrection retentissait au milieu des ravages du choléra qui venait de frapper le maréchal Bugeaud. Sous les coups du fléau, le peuple

1. L'avocat de la démagogie argumentait sur l'article 5 du préambule de la constitution, qui proclame que la république française respecte les nationalités étrangères et *n'attente à la liberté d'aucun peuple.*

était plus avide de consolations religieuses que d'agitation sociale. Il ne prêta qu'une faible attention à l'acte d'accusation déposé contre le président et ses ministres, et quand de fougueux meneurs, le 13 juin, entraînèrent Ledru-Rollin dans la rue, il ne put réunir autour de lui que quelques centaines de combattants, qui bientôt s'enfuirent avec lui par les portes et les fenêtres du Conservatoire des arts et métiers, où il avait établi son quartier général. Obligé de se cacher et de s'exiler, condamné par contumace à la déportation, il alla s'associer en Angleterre à tous les conspirateurs proscrits. Des mouvements insurrectionnels correspondant à celui de Paris furent réprimés à Lyon, Reims, Bordeaux, Lille, Mâcon, Dijon, Valenciennes, Strasbourg. Les clubs furent fermés pour un an. Mais, hors la résistance à l'ennemi commun, l'assemblée et le président ne songeaient plus qu'à se disputer la prépondérance, et les ministres de ce dernier, imbus de l'esprit parlementaire, enchaînaient son initiative.

3. C'est dans ces conditions que la république française intervenait à Rome par la force. Quelques incidents diplomatiques se produisirent, qui semblèrent révéler chez Louis-Napoléon des vues équivoques, peu conformes à ses déclarations solennelles. Sans parler de monseigneur Valentini nommé par le pape gouverneur de Civita-Vecchia et qui dut repartir pour Gaëte, sous prétexte de ne pas gêner la liberté d'action de la France, le P. Ventura, envoyé au quartier général français par les triumvirs, en avait rapporté une déclaration vague mais inquiétante pour les consciences catholiques. Bien plus grave fut la conduite de M. Ferdinand de Lesseps, chargé spécialement de négocier l'entrée pacifique des troupes à Rome. Il convint avec les triumvirs que l'armée française ne pénétrerait pas dans cette ville, qu'elle aurait ses cantonnements à quinze ou vingt kilomètres, et qu'elle se bornerait à la défendre d'une attaque étrangère, des Autrichiens par exemple, sans se mêler du gouvernement. Cette

convention fut désavouée et M. de Lesseps censuré par le conseil d'État.

La population honnête de Rome avait besoin de délivrance. Les révolutionnaires, exaspérés par la prévision de leur chute prochaine, se livraient à tous les excès, faisaient régner la terreur et massacraient des prêtres. Les embarras diplomatiques une fois disparus, le général du génie, Vaillant, poussa vigoureusement les opérations, tout en prenant d'habiles précautions pour épargner les grands monuments de la Ville éternelle. Après divers combats et l'ouverture de trois brèches, les assiégeants s'emparèrent du quartier du Janicule, le 29 juin. Le lendemain, les triumvirs demandèrent la cessation des hostilités; le 2 juillet, ils résignèrent leurs fonctions, et le 3, l'armée française fit une entrée triomphale au milieu d'acclamations enthousiastes, rarement traversées par les cris injurieux de quelques clubistes. L'assemblée constituante fut dissoute, les armes pontificales relevées, et le château Saint-Ange, qui résistait encore, se rendit deux jours après. Mazzini s'était enfui après avoir protesté, en vertu de la convention Lesseps, contre l'entrée des troupes françaises; il essaya avec une partie des représentants de rétablir en Suisse un simulacre d'assemblée nationale et de gouvernement italien, mais les puissances ne tolérèrent pas même ce vain fantôme, et le conspirateur fut obligé de repasser en Angleterre. Garibaldi partit avec des bandes de volontaires, qui furent dispersées après avoir semé l'épouvante sur leur passage, et retourna en Amérique. Le P. Gavazzi obtint un sauf-conduit du général Oudinot et gagna l'Angleterre. Le P. Ugo Bassi, ayant porté les armes dans les rangs des garibaldiens, fut atteint d'une condamnation à mort, qui lui valut la grâce du repentir. Le P. Ventura, dégoûté par le spectacle des excès démagogiques, s'était éloigné avant l'entrée des troupes; il se retira en France où, par sa soumission aux décrets de l'Église et par les œuvres d'une vie sacerdotale et aposto-

lique, il justifia la sincérité de son âme mieux encore que par ses déclarations écrites. D'autres ecclésiastiques égarés cherchèrent un asile en France. Disons tout de suite que, consulté à leur égard par monseigneur Sibour, le souverain pontife, dans sa réponse du 1er septembre, se montra aussi clément pour les personnes que sévère pour les doctrines mauvaises et pour le scandale donné.

4. Le colonel Niel, chef d'état-major du général Vaillant, reçut la mission de porter les clefs de Rome à l'auguste exilé de Gaëte, et le 15 juillet, une cérémonie d'actions de grâces fut célébrée à Saint-Pierre, en présence du général Oudinot. Dans ces deux circonstances, la reconnaissance du pape, du clergé et du peuple romain envers la France et ses soldats fut solennellement exprimée. Deux jours après, Pie IX annonçait à son peuple, par une proclamation, qu'il allait bientôt venir réparer les maux de sa capitale et qu'en attendant il instituerait une commission de gouvernement. Alors surgirent de la part du gouvernement français des exigences qui ne lui permettaient pas de rentrer dans ses États, encore occupés par l'armée libératrice, sans avoir l'air de sacrifier son indépendance et sans faire suspecter la spontanéité des mesures qu'il se proposait de décréter. Il se détermina donc à demeurer à Gaëte, et nomma, comme il l'avait annoncé, une commission de gouvernement composée de trois cardinaux. Les instances du général Oudinot et du ministre plénipotentiaire, M. de Corcelles, lui firent modifier sa résolution; il déclara que sous peu de jours il se rendrait dans ses États et s'arrêterait quelque temps à Castel-Gandolfo, au milieu de l'armée française. Ce fut ce moment que le président choisit pour rappeler le général Oudinot, qui, suivant le rang d'ancienneté, fut remplacé dans le commandement supérieur par le général Rostolan, et pour écrire à son propre aide de camp, le colonel Edgar Ney, une lettre, restée fameuse, que celui-

ci avait mission de porter à Rome et de communiquer au général. Cette lettre est datée du 18 août. A côté d'une phraséologie banale sur la mission libératrice du drapeau français et d'expressions de sympathie pour l'armée d'expédition, qui ne paraissent pas exemptes de calculs ambitieux, elle contient des allégations fausses et des insinuations imméritées. Le prince reproche aux trois cardinaux de n'avoir pas nommé la France dans leur proclamation d'arrivée; ils avaient parlé cependant « des bras invincibles et glorieux des armées catholiques, » et nous avons vu les hommages rendus précédemment aux troupes françaises. « On voudrait, dit-il, donner comme base à la rentrée du pape la proscription et la tyrannie. » Or, une partie de l'armée de l'insurrection, celle qui n'avait pas suivi Garibaldi, était encore présente à Rome; les autorités françaises délivraient des passeports à quiconque en demandait; les poursuites exercées par les tribunaux étaient peu nombreuses et ne portaient que sur des faits d'assassinat; les prisons ne contenaient pas plus de deux cent soixante individus, dont cent vingt étaient accusés d'attentats contre les personnes ou les propriétés et les autres de délits ordinaires. Mais la phrase importante est celle-ci : « Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du pape : *Amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral.* » Imposer de pareilles conditions, c'était approuver implicitement l'insurrection romaine et tyranniser le souverain pontife qu'on venait de délivrer; c'était aussi ranimer les questions incendiaires qui naguère embrasaient l'Italie et préparer peut-être une guerre européenne[1].

La lettre présidentielle alarma tous les esprits honnêtes et sensés. Les représentants de la France, MM. de Corcelles et de Rayneval, la désapprouvèrent; le général

1. Voy. une lettre inédite du général Rostolan, dans *Les Sociétés secrètes*, etc., tome II, *Expédition romaine de* 1849, *Napoléon et Palmerston*.

Rostolan refusa de la publier, ce qui amena son rappel. Pie IX manifesta l'intention de se confier aux mains de l'Autriche, et, au besoin, de se réfugier en Amérique. Louis-Napoléon, entendant autour de lui les vives plaintes des catholiques et des conservateurs, se garda d'insister, et le souverain pontife ne tarda pas à montrer spontanément les institutions qu'il destinait au peuple romain. Par un *motu proprio* du 12 septembre, il créa un conseil d'État et une consulte, produit indirect de l'élection, ayant voix délibérative en matière de finances; il assura des libertés communales et provinciales étendues, et annonça la réforme des lois civiles et de l'organisation judiciaire. A ces déclarations, il joignit une amnistie partielle. Cependant la pensée du prince demeurait un sujet d'iuquiétude, quand l'assemblée législative, qui était rentrée le 1er octobre, après six semaines de prorogation, fut saisie d'une demande de crédits relatifs à l'expédition de Rome. Une grande discussion s'ouvrit. Dans la séance du 13 octobre, Thiers, au nom de la commission dont il était rapporteur, dit qu'il y aurait inconséquence pour le gouvernement français à violenter le saint-père et qu'il devait employer l'efficacité de ses conseils à obtenir l'exécution graduelle, sage, convenable, du *motu proprio* et de l'amnistie. Le 18, le ministère, qui ne pouvait ni défendre ni désavouer la lettre du président, déclara, par l'organe de M. de Tocqueville, ministre des affaires étrangères, que, tout en acceptant la lettre, il trouvait dans le *motu proprio* le germe de libertés suffisantes. Victor Hugo prit la parole le lendemain, et son discours ne fut qu'un tissu de calomnies contre la politique et l'histoire du gouvernement pontifical; ce fut de plus une nouvelle apostasie du poète romantique, car il était entré à l'assemblée sous les auspices des conservateurs. Montalembert lui répondit et remporta ce jour-là un des plus beaux triomphes de son éloquence: « Savez-vous, disait-il en terminant, ce qui ternirait à jamais la gloire du drapeau

français ? ce serait d'opposer ce drapeau à la croix, à la tiare qu'il vient de délivrer, ce serait de transformer les soldats français de protecteurs du pape en oppresseurs; ce serait d'échanger le rôle et la gloire de Charlemagne contre une pitoyable contrefaçon de Garibaldi. » A la séance suivante, Odilon Barrot, président du conseil des ministres, accepta les principes énoncés dans le rapport de Thiers, et la majorité y souscrivit par 467 suffrages. Louis-Napoléon sentit vivement le coup porté à son autorité personnelle. Résolu de la soutenir et de la faire prévaloir, il annonça par un message à l'assemblée, le 31 octobre, qu'élu du peuple pour une mission dont son nom était le symbole, il ne devait pas laisser neutraliser sa volonté de la remplir, que les anciens ministres n'avaient pas suffisamment représenté sa pensée et qu'il les remplaçait par des hommes plus disposés à suivre son initiative. Néanmoins le conflit entre les deux pouvoirs n'éclata que plus tard.

5. Pie IX ne se hâta point de quitter Gaëte. Auparavant il voulut, par son encyclique du 8 décembre aux évêques d'Italie, décrire la perversité de cette révolution qui venait de produire dans toute la péninsule tant d'agitations sanglantes et stériles; il dévoilait les sources profondes du mal, et pour remèdes il indiquait les saintes croyances de la foi, le zèle du clergé, la bonne direction de l'enseignement, l'accord des princes et de l'autorité ecclésiastique. Enfin il prit congé de Ferdinand II le 4 avril 1850, et le 12, il fit son entrée solennelle à Rome. Au milieu des pompes officielles les acclamations populaires montrèrent les vrais sentiments des Romains. Cependant la situation politique fit maintenir un corps d'armée français à Rome et un corps autrichien à Bologne. Dans l'allocution du 20 mai, le pape paya son tribut de reconnaissance aux puissances catholiques, particulièrement à la France. Il le paya ensuite à la sainte Vierge, consolatrice de l'Église dans toutes ses épreuves, en autorisant le couronnement d'une de ses

images, invoquée à Rimini sous le titre de *Mère de la Miséricorde*. Cet acte est du 25 juillet. Depuis deux mois, la sainte image s'animait en présence du clergé et du peuple, et donnait à ses yeux les mêmes mouvements qu'une personne vivante. Il y avait dans ce trait une ressemblance singulière avec une des circonstances de la seconde rentrée de Pie VII dans ses États. Mais à Gaëte même, au sein de l'exil, Pie IX avait commencé à préparer un acte bien plus considérable, plus glorieux pour Marie, et qui devait avoir son retentissement dans le monde entier ; je veux dire la définition du dogme de l'Immaculée-Conception. Par son encyclique du 2 février 1849, le pape annonça qu'il avait déjà institué une commission de cardinaux chargée d'étudier cette question, et il autorise tous les diocèses à employer, pour la célébration de cette prérogative de Marie, un office particulier qu'il venait d'accorder au clergé romain. Il avait aussi prouvé, par une autre mesure, que sa grande âme savait oublier ses propres épreuves pour s'occuper des intérêts de l'Église. La lettre apostolique qui rétablit la hiérarchie en Angleterre est du 24 septembre 1849, quoiqu'elle ait été publiée plus tard.

Le Piémont avait essayé de renouer à Gaëte les négociations pour un concordat, mais ses propositions inacceptables furent de nouveau repoussées. Peu de temps après, les chambres abolirent de leur propre autorité les immunités ecclésiastiques et attribuèrent au pouvoir civil la collation des bénéfices. Le cardinal Antonelli et le nonce de Turin protestèrent inutilement. Pour s'être opposé à cette loi inique, l'archevêque de Sassari fut retenu prisonnier dans sa maison ; l'archevêque de Turin fut enfermé deux fois dans une forteresse ; le curé de la congrégation des servites, coupable d'avoir refusé les sacrements à un des auteurs de la loi, par ordre de ce prélat, se vit expulsé de son couvent avec tous les religieux ; la cour d'appel de Turin prononça une sentence d'exil et de confiscation contre l'archevêque de cette ville et celui

de Cagliari. Cependant l'ambassadeur envoyé auprès du pape pour tenter une troisième fois des négociations rejetait tout le mal sur la conduite de monseigneur Fransoni, et n'acceptait aucune plainte contre la loi sur les immunités. Aussi ne fut-il pas même admis à la présentation officielle. Les évêques du royaume de Sardaigne avaient cherché des lumières et des forces contre la persécution dans le concile qu'ils tinrent à Chambéry du 3 au 6 juillet 1849. Le malheureux Gioberti s'était retiré à Paris, où il mourut subitement le 26 octobre 1852. Au mois d'octobre 1849, les évêques des États pontificaux, réunis en concile provincial à Imola, déférèrent au Saint-Siège son système philosophique et théologique, et la congrégation du Saint-Office proscrivit l'ensemble de ses œuvres par un décret du 14 janvier 1852.

L'Autriche, reconstituée et forte, entrait dans une voie entièrement opposée à celle du joséphisme. Par une ordonnance du 18 avril 1850, le jeune empereur déclara toute correspondance libre avec le pape, et permit aux évêques de publier leurs écrits sans autorisation préalable, d'infliger des peines purement spirituelles, de suspendre les ecclésiastiques de leurs fonctions et de régler le culte dans leurs diocèses.

6. La France, qui venait d'affranchir la papauté, conquit elle-même en 1849, grâce à l'initiative de monseigneur Sibour, la liberté des conciles provinciaux. Le gouvernement, afin de n'avoir pas l'air d'abandonner les articles organiques, crut devoir accorder pour les conciles de cette année une autorisation qu'on ne lui demandait pas, et depuis ces assemblées se sont tenues sans aucune permission nouvelle. La province de Paris se réunit dans cette ville au mois de septembre, et celle de Reims à Soissons au moins d'octobre. L'abbé Gerbet arrivait de la Ville éternelle, où il avait séjourné plusieurs années, rapportant son *Esquisse de Rome chrétienne*. Il fut une des lumières du concile de Soissons. Dans tous les deux on fit profession

ouverte d'attachement aux doctrines et aux pratiques romaines. Celui de Soissons s'occupa aussi de l'état des succursalistes, et tout en reconnaissant la légitimité de la situation actuelle, émit le vœu que l'inamovibilité canonique fût étendue à un plus grand nombre de paroisses [1].

Monseigneur Sibour avait fait porter dans son concile un décret qui recommandait une extrême modération aux journalistes laïques en matière religieuse. Sa pensée était de créer un type de journal quotidien où tous les faits seraient racontés et toutes les questions traitées, mais de haut, sans politique irritante ni discussions personnelles. On reprochait à l'*Univers* et même à l'*Ami de la Religion* de ne pas éviter ces écueils. De nobles illusions avaient engagé l'*Ere nouvelle* dans les théories les plus dangereuses sur la liberté et sur les rapports de l'Église et de l'État ; elle disparut vers le milieu de l'année 1849. Sa doctrine fut reprise, développée et poussée à outrance par la *Revue des réformes et du progrès*, qu'un bref pontifical condamna dès le mois de novembre. Le journal de monseigneur Sibour devait se tenir au-dessus de tous les partis politiques. Il y avait aussi dissentiment parmi les catholiques en matière de philosophie. Quelques-uns, avec M. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie*, ne croyaient pas pouvoir combattre l'éclectisme de Cousin et le communisme qui en était issu, sans invoquer l'autorité de la tradition et lui accorder un rôle qui paraissait absorbant. D'autres prétendaient que M. Bonnetty et ses amis tombaient dans le piège du traditionalisme condamné. C'étaient encore des excès à éviter. Le *Moniteur catholique* parut à la fin de 1849. Gerbet fut détourné d'y concourir par son ami Salinis, alors évêque d'Amiens, qui le détermina facilement à l'accompagner au concile de Soissons et ensuite à se fixer près de lui. Le poids principal de la rédaction tomba sur l'abbé Darboy, qui avait quitté une

1. Voy. *Monseigneur Gerbet*, etc., tome II, liv. VIII.

chaire de théologie au séminaire de Langres pour entrer dans le clergé de Paris. Mais le *Moniteur catholique* vécut très peu, ne laissant que le souvenir d'invectives fort acerbes contre ceux dont il incriminait les exagérations réelles ou prétendues.

7. Une seconde conquête, mais aussi un autre sujet de désaccord parmi les catholiques français, fut la loi sur la liberté d'enseignement, votée le 15 mars 1850. M. de Falloux l'avait préparée, et son successeur au ministère de l'instruction publique, M. de Parieu, la présenta. Elle avait d'abord été élaborée par une commission extraparlementaire où monseigneur Parisis, défenseur de la liberté absolue, ne fut pas appelé; l'abbé Dupanloup, nommé dans le moment même évêque d'Orléans, y joua le principal rôle et prépara avec Thiers le projet de transaction qui devait prévaloir. Ainsi que la précédente, la commission législative était composée de catholiques et d'universitaires; mais monseigneur Parisis y entra et lutta pendant onze mois, ordinairement contre Thiers, pour améliorer le projet, qui au dehors était loué par l'*Ami de la Religion* et Lacordaire, bien moins facilement accepté par le P. de Ravignan, et vivement combattu par l'*Univers*. La discussion à la tribune, commencée le 14 janvier, dura deux mois. Montalembert, Thiers, Dupin s'unirent pour défendre la loi contre des universitaires intolérants et quelques révolutionnaires avancés. Monseigneur Parisis la soutint aussi comme œuvre de préservation sociale, mais en exprimant des réserves et surtout en condamnant l'autorité que l'État conservait sur l'enseignement libre [1]. Pour ne pas trahir les principes, il crut devoir s'abstenir au vote définitif. Le nom de l'Université disparaissait; il n'y avait plus en présence que l'instruction publique et l'instruction privée ou libre.

1. Voy. *Cas de conscience*, etc., par Mgr Parisis, 2e édition, 2e *Cas de conscience*.

Plus de certificat d'études ; au lieu de l'autorisation préalable pour ouvrir une école, la simple déclaration. Faculté pour les conseils municipaux de remplacer les collèges communaux par des établissements libres. On avait voulu aussi atteindre l'instruction primaire, à cause des idées révolutionnaires ou socialistes dont un assez grand nombre d'instituteurs publics s'étaient faits les apôtres. Les instituteurs étaient placés sous la surveillance du recteur d'académie, et la commune choisissait entre des laïques et des religieux. Le conseil supérieur de l'instruction publique et le conseil départemental se composaient de personnes élues par leurs pairs, sauf quelques membres de droit. Voilà quelles étaient les conquêtes de la liberté. On y ajouta la faculté tacite de l'enseignement pour les congrégations non autorisées, spécialement pour les jésuites. Ce silence de la loi fut hautement interprété à l'occasion d'un amendement hostile, contre lequel Thiers lui-même invoqua les nécessités de la crise présente. Mais la loi n'avait pas seulement le tort de laisser l'enseignement supérieur hors de la liberté ; son vice radical était d'attribuer un droit de surveillance à l'État sur toutes les écoles, même sur les petits séminaires, et d'exiger pour l'enseignement libre des grades que lui seul pouvait conférer moyennant des examens conformes à ses programmes. Par suite, la liberté était précaire, et si les évêques figuraient dans les conseils de l'instruction publique, leur présence, très propre à répandre des lumières et à empêcher certaines mesures, paraissait autoriser le despotisme de l'État et l'indifférentisme qui appelait à leurs côtés des ministres protestants et des rabbins. Aussi, avant d'accepter une place au conseil supérieur, monseigneur Parisis consulta le Saint-Siège. La réponse se trouve dans une lettre du nonce aux évêques de France. Après avoir pesé les avantages et les inconvénients de la loi, le pape et les cardinaux consultés par lui donnent l'avis d'user de tous les droits qu'elle accorde, pour en

retirer le plus grand bien possible. Dans un autre but, Montalembert, le comte Molé et M. de Falloux, exposés aux traits des partisans de la liberté absolue, écrivirent aussi au souverain pontife, qui leur fit exprimer toute sa satisfaction pour la part qu'ils avaient prise à la loi. La polémique des journaux à ce sujet amena monseigneur Sibour à frapper d'un blâme l'*Univers*, où il trouvait différentes thèses à critiquer. Les rédacteurs du journal en appelèrent à Rome, et l'affaire se termina par une conciliation. L'archevêque revint néanmoins sur ses griefs dans un mandement du 15 janvier 1851, et déféra au futur concile provincial les *Observations* publiées par l'évêque de Chartres contre ce mandement. L'affaire s'apaisa encore.

LEÇON XLII.

1. Le dénouement de la crise de 1848 approchait. Pendant la session de 1850, le président de la république française et l'assemblée se montrèrent d'accord à enchaîner le révolution par des lois restrictives. Une de ces lois, celle du 31 mai, inspirée par le succès des socialistes dans des élections partielles, déplaisait à Louis-Napoléon, quoiqu'il l'eût laissé soutenir par ses ministres. Elle rayait des listes trois millions d'électeurs, en exigeant des conditions de domicile plus rigoureuses. Pendant les vacances parlementaires, la division s'accentua. Des monarchistes allèrent saluer le comte de Chambord à Wiesbaden ; d'autres visitèrent Louis-Philippe à Claremont ; la mort de ce roi détrôné, le 26 août, disposa plusieurs partisans de l'une ou l'autre branche à opérer ce qu'on appelait une *fusion ;* et en attendant légitimistes et orléanistes s'unirent au moins pour arrêter l'ambition du président, que la confiance populaire entourait de plus en plus et qui, dans des voyages à

Dijon, à Lyon, en Alsace et dans l'Ouest, ne dissimulait pas son désir d'obtenir un pouvoir durable et fort. Les projets menaçants des socialistes contribuaient à jeter le pays dans ses bras. Mazzini, Kossuth et Ledru-Rollin avaient fondé en Angleterre le comité révolutionnaire international et créé la *caisse des peuples*. Eux et leurs amis attendaient l'échéance de 1852, la descente du pouvoir de Louis-Napoléon, que la constitution interdisait de réélire. Pour conjurer de tels périls, c'était sur le prince, et non sur l'assemblée, que l'on comptait. Le prince marcha résolument à son but. Malgré le blâme de l'assemblée, dont Thiers se fit l'organe véhément, dès le commencement de 1851 il détruisit la puissance du général Changarnier, qu'on se flattait de lui opposer, en séparant le commandement des gardes nationales de la Seine de celui des troupes. Bientôt une vaste agitation se répandit dans le pays, et d'innombrables pétitions demandèrent la revision de la constitution, pour permettre de réélire le prince. L'accueil enthousiaste fait à Louis-Napoléon dans de nouveaux voyages à Dijon, à Poitiers, à Beauvais, n'était pas moins significatif. Les mouvements des socialistes de l'Ardèche, de l'Allier, du Cher, de la Nièvre, poussèrent encore l'opinion dans cette voie. Le 19 juillet, la majorité de l'assemblée vota la revision, mais cette majorité n'égalant pas les trois quarts des voix était insuffisante, aux termes de la constitution. Quand la session se rouvrit, le président s'entoura de nouveaux ministres, décidés à le seconder énergiquement.

Il proposa dans son message l'abrogation de la loi du 31 mai, ce que l'assemblée regarda comme un défi, et à son tour elle demanda le droit de requérir la force armée pour sa défense, proposition qui échoua, grâce à l'hostilité des montagnards contre les partis monarchiques. Enfin elle se mit à élaborer une loi sur la responsabilité du président et de ses ministres. Mais le président était prêt. Pendant la nuit du 1er décembre, les différentes

positions de Paris furent distribuées aux troupes, sous la direction du ministre de la guerre Saint-Arnaud. M. de Morny, confident intime du prince, s'installa au ministère de l'intérieur. Les murs se couvrirent de proclamations qui annonçaient la dissolution de l'assemblée, le rétablissement du suffrage universel, et soumettaient au plébiscite les grandes lignes d'une constitution calquée sur celle de l'an VIII, sauf le tribunat, dont il n'était pas question. De grand matin, les chefs les plus puissants des partis hostiles à Louis-Napoléon furent arrêtés, conduits à la prison de Mazas et de là au Mont-Valérien. Deux cent vingt représentants, réunis pour protester dans la mairie du dixième arrondissement, se virent aussi arrêtés, pour être mis en liberté quelques jours après. Le 3 et le 4 décembre, l'insurrection naissante à Paris fut vigoureusement réprimée par le général Magnan. Le drapeau rouge succomba dans onze départements, où d'atroces forfaits montrèrent ce qu'on avait à craïndre de la révolution.

2. Le vote du 20 et du 21 décembre ratifia les actes du président par sept millions et demi de suffrages. Fort d'un tel assentiment, il promulgua la constitution le 14 janvier 1852, et jusqu'au 29 mars, date de la première réunion de la Chambre des députés et du Sénat, il exerça la dictature, réglant les circonscriptions électorales, soumettant la presse à un régime rigoureux, fortifiant l'action du pouvoir central sur les maires, sur le corps enseignant, sur les gardes nationales, diminuant la centralisation administrative, et décrétant sur toutes les branches de l'administration en homme dont les résolutions étaient prêtes. Non seulement soixante-six montagnards, mais plusieurs notabilités monarchiques et parlementaires, furent éloignés du territoire français. Changarnier, Lamoricière, Thiers étaient du nombre. Dans chaque département, une *commission mixte*, composée du préfet, du général et du chef du parquet, eut à juger les civils compromis dans les mouvements insurrectionnels : les

militaires étaient laissés aux conseils de guerre. Grand nombre de coupables furent condamnés à la déportation. Malgré la nécessité de rendre la sécurité au pays, ces formes inusitées de la justice étaient regrettables. Un autre décret, daté du 22 janvier, parut trop inspiré par des rivalités de dynastie : le président déclara illégale la donation faite par Louis-Philippe à ses enfants, lors de son avènement au trône, ordonna la vente des biens qui s'y trouvaient compris et en affecta la valeur à des œuvres de bienfaisance.

La constitution établissait la présidence décennale, mais on avait besoin de stabilité, et les institutions nouvelles préparaient et appelaient le rétablissement de l'empire. Il ne pouvait tarder. Dans la fête militaire du 10 mai, Louis-Napoléon replaça l'aigle sur les drapeaux. Il entreprit ensuite un voyage à Strasbourg, dans le Midi et dans le centre. Comme les troupes, les populations, surtout celles des campagnes, qui se portaient avec enthousiasme sur le passage du prince, firent entendre le cri à peu près unanime de : *Vive l'Empereur!* Le 16 octobre, la rentrée à Paris fut un triomphe. Le prince se montrait à la hauteur de sa situation. En passant par Amboise, il témoigna envers un ancien ennemi des armes françaises, Abd-el-Kader, la confiance généreuse des grandes âmes et lui rendit la liberté : Abd-el-Kader devait se retirer à Brousse, en Syrie. A Bordeaux, le prince répondit franchement à la pensée générale et traça son programme. Pour le dehors : « L'empire, c'est la paix. » Pour le dedans : « Je veux conquérir à la religion, à la morale, à l'aisance, cette partie encore si nombreuse de la population qui, au milieu de ces pays de foi et de croyance, connaît à peine les préceptes du Christ ; qui, au sein de la terre la plus fertile du monde, peut à peine jouir de ses produits de première nécessité. » Il ne s'agissait plus que de donner une forme constitutionnelle au vœu populaire. Le sénatus-consulte du 7 novembre rétablit l'em-

pire héréditaire : au plébiscite des 21 et 22 novembre, il fut ratifié par plus de huit millions de suffrages, et le 2 décembre, l'empereur Napoléon III vint de Saint-Cloud faire son entrée solennelle à Paris. Au lieu de la république démocratique, c'était la démocratie couronnée.

3. Le comte de Chambord avait publié une digne protestation au nom des droits de sa race. Les socialistes expulsés de France, tels que Victor Hugo, adressèrent des injures au peuple que d'ordinaire ils aiment tant à flatter. Comme M. Louis Veuillot l'écrivait le 8 décembre 1851, le clergé et les catholiques n'étaient « ni vainqueurs, ni vaincus, ni mécontents. » Ils n'avaient rien à dire lorsque rien de ce qu'ils aiment par-dessus tout n'était attaqué ni menacé. Napoléon III avait dit aux grands corps de l'État qui lui présentaient la couronne impériale : « Aidez-moi tous à asseoir sur cette terre bouleversée par tant de révolutions un gouvernement stable qui ait pour bases la religion, la justice, la probité, l'amour des classes souffrantes. » L'Église pouvait-elle refuser son concours? Supposé qu'on n'eût eu en présence de soi qu'un gouvernement de fait, l'action néanmoins en était légitime, parce que les circonstances la rendaient nécessaire pour le salut de la société [1]. Lui seul était en même temps possible et assez fort pour enchaîner le socialisme. Ce gouvernement ne se contentait pas de faire appel au clergé; il se montrait disposé à lui accorder plus d'influence pour le bien. Les cardinaux entraient de droit au sénat; on restituait le Panthéon au culte, on y formait un collège de chapelains destiné à soutenir les traditions de l'éloquence sacrée en France, et l'on donnait un aumônier à la flotte ainsi qu'à tout navire portant pavillon

1. L'évêque d'Amiens, Salinis, alla au fond de la question, et soutint, dans un opuscule, que, soit dans la théorie du suffrage populaire, soit dans celle du droit divin manifesté par les circonstances, l'empire devait être reconnu pour un gouvernement légitime et de droit.

d'officier général ou désigné pour une expédition de guerre. Les termes de certaines adhésions et de certaines appréciations du rôle providentiel et des actes de Napoléon dépassèrent peut-être la juste mesure ; mais, somme toute, les mandements des évêques et leurs allocutions au prince dans ses voyages contenaient encore plus d'habiles enseignements que de louanges. Contrairement à beaucoup d'autres discours, on peut dire aujourd'hui : Que ne restèrent-ils toujours dans la mémoire de celui à qui ils étaient adressés ! Dira-t-on que le clergé se montra servile, en saluant l'avènement d'un pouvoir fort? Mais, comme tout le monde, il pensait à la préservation sociale ; il avait bien accueilli aussi la république, quand elle donnait des espérances au pays ; il s'en retirait avec la nation tout entière quand elle menaçait de tout perdre. Un pouvoir fort n'est pas pour cela le césarisme. La religion et la justice sont les meilleures garanties de la liberté; or, le clergé français louait Napoléon de prendre l'une et l'autre pour base de son gouvernement, sans s'obliger à croire et à dire que nulle atteinte n'y fût portée en aucun cas. Était-ce une imprudence coupable de se confier à un homme dont les conceptions n'avaient pas toujours paru très solides et qui semblait capable d'hypocrisie et de trahison? Il est vrai que Napoléon III avait un passé fâcheux, que sa lettre à Edgar Ney laissait des souvenirs inquiétants, qu'en 1852 même un convent des sociétés secrètes se tenait à Paris pour décider la dictature et l'empire, et que Mazzini s'y rendait avec un sauf-conduit[1]. Mais les actes de Napoléon III protestaient contre les soupçons : tous concouraient à la formation d'une démocratie sagement ordonnée et conduite à des destinées chrétiennes, malgré le scepticisme pratique de quelques-uns des amis du nouveau pouvoir. Bien plus, pour tout homme loyal, sensé et conséquent, les circonstances met-

1. Voy. *Les Sociétés secrètes*, etc. T. II, liv. II, chap. X.

taient Napoléon III dans l'impossibilité de se retourner jamais ni nulle part contre les principes de la conservation religieuse et sociale[1]. Si l'Église a été trompée par le second empire, la faute et la honte ne sont pas sur elle.

4. La plupart des catholiques et des membres du clergé saluèrent donc avec sympathie le nouveau gouvernement, sans que la confiance fût aveugle : « Si les conseils, particulièrement le conseil d'État et le Sénat, écrivait M. Louis Veuillot[2], sont remplis des personnages qui conduisaient nos dernières assemblées, le mauvais esprit de 89 y vivra et produira les résultats qu'il a déjà produits. » Mais les sentiments ne furent pas unanimes, et à l'occasion de cette révolution politique, on vit se trancher les divisions qui s'étaient déjà manifestées relativement à la liberté d'enseignement et au régime de la presse religieuse. Le 2 décembre 1851, Montalembert avait signé une protestation contre la dissolution de l'assemblée; il avait néanmoins fini par prendre son parti du coup d'État et même par accepter une place dans la commission consultative qui vérifia les chiffres du plébiscite. Il publia une lettre pour conseiller aux catholiques de déposer un vote favorable au prince. Ce fut à l'occasion des décrets sur le patrimoine de la maison d'Orléans qu'il sortit de la commission consultative. Bientôt il déclara qu'adhérer à l'empire, comme M. Louis Veuillot et la plupart des catholiques, c'était identifier la cause catholique avec celle du despotisme spirituel et temporel. Au mois de novembre 1852, dans un ouvrage véhément, intitulé : *Des intérêts catholiques au dix-neuvième siècle*, il développa cette thèse que l'Église a tout à espérer du régime parlementaire avec ses libertés et tout à craindre de la monarchie absolue.

1. Voy. *Monseigneur Gerbet*, etc., liv. VIII.
2. *Univers* du 17 janvier 1852.

Ce fut le signal de la rupture complète et le premier manifeste du parti des catholiques libéraux en France. Les formules de ce libéralisme étaient heureusement assez vagues, la distinction du fait et du droit y était assez oubliée, pour que Montalembert et ses amis n'aient jamais paru en opposition ouverte avec les enseignements de l'orthodoxie. Tous continuèrent de s'honorer avant tout du nom de catholiques, mais on ne doit pas moins regretter un dissentiment qui épuisa en controverses fâcheuses les forces des défenseurs de l'Église et en plaça plusieurs sur une pente où la vivacité de leur foi, la puissance de leur esprit et surtout les grâces méritées par une vie de dévouement purent seules les empêcher de glisser. L'*Ami de la Religion* et le *Correspondant* furent les principaux organes du catholicisme libéral.

A ces discussions s'en joignirent d'autres, suscitées par le gallicanisme expirant. M. Lequeux, vicaire général de Paris, auteur d'un *Manuel du Droit canonique*, s'était inspiré des doctrines de Fleury, de van Espen et de Gerbais. Son livre fut condamné à Rome le 27 septembre 1851. M. Lequeux se soumit en silence, mais M. Delacouture, chanoine honoraire de Paris, soutint que les décisions de l'*Index* n'étaient pas reçues en France et prit à partie M. Bonnetty et quelques rédacteurs de l'*Univers* dans des *Observations sur le décret de la congrégation de l'Index du 27 septembre* 1851 *et sur les doctrines de quelques écrivains : droit d'insurrection, pouvoir du pape sur le temporel, traditionalisme*. M. l'abbé Delacouture attaquait aussi M. l'abbé Bouix, qui avait mérité récemment les éloges du Saint-Siège par un ouvrage sur les *Conciles provinciaux*, et qui commençait à publier cette série de savants traités dont le résultat a été de rétablir en France la connaissance du droit canon, obscurcie par les préjugés gallicans. Après les conciles de Paris et de Soissons, étaient venus ceux de Lyon, de Rouen, d'Avignon, de Toulouse. De leurs décrets et des additions de

Rome, le gallicanisme avait reçu de nouveaux coups. L'*Index* avait condamné une *Histoire de l'Église de France*, par M. l'abbé Guettée. Pour empêcher de succomber les prétendues prérogatives que l'on disait menacées par tous ces faits, on répandit un écrit anonyme sous ce titre : *Sur la situation présente de l'Église gallicane relativement au droit coutumier. Mémoire adressé à l'épiscopat.* Monseigneur Gousset y opposa de nettes et vigoureuses *Observations*, faisant ressortir l'absurdité « d'un droit canonique particulier, national et indépendant du pape. » Le 7 décembre 1852, la *Théologie* de Bailly, encore enseignée dans beaucoup de séminaires, fut condamnée *donec corrigatur*. Des murmures et des réclamations s'élevèrent de nouveau, mais tous les séminaires intéressés se soumirent.

5. En même temps s'était élevée la fameuse question des *Classiques*. Dès 1844, monseigneur Parisis, considérant le péril qu'il y avait à laisser la foi presque en dehors de l'éducation littéraire, avait demandé que les institutions religieuses fissent une plus large place aux auteurs chrétiens dans l'enseignement des langues savantes de l'antiquité. Plus tard M. l'abbé Gaume, déjà connu par le *Catéchisme de persévérance* et par *Les Trois Rome*, développa cette idée dans un grand ouvrage sur le *Paganisme dans l'éducation* et dressa une bibliothèque de classiques chrétiens. Son ouvrage avait paru avec l'approbation de monseigneur Gousset, et Montalembert avait donné à l'auteur un témoignage de sympathique assentiment qu'il parut retirer depuis. M. Louis Veuillot, dans l'*Univers*, s'unit à M. l'abbé Gaume, et quoique l'un et l'autre eussent commis quelque exagération et manqué quelquefois d'égards pour le passé des écoles catholiques, le point essentiel paraissait incontestable; la discussion ne semblait possible que sur la méthode à suivre en pratique. Le contraire se produisit. Le *Correspondant* et l'*Ami de la Religion* se joignirent à des journaux irréligieux ou

indifférents, tels que *le Siècle*, *les Débats*, *le Constitutionnel*, et à d'autres moins sérieux, pour accuser M. Gaume et ses amis de vouloir retourner aux ténèbres du moyen âge, à la barbarie, et de copier Julien l'Apostat, au lieu de suivre les traditions des plus beaux siècles de l'Église et l'exemple de ses plus grands génies. Monseigneur Dupanloup écrivit en ce sens une lettre aux maîtres de ses petits séminaires et lui donna une vaste publicité. M. Louis Veuillot rétablit, par un article de l'*Univers*, la question dans les termes où nous l'avons énoncée. Monseigneur Dupanloup, dans un mandement du 30 mai 1852, s'éleva contre la hardiesse qu'avait eue un journaliste religieux de critiquer un acte épiscopal, se défendit de favoriser exclusivement l'étude des classiques païens, insinua que la thèse de M. l'abbé Gaume renfermait des traces de toutes sortes d'erreurs condamnées, depuis les premiers gnostiques jusqu'à Lamennais, et interdit le journal incriminé dans ses séminaires. M. Louis Veuillot se disculpa par une lettre respectueuse adressée à monseigneur Dupanloup, tandis que celui-ci demandait à ses collègues de l'épiscopat une adhésion collective. Les signatures furent peu nombreuses. Plusieurs signalèrent les inconvénients de cette démarche. Monseigneur Doney, évêque de Montauban, combattit le fond et la forme du projet de déclaration dans un mémoire confidentiel adressé à plusieurs de ses collègues. Après avoir notifié ce document à M. Louis Veuillot, l'évêque d'Orléans annonça qu'il ne le publierait pas. Monseigneur Gousset avait sollicité l'intervention du Saint-Siège; le cardinal Antonelli répondit qu'il n'approuvait pas la forme de la déclaration proposée aux évêques, et que la discussion devant être considérée comme assoupie, l'autorité pontificale n'avait pas lieu d'intervenir. Lacordaire, dom Pitra, un des savants bénédictins de Solesmes, le P. Cahours, jésuite fort instruit, s'étaient prononcés contre M. Gaume. Monseigneur Donnet, cardinal et archevèque de Bordeaux,

écrivit une lettre de blâme au rédacteur en chef de l'*Univers*. Le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, proclama le maintien de l'ancienne méthode dans les maisons d'éducation de son diocèse. Alors M. Louis Veuillot déclara se retirer complètement du débat.

6. Au commencement de 1853, la querelle se ranima sur la question du rôle des journalistes laïques en matière religieuse. Des rédacteurs de l'*Univers*, avec d'autres écrivains, composaient une *Bibliothèque nouvelle* pour la défense de l'Église. Ils publièrent l'*Essai sur le catholicisme*, *le libéralisme et le socialisme*, par Donoso Cortès, alors ambassadeur à Paris. M. l'abbé Gaduel, vicaire général d'Orléans, attaqua dans l'*Ami de la Religion*, non seulement cet ouvrage, mais l'ensemble de la *Bibliothèque nouvelle*, l'audace des écrivains laïques et en particulier ceux de l'*Univers* à traiter des questions théologiques. Avec une verve célèbre depuis longtemps, M. Louis Veuillot répliqua, perçant de ses traits et l'*Ami de la Religion* et M. Gaduel et M. Delacouture. M. Gaduel porta sa plainte au tribunal de monseigneur Sibour, qui interdit l'*Univers* à ses communautés religieuses et à son clergé, défendit aux prêtres de concourir d'aucune manière à sa rédaction, et menaça les rédacteurs d'excommunication, s'ils se permettaient de discuter cet acte. Parmi les évêques, les uns imitèrent l'exemple de monseigneur Sibour, les autres témoignèrent des sentiments de bienveillance aux écrivains condamnés. M. Louis Veuillot alla porter sa cause à Rome. En attendant la sentence, il reçut de monseigneur Fioramonti, secrétaire du pape, une lettre amicale et flatteuse, qui l'encourageait à continuer son œuvre, sauf à bien étudier les décrets apostoliques dont il entreprenait la défense et à épargner les personnes. Enfin, le 21 mars, l'encyclique *Inter multiplices*, livra aux évêques français la pensée de Pie IX sur toutes les questions qui divisaient les esprits. Le souverain pontife constatait les progrès de la religion

en France, le zèle des évêques et l'heureux rétablissement des conciles provinciaux. Il se félicitait du mouvement de retour à la liturgie romaine, retour qu'il présentait comme obligatoire, si ce n'est que les circonstances particulières pouvaient autoriser un délai dans certains diocèses. Un éloge était accordé au nouveau gouvernement pour la paix et la tranquillité dont il faisait jouir l'Église catholique. La bonne éducation de la jeunesse était indiquée comme le moyen indispensable de résister aux ennemis de l'Église. Sur la question des classiques, une simple phrase recommandait de joindre les saints Pères aux auteurs païens. Pour l'enseignement de la science sacrée, il ne fallait recourir qu'à des livres approuvés par l'autorité apostolique. Les évêques devaient favoriser la presse catholique, et en retour les écrivains devaient accepter la direction et les remontrances des évêques. Comme le but principal de l'ennemi était la chaire apostolique, tous avaient l'obligation de concourir spécialement à sa défense. Le *Mémoire* anonyme faisait l'objet d'un blâme sévère, et déféré à la congrégation de l'*Index*, il fut condamné le 26 avril. Tout se passa suivant les désirs du souverain pontife. M. Louis Veuillot exprima des sentiments de déférence à monseigneur Sibour, qui retira sa sentence, et les rédacteurs de l'*Univers* firent une déclaration de respect et de soumission envers l'épiscopat. Plusieurs évêques donnèrent des mandements en faveur de l'*Index*. M. l'abbé Prompsault ayant publié un ouvrage gallican sous le titre : *Du siège du pouvoir ecclésiastique dans l'Église de Jésus-Christ*, le cardinal de Bonald le condamna et l'auteur se soumit. Donoso Cortès envoya à Rome son livre, qui reçut les plus grands éloges des savants jésuites rédacteurs de la *Civilta cattolica*. Peu après, l'Église perdit ce noble défenseur; il mourut le 3 mai, à l'âge de quarante-quatre ans.

Précédemment, par un bref du 10 février 1851, Pie IX avait ratifié la condamnation portée par monseigneur

Menjaud, évêque de Nancy, contre trois ecclésiastiques, les frères Baillard, qui avaient établi dans son diocèse les erreurs et les infâmes pratiques de Vintras. La police arrêta ou dispersa, en 1852, ce qu'il y avait encore de sectaires dans le Calvados, autour de Vintras, et à Saxon, autour des frères Baillard.

7. Bien mieux que par ces controverses, la vie de l'Église en France continuait de se manifester par la charité et la sainteté. Le 9 juillet 1854, un bref pontifical approuva les *Petites-Sœurs des Pauvres*, instituées en 1840, mendiantes volontaires pour les vieillards qu'elles recueillent, consolent et nourrissent, ne se nourrissant elles-mêmes que de leurs restes. Le fondateur fut M. l'abbé Lepailleur, vicaire de Saint-Servan, sur les côtes de la Bretagne, avec deux jeunes ouvrières. Le 17 septembre 1852, mourut la mère Émilie Rodat fondatrice des religieuses de la *Sainte-Famille de Villefranche de Rouergue*, soit pour la vie cloîtrée, soit pour l'instruction des jeunes filles pauvres et les autres œuvres de bienfaisance[1]. Le 4 février de la même année était mort le père Libermann, fondateur de la congrégation du Saint-Cœur de Marie, à laquelle s'était unie, en 1848, la congrégation du Saint-Esprit[2]. Au mois de juin 1854, mort également sainte du père Muard, en religion Jean-Baptiste du Sacré-Cœur, qui a institué dans le diocèse de Sens, à la *Pierre-qui-Vire*, le nouvel ordre des Bénédictins-Prêcheurs[3]. Les Bénédictins de Solesmes se multipliaient, relevaient d'anciens monastères et commençaient, sous le titre de *Spicilegium Solesmense*, un magnifique recueil de documents inédits sur l'antiquité ecclésiastique. Le père Pététot, avec le père de Valrogér et le père Gratry, rétablit, en 1852, l'ancien Oratoire du cardinal de Bérulle, sous le nom d'Oratoire de l'Immaculée-Conception. Après le

1. Voir sa *Vie*, par M. Léon Aubineau.
2. Son *Histoire* a été écrite par dom Pitra.
3. Voir sa *Vie*, par M. l'abbé Brullée.

carême de 1851, Lacordaire interrompit ses conférences de Notre-Dame. Un sermon prêché à Saint-Roch, le 10 février 1853, dans lequel on vit des allusions politiques, lui fit interdire la prédication à Paris. Le père Félix, jésuite, recueillit au carême de 1853 l'héritage de Lacordaire et du P. de Ravignan et en soutint l'honneur. Il prit pour thème le *Progrès*, montrant qu'il ne se réalise pleinement que par l'Église catholique. En 1854, Lacordaire commença des conférences à Toulouse sur la partie morale de l'enseignement chrétien, mais cet essai ne put être continué. Le grand orateur, qui était aussi un saint religieux, se voua donc tout entier au développement de son ordre et à l'éducation de la jeunesse. A la suite d'une station prêchée à Dijon en 1849, il était entré en possession de ce qui restait de l'antique abbaye de Flavigny, et y avait transporté le noviciat précédemment établi à Chalais. La même année, monseigneur Sibour donna aux dominicains l'église des Carmes, à Paris, avec une partie du couvent. A la fin de 1852, voulant mettre à profit la loi de 1850, Lacordaire fonda le tiers ordre enseignant qui, peu après, prit la direction des écoles d'Oullins et de Sorèze. Le fondateur consacra lui-même à cette dernière le reste de sa vie. Beaucoup d'autres restaurations monastiques se groupaient autour des principales que nous venons d'indiquer. En 1852, monseigneur de Bruillard, évêque de Grenoble, jeta les bases du célèbre pèlerinage de Notre-Dame de la Salette, en souvenir de l'apparition de la sainte Vierge à deux enfants, sur un sommet de la chaîne des Alpes, près du village de ce nom. Ce fait merveilleux, dont l'authenticité fut discutée avec le plus grand soin, s'était passé le 19 septembre; Marie avait annoncé qu'elle ne pouvait plus retenir le bras de son Fils, appesanti par les péchés des hommes, surtout par la profanation du dimanche et par les blasphèmes. Que de maux n'étaient pas tombés depuis ce jour sur la France, sur l'Europe, sur l'Église!

8. Pie IX profita de cette période de paix pour accomplir de grands actes en faveur des âmes. Le 24 septembre 1850, il promulgua le rétablissement de la hiérarchie en Angleterre. Ce pays forma dès lors une province ecclésiastique, dont la métropole est Westminster, avec douze évêchés suffragants : Southwark, Hagulstald, Béverley, Liverpool, Salford, Shrop, Meneweth et Newport, Clifton, Plymouth, Nottingham, Birmingham, Northampton. Les titulaires devaient néanmoins conserver leurs prérogatives de vicaires apostoliques et dépendre toujours de la Propagande. Cette publication irrita l'anglicanisme, dont les fureurs éclatèrent dans les articles des journaux, dans les grossières manifestations de la populace et dans les plaintes des évêques anglicans. Cependant, comme lord Minto en avait donné l'assurance, le gouvernement ne trouva aucune illégalité à reprocher à l'acte de Pie IX, ce qui n'empêcha pas le principal ministre, lord Russell, écrivant à l'évêque de Durham, d'y signaler une usurpation de pouvoir, imprudemment préparée par les puséystes. Les débats des chambres augmentèrent la confusion et l'agitation. Monseigneur Wiseman, qui venait d'être créé cardinal et archevêque de Westminster et de mettre en possession ses douze suffragants, essaya inutilement de ramener le calme par un *Appel au peuple anglais*, d'une grande élévation de pensée et de sentiment. Le 29 juillet 1851, les chambres votèrent une loi qui interdisait aux évêques catholiques d'Angleterre et d'Irlande de prendre les titres de leurs Églises; mais il était convenu que cette loi resterait lettre morte, et l'on n'en tint compte. En 1852, eut lieu le premier concile provincial de Westminster, qui s'occupa principalement de la nomination des évêques. Conformément à une instruction de la Propagande, du 21 avril de la même année, on régla que le chapitre s'assemblerait dans le mois de la vacance sous la présidence de l'archevêque ou du prélat le plus voisin, et dresserait à la majorité des voix une liste de trois sujets

proposés au souverain pontife. Le rétablissement de la hiérarchie provoqua de nouvelles conversions; les églises et les fondations religieuses se multiplièrent. La vengeance des ennemis de l'Église se trouva dans un procès en calomnie intenté au P. Newman par un moine apostat et libertin, nommé Achilli; mais cette vengeance tourna en définitive à la honte du protestantisme; car le P. Newman, condamné à 500,000 francs, malgré l'évidence des preuves, se vit libéré par les souscriptions des catholiques du monde entier. En Irlande, Pie IX, de 1847 à 1850, avait encouragé les évêques, par plusieurs brefs, dans leur défiance à l'égard des *collèges de la reine* et dans leur zèle à créer des écoles catholiques.

Depuis 1849, la Hollande avait pour roi Guillaume III, bien disposé en faveur de la liberté religieuse, et le catholicisme faisait des progrès. Le souverain pontife résolut d'accorder à ce pays le même bienfait qu'à l'Angleterre, et le 4 mars 1853, un archevêché fut établi à Utrecht avec quatre suffragants : Harlem, Bois-le-Duc, Bréda et Ruremonde, dans les conditions que nous avons dites. Les hérétiques se soulevèrent contre cet acte, et vainement un éloquent publiciste, M. Thism, l'expliqua dans un opuscule intitulé : *L'organisation catholique de l'Église dans notre patrie;* les ministres favorables à l'acte pontifical durent se retirer, et le roi se vit contraint de présenter un projet de loi contre les catholiques; mais les défenseurs de ceux-ci triomphèrent au parlement, et plusieurs pasteurs se crurent engagés par l'honneur à désavouer les manifestations intolérantes de leurs coreligionnaires. En se prêtant à cet acte de Pie IX, le gouvernement avait mis pour condition que le concordat de 1827 serait abandonné.

9. Le contre-coup des événements de France fit tomber en 1852 le ministère libéral de Belgique, et le ministère de conciliation qui lui succéda entra dans la voie de la pacification religieuse.

Il n'en fut pas de même dans le Piémont. Pie IX ayant condamné, par un bref du 22 août 1851, les *Institutions de droit ecclésiastique* et le *Traité de droit ecclésiastique universel* de Nuytz, celui-ci s'obstina, et Victor-Emmanuel, loin de lui retirer sa chaire, tenta de se justifier contre les remontrances du pape et des évêques. Or, deux faits suffisaient à convaincre le gouvernement d'hostilité contre l'Église : d'abord, la validité attribuée au mariage civil par une loi du 9 avril 1850, indépendamment du mariage religieux; ensuite, le maintien de la sentence d'exil portée contre l'archevêque de Turin. C'est ce que Pie IX représenta au roi dans une lettre du 15 septembre 1852[1]. En Toscane, un nouveau concordat fut conclu le 25 avril 1851. Il n'ajoutait guère à celui de 1848 que l'espérance d'arriver à des arrangements plus complets; les événements ultérieurs empêchèrent la réalisation de cette espérance[2]. A Parme, la révolution fit assassiner, en 1854, le duc Charles III, à qui son père avait volontairement transmis le pouvoir en 1849. Ce prince avait épousé Louise de Bourbon, sœur du comte de Chambord. Elle fut proclamée régente pour son fils aîné Robert.

Monseigneur Brunelli parvint aussi à conclure, le 16 mars 1851, un concordat espagnol qui maintenait la religion catholique comme le seul culte reconnu par l'État, soumettait l'enseignement à la surveillance des évêques, assurait l'indépendance du ministère ecclésiastique et le respect des canons, stipulait la restitution des biens ecclésiastiques non vendus et ratifiait les ventes accomplies. Les clauses secondaires sur les chapitres, les collégiales, les maisons religieuses d'hommes et de femmes, la dotation des diocèses, achevaient de rendre ce concordat un des plus avantageux. Des modifications étaient faites aux

1. Voir cette lettre dans *Les Actes pontificaux*, etc.

2. Voy. le texte de ce concordat et la lettre apostolique portant publication, dans André, *Dict. alphab.*, v° *Toscane*.

circonscriptions diocésaines[1]. La situation religieuse demeurait la même en Portugal, au milieu d'intrigues parlementaires et de modifications constitutionnelles auxquelles le peuple était indifférent. Les corporations religieuses ne se relevèrent pas du coup qui leur avait été porté par dom Pedro, mais toutes les classes de la société gardaient leur foi. Elles le prouvèrent, en 1853, en protestant, par un *manifeste de la nation*, contre les doctrines hétérodoxes et schismatiques que plusieurs membres du parlement avaient exprimées à la tribune.

La Suède persistait à maintenir et à exécuter ses lois de proscription contre les protestants convertis au catholicisme. De tels faits se produisirent contre plusieurs familles entières et contre de pauvres femmes, que le synode de l'Église évangélique-française manifesta son indignation à l'archevêque d'Upsal par une lettre du 15 avril 1854[2].

Le protestantisme prussien avait si peu de règle, que les magistrats ne virent rien à réprimer, en 1852, dans la nouvelle secte des *frères chrétiens*, née à Elberfeld, en Westphalie, dont chaque adepte, s'attribuant une mission pareille à celle de Jésus-Christ, allait répandre partout les discours et les exemples les plus immoraux. Plus hardi contre le catholicisme, Frédéric-Guillaume IV, par deux décrets du 22 mai et du 16 juin 1852, interdit à la jeunesse les maisons des jésuites, le collège germanique et la Propagande de Rome. On expulsa du séminaire de Cologne les jésuites qui le dirigeaient comme simples particuliers. On empêcha la fondation de nouvelles écoles. Mais cette persécution ne fit qu'animer le zèle et la ferveur des catholiques.

Les souverains de la province ecclésiastique du Haut-

1. Voy. le texte du concordat espagnol, et les pièces qui le complètent, dans André, *ibid.*, v° *Espagne*.

2. Voy. Eyzaguirre, *Le Catholicisme en présence des sectes dissidentes*, tome I[er], chap. XXIV.

Rhin, sous l'influence du roi de Wurtemberg, intime allié de l'empereur de Russie, appliquaient avec rigueur le règlement de 1830. Mille tracasseries étaient suscitées aux évêques, aux prêtres, aux fidèles, surtout aux convertis. Monseigneur de Vicari, archevêque de Fribourg-en-Brisgau, était l'âme de la résistance. Des troupes allèrent dans l'Odenwald contenir les populations catholiques; le vénérable prélat octogénaire fut gardé à vue par des gendarmes et poursuivi comme coupable de rébellion. C'était au mois de mai 1854. L'attitude des catholiques détermina le gouvernement de Bade à délivrer l'archevêque, et à nouer des négociations avec Rome. Nassau en fit autant. Le Wurtemberg et la Hesse-Darmstadt s'entendirent avec les évêques. Dans chacun de ces pays, l'apaisement se fit moyennant la reconnaissance des droits de l'Église pour l'administration spirituelle et temporelle.

10. Le couronnement de ces faits, l'acte le plus touchant et le plus glorieux pour Pie IX, ce fut la définition du dogme de l'Immaculée-Conception, qui eut lieu à Rome, le 8 décembre 1854, au milieu d'une assemblée de cent quatre-vingt-douze évêques et avec tout l'appareil que la cour pontificale pouvait déployer dans la vaste basilique de Saint-Pierre. Depuis 1852, une commission de théologiens, présidée par le cardinal Fornari, avait examiné la question sous tous ses aspects, et le P. Passaglia, un des savants professeurs du collège romain, avait présenté en son nom un rapport favorable. Même réponse de la part d'un comité de vingt et un cardinaux. Sur la totalité des évêques, cinq cent quarante-six avaient écrit au souverain pontife dans le même sens. Quatre ou cinq étaient contraires à la définition, mais protestaient de leur soumission au jugement définitif du Saint-Siège et de la dévotion de leur peuple et d'eux-mêmes envers ce mystère. D'autres hésitaient, soit sur le mode de définition, soit sur l'opportunité de cet acte, en présence des attaques

d'une presse incrédule, ignorante ou de mauvaise foi. Sans être assemblés conciliairement, les évêques venus à Rome éclaircirent à leur tour toutes les difficultés dans des réunions qui se tinrent du 20 au 24 novembre. Un nouveau coup fut porté au gallicanisme : on décida que la définition serait attribuée au pape seul, sans aucune participation des évêques. La bulle, après avoir magnifiquement résumé l'enseignement de la tradition, s'exprime ainsi : « Nous déclarons, nous prononçons et nous définissons que la doctrine qui tient que la bienheureuse Vierge Marie, dans le premier instant de sa conception, a été, par une grâce et un privilège spécial du Dieu tout-puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ, sauveur du genre humain, préservée et exempte de toute tache du péché originel, est révélée de Dieu, et par conséquent qu'elle doit être crue fermement et inviolablement par tous les fidèles. » La fête de Rome fut splendide, et l'enthousiasme de la population indescriptible. La proclamation de ce dogme si cher à la piété chrétienne était la plus sublime glorification de la beauté morale, si facilement oubliée par un siècle épris des intérêts matériels, et le renversement de ces doctrines naturalistes ou rationalistes qui forment la source de toutes les erreurs du temps présent. L'allocution que le pape prononça le lendemain contre ces erreurs, dans l'assemblée des évêques, en était donc une suite naturelle. Ce fut le cardinal de Bonald qui, répondant au nom de l'épiscopat, exprima la soumission de tous aux décisions du Saint-Siège. Clergé et fidèles, dans tout le monde catholique, répétèrent ce langage au milieu de manifestations triomphales, et les sarcasmes de l'impiété se trouvèrent incapables de dominer ce concert de foi et de piété. De belles peintures au Vatican, de superbes colonnes sur deux places de Rome, perpétuent le souvenir de cet événement. On y rattacha aussi la consécration de la basilique de Saint-Paul, presque entièrement restaurée. Les évêques assistèrent à cette

cérémonie et y entendirent encore la parole de Pie IX avant de quitter la Ville éternelle.

LEÇON XLIII.

1. Pendant que l'Église obtenait de grandes consolations en Occident et ajoutait un nouveau fleuron à la couronne de Marie, la question d'Orient s'était réveillée et avait allumé une grande guerre. Malgré les mobiles politiques des belligérants et la diversité de leurs croyances religieuses, cette expédition fut saluée par les chrétiens orientaux et par beaucoup d'évêques ou de publicistes comme une véritable croisade, destinée, non plus à refouler la puissance musulmane, mais à empêcher le schisme russe d'en prendre la place et à préparer le triomphe du catholicisme en Turquie.

Les événements de 1848 avaient augmenté la force et l'orgueil du czar Nicolas, par là même que son vaste empire était resté paisible et que des États voisins lui devaient le rétablissement de l'ordre. S'appuyant sur le double sentiment de la nationalité et de la religion, il aspirait à réunir dans les liens de sa domination tous les peuples slaves et tous les sectateurs du rit grec. C'était une tyrannie colossale, confondant les deux pouvoirs, avec laquelle il voulait écraser la civilisation de l'Occident et l'Église romaine. Dans le temps même que se négociait le concordat de 1848, un nouveau code infligé à la Pologne menaçait de la prison ou des travaux forcés les moindres actes contraires au schisme. On ne donna pas de suffragant à l'évêque latin de Cherson, qui lui-même se vit retenu à Saint-Pétersbourg, avec défense d'établir dans son diocèse ni chapitre ni séminaire ni aucune fondation religieuse. Suppression des monastères

et des paroisses catholiques, confiscation des legs pieux, maintien des professeurs schismatiques dans les écoles catholiques, obligation pour les fidèles de concourir à l'érection des édifices du schisme, les sœurs hospitalières renvoyées ou soumises au contrôle le plus dur, les étudiants amenés de force à des maîtres ennemis de leur foi, le schisme imposé aux enfants issus de mariages mixtes, l'apostasie comblée de faveurs, Siémaszko élevé à la dignité de métropolitain, tels étaient les principaux traits de la situation. D'un autre côté, Nicolas favorisait partout les agressions de ses coreligionnaires contre les Latins, et en 1851, ceux-ci se virent enlever neuf sanctuaires à Jérusalem. En vertu des anciennes capitulations confirmées par celles de 1740, la France était leur recours naturel. Le sultan Abdul-Medjid prêta une oreille favorable aux réclamations, mais la Russie intervint. Après de grandes démonstrations belliqueuses, le prince Menschikoff se rendit à Constantinople, au commencement de 1853, et, sous des formules assez claires, demanda pour son maître le protectorat des onze millions de sujets du sultan qui professaient la religion grecque. Nicolas, en essayant de gagner l'ambassadeur d'Angleterre, avait déclaré ses projets : pour lui, la Turquie était *un homme malade* dont il fallait régler d'avance la succession ; la part du czar devait être Constantinople. La Sublime-Porte ayant repoussé les propositions de Menschikoff, la guerre éclata entre les deux puissances au mois de juillet. Le czar essaya inutilement de recourir encore à des négociations successives avec la Turquie, l'Angleterre et la France. Au mois d'avril 1854, ces trois puissances étaient unies par des traités d'alliance offensive et défensive. Peu après, l'Autriche et la Prusse, déclinant l'alliance de la Russie, conclurent aussi un traité pour la défense de leurs intérêts communs. Les puissances secondaires faisaient des vœux contre le czar. Plus tard, au mois de décembre, l'Autriche alla jusqu'à si-

gner un traité défensif avec les alliés ; mais le souvenir de l'intervention russe dans la guerre de Hongrie ne lui permettait rien de plus. Le 26 janvier 1855, le Piémont s'associa aux belligérants et leur envoya dix-huit mille hommes sous le commandement du général La Marmora.

2. Le principal effort de la guerre se tourna contre Sébastopol, port situé à l'une des pointes de la presqu'île de Crimée et gardé par de puissantes fortifications. C'était de là que le czar commandait la mer Noire et guettait Constantinople. Le siège de cette ville est un des plus mémorables dont l'histoire fasse mention. Commencé au mois de novembre 1854, il se termina, le 8 septembre 1855, par la prise de la tour Malakoff. D'immenses travaux de siège, trois batailles contre l'armée de secours, la prise de plusieurs positions importantes, un premier assaut sanglant et infructueux à la tour Malakoff, le choléra et les fièvres auxquels succombèrent les premiers commandants en chef, lord Raglan et le maréchal de Saint-Arnaud ; un hiver rigoureux qui, en torturant le soldat, épuisa de préoccupations le général Canrobert, successeur de Saint-Arnaud, que l'on vit avec admiration céder le premier rang au général Pélissier, tout cela dit assez l'héroïsme que les alliés déployèrent. Les Français montrèrent une solidité égale à leur célèbre entrain ; mais nous devons remarquer surtout les sentiments chrétiens qui régnaient dans tous les rangs de l'armée. Le service de l'aumônerie, bien organisé et parfaitement accueilli, produisit des fruits consolants. Les emblèmes religieux, les médailles, les scapulaires étaient des objets familiers dans le camp. Le dévouement des sœurs de charité impressionna vivement les Anglais et les Turcs. Le général Pélissier avait choisi à dessein la date de la Nativité de la sainte Vierge pour l'assaut de Malakoff, et nul respect humain, nulle crainte de mécontenter les Anglais ne put l'en détourner[1].

1. On a réuni un grand nombre de traits de bravoure et de foi chrétienne, occasionnés par cette guerre, dans un intéressant opuscule : *La Croix et l'Épée.*

Quelques nouvelles opérations suivirent la prise de Sébastopol, malgré des tentatives de négociation. Enfin l'accession de la Suède aux alliés et l'intervention de l'Autriche déterminèrent la Russie à poser les armes. Brisé dans son orgueil par son insuccès diplomatique et par les premières victoires des Occidentaux, Nicolas I[er] était mort le 2 mars 1855 ; c'était son fils, Alexandre II, qui se voyait appelé à faire la paix. Un congrès s'ouvrit à Paris, le 25 février 1856, et le traité définitif sur les affaires d'Orient fut signé le 30 mars. La Russie dut renoncer à tout protectorat sur les principautés danubiennes, qui, par une convention ultérieure du 19 août 1858, furent organisées en deux États distincts mais unis, la Moldavie et la Valachie. Elle perdit également, grâce à une rectification de frontières, toute prise sur l'embouchure du Danube, dont la navigation devint entièrement libre. La mer Noire fut neutralisée. Quant à la question capitale, la Russie vit évanouir son protectorat de la religion grecque, et la France catholique affirma son crédit en faisant insérer dans le traité le hatti-schérif qui renouvelait les privilèges des sujets chrétiens de la Turquie.

Ces événements étaient d'autant plus heureux que le catholicisme avait acquis une position importante en Orient et que Pie IX s'occupait beaucoup de l'agrandir. Les lazaristes possédaient des collèges florissants à Antura, à Salonique, à Smyrne, à Tripoli, à Santorin, à Naxos. L'établissement des missionnaires de Constantinople, avait pour annexes école de frères, école de sœurs, dispensaire, pharmacie, hôpital, ouvroir[1]. Les capucins étaient aussi installés à Constantinople, à Philippopolis, en Syrie et en Mésopotamie. L'évêque

1. Voy. *Rapport adressé à M. le Ministre de l'instruction publique par M. Alexandre, inspecteur général de l'Université* (*Ami de la Religion*, n. 4274 et 4275).

schismatique d'Ouria et son secrétaire se convertirent en 1846. Cent cinquante familles de Mossoul rentrèrent au sein de l'unité. Nouveauté inouïe, l'ambassadeur du sultan à Vienne vint, au mois de février 1847, présenter à Pie IX les hommages de son maître, tandis que, peu de temps après, à la demande des notables de l'église grecque indignés des pratiques simoniaques de leur clergé, un firman dépouillait le patriarche schismatique de Constantinople de ses attributions civiles et les transférait à un synode laïque. Le 4 octobre de la même année, Pie IX annonça en consistoire qu'il instituait un patriarche résidant à Jérusalem, pour l'opposer au scandale de l'évêque anglo-prussien. Monseigneur Valerga reçut ce titre; par ordre de la Sublime-Porte, son entrée, au mois de janvier suivant, fut célébrée par une procession solennelle et on lui rendit les honneurs civils. Dans le même temps, une légation extraordinaire, ayant à sa tête monseigneur Ferrieri, nonce apostolique, arrivait à Constantinople. Pie IX, voulant profiter des bonnes dispositions du sultan, l'avait envoyé malgré l'opposition de la France et de l'Autriche, qui prétendaient se réserver le protectorat des catholiques dans ces parages. Partout le nonce rencontra un accueil respectueux; le patriarche grec et le chef de la communauté israélite vinrent le saluer. Avec cette légation, Pie IX fit coïncider la publication d'une encyclique à tous les chrétiens de l'Orient. Il annonçait aux catholiques la visite de monseigneur Ferrieri et les assurait que l'Église romaine continuerait d'autoriser leurs liturgies particulières. Il appelait les schismatiques à l'unité en invoquant les témoignages de leurs docteurs et de leurs conciles des premiers siècles. Depuis un an, Rome avait vu se former, sous la présidence du cardinal-préfet de la Propagande, la *société pour l'union de tous les chrétiens d'Orient*. Pie IX la signalait dans son encyclique. Joignant les actes aux paroles et voulant mettre fin à des difficultés intestines, il avait revendiqué pour lui-même

le choix de l'archevêque arménien-uni de Constantinople, jusque-là laissé à la communauté, et il fit tomber ce choix, le 4 juillet 1846, sur monseigneur Hassun, élève de la Propagande. De 1850 à 1854, cinq nouveaux diocèses dépendants du patriarcat arménien furent institués. Les divisions s'accentuèrent dans leur sein, et, malgré les ordres du Saint-Siège, set raduisirent par une guerre d'écrits publics. Les uns se montraient d'une excessive dureté envers les Arméniens schismatiques, et reprochaient aux moines Méchitaristes, résidant à Venise, d'être pour ces derniers d'une bienveillance suspecte; les autres voulaient faire tomber toute distinction entre les deux parties de la nation, et en particulier supprimer les rites qui avaient été introduits dans la liturgie catholique précisément pour mieux marquer l'éloignement du schisme et de l'hérésie. Plusieurs des écrits publiés à cette occasion furent mis à l'*Index*. Pie IX, par une encyclique du 2 février 1854, s'efforça d'apaiser toute cette controverse, recommandant la charité pour les personnes et désapprouvant ceux qui voulaient effacer toute nuance entre l'orthodoxie et le schisme. Il avait obtenu des Méchitaristes une déclaration explicite de leurs sentiments, et pris les moyens d'établir la discipline dans le clergé et les maisons religieuses de la province. Il imposait un silence perpétuel et absolu sur ces controverses. A la suite de l'expédition de Crimée, un des plus illustres mathématiciens de la France, le baron Cauchy, institua l'*Œuvre des écoles d'Orient* pour régénérer les peuples asservis au mahométisme. Son président d'honneur, au début, fut le maréchal Bosquet, qui avait conquis le grade suprême de l'armée sous les murs de Sébastopol. Elle trouva dans M. l'abbé Lavigerie un directeur dont le zèle obtint de grands résultats.

3. La sollicitude du nouveau pape ne pouvait se borner à l'Orient; elle embrassait toutes les missions. Dès son début, il encouragea l'Œuvre de la Propagation de la Foi et la société des Missions étrangères, renouvelant à celle-ci

le conseil pressant de former un clergé indigène dans les pays infidèles. A la fin de 1848, il sanctionna l'union de la congrégation du Saint-Esprit avec celle du Saint-Cœur de Marie, et, après la mort du père Libermann, l'institut toujours grandissant, sous la direction du père Schwindenhammer, comprit trois branches, diversement consacrées au même objet : il y eut des prêtres, des frères et des religieux.

En 1851, Pie IX parvint à terminer heureusement le schisme occasionné dans l'Inde par le droit de patronage que les souverains portugais prétendaient conserver sur les Églises de ce pays. La reine de Portugal rappela l'archevêque de Goa, qui s'était fait, contre la parole jurée, l'instrument de ce schisme ; le pape le reçut en grâce et le nomma coadjuteur de l'archevêque de Brague, après avoir exigé de lui une lettre de soumission et lui avoir fait sentir la gravité de sa faute. Par un concordat signé à Lisbonne le 21 février 1857, on régla définitivement l'exercice de ce droit de patronage dans l'Inde et dans la Chine. Ce concordat ne fut approuvé que deux ans plus tard par les chambres[1].

Pallegoix, vicaire apostolique de Siam, avait ouvert le trésor de la science au frère du roi. L'élève, monté à son tour sur le trône, garda de l'affection pour son maître, qui sut en profiter et prépara en 1856 un traité avec la France. Les missionnaires Lacrampe et Plaisant explorèrent en 1847 les forêts de la Birmanie ; ils y trouvèrent des tribus hospitalières, gardant d'une manière frappante dans leurs croyances les traces des révélations bibliques. Beaucoup moins sociables parurent les tribus de la presqu'île de Malacca, visitée par M. Bigandel. En Chine, grâce aux édits obtenus en 1844 par l'ambassadeur français, les missionnaires ne pouvaient suffire aux prosélytes qui réclamaient leur ministère. Une foule de bouddhistes se

1. Voy. le texte dans André, *Cours alphab.*, vº Portugal.

convertirent dans la province de Kiang-Nan. Cependant beaucoup de mandarins, loin d'exécuter les édits, commettaient des actes de persécution. Quatre missionnaires français et un espagnol furent expulsés en 1847. Dans le Yun-Nan, on attaqua même les chrétiens indigènes, on bâtonna et l'on jeta dans d'horribles cachots ceux qui refusèrent de fouler la croix aux pieds. M. Bonnard, missionnaire français, fut décapité en 1852. De hardis apôtres tâchaient d'ouvrir le Mantchourie et la Corée aux lumières de l'Evangile. Monseigneur de la Brunière parcourut en 1846 la première de ces contrées ; dans la seconde, les missionnaires étaient obligés de voyager sous des habits de deuil et de prendre des noms empruntés à la langue nobiliaire du pays, parce qu'il y est d'usage de ne pas interroger les nobles et de ne pas questionner non plus ni de chercher à voir les personnes qui sont dans le deuil.

De 1848 à 1859, la France consolida sa position en Algérie par la défaite de plusieurs agitateurs et par de nouvelles conquêtes, dont la plus importante fut celle de la Kabylie. Le gouvernement resta militaire jusqu'en 1858, et, à cette époque, un essai de gouvernement civil, dans la personne du prince Jérôme-Napoléon Bonaparte, cousin de l'empereur, ne parut pas heureux. Le premier évêque d'Alger, monseigneur Dupuch, imparfaitement secondé par le gouvernement de Louis-Philippe, succomba sous les difficultés financières qu'il s'était créées, en voulant construire beaucoup moins d'églises et d'écoles qu'il n'en aurait fallu. Son successeur, monseigneur Pavy, se multiplia pour égaler la grandeur de sa tâche et sut gagner à son tour le cœur des chrétiens et des mahométans. Il inaugura sa cathédrale le jour de Noël, en 1845, et commença en 1858, sur un plateau voisin d'Alger, la fondation du pèlerinage de Notre-Dame d'Afrique.

En 1850, un siège épiscopal fut érigé à Saint-Denys pour l'île française de la Réunion. Lors de la fusion de la

congrégation du Saint-Esprit avec celle du Saint-Cœur de Marie, le P. Monnet, supérieur de la première, laissant la supériorité au P. Libermann, partit comme vicaire apostolique de Madagascar. Le second préfet apostolique de Guinée, monseigneur Truffet, était mort quelques mois après son arrivée. Monseigneur Bessieux, sacré en 1848, dirigea la mission avec son jeune coadjuteur, monseigneur Kobès. Deux prêtres du Saint-Cœur de Marie allèrent à Joal fonder une petite chrétienté qui, en 1852, comptait 150 fidèles. Une mission fut aussi établie à Sainte-Marie de Gambie. Plus tard, un séminaire des missions africaines s'établit à Lyon. Le Saint-Siége lui assigna Sierra-Leone et la république noire de Libéria. Monseigneur de Marion-Brésillac, missionnaire d'une vertu éprouvée, fut chargé de sa direction et partit en 1858. Mais à peine arrivés, lui et ses compagnons furent dévorés par le climat, contre lequel on ne savait pas encore se défendre.

4. Aux États-Unis de l'Amérique septentrionale, le catholicisme ne cessait de grandir. En 1847, Pie IX, répondant au vœu du dernier concile provincial de Baltimore, créa les diocèses de Cléveland, d'Albany et de Buffalo. D'autres évêchés furent encore créés en 1852. En 1856, une colonie de bénédictins allemands partit de Munich et alla s'établir en Pensylvanie. Les *Pauvres Sœurs des Écoles*, venues de Brême, fondèrent aussi aux États-Unis une maison de leur congrégation. La générosité avec laquelle Pie IX établissait à Rome toutes les libertés utiles avait touché le gouvernement de l'Union. Le catholicisme put espérer non seulement de la tolérance mais de la sympathie. Un fait comme on n'en voit guère que dans ce pays étrange se passa, le 12 décembre 1847, à la chambre des députés. Sur l'invitation des représentants, monseigneur Hugues, évêque de New-York, vint leur adresser un sermon. Par contre, l'intolérance du clergé anglican se montra en 1852, d'une manière non moins bizarre, à l'égard du docteur Ives, évêque de la Caroline

du Nord, qui s'était converti et avait été à Rome déposer aux pieds du souverain pontife son anneau pastoral, marque, disait-il, de sa rébellion passée. Ses anciens collègues, après avoir tenté vainement de le faire passer pour fou, le déclarèrent déchu de sa dignité et retranché de la secte. C'était ce qu'il avait voulu.

Parmi les sauvages, les progrès des missions se soutenaient. Dans le Canada, les évêques, en 1846 et en 1847, défendirent courageusement les intérêts des jésuites, dont l'État convoitait les biens. Le Mexique était toujours fort agité. Le président Santa-Anna faisait négocier un concordat avec Rome, quand éclata, en 1855, l'insurrection qui le renversa. Au milieu du désordre commença une guerre violente contre l'Église. On priva le clergé de tout droit électoral ; on déclara le pouvoir civil indépendant, même en matière ecclésiastique, de l'autorité du Saint-Siège ; on s'empara des biens de l'Église ; on engagea les sociétés ecclésiastiques à les partager entre leurs membres, et il se trouva, dans le clergé séculier et régulier, des hommes pour user de cette faculté ; on travailla, par divers décrets, à l'abolition complète de la vie monastique ; on supprima tous les privilèges du for ecclésiastique, on ôta tout casuel au clergé. L'assemblée nationale voulut couronner toutes ces mesures en proclamant le libre exercice de tous les cultes et la liberté absolue de la presse. Un grand nombre de catholiques réclamèrent par des pétitions contre tant de lois impies. Alors la persécution devint brutale ; la publication des écrits épiscopaux fut absolument interdite ; des évêques, des prêtres, des laïques se virent emprisonnés ou exilés. On pilla, on détruisit les monastères et l'on emprisonna les religieux. Depuis, les généraux placés à la tête des divers partis ne firent que se disputer le pouvoir, les uns s'appuyant sur le clergé et les conservateurs, les autres sur le parti révolutionnaire, et l'Église mexicaine ne connut que de rares moments de tranquillité.

5. Pie IX s'était plaint inutilement de tous ces attentats. Sa voix ne fut pas mieux écoutée dans la Nouvelle-Grenade. En 1850 et 1851, de nouvelles lois irréligieuses s'ajoutèrent à celles qui existaient déjà : expulsion des jésuites, prohibition de tout ordre religieux faisant profession de l'obéissance passive, encouragements à tous ceux qui voudraient briser leurs vœux monastiques, abolition de la visite des couvents par le métropolitain, suppression du for ecclésiastique en matière civile et criminelle, collation des cures et des canonicats soumise aux assemblées paroissiales ou aux conseils provinciaux, confiscation des fondations pieuses, traitement des prêtres et frais du culte absolument dépendants des caprices du congrès. Le clergé protesta ; on le punit par la misère, par la prison, par l'exil. Monseigneur Mosquera, archevêque de Bogota, et ses suffragants cherchèrent des refuges aux États-Unis, au Chili, au Pérou, en Europe. L'héroïque métropolitain, près de se rendre à Rome, mourut à Marseille. Une très faible minorité du clergé, recrutée surtout parmi les mauvais moines, applaudissait aux actes du congrès : quelques-uns même y prenaient part comme députés. Néanmoins un commencement de schisme, dans le diocèse de Panama, n'eut aucun succès. Les ministres protestants et les agents des sociétés bibliques échouèrent aussi dans les tentatives qu'ils firent pour profiter de l'abandon des paroisses. Il se trouva une majorité de députés et de sénateurs pour repousser des lois plus radicales, dont les unes proclamaient la séparation complète de l'Église et de l'État, et les autres copiaient les traits principaux de la constitution civile des révolutionnaires français. Les mêmes attentats et les mêmes dispositions se montraient dans la plupart des républiques espagnoles du Nouveau-Monde, et loin d'avoir à constater aucune amélioration, le souverain pontife se plaignait, dans son allocution du 15 décembre 1856, que les propriétés de l'Église, le for ecclésias-

tique, l'éducation des clercs, les empêchements au mariage, l'état religieux, y devinssent la proie d'une législation de plus en plus révolutionnaire. Dans le Pérou, le mal avait été fomenté par un indigne prêtre, le docteur Vigil, auteur d'un livre intitulé : *Défense de l'autorité des gouvernements et des évêques contre les prétentions de la cour de Rome*, que Pie IX condamna solennellement, le 10 janvier 1851. C'était peu d'avoir substitué la liberté des cultes à l'unité religieuse ; le gouvernement prétendait enchaîner l'Église et affranchir l'enseignement de la religion. Heureusement une administration réparatrice fut inaugurée en 1852 et commença par rouvrir les séminaires, fermés depuis longtemps. La même année, le 7 octobre, deux concordats identiques étaient conclus à Rome entre le cardinal Antonelli et l'ambassadeur des républiques de Guatémala et de Costa-Rica, dans l'Amérique centrale. Ces concordats assuraient à l'Église la conservation de tous ses droits et prérogatives.

La colonie espagnole de Cuba souffrait, au point de vue moral et religieux, des révolutions de la métropole. Le gouvernement eut l'heureuse idée d'y confier l'éducation de la jeunesse aux jésuites et l'évangélisation du peuple aux franciscains. Le gouvernement français ne fut pas moins bien inspiré. Grâce à son concours, deux bulles pontificales du 27 septembre 1850 établirent un siège épiscopal au Fort-de-France pour la Martinique et un autre à la Basse-Terre pour la Guadeloupe, tous deux rattachés à la province ecclésiastique de Bordeaux. Le premier fut transféré à Saint-Pierre en 1853.

A cette époque, l'Amérique, et particulièrement les États-Unis, offrirent l'humiliant spectacle d'un engouement presque universel pour des doctrines et des pratiques superstitieuses qui avaient leur source dans cet abus du magnétisme déjà condamné sous le pontificat de Grégoire XVI. Après avoir interrogé des personnes magné-

tisées, on était arrivé à chercher dans le fluide magnétique un moyen de communication avec les esprits de l'autre monde. Ceux-ci répondaient aux questions par certains mouvements des objets que plusieurs personnes réunies magnétisaient, et comme ces objets ordinairement étaient des tables, la nouvelle superstition fut celle des *tables tournantes* et des *esprits frappeurs*. Outre que ces pratiques prêtaient à mille supercheries et immoralités, il est aisé de voir qu'elles devaient produire dans les têtes faibles une surexcitation pernicieuse et ouvrir la porte aux plus graves erreurs sur l'origine, la nature et la destinée des âmes. Aussi les évêques se hâtèrent d'élever la voix pour les proscrire [1].

6. En Océanie, la mission des îles Malaises fut attristée par l'hostilité du gouverneur hollandais et de plusieurs mauvais prêtres contre monseigneur Groof, vicaire apostolique. Des prêtres interdits étalaient à Batavia le schisme et le sacrilège, pendant que l'évêque banni était obligé de retourner à La Haye. Un seul prêtre édifiant et orthodoxe restait, il fut assassiné. Le roi de Hollande montra des dispositions conciliantes, et Rome arrangea cette affaire en 1847. Moyennant des concessions relatives à la liberté religieuse, il fut décidé que monseigneur Groof ne retournerait pas à Batavia, non plus que les prêtres qui l'avaient suivi, mais que son remplaçant prendrait le titre de coadjuteur. Dans le même temps, le chef des Chinois établis à Banka reçut le baptême avec toute sa famille et d'autres personnes. Ce fut le germe d'une mission nouvelle pour cette île et celle de Billiton. Malgré le caractère cruel et superstitieux d'une population anthropophage, les missionnaires de la Nouvelle-Calédonie avaient déjà obtenu des fruits consolants, quand le martyre de monseigneur Douarre, évêque

1. Voy. *Lettre pastorale de Mgr Turgeon, archevêque de Québec*, dans l'*Ami de la Religion*, 16 mars 1854, et *des Esprits et de leurs manifestations fluidiques*, par M. de Mirville.

d'Amata, et le massacre de l'équipage de l'*Alcmène* déterminèrent la France à prendre possession de cette île en 1853. Aux succès de l'apostolat se mêlaient les glorieuses souffrances de la persécution, et celle-ci n'était pas toujours due uniquement à la sauvagerie des indigènes. La malveillance des Anglais et la jalousie des prédicants hérétiques y jouaient quelquefois leur rôle. Ce dernier obstacle entravait la congrégation de Picpus aux îles Sandwich, et pourtant elle ne laissait pas à certains jours de donner le baptême à des centaines d'adultes. Les maristes furent obligés de quitter San-Christoval, où les Toros avaient massacré le P. Paget, le P. Jacquet et un frère ; bravant les souffrances et les fièvres, ils allèrent s'établir à Woodlarek. Un soulèvement général chassa les missionnaires de la Balade et de Poebo, parce que quelques indigènes dirent avoir appris des Anglais que les Français étaient des sorciers. En 1854, le comte du Bouzet, gouverneur des possessions françaises en Océanie, vint au secours de la mission de Tonga persécutée.

LEÇON XLIV.

1. La date de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception et de la guerre de Crimée marque pour le Saint-Siège une ère de paix, pour la France impériale une ère de prépondérance européenne qui se prolongea encore pendant quelques années. Aucun gouvernement n'avait jamais été plus fort et plus populaire que celui de Napoléon III. Il paraissait uniquement dévoué aux intérêts de la France et de l'Église : aussi plusieurs attentats de la secte révolutionnaire contre la vie de l'empereur n'avaient fait que le rendre plus cher à la nation. Ses actes et son langage rapprochaient de lui des familles,

des populations habituées à lier les destinées de la France et de la foi chrétienne avec celles des Bourbons. Cette confiance paraissait devoir se tourner désormais vers la dynastie napoléonienne. Le mariage de Napoléon III avec la comtesse de Téba, Marie-Eugénie de Montijo, de la grandesse d'Espagne, avait été célébré à Notre-Dame, le 29 janvier 1853. Au lendemain du congrès de Paris, le 14 juin 1856, la même cathédrale voyait le baptême solennel du prince impérial, Eugène-Louis-Jean-Joseph, revêtu du titre d'*enfant de France*. Pie IX était le parrain du jeune prince; le cardinal Patrizzi le représenta comme légat *a latere;* 85 prélats assistèrent à cette auguste cérémonie. Le 15 août 1858, l'empereur et l'impératrice faisaient leur pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray, au milieu de l'enthousiasme du peuple de la Bretagne. Rappelant ses programmes de 1851 et de 1852 : « Il était dans mes sympathies, disait Napoléon III, de me trouver au milieu du peuple breton, qui est, avant tout, monarchique, catholique et soldat. » Un évêché fut établi à Laval en 1858; le siège épiscopal de Rennes devint archevêché en 1859, et eut pour suffragants Vannes, Saint-Brieuc et Quimper. Un bref du 31 mars 1857 réorganisa la grande aumônerie; un autre bref du même jour conféra l'institution canonique au chapitre de Saint-Denis, immédiatement soumis au Saint-Siège, avec le grand aumônier de France pour primicier : le rétablissement de ce chapitre, déjà préparé sous le règne de Louis-Philippe, avait été empêché par la révolution de 1848. Napoléon III avait aussi rétabli la station quadragésimale aux Tuileries. On y entendit le P. de Ravignan, et, en 1856, le P. Ventura, qui ne craignit pas d'exposer, dans toute leur étendue, les caractères et les obligations du *Pouvoir politique chrétien*. Le gouvernement améliorait le sort des desservants; de nombreux crédits étaient affectés à la réparation des églises et des séminaires. Malheureusement la liberté et les droits de l'Église ne paraissaient

pas mieux compris que sous les monarchies précédentes. Loin d'étendre la liberté de l'enseignement, de nouveaux décrets avaient livré au chef de l'Etat la nomination des membres du conseil supérieur de l'instruction publique, et relevé le nom et l'ancienne organisation de l'Université. En 1857, pour la première fois depuis 1845, le conseil d'État rendit un décret d'abus ; c'était contre monseigneur de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, et au sujet d'actes d'administration purement ecclésiastique[1]. L'ardeur de centraliser ne respectait rien, et l'opinion s'émut, en 1858, d'une circulaire ministérielle qui enjoignait aux préfets de provoquer et de hâter la vente des biens immeubles appartenant aux hospices, pour en convertir le prix en rente.

2. Si le gouvernement impérial, tout en protégeant la religion, ne savait pas lui assurer cette liberté d'action dont elle a besoin pour accomplir le bien social, son œuvre de conservation et de progrès à lui-même, telle qu'il l'entendait, était fort superficielle et insuffisante. On ne peut méconnaître les encouragements donnés aux arts et aux sciences, la diffusion croissante de l'instruction primaire, le développement des institutions de crédit et des autres qui concourent au progrès de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture; les grands travaux publics, Paris renouvelé, les principales villes agrandies et embellies, les anciens monuments restaurés, de nouveaux en grand nombre élevés, l'immense essor de la prospérité matérielle, les classes ouvrières aidées à tous les âges de la vie, dans la maladie et dans le travail, par d'intelligentes créations. Mais la recherche exclusive ou du moins prépondérante du bien-être physique se faisait trop sentir au milieu de toute cette activité. Plusieurs des anciens adeptes de la doctrine saint-simonienne figuraient dans la haute administration; il semblait que leur in-

1. Voy. à ce sujet, au tome II des *Œuvres polémiques et diverses* de Montalembert, un article publié alors dans le *Correspondant* et frappé d'un *avertissement* par le ministre de l'intérieur.

fluence et celle des idées socialistes fût acceptée, en tant qu'elle pousse la société à se procurer ici-bas la plus grande somme possible de jouissances, sans grand souci des biens spirituels. Heureuse d'avoir recouvré la sécurité, l'aristocratie de l'argent étalait toutes les splendeurs du luxe et se livrait à tous ses enivrements. Les finances de l'État, plus largement répandues que sous aucun régime antérieur, contribuaient à augmenter ce mouvement dont la cour donnait l'exemple. La presse était placée sous une discipline sévère, mais pourvu qu'elle ne troublât pas l'ordre politique, on lui permettait les chroniques et les feuilletons immoraux, le sarcasme et la calomnie contre l'Église. Villemain, Guizot, Cousin n'étaient plus que professeurs honoraires; Michelet avait dû quitter toute fonction publique; Edgar Quinet subissait l'exil, ainsi que Victor Hugo et Louis Blanc. M. Vacherot avait perdu la direction de l'École normale à la suite d'une polémique avec M. l'abbé Gratry, aumônier de cet établissement. Mais le scepticisme dominait toujours l'Université. Loin d'y créer un courant nouveau et régénérateur, on avait réduit presque à rien le programme de l'enseignement philosophique, et diminué l'importance de la formation littéraire en séparant les lettres et les sciences au commencement des humanités. Éveillant les intérêts plutôt que les idées, le second empire n'eut pas plus sa littérature que le premier; celle du règne de Louis-Philippe prolongea sur lui ses lumières et ses ombres, les unes affaiblies, les autres plus épaisses et plus pernicieuses que jamais. Le roman, le roman-feuilleton surtout, pullula. Thiers continua l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* avec une admiration complète pour le système administratif de Napoléon Ier, et, dans un de ses messages au corps législatif, l'empereur le qualifia d'historien national. M. Henri Martin mit la dernière main à une volumineuse *Histoire de France*, où, poussant à l'extrême les théories et la manière d'Augustin Thierry, il arrive à

représenter Jeanne d'Arc comme la suprême incarnation du génie druidique en lutte contre la conquête, personnifiée dans la noblesse et dans le clergé. Louis Blanc, dans son *Histoire de la révolution française*, poursuivait avec ardeur l'apologie des personnages et des actes principaux de l'époque révolutionnaire. Lamartine, sans jamais perdre une certaine élévation morale, brouillait toutes les idées dans des écrits pleins d'un sentimentalisme et d'un panthéisme nuageux. Michelet, tout en achevant ses travaux historiques, cultivait un nouveau genre, fait uniquement de fantaisie sensuelle. Inutile de dire qu'un grand nombre des romans et des autres élucubrations de cette époque, aussi bien que de la précédente, figurent à l'*Index*. Des ouvrages littéraires proprement dits, le romantisme était arrivé à bannir la raison non moins que la foi; l'éclat des images, l'harmonie des mots et, pour parler comme l'école, la ciselure de la phrase et du vers étaient tout. Sur cette pente, il était facile de dévier jusqu'au réalisme le plus honteux. M. Gustave Flaubert en donna le scandaleux exemple en 1857 dans un roman intitulé : *Madame Bovary*, que la justice poursuivit sans obtenir de condamnation et qui eut un immense succès de curiosité malsaine. La société, dont cette littérature était le reflet, ne pouvait manquer de recéler des passions violentes, avides de nouveaux bouleversements. C'est à elles, sans parler de beaucoup d'autres moins connus, n'ayant de talent que la haine, que s'adressait Victor Hugo avec ses satires sanguinaires *les Châtiments*, tout en publiant des poésies moins belliqueuses où le blasphème va toujours de pair avec le grandiose et souvent avec l'extravagance des images. Un autre exilé, Eugène Sue, poursuivait la publication d'un grand roman socialiste : *les Mystères du peuple ou histoire d'une famille de prolétaires à travers les âges;* la justice dut en ordonner la destruction complète au mois de septembre 1857. Le même sort frappa, en 1858, un ouvrage de

Proud'hon, ironiquement dédié au clergé français, sous ce titre : *De la justice dans la Révolution et dans l'Église, Nouveaux principes de philosophie pratique.* Les revues et les journaux religieux, un certain nombre d'écrivains aussi distingués par leur talent que par leur dévouement à l'Église, ne suffisaient pas à modifier le caractère général de la littérature. La foule n'entrait pas dans le courant d'idées qu'alimentaient des travaux comme ceux de M. Franz de Champagny sur l'empire romain et les origines du christianisme ou ceux de M. Amédée Gabourd sur l'histoire de France. Dans les hautes régions du pouvoir, on ne pactisait que trop avec cette décadence intellectuelle et morale. Le chansonnier Béranger étant mort en 1857, Napoléon III lui fit faire de grandes funérailles aux frais de l'État, et pourtant ses chansons avaient semé l'irréligion, le libertinage et le mépris de l'autorité plus encore que l'admiration pour les gloires impériales. D'autres funérailles avaient été, en 1854, la consommation du plus triste scandale. Lamennais, obstiné dans ses erreurs, était mort en repoussant le prêtre de son lit, en demandant que son corps n'entrât pas à l'église et que la croix ne fût pas plantée sur sa fosse. Les doctrines d'indépendance et les critiques de l'impiété contre le dogme de l'Immaculée-Conception égarèrent un autre prêtre nommé Verger, qui, frappé d'interdit dans le diocèse de Meaux et celui de Paris, se vengea en tuant d'un coup de poignard monseigneur Sibour à la cérémonie de la fête de sainte Geneviève, dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont, le 3 janvier 1857. Condamné à mort, après avoir redoublé le scandale par ses propos devant la cour d'assises, il eut le bonheur de se disposer au supplice avec un sincère repentir.

3. Dans les États romains, Pie IX, après avoir réorganisé l'administration sur le modèle du système français, avait donné une vive impulsion à tous les progrès. Ses sujets, pourvus de toutes les ressources de la civilisation

moderne et payant moitié moins d'impôts que les Français, se trouvaient heureux et l'aimaient. Des routes construites, des ponts élargis, le télégraphe électrique, les chemins de fer, le drainage des marais Pontins et des marais d'Ostie, voilà pour les travaux publics. Le régime des hôpitaux et des prisons fut amélioré ; nombre de fondations charitables établies dans toutes les villes et dotées sur la cassette du souverain pontife. On lui dut aussi l'établissement d'un collège à Sinigaglia, sa patrie, et du séminaire Pie à Rome, sans parler des améliorations et des agrandissements des institutions déjà existantes. L'Université romaine attira de nombreux étudiants étrangers. Protecteur éclairé et généreux des beaux-arts, Pie IX encouragea surtout les travaux archéologiques. Le chevalier Rossi, disciple du P. Marchi, porta une pleine lumière dans l'explication des catacombes[1]. La restauration de la voie Appienne sera un des souvenirs de ce pontificat. Malgré tous ces bienfaits d'un sage gouvernement, l'agitation et l'inquiétude ne disparurent jamais. Pour les hommes qui savaient voir et en particulier pour le corps français d'occupation, la cause n'en était pas au dedans, mais au dehors, chez les sociétés secrètes et les gouvernements ennemis. Là s'allumaient les passions qui poussèrent un nommé Defelice à commettre, le 12 juin 1855, une tentative d'assassinat contre le cardinal Antonelli.

Plus admirable encore était la sollicitude du pape pour le gouvernement spirituel. A la demande des évêques français réunis au baptême du prince impérial, la fête du Sacré-Cœur de Jésus fut étendue à toute l'Église par un décret du mois d'août 1856. En 1857, une circulaire de la congrégation des évêques et réguliers ordonna les mesures les plus sages pour assurer, conformément au concile de Trente, l'utile recrutement des maisons reli-

1. Il acheva de démontrer l'origine exclusivement chrétienne des catacombes, contrairement à l'opinion indiquée par M. Blanc, leçon XXXII, 1.

gieuses. Malgré plusieurs décisions des congrégations romaines, il restait des doutes, surtout en France, concernant l'obligation de célébrer la messe *pro populo* les jours de fêtes supprimées. Pie IX les trancha par l'affirmative dans une encyclique du 3 mai 1858.

Le 18 août 1855, un concordat fut signé à Vienne, par le cardinal Viale Prela au nom du Saint-Siège, et par monseigneur Rauscher, archevêque de cette ville, au nom de l'empereur d'Autriche. Cet acte ne renversait pas seulement le joséphisme, il reconnaissait à l'Église les droits et les prérogatives dont il n'est pas question dans les autres conventions de ce genre. Le premier article assurait à la religion catholique « tous les droits et toutes les prérogatives dont elle doit jouir en vertu de l'ordre établi de Dieu et des lois canoniques. » Le second rendait hommage à la primauté du pape et abolissait le *placet* royal. Outre les libertés généralement reconnues aux évêques, on les laissait seuls maîtres des nominations aux charges ecclésiastiques, des institutions de bénéfices ou de paroisses, de la célébration des conciles provinciaux et des synodes. Ils surveillaient les maîtres des écoles élémentaires, et les catholiques ne pouvaient avoir que des professeurs de leur communion. En cas de poursuite exercée par les tribunaux civils contre un ecclésiastique, ce qui ne pouvait avoir lieu que pour des causes civiles ou politiques, l'évêque devait être prévenu, et si l'affaire avait de la gravité, recevoir communication de la procédure; il y aurait une prison spéciale pour les clercs; les cas de simple délit ou de contravention n'entraîneraient que la réclusion dans un monastère ou dans une autre maison ecclésiastique. Liberté des ordres religieux, garantie du droit que l'Église a naturellement de posséder, d'acquérir et d'administrer ses biens; collation des paroisses et des canonicats au concours, telles étaient les autres particularités de ce concordat. C'étaient là des dispositions inaccoutumées dans notre temps. Les

partisans de l'esprit moderne y virent une sorte de défi. L'Autriche fut plus mal notée que jamais dans le monde révolutionnaire[1].

Deux autres concordats, l'un du 8 avril 1857 pour le Wurtemberg, l'autre du 28 juin 1859 pour le grand-duché de Bade, terminèrent les difficultés qui avaient désolé l'Église dans ces pays. Tous les deux furent signés à Rome, et se ressemblèrent, sauf quelques points de détail réglés par de simples notes. Plusieurs dispositions n'étaient pas moins largement conçues que dans le concordat autrichien. La situation de l'évêché de Rottenbourg et de l'archevêché de Fribourg-en-Brisgau était maintenue. Liberté pleine et entière aux évêques pour l'accomplissement de leurs devoirs, en particulier pour la réunion des conciles provinciaux et des synodes. Direction de la Faculté de théologie entièrement livrée à l'évêque, ainsi que celle de l'enseignement religieux dans les gymnases. Droit de l'évêque de recevoir communication de la procédure contre les clercs, quand il devait en résulter un emprisonnement de plus de cinq ans ou une peine plus forte, et même dans les autres cas, s'il en exprimait le désir. Faculté d'acquérir, de posséder et d'administrer ses biens laissée à l'Église, mais en même temps maintien de l'organisation introduite par les lois civiles pour les fabriques des églises ou les autres fondations, et création d'une commission mixte chargée d'administrer les revenus des bénéfices vacants, consacrés aux besoins généraux. Ces concordats modifiaient notablement les dispositions contenues dans la bulle *Provida solersque*, de Pie VII, et dans la bulle *Ad dominici gregis*, de Léon XII[2].

4. L'hostilité contre le catholicisme continuait de se manifester en Suisse par des actes d'oppression ou de

1. Voy. texte du *Concordat* et pièces qui s'y rapportent, dans André, *Cours alphab.*, v° *Autriche.*

2. Voy. André, *Cours alphab.*, v° *Wurtemberg.*

spoliation et par des lois contraires à l'autorité du Saint-Siège et des évêques. Dans le Tessin et d'autres cantons, il y avait encore un petit nombre de membres du clergé qui se laissaient entraîner par le faux libéralisme. Mais à Genève, sous la direction de M. Dunoyer, curé et vicaire général de monseigneur Marilley, et de M. l'abbé Mermillod, la vie catholique s'épanouissait au grand air de la liberté. Une belle église fut consacrée en 1857 sous le vocable de Notre-Dame et devint le centre de toutes les institutions paroissiales. La même année, les catholiques de la Suisse formèrent une association semblable à celle de l'Allemagne, sous le nom de *Piusverein*.

Toujours agitée, l'Espagne retomba sous la domination d'Espartero et y demeura depuis 1854 jusqu'au mois de juillet 1856. Alors les stipulations du concordat furent entièrement oubliées. La loi de *désamortissement* prescrivit la vente de tout ce qui restait de biens ecclésiastiques. D'autres décrets portèrent atteinte à la liberté des ordinations et de la profession religieuse. Après des protestations du clergé et du Saint-Siège, auxquelles on ne répondit qu'en expulsant plusieurs évêques de leurs diocèses, Pie IX rappela son représentant de Madrid. Des dissentiments continuels entre Espartero et son complice de 1854, le ministre de la guerre O'Donnell, finirent en 1856 par le triomphe de celui-ci, qui, à son tour, dut céder la place, en octobre 1857, à un ministère de conciliation, pour ressaisir le pouvoir, l'année suivante, d'une manière plus durable. La chute d'Espartero rapprocha le gouvernement espagnol du Saint-Siège, et il y eut quelques années de paix religieuse pour ce pays, qui en a connu si peu depuis l'invasion des idées de la France et de l'Angleterre.

La Belgique éprouva aussi les iniques violences de la révolution. Au ministère de conciliation succéda, en mars 1855, un ministère franchement catholique dont les principaux membres étaient M. de Decker et le vicomte

Vilain XIV. En vue de prévenir le retour des actes d'oppression commis précédemment par les libéraux, ce ministère présenta en 1857 un projet de loi concernant la liberté de la charité. La gauche combattit ce projet avec acharnement. Le 27 mai, la chambre des représentants en ayant admis le principe par son vote, une émeute éclata à Bruxelles, le nonce du pape fut insulté à la sortie du palais législatif, la populace se porta aux bureaux des principaux journaux catholiques, au domicile de plusieurs députés et aux portes des divers couvents, brisant les vitres à coups de pierres et poussant des cris injurieux. Ces manifestations durèrent trois jours. Le 30 mai, le roi prorogea les chambres et ajourna la discussion de la loi. Les élections communales, qui eurent lieu le 27 octobre sous l'influence de ces événements, ayant été généralement hostiles au ministère, celui-ci se retira et fut remplacé par M. Rogier, qui s'empressa de dissoudre les chambres et de faire des élections à sa convenance[1]. La Hollande était tranquille : les évêques jansénistes de la province d'Utrecht jugèrent à propos de publier une instruction pastorale contre le dogme de l'Immaculée-Conception; un décret de l'Inquisition la condamna, et tout fut dit.

5. Si du terrain des faits nous nous élevons à la sphère des doctrines, nous y verrons le développement des erreurs que nous avons déjà signalées et la vigilance incessante de l'Église à les dénoncer et à les combattre.

Le système de Hegel et la fausse critique de Strauss avaient conduit les intelligences allemandes à des enseignements tout à fait subversifs du droit, de la morale et de la religion. Max Stirner, de son vrai nom Gaspar

1. Ces tristes fruits de la liberté en Belgique occasionnèrent en France une polémique entre les amis et les ennemis du régime parlementaire. Voir au tome II des *Œuvres polémiques et diverses* de Montalembert : *Le nouveau ministère et la dissolution de la chambre en Belgique.*

Schmidt, écrivit *Le moi individuel et ce qui lui appartient*, ouvrage où il s'efforce de ruiner la religion et la philanthropie. Frédéric Büchner, disciple du docteur Virchow, à Tubingue; Jacques Moleschott, d'origine hollandaise, à Heidelberg, professaient hardiment le matérialisme, tandis que Rodolphe Lotze, à Gœttingue, essayait de retenir la philosophie et la médecine allemandes dans les théories spiritualistes. Le docteur Büchner empruntait la méthode du positivisme français, qui, formulée par Auguste Comte, avait trouvé dans M. Littré, esprit vaste et laborieux, mais absolument dépourvu d'éducation religieuse, un interprète zélé et un disciple qui, à lui seul, semblait valoir une secte. Après Auguste Comte, M. Littré bornait la connaissance humaine à ce qui relève de l'expérience ; il ne voulait voir que les faits, les phénomènes, et avec cela seul reconstituer tout le système de la science. Ce positivisme élimine donc de l'esprit humain la religion et la philosophie. Toutefois il ne proclame pas le matérialisme comme le docteur Büchner ; il prétend seulement que les essences métaphysiques et à plus forte raison le surnaturel sont en dehors de notre domaine intellectuel. L'imagination et le cœur peuvent y trouver un aliment, et c'est tout. Un des plus brillants sujets de l'Université, M. Taine, ne craignit pas d'en sortir et de rompre bruyamment avec la philosophie officielle pour devenir le principal interprète du positivisme en matière d'esthétique et de critique littéraire. En fait de critique historique, le positivisme était représenté par M. Ernest Renan, transfuge du séminaire de Saint-Sulpice, mais avec cette particularité que M. Renan niait radicalement le surnaturel, le divin, n'y voyant rien autre chose que la *catégorie de l'idéal*, enveloppant ses négations dans le vague des formules hégéliennes, et se plaisant à exercer un beau talent de style dans l'exposé des prétendues fictions qu'il veut renverser. Rome censura plusieurs de ses ouvrages, dont les principaux sont des *Études d'histoire*

religieuse et l'*Histoire générale des langues sémitiques*[1].

L'excès de ces conséquences du rationalisme ne suffit à corriger ni les disciples ni les maîtres. L'Université en demeurait atteinte. Dans la presse périodique, il avait deux organes actifs et considérables : le *Journal des Débats* et la *Revue des Deux-Mondes*. Victor Cousin, tout en prétendant n'avoir jamais enseigné que l'accord du christianisme et de la philosophie, modifiait la rédaction de son ouvrage le plus remarquable : *Du Vrai, du Beau et du Bien*, sans effacer réellement les traces d'indifférentisme et de panthéisme qui l'avaient fait condamner. M. Jules Simon était le plus brillant héritier de Victor Cousin. Éloigné de l'enseignement officiel et de la vie politique à cause de ses opinions républicaines, il fut appelé à diverses reprises à faire des conférences dans les principales villes de la Belgique, et résuma sa théorie de la suffisance et de l'indépendance de la raison dans trois ouvrages : *le Devoir*, *la Religion naturelle* et *la Liberté de conscience*. Il exposa ensuite sa philosophie de la politique et de l'économie sociale dans un livre intitulé : *la Liberté*. Si l'on songe combien les idées de cette école étaient répandues et quelle diminution elles avaient déjà fait subir à la foi, on ne s'étonnera pas que Pie IX n'ait négligé aucune occasion d'appeler l'attention des évêques sur l'indifférentisme, sur le rationalisme et sur le naturalisme, comme étant les fléaux de notre époque. Un des plus savants prélats de France, monseigneur Pie, évêque de Poitiers, commenta ces avertissements du pape dans une *Instruction synodale sur les principales erreurs du temps présent*, en 1855, et il en ajouta une seconde, extrêmement remarquable, à la suite des synodes de 1857 et de 1858, pour expliquer les chapitres les plus importants du récent concile provincial de Périgueux. L'*Index* proscrivit *la Religion naturelle* de M. Jules Simon.

1. Voy. *Les Doctrines positivistes en France*, par M. l'abbé A. Guthlin.

D'autres ne s'en tenaient ni au positivisme qui dédaigne toute métaphysique et toute religion, ni au rationalisme poli et modéré qui déclare en termes révérencieux son affranchissement de la doctrine révélée. Edgar Quinet, chargé par un comité belge de rééditer les œuvres de Marnix de Sainte-Aldegonde, écrivain protestant du seizième siècle, disait dans l'*Introduction :* « Le despotisme religieux ne peut être extirpé sans que l'on sorte de la légalité : aveugle, il appelle contre soi la force aveugle... » Un ancien disciple de Saint-Simon et d'Enfantin, Jean Reynaud, écrivit *Terre et Ciel;* substituant ses rêves aux enseignements de la foi sur l'origine et la destinée de l'homme, il aboutit à supprimer l'enfer, et n'admet que ce qu'il appelle la dualité druidique énoncée dans son titre. Des érudits formèrent école autour de Max Muller, orientaliste allemand, qui, dans des *Essais sur la mythologie comparée*, publiés en 1858, attribuait la même fausseté, les mêmes origines aux fables du paganisme et aux mystères chrétiens. On s'imaginait ainsi ériger en science nouvelle les plaisanteries surannées de Voltaire et les prétendues explications mythiques de l'école de Tubingue.

Les âmes qui sentaient plus vivement le besoin du surnaturel et que l'incrédulité en privait se jetèrent dans le spiritisme. Sous le pseudonyme d'Allan-Kardec, M. Rivail s'en fit l'apôtre et l'organisateur en France. Il publia, en 1857, le *Livre des esprits;* l'année suivante, il fonda la *Revue spirite* et créa la *Société parisienne des études spirites.* Quoique Allan-Kardec s'efforce, surtout dans ses publications populaires, de conserver le langage du christianisme, il en renverse le dogme et les institutions, remplace le purgatoire et l'enfer par la transmigration des âmes, et bâtit tout un système religieux, soi-disant révélé par les esprits, avec des emprunts faits à toutes les religions et à toutes les philosophies. Dans la suite, il multiplia ses écrits, qui furent mis à l'*Index*. Mais dès ce mo-

ment la cour romaine attaqua cette erreur dans son principe. Une règle donnée par l'Inquisition, le 28 juillet 1847, et déclarant l'usage du magnétisme permis, toutes les fois qu'on excluait absolument l'intervention du démon, que l'intention n'était pas mauvaise et ne dépassait pas les limites des effets naturels, parut insuffisante en présence de tant d'abus. Par une circulaire du 21 mai 1856, le cardinal Macchi recommanda une vigilance sévère aux évêques et aux inquisiteurs de l'État pontifical, et le 4 août suivant, l'Inquisition publia une encyclique pour compléter la règle de 1847 par une dénonciation solennelle des fourberies, des hérésies et des scandales auxquels l'usage du magnétisme, tel qu'il se pratiquait, donnait lieu. La plupart des spirites finirent eux-mêmes par abandonner le magnétisme, le réprouvèrent comme jongleries de charlatans, et se contentèrent de l'évocation des esprits.

6. Parmi les hommes qui se distinguèrent alors au service de la vérité, nous devons surtout en signaler deux : le P. Gratry, dans le domaine de la haute philosophie, qu'il avait le don d'exposer avec une grande chaleur d'âme et un charme de style ravissant. Ses principaux ouvrages sont la *Connaissance de l'âme* et la *Connaissance de Dieu*. Il commençait l'introduction de ce dernier par ces mots : « La raison est en péril[1]. » M. l'abbé Gorini, simple curé du diocèse de Belley, mort le 25 octobre 1857, sur le terrain de l'histoire, où, par de solides réfutations, il obtint l'estime même des plus illustres écrivains de la nouvelle école et la rétractation du premier de tous, Augustin Thierry[2]. A Ars, pauvre paroisse du même diocèse, un autre prêtre, M. Vianney, montrait le surnaturel aussi vivant, aussi sensible qu'autrefois dans les déserts de la Thébaïde ; l'autel, la chaire, le confessionnal de cet

1. *Le P. Gratry*, par le P. Adolphe Perraud.
2. *Vie de M. Gorini*, par M. l'abbé F. Martin.

humble curé devenaient le centre d'un pèlerinage où accouraient des foules dans lesquelles se rencontrèrent de grands évêques et d'illustres personnages. M. Vianney mourut au mois d'août 1859, et son tombeau continua d'attirer les pèlerins [1]. La sainte Vierge créa elle-même, au milieu des Pyrénées françaises, près de la petite ville de Lourdes, une nouvelle source de divines merveilles, en apparaissant, le 11 février 1858, dans une grotte placée sur le bord du Gave, à une petite fille du peuple. Elle se désigna sous le nom de l'Immaculée-Conception et voulut avoir en cet endroit une église et un pèlerinage [2].

Si les catholiques sont d'accord dans la foi aux grandes vérités de l'ordre moral et surnaturel, ils exercent librement leur activité intellectuelle sur la solution de bien des problèmes et parfois ils ont besoin d'être avertis que le principe de l'erreur est tout près. En 1856, une nouvelle polémique s'éleva entre les journaux religieux, à propos d'un volume intitulé : L'Univers *jugé par lui-même ou Études et documents sur le journal* l'Univers, *de* 1845 *à* 1855. L'affaire prit la forme d'un procès en calomnie, et M. l'abbé Cognat, rédacteur de l'*Ami de la Religion*, se déclara seul auteur du libelle. La mort tragique de monseigneur Sibour amena une transaction amiable [3]. M. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, était accusé de dépasser le but dans ses attaques contre le cartésianisme et de nier le rôle indispensable de la raison. Le 5 juillet 1855, la congrégation de l'Index lui demanda de signer quatre propositions, dont la première affirme la non-opposition et même l'accord de la raison et de la foi ; la seconde dit que le raisonnement suffit à prouver l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la liberté de l'homme, et qu'il est impossible d'employer un autre procédé contre ceux qui

1. *Le Curé d'Ars*, par M. l'abbé Monnin.
2. *Notre-Dame de Lourdes*, par M. Henri Lasserre.
3. Voy. *Mélanges* de M. Louis Veuillot, 2e série.

n'admettent pas l'autorité de la révélation ; d'où la troisième : « L'usage de la raison précède la foi et y conduit l'homme, par le secours de la révélation et de la grâce; » et la quatrième, qui justifie la méthode des scolastiques et la disculpe, contre certains articles de M. Bonnetty, d'avoir préparé la voie au rationalisme et au panthéisme contemporains. La seconde et la troisième proposition avaient déjà été souscrites par M. Bautain en 1840. M. Bonnetty se soumit avec une égale docilité. Mais la question du traditionalisme demeurait libre, en ce sens qu'il est permis de chercher si, à l'origine, l'intelligence humaine serait capable de produire une pensée sans le secours d'un fait, d'une coopération extérieure. M. Bonnetty le niait et croyait qu'on ne pouvait l'affirmer sans compromettre les bases de la foi. Il avait pour appuis monseigneur Parisis, alors évêque d'Arras ; monseigneur Doney, évêque de Montauban, et le P. Ventura. Ses contradicteurs étaient, non seulement les écrivains plus ou moins rationalistes des revues universitaires, mais les rédacteurs de l'*Ami de la Religion*, du *Correspondant*, et le P. Chastel, jésuite. Des deux côtés, on se réclamait de l'autorité de saint Thomas et de l'enseignement des écoles catholiques. A Rome, un professeur doué de l'esprit philosophique le plus ferme, le P. Liberatore, aussi jésuite, mettait parfaitement en lumière l'enseignement de l'école thomiste sur ce point comme sur les autres, et dégageait celle-ci de toute alliance avec le traditionalisme. En Allemagne, c'était dans le rationalisme que le docteur Günther, prêtre du diocèse de Cologne, allait s'égarer en renouvelant la tentative d'Hermès. Il se soumit au décret du 8 janvier 1857 par lequel la congrégation de l'*Index* condamnait ses ouvrages, et quelques-uns de ses disciples ayant prétendu se réfugier dans de vaines distinctions, Pie IX les avertit, par une lettre au cardinal de Geissel, archevêque de Cologne, d'imiter simplement la docilité de leur maître.

LEÇON XLV.

1. Pie IX avait joui, depuis 1850, sinon de la paix complète, au moins de ce qu'on peut nommer la trêve de l'Immaculée-Conception. Nous allons maintenant voir s'ouvrir une période pleine d'orages et de bouleversements; la France se fera l'instrument des plans révolutionnaires; la Prusse abaissera l'Autriche et montera au premier rang; les garanties matérielles de l'indépendance de la papauté seront presque entièrement livrées aux passions révolutionnaires et ambitieuses du Piémont, sans que le pape cesse d'imprimer un glorieux mouvement à toute l'Église et de refuser la moindre complaisance à l'erreur.

Les catholiques avaient conçu des inquiétudes en voyant intervenir dans la guerre d'Orient le Piémont, qui n'y avait aucun intérêt. Le gouvernement de ce pays, malgré les protestations du Saint-Siège, de l'épiscopat et du peuple, n'avait cessé de marcher dans des voies révolutionnaires, et le 26 juillet 1855, Pie IX avait prononcé une sentence d'excommunication contre les auteurs et complices de diverses lois qui portaient atteinte aux libertés de l'Église, à son droit de propriété et à l'existence des ordres religieux. Or, ce gouvernement fut représenté au congrès de Paris par M. de Cavour, et lord Palmerston y parut son soutien et son complice dans la personne du plénipotentiaire anglais, lord Clarendon. Dans la séance du 8 avril, M. de Cavour fut admis à développer des propositions sur la situation intérieure du royaume de Naples et des États pontificaux. Rappelant la lettre à Edgard Ney, il demanda l'application du programme qu'elle contenait, au moins dans les Légations, que l'Autriche devrait immédiatement évacuer. Malgré

l'accord des ministres français, anglais et piémontais, le congrès maintint le principe qu'il n'avait pas à s'immiscer dans l'administration des divers États. Mais le dessein révolutionnaire s'était dévoilé; M. de Cavour et lord Palmerston en parlèrent à la tribune de leur pays en hommes qui ne l'abandonnaient pas[1]. Nous n'avons point à justifier le caractère que le roi de Naples avait cru devoir donner à son gouvernement pour se protéger contre les sociétés secrètes. Quant au gouvernement pontifical, ce que nous avons dit suffit : dans un célèbre rapport du 14 mai 1856, à M. Walewski, ministre des affaires étrangères, l'ambassadeur français à Rome, M. de Rayneval, en fit une apologie complète et montra l'inutilité des prétendues réformes demandées par la lettre de 1849. Peut-être Napoléon III avait-il reconnu la vérité et compris ce que les intérêts de la France et de sa dynastie réclamaient, quand, le 14 janvier 1858, au moment où il se rendait avec l'impératrice à l'Opéra, trois bombes fulminantes lancées sur sa voiture tuèrent plusieurs personnes et en blessèrent 156. Quatre Italiens furent arrêtés; deux subirent les travaux forcés à perpétuité, deux montèrent sur l'échafaud. Le principal des assassins était Orsini, d'une noble famille. On lut devant les juges une lettre par laquelle il demandait à l'empereur d'assurer l'indépendance de l'Italie, non pas en intervenant par les armes, mais en empêchant l'Allemagne de soutenir l'Autriche. Mazzini et les autres chefs des sociétés secrètes qui avaient ordonné et facilité le complot, trouvaient asile et sécurité en Angleterre. La France entière s'indigna, et la guerre faillit éclater. Toutefois l'empereur se contenta des mesures de défense intérieure qu'il avait prises tout d'abord. Une loi de sûreté générale arma le gouvernement jusqu'en 1865 d'un pouvoir discrétionnaire contre les coupables de

1. Voy. *Pie IX et lord Palmerston*, tome II des *Œuvres polémiques et diverses* de Montalembert.

délits politiques; le ministère de l'intérieur passa aux mains du général Espinasse; la France fut partagée en cinq grands commandements confiés à des maréchaux, et en prévision d'une éventualité sinistre, un conseil privé fut institué au sein duquel on remarqua la présence du cardinal Morlot, archevêque de Paris[1].

2. L'année 1858 ne se passa pas sans apporter des raisons de croire que Napoléon III voulait employer d'autres moyens pour désarmer les sociétés secrètes. Le journalisme révolutionnaire avait organisé une immense levée de boucliers contre le Saint-Siège à l'occasion d'un enfant juif, nommé Mortara, que sa nourrice, chrétienne, avait baptisé pendant une maladie dangereuse et que Pie IX, conformément à la loi canonique en vigueur dans les États pontificaux, faisait élever chrétiennement en dehors de sa famille. Les journaux officieux de l'empire firent leur partie dans ce concert d'injures, et Napoléon III laissa les comédiens de la cour travestir ce fait sur leur théâtre. Dès les premiers jours de 1859, l'horizon se remplit de sombres nuages. Aux réceptions des Tuileries, l'empereur fit au représentant de l'Autriche cette déclaration inattendue que les relations des deux gouvernements n'étaient plus aussi bonnes que par le passé. En ouvrant le parlement, Victor-Emmanuel déclara qu'il ne pouvait être insensible « au cri de douleur qui s'élevait de tant de parties de l'Italie .» Le mariage du prince Napoléon, dont les sentiments révolutionnaires n'étaient pas déguisés, avec la princesse Clotilde, fille de Victor-Emmanuel, scella, le 30 janvier, l'alliance de la France impériale et du Piémont. Le 3 février, dans le discours du trône, l'empereur parla solennellement des devoirs que lui imposaient la conduite de l'Autriche et les souf-

1. Sur les rapports des desseins maçonniques avec la politique impériale en Italie, voir des renseignements intéressants, mais quelquefois sujets à examen, dans *Les Sociétés secrètes*, etc., tome II, chap. X.

frances de l'Italie, ajoutant que la situation du Saint-Siège n'était pas en cause, que le passé était une garantie pour l'avenir. Cependant les diplomates anglais et piémontais ne tarissaient pas en critiques amères contre le gouvernement pontifical. Les folliculaires de la révolution en faisaient le but de leurs attaques, et l'un d'eux, M. Edmond About, qui s'était posé comme le feuilletoniste du positivisme, put faire paraître au bas des colonnes du *Moniteur universel*, alors journal officiel de l'empire français, des parties d'un libelle calomnieux qu'il publia ensuite à Bruxelles sous ce titre : *La question romaine*. Deux brochures anonymes obtenaient un vaste retentissement; l'une en France : *Napoléon III et l'Italie;* l'autre en Allemagne : *La Prusse et la question italienne*. On attribuait à la première une importance officielle et l'on regardait M. de la Guéronnière, ancien journaliste devenu conseiller d'État, comme son auteur. Elle exposait le plan d'une confédération italienne, dont le pape aurait la présidence, mais ne laissait pas de contenir des idées aussi dangereuses pour le pouvoir temporel du Saint-Siège que pour les autres principautés de la péninsule. La seconde venait, disait-on, de M. de Bismarck, alors ambassadeur de la Prusse à Francfort. Il annonçait que l'Autriche, loin d'être sauvée par son concordat, y trouverait une cause de ruine, et recommandait l'alliance de la Prusse avec la France et la Russie comme moyen de créer l'unité allemande. L'heure de ce nouveau personnage politique ne devait pas tarder.

La Russie parvint à faire accepter l'idée d'un congrès, mais les bases des délibérations, proposées par lord Palmerston, ne parurent pas admissibles à l'Autriche. Non seulement on aurait eu à s'occuper de l'évacuation des États romains par les troupes étrangères et des réformes à y introduire, ainsi que dans les autres États, mais la confédération était appelée à remplacer les traités qui liaient les duchés avec l'empire autrichien. Celui-ci, crai-

gnant pour ses possessions, demanda des sûretés, et finit par rompre les négociations en refusant de souscrire au désarmement général et en demandant celui du Piémont, dont l'attitude agressive était évidente. M. de Cavour fit investir Victor-Emmanuel de la dictature. Le général autrichien Giulay franchit le Tessin, le 29 avril, et Napoléon III, par une proclamation du 3 mai, déclara que la France était en guerre avec l'Autriche, que l'Italie serait libre jusqu'à l'Adriatique, que le pouvoir du saint-père ne serait pas ébranlé. L'accomplissement de cette dernière promesse eût été en tous points de stricte justice. On n'avait pas à imposer de réformes au gouvernement pontifical : témoin le rapport de M. de Rayneval. Quant aux troupes d'occupation, Pie IX venait d'inviter librement la France et l'Autriche à les retirer.

Le cœur du souverain pontife était sans doute rempli de tristes pensées. Néanmoins, dans son encyclique du 27 avril, par laquelle il recommanda des prières publiques pour la paix, pas un mot ne fut dit des périls qui menaçaient et son trône et l'Église. Sur ses protestations, l'Autriche dut renoncer à mettre la province d'Ancône en état de siège. Par ordre du cardinal Antonelli, le légat de Bologne publia que le gouvernement français avait pris l'engagement de reconnaître et de respecter la neutralité des États romains. Les assurances multipliées de l'empereur et de ses ministres rendirent aussi quelque sécurité aux catholiques français. Des prières solennelles appelèrent les bénédictions divines sur nos drapeaux. L'armée montra le même esprit religieux qu'en Crimée. Le prince Napoléon semblait mis à l'écart des opérations sérieuses, avec le corps d'armée qu'il était chargé d'organiser du côté de la Toscane. Victor-Emmanuel avait accepté le concours de Garibaldi ; c'était rappeler d'une façon cruelle le mot éloquent de Montalembert : on exigea que ce chef de bandes se tînt à distance des armées régulières.

3. Plusieurs victoires, dont la plus importante fut celle de Magenta, qui valut au général de Mac-Mahon le bâton de maréchal et le titre de duc, ouvrirent à Napoléon III et à Victor-Emmanuel les portes de Milan. Ils y entrèrent le 8 juin; les Autrichiens se retirèrent au delà du Mincio et abandonnèrent les duchés. Déjà quelques mouvements révolutionnaires avaient éclaté, et la main des Piémontais se faisait sentir partout, jusque dans le royaume de Naples. Napoléon III semblait encourager les vues ambitieuses de M. de Cavour, quand il disait, dans une proclamation aux Italiens, datée de Milan : «La Providence favorise quelquefois les peuples comme les individus, en leur donnant l'occasion de grandir tout à coup;... profitez de la fortune qui s'offre à vous. » Dès le 27 avril, les intrigues de l'ambassadeur piémontais, M. Buoncompagni, avaient renversé le grand-duc de Toscane, oncle maternel de Victor-Emmanuel. Les souverains de Parme et de Modène furent contraints de fuir à la suite des Autrichiens, et M. de Cavour fit occuper militairement ces duchés. L'Autriche évacua aussi les Légations, qui se trouvèrent sans défense. Le 12 juin, une insurrection chassa le cardinal-légat de Bologne. A Ravenne et à Pérouse, deux régiments pontificaux rétablirent l'ordre sans aucune difficulté; la presse révolutionnaire parla néanmoins des massacres de Pérouse. Victor-Emmanuel eut assez de dissimulation pour ne pas accepter alors, des mains des conspirateurs, la dictature sur toute l'Italie; mais après la grande défaite subie à Solferino, le 24 juin, par l'armée autrichienne, que François-Joseph était venu ramener en personne audevant des alliés, il installa sans scrupule son administration dans les duchés, et l'on remarqua cette parole qu'il dit à Florence, la main sur son épée et le regard tourné vers Rome : « Nous irons jusqu'au bout[1]. » Des officiers piémontais se répandirent dans les Légations, y intro-

1. « Andremo al fondo. »

duisant des canons et des fusils. Le marquis d'Azeglio, avec le titre de commissaire extraordinaire, fut chargé de préparer le concours de ces pays à la guerre. Des régiments occupèrent plusieurs points du territoire pontifical et l'on envoya des officiers du génie faire sauter la forteresse de Ferrare. Le 17 et le 20 juin, Pie IX avait hautement condamné, en présence du sacré-collège, les provocateurs de cette révolution et rappelé les censures sous lesquelles ils tombaient. Le cardinal Antonelli protesta auprès des puissances étrangères par une note du 12 juillet.

Cependant les victoires des soldats français, en excitant les inquiétudes de l'Allemagne, la jalousie de l'Angleterre, l'ambition unitaire de Victor-Emmanuel, les espérances les plus criminelles des sectes révolutionnaires, faisaient naître mille difficultés autour de Napoléon III. Au lieu d'aller chercher l'ennemi au sein du fameux quadrilatère, pour achever de le vaincre et d'affranchir l'Italie jusqu'à l'Adriatique, le vainqueur proposa une entrevue à François-Joseph. Elle eut lieu à Villafranca, et, le 11 juillet, les deux empereurs y signèrent des préliminaires de paix en vertu desquels une confédération italienne se formait sous la présidence du pape; la Vénétie, laissée à l'Autriche, avec Mantoue et Peschiera, en faisait partie; le grand-duc de Toscane et le duc de Modène rentraient dans leurs États; le saint-père était prié d'introduire des réformes dans son gouvernement; une amnistie générale était assurée aux personnes compromises à l'occasion des derniers événements. Le 10 novembre, les plénipotentiaires de la France, de l'Autriche et du Piémont signèrent, à Zurich, le traité définitif; rien d'important ne fut ajouté aux préliminaires, si ce n'est qu'on stipula expressément la restauration du duc de Parme. Quoiqu'elle jetât l'Italie et la papauté dans une situation dont la première expérience était à faire, cette paix réjouit les catholiques, qui craignaient de plus

grands maux, et le souverain pontife donna l'exemple des actions de grâces solennellement célébrées. Mais les auteurs de la commotion réservaient leurs desseins. M. de Cavour donna sa démission pour protester contre les préliminaires de Villafranca. Lord Palmerston, qui venait de ressaisir le pouvoir après l'avoir perdu en 1858, avait cherché à les modifier pendant les négociations de Zurich. Dès le 14 juillet, Napoléon III, par une lettre à Pie IX, demandait la sécularisation du gouvernement des Légations, moyennant une redevance fixe au Saint-Siège[1].

4. Forcé de rappeler ses commissaires des Légations et des duchés, le gouvernement piémontais encouragea secrètement la création de gouvernements provisoires qui empêchèrent le retour des souverains, donnèrent à la presse et au théâtre une licence scandaleuse, persécutèrent les membres du clergé, s'emparèrent de l'administration des établissements ecclésiastiques, et firent réclamer l'annexion au Piémont par des simulacres de votes populaires. Ainsi fut-il fait à Bologne en particulier, et le prince de Carignan, cousin de Victor-Emmanuel, ayant refusé le titre de *régent de l'Italie centrale*, que lui offrait la révolution, M. Buoncompagni lui fut substitué au mois de novembre, en qualité de gouverneur général de la Ligue. Pie IX avait flétri ces attentats dans l'allocution du 26 septembre. Monseigneur Parisis, monseigneur Pie, monseigneur Dupanloup, se firent les vigoureux interprètes de la France catholique. A Bordeaux, Napoléon III, répondant à une allocution du cardinal Donnet, laissa percer l'impatience et la menace; il se plut à faire entrevoir l'anarchie que causerait le rappel des troupes françaises de Rome. On donna toute licence aux journaux d'attaquer la papauté et l'Église, mais défense fut faite de publier les protestations épisco-

1. Voy. *Pie IX et la France en* 1849 *et en* 1859, tome II des *Œuvres polémiques et diverses* de Montalembert.

pales qui se multipliaient. On interdit même les adresses publiques au saint-père ; celles de l'Angleterre et de l'Irlande, de la Hollande, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Espagne, suppléèrent à ce silence forcé.

Napoléon III, ne voulant pas se charger de maintenir les stipulations de Villafranca, émit l'idée d'un congrès. Le pape et les autres puissances y adhérèrent. Tout à coup parut une brochure anonyme : *Le pape et le congrès*, qui semblait dicter des résolutions à l'assemblée des plénipotentiaires ; or elle demandait l'abandon des Romagnes au pape, dont les ressources financières seraient complétées par un tribut des puissances catholiques. Pie IX, par une lettre du 2 décembre, venait de faire appel à la loyauté de l'empereur. En répondant le 1er janvier 1860 aux compliments du général de Goyon, commandant de la garnison française, il exprima le vœu que le souverain de la France reconnût la fausseté de certains principes de cette brochure, « monument insigne d'hypocrisie et ignoble tissu de contradictions. » A cette allocution, le *Moniteur* opposa une réponse de Napoléon III à Pie IX, datée du 31 décembre ; elle exprimait les mêmes vues que la brochure. L'encyclique du 19 janvier fit connaître au monde catholique que le souverain pontife refusait de souscrire ainsi aux attentats de la révolution. M. Louis Veuillot ne craignit pas de publier cette encyclique dans son journal ; c'était s'offrir en victime ; l'*Univers* fut supprimé et l'accès de toute feuille politique interdite à ses principaux rédacteurs. Mais avant et après l'encyclique, la brochure anonyme, devenue officielle, avait suscité une foule de réfutations, où Thiers, Villemain, Guizot, Cousin, concluaient comme les plus fervents catholiques et les évêques. Lacordaire avait applaudi à la délivrance de l'Italie ; il regretta de s'être mépris sur la portée de l'entreprise. Le comte Solar della Margarita, ancien ministre de Charles-Albert, protesta que ce monarque n'aurait jamais voulu enlever un pouce de terre à

l'Eglise. Victor-Emmanuel pensait différemment. Ayant été prié par Pie IX de prendre la défense de la souveraineté pontificale au sein du congrès, il répondit que les Romagnes n'avaient jamais été si heureuses et si chrétiennes que depuis leur affranchissement, et demanda au pape de les lui abandonner à un titre quelconque et d'y ajouter les Marches et l'Ombrie. Pie IX repoussa ces propositions impudentes avec la sévérité qu'elles méritaient. D'ailleurs l'Autriche s'était prononcée nettement contre le programme de Napoléon III; le projet de congrès européen dut être abandonné. Les catholiques français ne lurent pas sans une douleur mêlée d'indignation les termes injurieux par lesquels M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, essaya de jeter la responsabilité de cet échec sur le saint-père, l'invitant ironiquement « à descendre des régions mystiques[1]. »

5. L'attitude de Napoléon III rendit l'espérance à M. de Cavour et lui fit reprendre sa place dans le ministère. En même temps lord Palmerston vint à son aide et proposa une solution qui comprenait la non-intervention de la France et de l'Autriche, le départ de l'armée française d'occupation, un nouveau vote des populations de l'Italie centrale sur l'annexion. L'Autriche, vaincue, était obligée de subir ce projet. Le gouvernement français accepta le principe de non-intervention, demanda, quant à l'évacuation de Rome, à rester juge du moment opportun, et tenta de colorer l'usurpation des Romagnes en proposant d'y faire établir par le pape un vicariat laïque au profit de Victor-Emmanuel. Le cardinal Antonelli et M. de Cavour furent d'accord à repousser ce dernier point. Une nouvelle parodie du suffrage universel eut donc lieu, au commencement de mars, dans les duchés et les Légations, et l'annexion fut consommée avec le consentement de Napoléon III, qui obtint en retour, par un traité du 24 mars

1. *Dépêche* du 12 février 1860 à M. de Gramont, ambassadeur à Rome.

et malgré la jalouse malveillance de l'Angleterre, la cession de la Savoie et du comté de Nice, provinces toutes françaises de cœur, comme elles le montrèrent par leur vote. Le 29 mars, la bulle d'excommunication contre les usurpateurs du territoire pontifical fut affichée à Rome. Quelques jours après, dans une lettre à Victor-Emmanuel qui avait osé lui notifier son attentat, Pie IX fit le tableau sévère de l'immoralité et de l'irréligion répandues dans les provinces usurpées et de toutes les iniquités dont cette annexion était souillée. Le gouvernement français interdit la publication de la bulle. Il fut permis aux révolutionnaires de toute condition, dans les journaux et jusque dans les Chambres, de verser l'injure et la raillerie sur la papauté, tandis que l'on accusait le clergé et les communautés religieuses de fomenter une funeste agitation. En réalité les fidèles se contentaient de prier et de gémir : les évêques ne faisaient que rétablir la vérité. Dans cette lutte, monseigneur Dupanloup, dont les vigoureuses protestations avaient déjà été remarquées, prit la première place par la publication de son livre : *De la souveraineté pontificale*. On vit le vaillant prélat traduit en police correctionnelle pour deux phrases par lesquelles les journalistes du *Siècle* et la famille d'un ancien évêque d'Orléans se disaient atteints et qu'il fut facile d'expliquer. Le prince Napoléon appuya la plainte de sa présence. Dans le temps même de l'annexion, le cabinet des Tuileries imagina de substituer les troupes napolitaines aux soldats français pour l'occupation des États pontificaux. Ferdinand II était mort le 22 mai 1859. Son jeune fils, François II, voyait les difficultés qui entouraient son trône ; il ne put se prêter à cette combinaison, et en effet, Garibaldi étant parti de Gênes avec 1,000 hommes le 5 mai, insurgea toute la Sicile, passa le détroit, et le 7 septembre entra dans Naples, d'où le roi, abandonné, trahi, avait dû sortir la veille. Le gouvernement pontifical écarta lui-même un autre projet, qui, ayant pour bases l'intervention

de troupes étrangères autres que celles de l'Autriche ou de la France et un subside offert par les puissances catholiques, non seulement créait au Saint-Siège une situation précaire, mais semblait impliquer sa renonciation indirecte au territoire usurpé. Ce fut alors que Pie IX conçut le dessein de chercher sa défense dans le dévouement des catholiques. Monseigneur de Mérode, de l'illustre famille belge de ce nom, qui avait servi dans l'armée française, fut nommé ministre des armes. Le général Lamoricière, éloigné de sa patrie par le coup d'Etat du 2 décembre, redevenu chrétien pratiquant dans l'exil[1], accepta le commandement de l'armée de volontaires en voie de formation. Des jeunes gens de tous les pays et de toutes les classes arrivèrent. L'œuvre du denier de Saint-Pierre recueillit les offrandes du monde entier. L'organisation fut si rapide, que les Français auraient quitté Rome le 11 mai, sans l'insurrection sicilienne dont Mazzini était l'inspirateur et M. de Cavour le complice hypocrite, et qui fit sentir son contre-coup dans l'Italie centrale et à Rome même. On remarquait dans la petite armée le corps des zouaves pontificaux, presque tous français, commandés par M. de Charette, l'héritier des Vendéens.

Le gouvernement français avait adressé d'énergiques observations au cabinet de Turin sur l'expédition de Garibaldi, et voilà pourquoi M. de Cavour avait eu soin de paraître l'entraver tout en la favorisant. Mais la situation devint difficile pour l'aventurier. La petite armée pontificale suffisait pour lui interdire l'entrée des Marches et de l'Ombrie; François II, retiré à Capoue, y faisait bonne contenance. M. de Cavour chercha le moyen d'in-

1. Ce fut le P. Gratry qui eut le bonheur de le ramener aux pleines lumières de la foi et retraça la marche de ce grand esprit vers la vérité dans sa *Philosophie du Credo*, dialogue dont les véritables interlocuteurs sont le général et l'illustre oratorien.

tervenir ouvertement, et si Napoléon III n'eut pas alors les yeux couverts d'un impénétrable bandeau, il continua le rôle d'un complice caché. Visitant la Savoie, il eut une entrevue avec le général Cialdini, envoyé de Victor-Emmanuel. Officiellement on publia que l'accord s'était fait sur une intervention du Piémont contre les bandes révolutionnaires dans le cas d'une révolte des Marches et de l'Ombrie. Une autre version rapporte que Napoléon III aurait dit au général Cialdini : « Entrez et faites vite. » C'est malheureusement celle que confirment les faits. Huit jours après, M. de Cavour demande le licenciement de l'armée pontificale, qu'il accuse d'être une cause de troubles, et avant même la notification de cette demande au pape, Cialdini, marchant sur Naples, envahit le territoire pontifical. Victor-Emmanuel proclame qu'il n'a « d'autre ambition que de restaurer l'ordre moral en Italie. » Le gouvernement français fait dire à Rome et à Ancône qu'au besoin il s'opposera par les armes à l'agression des Piémontais, et notre ambassadeur sort de Turin ; mais celui-ci ne dépasse pas Nice, et en même temps l'ambassadeur anglais à Paris reçoit l'assurance qu'aucun secours militaire n'a été promis au pape. Trompés d'abord par les déclarations publiques, les 8,000 hommes de Lamoricière se désolaient de penser que l'armée de Cialdini allait leur dérober l'honneur de mettre en fuite les bandes garibaldiennes. Bientôt ils se virent en face de l'armée de Cialdini. La supériorité du nombre força les garnisons de Pérouse et de Spolète de capituler. Lamoricière, instruit que le bombardement d'Ancône allait commencer et que l'escadre autrichienne n'osait s'y opposer, résolut de gagner cette place. Pour cela il fallait attaquer, à l'extrémité de son aile gauche, l'armée ennemie forte de 45,000 hommes, pourvue d'artillerie rayée, et déployant ses bataillons sur les collines de Castelfidardo, tout près de Lorette. Deux fermes formaient la clef de la position. Une colonne de la petite

armée, sous les ordres du général de Pimodan, enlève la première. L'attaque de la seconde se fait à diverses reprises avec un courage héroïque, mais enfin la force brutale du canon et du nombre l'emporte. Le général de Pimodan est mortellement blessé, sinon assassiné par un traître. La déroute commence. Impuissant à l'empêcher, Lamoricière se fraye un chemin avec une petite troupe et se jette dans Ancône. C'était le 18 septembre; Lorette capitula le lendemain. Ancône avait pour gouverneur civil le comte de Quatrebarbes; le général de Courten et le colonel Kanzler lui avaient amené quelques troupes. L'amiral piémontais Persano bombarda la place sans discontinuer à partir du 18, et ne notifia le blocus que deux jours après. Une tentative d'assaut fut repoussée, mais le blocus et le bombardement, toujours plus intense et plus désastreux, obligea d'arborer le drapeau blanc le 28. Pendant les négociations, l'armée de terre recommença le bombardement et le continua jusqu'au lendemain, à neuf heures du matin, contre une ville qui ne tirait plus un seul coup de canon. L'indignation universelle répondit à celle que Pie IX exprima dans son allocution du 28 septembre. La Russie retira son ambassadeur de Turin; la Prusse envoya une note sévère. Mais le cabinet anglais approuvait, et Napoléon III demandait aux trois souverains du Nord, réunis à Varsovie, de lui promettre l'abstention des puissances allemandes et le maintien de la cession de la Lombardie contre l'engagement contracté par lui-même d'abandonner le Piémont s'il attaquait la Vénétie : rien des attaques contre le territoire pontifical.

Les flétrissures morales n'arrêtaient pas le gouvernement piémontais. Cialdini alla dégager Garibaldi, que François II tenait en échec sur le Volturno. Victor-Emmanuel vint lui-même à Ancône prendre possession des Marches et de l'Ombrie, ne laissant au pape que Rome et le patrimoine de Saint-Pierre. Puis il se rendit à Naples,

où il entra côte à côte avec Garibaldi, et fit peser sur ce malheureux pays le régime d'une terreur impie et sanglante. Enfermés dans Gaëte, le roi et la reine de Naples s'y défendirent avec héroïsme ; le siège dura quatre mois, le ministère anglais ne permit pas de réprimer les actes barbares qui accompagnèrent le bombardement. Enfin des traîtres firent sauter les poudrières, et la place dut se rendre. François II chercha un refuge à Rome. Aux termes de la capitulation d'Ancône, Lamoricière et ses compagnons s'étaient retirés dans leur pays. Lamoricière mourut en 1865 ; les hommages du Saint-Siège, de la France catholique, de toute l'Église, glorifièrent sa tombe[1].

6. Après avoir célébré de solennelles funérailles en l'honneur des martyrs de Castelfidardo, dont monseigneur Dupanloup et monseigneur Pie firent des panégyriques dignes de mémoire, le clergé et les catholiques de France se virent entraînés à une nouvelle controverse au commencement de 1861, par une troisième brochure anonyme : *La France, Rome et l'Italie*, qui accusait le pape d'obstination aveugle, et semblait annoncer de nouvelles spoliations, en disant que « l'Italie et la papauté temporelle n'avaient pas encore trouvé leurs conditions d'équilibre. » Le cardinal Antonelli la réfuta dans une lettre au nonce de Paris. Les évêques et les écrivains catholiques la combattirent également. Un mandement de monseigneur Pie fut décrété d'abus pour une allusion qui semblait désigner Napoléon III sous le nom de Pilate. A la session de 1861, le débat fut transporté dans les assemblées politiques, par suite du décret du 24 novembre précédent, qui, associant davantage les Chambres à la responsabilité de l'empereur, rétablissait l'adresse en

1. Voy. *Le général de Lamoricière*, dans le tome III des *Œuvres polémiques et diverses* de Montalembert. Le *rapport* du général sur la bataille de Castelfidardo fut admiré de toute l'Europe.

réponse au discours du trône et la publicité des discussions. 91 députés et près de la moitié des sénateurs votèrent un amendement favorable à la souveraineté pontificale, tandis que M. Billault, commissaire du gouvernement, ne promettait rien, sinon de ne pas abandonner Rome immédiatement; que le prince Napoléon, au Sénat, étalait franchement le programme révolutionnaire dans un discours qui fut affiché par toute la France, et que les députés républicains, les fameux *Cinq*, MM. Jules Favre, Ernest Picard, Émile Ollivier, Hénon et Darimon, réclamaient l'entier accomplissement de l'œuvre garibaldienne. Les mêmes discussions se produisirent à la session de 1862.

Le 18 février 1861, le parlement de la nouvelle Italie se réunit à Turin. Garibaldi, nommé général, mais fâché de ne pouvoir porter son brigandage à Rome, s'était retiré à Caprera. M. de Cavour le consola en obtenant du parlement un vote qui proclamait Rome capitale de l'Italie une et indivisible. Victor-Emmanuel reçut le titre de roi d'Italie, que lui reconnut d'abord l'Angleterre, puis la France, et successivement les autres puissances jusqu'à l'Espagne en 1865 et l'Autriche en 1866. Le créateur du nouveau royaume, M. de Cavour, fut frappé de mort subite, le 6 juin 1861. Sous le gouvernement des Piémontais, on vit la péninsule ravagée par la licence de la presse et du théâtre, les évêques emprisonnés ou bannis, les couvents dispersés, les biens ecclésiastiques confisqués et mis au pillage, ce qui n'empêcha pas la misère et les impôts de grandir. Les avantages assurés à l'Eglise par le concordat napolitain furent révoqués.

A Rome, on ne se découragea pas. Monseigneur de Mérode réorganisa l'armée pontificale. On remit l'ordre dans l'administration démembrée par l'usurpation. Pie IX avait la douleur de voir de trop nombreuses défections, même parmi les prêtres et les religieux. Gavazzi était venu d'Angleterre pour accompagner Garibaldi en Sicile. Le P. Pas-

saglia, déjà sorti de la compagnie de Jésus, eut le malheur de tomber dans les plus déplorables égarements et de prendre en main la cause de M. de Cavour dans un écrit intitulé : *De causa Italica. Ad episcopos catholicos.* Mais le cœur du souverain pontife trouvait des dédommagements dans l'affection de son peuple et dans celle des catholiques du monde entier, qui se manifestait par des offrandes, des adresses et de nombreux pèlerinages à Rome. Une cérémonie solennelle de canonisation, qui eut lieu le 8 juin 1862, y amena près de trois cents évêques (aucun italien n'avait pu venir), quatre mille prêtres, dont deux mille français, et cent mille laïques. Les bienheureux élevés sur les autels étaient le missionnaire Pierre-Baptiste et ses vingt-deux compagnons, frères mineurs; Paul Méki et ses deux compagnons, jésuites, tous martyrisés au Japon, le 5 février 1597, et Michel de Sanctis, trinitaire. Le lendemain, Pie IX adressa aux cardinaux et aux évêques une allocution sur les erreurs du temps présent, les attentats de la révolution et l'obligation où il était de défendre la souveraineté pontificale, garantie traditionnelle de l'indépendance des papes. Le cardinal Mattei, doyen du sacré-collège, répondit par une déclaration collective de l'épiscopat, exprimant la plus entière soumission à l'autorité doctrinale du Saint-Siège, et développant les plus fortes raisons qui prouvent la nécessité de son pouvoir temporel[1]. Cependant, du sein de son île, Garibaldi correspondait avec les comités révolutionnaires pour la libération de Rome et de Venise : « Il faut extirper de l'Italie le chancre de la papauté... Rome ou la mort, » telles étaient ses sentences. Il tenta une expédition contre cette dernière ville au mois d'août; mais l'opinion s'était prononcée en France; malgré la police,

1. Voy. l'*Allocution* du 9 juin 1862 et la *Déclaration* des évêques dans le recueil : *Les Actes pontificaux*, etc. On y trouvera la signature de tous les prélats.

les évêques arrivant de Rome voyaient les foules leur faire un accueil enthousiaste. Victor-Emmanuel fut contraint d'envoyer des troupes qui dispersèrent les *chemises rouges* (c'était le nom et le costume des bandes) à Aspromonte. Atteint d'une balle au pied, Garibaldi rentra dans l'île de Caprera. Le 15 octobre, M. Thouvenel fut remplacé au ministère des affaires étrangères par M. Drouyn de Lhuys, en qui les conservateurs avaient beaucoup plus de confiance. On vit M. Thouvenel, paralysé, condamné à une longue et douloureuse agonie, attendre sa dernière heure, qui arriva en 1866.

LEÇON XLVI.

1. Les élections pour la Chambre des députés de France eurent lieu en 1863. A cette occasion, les archevêques de Cambrai, de Tours et de Rennes, joints aux évêques d'Orléans, de Metz, de Nantes et de Chartres, publièrent une consultation, tout à fait conforme à leur rôle de guides des consciences, sur les règles à suivre par les électeurs qui voulaient assurer l'indépendance temporelle du Saint-Siège. Ce document fut décrété d'abus. Le gouvernement réussit à éliminer plusieurs membres catholiques de la Chambre ; mais dans les rangs notablement grossis de l'opposition paraissaient des hommes de divers partis que réunissait une même conviction en faveur de la souveraineté pontificale : ainsi Thiers et Berryer. M. Billault, nommé ministre d'État, c'est-à-dire, comme on disait, de la parole, mourut subitement le 13 octobre et fut remplacé par M. Rouher. La question romaine ne subit aucun changement jusqu'au 15 septembre 1864. A cette date, une convention qui troubla singulièrement la confiance des catholiques en M. Drouyn

de Lhuys, fut conclue entre Napoléon III et Victor-Emmanuel par l'intermédiaire de MM. Pepoli et Nigra, deux disciples de Cavour. L'Italie s'engageait à ne commettre aucun acte d'agression contre Rome, à se contenter pour y arriver, s'il y avait lieu, *des moyens moraux*, *des progrès de la civilisation*. Elle s'engageait de plus à se constituer d'une manière définitive en transférant sa capitale de Turin à Florence. De son côté, le gouvernement français devait quitter Rome dans le délai de deux ans. Personne ne se trompa sur la portée de cet acte, et à Turin on ne se cachait pas pour représenter Florence comme une capitale provisoire.

L'opinion était encore sous le coup de l'émotion produite par cette nouvelle, quand Pie IX, qui avait refusé de se laisser leurrer par la convention du 15 septembre, accomplit un des actes les plus courageux de son pontificat. C'était au nom de ce qu'on appelle les idées modernes que ses adversaires voulaient lui enlever Rome ou lui imposer leurs combinaisons et leurs prétendues réformes. A cette allégation il avait répondu plus d'une fois, et notamment dans le consistoire du 18 mars 1861, qu'il avait donné assez de gages à la vraie liberté, au progrès légitime, pour avoir le droit de flétrir le faux libéralisme et de refuser toute conciliation avec lui, comme c'était d'ailleurs son devoir. En 1862, il adressa de vives louanges à Gerbet, devenu évêque de Perpignan, au sujet d'une remarquable instruction dans laquelle l'éminent prélat avait catalogué les diverses erreurs du temps présent. Par l'encyclique *Quanta cura*, du 8 décembre 1864, lui-même publia le *Syllabus* ou recueil de ces erreurs, en rappelant les actes pontificaux qui les réprouvent et en les frappant en bloc de diverses censures. Panthéisme, naturalisme et rationalisme absolu ; — Rationalisme modéré ; — Indifférentisme, latitudinarisme ; — Socialisme, communisme, sociétés secrètes, sociétés bibliques, sociétés clérico-libérales ; — Erreurs relatives à l'Église et à ses

droits; — Erreurs relatives à la société civile, considérée soit en elle-même, soit dans ses rapports avec l'Église; — Erreurs concernant la morale naturelle et chrétienne; — Erreurs concernant le mariage chrétien; — Erreurs sur le principat civil du pontife romain; — Erreurs qui se rapportent au libéralisme contemporain : tels sont les titres de cette longue énumération. C'est la déclaration des droits de Dieu et de l'Église. Les écrivains rationalistes et révolutionnaires se déchaînèrent contre elle et la travestirent. Ils affectèrent surtout de dire que le pape voulait anéantir la liberté de conscience et la liberté de la presse, comme si sa propre conduite ne prouvait pas que la papauté sait distinguer les principes de leur application aveugle et admettre parfois une tolérance nécessaire au bien. Les apologies solides et brillantes ne manquèrent pas. Néanmoins le gouvernement français crut l'occasion bonne de se porter défenseur de la société moderne contre le Saint-Siège et de justifier sa convention. Par une circulaire du 1er janvier 1865, il fut défendu aux évêques de publier l'encyclique et le *Syllabus*. Tous protestèrent et s'abstinrent seulement de les faire imprimer. Plusieurs les déclarèrent promulgués dans leurs diocèses par le fait même de la publicité des journaux. La convention et le *Syllabus* fournirent un nouvel aliment aux débats des Chambres sur la question romaine dans la session de 1865. On remarqua surtout les discours de Thiers, qui montra l'inanité et le péril de la convention du 15 septembre.

2. Les prévisions des hommes d'État, qui avaient toujours annoncé que la politique de Napoléon III en Italie aurait en Allemagne un contre-coup funeste à l'Autriche et à la France, furent confirmées par les événements de 1866. Guillaume Ier, proclamé régent le 7 octobre 1858, à cause de l'état de santé de Frédéric-Guillaume IV, son frère, lui avait succédé le 2 janvier 1861, et se montra tout d'abord disposé à soutenir par les armes les tendances

à l'hégémonie qui s'étaient réveillées en Prusse depuis la guerre d'Italie. En 1862, il prit pour principal ministre M. de Bismarck, qui ne craignit pas de se passer du concours des Chambres pour préparer l'exécution de ses projets, et la direction de l'armée fut remise entre les mains de M. de Moltke. M. de Bismarck encourageait le *Nationalverein*, qui s'était fondé à Eisenach, en 1859, et dont le but était l'hégémonie de la Prusse. Il devint l'homme des sociétés secrètes et des socialistes allemands, à qui souriait l'unité avec la suprématie de la Prusse. Les juifs étaient nombreux dans tous ces groupes, et par l'influence que la richesse leur permettait d'exercer sur la presse dans toute l'Allemagne, et particulièrement en Autriche, ils servirent beaucoup le dessein de M. de Bismarck. En face de cette volonté de fer, François-Joseph, que la Prusse n'avait pas laissé secourir par la confédération en 1859, cherchait inutilement un terrain stable. Tout en maintenant le concordat, il accorda aux sectes les avantages qu'elles réclamaient. En 1860, il donna les premiers linéaments du régime constitutionnel et sépara la Hongrie des autres parties de l'empire. En 1861, avec M. de Schmerling, membre du parti allemand et libéral, pour ministre, il rétablit l'unité politique et compléta le développement du régime constitutionnel. En 1865, il fallut suspendre la nouvelle constitution, parce que la Hongrie, la Croatie, la Transylvanie, le Tyrol, refusaient d'envoyer leurs députés au *Reichsrath*, représentation plénière de l'empire. François-Joseph aurait voulu assurer sa prépondérance par une nouvelle constitution de la confédération germanique, mais la convocation qu'il fit dans ce but, en 1863, demeura sans effet, la Prusse ayant refusé de s'y rendre.

A la fin de cette même année, la mort de Frédéric VII, roi de Danemark, fournit à Guillaume Ier l'occasion de mettre au jour ses projets ambitieux. La connivence de Napoléon III força les signataires du traité de Londres à

le laisser violer. La Prusse, entraînant l'Autriche à sa suite, ne craignit pas de se substituer à la confédération pour revendiquer le Holstein. Les Danois, héroïques mais écrasés par le nombre, durent abandonner, le 30 octobre 1864, le Holstein, le Sleswig, le Lauenbourg et l'île d'Alsen. Puis, par la convention de Gastein, la Prusse acquit le Lauenbourg et se chargea de l'administration du Sleswig et de Kiel ; l'Autriche administra le Holstein. L'indignation fut universelle et le patriotisme français s'alarma. M. Drouyn de Lhuys exprima vivement sa réprobation. Mais Napoléon III suivait une voie fatale que ses diplomates mêmes ne connaissaient pas[1]. M. de Bismarck, qui eut une entrevue avec lui à Biarritz, pendant l'été de 1865, lui fit entrevoir la conquête de la Vénétie par le Piémont dans le cas d'une défaite de l'Autriche, et obtint ainsi l'alliance de l'Italie. L'année suivante, la même politique, habile et audacieuse, plaça un simple chef d'escadron prussien, le prince Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, à la tête des principautés danubiennes. Bientôt elle leva le masque et demanda pour la Prusse seule l'administration des duchés danois. La majorité de la diète réunie à Francfort s'étant prononcée pour l'Autriche, le roi de Prusse la déclara dissoute. Ses troupes envahirent le Holstein, s'emparèrent du Hanovre, de la Hesse-Cassel, de la Saxe, défirent la principale armée autrichienne à Sadowa, en Bohême, et se préparèrent à marcher sur Vienne. Les bourgeois de cette ville obligèrent François-Joseph à demander la paix et à s'en remettre à l'arbitrage de Napoléon III. Celui-ci, pressé par l'opinion, dont Thiers se fit l'éloquent interprète, d'arrêter l'ambition prussienne avant la guerre, au moins en s'opposant au concours de l'Italie, avait, par M. Rouher, obtenu le silence de la Chambre des députés, où les

1. Voy. *Ma mission en Prusse*, par M. le comte Benedetti, ancien ambassadeur de France à Berlin.

orateurs révolutionnaires plaidaient d'ailleurs pour la Prusse. L'Italie fut battue sur mer à Lissa et sur terre à Custozza; elle n'avait pas moins opéré une diversion efficace, et reçut pour récompense la Vénétie. Ce fut alors seulement que l'Autriche reconnut le nouveau royaume d'Italie. En outre, les préliminaires de Nicolsbourg et le traité définitif, signé à Prague le 23 août, brisèrent la confédération germanique et la diète, bannirent l'Autriche du concert des puissances allemandes, incorporèrent violemment à la Prusse le Lauenbourg, le Hanovre, la Hesse électorale, le territoire de Francfort et de Nassau, le Holstein et le Sleswig. Il était dit que les populations du Sleswig septentrional seraient appelées à voter librement sur leur sort; mais la Prusse ne tint aucun compte de cet article, malgré les réclamations de la France et du Danemark. De même les pays situés au sud du Mein devaient former un groupe particulier, indépendant de la nouvelle confédération allemande du Nord. La Prusse ne tarda pas à se lier le Wurtemberg, Bade, la Bavière, la Hesse-Darmstadt, par des traités secrets, et s'efforça d'y introduire son système militaire.

L'Europe resta comme stupéfaite et désorientée devant ces criants abus de la force. Malgré les étranges théories de Napoléon III et de M. Rouher sur la nécessité des grandes agglomérations, la France sentit d'autant mieux l'atteinte portée à sa puissance que le gouvernement dut reconnaître la nécessité de modifier le recrutement et le matériel de l'armée, et que M. de Bismarck ne lui permit même pas d'acquérir le Luxembourg. Seulement, au mois de mai 1867, la conférence de Londres régla que ce duché et le Limbourg hollandais demeureraient affranchis de tout lien avec l'Allemagne, et que la forteresse de Luxembourg serait rasée. Quant à l'Autriche, elle parut avoir subi une double défaite et être devenue à l'intérieur la proie du faux libéralisme. François-Joseph prit pour ministre un homme d'État saxon et protestant, M. de Beust, et

reconquit toutes les sympathies des Hongrois en adoptant le système des *dualistes*, c'est-à-dire en partageant la monarchie autrichienne en deux groupes séparés par le Leitha, et en se faisant couronner roi de Hongrie à Buda-Pesth, le 8 juin 1867. Ensuite M. de Beust voulut donner satisfaction aux libéraux, amis de la Prusse. Ne pouvant obtenir une revision du concordat de 1856, il déclara, au mois d'octobre, qu'il était déterminé à en réformer les dispositions sans le concours de l'Église, et c'est ce qu'il fit, malgré les réclamations du pays et des évêques, par une série de lois *confessionnelles*, qui ôtaient au clergé la direction de l'enseignement, enlevaient aux juges ecclésiastiques les causes matrimoniales et les rendaient aux tribunaux laïques, introduisaient, au moins pour certains cas, le mariage civil, et méconnaissaient les conditions nécessaires des mariages mixtes. En Prusse, les lois religieuses ne subirent pas de changement, mais Guillaume Ier voulant intéresser à sa cause le patriotisme du clergé et des catholiques allemands, ne leur refusa aucun témoignage de bienveillance.

3. L'Italie tout entière, sauf Rome et le patrimoine de Saint-Pierre, se trouvait réunie sous le sceptre de Victor-Emmanuel. Elle éprouvait de plus en plus ce que c'est qu'un gouvernement révolutionnaire, l'exploitation d'un pays au profit d'une classe ou d'un parti. Elle gémissait sous le poids des impôts croissants; les paysans souffraient de la faim. Les ministères Rattazzi et Ricasoli, qui alternèrent depuis la mort de M. de Cavour, ne purent arriver à un budget satisfaisant, malgré la faveur que le gouvernement français faisait à leurs emprunts; la suppression d'un grand nombre de bénéfices et la confiscation des biens ecclésiastiques, commencée en 1866, terminée en 1867, ne suffit pas à combler le gouffre. En même temps, on s'efforçait d'anéantir l'action salutaire et consolatrice de l'Église; presque toutes les congrégations religieuses furent abolies, les ecclésiastiques soumis au service mili-

taire, le mariage civil universellement établi, l'idée religieuse éloignée de l'enseignement public.

Le terme fixé par la convention du 15 septembre arriva, et le gouvernement français retira ses troupes de Rome au mois de décembre 1866, mais il désigna lui-même le colonel d'Argy pour former à Antibes et commander une *légion romaine*, composée de volontaires sortis de l'armée française. D'autre part, le général Kanzler, successeur de monseigneur de Mérode, avait achevé la réorganisation de l'armée pontificale. En 1867, Pie IX eut environ 10,000 hommes à opposer aux attentats de la révolution[1]. Quant aux *moyens moraux*, l'affection des Romains pour leur pontife-roi ne permettait d'en rien craindre. Aussi la chrétienté put-elle envoyer ses représentants célébrer dans la Ville éternelle, au mois de juin, le dix-huit centième anniversaire du martyre de saint Pierre et de saint Paul et la canonisation de 25 bienheureux. Malgré les tracasseries de l'administration piémontaise, qui, sous prétexte de l'épidémie cholérique alors régnante, soumettait les voyageurs à des inspections, à des arrêts et à des traitements vexatoires, on vit arriver 512 évêques, plus de 20,000 prêtres, près de 140,000 fidèles, et avec eux de magnifiques offrandes. Les fêtes commencèrent le 20 juin par la procession du *Corpus Christi* et se terminèrent le 29 par la solennité des saints apôtres et la cérémonie de canonisation. Cette dernière élevait aux suprêmes honneurs de la sainteté 3 martyrs : Josaphat Kuncewiez, archevêque de Polotsk; Pierre d'Arbuès, premier inquisiteur d'Espagne; Nicolas Pichi et ses 18 compagnons, martyrisés par les hérétiques à Gorcum, le 7 juillet 1572; confesseurs : Paul de la Croix, fondateur de la congrégation des clercs déchaussés de la très sainte Croix, et Léonard de Port-Maurice, missionnaire

1. Voy. *Dix années au service pontifical*, par le comte Franck Russell-Killough; chap. XIV.

apostolique de l'ordre des mineurs de l'étroite observance; 2 vierges : Marie-Françoise des cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tertiaire professe de l'ordre des mineurs déchaussés de Saint-Pierre d'Alcantara, et Germaine Cousin, bergère du village de Pibrac, dans le diocèse de Toulouse, morte en 1601, à l'âge de 22 ans. Le 1er juillet, les évêques présentèrent au pape une adresse semblable à celle de 1862. Mais ce qui émut le plus l'opinion, ce fut l'annonce faite par Pie IX, le 26 juin, de la prochaine célébration d'un concile œcuménique.

La révolution nourrissait de tout autres desseins. Garibaldi, avec qui Victor-Emmanuel, comme Thiers le dit[1], chassait au faucon, préparait une attaque contre Rome. Pendant les fêtes, il y avait fait entrer, avec des bandes de sicaires, des munitions, des armes, des bombes fulminantes. L'Angleterre lui fournissait des moyens d'action. Aussitôt après le départ des évêques, il eut la faculté d'ouvrir publiquement en Italie des souscriptions d'argent et des enrôlements de soldats. Les journaux officieux l'appuyaient; les municipalités lui votaient des subsides; le gouvernement tirait de ses magasins des armes, des vêtements, et laissait partir des soldats et des officiers. La connivence était manifeste, quoique le cabinet de Florence ne cessât d'envoyer des protestations contraires à Paris. Enfin, quand au mois de septembre, Garibaldi fit une première tentative d'invasion sur le territoire pontifical, le gouvernement français exigea autre chose que des paroles; Garibaldi fut arrêté et reconduit à Caprera. Au mois d'octobre, les vaisseaux qui le gardaient le laissèrent échapper, pendant que les bandes se répandaient dans le territoire pontifical, et il alla les rejoindre. Elles annonçaient les plus atroces desseins, et sur leur route se souillaient de vols, d'assassinats et de sacrilèges. Garibaldi lui-même qualifia leurs

1. *Discours* à la Chambre des députés, séance du 4 décembre 1867.

attentats de *honteux excès*. Battues à chaque rencontre par les pontificaux, elles les débordaient néanmoins, grâce au nombre. De leur côté, les complices cachés à Rome affichaient des placards menaçants; ils jetaient des pétards dans les églises; ils firent même sauter la caserne Serristori, et de trop nombreux soldats y périrent, la plupart musiciens italiens du régiment des zouaves. Cependant le ministère Rattazzi était tombé, Victor-Emmanuel ne se décidait à rien et Napoléon III ne paraissait pas moins hésitant. Le péril était imminent. Sur un ordre du maréchal Niel, ministre de la guerre, le général de Failly partit de Marseille avec des troupes. Alors le général Menabrea est nommé président du ministère à Florence, et l'armée italienne passe sur divers points la frontière pontificale. Une protestation du gouvernement français suffit pour arrêter sa marche. 10,000 garibaldiens, postés à quelques kilomètres de Rome, sur la hauteur de Mentana, furent mis en déroute par 3,000 pontificaux, sous les ordres du général de Courten, et 2,000 hommes de l'expédition française, sous le commandement du général de Polhès. Garibaldi donna l'exemple d'une prompte fuite. Le gouvernement piémontais le tint quelques jours enfermé, puis le fit retourner à Caprera. L'armée italienne se retira de la frontière, et pour plus de sûreté, le corps expéditionnaire français ne s'éloigna pas de Civita-Vecchia. Ces événements avaient fortement ému la France et la résolution prise par le gouvernement avait satisfait la majorité du pays. Une mémorable discussion s'éleva entre les conservateurs et les révolutionnaires à la Chambre des députés. Pressé par Thiers et Berryer, M. Rouher déclara que *jamais* on ne permettrait à l'Italie de prendre Rome, et qu'avec Rome on entendait désigner tout le territoire actuellement possédé par le saint-père. Ce *jamais* soulagea les âmes catholiques et provoqua la fureur des révolutionnaires italiens.

Malgré les difficultés d'une administration qui avait

gardé ses principales charges en perdant presque toutes ses ressources, le territoire laissé au pape était la portion la plus heureuse de l'Italie. Il avait fallu recourir à des emprunts onéreux; mais le denier de Saint-Pierre assurait tous les services du trésor. Des souscriptions spéciales subvenaient à l'entretien des volontaires pontificaux. En 1868, 300 Canadiens vinrent servir à leurs frais. Les évêques hongrois fournirent trois escadrons de hussards, et la Galicie envoya des lanciers. Aucun pays ne demeura étranger à cette œuvre. En 1866, Pie IX avait pu réformer son système monétaire et adopter celui de la France. Nul secours ne manquait aux Romains indigents. On remarqua particulièrement la puissance de la charité lorsque le choléra éclata en 1867, entre les fêtes et l'invasion garibaldienne. Le souverain pontife trouva encore des ressources pour entreprendre, en 1868, le desséchement des marais d'Ostie.

4. L'immense portée des révolutions d'Italie et d'Allemagne ne doit pas nous faire oublier les événements, heureux ou malheureux pour l'Église, qui s'accomplirent ailleurs. L'Angleterre subit la direction de lord Palmerston jusqu'à la mort de ce ministre, en 1865. Ses deux acolytes, lord Russell et M. Gladstone, durent céder la place, l'année suivante, au ministère tory de lord Derby et de M. Disraëli. M. Gladstone entreprit alors, contre l'église anglicane d'Irlande, une campagne qui lui concilia les sympathies de l'opinion et le ramena au pouvoir à la fin de 1868. Dès le printemps de l'année suivante, il réussit à faire voter, mais non sans quelques amendements, son projet de loi, qui ne rendait rien de ses dépouilles à l'Église catholique irlandaise, mais qui, aux yeux de l'Etat, la plaçait sur un pied d'égalité vis-à-vis de sa spoliatrice. Le nouveau ministre avait pris pour collaborateur M. Bright, dont la vie était consacrée à l'agitation réformiste. Par la loi sur l'instruction primaire, votée à la fin de l'année, ils commencèrent à faire prévaloir l'ac-

tion de l'État sur les fondations libres qui avaient été jusque-là en possession de fournir à l'Angleterre toutes ses écoles et préparèrent la suppression de l'enseignement religieux, en la facilitant, au gré des parents, dans les nouvelles écoles créées par l'État. Le « désétablissement » de l'église officielle d'Irlande n'était qu'un vain palliatif aux maux de ce pays. Une nouvelle secte révolutionnaire s'était formée en 1861 et 1862 pour rendre par la force, aux opprimés, l'indépendance et le bien-être. Les adeptes prirent le nom de *Fénians*, dont l'étymologie est incertaine[1]. Ils eurent pour fondateurs John O'Mahony, parmi les émigrants d'Amérique, et en Irlande même, James Stephens. Leurs tentatives dans le Canada, en Angleterre, en Irlande, échouèrent ou furent découvertes d'avance par la police. A plusieurs reprises, il y eut de nombreuses arrestations et des condamnations sévères, dont l'opinion obtint presque toujours l'adoucissement. Le peuple anglais ne se prêtait pas aux exigences de cette politique sans âme qui fomente des troubles sur le continent pour des causes imaginaires et s'engraisse chez elle aux dépens d'une nation asservie. L'agitation irlandaise grandit tellement qu'à la fin de 1870, le gouvernement fut contraint de mettre en liberté les fénians prisonniers, sous condition de bannissement perpétuel. Il est à peine utile de dire que le caractère et les moyens criminels de cette secte la firent désapprouver par le pape et les évêques si dévoués à l'Irlande. Quant à l'Église catholique d'Angleterre, sa fécondité ne s'arrêtait point, et, d'après le témoignage du cardinal Wiseman, en dix ans elle augmentait son clergé d'un tiers, doublait le nombre de ses églises, triplait celui de ses couvents de femmes, quintuplait celui des monastères d'hommes et multipliait sans cesse les établisse-

1. Quelques-uns la font venir de *Fenius*, roi de Phénicie, l'ancêtre légendaire d'une des trois nations qui peuplèrent primitivement l'Irlande.

ments de bienfaisance [1]. En 1869, les contrées septentrionales de l'Ecosse, savoir : le comté de Caithness, les îles Orcades et Shetland, précédemment comprises dans la préfecture du pôle Nord, furent érigées en préfecture sous la dépendance du vicaire apostolique du district septentrional de l'Ecosse.

5. La Pologne fut encore plus malheureuse que l'Irlande. Quoique d'un caractère moins dur que son père, Alexandre II voulait maintenir l'unité de son empire autocratique. Il ne respecta ni la langue ni la religion des Polonais, et viola plusieurs fois l'amnistie qu'il avait accordée au mois de mai 1856. Les événements d'Italie provoquèrent en 1860 des commencements d'agitation à Varsovie. Le czar essaya vainement, à l'aide du marquis polonais Wielopolski, de séduire les opprimés par une théorie semblable à celle qui faisait la fortune politique de M. de Bismarck et d'opposer le panslavisme au pangermanisme. Pendant l'année 1861, de nombreux mouvements éclatèrent en Pologne et en Lithuanie; malgré les moyens pris par le czar pour indisposer les paysans contre la noblesse, les manifestations étaient unanimes et bien plus religieuses, plus pures de tout alliage révolutionnaire qu'en 1830 [2]. Il n'en résulta que des répressions sanglantes, et des arrestations si nombreuses que toute la nation prit le deuil. Cependant le *Moniteur* français désavoua les journaux qui plaidaient cette noble cause. En 1862, on acheva d'exaspérer les Polonais en les accusant des grands incendies qui désolaient Saint-Pétersbourg, en proclamant l'égalité civile des juifs rapaces et usuriers, en continuant les arrestations, qui s'élevèrent rapidement jusqu'au chiffre

1. Voy. *Malines, Fêtes et Congrès*, par M. Chantrel : *Discours* du cardinal Wiseman.

2. Montalembert fait parfaitement ressortir le caractère de l'insurrection polonaise, dans les écrits qui se trouvent au tome III de ses *Œuvres polémiques et diverses*. Mais il le revendique aussi pour celle de 1830 : il est un de ceux qui blâmèrent alors Grégoire XVI, tout en l'excusant.

de 14,853, en jetant en prison les nobles de Podolie qui, avec ceux de Lithuanie, avaient demandé la réunion administrative à la Pologne. La première exécution d'une loi de recrutement militaire, imaginée par Wielopolski pour enlever toute la jeunesse polonaise, mit le feu aux poudres en janvier 1863. Un gouvernement occulte, composé des comités des principales villes, s'organisa. Des bandes de deux à trois cents hommes, sous le nom de *Faucheurs de la mort*, firent la guerre de partisans, et tinrent en échec 80,000 hommes commandés par le général Berg. Par l'ukase du 19 février 1861, le czar avait aboli l'esclavage et le servage dans l'empire de Russie proprement dit et maintenu le servage en Pologne. Pour mieux unir toutes les classes, le gouvernement insurrectionnel proclama le principe de l'égalité religieuse, civile et politique, et décréta l'émancipation des paysans sur une base plus large que le projet russe. Mais il y avait dans ce gouvernement des éléments beaucoup moins purs que le mouvement qu'il dirigeait et trop capables de produire la division. Les deux généraux placés à la tête de l'insurrection, Langiewicz et Mieroslawski, étaient liés avec Garibaldi et Kossuth. Mieroslawski fut battu le 23 février, et grâce à une convention contre laquelle l'Angleterre refusa de joindre ses protestations à celles de la France, les vainqueurs purent poursuivre les Polonais jusque sur le territoire de la Prusse. Langiewicz, au contraire, était victorieux; il se proclama dictateur, supprima les pouvoirs existants, créa un gouvernement nouveau, et entreprit de substituer l'unité d'action à la guerre de partisans. Mieroslawski protesta et se retira en France. La concentration des forces devait amener l'écrasement de Langiewicz par la supériorité du nombre. Le 19 mars, son armée fut mise en déroute; fugitif, il fut reconnu sur le territoire autrichien et interné. Un ukase du mois d'avril proposa aux Polonais une amnistie insolente et dérisoire, à la condition qu'ils poseraient les armes avant le 1er mai. Ils

répondirent en se préparant à renouveler la lutte; on rassembla des armes et des munitions; les réfugiés arrivèrent de France et d'Italie. Le mouvement redevint unanime et le clergé ne pouvait pas plus le condamner qu'en 1861. Alors il avait fermé, en signe de douleur et de protestation, les églises où les soldats étaient venus charger des multitudes coupables de pieuses et patriotiques manifestations; l'archevêque de Varsovie, monseigneur Fialkowski, avait été condamné à mort, puis cette peine avait été commuée en dix années d'exil en Sibérie. En 1863, son successeur, monseigneur Felinski, d'une modération reconnue, ne tarda pas à découvrir la mauvaise foi des Russes; il donna sa démission de membre du conseil d'État, et, au mois de juin, il fut exilé à Jarroslaw pour avoir blâmé l'exécution du capucin Konarski et refusé de le dégrader. Mais que pouvaient l'héroïsme et le droit de la nation polonaise isolée contre les forces de la Russie? Encore celle-ci recourait-elle à la perfidie, promettant aux paysans le partage des terres confisquées, pendant que le général Berg, en Pologne, et Mourawief, en Lithuanie, versaient des flots de sang et envoyaient d'innombrables captifs en Sibérie. L'Angleterre, la France et l'Autriche intervinrent par des notes, mais il y avait entre elles trop peu d'accord pour que le cabinet de Saint-Pétersbourg s'effrayât de leurs représentations, et quand, au mois de novembre, Napoléon III proposa un congrès européen pour l'apaisement de l'Italie et de la Pologne, l'Angleterre montra une indifférence dédaigneuse et la Russie repoussa la proposition comme un attentat à ses droits.

L'insurrection polonaise continua jusqu'à complet épuisement et ne céda tout à fait qu'à la fin de 1864. Dans les savantes mesures que prit la tyrannie moscovite, la religion catholique ne fut pas oubliée. Les paysans seuls, que l'on était certain de conduire, et en faveur de qui on dépouilla les anciens propriétaires, purent entrer dans les

assemblées communales. A ces assemblées on soumit l'enseignement primaire et le culte catholique. On procéda en plusieurs fois, mais rapidement, à la suppression de tous les couvents. On défendit de construire des églises catholiques. Après avoir inutilement essayé d'asservir les évêques, on les fit disparaître par la persécution ou par l'exil. On prit tous les moyens de supprimer la langue polonaise. On réunit l'administration à celle de l'empire en 1867, et enfin, en 1868, on effaça dans les actes officiels le nom de la Pologne pour y substituer celui de *Gouvernements de la Vistule.* Seul Pie IX, dans sa faiblesse, osa parler avec énergie pour les droits de la nation vaincue : le 16 mars 1863, devant le sacré-collège; le 22 avril, dans une lettre au czar; le 24 avril 1864, dans une réunion solennelle au collège de la Propagande ; le 29 juin, dans sa réponse aux prêtres polonais recueillis à Rome; le 30 juillet, en recevant les évêques catholiques de Pologne et de Russie. Les Polonais rendaient à Pie IX amour pour amour, et leur obole ne manqua jamais au denier de Saint-Pierre ni leur indignation aux spoliateurs de la souveraineté pontificale.

6. L'Espagne continua de jouir du calme et de la prospérité sous le ministère d'O'Donnell jusqu'en 1866, puis sous un nouveau ministère Narvaez jusqu'en 1868 ; mais les deux illustres rivaux moururent à quelques mois d'intervalle. Aucune main ne se trouva assez ferme pour contenir la révolution, qui éclata au mois de septembre. En dix jours un triumvirat progressiste, composé de l'amiral Topete, du maréchal Serrano et du général Prim, renversa le trône d'Isabelle et la força de se réfugier en France. Le triumvirat révolutionnaire devint gouvernement provisoire; puis, ne voulant pas de la république, les cortès donnèrent la régence au maréchal Serrano, en attendant un roi. Il fallut résister continuellement à des insurrections républicaines et contenir l'agitation qui se produisait en faveur de don Carlos, fils du comte de Mon-

temolin[1]. Au milieu de ces changements, l'Église eut à subir des épreuves plus cruelles encore qu'en 1854. Uniquement par haine du catholicisme, puisqu'il n'y avait ni juifs, ni musulmans, ni protestants en Espagne, la constitution, votée le 1er juin 1869, proclama la liberté des cultes[2]; et cette liberté, pour le catholicisme, consistait à voir des églises démolies, les journalistes catholiques emprisonnés, les sociétés de bienfaisance supprimées, l'enseignement religieux persécuté, les jésuites expulsés, des religieuses chassées de leurs couvents, la société de Saint-Vincent de Paul dissoute, les biens ecclésiastiques et les trésors des cathédrales confisqués.

De 1853 à 1861, le roi de Portugal fut dom Pedro V, successeur de sa mère dona Maria, et ensuite son frère dom Luiz Ier, qui épousa, en 1863, une fille du roi de Piémont. Pendant que les fidèles de ce pays concouraient comme ceux du monde entier à la défense de la papauté, une politique irréligieuse et tyrannique ne permettait pas aux évêques de se rendre aux fêtes romaines de 1862.

En 1868, la Propagande avait séparé la mission de Norwège du vicariat apostolique de la Suède. Le décret du 2 mai 1869, supprimant la préfecture du pôle Nord, soumit toutes les provinces norwégiennes à une préfecture nouvelle. Deux autres préfectures, sous la dépendance de l'évêque d'Osnabrück, provicaire des missions du nord de l'Allemagne, comprirent : l'une, le Danemark avec les îles Féroë, l'Islande et le Groënland; l'autre, le Sleswig et le Holstein. Le roi de Suède Oscar Ier, mort en 1859, avait préparé des projets de lois favorables à la liberté de conscience. Son fils Charles XV, qui, en 1865, modifia profondément la représentation nationale par l'égale admission de toutes les classes aux deux chambres, et, en 1871, donna une représentation spéciale à la Norwège,

1. Celui-ci était mort en 1861.
2. Voir l'*Univers*, édition semi-quotidienne. nos 377, 378.

exécuta ces intentions par l'ordonnance de 1860. On laissa libres les personnes qui voudraient renoncer au culte officiel; la diète de 1869 supprima la peine de l'exil et adoucit les autres portées contre les propagateurs de doctrines étrangères. Le mariage religieux n'en demeura pas moins le seul maintenu et avec de grandes formalités: c'est le culte officiel qui doit y présider, même lorsqu'un des conjoints appartient à une autre croyance.

Les catholiques de Hollande, de Belgique, de Suisse, continuèrent de montrer le même zèle, surtout à l'occasion des épreuves de Pie IX. Le régime politique sous lequel ils vivaient ne subit aucun changement remarquable. Léopold II, ayant succédé à son père, en 1865, sur le trône de Belgique, laissa les libéraux au pouvoir. Ce fut à la même date que Genève, la Rome protestante, commença de revoir un évêque catholique résidant chez elle. M. Mermillod, pourvu du titre de curé et de celui de vicaire général, revêtu par monseigneur Marilley de pleins pouvoirs pour le canton, fut sacré comme évêque d'Hébron *in partibus*.

LEÇON XLVII.

1. Pour achever l'étude du mouvement qui commença en 1859 et nous rendre compte de la situation respective du bien et du mal, de la vérité et de l'erreur, à la veille du concile annoncé par Pie IX, il nous reste à exposer les faits de l'Orient et des pays hors d'Europe, la marche des doctrines, l'état intérieur de la France, les progrès de la révolution cosmopolite.

Le jeune royaume de Grèce eut une révolution en 1862. Le roi Othon fut renversé, et remplacé en 1863 par un

prince danois, Georges Ier. L'Angleterre abandonna le protectorat des îles Ioniennes, et permit leur réunion à la monarchie hellénique. Celle-ci soutint d'abord les Candiotes dans une insurrection qui éclata en 1866 contre la Turquie, gouvernée depuis 1861 par le sultan Abdul-Aziz; mais les puissances n'étant intervenues que par des conseils et des représentations en faveur des chrétiens, la Porte promit d'y faire droit, et la conférence tenue à Paris en janvier 1869 apaisa le différend. En Bulgarie, le zèle et les vertus des missionnaires obtinrent le retour des schismatiques à l'unité. Ce mouvement fut plus tard entravé et diminué dans ses résultats par la perfidie ou l'inconstance du patriarche bulgare et par les intrigues de la Russie.

Des lettres apostoliques du 6 janvier 1862 instituèrent une section de la Propagande pour les affaires du rite oriental. En 1860, monseigneur Hassun, l'archevêque arménien de Constantinople, réussit à se faire investir des attributions civiles du patriarcat. Le patriarche de Cilicie, Grégoire-Pierre VIII, étant mort le 9 janvier 1866, il fut élu pour lui succéder, et se rendit immédiatement à Rome. Là il renonça, entre les mains de Pie IX, aux privilèges de sa communauté, dont la constitution *Reversurus,* du 12 juillet, détermina la nouvelle situation. La province ecclésiastique de Constantinople fut réunie au patriarcat de Cilicie, dont le siège fut transféré de Zummar à Constantinople; mais on soumit le patriarcat au régime de la primatie supprimée, c'est-à-dire que les prêtres et les laïques furent exclus de toute élection; le patriarche choisi par les évêques, incapable d'exercer aucune juridiction avant la confirmation du Saint-Siège et la réception du *pallium,* obligé de venir à Rome tous les cinq ans rendre compte de sa gestion; les évêques nommés par le pape, sans stricte obligation pour celui-ci de choisir un des trois candidats du patriarche; le patriarche déclaré incapable, sans l'autorisation du Saint-

Siège, de vendre, ni donner, ni engager, ni aliéner aucun bien appartenant en propre au siège patriarcal ou même à des églises et hôpitaux fondés par la nation. Sur ces entrefaites, monseigneur Millos, évêque d'Acra, étant venu à Rome comme vicaire général de monseigneur Audu, patriarche de Chaldée, pour terminer des différends survenus entre l'épiscopat chaldéen et monseigneur Amanton, délégué apostolique de Mésopotamie, noua une négociation pareille à celle de monseigneur Hassun, et la bulle *Cum ecclesiastica disciplina*, du mois de septembre 1869, ratifiée ensuite par monseigneur Audu, fit pour le patriarcat chaldéen ce que la bulle *Reversurus* avait fait pour celui de Cilicie. Le peuple arménien et le peuple chaldéen s'en émurent. Les Arméniens demandèrent la révocation de la bulle *Reversurus*, les uns avec douceur, les autres avec violence, et il fallut en suspendre l'exécution.

En 1862, des difficultés s'élevèrent touchant la reconstruction de la coupole du Saint-Sépulcre, propriété commune et exclusive des puissances catholiques. Contrairement au désir du Saint-Siège, qui, pour tout concilier, proposait de se charger seul de cette œuvre, un traité signé à Constantinople, le 5 septembre, la confia simultanément à la France, à la Russie et à la Turquie. Le patriarche schismatique de Constantinople lui-même crut devoir protester.

Les musulmans témoignaient pourtant bien peu de reconnaissance de la protection que les peuples occidentaux avaient accordée à leur principal empire. En 1858, les consuls de France et d'Angleterre furent assassinés à Djeddah. En 1860, les Druses, irrités de voir les Maronites du Liban résister à leur oppression, se livrèrent à d'atroces massacres avec la connivence ouverte ou hypocrite des gouverneurs et des commandants turcs. A la fin du mois de juin, on comptait 80 villages détruits, 4,000 chrétiens massacrés, 20,000 en fuite. Ces cruelles scènes commencèrent à Damas le 9 juillet, et durèrent

six jours. 6,000 chrétiens périrent. La généreuse intervention d'Abd-el-Kader et de ses fidèles Algériens sauva le reste. La Porte se contenta de destituer les gouverneurs de Beyrouth et de Damas et de charger Fuad-Pacha de rétablir l'ordre. L'Angleterre ne voulait rien de plus ; mais, malgré son opposition, le général français Beaufort d'Hautpoul alla châtier les coupables au mois d'août, à la suite d'une convention entre les grandes puissances et la Turquie. Encore l'influence de l'Angleterre restreignit-elle, autant qu'elle put, les conséquences de l'expédition. Grâce à elle, les chefs des Druses, au lieu de la peine de mort, ne subirent que cinq ans d'exil ; au lieu de trente millions rigoureusement dus, les Maronites ne reçurent que quinze millions d'indemnités; au lieu de donner le titre de kaïmakan au jeune chef maronite Joseph Karam, que la Porte avait condamné à l'inertie pendant les massacres, on régla qu'il ne serait conféré ni à un Druse, ni à un Maronite, et on en investit Daoud-Pacha, dévoué à la Turquie. L'occupation française se prolongea jusqu'au 5 juin 1861, ce qui assura le châtiment des coupables et permit aux chrétiens de rétablir leurs maisons et leurs cultures.

2. La domination anglaise dans l'Inde fut compromise en 1857 par la révolte des cipayes, ou troupes indigènes. Il en résulta la suppression de ces troupes et de la compagnie, et la réunion du gouvernement de l'Inde à la couronne.

En 1862, l'Angleterre ne craignit pas de favoriser, au détriment d'un traité conclu avec la Perse en 1857, la prise de Hérat par son allié l'émir de Kaboul. C'était braver la Russie, qui protège la Perse, et, en revanche, les Russes, de 1864 à 1868, s'emparèrent des khanats de Khokan et de Boukhara, dans le Turkestan. La Russie et l'Angleterre se posaient ainsi de plus en plus en rivales sur les frontières de l'empire chinois, où la France a aussi de grands intérêts commerciaux.

Cet empire avait vu naître en 1843 l'insurrection des Taï-Ping[1], qui veulent renverser la dynastie tartare et rétablir sur le trône un prince de dynastie nationale. Cette insurrection se fortifia peu à peu, sans attirer l'attention de l'Europe; mais, en 1853 elle avait son empereur, s'étendait jusqu'aux portes de Canton et occupait Nankin. Ces événements ne rendirent pas les mandarins plus sages. Ils continuèrent leurs persécutions contre les chrétiens, et, en 1856, M. Chapdelaine, missionnaire, fut martyrisé au Kouang-si, avec un jeune néophyte et une jeune veuve, nommée Agnès, qui s'était généreusement dévouée à l'instruction des femmes païennes[2]. D'un autre côté, le vice-roi de Canton, Yeh, avait fait arrêter un navire qui portait le pavillon anglais. La France et l'Angleterre s'unirent pour obtenir réparation, et, le 26 juin 1858, on conclut à Tien-Tsin un traité d'après lequel les missionnaires devaient être admis partout, le meurtier de M. Chapdelaine puni, les lois contre le christianisme abrogées. Les deux nations acquéraient le droit d'avoir un ambassadeur à Pékin, et cinq nouveaux ports s'ouvraient aux marchands européens. Le traité, signé d'une part lord Elgin, de l'autre baron Gros, devait être ratifié dans le délai d'un an. Mais la Russie avait négocié de son côté. Ambassade russe permanente à Pékin, tolérance pour le christianisme, faculté pour les sujets russes de voyager dans l'intérieur de la Chine, possession de vastes territoires sur les rives de l'Amour, tels étaient les avantages stipulés. En outre, le Fils du ciel contracta une alliance offensive et défensive avec le czar. La France et l'Angleterre ignoraient cette alliance. Quand leurs envoyés se présentèrent, le 21 juin 1859, à l'embouchure du Peï-Ho, ils se virent assaillis par une puissante artillerie et par une infanterie nombreuse où l'on constata la présence de soldats russes

1. Grande pacification.
2. Voy. Giry, *Vie des Saints*, édit. Contant-Laguerre, 28 février.

et des armes les plus perfectionnées de l'Europe. 23,000 Anglais, commandés par le général Grant, et 12,000 Français, sous les ordres du général Cousin-Montauban, qui devait rapporter de cette campagne le titre de comte de Palikao, allèrent venger cette injure; ils firent leur entrée à Pékin le 13 octobre, et chantèrent le *Te Deum* dans la cathédrale catholique, abandonnée depuis vingt ans. Le traité de Tien-Tsin fut confirmé; la convention additionnelle du 23 octobre stipula l'ouverture de trois nouveaux ports aux Européens et la restitution de tous les établissements enlevés aux chrétiens. Le prince Kong, oncle et tuteur de Chi-Siang ou Toung-Tchi, qui monta sur le trône, le 22 août 1861, à l'âge de sept ans, implora l'alliance de la France et de l'Angleterre contre les insurgés. Mais le gouvernement ne laissa pas de faire tout ce qu'il pouvait pour empêcher les conversions, et les missionnaires continuèrent d'être à la merci des mandarins. En 1865, pendant que monseigneur Faurie recevait les honneurs publics dans le Kouy-Tchéou, la persécution sévissait dans le Su-Tchuen oriental, et M. Mabileau y subissait le martyre, le 29 août. Elle se montra plus cruelle encore en 1868, et toujours dans le district de Yéou-Yang. Le 2 janvier 1869, M. Rigaud, deux séminaristes indigènes et une cinquantaine de chrétiens furent massacrés. Cependant le vicaire apostolique, monseigneur Desflèches, ne consentit pas à délaisser ce district, et la paix lui rendit bientôt l'espoir de relever les ruines faites par la persécution [1]. Monseigneur Berneux, vicaire apostolique de la Corée, et monseigneur Daveluy, son coadjuteur, assistés de plusieurs missionnaires, voyaient mûrir une abondante moisson, quand l'orage vint détruire ces belles espérances en 1866. Monseigneur Berneux, MM. de Bretenières, Dorie et Beaulieu, eurent la tête

1. Voy. plusieurs *Lettres* de M. Rigaud, de monseigneur Desflèches et de son provicaire dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, année 1869.

tranchée le 8 mars; trois jours après, MM. Petitnicolas et Pourthiè; le 30, monseigneur Daveluy, MM. Huin et Aumaître. Averti par M. Ridel, missionnaire survivant, le contre-amiral Roze vengea l'injure faite à l'Europe, par la destruction de la place forte de Kang-Hoa, et recueillit les deux missionnaires restés en Corée, MM. Féron et Calais[1]. En 1864, dix chrétiens furent arrêtés au Thibet et emmenés prisonniers à Men-Kong. Six subirent le martyre; un mourut de ses blessures. La colonie de Bonga, établie aux portes du mystérieux empire des lamas pour en guetter l'entrée, se préparait au même sort. Elle fut seulement dispersée, grâce à deux missionnaires, MM. Desgodins et Biet, qui intimidèrent leurs juges en faisant valoir le prestige du nom français[2].

Le Japon, dont les canonisations célébrées par Pie IX rappelaient les anciennes chrétientés, fut ouvert au commerce européen par des traités avec la Hollande, l'Angleterre et la France. On obtint l'abolition de l'affreux usage qui, tout récemment encore, en 1849, avait obligé les étrangers pénétrant dans le territoire japonais de fouler aux pieds le crucifix. M. Girard, provicaire, fut présenté aux autorités japonaises par le consul de France, et, le 12 janvier 1861, il inaugura une chapelle catholique à Yokohama. Mais, tout en se piquant de vouloir imiter la civilisation européenne, le gouvernement jetait en prison ceux qui embrassaient le christianisme. Il y eut, de 1867 à 1869, une persécution, non sanglante à la vérité, mais fort dangereuse pour des néophytes. Les dix-huit *daïmios* ou princes fondataires et les 400,000 bonzes excitaient contre les chrétiens le *taïcoun*, qui n'était en réalité que l'intermédiaire du *mikado* avec les étrangers, et que l'on

1. Voy. dans les *Annales*, etc., *lettre* de M. Ridel, du 25 avril 1866.

2. Voy. dans les *Annales*, etc., *lettre* de M. Goutelle, 10 mars 1865; de monseigneur Chauveau, vicaire apostolique du Thibet, 26 mai 1866, etc. Le frère de M Desgodins a publié une relation intéressante d'après les lettres de ce zélé missionnaire, 1 vol. in-8°.

était arrivé à faire passer pour le seul souverain temporel, comme si le mikado n'avait eu que le pouvoir spirituel. Au commencement de 1868, la situation changea; le taïcoun fut renversé par le mikado, qui renouvela l'engagement d'exécuter les traités. Mais les ministres européens eurent encore bien des infractions à réprimer. La persécution se ralluma en 1869, et la conférence de février 1870, où les ministres européens eurent la faiblesse de donner des torts aux missionnaires, n'adoucit en rien le système perfide et vexatoire du gouvernement japonais[1].

En Cochinchine, Thieu-Tri, et après lui Tu-Duc n'avaient cessé de persécuter le christianisme. Enfin une insulte faite au pavillon français en 1856, le martyre de monseigneur Diaz, dominicain espagnol, et d'un grand nombre de chrétiens en 1857, déterminèrent la France et l'Espagne à s'unir pour une expédition commune, sous le commandement de l'amiral Rigault de Genouilly. C'était en 1859. Les affaires de Chine firent suspendre la campagne victorieuse, et la persécution se ranima. Une de ses plus touchantes victimes fut M. Théophane Vénard, martyrisé le 2 février 1861[2]. L'amiral Charner et son successeur, le contre-amiral Bonnard, remportèrent, en 1861 et 1862, une série de brillantes victoires, et réduisirent Tu-Duc à signer, au mois de juin 1862, le traité de Saïgon, qui livrait à la France les provinces de Saïgon, de Mytho et de Bien-Hoa, ouvrait les trois ports du Tong-King et proclamait la liberté de la religion chrétienne dans tout l'empire d'Annam. Le contre-amiral de la Grandière comprima des tentatives de révolte en 1863. Les chrétiens eurent aussi bien souvent des vexations à subir. La peste et la famine vinrent s'ajouter, en 1866,

1. Voy. *Annales*, etc., *lettres* de M. Cousin, de M. Laucaigne, etc.

2. *Vie et correspondance de J.-Théophane Vénard, prêtre de la société des Missions étrangères, décapité pour la foi au Tong-King, le* 2 *février* 1861.

aux épreuves des missionnaires, occupés de réparer les ruines faites par la persécution. En 1867, le nouvel établissement colonial se compléta par l'addition des provinces de Ving-Long, de Chaou-Doc et de Ha-tien. Le roi de Cambodge s'était soumis au protectorat français en 1863, ouvrant ainsi de nouvelles voies à la civilisation chrétienne.

3. Au commencement de 1867, l'évêché d'Alger fut érigé en métropole, avec Oran et Constantine pour suffragants. A la même date, monseigneur Lavigerie succéda à monseigneur Dupuch. La famine qui moissonna les pauvres Arabes en 1868 fournit une ample matière au zèle ardent du nouvel archevêque. On vit naître les orphelinats indigènes, les villages d'Arabes chrétiens, les missionnaires d'Alger, les sœurs des Missions d'Afrique[1]. Les Espagnols châtièrent l'intolérance des Marocains en 1860, et la liberté fut assurée au christianisme dans cet empire. Le colonel Faidherbe, qui étendit considérablement les possessions de la France au Sénégal, et le gouvernement anglais soutenaient énergiquement la liberté religieuse dans ces parages. Le vicariat apostolique de Dahomé fut créé le 28 août 1860 et confié au séminaire des missions africaines de Lyon. Trois missionnaires arrivèrent au commencement de 1861 et inaugurèrent un apostolat d'autant plus méritoire qu'il ne peut progresser qu'avec une extrême lenteur. En 1860, M. Fava, nommé vice-préfet du Zanguebar, partit de l'île Bourbon et aborda l'île de Zanzibar, avec deux prêtres et six religieuses. Deux ans plus tard, cette nouvelle préfecture fut détachée de l'évêché de Saint-Denis et confiée à la congrégation du Saint-Esprit[2].

Un homme d'origine obscure mais de talents extraordinaires avait, depuis 1856, rétabli dans sa personne

1. Voy. l'*Univers*, 3 et 4 février 1876.
2. Voy. *Annales de la Propagation de la Foi*, année 1867.

l'ancien empire d'Abyssinie. Il avait changé son nom de Kassa en celui de Théodore. Ses sentiments parurent d'abord généreux, et il favorisa les missionnaires; mais il ne tarda pas à prendre toutes les habitudes d'un tyran barbare et ne craignit pas de retenir prisonniers des étrangers, missionnaires et autres, qu'il avait attirés à sa cour. Sir Robert Napier alla le punir à la tête d'une armée anglaise, et, non content d'avoir obtenu la liberté des prisonniers, réduisit Théodore à une mort désespérée et livra Magdala au pillage; mais il ne rendit pas la paix au pays. Le vicariat de l'Afrique centrale comptait seulement quatre stations et dévorait de nombreux missionnaires. En 1861, il fut remis aux mineurs observantins, qui se concentrèrent à Khartoum. En deux ans, 22 religieux succombèrent, et l'on n'en laissa que trois ou quatre pour prendre soin des catholiques. Deux commerçants français établis à Madagascar, M. Laborde et M. Lambert, avaient inutilement essayé de faire corriger la tyrannie de la reine Ranavalo par l'intervention de la France et d'assurer la sécurité aux missionnaires catholiques, victimes des intrigues du prédicant William Ellis. La reine étant morte le 15 août 1861, son fils Radama II, ami des Français, promulgua la liberté religieuse et fit avec la France un traité où les droits du catholicisme sont spécialement reconnus. Jouissant de la faveur déclarée du roi et de la reine, le vrai culte multiplia ses stations et ses adhérents. Mais au mois de mars 1863, des convulsionnaires (*Ramenanzanas*), dans un délire simulé, se mirent à publier des calomnies contre les prêtres catholiques et les Français. Une révolution éclata au mois de mai. Radama fut assassiné et sa femme proclamée reine sous le nom de Rasohérina. On maintint la liberté religieuse, mais le prédicant Ellis empêcha de ratifier le traité conclu par Radama avec la France et rejeta la responsabilité de ces événements sur les Français. Cependant il ne réussit pas à changer les dispositions bienveillantes de

la reine à l'égard des missionnaires, et ceux-ci purent continuer leurs travaux.

4. La question de l'esclavage, mêlée à des intérêts et à des passions politiques, excita aux États-Unis une guerre civile sans exemple. On venait, en 1860, d'élire un président, Abraham Lincoln, partisan connu de l'abolition de l'esclavage. C'était la condamnation des États du Sud, qui voulaient le maintenir. Dix États formèrent une confédération indépendante sous la présidence de Jefferson Davis. Le Nord les attaqua comme rebelles en 1861 et ne parvint qu'au printemps de 1865, après des efforts immenses et incessants, à écraser leur armée par un déploiement de forces prodigieuses. L'abolition de l'esclavage fut proclamée et le lien des États entre eux confirmé. Cette horrible guerre entrava ou ruina sur plusieurs points les travaux des évêques et des missionnaires, comme en témoigne le concile de Baltimore, tenu au mois d'octobre 1866. Mais la moisson se montrait abondante; on avait plus encore à créer qu'à rétablir. De nouveaux vicariats apostoliques s'étaient formés récemment dans les immenses contrées voisines des montagnes Rocheuses ; Pie IX en érigea encore quatre en 1868 et huit diocèses. L'année suivante, l'Amérique polaire, qui appartenait à la préfecture supprimée du pôle Nord, fut rattachée au Canada supérieur. Cependant les loges, qui pullulent en Amérique, avaient fondé en 1867 une société pour la destruction du catholicisme. Elle devait particulièrement favoriser les écoles publiques non confessionnelles, tandis qu'une autre ligue travaillait à supprimer la lecture de la Bible dans les établissements d'instruction. Par son message du 7 décembre 1867, le président Grant, demanda au congrès d'ordonner partout la création d'écoles publiques indépendantes de tout enseignement religieux, et d'interdire toute subvention des États ou des municipalités en faveur d'aucune religion.

Au Mexique, les conservateurs recouvrèrent la prépon-

dérance en 1858. Sous la présidence successive de Zuloaga et de Miramon, la vente des biens ecclésiastiques fut arrêtée et le clergé rétabli dans ses droits. Mais à la fin de décembre 1860, Miramon fut renversé par Juarez, qui rouvrit avec une nouvelle violence le cours de la spoliation et de la persécution. Comme les révolutionnaires ne respectaient pas plus les droits des puissances européennes et des étrangers résidant au Mexique que ceux de l'Église, l'Angleterre, la France et l'Espagne concertèrent une expédition. Après avoir obtenu les réparations demandées, le gouvernement français laissa voir un autre dessein, celui de régénérer le Mexique, avec l'aide du parti conservateur, en y créant un État nouveau ; l'Angleterre et l'Espagne se retirèrent ; la France se trouva lancée dans une entreprise lointaine qui, témérairement conçue et mal conduite, se tourna en désastre. Après la prise de Puebla et la fuite de Juarez, lé général Forey, commandant des troupes françaises, établit un comité exécutif formé des généraux conservateurs Almonte et Salas et de l'archevêque de Mexico. D'après le vœu de l'assemblée des notables, le gouvernement monarchique fut proclamé, et les désirs de Napoléon III firent déférer le titre d'empereur à l'archiduc Maximilien d'Autriche, le 3 octobre 1862. C'était une tâche immense que celui-ci acceptait ; il commença par s'aliéner le seul parti qui lui tendît les bras, en proposant un concordat que la cour de Rome refusa, et qui établissait la liberté des cultes, séparait l'état civil et l'état religieux, imposait au clergé la renonciation à ses biens, et lui donnait en retour un traitement de l'État. En France, l'opinion condamna les frais immenses que Napoléon III faisait en hommes, en matériel et en argent pour aider Maximilien à conquérir sur les bandes de Juarez de vastes provinces mal peuplées, amies de l'indépendance, et à organiser le nouvel empire. Une sourde mésintelligence se produisit entre Maximilien et le maréchal Bazaine, successeur de Forey. Les États-Unis, une fois la paix faite chez eux, se

déclarèrent pour Juarez, en vertu de leur maxime que l'*Amérique est aux Américains*. Il fut décidé que l'évacuation du Mexique par les troupes françaises se terminerait dans les premiers mois de l'année 1867. L'impératrice Charlotte, fille du roi des Belges, fit le voyage de Paris et ne réussit pas à changer la détermination qui s'était imposée à Napoléon III. Les angoisses de la situation altérèrent la raison de l'infortunée princesse. Généreux et brave, Maximilien refusa de quitter le Mexique à la suite des troupes françaises. Enfermé dans Queretaro, son dernier refuge, il fut livré par trahison et fusillé. Le pays, retombé sous le joug de Juarez, ne cessa d'être déchiré par la guerre civile.

La discorde ne règne pas moins à la Nouvelle-Grenade. En 1861, une révolution politique ranima la persécution contre l'Église. L'administration épiscopale fut soumise au contrôle du gouvernement, les jésuites expulsés, le représentant du Saint-Siège forcé de partir dans un délai de trois jours, tous les biens ecclésiastiques confisqués et vendus, le droit de posséder enlevé à l'Église, la liberté des cultes proclamée, toutes les congrégations religieuses supprimées, la promulgation de tout écrit pontifical interdite sous peine d'exil pour les ecclésiastiques et d'emprisonnement pour les laïques, la peine de l'exil aussi prononcée contre tout ecclésiastique qui refuserait de se conformer aux lois par lesquelles l'Église était dépouillée et contre ceux qui ne prêteraient pas serment à la Constitution et à toutes ces belles lois. Cette fois les révolutionnaires de la Nouvelle-Grenade n'avaient rien à envier à ceux de notre Constituante. Le clergé, sauf quelques traîtres, montra une admirable fidélité, mais le gouvernement ne recula devant aucune mesure de rigueur. Des évêques, des prêtres, des novices furent jetés dans les fers ou exilés sous des climats meurtriers. On menaça de poursuivre les religieuses expulsées jusque dans les maisons particulières qui leur offriraient un asile. Après avoir

souillé les églises et les couvents par le pillage et toutes sortes de désordres, on les changea en casernes. Le culte se trouva détruit.

A l'époque des massacres de Syrie, il y eut comme un soulèvement général du fanatisme mahométan qui s'étendit jusqu'à Bornéo et Sumatra, et le sang des chrétiens coula. Le progrès des missions de l'Océanie amena en 1863 la création d'une préfecture pour le grand archipel de Viti, qui fut détaché du vicariat de l'Océanie centrale.

LEÇON XLVIII.

1. Si nous reportons nos regards sur l'Europe pour étudier le mouvement doctrinal, nous trouvons encore en Allemagne, et particulièrement à l'université de Breslau, plusieurs partisans des idées de Günther. Le chanoine Baltzer, dans un ouvrage spécial, s'efforça de prouver que la doctrine de Günther sur la nature humaine n'était contraire ni à l'Écriture, ni à la Tradition, ni à l'enseignement du VIIIe et du XVe concile œcuménique. Puis, réduisant la controverse à ce point : « Y a-t-il pour le corps un principe vital réellement distinct de l'âme raisonnable, » il essaya d'établir que la réponse négative contient une hérésie. Dans une lettre du 30 avril 1860 à l'évêque de Breslau, Pie IX déclara qu'en écrivant à l'archevêque de Cologne que l'âme raisonnable est par elle-même et immédiatement la véritable forme du corps, il avait entendu non seulement fixer la doctrine catholique, mais la mettre en opposition avec les systèmes de Günther. Il ajoutait que la doctrine qui place dans l'âme humaine l'unique principe vital, loin d'être une hérésie, forme le sentiment le plus commun dans l'Église

et qu'elle est tellement liée aux dogmes révélés qu'on ne peut la nier sans errer dans la foi. Le principe même de la méthode rationaliste appliquée à la théologie fut condamné dans le docteur Frohschammer, par une lettre pontificale du 11 décembre 1862 à l'archevêque de Munich. *L'Index* avait déjà proscrit un des livres de Frohschammer sur l'origine des âmes ; on proscrivit également ses autres ouvrages : *Introduction à la philosophie, De la liberté de la science, Athenæum.* Quoique celui-ci eût répondu à ces condamnations par des attaques injurieuses, Pie IX ne montra pas moins la plus tendre sollicitude pour cette âme égarée. Sans aller aussi loin, beaucoup d'intelligences en Allemagne subissaient l'influence de ce courant, et cherchaient à s'affranchir, dans les matières philosophiques et théologiques, sinon de l'Écriture et de l'enseignement des Pères, au moins de l'autorité des congrégations romaines et des scolastiques. C'est ce qui attira l'attention du pape sur un congrès de théologiens et de savants qui se tint à Munich, au mois de septembre 1863. Grâce au souverain pontife, rien ne se fit sans le contrôle de l'archevêque, et après avoir appris par ce dernier que tout avait été digne de son approbation, Pie IX insista dans sa réponse, sur la nécessité de se soumettre aux décisions des congrégations et au sentiment commun des théologiens.

Sur la théorie de la connaissance, des controverses ardentes se poursuivaient entre catholiques. Les professeurs de l'université de Louvain, surtout M. l'abbé Ubaghs, soutenaient l'ontologisme. Le 18 septembre 1861, un décret de l'Inquisition romaine condamna les propositions suivantes et déclara qu'on ne pouvait les enseigner sûrement : « 1° La connaissance immédiate de Dieu, au moins habituelle, est essentielle à l'intellect humain, de sorte que sans elle il ne peut rien connaître : parce que c'est elle qui constitue la lumière intellectuelle. 2° Cet être que nous concevons dans toute chose et sans lequel nous ne concevons rien, est l'être divin. 3° Les univer-

saux, considérés *a parte rei*, ne sont pas réellement distincts de Dieu. 4° L'idée innée de Dieu en tant qu'être simplement dit renferme éminemment toute autre connaissance, en sorte que, par elle, nous connaissons implicitement tout être, à tous les points de vue où il est susceptible de connaissance. 5° Toutes les autres idées ne sont que des modifications de l'idée par laquelle nous concevons Dieu en tant qu'être simplement dit. 6° Les choses créées sont en Dieu comme la partie dans un tout, non pas dans un tout formel, mais dans un tout infini, très simple, qui pose ce qu'on peut appeler en quelque sorte ses parties en dehors de lui, sans souffrir en lui-même ni division ni diminution. 7° La création peut être ainsi expliquée : par l'acte spécial dont Dieu se conçoit et se veut lui-même comme distinct d'une créature déterminée, par exemple de l'homme, il produit la créature. » La discussion s'engagea sur le sens de ces propositions. M. Kersten, rédacteur du *Journal historique et littéraire de Liège*, y voyait l'ontologisme, et d'après M. Ubaghs, directeur de la *Revue catholique de Louvain*, c'était seulement le panthéisme que l'on proscrivait. Diverses explications avaient cours en France. L'université de Louvain était aussi incriminée à Rome pour cause de traditionalisme. Le cardinal d'Andréa, préfet de l'Index, et le P. Passaglia la défendaient contre monseigneur Malou, évêque de Bruges, et le P. Perrone. Après un avis donné en sa faveur par la majorité des consulteurs de l'Index, l'affaire fut déférée à l'Index et au Saint-Office réunis. Le cardinal d'Andréa, froissé, donna bruyamment sa démission, qui fut acceptée. Pie IX résolut de mettre un terme à ces disputes, qui avaient de l'écho jusqu'aux États-Unis, dans la revue publiée par M. Brownson. Par une lettre du 19 décembre 1861, au cardinal Sterckx, archevêque de Malines, le pape, sans porter de décision sur l'objet de la controverse, défendit aux partisans de l'une ou l'autre doctrine de la présenter comme l'unique,

la vraie, la seule admissible, propre à l'université catholique. Les professeurs de Louvain publièrent leur adhésion à la lettre pontificale, mais M. Kersten ranima la dispute sous une autre forme en leur reprochant de tenir dans leurs chaires un langage différent de celui de leur revue. Il fallut une nouvelle lettre de Pie IX au cardinal Sterckx pour produire le silence. Cependant l'Index poursuivait depuis 1843 la correction de la Logique et de la Théodicée de M. Ubaghs. Le 11 octobre 1864, l'auteur ne s'étant rendu à aucune observation, le cardinal Patrizzi annonça aux évêques belges que l'usage de ces livres et l'enseignement de la doctrine qu'ils contenaient étaient interdits jusqu'à revision[1].

2. Les divisions qui s'étaient produites parmi les catholiques français aboutirent à la formation sinon d'une doctrine, au moins d'un système de tendances imparfaitement définies qui semblait renouveler en certains points les erreurs du journal *l'Avenir* et qu'on a désigné sous le nom de catholicisme libéral. Au mois d'octobre 1860, M. de Cavour, parlant de la question romaine devant les députés piémontais, osa s'appuyer du nom de Montalembert pour dire que l'utilité reconnue de la liberté pour le réveil du sentiment religieux amènerait, avec le temps, la solution des difficultés. Dans sa réponse, où il repoussait toute solidarité avec les violences et les usurpations de la politique piémontaise, montrant qu'elle était précisément le contraire de la liberté, Montalembert formula ainsi sa pensée : « *L'Église libre au sein d'un État libre*, voilà pour moi l'idéal. J'ajoute que, dans la société moderne, l'Église ne peut être libre que là où tout le monde l'est. A mes yeux, c'est un grand bien et un grand progrès. Dans tous les cas, c'est un fait. » En avril 1861, M. de Cavour s'empara de la formule et annonça qu'une fois à Rome il la proclamerait :

1. Voy. *Annales de philosophie chrétienne*, 5e série, tome V, n° 27.

de la part de Montalembert, nouvelle réplique indignée et basée sur les faits. En même temps, Montalembert publiait son grand et admirable ouvrage, dédié à Pie IX : *Les Moines d'Occident*, et dans l'*Introduction*, datée de janvier 1860, il ne voyait d'enviable au moyen âge que la liberté, non la suprématie de l'Église. Une inscription gravée dans la chapelle de Montalembert, à la Roche-en-Breny, nous apprend que, le 13 octobre 1862, sa formule devint le lien d'une association militante entre lui et MM. de Falloux, Foisset, Augustin Cochin, Albert de Broglie, sous la direction de monseigneur Dupanloup[1]. Tous écrivaient dans le *Correspondant*. M. Foisset s'occupait de littérature et de philosophie. M. Augustin Cochin, doué d'un don charmant de style et de parole, était un économiste chrétien. M. Albert de Broglie, fils du ministre de Louis-Philippe, historien et publiciste, avait publié *l'Église et l'Empire romain au quatrième siècle*, ouvrage considérable auquel dom Guéranger reprocha une teinte de naturalisme; l'auteur l'offrit en 1866 à Pie IX, qui en le remerciant loua son dessein de faire ressortir l'action civilisatrice de l'Église. En 1862, les associations catholiques de Suisse et d'Allemagne firent naître l'idée d'une assemblée générale qui se tiendrait en Belgique. Cette idée se réalisa dès 1863, et plusieurs années de suite on entendit au congrès de Malines de brillants orateurs traiter tous les intérêts du catholicisme en présence des représentants de tous les pays de

1. Voici cette inscription :

In hoc sacello Felix Aurelianensis episcopus panem verbi tribuit et panem vitæ christianor. amicor. pusillo gregi qui pro Ecclesia libera in libera patria commilitare jamdudum soliti annos vitæ reliquos itidem Deo et libertati devovendi pactum instaurâre.

Die octob. XIII A. D. M.DCCC.LXII.

Aderant Alfredus comes de FALLOUX, Theophilus FOISSET, Augustinus COCHIN, Carolus comes de MONTALEMBERT, absens quidem corpore præsens autem spiritu Albertus princeps de BROGLIE.

l'Europe. Ces réunions eurent peu d'effets pratiques, faute d'un lien étroit entre leurs membres. Le nom de Pie IX y fut toujours acclamé et sa cause chaleureusement défendue; mais Montalembert y arbora aussi, dès le début, le drapeau du catholicisme libéral par un long discours qui n'est que le commentaire éloquent de sa formule et que les critiques dont il fut l'objet ont empêché de paraître dans l'édition complète de ses œuvres. Vint le *Syllabus*, dont le dernier paragraphe réprouve ceux qui soutiennent que, dans les temps modernes, la liberté des cultes est avantageuse à la religion et que le souverain pontife doit se réconcilier avec le libéralisme et la civilisation actuelle. Les incrédules se hâtèrent de signaler ce coup porté au catholicisme libéral comme un trait d'ingratitude du pape envers de zélés défenseurs. Ceux-ci ne trouvèrent peut-être pas l'acte pontifical opportun, et, dans certaines circonstances, ils en témoignèrent du mécontentement. Mais ils ne continuèrent pas moins de faire profession de foi au catholicisme et de dévouement au Saint-Siège. Seulement on put reprocher à leur soumission, dans ses complaisances pour la société moderne, de ne pas se borner à la distinction des principes et de l'application, de paraître s'imaginer une liberté absolue, égale pour tous, qui serait l'équité même, le progrès, et que le pape n'aurait pas eue en vue dans ses censures, ne frappant en réalité que les iniquités les plus criantes commises au nom d'une fausse liberté et d'une prétendue civilisation. Plusieurs des prélats qui cherchèrent à réconcilier l'opinion avec le *Syllabus* n'évitèrent pas tout à fait cet écueil, et le bref de félicitations adressé à monseigneur Dupanloup n'est pas, pour ce motif, sans quelques réserves. D'autres, comme monseigneur Pie, n'hésitèrent pas à se réjouir de voir le souverain pontife condamner « le naturalisme politique, érigé en dogme des temps modernes par une école sincèrement croyante, mais qui se met en cela d'accord avec la société déchris-

tianisée au sein de laquelle elle vit[1]. » L'abbé Darboy avait succédé à monseigneur Morlot comme archevêque et comme sénateur. Par un discours fort habile, ce prélat, dévoué à l'empire, eut le crédit de terminer d'une manière fort pacifique une discussion menaçante soulevée au Sénat contre les ultramontains et les jésuites, mais ce ne fut pas sans faire des concessions excessives sur les articles organiques. Dans son mandement pour le carême de 1865, il parut aller plus loin encore et supplier le saint-père de se réconcilier avec la société moderne. Il avait aussi méconnu un jugement de Rome à propos de la suspense portée contre un curé, soumis à la visite les couvents des jésuites et des capucins, malgré des exemptions formelles; présidé aux obsèques du maréchal Magnan, grand-maître des francs-maçons, sans prendre garde aux insignes à peine dissimulés sur le catafalque. Pour ces actes, et plus encore à cause de ses idées libérales, le prélat reçut un blâme sévère du pape, par une lettre du 26 octobre 1865[2]. Outre la France et la Belgique, le catholicisme libéral compta aussi de nombreux et puissants sectateurs en Allemagne.

3. Quant à la raison séparée de la foi, elle allait s'évanouissant dans l'impuissance et la honte. Cousin, mort en 1867, avait survécu au règne de l'éclectisme. La philosophie spiritualiste comptait quelques représentants distingués, mais n'exerçait de réelle influence qu'à la condition, assez rare, de se faire chrétienne[3]. Le positivisme s'emparait de la domination et, dénaturant la *science*, prétendait la substituer à la *philosophie*. Le naturaliste

1. Voy. dans les *Œuvres* de monseigneur Pie, *discours* au synode diocésain, uillet 1865.

2. Cette lettre, après avoir circulé de main en main, fut imprimée à Genève et reproduite par M. Émile Ollivier dans son 19 *Janvier*.

3. Voy. *La Philosophie et le Concile*, *Lettres d'un philosophe socratique à Mgr Mermillod*, par M. Charaux, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Grenoble.

anglais Darwin publia en 1859 sa théorie sur l'*Origine des espèces par voie de sélection naturelle* et fut appuyé par l'allemand Charles Vogt. Le transformisme fut posé immédiatement comme la négation des origines bibliques et accueilli par les esprits qui, franchement ou non, veulent tout ramener aux forces matérielles[1]. Ainsi l'homme, au lieu d'avoir Dieu pour créateur et Adam pour premier père, reconnaîtrait la matière pour son principe et saluerait son ancêtre dans quelque singe perfectionné. Moleschott, obligé de quitter l'Allemagne, porta son matérialisme à Zurich et ensuite à Turin, où il exerça la médecine tout en occupant une chaire de l'université. L'économiste anglais Stuart Mill, s'étant tourné vers la philosophie, fit la critique du positivisme d'Auguste Comte et trouva encore moyen de le dessécher. Il en bannit toute morale dérivant d'un autre principe que l'égoïsme, toute idée d'autorité politique, la religion même de l'humanité, et ne laissa subsister que la philosophie des sciences et de l'histoire, en la modifiant et la complétant sur plusieurs points. En 1862, un autre Anglais, Herbert Spencer, s'emparant de l'idée darwinienne de l'évolution, commença la construction d'un système de philosophie, où tous les phénomènes sont ramenés à la même loi, à la même source, sans distinction d'esprit ni de matière. Les partisans de ces diverses philosophies étaient obligés de conclure à la *morale indépendante*, c'est-à-dire à un arrangement de la vie humaine qui ne suppose ni une autorité supérieure ni une sanction, en d'autres termes à la négation de la morale. Toutes ces doctrines se vulgarisant en France, le matérialisme était ouvertement professé à la faculté de médecine de Paris, et, en 1863, M. Littré serait entré à l'Académie sans l'énergique opposition de monseigneur Dupanloup, qui dénonça ces dégradantes et péril-

1. *L'Homme-singe et nos savants*, par A. Haté, S. J., de la bibliothèque de la *Controverse*.

leuses aberrations dans son *Avertissement aux pères de famille et à la jeunesse*. La même année, M. Ernest Renan causa un immense scandale par la publication de la *Vie de Jésus*, et essaya de l'étendre davantage par une édition populaire. Avec un léger vernis d'érudition qui fit rire les exégètes allemands, un style flottant et une mise en scène de roman, il réduisit Notre-Seigneur au rôle d'enthousiaste; il lui en attribue l'inconstance, les faiblesses, les bizarreries et aussi les calculs, et il le proclame en même temps le plus grand des hommes pour avoir établi plus qu'aucun autre dans le monde le sentiment de l'idéal, du divin. M. Ernest Renan avait été nommé, l'année précédente, à la chaire d'hébreu du collège de France, et dès sa leçon d'ouverture, il avait provoqué des manifestations hostiles qui l'empêchèrent de faire son cours. Le soulèvement de l'opinion contre son livre le fit destituer. L'*Index* et plusieurs évêques le condamnèrent expressément. M. l'abbé Freppel, alors professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne et dont le cours offre une histoire savante et critique de la Tradition depuis les Pères apostoliques jusqu'à Origène; monseigneur Plantier, évêque de Nîmes; monseigneur Parisis, monseigneur Gerbet, le réfutèrent. D'ailleurs les bases mêmes de son système se trouvaient ruinées d'avance par les travaux des plus savants exégètes français, tels que son ancien professeur d'hébreu à Saint-Sulpice, M. Le Hir, M. l'abbé Glaire, chanoine de Paris, M. l'abbé Meignan, alors professeur à la Sorbonne, depuis évêque de Châlons, le P. de Valroger, etc. Contre le profanateur du nom de Jésus, un membre distingué de l'Académie des sciences, M. Dumas, fit entendre au sein du Sénat une protestation indignée.

4. Ce que nous avons dit des marques de dévouement données par la France à la cause pontificale suffit pour faire pressentir que la sève catholique n'était pas tarie. La béatification de Benoît-Joseph Labre, de Marguerite-Marie Alacoque, de Françoise d'Amboise, occasionnèrent de

magnifiques démonstrations de piété. De splendides églises furent construites ou restaurées, et c'est justice de dire que le gouvernement y donna souvent son concours. En 1859, Lacordaire amena une colonie de son institut dans l'antique cloître de Saint-Maximin, en Provence, et commença la restauration du pèlerinage de la Sainte-Baume, en l'honneur de sainte Madeleine[1]. Monseigneur Guibert, archevêque de Tours, entreprit la reconstruction de la basilique de Saint-Martin. Une association de missionnaires diocésains, obscurément commencée à Issoudun, créa un nouveau centre de pèlerinage où Marie est invoquée de tous les points du globe sous le titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur[2]. En 1863, les Trappistes[3] s'installèrent courageusement dans les Dombes, pour en entreprendre l'assainissement.

Cependant la politique révolutionnaire suivie au dehors par le gouvernement devait l'amener à une persécution religieuse plus ou moins dissimulée à l'intérieur. En 1860, dans un mémoire à l'empereur, M. Rouland, ministre des cultes, indiquait les moyens suivants de restreindre l'influence de l'Église : empêcher l'accroissement des congrégations religieuses et les libéralités en leur faveur, soutenir l'enseignement laïque et l'université, enchaîner le plus possible l'action de la papauté et de la nonciature en France, interdire peu à peu les conciles provinciaux, supprimer les journaux religieux, encourager l'étude des anciennes libertés gallicanes, surveiller activement les associations laïques, gagner l'épiscopat et à son défaut le clergé inférieur par un régime de protection et de déférence. Dans les discussions religieuses, tous les journaux favorables à l'Église furent diversement frappés ; aucun des journaux hostiles n'eut à subir les mêmes ri-

1. Voy. *Sainte Madeleine et la Sainte-Baume*, Paris, Adrien Le Clère.
2. Voy. *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, par madame Ernest Hello.
3. Voy. *Les Moines et leur influence sociale*, par l'abbé F. Martin.

gueurs; jusqu'en 1864, on avait autorisé dix journaux ou revues hostiles, un seul favorable. Le ministère savait réduire par mille moyens la liberté de l'enseignement secondaire et la diffusion des congrégations enseignantes. Les conférences de Saint-Vincent de Paul étaient reliées entre elles par la direction venue d'un conseil central et d'un président général. Sans aucun motif, M. de Persigny, ministre de l'intérieur, les mit en demeure, au mois d'octobre 1861, de recevoir leur président général du gouvernement ou de vivre isolées. Presque toutes optèrent pour la vie isolée; quelques-unes aimèrent mieux se dissoudre ou du moins cesser leurs réunions. Les éloquentes et sages protestations des évêques et des députés catholiques ne purent faire retirer cette mesure, dont le caractère odieux était encore aggravé par ce fait que, dans le même temps, le maréchal Magnan devenait grand maître de la franc-maçonnerie, sauf les loges du rite écossais, qui n'acceptèrent pas cette dépendance du gouvernement. La police et l'administration eurent ordre de surveiller de près les actes de l'épiscopat, la prédication, les démarches de tous les membres du clergé. M. Duruy, connu pour avoir sacrifié, dans un cours élémentaire d'histoire, non seulement aux préjugés révolutionnaires, mais aux théories darwiniennes et positivistes, fut nommé ministre de l'instruction publique en 1863. Le scandale de cette nomination fut augmenté par la tentative que fit le ministre pour rendre l'instruction primaire gratuite et obligatoire et pour organiser l'instruction secondaire des filles. Le premier projet fut absolument repoussé; le second reçut un commencement d'exécution, mais succomba devant les répugnances de l'opinion et les vives critiques de monseigneur Dupanloup, qui, dans sa lutte contre les tendances de M. Duruy, reçut l'adhésion de tout l'épiscopat. D'autres mesures qui, par elles-mêmes, auraient pu être bonnes, contribuèrent, vu la situation des esprits et les dispositions du ministre, à inquiéter les conservateurs et

les catholiques : ainsi le rétablissement de l'agrégation de philosophie, le remaniement des programmes du baccalauréat et la réunion des études littéraires et scientifiques, l'autorisation et la propagation des cours libres, l'enseignement dans les lycées de l'histoire contemporaine. Napoléon III lui-même commença en 1865 la publication d'une grande *Vie de César*. Dans l'introduction, il émit des idées analogues à celles de l'école panthéiste et fataliste sur le rôle des grands hommes et sur la manière de les juger. M. Sainte-Beuve, célèbre critique, membre de l'Académie française et sénateur, faisait hautement profession de scepticisme et de matérialisme ; il osa inaugurer, en compagnie du prince Napoléon et de M. Ernest Renan, les dîners gras du vendredi saint. Au printemps de 1870, sa mort fut un autre scandale : il voulut mourir et être enterré sans aucun acte religieux. Le luxe, la cupidité, le sensualisme formaient le caractère de cette société qui rappelait le Bas-Empire et la France de Louis XV. Une exposition universelle des arts et de l'industrie s'ouvrit à Paris le 1er avril 1867 et dura jusqu'au mois de novembre. On y vit les signes éblouissants de la prospérité matérielle ; rien de grand, rien de supérieur dans l'ordre moral. L'empereur d'Autriche, le czar de Russie, les rois de Prusse, de Belgique, de Bavière, de Portugal, de Suède, le sultan de Constantinople, grand nombre de princes, y parurent. On les vit courir aux divertissements les plus vulgaires et le théâtre les amusa par d'impures et niaises féeries. L'oubli des choses divines descendait jusque dans le peuple et le disposait aux plus mauvaises passions.

5. Les grands travaux exagérés et luxueux, les guerres ruineuses, la profusion des gros traitements, les déceptions diplomatiques en Italie, en Allemagne, au Mexique, le prestige militaire acquis par la Prusse au détriment du nôtre, avaient atteint l'empire dans les principes de cette force matérielle sur laquelle il comptait tant ; des traités

de commerce qui, à partir de 1860, lancèrent le pays dans les voies de la liberté commerciale, sans qu'il y fût préparé, mécontentèrent beaucoup d'industriels ; le crédit de l'agriculture et de l'industrie souffrit, en outre, de la faveur accordée à des emprunts étrangers par des motifs qui n'avaient rien de national et de patriotique ; la politique impériale ayant changé n'inspira plus de confiance aux conservateurs. Peu à peu Napoléon III fut contraint de se dessaisir d'une partie de la responsabilité et des pouvoirs que la constitution concentrait dans ses mains ; les révolutionnaires et les partisans du régime parlementaire se servirent des libertés concédées pour en conquérir d'autres ; la marche du gouvernement à l'intérieur ne rencontra pas moins d'écueils que sa politique extérieure.

Le premier pas vers les libertés parlementaires avait été fait après les annexions piémontaises ; le second fut provoqué par le triomphe de M. de Bismarck, qui obligeait l'empereur à demander au pays la reconstitution de l'armée. Un des *cinq*, M. Emile Ollivier, se ralliant à l'empire, eut part à cette détermination, sans réussir toutefois à supplanter M. Rouher, dont il devint dès lors le rival et que dans un discours il qualifia de *vice-empereur*. C'est à M. Rouher, ministre d'État, que, le 19 janvier 1867, Napoléon III adressa une lettre célèbre. Désormais les ministres devaient aller eux-mêmes, en vertu d'une délégation impériale, défendre devant les Chambres leur administration et leurs projets de lois. L'adresse était supprimée et remplacée par le droit d'interpellation. Une loi sur la presse et sur les réunions publiques était annoncée. Ces deux lois furent votées en 1868. Pour les journaux, on supprima l'autorisation préalable et on les rendit justiciables des tribunaux correctionnels. Quelques feuilles catholiques profitèrent de la liberté : l'*Univers* reparut à côté du *Monde* qui en avait continué les traditions, mais surtout la presse impie et licencieuse pul-

lula. Quant aux réunions publiques, on autorisa, moyennant quelques formalités, celles qui n'avaient pas pour objet les matières politiques ou religieuses, et les réunions électorales jusqu'aux cinq derniers jours avant les élections. Ce fut le signal d'attroupements séditieux qui ressemblaient à des commencements d'émeute. On vota aussi une loi militaire qui portait la durée du service de sept à neuf ans, cinq sous les drapeaux, quatre dans la réserve, et versait pour cinq ans dans une garde nationale mobile, appelée à l'activité en cas de guerre, les favorisés du sort et les remplacés. L'opposition ne se contenta pas de soumettre cette loi à des discussions techniques; des théoriciens, absolument étrangers à l'art militaire, tels que M. Jules Favre, Emile Ollivier, Jules Simon, prétendirent que le meilleur moyen de vaincre le militarisme prussien, c'était le désarmement, ou qu'il fallait supprimer les armées permanentes et armer tous les citoyens. La tribune et la presse frappèrent la loi d'impopularité, et le gouvernement n'osa rassembler la garde nationale mobile, dans la crainte de fournir des éléments à l'émeute. Les réunions publiques qui se tinrent à Paris et ailleurs pendant l'hiver de 1868-1869, montrèrent à quelle perversité d'idées certaines intelligences étaient parvenues et jetèrent de terribles ferments dans les masses populaires. A propos de divers sujets, on éluda la loi qui interdisait les questions religieuses et sociales ; on glorifia le divorce et l'on insulta l'Église qui le réprouve; on prêcha les unions libres; on accusa les jésuites d'ignorance, de servilisme, de cruauté, de corruption; des orateurs dirent: *La messe, c'est le mal;* ou : *Je ne connais pas Dieu.* Par là on peut se faire une idée des violences qui éclatèrent dans les réunions électorales. Les élections eurent lieu le 23 et le 24 mai. La candidature officielle plus ou moins déguisée obtint encore une immense majorité en province. Les catholiques se divisèrent en deux partis : celui de l'*Univers*, qui

demandait aux candidats d'être catholiques avant tout, de défendre la souveraineté pontificale et la liberté de l'Église ; celui de l'*Union libérale,* formé par les catholiques libéraux et de nombreux organes de la presse modérée, qui voulait des hommes dévoués aux libertés constitutionnelles et parlementaires. Presque partout des catholiques ou des conservateurs se présentèrent, adhérant au programme de l'*Univers ;* beaucoup réussirent. Mais le parti libéral conquit des sièges nombreux. A Paris et dans les grandes villes, ce furent les révolutionnaires les plus avancés, les radicaux, les intransigeants ou les irréconciliables, qui triomphèrent. Parmi les élus de Paris, on remarquait le pamphlétaire Rochefort, de son vrai nom comte Henri de Rochefort-Luçay, qui n'avait d'autre mérite qu'une raillerie mordante et ne respectait pas plus la religion ni aucune autorité que le gouvernement impérial. Maïs le plus considérable était M. Léon Gambetta, jeune avocat, que son tempérament et son genre d'éloquence prédestinaient à être le chef de ce qu'il appela les *nouvelles couches* de la démocratie, désireuses de renverser l'empire et de constituer une république où elles auraient la prépondérance. Avec ces hommes nouveaux et les parlementaires ou les républicains de la Chambre précédente, on voyait des personnages plus ou moins fameux qui s'étaient décidés à profiter de l'amnistie générale accordée en 1859 et à revenir de la terre étrangère ; ils avaient de leurs compagnons dans la presse et dans les centres d'agitation, prêts comme eux à ressaisir la proie dont le coup d'État du 2 décembre les avait frustrés. Des troubles, des manifestations menaçantes accompagnèrent les élections en plusieurs endroits. La vérification des pouvoirs fut très longue, fertile en orages et en scandales.

6. Napoléon III s'abandonna décidément au parti libéral. Un message du 11 juillet annonça le régime parlementaire. M. Rouher et M. Duruy sortirent du ministère.

Le sénatus-consulte du 6 septembre établit la responsabilité ministérielle, et reconnut aux députés le droit d'initiative, d'interpellation et d'amendement. Le Sénat reçut celui d'opposer son *veto :* ses séances devinrent publiques. Toutefois ce ne fut qu'au 2 janvier 1870 que M. Emile Ollivier reçut la mission de former un cabinet vraiment parlementaire, où il eut le rôle de président sans en prendre le titre, et dont les membres principaux étaient M. Buffet, aux finances, et M. le comte Daru, aux affaires étrangères. La licence des clubs et de la presse allait toujours croissant. Les institutions, les principes, les hommes du pouvoir, la dynastie, le souverain, étaient l'objet d'ignobles outrages. La situation était plus sombre qu'à la veille de 1848. Pendant des mois, ce grand pays de France chercha une distraction à ses angoisses, en s'occupant d'un scélérat nommé Troppmann, qui avait voulu s'enrichir par l'assassinat d'une famille tout entière. Peu après l'installation du ministère Ollivier, Pierre Bonaparte, cousin de Napoléon III, tua d'un coup de revolver, dans son salon, un obscur employé du journal de M. Rochefort, Victor Noir, qui venait le provoquer en duel. La haute cour réunie à Tours ne condamna le prince qu'à une réparation pécuniaire, mais les funérailles de sa victime avaient occasionné une de ces manifestations ou plutôt de ces tentatives d'émeute qui se multipliaient sans cesse. Dans les grandes usines du Creusot, une grève deux ou trois fois renouvelée nécessita l'intervention des troupes. Depuis 1864, les grèves s'étaient multipliées, grâce à une loi sur les coalitions dont M. Emile Ollivier avait été le rapporteur. Napoléon III, de concert avec son ministre, jugea utile de retremper sa dynastie dans le suffrage populaire. Le Sénat fut dépouillé de son pouvoir constituant, et la nation convoquée, le 8 mai, pour ratifier par un plébiscite la transformation de l'empire autoritaire en gouvernement parlementaire et libéral. Les parlementaires virent dans

cet appel direct à la nation un moyen de revenir au despotisme, et déclarèrent qu'ils s'abstiendraient. MM. Daru et Buffet déposèrent leurs portefeuilles. Partagés entre la crainte de favoriser les tendances du gouvernement à méconnaître les droits de l'Église et celle de ruiner le dernier rempart opposé à la démagogie, le clergé et les catholiques donnèrent généralement un vote favorable. La nation scella de nouveau son alliance avec l'empire par sept millions et demi de suffrages. Mais l'agitation plébiscitaire avait augmenté le malaise social; quoi qu'on ait dit alors de l'affectation du gouvernement à montrer le *spectre rouge*, quoi qu'on ait pensé des complots découverts à propos par la police, il est trop certain que les agitations de la rue, l'effervescence des agglomérations ouvrières, la diffusion de feuilles incendiaires jusque dans les casernes, les excès des clubs et des journaux, créaient un péril d'autant plus grand qu'il n'était pas seulement l'œuvre d'un parti politique mais de la révolution cosmopolite.

7. Depuis 1859, les associations ayant pour but de constituer le gouvernement, la vie sociale de l'humanité, ou la science, en dehors de Dieu et de l'Église, avaient pris un grand développement, secondé par l'action de la franc-maçonnerie. Le congrès des maîtres d'école autrichiens, tenu à Vienne en 1867, se fit surtout remarquer par le rationalisme, l'irréligion, la haine du pouvoir ecclésiastique. En 1862, à Bruxelles, la franc-maçonnerie belge forma le premier groupe de *solidaires*, c'est-à-dire de personnes qui s'engagent à ne recevoir le secours des ministres de la religion ni pour aucun acte de la vie, ni pour la mort, et à se surveiller mutuellement dans l'accomplissement de cette promesse. Cette secte maçonnique ne tarda pas à se propager en France et en Italie. Une autre fondation de la franc-maçonnerie fut, en 1865, la *Ligue d'enseignement belge*, qui soutient des écoles sans religion au moyen du *denier* des écoles. L'année

suivante, M. Jean Macé la transporta en France et en Algérie, avec l'actif concours du ministère de l'instruc-truction publique dirigé par M. Duruy[1]. C'est aussi la Belgique qui vit se former le *Congrès des étudiants ;* il se tint à Liège en 1865 et à Bruxelles en 1867. La jeunesse révolutionnaire de toute l'Europe y fut représentée par ses membres les plus violents; on y entendit d'infernales attaques contre Dieu et les erreurs les plus radicales contre la société, la négation même de l'idée de patrie. Des rationalistes et des révolutionnaires modérés de France avaient établi à Bruxelles, en 1862, l'*Association internationale pour le progrès des sciences sociales*, dont le congrès se tint tous les ans jusqu'en 1867. Quoiqu'on y remarquât mademoiselle Clémence Royer, célèbre par une traduction des ouvrages de Darwin et par son positivisme ouvertement impie, ces congrès n'allèrent pas au delà du rationalisme de M. Jules Simon et de ses plans de réforme économique.

La vaine confiance que Napoléon III, au milieu des difficultés soulevées par sa politique, avait montrée pour les congrès de souverains, remit en honneur l'idée des *Congrès de la paix* qui, de 1847 à 1850, avaient réuni, dans diverses capitales, des hommes éminents de toute opinion et de toute croyance. Un économiste distingué, M. Frédéric Passy, fonda en 1867 la *Ligue internationale et permanente de la paix*, où l'on vit entrer un saint-simonien devenu sénateur de l'empire, M. Michel Chevalier, le grand industriel Arlès-Dufour, le P. Gratry, le P. Hyacinthe, religieux carme, qui venait d'acquérir une réputation plus éclatante qu'incontestée comme prédicateur des conférences de l'Avent à Notre-Dame de Paris, le grand rabbin Isidor, le pasteur protestant Martin Paschoud, etc. Ce mélange parut alarmant pour la pureté des doctrines, et quoique les fondateurs eussent eu soin

1. Voy. *La Ligue de l'Enseignement*, par Jean de Moussac.

de borner strictement leur programme à la revendication de la paix, le P. Hyacinthe n'évita pas cet écueil dans le discours qu'il prononça à la séance du 24 juin 1869; une phrase où l'orateur parut mettre sur le même rang le judaïsme, le protestantisme et le catholicisme, fit grand scandale. Mais en face de cette société et à la même date, parut la *Ligue internationale de la paix et de la liberté*, qui recruta ses adhérents parmi les révolutionnaires avancés et les chefs du positivisme. Le premier congrès fut convoqué à Genève, le 9 septembre 1867. Afin d'y assister, les membres de l'*Association internationale pour le progrès des sciences sociales* suspendirent leur réunion annuelle. Une autre société, d'un caractère différent, devait y trouver l'occasion de se compléter. Des ouvriers français, délégués, en 1862, à l'exposition universelle de Londres, y conçurent l'idée d'une association des travailleurs en vue d'équilibrer les rapports du capital et du travail. Mais si quelques-uns songèrent à se renfermer pour ce dessein dans le respect de la propriété et des lois de leur pays, les autres entrèrent hardiment dans les voies du socialisme. C'est ainsi que l'*Association internationale des Travailleurs* fut fondée en 1865. Mazzini avait proposé des statuts qui ne furent pas acceptés. On adopta ceux du socialiste allemand Karl Marx. Ils créaient une fédération entre les sections de tous les pays, et admettaient des hommes de toute condition. Beaucoup de révolutionnaires modérés entrèrent dans l'association sans connaître l'esprit violent et subversif qui l'animait. Elle patronna en France les grèves qui suivirent la loi sur les coalitions. En septembre 1867, elle tenait un congrès à Lausanne. Plusieurs de ses membres furent délégués à celui de Genève, dont la présidence avait été déférée à Garibaldi. Le grossier forban, par ses attaques contre la religion et la papauté, révolta la population honnête, qui le réduisit à partir au milieu des huées et des sifflets, mais la plus audacieuse impiété ne continuait pas moins de s'afficher et les plus

sinistres complots de se préparer. Le socialisme russe, par l'excès de ses négations, était devenu le *nihilisme*, terme expressif mais juste, et son chef Bakounine fit admettre en 1869, comme section de la société de Karl Marx, l'*Alliance internationale de la démocratie socialiste*. Le gouvernement français poursuivit plusieurs fois le conseil parisien de l'association, notamment à l'époque du plébiscite, sans arriver à le détruire.

Évincé par les *Travailleurs*, Mazzini ne resta pas dans l'inaction. Devenu l'ennemi de Victor-Emmanuel et de Napoléon III, il disposa les sociétés secrètes à seconder les desseins de Bismarck contre la France et fonda l'*Alliance républicaine universelle*, qui s'établit à New-York en 1867 et l'année suivante en Italie. Il avait dressé un plan de soulèvement général que l'issue du vote plébiscitaire fit échouer. La franc-maçonnerie était l'âme et fournissait les principaux éléments de toutes ces associations. Au jour et à l'heure même que s'ouvrit le vingtième concile œcuménique, 700 délégués des loges de toutes les parties du monde inaugurèrent à Naples l'anti-concile, sous la présidence du député italien Ricciardi. Cette réunion ne tarda pas à être dissoute par le gouvernement, à cause des manifestations républicaines ou hostiles à la France qu'elle provoqua. Mais elle avait eu le temps de tracer un programme impie et anarchique qui allait être répandu dans les loges du monde entier.

Ainsi minée par des conspirations souterraines, la société savait d'autant moins se défendre qu'elle sentait en même temps l'équilibre européen ébranlé et qu'elle voyait les faits accomplis prévaloir sur le droit. Napoléon III avait dit : « L'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes. » L'Europe ne connaissait plus que la force matérielle. Partout on armait avec frénésie; on inventait des fusils, des canons, des mitrailleuses; on remplissait les arsenaux; de tous les citoyens on faisait des soldats. Au

milieu de cette confusion, de ces terreurs, de ces abaissements, l'Église tenait la promesse faite par Pie IX ; elle manifestait la vérité divine dans une nouvelle splendeur au concile du Vatican.

LEÇON XLIX.

1. Le 29 juin 1868, Pie IX publia la bulle d'indiction du concile. L'ouverture en était fixée au 8 décembre 1869, dans la basilique Vaticane ou de Saint-Pierre. Pour la première fois depuis Constantin, les princes ne furent pas invités à envoyer leurs représentants, tant la dissolution de la chrétienté était manifeste. Le souverain pontife les priait seulement de faciliter le voyage des membres du concile. Une lettre apostolique du 8 septembre invita les évêques schismatiques d'Orient, en vue de la réunion. Une seconde du 13 septembre exhorta les protestants et les autres hérétiques à saisir cette occasion de se réconcilier avec l'Église[1]. Le patriarche grec de Constantinople refusa la lettre pontificale et fut imité par les évêques dissidents, sauf par l'un des patriarches arméniens, qui promit de se rendre au concile. Mais grand nombre de laïques et de prélats en furent touchés et laissèrent voir un mouvement d'inclination vers l'unité.

Les anglicans déclarèrent qu'ils ne pouvaient accepter

1. Sur le concile du Vatican : Monseigneur Fessler, *Le concile du Vatican*, trad. par M. Emmanuel Cosquin ; monseigneur Manning, *Instruction pastorale*, trad. par M. Chantrel, avec le titre d'*Histoire du concile œcuménique du Vatican* ; monseigneur Conrad Martin, *Les travaux du concile du Vatican* ; P. Sambin, *Histoire du concile œcuménique du Vatican* ; la collection des journaux *l'Univers*, *le Monde*, *l'Union*. Le soin d'écrire l'histoire officielle du concile a été confié à monseigneur Cecconi, archevêque de Florence.

l'invitation de Pie IX, parce qu'on ne reconnaissait pas le caractère de leurs évêques; les pasteurs calvinistes de Genève, parce qu'on ne révoquait pas les anathèmes du concile de Trente; l'église évangélique de Berlin, parce que cette invitation était un empiétement sur son autorité. Le docteur Cumming, de l'église d'Écosse, fit demander à monseigneur Manning si les non-catholiques seraient admis à présenter devant le concile les arguments favorables à leurs croyances. Monseigneur Manning en référa au pape, qui, par deux brefs, du 4 septembre et du 30 octobre 1869, répondit que cela ne pouvait se faire au concile mais bien devant des théologiens désignés par lui. L'appel de Pie IX aux hérétiques produisit néanmoins cet effet, d'amener beaucoup d'âmes à réfléchir sur leur séparation d'avec le centre de la foi, et c'était là sans doute ce que le souverain pontife en espérait[1]. Pour préparer les travaux du futur concile, le cardinal Caterini rédigea un *syllabus* de questions qui fut adressé à tous les évêques. Les réponses étaient transmises, suivant leur objet, à l'une des six congrégations, composées des prêtres les plus doctes de tous les pays et présidées toutes par un cardinal. Au-dessus d'elles se trouvait la commission centrale ou congrégation cardinalice dirigeante, entièrement composée de cardinaux et présidée par le cardinal Patrizzi. Touchés de la grandeur d'âme de Pie IX qui, au milieu de ses épreuves, ne songeait qu'à faire resplendir davantage l'unité et les beautés de la foi, les fidèles du monde entier célébrèrent avec enthousiasme, le 11 avril 1869, le cinquantième anniversaire de son sacerdoce, et le même jour, un jubilé fut annoncé, à partir du 1er juin suivant jusqu'à la clôture du concile, pour implorer le secours de la sagesse et de la puissance divines.

2. Déjà, aux instructions que les évêques et les écrivains catholiques publiaient sur le concile et contre les

1. Monseigneur Plantier, *Les Conciles généraux.*

commentaires de la mauvaise presse, s'était mêlée une controverse qui tout de suite devint ardente. Beaucoup des faits les plus importants que nous avons racontés avaient tourné l'attention vers le dogme de l'infaillibilité personnelle du souverain pontife, en tant que docteur suprême et universel. C'était l'attente générale que le concile aurait à s'en occuper, et dès qu'on s'en occuperait, il n'était pas possible que ce ne fût l'objet capital des délibérations. On a reproché aux jésuites, rédacteurs de la *Civiltà cattolicà*, d'avoir porté devant le public, par un article du 6 février 1869, ainsi que monseigneur Dechamps, archevêque de Malines, par son livre : *L'infaillibilité et le concile général*, une discussion qui devait être réservée au secret des réunions conciliaires. Monseigneur Dechamps et les jésuites réclamaient la définition de l'infaillibilité pontificale ; les jésuites espéraient même qu'elle se ferait par acclamation. Quoi qu'on pense de cette initiative, il ne paraît pas douteux que monseigneur Maret, évêque de Sura *in partibus* et doyen de la Sorbonne, eût bien avancé dès lors la composition de l'ouvrage volumineux et fort étudié qu'il publia le 14 septembre 1869 sous ce titre : *Du concile général et de la paix religieuse*. Monseigneur Maret n'admettait pas l'infaillibilité pontificale autrement que Bossuet. Loin de vouloir à ce sujet une nouvelle définition, il demandait la tenue décennale du concile. Monseigneur Pie, monseigneur Plantier, monseigneur de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, soutinrent hautement monseigneur Dechamps. Monseigneur Darboy, monseigneur Ginoulhiac, évêque de Grenoble, monseigneur Place, évêque de Marseille, monseigneur David, évêque de Saint-Brieuc, sans favoriser nettement la thèse de monseigneur Maret, signalèrent le danger d'une définition prématurée, intempestive, et firent appel à l'esprit de modération et de prudence. En Angleterre, monseigneur Manning, successeur de monseigneur Wiseman au siège de Westminster,

se prononça pour la définition, tandis que le P. Newman se rangeait du côté des gallicans. En Allemagne, monseigneur Héfélé, récemment nommé évêque de Rottembourg, qui avait acquis une grande réputation par son enseignement à l'université de Tubingue et par son *Histoire des conciles*, dirigeait l'opposition modérée; mais le célèbre Dœllinger dépassait toute mesure, et sous l'influence du ministère bavarois, montrait ouvertement des dispositions schismatiques. L'opposition est modérée, voilée même, dans l'instruction collective des évêques allemands, réunis à Fulda le 6 septembre, et dans le mandement de monseigneur de Ketteler, évêque de Mayence, car ces documents ne paraissent avoir d'autre but que de prémunir les fidèles contre la crainte de voir le concile semer la division par un enseignement inopportun. On pouvait y voir la réponse à la lettre des laïques de Coblentz à l'évêque de Trèves, laquelle avait paru au mois de juillet. Ceux-ci ne se contentaient pas d'ailleurs d'exprimer la crainte que de nouveaux articles de foi ne fussent des obstacles à la réunion des protestants; ils demandaient, outre le rétablissement des synodes nationaux, provinciaux et diocésains, l'abandon de toutes les prétentions théocratiques du moyen âge, le maintien d'une éducation religieuse commune dans les universités pour les laïques et pour les aspirants au sacerdoce, une participation plus générale et mieux organisée des laïques à la vie chrétienne et sociale de la paroisse, la suppression de l'*Index*. Ce n'était rien auprès du livre sur le *Pape* et le *Concile*, publié par Dœllinger avec le pseudonyme de *Janus*. L'auteur, oubliant toute sa science historique et théologique, soutenait, dans le style âpre du pamphlet, que l'Église romaine n'avait acquis de supériorité sur les autres que par une usurpation remontant au sixième siècle et consommée au treizième, que le seul moyen légitime de terminer les controverses religieuses est de recueillir également la

tradition de tous les diocèses, dont les évêques sont les témoins plus véritablement qu'ils ne sont les juges de la foi. Dœllinger fut beaucoup plus réservé dans la rédaction du mémoire de la faculté de théologie de Munich en réponse à plusieurs questions du gouvernement bavarois. Il dut déclarer qu'une définition de l'infaillibilité du pape ne toucherait qu'indirectement aux rapports de l'Église et de l'État, et que si le concile donnait la formule positive des doctrines du *Syllabus*, ce serait de manière à ne troubler ni la société civile ni la conscience des catholiques, obligés de s'accommoder aux institutions et aux lois. Les facultés de théologie demeuraient étrangères aux violences du ministère et de *Janus*.

Dans la presse, la *Civiltà* était appuyée par l'*Unità* de Turin, par l'*Univers* et le *Monde ;* les plus sérieux organes des opposants, ou, comme on disait dès lors, des *inopportunistes*, furent la *Gazette de France*, journal légitimiste et gallican, le *Moniteur universel*, d'un libéralisme modéré, et le *Correspondant*, qui, le 10 octobre 1869, publia un long manifeste attribué au prince de Broglie. Le genre de prédication et certaines démarches du P. Hyacinthe lui avaient attiré de sévères remontrances de la part du général des carmes; il prit texte de ces débats pour protester contre je ne sais quel fantôme de néo-catholicisme qui menaçait de tout envahir et annoncer qu'il sortait de son couvent. Ni les instances des plus nobles amitiés, ni l'excommunication encourue par les religieux apostats ne purent le retenir. Mais ce qui donna tout à coup un immense retentissement à la controverse, ce fut l'intervention de monseigneur Dupanloup. L'influence de l'éminent prélat sur l'opinion était devenue très puissante à la suite de la guerre courageuse qu'il avait faite aux envahisseurs des États romains, aux réformes de M. Duruy, aux doctrines positivistes et matérialistes, aux nouvelles sectes révolutionnaires. Le

11 novembre, près de partir pour Rome, il publia ses *Observations sur la controverse soulevée relativement à la définition de l'infaillibilité au prochain concile :* c'était une suite de difficultés doctrinales, historiques et pratiques contre la définition. Il y avait joint un *Avertissement* aux rédacteurs de l'*Univers*, surtout à M. Louis Veuillot, revenant sur les discussions antérieures et lui reprochant des opinions qu'il qualifiait d'excessives, passionnées et dangereuses. M. Louis Veuillot n'entreprit pas de justification : il se contenta de rappeler l'issue de ses polémiques avec l'*Ami de la Religion* et déclina l'autorité de monseigneur Dupanloup, dont il n'était pas le diocésain. Monseigneur Dechamps se chargea, dans une lettre fort remarquable, de dissiper les « *nuages* » accumulés sur la question de l'infaillibilité. Dans leurs adieux, qui généralement occasionnèrent de pieuses démonstrations du clergé et des fidèles, la plupart des évêques firent allusion à ces grands débats : les uns appelèrent ouvertement de leurs vœux la définition, les autres se contentèrent d'attester que la sagesse du concile saurait éviter toute cause inutile de troubles et qu'en aucun cas une nouvelle définition ne ferait un dogme nouveau. Cependant le sentiment personnel de Pie IX n'était déjà plus douteux : il avait encouragé par des brefs élogieux les adresses ou les ouvrages favorables à la définition.

3. Trois actes du souverain pontife précédèrent l'ouverture du concile : le premier en date est la constitution *Apostolicæ sedis*, du 4 octobre 1869. Elle a pour objet de dresser un nouveau catalogue limitatif des censures *latæ sententiæ*, et renouvelle les principales dispositions de la bulle *Cœnæ* contre les contempteurs de l'autorité doctrinale, des droits et des immunités de l'Église. Le second de ces actes est du 27 novembre : c'est le règlement du concile. Pie IX décide quelles personnes seront admises au concile et quel sera l'ordre de préséance;

il admet les évêques titulaires, les abbés *nullius*, les vicaires généraux des ordres religieux, mais il repousse les procureurs des absents. Il se réserve la nomination aux offices, prescrit la création au scrutin secret de quatre commissions permanentes de 24 membres, de la *foi*, de la *discipline*, des *réguliers*, des *rites orientaux*, dont lui-même choisit les présidents, et à qui revient de droit la nouvelle élaboration des projets de décrets ou *schema* non approuvés par la majorité. Les sessions sont secrètes ; ne peuvent y assister que ceux qui ont voix délibérative et les officiers du concile. Les votes conditionnels et les votes par écrit des absents sont interdits. Le droit de proposition appartient au Saint-Siège seul ; il n'est accordé aux évêques qu'à titre de tolérance et à condition que leurs propositions, après avoir été soumises à une commission spéciale, ne viendront en délibération que sur l'avis du pape. Le secret est strictement ordonné, et les membres du concile non revêtus de la dignité épiscopale doivent s'y engager par serment. Telles sont les particularités les plus importantes de ce règlement : leur caractère commun est de mettre en relief la suprématie pontificale. Le troisième acte, du 4 décembre, statue pour le cas présent et pour l'avenir que, si le pape vient à mourir pendant la célébration d'un concile œcuménique, tenu à Rome ou ailleurs, l'élection du nouveau pontife appartiendra exclusivement aux cardinaux ; pendant l'interrègne, l'assemblée demeure suspendue de droit. Ces dispositions n'étaient pas nouvelles, mais la bulle de Pie IX leur donnait un caractère de stabilité.

4. Malgré les raisons qui avaient déterminé le pape à ne pas inviter au concile des souverains dont les uns avaient encouru les censures de l'Église par la violation de ses droits et les autres professaient les idées modernes opposées au droit public chrétien, l'appel fait à leur bienveillance indiquait assez qu'on ne voulait pas exclure leurs représentants, s'il leur plaisait d'en envoyer, et des

places furent marquées pour cette destination dans le plan de la salle conciliaire. Le gouvernement français se montrait indécis. Dans les sessions de 1868 et de 1869, il déclara aux Chambres que sa résolution était de favoriser la réunion des évêques, mais que sur la question de savoir s'il se ferait représenter ou s'il s'opposerait à certains actes du concile, une détermination lui paraissait prématurée. Il essaya inutilement, par son ambassadeur, d'apprendre quel était le programme des délibérations; il n'y en avait pas d'autre que la bulle d'indiction, dont les termes étaient tout à fait généraux. Par une dépêche du 9 avril 1869, le prince de Hohenlohe, ministre de Bavière, signala aux cabinets européens le prétendu péril que faisaient courir à la société moderne les travaux de la commission préparatoire qui s'occupait des questions mixtes, la définition probable de l'infaillibilité, et la transformation, également probable, des condamnations du *Syllabus* en décisions positives. Le prince concluait en suggérant l'idée d'une conférence où l'on s'entendrait sur une protestation, de forme à peu près identique, contre les décrets qui pourraient être votés touchant les matières mixtes sans le concours des représentants du pouvoir civil. Le ministre autrichien, M. de Beust, déclina cette proposition au nom de la liberté de conscience. Malgré les conseils du comte d'Arnim, ambassadeur de Prusse à Rome, M. de Bismarck n'estima politique, ni d'envoyer des orateurs au concile, ni de faire d'avance des protestations, mais il se réserva d'avertir la curie romaine, de concert avec la Bavière et les autres gouvernements de l'Allemagne méridionale, si elle se permettait des empiétements sur le temporel. L'Italie, l'Espagne, le Portugal prirent la même attitude. La Belgique, se félicitant de n'avoir aucun concordat, mais la liberté religieuse la plus parfaite, se désintéressa absolument. Le gouvernement français répondit par un simple accusé de réception. Ce ne fut que le 17 octobre, après avoir attendu sur les

projets du pape des renseignements qui ne pouvaient venir, qu'il traça son plan de conduite dans les instructions adressées à M. de Banneville, ambassadeur à Rome. Résolution de ne pas accréditer d'ambassade auprès du concile, mais de faire connaître par les intermédiaires habituels ses impressions sur la marche des délibérations, maintien des principes du concordat de 1801 et des articles organiques, défense du droit des évêques contre une interprétation excessive de l'infaillibilité pontificale, danger d'une confirmation du *Syllabus*, opportunité de proportionner aux populations le nombre des cardinaux de chaque pays, tels sont les points principaux de cette pièce[1]. Lorsqu'un peu plus tard parut la constitution *Apostolicæ sedis*, M. de Banneville réclama des explications : le cardinal Antonelli répondit que les censures portées contre la violation des droits et immunités ecclésiastiques étaient sans application en France et dans tous les pays où le droit concordataire modifie le droit commun. La commission des matières mixtes cessa d'ailleurs de fonctionner.

5. Dès l'ouverture du concile, plus de 600 évêques se trouvèrent réunis autour du souverain pontife. La première congrégation générale se tint le 10 décembre. On y lut la constitution relative à l'élection du pape. Dans celle du 14, ce fut la constitution relative aux censures. En outre, ces congrégations et les autres du mois de décembre furent employées à nommer les membres des diverses commissions. Une majorité de près de 600 voix adopta les listes de candidats proposées sous les auspices

1. M. Émile Ollivier a publié cette pièce dans son livre remarquable : *L'Église et l'État au concile du Vatican*. Cet ouvrage contient d'autres documents inédits sur le rôle de la diplomatie française. Il se recommande par l'élévation de la pensée et par une riche exposition des faits et des caractères. Mais quoique les travers du faux libéralisme y percent moins que dans *le 19 Janvier*, du même auteur, la lecture ne peut en être indiquée. La thèse fondamentale en reste erronée et dangereuse.

du cardinal de Angelis, un des cinq cardinaux délégués pour la présidence des congrégations générales. On n'y voyait aucun des prélats hostiles à la définition de l'infaillibilité. La grande discussion commença entre les infaillibilistes et leurs adversaires. Les premiers rédigèrent un *postulatum* en faveur de la définition ; le bruit soulevé contre elle, disent-ils, l'a rendue nécessaire : *quod dixerunt inopportunum fecerunt necessarium.* Des pétitions dans le même sens furent faites par les franciscains, par de nombreux évêques italiens et par monseigneur Spalding, archevêque de Baltimore. La minorité opposante réclama d'abord quelques modifications aux articles du règlement les plus gênants pour l'initiative et la libre discussion ; puis elle formula un *contre-postulatum* basé sur l'inopportunité de la définition ; enfin elle prit la résolution de discuter fortement tous les projets de décrets qui seraient présentés au concile, ce qu'elle exécuta pour le premier schema *de fide* dans les séances du 28 et du 30 décembre, du 3 et du 4 janvier. Aussi rien ne se trouva prêt pour la seconde session publique, fixée au 6 janvier, et l'on dut se contenter d'y faire solennellement la profession de foi prescrite par Pie IV. A la suite de cette seconde session, les congrégations générales reprirent leur cours sans interruption jusqu'au 23 février. Le 10 janvier, le schema *de fide* fut renvoyé à la commission pour rédiger un nouveau texte à l'aide des divers discours prononcés. Le 14 janvier, s'ouvrit la discussion sur les *évêques* et sur la *vacance du siège épiscopal ;* le 25, sur la vie et les *devoirs professionnels des clercs ;* le 10 février, sur le projet d'un *petit catéchisme* uniforme. Dans l'intervalle, deux avertissements furent donnés par les cardinaux légats : l'un, le 14 janvier, pour recommander le secret violé sans scrupule par la presse ; l'autre, le 17, pour rappeler aux orateurs les lois de la brièveté et de la précision. On avait précédemment reconnu l'incommodité de la salle au point de vue de l'acoustique et l'on y avait

remédié par un rideau qui coupa l'enceinte et par un pavillon établi au-dessus de l'ambon. L'insuffisance du règlement fut aussi constatée au milieu du développement inattendu que prenaient les débats. Pie IX en donna un nouveau le 22 février. Il était dit qu'avant la discussion d'un projet en congrégation générale la commission compétente recueillerait les observations des Pères et en joindrait le sommaire au projet, soit qu'elle les admît, soit qu'elle les rejetât. On distingua la discussion sur l'ensemble de celle de chaque point en particulier, et les présidents eurent la faculté de faire prononcer la clôture par assis et levé, sur la requête écrite de dix Pères. De même on distingua les votes successifs sur les amendements, sur chaque partie et enfin sur l'ensemble du projet. Ces dispositions déjouaient la tactique de la minorité, qui s'efforçait de prolonger les débats pour les empêcher d'aboutir, et répondaient à quelques plaintes qui pouvaient paraître légitimes, en donnant à toutes les opinions la faculté manifeste de se produire. Il y avait deux thèmes que l'on n'avait pas craint d'exploiter, quoiqu'ils fussent contraires aux enseignements les plus élémentaires de la théologie et de l'histoire ecclésiastique : le plus ou moins d'importance du témoignage d'un évêque suivant le degré de civilisation ou l'étendue de son diocèse, et la nécessité de l'unanimité morale pour la sanction d'un décret conciliaire. Le règlement du 22 février fit justice de ces étranges prétentions en statuant simplement que « *id decerneretur quod majori Patrum numero placuerit.* » Or, on savait de quel côté serait le plus grand nombre relativement à la définition de l'infaillibilité : les postulata favorables s'étaient couverts de 419 signatures, et beaucoup qui ne signaient pas se déclaraient décidés à voter, tandis que le contre-postulatum réunissait à peine 137 adhésions. Aussi vit-on le nouveau règlement attaqué de la manière la plus violente dans une supplique aux présidents déposée par cent membres du concile le 1er mars, dans des

articles de Dœllinger et dans toutes la presse libérale d'Europe.

6. Hors du concile, Dœllinger avait causé un nouveau scandale par un article virulent contre le postulatum de la majorité. Cet article parut le 21 janvier dans la *Gazette d'Augsbourg*. Il attaquait l'infaillibilité pontificale au point de méconnaître les décrets de Lyon et de Florence. Monseigneur de Ketteler crut devoir, par une lettre publique, désavouer l'attitude de Dœllinger. En France, dom Guéranger publia : *De la monarchie pontificale, à propos du livre de monseigneur de Sura;* c'est une réfutation triomphante. Le P. Gratry donna en sens contraire plusieurs lettres sous ce titre : *Monseigneur d'Orléans et Monseigneur de Malines*. On fut grandement surpris de voir cet aimable et grand esprit mêler beaucoup d'acrimonie à la discussion et s'aventurer sur le domaine, peu familier pour lui, de l'antiquité ecclésiastique. Monseigneur Dechamps, dom Guéranger, M. Amédée de Margerie, professeur de philosophie, le réfutèrent. L'Oratoire qu'il avait quitté déclina toute solidarité avec lui. Monseigneur Rœss, évêque de Strasbourg, diocèse d'origine du P. Gratry, condamna solennellement ces lettres comme renfermant plusieurs propositions fausses et téméraires. Beaucoup d'évêques adhérèrent à cette condamnation. D'adhésions envoyées au brillant philosophe si malheureusement fourvoyé, on ne connut que celles de monseigneur Strossmayer, évêque de Bosnie et de Sirmium, et de monseigneur David, évêque de Saint-Brieuc. Montalembert se mourait d'une cruelle et longue maladie. Quoique décidé d'avance à se soumettre au décret du concile, la définition de l'infaillibilité lui paraissait établir dans l'Église cet absolutisme qui le révoltait partout. Sa passion pour la liberté s'était exprimée en 1869, dans un travail sur l'Espagne, avec de tels emportements, que la direction même du *Correspondant* demanda des corrections. Ami très confiant du P. Hyacinthe, il eut néanmoins le cou-

rage de lui montrer le scandale et l'inconséquence de son apostasie, de lui retirer même certaines marques particulières de confiance, tandis qu'il lui offrait toute l'assistance matérielle et morale qu'un ami peut offrir à un ami. Persuadé que c'était de la libre discussion conciliaire qu'il fallait attendre la vérité, il multipliait les lettres d'encouragement aux adversaires de la définition, excitait Dœllinger à se rendre au concile, exprimait hautement son admiration pour monseigneur Dupanloup. Indigné de voir le P. Gratry dans l'abandon, il écrivit pour la publicité une lettre véhémente, où il s'oubliait jusqu'à dire ceci : « Jamais, grâce au ciel, je n'ai pensé, dit ou écrit rien de favorable à l'infaillibilité personnelle et séparée du pape, ni à la théocratie, ni à la dictature de l'Église, ni à l'absolutisme de Rome. Je suis l'ennemi de ces doctrines outrées et outrageantes pour le bon sens comme pour l'honneur du genre humain. » En plusieurs circonstances, Pie IX exprima des blâmes contre les membres de la minorité et leurs fauteurs.

Dans la sphère politique, le premier cabinet parlementaire de l'empire français s'était formé le 2 janvier. M. Emile Ollivier pensait qu'on devait se désintéresser absolument des discussions conciliaires et renoncer même à l'action modératrice que le précédent ministère s'était réservée. Si, en répondant à une interpellation gallicane de M. Rouland au Sénat, M. Daru, ministre des affaires étrangères, maintint les instructions données à l'ambassadeur, cette déclaration devait être entendue en ce sens que les instructions continueraient à ne produire aucun effet pratique. Par une dépêche du 26 décembre, M. de Beust avait renouvelé à l'ambassadeur autrichien la recommandation de veiller sur la marche des événements mais de s'abstenir de toute ingérence. Le 5 janvier, M. de Bismarck prescrivait la même attitude au comte d'Arnim, et adoptait les instructions françaises relativement aux modifications que la définition de l'infaillibilité pontificale

pourrait amener dans les rapports de l'Église et de l'État. Cependant M. Daru, qui appartenait au groupe des catholiques libéraux, était porté par ses propres sentiments et par de nombreuses sollicitations à prendre parti pour les adversaires de la définition. Il chargea M. de Banneville d'en montrer les inconvénients au cardinal Antonelli et d'insinuer même qu'elle rendrait difficile la présence des troupes françaises à Rome. Monseigneur Darboy, dans le même temps, écrivit directement à Napoléon III pour lui exposer les griefs de la minorité, éveiller ses inquiétudes à l'égard de certains décrets projetés et solliciter son intervention. Cette lettre mentionnait un nouveau *postulatum* de quelques évêques formant une sorte de tiers parti; au lieu de la définition de l'infaillibilité, ils proposaient une explication accentuée de l'autorité doctrinale du souverain pontife. Elle mentionnait aussi un schema qui avait été distribué aux Pères, le 21 janvier, sur la constitution de l'Église.

7. L'analyse de ce schema fut publiée dans les premiers jours de février par la *Gazette d'Augsbourg* et la *Gazette de l'Allemagne du Sud*. Ce document, chapitres et canons, offrait un résumé de l'enseignement catholique sur la nature, la constitution et les droits de l'Église; la primauté du pape y trouvait place; pas un mot n'était dit de son infaillibilité, mais le pouvoir au moins indirect de l'Église sur le temporel y était indiqué. Aussi cette publication donna le signal d'une recrudescence d'opposition dans la presse et sur le terrain diplomatique. Le ministre anglais lord Clarendon pressa le gouvernement français d'envoyer à Rome un représentant spécial. M. de Beust fit exprimer ses inquiétudes au cardinal Antonelli. Sans avoir consulté ses collègues, M. Daru, de concert avec l'empereur, expédia le 20 février une note comminatoire. Avertis, les autres ministres en firent retarder la communication, et soumirent la première rédaction à des retouches considérables. De là sortit une nouvelle note

dont le sens était que, l'autorité de l'Église s'étendant, d'après le schema, sur toute sorte de matières, et la définition de l'infaillibilité pontificale devant tout subordonner à la papauté, le gouvernement prétendait user des prérogatives qu'il avait héritées des anciens rois en vertu du concordat, réclamer communication de tous les documents pouvant servir à la discussion et jouir d'un délai convenable pour présenter ses observations. On pouvait en charger un ambassadeur extraordinaire. M. Emile Ollivier s'employa de son mieux, non seulement à calmer les craintes et les espérances excessives que cet acte fit naître dans les deux camps de l'épiscopat et dans l'opinion publique, mais à persuader M. Daru et l'empereur lui-même d'en atténuer les résultats. Contre son attente, il fut aidé par tous les cabinets européens, qui refusèrent d'une voix unanime de réclamer, comme M. Daru le leur proposait, une représentation au concile.

Le 1er mars, monseigneur Dupanloup publia une lettre à monseigneur Dechamps, où il reprit la thèse sur les difficultés théologiques et historiques de la définition de l'infaillibilité. Loin de s'avouer vaincu, le P. Gratry, dans la *Gazette de France* (12 mars), annonça une quatrième et une cinquième lettre. Monseigneur Dechamps et dom Guéranger répondirent à monseigneur Dupanloup. Pie IX jette alors dans la balance le poids de sa grande autorité. Le 6 mars, il ordonne la distribution d'un schema contenant la définition catégorique de l'infaillibilité, et le 12, il adresse à l'auteur de la *Monarchie pontificale* un bref où l'éloge complet de ce livre s'ajoute à l'énergique désapprobation des manœuvres et des vues de la minorité. Le lendemain, Montalembert mourait subitement. La France, le monde catholique le pleurèrent. Pie IX était encore sous le coup de la lettre publiée par cet illustre serviteur de l'Église à l'occasion des brochures du P. Gratry. Néanmoins il ordonna un service pour lui à l'église paroissiale du Vatican, et vint y assister dans une loge grillée.

Cependant le cardinal Antonelli avait préparé sa réponse à M. Daru : elle fut expédiée le 19 mars. Le cardinal représentait qu'aucun des articles du schema ne renfermait un empiétement sur l'Etat, qu'en déclarant la subordination de la fin du pouvoir civil à celle du pouvoir ecclésiastique on ne prétendait pas attenter à l'indépendance du premier dans sa sphère, que la définition de l'infaillibilité ne nuirait ni à l'autorité des évêques ni à celle des princes, que les décisions de droit commun sur les matières mixtes n'altéreraient jamais les stipulations du concordat, que l'insistance du gouvernement français dans ses réclamations créerait les difficultés qu'on avait voulu éviter en n'appelant pas les souverains au concile. Le ministère se vit alors assailli de sollicitations. Au nom de la majorité, on le priait de garder son attitude franchement libérale. La minorité réclamait une intervention, un ambassadeur extraordinaire, des démarches auprès des cours étrangères. Le tiers parti, par l'organe de monseigneur Forcade, évêque de Nevers, se faisait fort d'obtenir des solutions modérées, pourvu qu'on l'appuyât en revêtant un de ses chefs du titre de protecteur de la couronne de France. Le ministère prit le parti de renoncer à l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire, aux demandes de communications, et de renouveler seulement ses observations dans un mémorandum qui serait remis au pape, avec prière de le communiquer au concile, et envoyé aux autres cabinets, avec invitation de l'appuyer par une démarche diplomatique. Il se détermina aussi, sur l'avis du tiers parti et malgré la minorité, à renvoyer à son poste M. de Banneville, qui était agréable au saint-père et que l'on avait mandé à Paris pour en avoir des éclaircissements. Le mémorandum fut remis au pape le 15 avril. Déjà les puissances le connaissaient, et en le transmettant aux ambassadeurs, leur avaient ordonné de l'appuyer. Le cardinal Antonelli déclara que le Saint-Siège serait toujours disposé à écouter les observations

de l'empereur, mais qu'il ne pouvait en donner communication au concile, et répondit au mémorandum comme à la dépêche précédente. L'auteur de ces deux pièces venait de quitter le ministère à l'occasion du plébiscite; M. Emile Ollivier, ministre des affaires étrangères par intérim, refusa aux catholiques le désaveu du mémorandum et la promesse que les troupes françaises ne quitteraient jamais Rome; mais il annonça immédiatement aux puissances son intention de ne gêner en quoi que ce soit la liberté du concile, et après le plébiscite donna des instructions en ce sens à M. de Banneville. Une nouvelle lettre de monseigneur Darboy, demandant au moins le rappel de M. de Banneville, et une démarche du P. Gratry auprès de l'empereur ne purent faire changer cette ligne de conduite.

8. Après une suspension assez longue, les congrégations avaient recommencé le 18 mars. Malgré les vives instances de 40 évêques, les légats ne consentirent pas à présenter immédiatement le schema sur l'infaillibilité et remirent en discussion le schema *de fide* complètement transformé. Les débats se prolongèrent jusqu'au 19 avril. Orageux dans les commencements, ils devinrent ensuite paisibles et rapides. On eut à se prononcer sur 250 amendements, dont bon nombre furent accueillis, ainsi que quelques-unes des conditions exprimées par 83 pères, dans le vote sur l'ensemble. La troisième session publique eut lieu le 24 avril, et la constitution *de fide* fut adoptée à l'unanimité des 667 votants. Quelques opposants, et à leur tête monseigneur Strossmayer, ne parurent pas à la séance. La constitution comprend un préambule où l'on rappelle que toutes les erreurs modernes et les sectes infinies du protestantisme viennent d'avoir méconnu les décrets du concile de Trente; quatre chapitres : de la création, de la révélation, de la foi, des rapports de la raison et de la foi; puis une série de canons pour chacun de ces chapitres. Elle se termine par cette

observation, que l'on doit éviter, non seulement les erreurs qui s'y trouvent condamnées, mais aussi toutes celles que le Saint-Siège a proscrites même à un autre titre que l'hérésie.

Au milieu du conflit qui s'éleva entre divers groupes sur l'ordre à suivre dans les délibérations ultérieures, Pie IX, prévoyant que l'époque des chaleurs amènerait forcément une prorogation du concile, décida que l'on mettrait en discussion le schema *de parvo catechismo*, et immédiatement après, le schema de l'infaillibilité. Le premier schema demandait un petit catéchisme uniforme, écrit en latin d'après celui de Bellarmin, que les évêques feraient traduire en langue vulgaire, en y ajoutant, mais dans un texte séparé, les explications appropriées à chaque diocèse. On admit quelques amendements et le projet fut adopté le 4 mai. Sur 541 votants, il y eut 54 oppositions et 42 votes conditionnels. Le vote définitif, en session publique, n'a pas eu lieu.

L'objet principal des préoccupations était toujours l'infaillibilité. Le 8 mai, 67 évêques protestèrent contre l'anticipation des délibérations sur ce point capital, et demandèrent que l'on suivît l'ordre logique et accoutumé en examinant d'abord le schema sur l'Eglise. Mais le programme tracé fut maintenu. Au dehors, la controverse continuait. Le cardinal Rauscher, archevêque de Vienne, publia des observations sur les difficultés d'une définition. Monseigneur Héfélé donna une brochure sur le pape Honorius. Le cardinal Schwarzenberg, archevêque de Prague, attaqua monseigneur Manning. Monseigneur Dupanloup entra en lutte avec l'archevêque américain Spalding et fut attaqué à son tour par monseigneur Bonjean, vicaire apostolique, dans un écrit auquel adhérèrent tous les collègues de celui-ci. Monseigneur Regnier, archevêque de Cambrai, publia deux lettres pour prouver la liberté du concile et combattre le gallicanisme théologique. Les jésuites de la *Civiltà* donnèrent une défense

du pape Honorius. Le P. Newman se prononça hautement contre la définition dans une lettre à l'évêque de Birmingham. Dœllinger comptait en Allemagne de nombreux adhérents, parmi lesquels nous remarquerons seulement une association d'écrivains, prêtres et laïques, sous la direction du docteur Hüber, de l'université de Munich. Un pamphlet anonyme, inspiré par les passions les plus mesquines de l'opposition, faisait alors scandale en France ; il avait pour titre : *Ce qui se passe au concile.*

9. Le 13 mai, la discussion commença en congrégation générale par un rapport de monseigneur Pie, organe de la commission *de fide*. On entendit ensuite, pendant 14 congrégations, 64 orateurs. Les adversaires de la définition, tout en présentant souvent des objections contre le dogme, n'y voyaient que des difficultés et ne contestaient que l'opportunité : position bien faible contre cet éclat de la vérité et cet amour de l'unité qui depuis longtemps faisaient l'espoir des catholiques au milieu des ruines de l'erreur, qui se manifestaient, au sein du clergé inférieur, parmi les simples laïques, par des souscriptions, par des adresses, et que Pie IX ne se lassait pas de fortifier par ses déclarations. On s'aperçut à peine alors de la publication de la quatrième lettre du P. Gratry, et la réfutation accablante qu'en fit dom Guéranger empêcha la cinquième de paraître. Le 3 juin, sur la proposition de 150 membres du concile, la discussion générale fut close, et malgré une protestation présentée le lendemain par la minorité, qui prétendait qu'on lui avait fermé la bouche, la discussion du préambule et des chapitres commença. A propos du troisième chapitre, des orateurs de la minorité insistèrent sur la difficulté de combiner dans un même diocèse deux juridictions ordinaires et immédiates, celle du pape et celle des évêques. On remarqua la réponse de monseigneur Freppel, nommé récemment évêque d'Angers. Le nonce Capalti protesta contre les critiques de la minorité, et déclara que les expres-

sions attaquées seraient maintenues, comme étant conformes aux décisions du concile de Latran. Le chapitre quatrième traitait directement de l'infaillibilité : il fut discuté pendant 11 congrégations, du 15 juin au 4 juillet. Le cardinal Guidi, archevêque de Bologne, proposa une rédaction qui indiquait, comme condition d'un décret irréformable du pape, le conseil préalable des évêques rendant témoignage de la tradition. Le chef du tiers parti, le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, déclara au contraire, à l'étonnement général, qu'il admettait la doctrine de l'infaillibilité sans restrictions et sans réserves et qu'il se joignait à la majorité. Pie IX ne dissimula pas son blâme au cardinal Guidi et ne négligea aucune occasion de hâter le moment de la définition. Les opposants s'avisèrent de demander la prorogation à raison des fatigues et des maladies. Il fut répondu que des congés seraient accordés à ceux qui en auraient besoin ; on avança l'ouverture des séances et les légats recommandèrent la brièveté aux orateurs. Quelques évêques invoquèrent l'intervention de Napoléon III pour obtenir une prorogation du 1er juillet au 15 octobre ; mais pendant ce temps, les Hongrois et les Allemands de la minorité, sous la direction de monseigneur Haynald, archevêque de Colocza, se séparaient des évêques français groupés sous la présidence du cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, et s'entendaient avec la majorité pour hâter la clôture de la discussion. Les Français eux-mêmes se laissèrent entraîner, et le 4 juillet, la renonciation à la parole fut générale. Le 11 juillet, monseigneur Vincent Gasser de Brixen présenta le rapport sur le projet amendé. On avait substitué le mot de *magistère infaillible* à celui d'*infaillibilité*, introduit la formule scolastique *ex cathedra*, exprimé nettement que l'infaillibilité du pape est un bénéfice pour autrui et non pour lui-même et que les souverains pontifes n'en ont jamais usé que pour la défense de la révélation transmise par les apôtres. Malgré une

démarche de monseigneur Rivet, évêque de Dijon, auprès de Pie IX, et les instances de la minorité pour obtenir que, parmi les conditions de l'infaillibilité, mention fût faite du témoignage des évêques et des églises, l'ensemble de la nouvelle rédaction fut voté le 13 juillet par 451 suffrages, contre 88 oppositions et 62 votes conditionnels. Dans son rapport présenté le 16 sur ces derniers, la commission fit adopter une addition de la majorité qui excluait formellement la nécessité du consentement de l'Église[1] et repoussa vivement les propositions de la minorité. Le même jour on condamna le pamphlet : *Ce qui se passe au concile*, et une autre brochure anonyme : *La dernière heure du concile*. La session publique fut fixée au 18 et permission accordée à tous les Pères de retourner dans leurs diocèses jusqu'au mois de novembre, sans que pour cela le concile fût interrompu et ajourné. Au sortir de la séance, une députation, composée des cardinaux Schwarzenberg, archevêque de Prague, et Rauscher, du primat de Hongrie, des archevêques de Paris et de Milan, des évêques de Dijon et de Mayence, alla presser Pie IX de faire introduire dans le schema une allusion, aussi mesurée qu'on voudrait, à la coopération de l'Église. Pie IX répondit qu'il s'en tenait aux décisions du concile. Ensuite, dans une réunion de la minorité, monseigneur Haynald proposa de protester à la séance publique et de déposer un vote négatif. L'avis prévalut de se retirer avant cette séance après avoir envoyé au pape une protestation qui fut revêtue de 55 signatures. En outre, monseigneur Dupanloup et monseigneur Strossmayer écrivirent à Pie IX pour lui demander l'ajournement jusqu'à novembre. Pie IX ne répondit pas. La session publique eut donc lieu le 18. Aux 55 abstentions s'ajoutèrent deux votes néga-

1. Voici le passage amendé : « Romani Pontificis definitiones ex sese, *non autem ex consensu Ecclesiæ*, irreformabiles esse. » Const. *Pastor æternus*, chap. IV, *in fine*.

tifs, de monseigneur Riccio, évêque de Cajazzo, et de monseigneur Fitzgerald, évêque de Litle Roch. Il y eut 533 votes favorables, parmi lesquels on remarqua ceux du cardinal Guidi, des archevêques d'Avignon, de Reims et de Sens, qui, par cet acte, se détachaient de la minorité. L'unité doctrinale de l'Église, cette force qui lui est plus nécessaire que jamais, au moment où toutes les puissances de la terre se tournent contre elle, se trouvait désormais à l'abri des subtilités et des chicanes.

LEÇON L.

1. Dieu avait choisi son heure pour consolider la clef de voûte de l'Église catholique. La terrible crise que faisaient attendre la glorification de la force brutale et la surexcitation des passions démagogiques allait éclater. Depuis Sadowa, la Prusse guettait la France, qui gênait son ambition et dont l'esprit, demeuré catholique malgré tout, condamnait les bouleversements médités par la révolution. Actif et entreprenant, M. de Bismarck ne cessait de porter atteinte à notre amour-propre national ou à nos intérêts. Voyant enfin l'état de désorganisation dans lequel le gouvernement impérial était tombé par suite de ses propres fautes, il profita de la situation précaire et tourmentée d'un autre pays catholique, l'Espagne, pour jeter à la France une suprême provocation. Il s'entendit avec le maréchal Prim et fit proclamer roi par les cortès un prince de Hohenzollern, parent du roi de Prusse. Ce dernier coup sembla frapper de vertige le gouvernement français, et quoique la prudence l'obligeât à se contenter de la renonciation du prince qu'il avait obtenue, il voulut

en avoir pour garantie la propre parole de Guillaume Ier. C'est ce qu'attendait le monarque prussien ; il éconduisit insolemment notre ambassadeur. La rupture des négociations fut annoncée aux Chambres le 15 juillet. Malgré les avertissements de Thiers, la majorité des députés et la nation affolée se laissèrent rassurer par les déclarations du maréchal Le Bœuf, ministre de la guerre. En réalité, rien n'était prêt pour une pareille guerre, et l'on avait à combattre, seul, sans alliés, un ennemi qui, entraînant à sa suite toute l'Allemagne, joignait à l'écrasante supériorité du nombre celle de la discipline, de l'organisation, de l'approvisionnement et de l'armement. Les hommes que le patriotisme ne rendait pas incapables de réflexions étaient remplis de noirs pressentiments. Hélas ! les plus sombres appréhensions devaient être dépassées. Après quelques semaines d'inaction et de confusion, les troupes françaises se virent tout à coup en face de quatre armées de 100,000 hommes. Le 4 août, 40,000 Allemands surprirent et écrasèrent à Wissembourg la division du général Abel Douay. Le 6, Mac-Mahon, avec 40,000 hommes contre 120,000, perdait la bataille de Reichshoffen, malgré des efforts héroïques, et se repliait en désordre sur Châlons, pendant que le général Frossard, battu à Forbach, était obligé de se réfugier sous les murs de Metz. Le maréchal Bazaine, que l'on avait placé à la tête de toutes les forces réunies autour de cette ville, se vit bloqué à la suite des sanglantes batailles de Gravelotte et de Saint-Privat. Les Wurtembergeois et les Badois faisaient subir à Strasbourg les horreurs d'un bombardement sans merci.

L'impératrice, restée à Paris avec le titre de régente, mit la capitale en état de siège et convoqua les Chambres. Le ministère Ollivier fut renversé. Le comte de Palikao, chef du nouveau cabinet, donna en quinze jours une seconde armée à Mac-Mahon. Conduite avec indécision, après une défaite du général de Failly à Beaumont en

Argonne, elle prit sa position principale à Sedan, le 31 août. Les armées prussiennes avaient eu le temps de se réunir et de venir la presser de toutes parts, pour la refouler dans l'entonnoir où se trouve cette place forte. Dès le matin du 1er septembre, Mac-Mahon, grièvement blessé, dut céder le commandement au général de Wimpfen. A cinq heures du soir, les Allemands, maîtres de toutes les hauteurs, faisaient tomber une pluie de fer sur la ville où venaient s'entasser les soldats en désordre. L'empereur était là, malade, affaissé. Il comprit qu'une résistance plus longue serait le signal d'un massacre inutile auquel l'artillerie prussienne paraissait toute prête. Il fit arborer le drapeau blanc. Le lendemain au matin, le général de Wimpfen signa une capitulation par laquelle l'empereur se rendait prisonnier avec toute l'armée et livrait le matériel. Des 70,000 Français[1] qui avaient soutenu cette lutte malheureuse contre 220,000 Allemands, 20,000 étaient hors de combat. Tous ceux qui étaient capables de marcher allèrent subir une dure captivité en Allemagne. Napoléon III fut enfermé au château de Wilhemshöhe, dans la Hesse; avant la catastrophe, son jeune fils avait été conduit en Belgique.

2. La nouvelle de ce désastre parvint à Paris le 3 septembre; le 4, la multitude ameutée envahit la Chambre, et les députés républicains, se transportant à l'hôtel de ville, y installèrent le gouvernement de la *défense nationale*, sous la présidence du général Trochu. Il était entièrement composé de représentants de Paris; pour satisfaire la multitude, il fallut y faire entrer jusqu'à M. Rochefort, le pamphlétaire. L'armée prussienne approchait, et à partir du 18 septembre, l'investissement fut complet. M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, tenta des négociations avec M. de Bismarck, au château de

1. Les chiffres varient suivant les récits. Nous adoptons ici ceux du général de Wimpfen.

Ferrières. Mais le roi Guillaume, qui avait déclaré ne faire la guerre qu'à Napoléon III, démasqua son dessein d'entamer le sol de la France. Les négociations furent rompues, et M. Jules Favre, par une circulaire diplomatique, annonça l'intention de ne rien céder : « Ni un pouce du territoire, ni une pierre de nos forteresses. » Paroles dont la fierté emphatique contrastait cruellement avec le désarroi de la situation! Thiers, chargé par le gouvernement d'une mission diplomatique qu'il accomplit malgré son grand âge, ne put obtenir d'appui ni à Saint-Pétersbourg, ni à Vienne, ni à Londres, ni même à Florence. A Paris, le général Trochu, obligé de former une armée avec les 60,000 soldats qui restaient, les marins, les gardes mobiles appelés de toutes parts et l'élément le plus jeune de la garde nationale, semblait attendre sa délivrance de la province. Celle-ci, soumise à une délégation qui siégeait à Tours et qui se composait de MM. Crémieux, Glais-Bizoin, journaliste, et de l'amiral Fourichon, montrait du patriotisme et de la résolution. La plupart des villes assiégées par les Allemands faisaient une courageuse résistance. Mais Strasbourg, horriblement meurtri et affamé, fut contraint de se rendre le 28 septembre. L'armée de Bazaine se consumait autour de Metz dans une fatale inaction. Le gouvernement de Paris, ne voyant venir nul secours, fit partir M. Gambetta en ballon pour donner plus d'activité à la délégation de Tours. S'improvisant dictateur, réunissant dans ses mains les trois ministères de la guerre, de l'intérieur et des finances, avec M. de Freycinet, ingénieur, pour chef de son cabinet militaire, M. Gambetta, au seul mot de défense nationale, vit le pays lui confier tout ce qui restait de crédit, d'honneur et de ressources. Le maréchal Bazaine capitula le 27 octobre. Cette capitulation, qui livrait à l'ennemi une armée de 100,000 hommes, Metz et un matériel énorme, permettait en outre à la plus forte armée allemande, immobilisée jusque-là, de marcher sur

Paris. C'était plus désastreux, sinon plus humiliant, que la capitulation de Sedan.

La formation, l'équipement même et l'approvisionnement des armées qui répondirent à l'appel de M. Gambetta étaient insuffisants; elles sentirent cruellement les épreuves de l'hiver, qui ne tarda pas à venir. Néanmoins le général d'Aurelles de Paladines, et ensuite le général Chanzy, sur la Loire; le général Bourbaki, dans une expédition sur l'Est; le général Faidherbe, dans le Nord, obtinrent d'abord quelques succès et purent concevoir l'espérance de tendre la main à Paris ou de forcer les Prussiens à lever le siège. Mais la retraite du général Chanzy se changea en déroute, le 12 janvier, après la bataille du Mans; le 19, Faidherbe succomba sous des forces supérieures, à Saint-Quentin; les 100,000 hommes de Bourbaki, ayant échoué le 15 à Héricourt, commencèrent une retraite qui rappela celle de Moscou; l'infortuné général, près d'être entièrement cerné, essaya de se donner la mort et se fit une grave blessure; le général Clinchant prit le commandement à sa place et n'eut d'autre ressource que de se jeter en Suisse avec ses troupes et son matériel. Ce qui avait amené cette dernière catastrophe, c'était la trompeuse sécurité produite par la nouvelle d'un armistice conclu à Paris le 28. Cette convention ne s'étendait pas à l'armée de l'Est, dont les généraux, ne pouvant soupçonner une pareille exception, s'étaient arrêtés, tandis que les Prussiens, autrement renseignés, continuaient leurs mouvements. Depuis l'investissement, Paris n'avait pu communiquer avec la province que par des ballons ou des pigeons voyageurs. L'effort tenté par le général Trochu et le général Ducrot, dans les batailles de Villiers et de Champigny, le 30 novembre et le 2 décembre, pour percer les lignes ennemies, avait eu un moment de succès que l'on ne put poursuivre. Une nouvelle attaque près du Bourget, le 21 décembre, demeura infructueuse. Bientôt les vivres diminuèrent; on n'eut plus qu'un sem-

blant de pain et en petite quantité; il fallut rationner la vente dans les boulangeries et les boucheries. C'était la viande de cheval qu'on mangeait; les rats furent recherchés; on sacrifia les animaux du Jardin des Plantes. Pour achever cette détresse, les Prussiens commencèrent le bombardement le 6 janvier : heureusement la distance et l'étendue de la circonférence à embrasser le rendirent presque inoffensif. Les vivres allaient être épuisés quand, pour satisfaire la population surexcitée, le général Trochu, à l'aide des jeunes bataillons de la garde nationale, essaya encore une attaque du côté de Montretout et de Buzenval. Des milliers d'hommes furent immolés dans cette tentative dont l'insuccès était certain d'avance. L'heure critique avait sonné. Le général Trochu, dont une proclamation solennelle annonçait que le gouverneur de Paris ne capitulerait pas, céda le commandement militaire au général Vinoy, sans quitter la présidence du gouvernement, et le 28, sous le nom d'armistice, la capitulation fut signée.

3. Dès le 18 janvier, le roi de Prusse, assuré d'un triomphe complet, s'était fait proclamer empereur d'Allemagne, dans une des vastes galeries du palais de Versailles. Les Etats du Sud abdiquaient entre ses mains le reste de leur indépendance. Quant à la malheureuse France, son état de désorganisation, sinon de ruine, ne laissait rien à désirer à ses barbares ennemis. Avec la permission des envahisseurs, maîtres de plus de 40 départements, les élections se firent au scrutin de liste pour une *Assemblée nationale*, qui se réunit à Bordeaux, le 13 février. Le pays, avide de rénovation et de stabilité, avait élu une imposante majorité monarchique; mais cette majorité était divisée contre elle-même, personne ne se présentait pour lui donner l'unité. On resta dans le provisoire que le gouvernement du 4 septembre avait créé en proclamant la république, et le 17, Thiers, élu dans 26 départements, fut nommé chef du pouvoir exé-

cutif. M. Gambetta, qui s'était mis en opposition avec le gouvernement de Paris, demandant la *guerre à outrance*, et voulant exclure de l'Assemblée nationale tous les citoyens qui avaient servi l'empire à un titre quelconque, perdit pour le moment toute influence, quoiqu'il fût élu dans 10 départements, notamment dans ceux de l'Alsace et de la Lorraine. Le 15 février, un ordre du gouvernement avait mis fin à la résistance de la seule ville qui continuât la guerre, Belfort, dont la garnison sortit avec tous les honneurs. Les préliminaires de paix furent ratifiés le 1er mars; le même jour, les Prussiens firent une entrée solennelle dans la partie de Paris qui leur était ouverte par un article additionnel, et se retirèrent presque aussitôt dans les postes qu'ils devaient occuper sur la rive droite de la Seine. Le traité définitif, signé à Francfort, le 10 mai, et ratifié dix jours après, ne fit que compléter ces préliminaires par des règlements de détail. Après sa trop fameuse circulaire de septembre, M. Jules Favre subit l'amère humiliation d'être le négociateur de ces conventions douloureuses qui imposaient à la nation vaincue, non seulement une rançon de cinq milliards et, pour garantie, l'occupation d'une partie du département de la Seine et de plusieurs autres, mais la perte de l'Alsace, moins Belfort et son territoire, de Metz et de la Lorraine allemande.

4. Dans la même séance où furent ratifiés les préliminaires de paix, le 1er mars, l'Assemblée nationale, confirmant la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, « le déclara responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. » Dès lors et depuis, les partis se sont renvoyé l'un à l'autre ces accusations qu'il n'est pas dans notre rôle de discuter. Mais, en s'élevant plus haut, il est facile de voir dans ces malheurs inouïs à la fois le châtiment providentiel et le résultat logique de ce mépris du droit chrétien qui avait créé l'unité italienne au détriment de la papauté, de cette incrédu-

lité révolutionnaire qui ôtait à l'autorité son caractère divin, ne connaissait d'autres mobiles que le plaisir ou la force, substituait l'esprit de faction au patriotisme [1].

Ce qui avait causé le mal neutralisa le remède. Paris et la province virent d'admirables dévouements sortir de toutes les classes et de tous les partis. Le clergé, soit régulier, soit séculier, se dévoua pour donner les secours spirituels et temporels aux soldats, soutint le courage des populations, envoya sur les champs de bataille ceux de ses membres qui n'étaient pas encore soumis aux prohibitions canoniques et ne pouvaient se rendre plus utiles ailleurs [2]. Malgré les fâcheux errements dans lesquels Napoléon III avait rejeté la France, lui rendant au début de la guerre le *Marseillaise* pour air de bataille et proclamant qu'elle allait combattre en faveur des principes de 89, les catholiques, à la suite des évêques, la regardaient toujours comme la fille aînée de l'Église en lutte contre les armées du protestantisme et du droit césarien : ils l'aimaient ainsi d'un double amour. On a recueilli les traits héroïques des jeunes militaires dont le courage s'était nourri des pensées de la foi dans les établissements d'éducation tenus par des prêtres réguliers ou séculiers : c'est le livre d'or de ces écoles. Les zouaves pontificaux revenus de Rome formèrent, sous le commandement du colonel de Charette, le noyau d'une légion de volontaires de l'Ouest qui se distingua, dans la première armée de la Loire, par des prodiges de valeur [3]. Mais, d'un autre côté, quelle action dissolvante exercée par la révolution ! quelles scènes capables d'ôter le cœur

1. Voy. le P. Caussette, *Dieu et les malheurs de la France* ; M. Louis Veuillot, *Paris pendant les deux sièges*.

2. Voy. *Revue du monde catholique*, nouvelle série, tomes XIII et XIV : *Le Clergé français pendant la guerre* ; général Ambert : *L'héroïsme en soutane*.

3. Voy. l'admirable épisode de la bannière du Sacré-Cœur, au combat de Loigny, rapporté par le P. de Franciosi, dans son remarquable ouvrage sur la *dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*.

et l'espoir aux plus fermes! A Paris, tandis que le général Trochu adoptait la devise bretonne : « Avec l'aide de Dieu pour la patrie, » et que les Frères, les glorieux *brancardiers*, s'en allaient avec calme recueillir les blessés parmi les bombes et les obus, la presse impie et ordurière pullulait, la caricature rivalisait avec elle, les hommes des révolutions précédentes et les membres les plus exaltés des derniers congrès ou des nouvelles sociétés secrètes prenaient de l'ascendant sur l'opinion. M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, essayait de donner à l'enseignement primaire l'empreinte de son rationalisme modéré; d'autres, plus violents, chassaient des écoles les maîtres congréganistes et en bannissaient tout emblème religieux; les directeurs de certaines ambulances en éloignaient tout ministre du culte. Le gouvernement se savait toujours entouré d'éléments insurrectionnels, et c'est sans doute une des causes qui paralysèrent son action contre l'ennemi. Les meneurs exploitaient la défaite au profit de leur ambition insensée. Après les premiers échecs de la défense et à la nouvelle de la capitulation de Metz, le 31 octobre, les bataillons radicaux de la garde nationale firent prisonniers la plupart des membres du gouvernement, qui néanmoins furent délivrés par les bataillons de l'ordre et confirmés au pouvoir par un plébiscite. L'émeute se renouvela le 22 janvier, après l'affaire de Buzenval; cette fois les mobiles bretons la réprimèrent. En province, les préfets installés après la révolution du 4 septembre souillèrent de leurs excès plusieurs grandes villes et persécutèrent la religion [1]. Il y eut quelques émeutes sanglantes. Quoique affectant la modération, M. Gambetta parut souvent plus occupé de la cause républicaine que des

1. Ils attaquèrent surtout, comme à Paris, l'enseignement religieux, les écoles congréganistes. Voy. le *Mémoire sur les progrès de l'enseignement antireligieux dans l'instruction publique*, publié en 1872 par la *Société générale d'éducation et d'enseignement*.

suprêmes intérêts du pays. Les princes d'Orléans ne purent concourir à la défense nationale que sous des pseudonymes.

L'organisation des corps francs, quand elle était due à des catholiques ou à des royalistes, rencontrait mille entraves[1], et l'on favorisait des bandes qui ne savaient opposer à l'invasion que des noms prétentieux et des parades ridicules, tandis que leurs instincts révolutionnaires étaient une menace sérieuse pour la société. L'humiliation prédite par Montalembert dans les débats sur l'expédition de Rome fut poussée beaucoup plus loin que le grand orateur n'avait pu le prévoir : Garibaldi, accompagné d'un état-major digne de lui, reçut le titre de général français et vint commander les troupes irrégulières dans l'Est. Par leurs exigences en plusieurs villes, notamment à Autun, lui et ses volontaires semblèrent vouloir insulter au malheur de la France. Chargé de surveiller l'armée prussienne qui allait poursuivre Bourbaki, il se laissa tromper par elle et facilita la catastrophe. Néanmoins trois départements, outre Paris, le choisirent pour représentant à l'Assemblée nationale, où l'attitude indignée de la majorité ne lui permit pas de rester. Il y demeurait assez de partisans des doctrines les plus folles et les plus subversives : Victor Hugo[2], Louis Blanc, Edgar Quinet, le journaliste et dramaturge et surtout conspirateur socialiste Félix Pyat, et, parmi les hommes nouveaux, MM. Rochefort, son faible imitateur Simon dit Lockroy, le journaliste Delescluze, qui avait excité l'insurrection du 31 octobre avec Rochefort et Pyat. Pour faire entendre que la science propre de sa république serait le positivisme, M. Gambetta, au milieu des immenses et sanglants sacrifices que la foi chrétienne encourageait,

1. Citons comme exemple : *Histoire d'un corps franc qui n'a jamais existé*, par D. de Pesquidoux (*Revue du monde catholique*, nouvelle série, tome XIII).

2. Il donna sa démission trois semaines après, se sentant repoussé comme Garibaldi.

avait nommé M. Littré professeur à l'École polytechnique. Les électeurs parisiens l'envoyèrent à l'Assemblée nationale. Paris avait, pour ainsi dire, inauguré la victoire prussienne en élevant, le 14 août 1870, une statue à Voltaire. Ses votes indiquaient qu'il y aurait encore des douleurs et des hontes plus amères à dévorer.

5. L'armistice de Paris, euphémisme pour désigner la capitulation de la France, stipulait que la garde nationale conserverait ses armes. Au contraire l'armée de ligne, la garde mobile, les marins constitués prisonniers de guerre, sauf une division de 12,000 hommes, devaient être désarmés : on réservait aussi la gendarmerie et les divers services municipaux, à condition que le total n'excéderait pas 3,500 hommes. La garde nationale, c'était une armée toute prête pour les hommes de la révolution cosmopolite, et cela quand il ne restait à la cause de l'ordre qu'une ombre d'armée. A l'occasion de l'entrée des Prussiens à Paris, les meneurs firent enlever par des gardes nationaux et transporter sur les hauteurs de Montmartre et de Belleville, sous prétexte de le soustraire à l'ennemi, un parc d'artillerie. L'Assemblée nationale, ne voulant pas exposer les destinées du pays dans un milieu si orageux, de Bordeaux alla s'installer à Versailles, tandis que Thiers et les fonctionnaires du gouvernement rentraient à Paris. On sentait néanmoins qu'ils n'y étaient pas maîtres; non seulement les sections parisiennes de l'*Internationale*, mais des membres beaucoup plus ardents de cette association, appuyés par des révolutionnaires de tous pays, agitaient l'opinion et faisaient peser sur elle une sorte de terreur. Un comité occulte dirigeait la garde nationale, profitait de la surexcitation produite par les souffrances du siège, reprochait aux propriétaires, notamment à l'occasion des loyers qui avaient couru pendant la guerre, de continuer à s'enrichir au milieu de la misère générale, traitait le gouvernement de bourgeoisie égoïste, accusait l'Assemblée de

vouloir renverser la république. Pour rétablir le calme, le général Vinoy fut chargé de faire enlever les canons que l'on avait disposés en batteries à Montmartre et à Belleville. Ce coup de main, tenté le 18 mars au matin, échoua; les troupes se laissèrent entourer et désarmer par la foule. D'autres troupes fraternisèrent aussi avec les insurgés. Ceux-ci prenaient le nom de *fédérés*, indiquant par là qu'ils adoptaient le programme de l'Internationale : dissolution des nationalités, autonomie des groupes communaux ou fédératifs, groupement par fédération. Thiers et ses ministres s'enfuirent en toute hâte à Versailles. Le lendemain, le comité central, composé d'hommes entièrement inconnus, sauf MM. Assi et Varlin, qui devaient une certaine notoriété aux premiers attentats de l'Internationale, vint trôner à l'hôtel de ville. Vingt comités surgirent et s'emparèrent de toute l'administration. Les soldats fidèles partirent pour Versailles. Des catholiques et des conservateurs organisèrent une manifestation pacifique; sans armes, formant une masse imposante et bien ordonnée, ils parcoururent sans obstacle les plus beaux quartiers de Paris; mais ayant voulu recommencer le 22 mars, les fédérés tirèrent sur eux à l'entrée de la place Vendôme. A partir de ce moment, on eut dans la grande ville, au lieu de gouvernement, une immense orgie, dont les monographies peuvent seules décrire les épisodes[1]. Débauche d'ambitions rivales qui ne trouvaient jamais assez de titres et de comités nouveaux pour s'étaler, se faisaient mutuellement la guerre et se supplantaient tour à tour. Débauche de vanité extravagante qui paradait de tous côtés sous des costumes charlatanesques; de volupté brutale et cynique; de cupidité et de prodigalité aveugle, jetant dans le même gouffre les deniers de l'État, les sommes extorquées

1. Voy. *Les Convulsions de Paris*, par M. Maxime du Camp, de l'Académie française ; *La guerre civile et la Commune de Paris en* 1871, par J. d'Arsac.

à la Banque de France et aux grandes compagnies financières, les valeurs dérobées aux particuliers et aux églises. Débauche d'antipatriotisme qui *déboulonnait* la colonne Vendôme, faite des canons pris par Napoléon sur les ennemis, et sollicitait l'appui des Prussiens, spectateurs ravis de tant d'infamies et de ruines. Débauche de caricatures innomables et de littérature alcoolique qui exhalait ses miasmes dans le *Père Duchêne* de Maroteau, dans le *Mot d'ordre* de Rochefort, dans le *Cri du Peuple* de Jules Vallès, dans l'*Affranchi* d'Olivier Pain, dans la *Commune* de Félix Pyat, dans l'*Officiel* de Vaillant. Débauche de tyrannie qui étouffait toutes les voix et supprimait tous les journaux indépendants, de police ombrageuse et sans entrailles, dont un jeune homme, Raoul Rigault, fut l'incarnation odieuse. Débauche d'impiété qui pillait, souillait, fermait les églises; traînait dans la boue l'honneur du prêtre et menaçait sa vie; couvrait de ses calomnies ineptes et obscènes les vierges consacrées à Dieu : le drame jacobin répété en deux mois par une cohue de Balthazars démagogues.

6. Des élections avaient eu lieu le 26 mars pour élire les membres de la Commune. Ce n'était pas tout de se livrer au pillage et à l'orgie ; il fallait songer à se défendre contre les *Versaillais*, comme on disait alors, ou à les attaquer. La lutte offrait de terribles chances à l'émeute. Grâce à l'occupation des forts de la rive droite par les Prussiens, elle n'avait pas à craindre d'attaque de ce côté ni de difficulté pour le ravitaillement de Paris. Elle tenait les forts de l'autre rive, sauf celui du Mont-Valérien. Le gouvernement, n'ayant plus qu'un débris d'armée, était obligé d'appeler des troupes de province et d'attendre le retour des soldats prisonniers en Allemagne. En outre, on prévoyait dans plusieurs grands centres des mouvements communalistes, qui éclatèrent en effet à Saint-Etienne, Toulouse, Lyon, Marseille, où l'insurrection fut quelque temps maîtresse. Aussi Thiers avait d'abord eu recours

à des tentatives d'accommodement, par l'intermédiaire des maires de Paris et de l'amiral Saisset, alors commandant de la garde nationale. Les fédérés repoussèrent toujours les conditions qu'on leur proposait; mais s'il parut dans leurs rangs quelques hommes d'intelligence et de courage, dignes de servir une meilleure cause, la plupart ne montrèrent que les fureurs du fanatisme ou les grotesques vanteries de fanfarons imbéciles. Ayant pris l'offensive et s'étant avancés sur Versailles le 2 avril, le canon du Mont-Valérien les dispersa. Les soldats et les officiers arrivèrent d'Allemagne; le maréchal de Mac-Mahon fut mis à la tête de l'armée reconstituée; les travaux du siège furent poussés activement. Alors les fédérés emprisonnèrent des prêtres, des fonctionnaires, des gendarmes, qu'ils gardèrent comme des otages, se déclarant prêts à les massacrer en cas de défaite. Ils enrégimentaient de force les hommes âgés de moins de quarante ans; beaucoup réussirent à s'évader de Paris. Cependant on eut occasion de voir combien peu comptent les principes pour les révolutionnaires modérés : plusieurs excusèrent hautement la Commune, qu'ils confondaient avec Paris, disant que Paris était victime d'un malentendu, pour avoir cru qu'on voulait renverser la république et violer les libertés municipales. Thiers même promit aux délégués des syndicats parisiens et des conseils municipaux de plusieurs villes de consolider la république, en récompense de leur abstention entre la Commune et le gouvernement. Or, il ne paraîtra pas douteux qu'il se soit agi d'une république révolutionnaire, si l'on considère que, dès l'origine de l'insurrection, les loges maçonniques de province avaient adressé des pétitions menaçantes à l'Assemblée pour lui réclamer la même chose. Quant aux francs-maçons de Paris[1], ils ne craignirent pas de faire, en faveur de la Commune, plu-

1. Voy. *Les sociétés secrètes*, etc., liv. II, chap. XII, n. 2.

sieurs manifestations qui trouvèrent de l'écho dans les loges étrangères.

7. La France était désolée à ce point pour avoir banni de son droit public la foi chrétienne. L'Assemblée voulut recourir aux divines consolations de cette foi et ordonna des prières publiques par un décret que le pouvoir exécutif promulgua le dimanche 21 mai. Le même jour, les premières troupes versaillaises entraient à Paris par la porte de Saint-Cloud ; mais il fallut encore sept jours d'une lutte meurtrière pour achever la conquête de la capitale et dompter la résistance fanatique des insurgés retranchés dans les quartiers excentriques et en dernier lieu au cimetière du Père-Lachaise. Delescluze, le Polonais Dombrowski, Millière furent l'âme de cette résistance où ils périrent. Le premier, avec Billioray, signa le décret du 21 mai qui livrait les otages à la férocité de Raoul Rigault. L'histoire doit garder le souvenir de toutes ces glorieuses victimes, mais il appartient aux fastes ecclésiastiques de recueillir les noms des membres du clergé qui furent emprisonnés et immolés en haine de la foi. A la prison de la Roquette, on en fusilla le 24, le 26 et le 27 mai. En tête monseigneur Darboy, que Thiers avait refusé d'échanger contre Auguste Blanqui, fait prisonnier dans le Midi après avoir été élu membre de la Commune; puis M. Deguerry, curé de la Madeleine; le P. Olivaint et plusieurs autres jésuites; le P. Radigue, prieur du monastère de Picpus et trois de ses religieux; monseigneur Surat, archidiacre; Paul Seigneret, séminariste de Saint-Sulpice, etc. D'autres prisonniers parvinrent à s'échapper ou, s'étant barricadés, purent attendre leur délivrance des Versaillais victorieux. Le 25 mai, dans l'avenue d'Italie, massacre du P. Captier, supérieur de l'école du tiers ordre dominicain d'Arcueil, avec d'autres religieux, des auxiliaires et des serviteurs de la maison. Au dernier moment, rue Haxo, à Belleville, massacre, accompagné de raffinements sauvages, de 62 vic-

times, prêtres et gendarmes[1]. La rage de la Commune tomba sur Paris même. Des monstres à figure d'hommes, aidés par les *pétroleuses*, femmes dignes d'eux, furent chargés d'exécuter une série de décrets qui livraient Paris aux flammes. Des parties de rues, de grands bâtiments publics, des édifices devinrent la proie de l'incendie. Les Tuileries et l'hôtel de ville ne laissèrent que des ruines. Au milieu de l'incendie du Palais de justice, la Sainte-Chapelle fut préservée comme par miracle. Des flots de sang coulèrent. 30,000 prisonniers, conduits à Versailles, furent jugés par des conseils de guerre, et quelques-uns des chefs condamnés à mort. La Nouvelle-Calédonie reçut la plupart des officiers et soldats de l'armée fédérée. Félix Pyat et plusieurs autres meneurs s'étaient enfuis avant la fin du combat : Rochefort fut arrêté à Meaux et envoyé à la Nouvelle-Calédonie.

La proclamation de Mac-Mahon, annonçant la victoire définitive de l'ordre et du patriotisme, porte la date du 28 mai. C'était le jour de la Pentecôte, les prières publiques se disaient dans la cathédrale de Versailles, en présence du gouvernement et de l'Assemblée. Le 7 juin, des funérailles solennelles furent célébrées en l'honneur de monseigneur Darboy, et l'Assemblée y assista. M. Jules Favre adressa aux agents diplomatiques une circulaire qui fut le dernier acte considérable de sa vie politique. Il y disait que l'insurrection communaliste, préparée par le régime impérial, avait été accomplie par l'Internationale, et sollicitait la vigilance de tous les gouvernements contre cette association oppressive de l'individualité, ennemie déclarée de Dieu et de la famille. Entrevit-il la part de responsabilité qui lui revenait, à lui et aux autres

1. Outre les histoires de la Commune, voy. *Pierre Olivaint, prêtre de la compagnie de Jésus*, par le P. Charles Clair, de la même compagnie ; *Actes de la captivité et de la mort des RR. PP. Olivaint*, etc., par le P. Armand de Ponlevoy ; *Les martyrs de Picpus*, par le P. Perdereau ; *Les martyrs d'Arcueil*, par le P. Lécuyer ; *La Roquette*, par M. l'abbé Amodru, etc.

révolutionnaires dits modérés, dans la formation et le développement de cette puissance ? Pensa-t-il à s'attribuer d'autres fautes que celle d'avoir laissé des armes aux mains de la garde nationale ? Quoi qu'il en soit, la victoire des troupes françaises ruina pour le moment les forces de l'association sans l'abattre ; ses chefs menacèrent hautement « la bourgeoisie d'un nouveau et définitif coup de tonnerre[1]. »

LEÇON LI.

1. Si nous avons vu les garibaldiens et les zouaves pontificaux prendre une part, d'ailleurs très différente, à la guerre de France, c'est que l'attentat de la révolution sur Rome était consommé[2]. Dès le 26 juillet 1870, le gouvernement français avait rappelé la brigade qui défendait encore la papauté, et après les premières défaites, le prince Napoléon se rendit à Florence avec la mission « d'autoriser l'Italie à tout faire. » Cet abandon du droit et des traités, même ajouté aux bienfaits antérieurs, ne valut à la France aucun secours du gouvernement italien. Celui-ci, dirigé alors par M. Lanza, ne songeait qu'à s'emparer de Rome, mais en substituant, autant que possible, les « moyens moraux » à la violence et en prétextant la nécessité de protéger le souverain pontife et de pacifier la péninsule. Si les loges maçonniques pressaient, on leur disait d'attendre ; si Garibaldi et Mazzini tentaient

1. Ce sont les propres termes dont se servait le *Tagwacht*, journal de l'Internationale, dès le 27 mai.

2. Voy. *La captivité de Pie IX, histoire des huit dernières années de son pontificat*, par Alex. de Saint-Albin ; *L'attentat de Rome*, Nancy, chez Vagner, 1870.

des mouvements, on renvoyait l'un à Caprera et on emprisonnait l'autre à Gaëte ; mais en même temps on ordonnait à une escadre cuirassée de croiser près des côtes romaines et à de nombreux régiments de border les frontières pontificales ; on expédiait à Rome même de prétendus ouvriers qui, au lieu de chercher du travail, devaient fomenter les passions séditieuses ; enfin on cherchait à gagner les gouvernements étrangers par une circulaire diplomatique relative à une solution qui pourrait concilier les intérêts de l'Italie avec la tranquillité et l'indépendance du chef de l'Église. A ces ouvertures vagues, quoique faciles à interpréter, aucune puissance ne fit d'opposition, mais l'amour persistant des Romains pour Pie IX déjoua le plan des ministres conspirateurs, qui voulaient représenter la papauté comme une puissance ennemie et provocatrice contre laquelle il fallait se prémunir, tout en lui assurant sa légitime liberté d'action. Alors ils s'entendirent avec la Prusse pour agir ouvertement, après une nouvelle défaite de la France. En effet, le 7 septembre, une seconde circulaire diplomatique annonça que, sans laisser à la lutte entre les Romains e les soldats pontificaux le temps de se produire, le gouvernement italien avait résolu « d'occuper, quand ses informations le lui feraient juger opportun, les points nécessaires pour la sécurité commune, en laissant aux populations le soin de leur propre administration. » Deux jours après, le comte Ponza de San-Martino venait proposer à Pie IX de livrer lui-même Rome à Victor-Emmanuel. Pie IX répondit par une ferme protestation contre l'injustice et par des paroles de douleur résignée à l'adresse du roi. Le 11 et le 12, trois corps d'armée, sous le commandement du général Cadorna, franchirent la frontière. De l'État pontifical et de toute l'Europe, de nouveaux volontaires étaient accourus offrir leur sang à la papauté. Le général Kanzler avait une armée de 13 à 14,000 hommes, dont 8,000 sortaient de l'État romain.

Il décida de ne défendre que Rome et Civita-Vecchia; les garnisons postées ailleurs reçurent ordre de s'y replier. A la vue de la flotte ennemie, Civita-Vecchia se hâta de capituler le 14 septembre. Sommée inutilement de se rendre le 15, Rome fut attaquée le 20 par l'artillerie. Tous les ambassadeurs entouraient Pie IX, sauf M. d'Arnim, le diplomate prussien, qui avait cherché à s'entremettre pour déterminer le pape à ouvrir spontanément les portes. Après cinq heures de bombardement, une brèche étant ouverte, Pie IX fit donner l'ordre à ses troupes de cesser le feu et d'arborer le drapeau blanc. On vit alors des Piémontais, violant toutes les lois de la guerre, se précipiter par la brèche ou par la porte Pia sans défense, outrager et assassiner des hommes qui ne se battaient plus. Les insultes se renouvelèrent, et de la part des soldats et de la part des vagabonds qui les avaient suivis, au moment où les troupes pontificales se retiraient dans la cité Léonine, la seule partie de Rome qui, d'après la capitulation, demeurât au souverain pontife. Il fallut toute l'énergie de M. de Bohaine, chargé d'affaires français, pour empêcher qu'on ne leur fît parcourir un long circuit, au milieu des mêmes scènes, quand elles sortirent avec les honneurs de la guerre, avant de rendre leurs armes et de se disperser. Mais ne regrettant rien, si ce n'est le triomphe de l'iniquité, elles étaient heureuses de partager l'humiliation d'une cause sainte; il leur restait l'honneur, l'admiration du monde catholique et la bénédiction de Pie IX.

2. Poussant la fourberie jusqu'au bout, le général Cadorna pria la plèbe venue avec lui et à qui, en présence des vrais Romains consternés, il faisait jouer le rôle de peuple romain, de pourvoir au gouvernement et à l'administration. Ce prétendu peuple proclama la déchéance de Pie IX et nomma une junte provisoire. On fit sortir de prison même les coupables notoires de délits de droit commun, et l'on y jeta pour de longs mois les

soldats pontificaux restés à Rome ; c'était d'ailleurs un bienfait pour eux, puisque, en deux jours, 80 d'entre eux, malades et autres, furent assassinés par la tourbe garibaldienne, dont plusieurs soldats piémontais dépassèrent encore la sauvagerie. La même tourbe faisait répéter aux échos de Rome des cris impies et sanguinaires contre les prêtres, contre les papes, contre Jésus-Christ, et, dans sa proclamation du 22, le général Masi, nommé commandant de Rome et de la province, parla de ces horreurs comme des manifestations de la joie et du dévouement patriotique, se contentant, pour toute répression, de les déclarer suffisantes. Aussi, le même jour, une bande envahit la cité Léonine ; les gendarmes pontificaux la repoussèrent, mais elle menaçait de revenir avec d'autres : Pie IX dut encore livrer la cité Léonine au général Cadorna, par l'entremise de M. d'Arnim. Quoique dès lors tous les actes administratifs fussent accomplis au nom du roi d'Italie, on acheva cette inique et cruelle comédie par un simulacre de plébiscite qui eut lieu le 29 septembre. Rome devait avoir 90,000 votants ; on tira des urnes 40,785 votes pour l'annexion et 45 bulletins opposants. Là-dessus Victor-Emmanuel décréta que Rome faisait partie intégrante du royaume d'Italie, que le pape conserverait toutes les prérogatives d'un souverain et qu'une loi garantirait le libre exercice de son autorité spirituelle. Après quoi son ministre, M. Visconti-Venosta, écrivait aux puissances, le 18 octobre, que l'événement du 20 septembre devait être pour les catholiques une cause de sécurité et de joie. De joie ! parce qu'à Rome le sacrilège, l'impiété, la haine du clergé s'étalent ; parce qu'on y publie une parodie du catéchisme en l'honneur de Victor-Emmanuel ; parce que la fête de l'Immaculée-Conception occasionne, pendant trois jours, des manifestations tumultueuses, des attentats contre les fidèles et contre les gardes du Vatican, et qu'on se propose ainsi de contraindre Pie IX à la fuite ;

parce que les juifs sont les maîtres à Rome ; que l'on y transforme le carnaval de 1871 en lupercales, où les choses saintes ne sont pas plus respectées que les drapeaux des nations catholiques ; qu'une société s'établit pour la destruction des madones ; qu'après des provocations répétées mais impuissantes à la haine des jésuites, 3,000 sectaires vont, le 10 mars, molester les fidèles réunis dans l'église du Gesù, profaner le sanctuaire, et que le ministre piémontais rejette la faute sur les victimes ; que, dès le 29 janvier, on a « incaméré » les œuvres pies, et qu'un décret du 4 mars supprime huit couvents des plus illustres pour cause d'utilité publique ; enfin parce que l'enseignement laïque, c'est-à-dire sans religion, est établi, les enfants de toutes croyances mêlés dans les écoles, des maîtres juifs donnés à l'enfance chrétienne, et que les jésuites, expulsés du Collège romain, cèdent la place à l'université et au lycée !

3. Pie IX ne baissa pas la tête devant la force et dévoila au monde la vérité sur l'invasion piémontaise. Dès le 20 septembre, le cardinal Antonelli avait adressé une protestation aux membres du corps diplomatique. Le pape protesta lui-même dans un bref du 29 septembre adressé à tous les cardinaux. L'encyclique du 1er novembre exposa au monde tout entier la suite des attentats commis et la déplorable situation de Rome, frappa d'excommunication les auteurs et complices de tant de crimes, annonça que le souverain pontife « se trouvait dans un tel état de captivité qu'il ne pouvait exercer sûrement, facilement, librement, son autorité pastorale. » Imprimées à Genève, les copies de ce document se répandirent partout ; les journaux italiens, même officieux, qui le reproduisirent, furent saisis. On promulgua au mois de mai 1871 la loi dite des garanties. Elle est conçue de manière à offrir en apparence la réalisation de la première partie du fameux programme : *L'Église libre dans l'État libre*. Plus de restriction spéciale pour le clergé au droit de

réunion. Abolition dans tout le royaume du droit de nomination et de proposition royale aux bénéfices majeurs, ainsi que du serment des évêques, de l'autorisation gouvernementale pour la publication et l'exécution des actes ecclésiastiques, de l'appel comme d'abus en matière spirituelle et disciplinaire. La personne du souverain pontife est inviolable. Le gouvernement italien lui rend les honneurs souverains et lui reconnaît, comme tous les souverains catholiques, une prééminence d'honneur, ainsi que le droit d'avoir une garde pour lui et ses palais. Une dotation annuelle de 3,225,000 francs est inscrite au grand-livre en faveur du Saint-Siège. Le pape a la jouissance du Vatican, du palais de Latran et de la villa de Castel-Gandolfo. La liberté personnelle des cardinaux pendant la vacance du Saint-Siège est assurée : de même la tranquillité extérieure du conclave ou du concile œcuménique; aucun agent de l'autorité publique ne peut s'y introduire, non plus que dans la résidence du souverain pontife. Défense de faire aucune perquisition ou saisie contre les congrégations revêtues d'attributions purement spirituelles. Liberté pour le souverain pontife de remplir les fonctions de son ministère et d'en faire afficher tous les actes à la porte des basiliques et églises de Rome; les ecclésiastiques participant à ces actes ne peuvent être, pour ce motif, l'objet d'aucune poursuite; les ecclésiastiques étrangers, investis à Rome d'une fonction spirituelle, jouissent des garanties personnelles reconnues à tous les citoyens. Les prérogatives et immunités diplomatiques sont reconnues aux envoyés des gouvernements étrangers près du Saint-Siège et aux envoyés de celui-ci près des gouvernements étrangers. Le souverain pontife correspond librement avec l'épiscopat et avec tout le monde catholique, sans aucune ingérence du gouvernement italien : il a le droit d'établir dans ses résidences des bureaux de poste et de télégraphe desservis par des employés de son choix, et il peut,

en outre, se servir gratuitement des transports de l'État. Tous les établissements destinés à la formation du clergé, à Rome et dans les six sièges suburbicaires, continuent à dépendre uniquement du Saint-Siège. Telle était la pièce à l'aide de laquelle on voulait séduire l'opinion catholique. Il est aisé de voir que le souverain pontife ne pouvait accepter de pareilles propositions. C'eût été consacrer l'usurpation et tous les attentats qui en découlaient : la loi même en disait quelque chose, car l'article 18 annonce « qu'il sera pourvu par une loi postérieure à la réorganisation, conservation et administration des propriétés ecclésiastiques dans le royaume. » La liberté des choix pour l'épiscopat n'existait que de nom ; l'*exequatur* était maintenu pour la prise de possession du temporel, et l'on en fit un usage vexatoire. On promettait l'indépendance du ministère spirituel, mais le gouvernement jugerait sans doute si tel ou tel acte appartenait à cet ordre, comme il annulait formellement ceux qui seraient contraires aux lois de l'Etat. Quant au respect et à la sécurité des personnes, les faits parlaient avec trop d'éloquence. Pie IX, par une lettre publique au cardinal-vicaire, avait réprouvé ces garanties, avant même qu'elles lui fussent offertes : après la promulgation de la loi, il la flétrit par son encyclique du 17 mai, et ceux qui osèrent présenter au Vatican le mandat mensuel de la dotation furent éconduits. Le saint et courageux pontife aima mieux vivre emprisonné, sans pouvoir jamais paraître en public, que de donner les mains à l'usurpation et à la fraude. La questure ou police italienne ne tarda pas à justifier cette attitude : au mois de juin, elle brisa les portes de la maison des catéchumènes pour enlever une jeune israélite, âgée de 16 ans, qui, s'étant convertie, habitait cet établissement depuis un an. Dans le même temps, la franc-maçonnerie établissait son grand maître à Rome.

4. La ferme résolution adoptée par Pie IX de rester dans sa capitale et de n'accepter aucun arrangement avec

le spoliateur embarrassait les révolutionnaires et surtout Victor-Emmanuel, à qui sa foi toujours vivante, les traditions de sa famille et le sentiment de l'honneur chevaleresque ne permettaient pas de voir la situation sans honte et sans remords. Les meneurs lui réservaient une entrée triomphale à Rome pour le 10 janvier 1871; il la redoutait. Le Tibre ayant débordé et porté la désolation dans la partie basse de la ville, tandis que la municipalité dépensait un million en préparatifs, il en prit occasion d'apparaître pendant deux ou trois heures, à la lueur des torches, dans la nuit du 31 décembre, et repartit le lendemain pour Florence. Cette visite lui permit de se soustraire à l'ovation administrative du 10 janvier. Mais à sa place il envoya le prince royal Humbert, avec sa femme, la princesse Marguerite, fille de l'ancien duc de Gênes, et ils s'installèrent au Quirinal, le 23 janvier, le jour même d'un second débordement du Tibre. Dès le lendemain, le cardinal Antonelli protesta contre ce nouvel acte d'usurpation sacrilège, qui fut aggravé par le scandale des divertissements de cette jeune cour, dont M. d'Arnim devint l'habitué, et par la transformation de la principale chapelle du palais en théâtre. L'aumônier, averti qu'il ne pouvait dire la messe ni au Quirinal ni en présence des envahisseurs, s'éloigna. Il ne restait plus qu'à transférer la capitale du royaume d'Italie de Florence à Rome. Victor-Emmanuel vint accomplir ce dernier attentat le 2 juillet; cette fois la municipalité put donner tout leur éclat à ses manifestations soudoyées, tandis que les vrais Romains étaient absents ou se renfermaient dans le silence, et qu'au Vatican, 300 officiers de l'armée pontificale, 2,000 employés du gouvernement spolié, offraient à l'auguste captif l'hommage d'une inviolable fidélité.

5. Les puissances se montrèrent satisfaites de la politique de Victor-Emmanuel ou du moins s'y résignèrent. Une seule protestation se fit entendre de ce côté contre

l'usurpation piémontaise; elle venait de Garcia Moreno, président de la petite république de l'Équateur. Quoique les catholiques allemands eussent compté sur l'intervention du nouvel empereur, et que monseigneur Ledochowski, archevêque de Posen, fût venu la réclamer au mois de décembre 1870, toutes les sympathies de l'empire prussien parurent acquises à l'Italie révolutionnaire. Il n'en aurait pas fallu davantage pour condamner à l'inaction les gouvernements qui auraient eu d'autres pensées, et d'ailleurs, tous étaient plus ou moins sous le joug du faux libéralisme et de la révolution. Au commencement de la guerre de France, le ministre autrichien, M. de Beust, s'était prononcé pour l'abandon de Rome par les Français. En Belgique, les élections de 1870 avaient renversé M. Frère-Orban et, depuis, le ministère était présidé par M. d'Anethan, qui comptait parmi les notabilités du catholicisme libéral. Ce ministère envoya aussi des félicitations à Victor-Emmanuel, tout en exprimant quelques réserves dans une note diplomatique, et le Sénat, devant qui le ministre des affaires étrangères fut interpellé à ce propos, se déclara satisfait de ses explications. L'Angleterre pensait avoir assez fait en offrant à Pie IX, dans l'île de Malte, une hospitalité qu'il n'accepta point. Malgré ses fautes et ses revers, la France demeurait la fille aînée de l'Eglise, et Pie IX, compatissant à ses malheurs, formaient les vœux les plus ardents pour sa résurrection. Au début du conflit et après les grands désastres, pendant le siège de Paris, il avait essayé, par sa médiation, d'abord de conjurer, puis d'atténuer l'orage. Il prévoyait avec douleur une tempête plus lamentable encore, celle de la Commune. De son côté, la France était liée à la papauté, non seulement par son esprit catholique et par son rôle traditionnel, mais par les traités et les déclarations solennelles qui garantissaient l'indépendance de Rome. L'usurpation piémontaise insultait à son infortune. L'Italie se réjouissait des

humiliations de son aveugle bienfaitrice et ne cachait pas l'espoir de lui imposer un prince de la race de Victor-Emmanuel; on a même pu soupçonner ses ministres d'avoir favorisé l'insurrection du 18 mars. Mais que pouvait-on attendre de la France, écrasée par un dur vainqueur et livrée à toutes les divisions par l'esprit révolutionnaire? Elle continuait d'entretenir, dans les eaux de Civita-Vecchia, la frégate *l'Orénoque*, mise à la disposition de Pie IX par Napoléon III, à la fin du mois d'août 1870, dans l'hypothèse d'une fuite nécessaire. Mais le gouvernement de la défense nationale, sans donner un consentement formel à l'attentat du 20 septembre, avait semblé s'en désintéresser entièrement et se flatter par là d'acquérir un titre au concours de l'Italie. Devenu ensuite ministre de Thiers, M. Jules Favre déclara avoir conseillé au gouvernement italien de garder le séjour de Florence et de considérer Rome seulement comme une capitale honoraire[1]. Le transfert s'accomplit néanmoins, et de nombreuses pétitions d'évêques et de laïques « conjurèrent l'Assemblée nationale de préparer à la question romaine, si elle le pouvait, une solution légitime, catholique et française. » Ces pétitions donnèrent lieu à de grands débats, le 22 juillet. On y entendit deux hommes qui, à des titres divers, avaient glorieusement soutenu la cause du pouvoir temporel, Thiers et monseigneur Dupanloup. Dans un discours, dont il avait soumis le plan à l'approbation de l'ambassadeur italien, Thiers proclama les obligations de la France envers le Saint-Siège, et conclut qu'elle devait veiller à son « indépendance religieuse. » C'était à l'expérience de décider s'il fallait compter sur les garanties offertes par l'Italie. Monseigneur Dupanloup accentua l'hommage rendu par le chef du pouvoir exécutif au Saint-Siège, déclara qu'il y recon-

1. Dans son ouvrage: *Rome et la République française*, lequel a soulevé de vives controverses et a même été convaincu de fausse citation.

naissait un langage tenu sous la république de 1848 et sous l'empire, et que dès lors, il lui remettait ce grand intérêt avec une pleine confiance. Thiers n'accepta cette déclaration qu'en maintenant le sens limitatif des siennes, et M. Gambetta y ayant donné son adhésion au nom du parti républicain[1], les pétitions furent simplement renvoyées au ministre des affaires étrangères, c'est-à-dire à M. Jules Favre, par 431 voix contre 82.

6. Le mauvais vouloir ou l'impuissance des gouvernements contrastait avec la vivacité des sentiments que manifestaient les populations catholiques dans tous les pays de l'Europe et en Amérique; adresses, pèlerinages à Rome, magnifiques offrandes remplaçant la dotation refusée, protestations présentées aux souverains par des hommes courageux, rien ne manqua de ce côté à la consolation de Pie IX. Le 16 juin 1871 terminait la vingt-cinquième année de son pontificat : c'était la première fois que le règne d'un pape atteignait ce terme depuis saint Pierre, et la tradition avait fini par l'attribuer au prince des apôtres comme un privilège exclusif. Cette heureuse singularité fournit au monde catholique l'occasion d'envoyer au captif du Vatican, par de nombreuses députations, l'hommage de son ardent amour et de ses présents. Pie IX, répondant au vœu des âmes pieuses, avait attaché une indulgence plénière à ce jour mémorable. Les princes, même protestants, ne s'abstinrent pas d'offrir leurs félicitations au pontife dont la vie était ainsi mêlée de douleurs et de joies sans exemple. Les garibaldiens, par les procédés ordinaires des émeutiers, empêchèrent les Romains d'arborer les couleurs pontificales; ils assaillirent les députations; les gens de la police prescri-

1. A la suite des élections du 8 février, M. Gambetta opta pour le Bas-Rhin, et le traité de paix amena sa sortie de l'Assemblée nationale. Mais des élections partielles eurent lieu le 2 juillet, pour remplir les vides qui étaient dus surtout aux événements de la Commune, et M. Gambetta, élu dans la Seine, le Var et les Bouches-du-Rhône, opta pour ce dernier département.

virent d'orner les maisons du drapeau italien; mais cet ordre fut à peine observé pour une maison sur trente, et toutes ces vexations firent encore mieux ressortir le caractère de cette manifestation catholique. Victor-Emmanuel, voulant imiter les autres souverains, envoya au Vatican un général qui ne fut pas admis. Pie IX remercia le clergé et les fidèles par l'encyclique du 5 août. L'Italie, le peuple de Rome en particulier, avaient une grande part dans ces démonstrations. Celui-ci, atteint à la fois dans sa fidélité au pape et dans son indépendance, méprisait les Piémontais qu'il nommait *buzzurri* et ne semblait pas connaître le nouveau gouvernement. On ne voyait que des étrangers au Quirinal. La Pénitencerie n'autorisant qu'un serment d'obéissance au gouvernement usurpateur, d'anciens fonctionnaires aimèrent mieux subir la pauvreté que de trahir leur conscience. Il n'y eut que seize soldats pontificaux pour entrer volontairement dans l'armée italienne. Quand arrivèrent les débordements du Tibre, on dit dans le peuple : « Voilà l'excommunication qui passe[1]. » Il fallut employer les gendarmes pour contraindre certaines municipalités de la campagne de Rome au nouveau serment. Dans plusieurs endroits, les paysans se rendirent maîtres des gendarmes et les forcèrent à crier : Vive Pie IX! On avait proclamé la liberté de la presse, mais les deux tiers des journaux étaient catholiques. Sur l'ordre du pape, le cardinal-vicaire condamna la curiosité qui faisait rechercher les feuilles révolutionnaires, et aussitôt leur vente baissa considérablement.

7. Cependant on ne négligeait aucun moyen de répandre l'impiété et la corruption. Gravures, livres, journaux de la secte, photographies, théâtres, tout cela était révoltant d'irréligion et d'obscénité. On s'attaquait surtout par la calomnie et la caricature à l'histoire des papes. L'ar-

1. *E la scomunica che passa.*

mée d'invasion était un foyer d'immoralité d'autant plus intense qu'on venait d'en éloigner l'idée religieuse par la suppression des aumôniers. Des bandes inaugurèrent la conscription en parcourant Rome aux cris de : *Vive l'Italie! Mort aux jésuites! Mort aux prêtres! Mort à Pie IX! Le feu au Vatican!* Ces clameurs ne s'accordaient guère avec le langage des hommes qui avaient voulu en imposer aux catholiques par la loi des garanties. Mais ils ne pouvaient réprimer des excès qui n'étaient que l'expression violente de leur haine mieux dissimulée et que peut-être ils jugeaient utile à l'exécution de leur plan. Du reste, le gouvernement devait compter avec les sociétés secrètes. Mazzini, mis en liberté après le 20 septembre, avait réprouvé la Commune de Paris par haine de l'Internationale, mais il organisait lui-même des congrès d'ouvriers à Rome et ailleurs. Au contraire, Garibaldi, revenu de France, favorisait les progrès de l'Internationale en Italie et glorifiait les principes, sinon les actes de la Commune. On trouva dans un superbe cierge envoyé à Pie IX une petite bombe Orsini. Des incendies multipliés éclatèrent en peu de temps dans plusieurs provinces. Les 600 ouvriers d'une grande papeterie milanaise avaient refusé d'entrer dans l'Internationale; la papeterie fut brûlée. Bientôt il se trouva des hordes pour crier dans tous les tumultes : *Vive le pétrole!* et le serment prêté dans la société Alfieri obligea, en cas de guerre avec l'étranger, à incendier le Vatican et toutes les églises. Signalons deux circonstances où l'on vit en opposition le peuple fidèle et la tourbe révolutionnaire. Le 15 août, pour honorer l'Assomption de la sainte Vierge, les Romains se pressèrent dans les basiliques, et le soir il y eut une illumination générale. Les envahisseurs parcoururent les rues en poussant des cris injurieux et assassinèrent deux hommes du peuple. Le 23 août marquait pour Pie IX le complément des années de Pierre, qui a siégé à Rome 25 ans, 2 mois et 7 jours. Ce fut une

fête de famille entre l'auguste pontife et les Romains. On célébra un triduum de prières. Les émeutiers y opposèrent quatre jours de scènes criminelles, où les bâtons et les poignards menacèrent les fidèles sortant des basiliques, en sorte que Pie IX dut interdire, à partir de ce moment, les prières publiques extraordinaires. La police intervint plutôt contre les victimes que contre les agresseurs, mais c'était trop que l'apparence d'un blâme pour les clubs et les sociétés révolutionnaires. Ils osèrent déclarer, dans une réunion générale, que le drapeau tricolore avait été humilié et qu'il fallait y substituer le drapeau rouge. La misère est la suite immanquable de pareilles agitations; elle sévissait en Italie, et la terreur s'y ajoutait, grâce aux incendies et aux assassinats toujours plus nombreux. Le cœur du souverain pontife en était d'autant plus navré qu'on détruisait en même temps le remède de la misère physique et morale par l'incamération des œuvres pies, la guerre faite aux institutions religieuses, et l'application de la loi du recrutement militaire aux ecclésiastiques. Une commission italienne proposait « d'ériger à Pie IX le Grand un trône d'or au nom de l'univers catholique. » Le saint pontife renvoya au Seigneur le titre de grand et consacra l'argent recueilli pour l'acquisition du trône d'or, au rachat des jeunes clercs atteints par la loi.

8. Ce qui le consolait, il l'avait dit dans l'encyclique du 5 août, c'était l'admirable et touchant spectacle d'unité offert par l'Église. Le concile était condamné à ne pouvoir de longtemps terminer son œuvre. Il avait fallu le proroger indéfiniment par lettre apostolique du 20 octobre 1870. L'œuvre dogmatique et disciplinaire de cette grande assemblée, qui devait répondre à tous les besoins de l'humanité dans les temps actuels et devenir pour la révolution ce que le concile de Trente a été pour le protestantisme, se trouvait presque entièrement ajournée à un avenir obscur. Mais on pouvait considérer le point

principal comme assuré, car, dans la situation instable des sociétés humaines, il importait surtout à l'Église de posséder une autorité centrale bien définie et universellement reconnue. Or, le concile du Vatican avait eu le temps de pourvoir à cette nécessité par la proclamation de l'infaillibilité pontificale, et cet acte, loin de susciter les oppositions prédites par des voix ennemies, obtenait une adhésion si unanime que les sectes qui voudraient partir de sa négation étaient d'avance condamnées à l'avortement. Les gouvernements, ceux même qui allaient prendre la définition de l'infaillibilité pour prétexte de leur hostilité contre l'Église, laissèrent publier le décret du concile. La Bavière, dirigée par le ministre Luzt, fit seule exception, mais les évêques bavarois ne tinrent aucun compte de la défense. Les deux prélats qui avaient donné un vote négatif se soumirent aussitôt après la confirmation pontificale. D'autres opposants hésitaient à imiter cet exemple, objectant que la clôture du concile et la suscription des évêques n'avaient pas eu lieu. Le cardinal Antonelli répondit, dans une lettre du 11 août 1870 au nonce de Bruxelles, que ces formalités imposantes n'étaient pas nécessaires pour rendre obligatoire un décret voté par les Pères et promulgué par le pape. Ainsi s'évanouirent les dernières difficultés. On vit successivement se produire l'adhésion de ceux qui n'avaient pu assister, pour cause de maladie, à la session du 18 juillet et des 55 abstenants. Dès que la paix rétablit la liberté des communications, les évêques français de la minorité s'empressèrent de faire connaître leur soumission au souverain pontife : monseigneur Dupanloup, au mois de février 1871 ; monseigneur Darboy, le 2 mars. Monseigneur Maret publia son adhésion le 15 octobre 1870 et rétracta son livre et la défense qu'il en avait composée. Le P. Gratry, retenu par la maladie qui ne devait pas tarder à le conduire au tombeau, envoya pareilles adhésion et rétractation à l'archevêque de Paris. Les laïques, écrivains

ou journalistes, qui avaient imité les prélats dans leur opposition, les imitèrent aussi dans leur foi. Vers le mois d'août 1871, quelques évêques qui avaient résisté jusque-là, messeigneurs Haynald, Héfélé, Strossmayer, Place, ne crurent pas pouvoir différer davantage. Les évêques allemands, au mois de mai 1871, et les évêques suisses, au mois de juin, donnèrent des instructions collectives pour exposer le sens et la portée véritables du décret; les uns et les autres s'appliquèrent à faire ressortir cette idée qu'aucun changement n'était introduit dans les relations de l'Église et de l'État ni dans la constitution même de l'Église. Pie IX approuva l'instruction des évêques suisses par un bref du 27 novembre 1871 ; il envoya aussi un bref approbatif aux évêques allemands, à la suite d'une seconde circulaire qu'ils publièrent en janvier 1875. D'un autre côté, il réprouvait les atténuations et la condescendance outrée des catholiques libéraux. En recevant, à l'occasion du 25e anniversaire de son pontificat, la députation française précédée par monseigneur Forcade, évêque de Nevers, il dit : « Ce qui afflige votre pays, c'est ce mélange des principes... Ce que je crains, c'est cette malheureuse politique, ce libéralisme catholique qui est le véritable fléau. Je l'ai dit plus de quarante fois...[1] » Avant de se séparer, des groupes nombreux de Pères du concile avaient présenté différents vœux (*postulata*) au souverain pontife. L'un d'eux seulement, auquel les circonstances donnaient une vive actualité et dont la piété catholique rendait l'exécution facile, a été accompli par le décret du 8 décembre 1870, qui proclame saint Joseph patron de l'Église catholique. Quelques mois plus tard, Pie IX satisfit d'autres vœux en l'honneur d'un saint du dernier siècle qui a énergiquement combattu les

1. Les *Annales religieuses* d'Orléans, en reproduisant l'allocution du pape, retranchèrent le passage relatif au catholicisme libéral, ce qui occasionna une polémique parmi les organes de la presse religieuse.

erreurs avant-courières de la révolution et dont nous avons vu l'autorité grandissante contribuer à détruire en France les restes du gallicanisme et du jansénisme pratiques. Un décret de la congrégation des rites, en date du 23 mars 1871, confirmé par un bref du 7 juillet, déclara saint Alphonse de Liguori docteur de l'Église[1].

Voilà donc la situation où cette nouvelle phase de la révolution, la période du suffrage universel, avait conduit la société civile et l'Église. La force prévalant sur le droit, tantôt dans l'ordre légal, tantôt dans l'anarchie; les classes sociales en guerre les unes contre les autres; les gouvernements obligés de compter plus que jamais avec les sociétés secrètes; le peuple égaré par des meneurs aux passions aveugles, aux doctrines perverses; la science, séparée de la foi, se portant aux négations les plus radicales; des scènes de sang et de ruine; les traités de 1815 brisés, mais pour aggraver le malaise, déranger l'équilibre, supprimer les faibles, fouler aux pieds les droits les plus respectables; les garanties temporelles de l'indépendance ecclésiastique détruites à Rome et menacées partout, mais l'unité plus forte, plus éclatante qu'à aucune autre époque; la papauté ne laissant amoindrir aucune vérité, diminuer aucun droit sans protestation, et toutes les Églises se joignant à elle par l'obéissance, la foi et le dévouement : tels sont les grands traits de ce tableau. Il nous reste à dire comment il acheva de

1. Cet acte et le procès canonique qui le précéda occasionnèrent une controverse assez vive sur plusieurs points de la *Théologie* de saint Alphonse, principalement sur son système de la probabilité en morale, et sur la critique qu'en a faite le P. Ballerini, savant jésuite, professeur de théologie morale au Collège romain, auteur de nombreuses annotations au *Compendium theologiæ moralis* du P. Gury, son prédécesseur. Le bruit de cette controverse se prolongea pendant plusieurs années et s'éteignit sans autre conclusion. Elle a produit quantité de dissertations, d'articles de journaux et de revues, et aussi des ouvrages volumineux. Les documents principaux à consulter sont : *Acta doctoratus ; Vindiciæ Alphonsianæ; Vindiciæ Ballerinianæ; Vindiciarum Alphonsianarum præfatio apologetica*, etc.

se dérouler, pendant les dernières années du pontificat de Pie IX, dans les diverses parties du monde.

LEÇON LII.

1. Même hors de l'Allemagne, où l'on conçoit que les victoires de la Prusse aient exalté les imaginations, beaucoup de catholiques attendaient du nouvel empire au moins la tolérance à l'égard de l'Église. Fruit d'une idée de prépondérance politique, il n'avait à coup sûr rien de commun avec la grande institution de saint Léon III et de Charlemagne. Néanmoins la bienveillance que le gouvernement de Guillaume Ier témoignait aux catholiques et le dévouement dont ceux-ci l'avaient récompensé avant et pendant la guerre, étaient des raisons de croire qu'en dépit des liaisons de la politique prussienne avec l'Italie révolutionnaire, la philosophie de Hégel, la franc-maçonnerie et les Juifs, on n'aurait pas au milieu de l'Europe un nouveau césarisme oppresseur et persécuteur des consciences. L'impulsion que le nouvel empire recevait de ses origines et de ses alliances renversa bientôt toutes les espérances et justifia toutes les appréhensions[1].

1. Le journal l'*Osservatore romano* s'était fait l'organe, dans un article important, de l'espoir des catholiques. Depuis, le nouvel empire a été caractérisé par monseigneur Manning, archevêque de Westminster, dans un *Essai lu à l'Académie de la religion catholique, le Césarisme et l'Ultramontanisme*, et par un auteur allemand, dans une brochure qui a été traduite en français sous le titre : *L'empire allemand moderne et les catholiques*. Pour la connaissance des faits et des débats, voy. divers ouvrages de monseigneur de Ketteler, évêque de Mayence, réunis et traduits en français sous ce titre : *Le Culturkampf ou la lutte religieuse en Allemagne*, et *La lutte religieuse en Allemagne*, par L. F. Paris, chez V. Palmé.

La Bavière avait provoqué l'établissement de l'empire ; elle se chargea aussi de commencer la persécution. Dœllinger en fut l'inspirateur. Interpellé par monseigneur Scherr, archevêque de Munich, sur son adhésion au dogme de l'infaillibilité pontificale, il avait répondu en se déclarant attaché « à la vieille Église. » C'était la révélation de sa pensée secrète; il se flattait d'opposer au concile du Vatican et à la papauté infaillible le *vieux-catholicisme*, la secte des *vieux-catholiques*. Dans une déclaration du 28 mars 1871, il assimila le dernier concile au fameux *latrocinium* d'Ephèse, concluant que son décret ne pouvait prévaloir sur ceux de Bâle et de Constance. Il demandait une conférence devant les évêques allemands ou devant une commission choisie parmi les membres du chapitre, en présence d'un fonctionnaire de l'Etat, familier avec les sciences historiques et le droit canonique; il se flattait d'y faire triompher sa thèse. En outre, il offrait de prouver « que les nouveaux décrets avec leur corollaire inévitable, les bulles *Unam sanctam*, *Cum ex apostolatus officio*, le Syllabus de Pie IX et tant d'autres déclarations et édits maintenant devenus des décisions infaillibles, sont incompatibles avec la constitution des États européens. » Et cependant, au début de la querelle, il avait dit le contraire et rangé l'infaillibilité parmi les questions de l'ordre purement spirituel. « Je ne puis, disait-il en terminant, me dissimuler que, si cette doctrine parvient à dominer la partie catholique de la nation allemande, elle déposera bientôt le germe d'une langueur incurable dans l'empire nouvellement construit, comme jadis elle fut la cause de la décadence complète du premier empire allemand. » En conséquence, un comité d'action se constitue à Munich, le 10 avril, et reçoit les adhésions des comités de la province rhénane, de l'Autriche-Hongrie, de la Suisse. Le 12 mai, il envoie une adresse au roi de Bavière pour le prier de prendre des mesures énergiques contre les empiétements de Rome.

Déjà l'archevêque de Munich avait excommunié Dœllinger, le docteur Friedricht et leurs adhérents; vingt-trois évêques joignirent leur condamnation à cette sentence. Il fallait décidément se passer de l'épiscopat. Au mois de juin, on tint une assemblée où les chefs de Munich se virent assistés des professeurs Schulte, de Prague, Reinkens, de Breslau, Knoodt, de Bonn, Stumpy, de Coblentz, Michelis, de Brunsberg. Dœllinger fit adopter un exposé de principes où l'on trouve, non seulement le résumé de ses griefs contre le concile du Vatican, mais le dessein d'un établissement d'églises nationales qui conserveraient l'union avec l'Église universelle sans accepter la domination de Rome. Frohschammer avait naturellement sa place dans les rangs des vieux-catholiques; il ne manqua pas de venir la prendre.

Le ministre bavarois Luzt se fit l'organe des idées de Dœllinger. Il déclara que le gouvernement accorderait aux catholiques qui ne voudraient pas reconnaître l'infaillibilité du pape la protection des lois contre toute sentence de l'autorité ecclésiastique; que les parents seraient libres de faire élever leurs enfants dans la négation de ce dogme; que les communautés et les curés vieux-catholiques jouiraient des mêmes droits que les paroisses et le clergé antérieurement reconnus; que l'on repousserait par la force des lois toute immixtion du clergé infaillibiliste dans les droits de l'État. Le conseil municipal de Munich, entrant plus franchement dans la voie du schisme, décida qu'il n'admettrait plus comme professeurs de religion dans ses écoles que ceux qui souscriraient une déclaration contre l'infaillibilité. Mais en face de la résistance des évêques bavarois, qui soutinrent la doctrine définie et ses croyants et frappèrent d'excommunication les prêtres ou laïques rebelles, le ministre se contenta de renouveler ses déclarations dans des circulaires, des discours, et ne soutint que faiblement quelques rares prêtres, abandonnés des populations pour cause de dœllingérisme.

2. Autrement violente fut l'action du gouvernement prussien. Au sein du premier Reichstag ou parlement de l'empire, M. de Bismarck avait vu se lever devant lui, opposé au parti libéral-national qui était le sien, le parti catholique, dit du centre, dont le comité directeur se composait de MM. Savigny, Windthorst, Mallinckrodt, Probst, Reichensperger, Freitag, et du prince Charles de Lœwenstein. M. Windthorst était l'ancien ministre du roi dépossédé de Hanovre. Le parti libéral voulait, comme M. de Bismarck, plier tout aux exigences d'une centralisation absolue et soumettre à l'omnipotence de l'État le mariage, l'école, le culte lui-même. Le parti du centre n'admettait pas que la force pût primer le droit ni la société civile reposer sur d'autres fondements que ceux de la religion et de la justice; il demandait en outre que la constitution de l'empire allemand laissât aux États particuliers toute l'indépendance législative et administrative compatible avec une puissante autorité centrale. C'était particulièrement le maintien de la liberté religieuse qu'il avait en vue par cette demande, et monseigneur de Ketteler, évêque de Mayence, qui siégea quelque temps au Reichstag, puis donna sa démission, prit une part considérable à ses efforts. M. de Bismarck triompha du parti du centre, qui n'était qu'une minorité respectable, et réussit à faire placer les lois du Reichstag impérial au-dessus des lois particulières de chaque État. Mais l'attitude énergique des catholiques l'inquiétait; il ne pouvait supporter la puissance morale du Saint-Siège en Allemagne, et pour la ruiner, il essaya d'abord de la combattre par elle-même. Il représenta les chefs du centre comme des hommes remuants, uniquement préoccupés d'intrigues et d'intérêts politiques; puis, au mois de juin 1871, il publia que, dans une conversation avec le comte Tauffirchew, ministre de Bavière, chargé d'affaires temporaire de l'empire allemand, le cardinal Antonelli avait formellement désapprouvé la conduite du centre.

Pour confirmer cette nouvelle, il prenait le soin de rappeler qu'au mois de mars, Pie IX avait répondu à la notification du rétablissement de l'empire par des félicitations et par un témoignage de confiance. Le cardinal Antonelli attesta, au contraire, qu'il n'avait nullement blâmé le zèle des catholiques pour la défense de l'Église et du Saint-Siège, mais seulement qualifié d'inopportune leur intention de réclamer une intervention en faveur de la royauté pontificale. Or, c'étaient des bruits de journaux qui avaient fait supposer cette intention; le parti du centre se défendait de l'avoir jamais eue, et en fait il s'était contenté de critiquer, dans la réponse au discours du trône, le passage où les libéraux-nationaux, faisant une allusion transparente aux événements de Rome, proclamaient que l'Allemagne laissait à chaque nation les voies libres pour arriver à l'unité. M. de Bismarck ne sut opposer aucune preuve à ce démenti du cardinal.

N'ayant pas cette fois réussi par la ruse, le chancelier de fer recourut à la force. Sous son inspiration, le ministre des cultes, M. Muhler, imita son collègue bavarois en protégeant le professeur Wollmann contre monseigneur Krementz, évêque d'Ermeland; mais les évêques n'en maintinrent pas moins les effets de l'excommunication, et quand M. de Bismarck voulut prendre contre eux des mesures plus violentes, il n'obtint le concours, ni de la division spéciale chargée au ministère des cultes des affaires catholiques, à laquelle présidaient des infaillibilistes prononcés, ni du ministre des cultes lui-même, qui voulait respecter la liberté religieuse, garantie par les concordats et par la constitution de 1850. Ce double obstacle ne tarda pas à être brisé; la division des affaires catholiques fut supprimée le 8 juillet; au mois de janvier 1872, M. Muhler fut remplacé par le docteur Falk.

3. M. de Bismarck pensa un moment à supprimer la dotation du clergé et à consommer la séparation de l'Église et de l'État. Mais alors il n'eût guère été possible

de ne pas étendre ce régime à l'Église évangélique, qui en serait morte. Il aurait fallu aussi laisser à lui-même le schisme des vieux-catholiques, sauf à le voir s'éteindre bientôt, tandis qu'on devait craindre que le catholicisme, entièrement libre et ne devant rien qu'au peuple et à lui-même, ne devînt plus puissant sur l'opinion. C'est ce qui fit adopter un système tout différent, emprunté à la constitution civile et aux articles organiques de France. On commença par présenter au Reichstag une loi qui condamnait à la détention dans une prison ou dans une forteresse les prêtres dont les enseignements déplairaient à l'État. Cette loi fut votée par 175 voix contre 108. Une série de lois et décrets ravit l'inspection des écoles aux pères de famille et aux ministres des cultes pour en investir exclusivement les délégués de l'État, bannit les congrégations des écoles élémentaires publiques, et en chassa également les élèves faisant partie des congrégations de Marie. Le 4 juillet, on promulgua une loi, votée par 180 voix contre 58, qui ordonnait que dans six mois la compagnie de Jésus et les sociétés similaires seraient dissoutes, les membres étrangers expulsés du territoire de l'empire, les indigènes obligés de prendre le domicile qui leur serait assigné ou de s'éloigner des lieux qui leur seraient interdits. 2041 pétitions, contre 189, avaient demandé au Reichstag le maintien des jésuites; M. de Mallinckrodt avait réclamé une enquête; le député israélite Lasker et le socialiste Bebel avaient flétri cette loi comme un attentat à la liberté individuelle. On passa outre. Les jésuites durent quitter leurs vingt-deux établissements, avec défense d'y accomplir, avant leur départ, aucune fonction ecclésiastique. Les rédemptoristes, les lazaristes, les frères et les sœurs des écoles chrétiennes les suivirent en qualité d'ordres affiliés. Contre de pareils actes, l'opposition légale s'organisa, prenant pour appui le parti du centre. Trois cents journaux furent fondés pour défendre les droits de la conscience, et beaucoup de leurs rédac-

teurs méritèrent l'honneur de l'amende et de la prison; à la tête de cette armée intellectuelle, on distinguait la *Germania*, dirigée par l'abbé Majunke. M. de Bismarck affectait cependant de ne pas rattacher sa politique oppressive à la définition de l'infaillibilité. Dans ses discours, il déclarait le gouvernement bien éloigné des disputes dogmatiques. Ce qu'il voulait, c'était un clergé animé du sentiment national : « En Allemagne, disait-il, le clergé a plus à cœur l'Église catholique que le développement de l'empire allemand. » Il n'entendait reconnaître en aucune manière l'autorité de Rome : « Soyez sans crainte, s'écriait-il du haut de la tribune, nous n'allons à Canossa ni de corps ni d'esprit. » En autres termes, il tentait de soumettre l'Église catholique en Allemagne à l'omnipotence de l'État. Voilà ce qu'il appelait d'un nom fallacieux le *Culturkampf*, la lutte pour la civilisation. L'épiscopat prussien, avec monseigneur de Ketteler, y voyait la lutte pour l'existence et se déclarait prêt à la soutenir. Pie IX la flétrissait du nom de persécution et refusait d'accepter comme ambassadeur d'Allemagne le cardinal Hohenlohe, qu'il soupçonnait de connivence avec le gouvernement.

4. Le système législatif du culturkampf se compose principalement des *lois de mai*, ainsi nommées parce que, présentées à la fin de 1872 et au commencement de 1873, elles furent promulguées au mois de mai de cette dernière année. Elles sont au nombre de quatre. La première confisque au profit de l'État l'éducation et la nomination des ecclésiastiques : les séminaires, grands et petits, sont remplacés par le gymnase ou l'université, et les règlements d'études émanent du gouvernement, qui délivre aussi le titre de capacité; le supérieur ecclésiastique ne peut nommer à un emploi sans prévenir le président de la province, qui a trente jours pour faire une opposition, jugée aussi dans les trente jours par la cour royale des affaires ecclésiastiques; les bénéfices ne doivent pas va-

quer plus d'un an; on ne peut créer d'emplois amovibles qu'avec l'autorisation du gouvernement; les succursales établies dans les provinces rhénanes selon l'usage français doivent être converties en cures inamovibles. La deuxième loi dépouille l'Église de son pouvoir disciplinaire, en statuant qu'il ne pourra être exercé que par des Allemands, ce qui exclut le pape et les congrégations romaines; en imposant la procédure à suivre et la limite à garder dans les peines; en soumettant toute sentence à l'*exequatur* du président de la province; en ouvrant appel devant les autorités laïques; en donnant aux fonctionnaires civils l'initiative de la révocation des eccclésiastiques dont le maintien semblerait incompatible avec l'ordre public; en armant de la décision définitive, dans tous ces cas, cette cour royale déjà indiquée dans la première loi et qui, d'après la seconde, siège à Berlin et se compose de onze membres nommés par le roi. La troisième loi touche encore au pouvoir disciplinaire, mais surtout en ce qui regarde les laïques. Elle interdit toute pénalité qui ne serait pas restreinte au for intérieur, toute exécution ou publication qui aurait un caractère outrageant, et déclare que les peines permises ne pourront être attachées à un acte ou à une omission commandée par la loi, à l'exercice en tel ou tel sens ou au non-exercice du droit public d'élection ou de vote. La quatrième loi règle les formalités à remplir pour se décharger, en abandonnant une église ou une paroisse, des prestations financières qu'on lui devait comme en étant membre.

Dès le mois de janvier, les évêques allemands avaient protesté contre ces lois par un éloquent mémoire. Ils reçurent les encouragements des évêques de France et de Belgique, et le pape y joignit les siens dans son encyclique du 21 novembre. Auparavant, dans une lettre du 7 août, il avait adressé directement ses plaintes à l'empereur Guillaume. Celui-ci répondit sur un ton hautain, accusant le parti catholique de menées avec lesquelles

la religion n'avait rien de commun et déclarant que la foi évangélique ne lui permettait pas d'admettre, dans ses rapports avec Dieu, d'autre intermédiaire que Notre-Seigneur Jésus-Christ [1]. Ces incidents semblent surexciter M. de Bismarck : il aggrave les lois de mai par des arrêtés ministériels, et demande aux évêques de s'engager par serment à garder consciencieusement, sans restriction et sans condition, les lois de l'Etat. Les élections faites au commencement de 1874 donnent à l'opposition près du tiers du Reichstag; le parti du centre compte environ cent membres ; les catholiques triomphent en Bavière et dans les provinces rhénanes. La Bavière avait d'ailleurs fortement réagi depuis deux ans contre les tendances du ministre Luzt, et le roi Louis II avait pris un ministère catholique, hostile à l'hégémonie prussienne. Malgré tous ces embarras, M. de Bismarck poursuit son œuvre. Le mariage civil est rendu obligatoire, l'état civil sécularisé comme dans les provinces rhénanes. Les gouvernements sont autorisés à bannir de l'empire tout évêque ou tout prêtre qui, après sa destitution, persiste à exercer son ministère. En vertu d'une loi du 20 mai 1874, complétant celles de l'année précédente, le chapitre d'un diocèse vacant par sentence de la cour royale de Berlin doit procéder dans dix jours à l'élection d'un vicaire, faute de quoi le ministre des cultes nomme un administrateur des biens du diocèse. Pendant le provisoire, la demande de dix paroissiens suffit pour convoquer une assemblée générale des hommes de la communauté, en vue d'élire des titulaires aux bénéfices vacants. Tout ecclésiastique qui remplit des fonctions par ordre de l'évêque destitué ou de son vicaire non reconnu est passible d'amende et de prison. Aux lois oppressives et schismatiques se mêlent les actes de rigueur contre les évêques coupables d'obéir à leur

1. Voy. le texte des deux lettres dans la *Revue du monde catholique*, nouvelle série, tome XVIII, n° 92.

conscience et de maintenir les droits de l'Église. Monseigneur Ledochowski est destitué et emprisonné pour avoir enfreint les lois de mai dans dix nominations et avoir refusé d'interdire, au milieu de son diocèse polonais, l'enseignement du catéchisme en langue polonaise. Monseigneur Martin, évêque de Paderborn, est également destitué et incarcéré à deux reprises; incarcéré aussi le chanoine Korowski, soupçonné d'être l'administrateur secret remplaçant l'archevêque de Posen. Les évêques de Cologne, de Gnesen, de Kulm, d'Ermeland, de Breslau, d'Hildesheim, d'Osnabruck, de Munster, de Trèves, de Fulda sont frappés d'amendes. Les tribunaux condamnèrent jusqu'à des dames de la noblesse de Westphalie et des anciens duchés de Clèves et de Gueldre pour avoir exprimé une respectueuse sympathie à leur évêque persécuté. Prévoyant tous ces attentats, l'épiscopat de Prusse avait, dès le mois de février 1874, prémuni le clergé et le peuple par une lettre collective. Les catholiques se groupèrent fortement autour de lui, et M. de Bismarck, déconcerté par cette attitude unanime, ne rougit pas de charger des prêtres et des laïques de prétendus complots contre sa vie, d'attribuer même la guerre de 1870 à un concert entre Napoléon III et Pie IX. Calomnié, opprimé et captif, le pape ne cessa pas d'élever la voix avec courage; l'encyclique du 5 février 1875 célébra la fermeté des victimes de la persécution, déclara nulles toutes les nouvelles lois, coupables d'intrusion sacrilège et excommuniés tous ceux qui se laisseraient élever aux fonctions ecclésiastiques par l'autorité civile [1]. Peu de temps après, le 15 mars, monseigneur Ledochowski fut honoré de la pourpre cardinalice, et en sortant de prison, il trouva l'hospitalité à Rome, auprès du souverain pontife.

5. M. de Bismarck eut alors recours à de nouvelles ar-

1. Voy. le texte de cette remarquable encyclique dans la *Revue du monde catholique*, nouvelle série, tome XXII, n° 108.

mes. Il s'en prit à la définition de l'infaillibilité : il affectait d'y voir une grande révolution opérée dans la constitution de l'Église catholique ; l'Église catholique, c'était désormais le pape et nul autre que le pape ; par conséquent il devenait nécessaire de se mettre en garde contre cette influence excessive de la papauté. C'est ainsi que M. de Bismarck prétendait justifier ce qu'on a nommé la *loi de famine* et qui n'était rien moins que la violation du concordat de 1821. Dans le mois de mars, il présenta au parlement prussien un projet de loi en vertu duquel les évêques et les prêtres catholiques ne pourraient continuer à jouir des allocations budgétaires qu'après s'être engagés à obéir sans condition aux lois de l'Etat. Les évêques réunis à Fulda essayèrent inutilement de conjurer ce nouveau coup par une requête adressée à l'empereur[1]. La loi fut promulguée et suivie de plusieurs autres qui livraient aux séculiers l'administration des biens ecclésiastiques, supprimaient les ordres religieux des deux sexes, sauf les communautés hospitalières, et confisquaient leurs biens, moyennant une pension d'entretien servie aux religieux dispersés ; enfin abolissaient les articles de la constitution encore empreints de quelques traces de liberté. On ne montra pas moins de dureté dans l'exécution que dans la confection des lois. Le gouvernement ne parut occupé qu'à poursuivre des évêques, des prêtres, des religieux, de simples fidèles, de pauvres femmes, des journalistes. Les Petites-Sœurs des Pauvres, quoique éminemment hospitalières, furent expulsées comme ayant leur supérieure générale en France. Des condamnations à la prison ou à l'exil éloignèrent tous les évêques de leurs sièges, excepté trois. Les paroisses demeurèrent sans pasteurs. Le peuple ne fléchit pas. Après avoir accompagné en pleurant les curés légitimes sur le

1. Voy. le document et la réponse dans la *Revue du monde catholique*, nouvelle série, tome XXII, n° 110.

chemin de la prison ou de l'exil, le dimanche suivant, il allait chercher dans le voisinage les bénédictions d'un prêtre fidèle, s'il y en avait encore, ou bien il chantait lui-même l'office dans son église. Plusieurs curés se cachaient aux environs de leurs paroisses et profitaient de la nuit pour exercer leur ministère. Pas un acte de faiblesse ne fut arraché à l'épiscopat. Malgré toutes les séductions dont on usa envers les simples prêtres, sur des milliers on n'obtint que vingt-quatre défections.

6. Les pays ravis à la France formèrent, sous le nom d'Alsace-Lorraine, une province immédiatement soumise au gouvernement prussien. Elle continua de relever de deux évêchés, Metz et Strasbourg, dont la circonscription fut modifiée, par l'autorité du Saint-Siège, suivant le tracé des nouvelles frontières. La persécution y fut doublement cruelle, parce qu'elle blessait à la fois le sentiment religieux et le patriotisme. Des congrégations enseignantes furent expulsées, sous prétexte qu'elles avaient leurs supérieurs en France. Les établissements libres d'instruction primaire ou secondaire disparurent pour faire place à des écoles relevant de l'État prussien. Dans les localités habitées par des catholiques et des protestants, on ferma les écoles catholiques et l'on imposa, sous peine d'amende, la fréquentation des écoles mixtes. Une pétition du clergé à l'empereur contre cette odieuse mesure fut livrée en proie aux sarcasmes des journaux. Les grands séminaires furent frappés par la loi du recrutement militaire et soumis à toutes sortes de mesures vexatoires. On ferma les petits séminaires du diocèse de Strasbourg. Aussi les élections de 1874 au Reichstag manifestèrent, chez les Alsaciens-Lorrains, le double amour de la France et de l'Église. Ils élurent leurs deux évêques, plusieurs ecclésiastiques, parmi lesquels M. Guerber et M. Winterer firent preuve d'un grand esprit politique et d'une rare éloquence, des laïques

franchement dévoués à leur foi, et pas un seul député favorable à l'annexion.

7. Pour le succès du culturkampf, M. de Bismarck avait sans doute compté sur les vieux-catholiques et il aida, le plus possible, à l'établissement de la secte. La réputation de Dœllinger semblait lui promettre quelque succès. Par 54 voix sur 63, les professeurs de l'université de Munich l'avaient élu pour recteur. Le 22 septembre 1871, au congrès tenu à Munich, il se vit entouré de 500 adhérents, mais comment était composée cette parodie de concile? Une vingtaine d'ecclésiastiques suspens, des jansénistes, des francs-maçons, des libres penseurs. Le P. Hyacinthe, redevenu par son apostasie M. Loyson, y tint une place considérable[1]. Dœllinger prit à tâche de renfermer les propositions de réforme dans le cercle tracé par les définitions antérieures au concile du Vatican : *Reformatio fiat intra Ecclesiam*. La nullité du concile du Vatican était le seul point nettement arrêté, mais il y avait en outre des tendances indécises ou dissimulées à l'introduction du laïcisme dans le gouvernement de l'Église, à l'abolition du célibat ecclésiastique, à la suppression de la confession et des images. Pour avoir un évêque, on fit sacrer le professeur Reinkens par l'évêque janséniste de Deventer, alliance qui ne laissait pas, quoique fort naturelle, de porter atteinte au programme de Dœllinger. Reinkens prit sa résidence épiscopale à Bonn. De nouveaux congrès se tinrent les années suivantes à Cologne et à Constance. Des plans beaucoup plus hardis que celui de Dœllinger s'y produisirent. L'abbé Michaud, ancien vicaire de la Madeleine, à Paris, proposait un symbole qui pût rallier toutes les sectes chrétiennes. Dœllinger finit lui-même par adopter cette idée

1. Voy. *Du schisme et de l'hérésie en France à propos de M. Charles Loyson, ex-Père Hyacinthe*, dans la *Revue du monde catholique*, 3e série, tome XII, nos 67 et suiv.

et s'en fit l'interprète au congrès de Bonn, en 1875; une trentaine de ministres des sectes anglo-américaines et plusieurs représentants du schisme oriental y parurent. On devait descendre aussi la pente du côté de la discipline, et à un autre synode de Bonn, en juin 1878, le célibat ecclésiastique a été formellement aboli par 75 voix contre 22.

Aux concessions séduisantes pour la mauvaise nature s'ajoutait l'attrait des faveurs du pouvoir. Partout le gouvernement prussien imposait les vieux-catholiques en qualité d'aumôniers et de professeurs de religion. Au mois de septembre 1873, il reconnut le docteur Reinkens comme évêque catholique d'Allemagne. Une loi du 4 juillet 1875 spolia indignement l'Église au profit du schisme. En vertu de ses dispositions, le produit des biens ecclésiastiques, l'usage des meubles et immeubles consacrés au culte, sont partagés entre les catholiques romains et les vieux-catholiques; s'il n'y a qu'une église, elle sert successivement aux uns et aux autres; le prêtre devenu vieux-catholique conserve son bénéfice, qui, en cas de mort ou de démission, passe à un membre de la secte. Malgré tant d'efforts, nous avons vu la cohésion du clergé; quant aux laïques, voici comment on a résumé les succès obtenus : « Partout les fabriques catholiques pourraient, à l'imitation de celle de Bochum, en Westphalie, vendre aux enchères publiques l'herbe qui pousse sur le chemin de l'église attribuée aux vieux-catholiques[1]. »

Les conservateurs protestants n'approuvèrent pas le système de M. de Bismarck. A la tribune et dans leurs journaux, ils joignirent leurs revendications à celles des catholiques en faveur de la liberté religieuse. Ils comprenaient que l'irréligion seule pouvait bénéficier du culturkampf. Leurs appréhensions furent justifiées. Une

1. M. Emile Ollivier, dans son ouvrage sur le *concile du Vatican.*

secte purement humaine, telle que l'Église évangélique, n'était pas capable de résister à pareil scandale. La presse retentit des plaintes des pasteurs qui se désolent de voir les membres de cette société et des autres communions protestantes vivre en athées, oublier le caractère religieux du mariage et négliger de faire baptiser leurs enfants. La franc-maçonnerie vit, au contraire, dans le culturkampf l'accomplissement de ses desseins. Quand fut publiée la lettre de l'empereur Guillaume à Pie IX, elle applaudit comme à la parole d'un frère [1]. Néanmoins beaucoup de ses membres, bourgeois attachés à l'ordre matériel et au droit de propriété, durent déplorer les résultats de cette aventure, en voyant le socialisme profiter des coups portés à la religion et se glorifier d'avoir obtenu 600,000 voix aux élections de 1877 contre 140,000 en 1871. L'audace du parti s'accrut; deux attentats, dirigés en mai et juin 1878, l'un par Hœdel, l'autre par Nobiling, contre l'empereur Guillaume, prouvèrent à M. de Bismarck qu'il s'était mépris sur la manière de consolider à l'intérieur la Prusse et l'empire allemand.

LEÇON LIII.

1. Dans son encyclique du 21 novembre 1873 et dans ses nombreuses allocutions, Pie IX n'avait pas seulement à gémir sur les maux de l'Allemagne et de l'Italie; il voyait l'Église opprimée partout : c'est ce que l'empereur Guillaume faisait remarquer avec une satisfaction injurieuse en lui répondant, et ce qui, aux yeux du saint pontife, rendait la mort préférable à une telle vie. La

1. Voy. *Les sociétés secrètes*, etc., tome II, chap. XI, n° 5.

franc-maçonnerie, fortement organisée, tenait dans tous les pays du monde les fils d'une vaste conspiration ourdie contre le catholicisme. Tout récemment, dans les premiers jours de novembre 1872, ses représentants s'étaient réunis en congrès universel à Lucarno, pour concerter l'action commune[1]. M. de Bismarck la servait non seulement par ses lois mais par sa diplomatie, qui cherchait à imposer partout l'imitation du culturkampf.

Le pays qui montra le plus de docilité fut la Suisse. Dès 1871, les libéraux et les francs-maçons avaient provoqué une agitation favorable aux vieux-catholiques, et mis à l'ordre du jour la revision de la constitution, qui leur paraissait accorder trop de liberté aux cantons catholiques. Ils voulaient plus de centralisation, un seul code, une seule armée. Au vote populaire du 22 mai 1872, le projet fut repoussé par treize cantons contre neuf; mais le parti se remit énergiquement à l'œuvre, et les élections du 27 octobre suivant envoyèrent une majorité revisionniste au conseil national. En même temps la persécution commençait contre monseigneur Mermillod, dans le canton de Genève, et contre monseigneur Lachat, dans les sept cantons qui forment le diocèse de Bâle. A Genève, on porta d'abord un décret d'expulsion, malgré le protestations de monseigneur Mermillod, contre les sœurs de charité et les frères des Écoles chrétiennes. Puis, le 20 septembre, le gouvernement du canton, dirigé par M. Carteret, violant la liberté religieuse stipulée par le traité de Vienne, et s'immisçant dans une question d'ordre spirituel, déclara qu'il cessait de reconnaître monseigneur Mermillod comme curé de Genève, à cause de son titre d'évêque. Il lui interdisait dans la ville et dans le canton tout acte d'administration, et supprimait le traitement du curé et de ses collaborateurs « jusqu'au

1. Voy. *Die catholische Bewegung in unsern tagen*, revue fondée à Wurtzbourg, en 1867, par M. l'abbé Rody, livraison mensuelle d'août 1872.

rétablissement d'un état de choses régulier. » La difficulté pécuniaire fut promptement résolue, grâce à la souscription ouverte en France par le journal *l'Univers*. Sur le point essentiel, monseigneur Marilley facilita généreusement la solution en déposant le titre d'évêque de Genève pour ne garder que celui de Lausanne; mais il fut impossible à Pie IX de nouer aucune négociation avec le gouvernement. C'est pourquoi le pape trancha la question par le bref du 16 janvier 1873, qui détache le canton de Genève de l'évêché de Lausanne, et en forme un vicariat apostolique, confié à monseigneur Mermillod. Le conseil d'État, voyant sa première manœuvre déjouée, priva de traitement tous les curés du canton, pour avoir publié le bref pontifical, qu'il déclara contraire aux droits de l'État, malgré les protestations du nonce Agnozzi. L'acte le plus violent était réservé au conseil fédéral : il prononça une sentence de bannissement contre le vicaire apostolique de Genève. Cet ordre fut exécuté le 17 février par la police de Genève. Conduit sur la terre française, monseigneur Mermillod prit domicile à Ferney, lui, banni de la ville de Calvin et de Rousseau, dans la maison de Voltaire, gouvernant de là son diocèse, ne s'éloignant que pour distribuer son éloquente parole et recueillir sur tous les chemins de l'Europe les secours matériels nécessaires à son clergé et à son peuple.

Aussitôt le grand conseil de Genève, sous l'inspiration de M. Carteret et de M. Bard, se mit à édicter différentes lois, dont les plus importantes avaient pour objet l'établissement du mariage civil et d'une organisation ecclésiastique analogue à la constitution civile de France. La nomination des curés était abandonnée au vote populaire. En 1875, le port de l'habit ecclésiastique, ainsi que toute cérémonie religieuse, fut interdit sur la voie publique.

2. Contre monseigneur Lachat, les premières vexations eurent pour prétexte l'enseignement du grand séminaire de Soleure. Le prélat consentit à retirer des mains des

élèves la *Théologie morale* du P. Gury. On n'en ferma pas moins l'établissement, sous prétexte que le cours de théologie dogmatique était trop favorable à l'autorité du pape, et l'on y substitua l'enseignement de l'université de Berne, confié à des vieux-catholiques. Ensuite monseigneur Lachat, ayant frappé de suspense et d'excommunication les curés Égli et Gschwind, à cause de leur attachement obstiné à la nouvelle secte, fut destitué et chassé de son palais. Les prêtres du canton refusèrent de se détacher de son obédience. Un décret du 18 mars 1873 les suspendit de leurs fonctions; la cour d'appel les révoqua le 15 septembre, et défense fut faite à tout prêtre orthodoxe d'accomplir aucun acte de son ministère dans le Jura bernois, à l'église ou ailleurs. Ce n'était pas assez : on exila sans aucune forme de jugement ces prêtres dont la présence ne paraissait pas compatible avec la cessation de tout ministère. Ils furent obligés de se retirer, avec leur évêque, sur le territoire français. Quand ils repassaient la frontière pour secourir des fidèles mourants, c'était au péril de leur vie. On alla même jusqu'à emprisonner un prêtre français qu'un schismatique repentant avait appelé, et il dut sa délivrance à l'intervention diplomatique de son pays. Pour former un nouveau clergé, le gouvernement de Berne imita celui de Genève, ou plutôt copia comme lui la constitution civile.

Les autres parties de la Suisse étaient tranquilles. Néanmoins le conseil fédéral approuva les actes des gouvernements de Berne et de Genève. A la suite de l'encyclique du 21 novembre 1873, qui flétrit ces actes, il cessa les relations diplomatiques avec le Saint-Siège. La constitution revisée dans un sens hostile au catholicisme et à la liberté fut ratifiée par le vote populaire, le 19 avril 1874. Sept cantons et demi, ceux qui naguère avaient formé le Sonderbund, y demeurèrent seuls opposés. Le suffrage populaire confirma aussi, le 23 mai 1875, la loi qui confie les registres de l'état civil aux autorités laïques, une

autre loi qui étend à toute la confédération le mariage civil, et par les élections du 31 octobre, renvoya au conseil national une majorité de députés radicaux.

3. Pie IX avait frappé d'excommunication majeure réservée au pape, par son encyclique du 21 novembre 1873, les ecclésiastiques qui prêteraient le serment exigé des curés par la nouvelle constitution civile. Aussi, à Genève et à Berne, on ne trouva, pour composer le clergé officiel, que des prêtres antérieurement apostats, des hommes à l'esprit faux, exalté par l'orgueil, ou des malheureux perdus de dettes, de réputation douteuse, déjà mal notés, sinon censurés dans leur diocèse. En 1872, M. Loyson avait bruyamment publié son mariage. Le 12 mars 1873, il avait parlé à Genève contre la confession, le célibat, l'autorité du pape et de l'Église. Le 12 octobre suivant, il fut élu curé de Genève par un vote que l'abstention des catholiques rendait nul, même au point de vue de la loi, et que le conseil d'État ne laissa pas de valider. Monseigneur Mermillod excommunia et interdit nommément l'intrus. Celui-ci n'eut pas moins l'audace de s'installer dans l'église de Saint-Germain, ravie aux catholiques et ouverte par la violence. Tels furent les débuts de cette troupe incohérente de sectaires qui ne surent même pas se fixer à un nom, et s'appelèrent tour à tour vieux-catholiques, catholiques-libéraux, catholiques-chrétiens, catholiques-nationaux. Le ministre principal de leur institution était le serrurier, chargé de crocheter les églises, d'enfoncer les presbytères, où M. Loyson allait les installer. On ne trouva pas d'évêque pour ce singulier clergé, et l'on n'osa pas revêtir M. Loyson de cette dignité, à cause de son mariage. Il n'accepta même pas la présidence du consistoire, composé de cinq ecclésiastiques et de vingt-cinq laïques; elle fut donnée à l'un de ces derniers. L'odieux et le ridicule de son rôle, le servilisme exigé par un gouvernement libre penseur, l'abaissement intellectuel et moral des prêtres qui l'en-

touraient, leur opposition à la suprématie qu'il revendiquait, ne tardèrent pas à remplir de dégoût l'ancien conférencier de Notre-Dame. Il se retira au mois d'août 1874, « convaincu, disait-il, que l'esprit qui préside dans l'Église libérale de Genève n'est pas libéral en politique ni catholique en religion. » Quoique les protestants lui eussent donné leur concours à l'origine, il ne put obtenir un de leurs temples pour continuer ses conférences, et fut obligé d'abriter son éloquence et sa liturgie dans une salle située au-dessus du *Casino*. En 1877, les huées qui l'interrompirent dans la salle protestante de la *Réformation*, où les applaudissements l'avaient accueilli en mars 1873, le déterminèrent à quitter Genève. Outre la négation de l'infaillibilité pontificale, les points principaux de son enseignement sont le mariage des prêtres, la confession facultative, la substitution de la langue vulgaire au latin dans la célébration du saint sacrifice. Il y restait sans doute beaucoup trop de christianisme pour les libres penseurs et pour les francs-maçons, mais trop peu pour les diocésains de monseigneur Mermillod, qui, fidèles à la recommandation de leur évêque, s'abstinrent de toute participation au schisme, s'exposèrent à la persécution pour soutenir leurs droits, défendirent leurs églises volées, surtout cette église Notre-Dame de Genève construite avec les aumônes de plusieurs pays et que la police crocheta, sans attendre la sentence de la magistrature sur les protestations des catholiques, et enfin, suivirent leurs prêtres dans les granges et les hangars où ils se voyaient réduits à célébrer les divins mystères. Cette consolation, mêlée de tant de tristesse, manquait aux catholiques du Jura bernois; ils ne pactisèrent pas davantage avec le clergé schismatique, non moins mal recruté qu'à Genève, et on les vit, en troupes nombreuses, faire dix ou douze lieues pour aller remplir leurs devoirs religieux au delà des frontières. Rien ne put vaincre leur fermeté, ni la réduction du nombre des paroisses de 76 à 28, ni les

ennuis d'une occupation militaire prolongée, ni l'emprisonnement des chefs de famille et ensuite des jeunes filles et des vieillards, ni l'interdiction par les préfets de « tout cortège se dirigeant, soit à pied, soit en voiture, à la frontière. » A la fin, l'opinion se souleva contre tant de tyrannie. Au commencement de 1876, le conseil fédéral obtint que les curés légitimes pourraient rentrer dans leurs paroisses. Fidèles et pasteurs furent constamment soutenus par les enseignements de Pie IX, dont l'encyclique du 23 mars 1875 fut spécialement adressée aux églises de Suisse pour flétrir les attentats des vieux-catholiques, du gouvernement, et affermir l'attachement des victimes à l'unité [1].

4. A côté de l'empire allemand, l'empire austro-hongrois dut se condamner à un rôle plein de réserve, et subir à l'intérieur l'influence des francs-maçons et des juifs. Les lois sur la réorganisation militaire, qui s'imposait partout, soumirent les ecclésiastiques au recrutement comme en Allemagne et en Italie. Le vieux-catholicisme n'y compta qu'un petit nombre de partisans isolés. Les propositions de M. de Bismarck tendant à introduire le culturkampf en 1874 furent repoussées; mais le comte Andrassy, qui remplaça M. de Beust au milieu de l'année 1871, développa le système de lois confessionnelles inauguré par celui-ci. Dès le mois de juillet 1870, M. de Beust, prétextant que la définition de l'infaillibilité changeait la situation de l'une des parties signataires du concordat de 1855, notifia l'abrogation de cet acte au Saint-Siège, et l'empereur François-Joseph donna ordre au ministre des cultes de préparer de nouvelles lois fondamentales sur les rapports de l'Église et de l'État.

Ces lois, au nombre de quatre, furent promulguées en 1875. La première prononçait l'abrogation du concordat. La seconde soumet les ordres religieux à l'arbitraire du

1. Voy. le texte de cette encyclique dans la *Revue du monde catholique*, nouvelle série, n° 110.

pouvoir civil. La troisième frappe d'un impôt tous les bénéfices ecclésiastiques. La quatrième accorde l'autorisation à tous les cultes qui n'auront rien de contraire aux lois et à la morale. Pie IX protesta contre cette violation du plus solennel des contrats par une lettre encyclique adressée à tous les évêques de l'Autriche-Hongrie. Le gouvernement, dans une note diplomatique accompagnée d'une lettre de l'empereur, se plaignit que le pape eût envahi en cette circonstance le domaine législatif de l'État. Les protestations des députés catholiques, des évêques, de l'association populaire catholique et patriotique de la basse Autriche, ne parurent pas moins inefficaces. Néanmoins il en résulta une certaine modération dans la pratique, et l'Église jouit en Autriche d'un calme plus grand qu'on n'aurait pu le croire après de tels actes.

En Belgique, des manifestations populaires, à la fin de 1871, contraignirent Léopold II de prendre un ministère plus complètement catholique, et les élections maintinrent ce parti au pouvoir jusqu'en 1878. Pendant ce temps, les francs-maçons durent se contenter d'élaborer pour l'avenir des lois hostiles à l'Église et surtout à l'enseignement religieux [1]. En 1874, le gouvernement, s'appuyant sur les principes constitutionnels, refusa de suivre M. de Bismarck dans les voies du culturkampf. Le puissant chancelier revint à la charge en 1875, à propos de lettres pastorales, d'articles de journaux, d'adresses de comités en faveur des ecclésiastiques allemands persécutés. Il se plaignait aussi d'un prétendu complot contre sa vie, attribué à un nommé Duchesne, et demeuré impuni. Si les lois belges, disait en forme de conclusion la note diplomatique du 3 février, ne fournissent pas le moyen de faire respecter la tranquillité des États voisins et la sécurité de leurs nationaux, il faut les compléter. Le ministère belge ayant opposé à cette sommation un refus digne-

1. Voy. *Les sociétés secrètes*, etc., tome II, chap. XIII.

ment exprimé, fut soutenu par le gouvernement anglais, qui se déclara disposé à défendre la neutralité de la Belgique. Alors M. de Bismarck fit envoyer une note plus douce, disant qu'il avait voulu seulement appeler l'attention du gouvernement belge sur une question d'intérêt général. Ce gouvernement répondit, avec dignité et courtoisie, qu'il était prêt à entrer dans un concert à ce sujet [1]. Mais il alla plus loin. Il accepta un ordre du jour de la chambre contenant un désaveu des lettres épiscopales, et ne tarda pas à introduire dans le code pénal une disposition contre ceux qui offrent ou proposent de commettre un crime. Les libéraux, sacrifiant le patriotisme à l'esprit de parti, avaient réclamé ces concessions.

Le même parti, mécontent de voir monseigneur Dechamps, archevêque de Malines, élevé au cardinalat, se disposait à lui contester un traitement spécial à raison de cette nouvelle dignité; l'éminent prélat prévint ces mesquines tracasseries en déclarant que les dons volontaires des fidèles lui suffisaient. On représentait les honneurs civils et militaires que la loi lui décernait comme un sujet d'irritation pour la Prusse, dont il avait condamné les actes de persécution, mais le ministère ne céda pas là-dessus. Battus sur le terrain de la constitution et de la légalité, les libéraux eurent recours à la violence et à l'émeute ; c'est ainsi qu'ils troublèrent à Liège les processions du jubilé de 1875, ce qui fournit au bourgmestre un prétexte pour les interdire, qu'à Bruxelles et à Gand, ils jetèrent le désordre dans les processions de la Fête-Dieu, et qu'après leur défaite, lors des élections partielles de 1876, ils se vengèrent en attaquant les électeurs catholiques à coups de bâtons, de casse-têtes et de poignards. Au milieu de ces luttes, on eut trop souvent à déplorer des concessions excessives de la part du roi et du ministère. Le catholicisme libéral occasionna aussi plusieurs fois

1. Voy. *Revue du monde catholique*, nouvelle série, tome XXIII, n° 111.

les plaintes des évêques et du souverain pontife [1] ; mais, malgré ces défaillances, la masse des catholiques belges, combattant avec courage par l'enseignement, par la charité, par les journaux, par les livres, par les cercles et les associations, donnait au monde un fortifiant spectacle. Au commencement de 1876, des processions, bien différentes des leurs, montrèrent les tristes fruits des idées révolutionnaires ; les ouvriers mineurs s'étaient mis en grève dans le Hainaut et vociféraient les plus horribles menaces contre l'autorité et la propriété. Le surnaturel éclatait dans la stigmatisée Louise Lateau, à Bois-d'Haine. Ce fut le sujet d'une vive polémique [2].

5. La déclaration de guerre de 1870 avait laissé l'Espagne en proie aux agitations révolutionnaires, car la Prusse ne songea pas un seul instant à maintenir la candidature du prince de Hohenzollern. Prim chercha un autre roi dans la famille de Victor-Emmanuel, et le second fils de celui-ci, Amédée, duc d'Aoste, fut intronisé par le maréchal Serrano, le 4 janvier 1871. Le général Prim avait été assassiné quelques jours auparavant.

Au nom de la nationalité espagnole, de la religion et des antiques libertés, don Carlos déclara la guerre au gouvernement d'Amédée, et dès le mois d'avril 1872, il avait une situation assez forte dans les provinces basques, la Navarre et l'Aragon, pour l'inquiéter sérieusement. Amédée consentit à toutes les mesures qui lui furent proposées contre l'Église ; il supprima la dotation budgétaire du clergé, et déclara illégitimes les enfants nés d'un mariage purement religieux. Mais, loin de gagner ainsi l'opinion, il se vit cerné de plus en plus par l'indifférence et le mépris. Abandonné même du maréchal Serrano, il avait été obligé de donner la présidence du ministère à

1. V. le bref de Pie IX en tête de l'ouvrage de M. Charles Périn, le savant publiciste de l'université de Louvain, intitulé : *Les lois de la société chrétienne.*

2. Voy. *Louise Lateau. Sa vie, ses extases, ses stigmates*, par le Dr Lefebvre, professeur à l'université de Louvain.

M. Zorrilla, républicain ardent. Il ne lui restait plus qu'à descendre volontairement d'un trône qui se dérobait sous lui. C'est ce qu'il fit, et la république fut proclamée le 11 février 1873 Elle se signala par des scènes d'anarchie, d'impiété et de communisme. Tout se décomposa ; le radicalisme même était dépassé. Au bout de six semaines, le premier président de la république, Figueras, était remplacé par le traducteur et admirateur de Proud'hon, Pi y Margal, lequel, après le même espace de temps à peu près, eut pour successeur Salmeron, puis Castelar. Celui-ci fut renversé, le 3 janvier 1874, par un coup d'État du général Pavia, et le maréchal Serrano ressaisit la dictature, qu'il perdit sans lutte, le 30 décembre, à la suite d'un pronunciamiento du général Primo de Rivera. Alors on rétablit la royauté dans la personne du jeune fils de la reine Isabelle, qui prit le nom d'Alphonse XII. Le nouveau gouvernement, voulant apaiser le mécontentement du peuple, comprit qu'il fallait montrer quelque ombre de justice à l'égard de l'Église. On lui restitua les archives, les bibliothèques, les objets d'art, les édifices dont l'État s'était emparé ; mais on garda les édifices qui avaient été attribués à des usages publics, on entoura la restitution des autres de mille difficultés, on garda également les manuscrits, livres, documents, objets de toute nature, qui avaient pris place dans les collections publiques, c'est-à-dire la partie la plus précieuse de ces trésors. En rendant au clergé sa dotation, on retint presque tout l'arriéré, s'élevant à 200 millions. On attribua des effets civils au mariage religieux, sans toutefois abolir le mariage civil. Du reste, la liberté, les faveurs étaient pour les ennemis du catholicisme. Les rares protestants de Madrid avaient la faculté d'insulter périodiquement l'Église romaine dans des conférences publiques, et l'Académie de la jeunesse catholique voyait ses séances interdites. La franc-maçonnerie s'épanouissait en toute liberté, tandis que les conférences de Saint-Vincent de Paul restaient prohibées. Des

journaux protestants, à l'adresse d'un nombre imperceptible de lecteurs, obtenaient l'autorisation, et l'on proscrivait les feuilles vouées à la défense de l'Église. Le sentiment populaire s'éleva contre des satisfactions si dérisoires Des millions d'Espagnols demandèrent le rétablissement de l'unité religieuse, en dépit de la presse libérale. Monseigneur Monescillo, évêque de Jaen, se fit leur interprète dans un mémoire respectueux adressé au jeune roi. Quoique dévoué à la nouvelle royauté, le journal qui reproduisait ce mémoire fut saisi. Voilà les actes qui tournaient bien des cœurs du côté des carlistes, et permettaient à ceux-ci, sans argent, sans secours, de soutenir encore la guerre. Il fallut les plans et les officiers envoyés par la Prusse pour les acculer à la frontière française et les contraindre de se disperser au mois de février 1876. Cette défaite emporta les *fueros* ou franchises des provinces basques. La loi du 21 juillet qui les abolit fut exécutée par la force. Les droits de la vérité catholique subirent le même sort que les antiques libertés. Malgré les pétitions des fidèles et les protestations des évêques, appuyées par un bref de Pie IX au cardinal Moreno, archevêque de Tolède, les cortès votèrent l'article 11 de la constitution, qui établit d'une manière définitive l'égale protection des cultes erronés et de la vraie foi.

LEÇON LIV.

1. En Angleterre, la hiérarchie catholique poursuit le cours de ses œuvres indépendamment de l'Etat, à qui elle ne demande que sa part de liberté. Monseigneur Manning, ayant été promu au cardinalat, les murmures de quelques anglicans fanatiques ne purent empêcher les catholiques de célébrer une distinction qui réjouissait leurs cœurs et honorait leur pays. Les projets de M. Gladstone menaçaient la liberté des écoles libres et confes-

sionnelles ; l'opinion s'agita pour la conserver. Monseigneur Manning, par des mandements et d'autres écrits, joua un rôle considérable dans cette lutte, et défendit victorieusement les écoles catholiques contre les calomnies dont elles étaient l'objet. En même temps, les idées de réforme patronnées par M. Gladstone, la sympathie qu'il témoignait aux associations ouvrières puissamment organisées pour les grèves et les revendications politiques, exaspéraient les conservateurs. Il tomba, en février 1874, sur un projet d'université irlandaise qui ne déplaisait pas moins à ces derniers qu'aux catholiques, et céda la place à un ministère tory, dont les principaux personnages étaient lord Derby et M. Disraëli[1]. Grâce aux instructions de monseigneur Manning et au zèle éclairé de tout le clergé, les inquiétudes suscitées dans certains esprits par la définition de l'infaillibilité s'étaient apaisées. Le Père Newman avait fait sa soumission. M. Gladstone, tombé du pouvoir, crut néanmoins qu'il était temps d'ouvrir de nouvelles attaques contre le concile du Vatican. Dans un article de revue intitulé : *Ritualisme et Rituel*, il accusait « Rome d'avoir substitué à sa fière devise : *Semper eadem*, une politique de violence et de changement de croyances, d'avoir fourbi de nouveau et repris des armes rouillées que l'on aimait à se persuader qu'elle avait déposées à jamais, d'avoir rendu ses croyances inconciliables avec toute liberté intellectuelle et morale, enfin d'avoir répudié à la fois l'histoire ancienne et la pensée moderne. » Les protestations éclatèrent, vives et nombreuses. Pour se justifier, M. Gladstone publia, le 7 novembre, une brochure : *Les décrets du Vatican et leurs effets relativement à l'allégeance civile des catholiques ;* il prenait pour thèse que le décret de l'infaillibilité, joint au Syllabus, rend la foi catholique in-

1. Au milieu des débats soulevés par la question d'Orient, lord Derby se retira. M. Disraëli dirigea seul la politique anglaise. La reine l'avait fait lord et comte de Beaconsfield.

compatible en Angleterre avec la soumission aux pouvoirs établis et le dévouement à la patrie. Les évêques, des prêtres, les journalistes catholiques, ayant à leur tête monseigneur Manning, mirent en pièces les sophismes et les interprétations calomnieuses de l'ancien ministre. Il exhala son dépit, au mois de mai 1875, dans une nouvelle brochure intitulée : *Vaticanisme*. Toutefois la discussion aurait eu moins de gravité sans l'intervention de plusieurs catholiques de noble famille qui prirent parti pour M. Gladstone. L'*Union catholique de la Grande-Bretagne*, dans son assemblée du 14 novembre 1874, les désavoua au nom des laïques anglais, et le danger de ce côté fut conjuré. Quant aux accusations de M. Gladstone, l'opinion se rendit compte qu'elles ne tenaient pas devant les apologies, et cette guerre de brochures et de journaux finit par s'éteindre. Le parlement, pour soutenir l'anglicanisme, se contenta de prendre des mesures contre les *ritualistes*, suspects d'inclination vers l'Église romaine dont ils reprennent les cérémonies et les pratiques. Mais les ritualistes résistèrent, les uns voulant rester ce qu'ils étaient, les autres paraissant disposés à poursuivre leur marche du côté de la pleine lumière. En revanche, une loi présentée en 1875 par le ministère, dans le sens des idées de M. Gladstone et de la franc-maçonnerie, rendit l'instruction primaire obligatoire, en attendant qu'une autre loi de 1878 achevât de la séparer de tout enseignement religieux, ou d'en proclamer, suivant le terme reçu, la laïcité. Malgré tant de difficultés, le catholicisme ne montrait pas moins de vitalité en Écosse qu'en Angleterre. Pie IX avait tout préparé pour y rétablir la hiérarchie, et son successeur put accomplir cet acte, peu de temps après son avènement[1].

2. Le gouvernement du czar Alexandre II continuait de torturer la Pologne, pour effacer jusqu'aux derniers

1. Voy. la *bulle* promulguée à cet effet : *Analecta juris pontificii*, XVII[e] série, 150[e] livraison.

vestiges de sa nationalité. Quoique les sympathies de la France pour elle eussent été inefficaces, les Polonais se sentirent atteints par les événements de 1870. Dans les provinces annexées à la Prusse, plusieurs, refusant de marcher sous les drapeaux de leurs oppresseurs, furent tués dans les gares d'embarquement. 2.000 s'engagèrent individuellement dans l'armée française; le gouvernement de la défense nationale, craignant de froisser la Russie, ne put accepter le projet d'une légion spéciale. Après la conclusion de la paix, les députés polonais au Reichstadt protestèrent contre l'annexion violente de l'Alsace et de la Lorraine. Mais, M. de Bismarck l'avait dit, la force primait le droit. La Prusse et la Russie s'entendaient. Le 6 avril 1873, la langue russe devint celle des tribunaux de la Pologne. On s'attaquait surtout à la foi catholique, source féconde du sentiment national, et la frauduleuse annexion du diocèse de Chelm au schisme compléta une série de perfides et cruelles mesures. On y avait introduit comme administrateur un professeur de Lemberg, Marcel Popiel, qui avait la mission de réformer la liturgie, c'est-à-dire d'en faire disparaître les traces de l'union avec Rome. Le commencement de l'année 1874 fut indiqué comme dernier terme à ceux qui avaient refusé d'embrasser cette prétendue réforme. Alors les soldats se répandirent dans les paroisses récalcitrantes, et tirèrent sur les paysans, qui n'opposaient qu'une résistance passive. En plusieurs endroits quinze ou vingt victimes tombèrent. D'autres, plus nombreux, furent mis aux fers. Les femmes, les enfants même subirent le supplice des verges. La foi produisit des traits de l'héroïsme le plus touchant, que Pie IX glorifia dans son encyclique du 13 mai, où il démasquait en même temps les plans du gouvernement et du pseudo-administrateur. C'est par de tels moyens qu'on substitua des intrus aux prêtres fidèles, emprisonnés ou exilés. Le 2 mars 1875, Marcel Popiel, au milieu de son digne clergé, se sépara solen-

nellement de l'obédience de Rome et proposa la réunion du diocèse de Chelm à l'Église orthodoxe, moyennant le consentement de l'empereur, lequel fut promulgué par un décret du saint-synode, en date du 13 mai. Ce décret incorpore le diocèse de Chelm à celui de Varsovie, tout en lui donnant un administrateur sous le titre d'évêque de Lublin. Cependant le schisme officiel, si habile à opprimer les catholiques, se voyait obligé de plier devant les diverses sectes du *Rascol*, qui était arrivé au chiffre de onze millions d'adhérents, possédait une caisse de cent millions, et, pour se soustraire aux lois, formait des émigrations considérables en Prusse, en Autriche, en Turquie, ou gagnait les magistrats et les fonctionnaires à prix d'argent. Le gouvernement prit le parti de leur témoigner des dispositions tolérantes, et l'Église officielle de les convier à la fusion[1]. Beaucoup plus menaçant, le nihilisme s'organisait, recrutait ses adeptes dans tous les rangs de la société, créait un nouveau type révolutionnaire dans la personne de l'*étudiante*, être déclassé assez commun en Russie, exploitait les tendances des pays slaves à l'unité pour fomenter des troubles et pousser le gouvernement dans des guerres d'aventure, tournait même en faveur du socialisme les mesures prises par Alexandre II pour l'émancipation des paysans, dressait enfin ces insaisissables moyens de publicité, de communication et d'action qui devaient déconcerter la police de 1878 à 1881, et préparer à un czar populaire une des morts les plus tragiques de l'histoire[2].

3. Quoique pauvre et mal assise, la Russie, qui s'était complaisamment prêtée à l'abaissement de la France, en profita pour obtenir de la conférence de Londres, au

1. Voy. *L'avenir de l'Église russe*, par le P. Tondini, barnabite, promoteur d'une *association de prières pour le retour de l'Eglise gréco-russe à l'unité catholique*. Il a aussi publié d'autres ouvrages sur l'origine du schisme russe, et un sur l'*Anglicanisme et le vieux-catholicisme*.

2. Voy. *Les sociétés secrètes*, etc., tome II, chap. xv.

mois de mars 1871, l'abolition des clauses du traité de Paris qui entravaient le développement de sa puissance maritime dans la mer Noire. Quelques années plus tard, le soulèvement des chrétiens opprimés et exploités par les Turcs, dans la Bosnie, l'Herzégovine et la Bulgarie; le massacre du consul allemand et du consul français à Salonique par la populace musulmane; les folies d'Abdul-Aziz, qui amenèrent une banqueroute de l'État au commencement de 1876; la révolte des softas, irrités de l'ascendant de l'ambassadeur russe Ignatief; l'emprisonnement d'Abdul-Aziz dans un kiosque du sérail, et sa mort mystérieuse que l'on fit passer pour un suicide et qui fut ensuite reconnue le résultat d'une conspiration; l'assassinat de deux ministres du nouveau sultan, neveu de l'ancien, Mourad V, par un aide de camp d'Abdul-Aziz, en plein conseil; tous ces symptômes de décomposition, de fanatisme et de barbarie semblèrent annoncer une phase décisive de la question d'Orient. La Russie encouragea la Serbie et le Monténégro à déclarer la guerre à la Turquie, déjà occupée des insurgés de l'Herzégovine. Des officiers russes accoururent dans l'armée serbe, commandée par le général russe Tchernaïef, le *Garibaldi slave*, comme on l'a nommé. En peu de temps, aux mois d'août et de septembre 1876, les Turcs mirent cette armée en déroute et envahirent les provinces soulevées. Ils s'y livrèrent à d'atroces cruautés. Les hordes lancées sur la Bulgarie semèrent l'incendie, le pillage, le massacre. On évalue à 15,000 le nombre des victimes égorgées ou brûlées, parmi lesquelles beaucoup de femmes et d'enfants. 65 villages furent détruits. Les Bulgares émigraient en masse. Au milieu de ces événements, l'incapable Mourad V avait été remplacé par son frère, Abdul-Hamid. Invoquées par le prince Milan de Serbie, les puissances européennes obéirent à un sentiment d'humanité que la politique intéressée de l'Angleterre ne put contenir. Non contentes d'avoir obtenu l'établissement

d'une constitution parlementaire pour tout l'empire, elles appuyèrent les vues de la Russie sur un nouveau règlement de la question d'Orient, et la Turquie, ayant fermé l'oreille à tous les conseils dans la conférence qui se réunit à Constantinople en décembre 1876 et janvier 1877, le czar entra en campagne sans redouter l'opposition d'aucune puissance. La guerre montra les Turcs moins affaiblis et l'organisation militaire de la Russie moins forte qu'on ne l'avait cru. Les principaux événements furent le siège de Plewna en Europe et celui de Kars en Asie. Enfin, les Russes s'étant avancés jusque sous les murs de Constantinople, un traité de paix fut signé au bourg de San-Stefano, le 3 mars 1878. L'Angleterre s'en émut, car il ne démembrait pas seulement la Turquie en proclamant l'indépendance de la Bulgarie et de la Roumélie; il étendait l'influence russe jusqu'à la mer Egée, dans le voisinage de Salonique. Un congrès se réunit donc à Berlin, du 13 juin au 13 juillet 1878, pour en remanier les clauses. Les Balkans furent donnés pour frontière à la Turquie, et l'influence russe dut reculer et s'atténuer; mais l'empire ottoman ne laissa pas d'être démembré pour la première fois et de tomber sous la tutelle de ses adversaires. La Bulgarie formait une principauté autonome, quoique tributaire du sultan. On instituait, dans le territoire propre de la Turquie, une province dite de la Roumélie orientale, jouissant de l'autonomie administrative, ayant un gouverneur général chrétien, que le sultan ne devait pas nommer sans l'assentiment des puissances. Le Monténégro, la Serbie, la Roumanie acquéraient une complète indépendance et recevaient quelques agrandissements : cette dernière rétrocédait à la Russie la partie de la Bessarabie qui lui avait été enlevée par le traité de Paris, en 1856. La Bosnie et l'Herzégovine devaient être occupées et administrées indéfiniment par l'Autriche-Hongrie. La navigation du Danube demeurait soumise à la surveillance d'une commission

européenne. On décidait la destruction de toutes les fortifications et forteresses sur le parcours du fleuve, depuis les Portes de Fer, jusqu'à ses embouchures. La Turquie était invitée à s'entendre avec la Grèce pour une rectification de frontières. En Asie, elle cédait à la Russie Batoum, Ardahan, Kars, avec leurs territoires. En consentant à cette augmentation de la Russie, l'Angleterre ne s'était pas oubliée : une convention spéciale et secrète lui livrait l'île de Chypre. Quant aux modifications de gouvernement intérieur, la Turquie s'engageait à observer dans l'île de Crète le règlement organique de 1868 et à réformer l'administration d'une manière favorable aux chrétiens. Le principe de la liberté religieuse devait être respecté dans tout l'empire, et la différence de religion ne plus empêcher les droits civils et politiques ou l'admission aux emplois publics. Les droits de la France sur les lieux saints étaient maintenus.

4. Les seuls véritables mobiles de ces changements se trouvaient dans l'ambition et les intérêts politiques. La liberté religieuse même n'avait pas d'autre but. Elle devait servir les vues de la schismatique Russie et favoriser la domination des juifs dans la Roumanie et les provinces orientales de la Turquie, les seuls pays où les prérogatives du citoyen et le droit d'acquérir le sol leur fussent refusés[1]. Aussi ne doit-on pas s'étonner de voir Pie IX se désintéresser complètement de cette parodie des croisades[2]. Il n'en montrait pas moins de sollicitude pour le sort du catholicisme dans ces contrées. L'Église bulgare-unie était demeurée assez longtemps dans une situation précaire, après la mort de monseigneur Raphaël Popoff, son premier évêque-administrateur. Un bref du 5 septem-

1. Voy. *Le Juif, le judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens*, par M. Gougenot-Desmousseaux.

2. Voy. dans la *Civiltà cattolicà*, livraison du 16 sept. 1876, l'article intitulé : *La santa sede nella questione d'Oriente.*

bre 1876 lui donna pour successeur monseigneur Nil Isvoroff, ancien évêque bulgare non-uni, converti au mois de janvier 1874. Comme monseigneur Popoff, il était placé sous la juridiction immédiate du délégat apostolique de Constantinople. Le gouvernement ottoman, changeant d'attitude, le reconnut pour chef civil et religieux des Bulgares-Unis. L'Albanie n'avait eu aucun concile depuis 1703. Les archevêques et évêques de ce pays furent autorisés par un bref pontifical à se réunir pour rétablir la discipline et améliorer l'état des missions. C'est ce qu'ils firent au mois d'octobre 1871. Le 11 février 1872, monseigneur Valerga consacra l'église patriarcale de Jérusalem élevée par ses soins[1].

La question des Arméniens et des Chaldéens-Unis s'était renouée pendant le concile du Vatican. De Rome, monseigneur Hassun envoya monseigneur Arakelian pour gouverner la communauté arménienne au lieu de monseigneur Gasparian, laissé par les évêques comme vicaire général. Il le chargeait de faire exécuter la bulle *Reversurus*. Cette tentative amena un soulèvement scandaleux du clergé et des laïques. La Porte prit parti pour les révoltés, autorisa leur schisme, ordonna qu'on leur remît l'église de Saint Jean-Chrysostome à Péra et celle de Grégoire l'Illuminateur à Ortakioy, et cessa de reconnaître monseigneur Hassun. Au contraire, le Saint-Siège exhorta les rebelles à rentrer dans le devoir et à se soumettre au représentant légitime du patriarche. A Rome même, les moines arméniens de l'ordre des Antonins attirèrent l'attention, parce que dix ou douze de leurs confrères s'étaient unis aux dissidents de Constantinople. Monseigneur Casangian, qu'ils avaient nommé en 1864 abbé perpétuel et archevêque d'Antioche, fut sommé de renoncer à ces titres. On leur donna pour visiteur apostolique, chargé de toute l'administration, monseigneur Pluym, et comme

1. Voy. *Annales de la propagation de la foi*, mai 1872, n° 262.

il allait se rendre vers les Arméniens de Constantinople en qualité de légat apostolique, on lui adjoignit un suppléant. Quand celui-ci se présenta, les Antonins lui fermèrent la porte du couvent, et réclamèrent l'intervention de Rustem-Bey, ministre ottoman à Florence. Elle ne produisit aucun arrangement. Un second visiteur fut également repoussé; il porta l'interdit contre le monastère et contre les religieux, qui s'enfuirent alors à Constantinople, munis de passeports français. A Constantinople, le schisme était déclaré. Monseigneur Pluym, arrivé le 4 mars 1870, avait inutilement prononcé les censures ecclésiastiques. Le sultan avait définitivement confirmé la séparation. Cependant ce ne fut qu'au mois de mai 1872 que monseigneur Hassun se vit expulsé de Constantinople et remplacé par l'intrus Kupelian. L'Orient eut ainsi sa secte des vieux-catholiques, car un des principaux griefs de ces schismatiques était la définition de l'infaillibilité. Il était réservé au successeur de Pie IX de recevoir, le 18 avril 1879, la rétractation et la soumission de monseigneur Kupelian. D'un caractère doux et affaibli par l'âge, monseigneur Audu, patriarche de Chaldée, se laissa entraîner par les Arméniens rebelles. Il ne souscrivit aux décrets de la IVe session du concile que longtemps après son retour en Mésopotamie et en réservant les droits et privilèges de son titre. Au mois de mai 1874, il viola ouvertement la bulle *Cum ecclesiastica disciplina* en sacrant plusieurs évêques de son chef, et ne craignit pas d'en désigner un pour le Malabar, où depuis longtemps il désirait établir une église de son obédience, sous le prétexte, fort contestable en histoire et vain en droit canon, que les chrétiens de ces parages appartenaient au rite chaldéen et avaient relevé autrefois du patriarcat de Chaldée. Sommé de rétracter ces actes, il s'obstina. Enfin, par lettre apostolique du 1er septembre 1876, Pie IX déclara vacants les diocèses occupés par les nouveaux évêques, se chargea de pourvoir à leur administra-

tion, et menaça les mêmes évêques, ainsi que monseigneur Audu, de l'excommunication, s'ils ne se soumettaient dans un délai de quarante jours. Cette fermeté mêlée de douceur triompha de l'aveuglement de monseigneur Audu; il revint à l'unité et jusqu'à sa mort souffrit persécution de la part des dissidents[1].

5. Au centre de l'Asie, l'Angleterre, en face de la Russie qui, en 1873, avait réduit le khan de Khiva à se reconnaître son vassal, voulut affirmer sa domination, et, en 1876, M. Disraëli décida le parlement à donner à la reine le titre d'*Impératrice des Indes*. Les missions de l'Hindoustan, comme celles de la Chine, furent cruellement éprouvées par la famine de 1877. Les secours distribués par les missionnaires contribuèrent au progrès de la foi. En Chine, les scènes de massacre n'avaient pas cessé pendant les années 1869 et 1870. Ce fut d'abord au Kiang-nan, dans la sous-préfecture de Kien-tee; les meurtriers se mirent à l'œuvre le 8 décembre, jour même de l'ouverture du concile du Vatican. Chrétiens de tout âge et de tout sexe furent tués ou couverts de blessures ou soumis à une dure captivité. M. le comte de Rochechouart intervint au nom de la France; l'apaisement ne fut complet qu'au mois de mai 1870. Le mois suivant, à Nankin, un mouvement populaire excité contre les chrétiens céda devant les mesures prises par les mandarins; mais quelques jours après, un infernal complot éclatait à Tien-Tsin. Presque tous les résidents français, commerçants, fonctionnaires, prêtres, religieuses, furent massacrés; on trouva aussi les cadavres de plusieurs Russes et de quelques chrétiens indigènes. Les tristes événements d'Europe ne permirent pas de songer à une réparation efficace. Les mandarins du Su-Tchuen imaginèrent même de transformer les chrétiens en persécuteurs et dressèrent

1. Voy. *Analecta juris pontificii*; XVI[e] série, liv. 139; XVIII[e] série, liv. 159 et 161.

la liste de leurs victimes imaginaires. De ce document, le gouvernement chinois fit la base d'un mémorandum qui fut transmis à toutes les cours d'Europe et souleva contre les missionnaires l'indignation des gens trop crédules. Monseigneur Desflèches réfuta victorieusement l'accusation; mais la perfidie des mandarins et leur secrète connivence avec les brigands répandus de tous côtés ne permirent jamais aux chrétiens de vivre dans une paix complète. Dans la nuit du 4 au 5 septembre 1873, deux nouvelles victimes furent immolées à Kien-Kiang, dans le Su-Tchuen oriental : M. Hue, missionnaire, et Michel Tay, prêtre indigène. La légation de France obtint une déclaration portant que le mandarin et deux notables globulés étaient responsables de ces meurtres et n'échappaient au châtiment que par l'intercession de monseigneur Desflèches. La persécution ne demeura pas moins en permanence dans tout le Su-Tchuen, avec son cortège de vexations, de mauvais traitements, de supplices, de pillage et de ruine.

D'horribles massacres ensanglantèrent aussi la Cochinchine. Un simple lieutenant, M. Francis Garnier, que sa brillante témérité de militaire et de voyageur devait faire périr un peu plus tard dans une rencontre avec les bandes farouches de ce pays, se chargea de dompter encore une fois Tu-Duc, et de concert avec monseigneur Sohier, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale, obtint le traité du 15 mars 1874, dont l'article 9 assure toute liberté à la prédication chrétienne, à la profession du christianisme, aux divers établissements religieux ou charitables, et promet la restitution des biens confisqués. La publication de ce traité souffrit des retards, mais enfin elle eut lieu au mois d'octobre 1875. Dans le Cambodge, le contre-amiral Dupré, nommé gouverneur au commencement de 1871, signa aussi en 1875 un traité qui rend aux missionnaires et aux chrétiens la liberté la plus complète. La Corée avait un nouveau vicaire apostolique dans la

personne de monseigneur Ridel, le missionnaire échappé au massacre de 1866; mais elle lui demeura invinciblement fermée. Tout en respectant les traités à l'égard des étrangers, le gouvernement japonais exerçait une savante et cruelle persécution contre les chrétiens indigènes. Elle s'apaisa en 1873, par l'intervention des puissances européennes. En 1876, Pie IX institua un nouveau vicariat apostolique, dit du Japon septentrional[1].

Les désastres de la France provoquèrent une insurrection dans le sud de l'Algérie, en 1871, mais elle fut victorieusement réprimée. Les nouvelles municipalités, inspirées par la presse radicale, firent dans le même temps une guerre acharnée aux frères des Écoles chrétiennes; elles succombèrent bientôt devant l'opinion des pères de famille et la sagesse du vice-amiral de Gueydon, gouverneur général. En 1872, la mission de l'Afrique centrale passa des observantins à l'institut des Missions pour la Nigritie, fondé, en 1857, sous les auspices de monseigneur de Canossa, évêque de Vérone, depuis cardinal. Le nouveau provicaire fut monseigneur Comboni, qui avait fait admettre au concile du Vatican un postulatum en faveur des nègres. Il suscita plusieurs établissements de missionnaires et de religieuses, et ces ouvriers apostoliques, grâce à une préparation spéciale, surent résister au climat[2]. Au milieu des guerres civiles qui suivirent la mort de Théodoros, puis de la guerre avec l'Egypte, la mission d'Abyssinie fut cruellement éprouvée par la persécution et par la misère générale[3].

Dans les différentes parties des Etats-Unis, les missionnaires poursuivaient le cours de leurs travaux. Le 22 sep-

1. Voy. la description de ce vicariat dans un rapport de monseigneur Osouf, premier vicaire apostolique : *Annales de la propagation de la foi*, mai 1878, n° 298.

2 Voy. dans les *Annales*, etc., janvier 1878, n° 296, et mai 1878, n° 298, une notice tres intéressante par monseigneur Comboni.

3. Voy. *Annales*, etc., septembre 1872, n° 264.

tembre 1871, Pie IX érigea le diocèse de Saint-Albert pour les territoires du Nord-Ouest, qui, depuis 1870, font partie de la confédération du Canada ; c'est une des missions les plus intéressantes par son étendue, la rigueur du climat, la misère des habitants et les projets que la civilisation forme sur ces pays jusque-là si déshérités[1].

Au mois de juillet 1872, Juarez, président de la république mexicaine, mourut et fut remplacé par un de ses conseillers, Lerdo de Tejeda. Celui-ci, après avoir achevé la soumission des dissidents, fit voter, en 1873, la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat. En même temps, la loi interdit aux corporations religieuses de posséder des immeubles, abolit les vœux et le serment, sécularisa complètement le mariage. La suppression des couvents ayant occasionné des troubles dans plusieurs villes, le gouvernement s'en vengea par l'expulsion des jésuites. La franc-maçonnerie fait peser sa domination dans toutes les républiques espagnoles. Au Brésil, elle a envahi le clergé et les confréries religieuses. Pour avoir combattu cette invasion sacrilège, monseigneur Oliveira, évêque de Pernambuco, fut emprisonné en 1874. Pie IX lui adressa un bref d'éloges et de consolations. Monseigneur Macedo, évêque du Para, ayant publié ce bref, se vit condamné à quatre ans de travaux forcés. L'attitude courageuse des prêtres et des laïques fidèles détermina bientôt la fin de la persécution, et monseigneur Oliveira put entreprendre la régénération du pays. Garcia Moreno, président de la république de l'Équateur, avait proclamé dans ce petit État les principes de la civilisation chrétienne. Tout y prospérait, grâce à son intelligence. La franc-maçonnerie le fit assassiner le 6 août 1875. Son successeur immédiat, Borrero, marcha sur ses traces ;

1. Voy. *Lettre* de monseigneur Grandin, des oblats de Marie-Immaculée, évêque de Saint-Albert, au cardinal Siméoni, préfet de la Propagande ; *Annales*, etc., 1881, n° 5.

mais il fut renversé, au mois d'octobre 1876, par le général Ventimilla. Au Vénézuéla, c'était la franc-maçonnerie qui gouvernait dans la personne de Guzman Blanco et emprisonnait l'archevêque. Néanmoins un apaisement se produisit en 1876 ; l'archevêque donna sa démission et le Saint-Siège put lui donner son secrétaire pour successeur. Le parti conservateur l'emportait dans la république Argentine ; les jésuites, de retour à Buenos-Ayres, y avaient fondé un grand collège, et l'archevêque les défendit par un mandement contre les attaques des francs-maçons. La vengeance de ceux-ci ne tarda pas ; ils lancèrent la populace, qui saccagea l'archevêché et brûla au pétrole le collège des jésuites : c'était en 1875. La force armée rétablit l'ordre et le gouvernement soutint les religieux.

En Océanie, les missionnaires continuent leur lutte glorieuse contre la sauvagerie et l'hérésie. Le 31 mars 1874, Melbourne est devenu le siège de la seconde province ecclésiastique d'Australie.

LEÇON LV.

1. Au milieu de tant de désolations, c'étaient encore les deux principales victimes, Rome et la France, qui demeuraient l'espérance du monde. La révolution, maîtresse de la Ville éternelle, faisait gémir toute l'Italie sous le poids de l'oppression et de la misère. Le gouvernement ne savait pas protéger le peuple contre la famine, mais en revanche les suppôts des sociétés secrètes réussissaient trop bien à semer partout l'impiété et la corruption. C'est le même tableau hideux qui se présente toujours à nos yeux et se noircit de plus en plus. Pour

qu'on ne nous accuse pas de rester dans le vague, sous prétexte d'abréger, citons au moins quelques traits. Le journal *la Capitale*, à Rome même, publiait, sous le titre d'*Histoire de Pie IX*, un tissu d'infâmes imaginations; puis, sous le titre de *Vie de Jésus*, l'accumulation des plus grossiers blasphèmes. Néanmoins le rédacteur, Sonzono, était tenu en suspicion par la secte garibaldienne, dont il possédait les secrets; trois coups de poignard supprimèrent ce gênant complice, après quoi les révolutionnaires le récompensèrent de son impiété en déployant à ses funérailles la pompe des triomphes païens. C'était pendant le carnaval de 1875. Le dimanche gras, une autre mascarade étala dans Rome la parodie de la procession du *Corpus Christi*. La police protégea les auteurs de cette infamie contre l'indignation des vrais Romains. A Lorette, de précoces impies, de douze à quatorze ans, formèrent un cercle et prêtèrent serment de vivre et de mourir sans prêtres. Leurs excès d'immoralité obligèrent le gouvernement, un peu plus tard, à dissoudre cette association.

Héritier des doctrines de Cavour, le ministère Lanza aurait voulu garder, dans sa conduite envers l'Eglise, les apparences de la modération et du droit. Mais ces dehors, nous l'avons vu en étudiant la loi des garanties, cachaient la réalité de l'oppression et de la persécution. Par la condition du *placet* ou de l'*exequatur* pour l'investiture du temporel, on mettait les curés nommés par les évêques et les évêques nommés par le pape dans l'alternative de signer des déclarations contraires à leur conscience ou d'être privés de leur mense. D'ailleurs le parti révolutionnaire avancé, troublant la monarchie usurpatrice tantôt par le spectre de la république, tantôt par celui des pays de population italienne non réunis ou de l'*Italia irredenta* [1], la forçait du moins à satisfaire les

1 Le Tyrol italien, l'Illyrie, Nice, la Savoie, la Corse, Malte, la Tunisie.

passions irréligieuses. Un complot formé contre la vie de Victor-Emmanuel fut découvert, grâce à l'un des conspirateurs qui, se voyant près de mourir, recourut au prêtre et, pour délier sa conscience, accepta l'obligation de révéler le projet des sectaires. Le prêtre dont l'intervention concourut à sauver la tête du spoliateur était jésuite. Mazzini mourut à Pise, le 11 mars 1872. Dans toute l'Italie, ses partisans provoquèrent les manifestations d'un deuil national ; le gouvernement s'y joignit en ordonnant de solennelles funérailles. Il restait des chefs puissants aux républicains et aux socialistes ; le plus populaire était Garibaldi, qui se trouva posé dans l'opinion comme l'adversaire de la monarchie. Celle-ci s'efforça de se retenir elle-même sur la pente où l'avait placée son origine ; elle réussit à maintenir le suffrage restreint. Par suite de cette opposition aux conséquences de ses propres principes, elle se vit fatalement ballottée entre les modérés ou conservateurs, les libéraux et les radicaux. Au mois de juillet 1873, M. Lanza tomba du ministère et fut remplacé par M. Minghetti, qui, en 1874, dut faire arrêter Aurelio Saffi et d'autres révolutionnaires fameux, à la suite d'un grand complot socialiste. Les élections suivantes le renversèrent à son tour et provoquèrent l'avènement d'un ministère plus avancé, dont les principaux membres étaient MM. Depretis et Nicotera. Ce cabinet subit une dislocation en 1877 ; M. Nicotera, dont l'ardeur révolutionnaire déplaisait à la majorité du parlement, fut obligé de donner sa démission.

2. Avant de tomber, le ministère Lanza fit voter la loi contre les ordres religieux. Jusque-là, l'expropriation pour cause d'utilité publique et les mille sortes de tracasseries administratives avaient servi à la suppression de bien des monastères et à la fermeture de maint établissement religieux. On voulait une mesure plus radicale : l'interdiction de toute association religieuse, et l'on y disposa l'opinion par des calomnies révoltantes contre le

clergé régulier, surtout contre les jésuites. Dans leur projet de loi, les ministres avaient stipulé une exception en faveur des maisons généralices, qui intéressaient les catholiques du monde entier et formaient un des principaux organes du gouvernement spirituel. Mais, au cours des débats, il devint évident que cette exception serait emportée par la passion révolutionnaire. Alors la Turquie, l'Autriche, l'Angleterre firent entendre des réclamations. La France y joignit les siennes et témoigna en particulier de sa sollicitude en faveur du Collège romain. Plus de 200 catholiques des rangs élevés de la société, venus de Belgique, de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse, d'Amérique, déposèrent leur protestation aux pieds de Pie IX. Vains efforts : le gouvernement usurpateur, poussé par la révolution, était appuyé par M. de Bismarck. Le parlement vota la loi, et Victor-Emmanuel la sanctionna. Dans l'allocution consistoriale du 25 juillet 1873, le souverain pontife la réprouva, rappela les censures portées d'avance contre de tels attentats, et publia une indulgence plénière pour encourager à la prière et à la pénitence [1]. Ce fut au jour même qui était indiqué pour l'exécution de la loi qu'un vote parlementaire renversa le cabinet; mais, quoique M. Minghetti fût considéré comme favorable aux institutions catholiques, il s'empressa de pourvoir à cette exécution par toutes les mesures nécessaires [2].

Le ministère Minghetti se recommanda encore aux sympathies révolutionnaires par d'autres actes. Il continua l'œuvre de spoliation commencée à l'égard de l'Église et des corporations religieuses, et, comme le précédent,

1. Voir le texte de l'allocution *Quod prænuntiavimus*, dans la *Revue du monde catholique*, nouvelle série, tome XVII, n° 90.

2. Voy. *De la spoliation des biens des œuvres charitables en Italie*, par L. Lallemand, *Revue du monde catholique*, nouvelle série, tome XXVIII, n° 141 et surtout n° 142.

ne se fit pas faute de vexer les ecclésiastiques les plus dignes, à l'aide du *placet* et de *l'exequatur*. La loi du service militaire obligatoire qu'il fit voter au mois de mai 1875 arracha brutalement les séminaristes aux préoccupations du noviciat sacerdotal. L'administration de MM. Depretis et Nicotera ne fut pas moins pernicieuse. Ils prodiguèrent les encouragements et les faveurs précuniaires aux malheureux prêtres qui avaient préféré les suggestions d'un faux libéralisme à la direction du Saint-Siège et commençaient de former un schisme à Naples et à Mantoue. Ils poursuivirent de leurs réglementations vexatoires et subversives les œuvres pies, les fondations de dots à distribuer aux jeunes filles pauvres, les legs de messes. Ils condamnèrent les processions. Ils empêchèrent les religieux chassés de leurs couvents de se réunir par groupes dans des maisons particulières. En même temps, on ne se lassait pas de favoriser la corruption des mœurs par la licence toujours croissante de la presse et du théâtre et de travailler à l'altération de la foi par la diffusion du culte protestant. Un congrès catholique s'était organisé à Bologne, et la première séance avait eu lieu le 9 octobre 1876. C'était la troisième réunion de ce genre : on suscita une émeute, et ce fut un prétexte pour interdire le congrès. On aurait désiré pouvoir étouffer de même les plaintes du pape et des évêques. Ce désir était du reste stimulé par M. de Bismarck, dont les journaux officieux trouvaient mauvais qu'à l'abri de la loi des garanties, le pape pût condamner le culturkampf dans ses encycliques et ses allocutions. Supprimer la loi des garanties, c'était confesser hautement l'iniquité et la félonie cachées dans ses articles, c'était se démasquer soi-même. On essaya d'un subterfuge, et à la fin de 1876, M. Mancini, ministre de la justice, présenta un projet de loi qui, sous prétexte de réprimer les abus du clergé, ses offenses envers les institutions et les lois de l'État, aurait fait taire toute parole sacerdotale et par là même muré celle du

pape[1]. Les catholiques de tous pays s'émurent. Dans son allocution consistoriale du 12 mars 1877, Pie IX, après avoir fait le tableau de tous les attentats commis contre les droits et la liberté du Saint-Siège, flétrit cette loi qui venait y mettre le comble[2]. Il y eut un soulèvement universel de la presse révolutionnaire contre cette éloquente protestation. M. Mancini écrivit une circulaire aux procureurs généraux pour les inviter à punir toute adhésion donnée par la presse à l'allocution pontificale, qui déjà retentissait partout, et qu'il osait qualifier d'excessive et de violente, tout en affectant de lui accorder une libre publicité. Le cardinal Siméoni, qui remplaçait à la secrétairerie d'État le cardinal Antonelli, mort le 6 novembre 1876, répéta au contraire les plaintes de Pie IX, dans une circulaire aux nonces, et se servit également des expressions affectées de tolérance et des menaces de M. Mancini pour démontrer l'état de dépendance où la papauté se voyait réduite. Les francs-maçons envoyèrent des félicitations et des encouragements à M. Mancini ; mais de meilleures influences avaient réveillé la foi toujours vivante de Victor-Emmanuel. On connut son opposition au projet de loi, et quoique celui-ci eût déjà été admis à la Chambre des députés, le Sénat le rejeta.

3. Malgré toutes les séductions, la majorité du peuple romain demeurait fidèle à Pie IX. Afin de ne pas avoir l'air de pactiser avec l'usurpation, les électeurs s'abstenaient en masse de tout vote politique. Cette ligne de conduite était expressément recommandée par le souverain pontife. Certains catholiques, trop confiants dans leur propre sagesse et faciles aux illusions, essayèrent inutilement de faire prévaloir le système contraire ; il est à regretter que le P. Curci, jésuite sorti de son ordre après une vie illustrée par le savoir et l'éloquence, n'ait pas

1. Voir le texte de ce projet dans la *Revue du monde catholique*, nouvelle série, tome XXVIII, n° 141.

2. Voir cette allocution aux *Pièces justificatives* de *La Captivité de Pie IX*.

craint d'y donner bruyamment son adhésion et d'attirer ainsi les censures ecclésiastiques. Mais rien n'empêchait les Romains et les Italiens dévoués à la justice et à la vérité d'affirmer leurs convictions dans les élections municipales ou provinciales. Ils remportèrent un éclatant triomphe sur les révolutionnaires aux élections provinciales du 18 novembre 1877. Les évêques et tout le clergé, dans sa généralité, donnaient l'exemple de cet attachement au Saint-Siège. Beaucoup de prêtres un moment égarés ne tardèrent pas à reconnaître leur faute. Les associations catholiques se multipliaient, déployant le zèle le plus généreux pour secourir l'auguste spolié du Vatican, soutenir les œuvres pies, défendre, par tous les moyens légaux, la foi et la liberté religieuse. Même après l'interdiction du congrès de Bologne, le comité de permanence continua de servir de centre commun à toutes les sections. Pie IX avait solennellement approuvé par un bref la réunion du congrès, ainsi que la formation des comités régionaux, diocésains et paroissiaux.

Les Italiens n'étaient pas seuls à visiter le pape dans sa captivité et à l'assister dans son dénûment. De tous les points de l'univers, des groupes, parfois très nombreux, de pèlerins, se succédaient, apportant de riches offrandes et des expressions de foi et d'amour. Pour les évêques, la visite *ad limina* avait un motif de plus; jamais ils n'étaient venus en si grand nombre, ni de si loin, ni si fréquemment. A toutes les dates mémorables du pontificat de Pie IX, s'ajouta celle du 3 juin 1877, cinquantième anniversaire de sa consécration épiscopale. Partout la piété catholique sanctifia ce jour; à Rome, il fut fêté par les députations de tous les pays du monde, et le gouvernement ne réussit pas à donner le change aux Romains de la ville ni de la campagne en fixant à la même date la fête du statut constitutionnel de Charles-Albert, chose bien indifférente au peuple[1].

1. Voy. *La cinquantaine épiscopale de Pie IX*, par M. Auguste Roussel.

La grande âme de Pie IX savait répondre à ces témoignages de dévouement. Nous avons vu comment il prit soin d'éclairer et de consoler, au milieu de la tourmente, les catholiques de l'Allemagne et de la Suisse. Par la mémorable encyclique *Etsi multa luctuosa*, du 21 novembre 1873, il avait hautement signalé et condamné, non seulement les auteurs, mais le principe même du culturkampf et de la persécution religieuse qu'il voyait s'étendre partout. Il y montrait la renaissance universelle du césarisme, et quelque chose de pire encore, la tyrannie d'une nouveauté monstrueuse : l'État sans Dieu. Pie IX ne réservait pas sa parole pour les circonstances officielles; il la répandait libéralement à l'occasion des moindres manifestations suscitées par la piété de ses enfants. Épreuves variées de l'Eglise, machinations perfides ou violentes de ses ennemis, moyens de préservation et de défense, sujets de crainte, motifs d'espérance, hérésies antireligieuses ou antisociales, progrès de l'incrédulité et de la corruption des mœurs, divisions entre catholiques, funestes tendances du catholicisme libéral en France et ailleurs, rien ne lui échappait : rien ne se dérobait à sa vigilance pastorale ni à sa parole, toujours vive, saisissante et opportune[1]. Parmi ses protestations contre les aveugles tentatives de conciliation avec le faux libéralisme, nous remarquons le bref adressé aux promoteurs du congrès qui se tint à Munich, en septembre 1876[2].

4. Non seulement il maintint, au milieu de son infortune, les diverses branches du gouvernement de l'Église universelle; mais, grâce au dévouement du clergé régulier et séculier, il put conserver à sa hauteur traditionnelle l'enseignement théologique de Rome, même après

1. Voy. *Actes et paroles de Pie IX captif au Vatican*, par M. Auguste Roussel.

2. Voy. *Revue du monde catholique*, nouvelle série, tome XXVII, n° 136.

la confiscation du Collège romain et de sa bibliothèque. La publication des ouvrages du P. Tarquini et du P. Franzelin, tous deux jésuites, sur la théologie et les principes du droit canon, devra être remarquée par l'histoire de ces sciences. Pie IX honora de la pourpre cardinalice ces savants religieux. La restauration de la philosophie scolastique, cette glorieuse auxiliaire de la théologie, occupait sa pensée. Dans une lettre du 3 mai 1875, il louait l'archevêque de Naples d'avoir exprimé le désir que le suffrage unanime de l'épiscopat fît placer les études chrétiennes sous le patronage de saint Thomas d'Aquin. Il ajoutait que c'était pour lui une grande joie de voir cet événement se préparer tous les jours par l'usage de plus en plus accrédité de la méthode scolastique en philosophie et en théologie. On ne pouvait, en effet, contester l'importance de ce mouvement; mais il se produisait des divergences. Le P. Passaglia, dans ses plus beaux jours, avait affecté de substituer la phraséologie cicéronienne à la terminologie scolastique, qu'il méprisait. Plus récemment, le P. Schrader, jésuite non moins célèbre en Autriche et à Rome par sa science théologique, avait sacrifié au goût pédantesque de beaucoup d'esprits en Allemagne pour les expressions nouvelles et pour les divisions et oppositions à effet, ne se contentant pas de recourir à une latinité plus élégante et allant puiser ses néologismes jusque dans la langue grecque. Le P. Tongiorgi, professeur de philosophie au Collège romain, ne tombait pas dans cet abus; mais il arrêtait, sur un point considérable de doctrine, ce retour aux théories scolastiques que nous avons vu s'accomplir, relativement à l'origine de la connaissance, à travers le conflit de systèmes condamnés ou suspects. Depuis longtemps, les savants et les philosophes, s'en tenant aux données de l'expérience, n'émettaient pas d'autre système sur la constitution essentielle des corps que celui de l'atomisme chimique, ou s'élevaient tout au plus au dynamisme, mais entendu en un sens qui

le ramenait simplement à l'atomisme. Le P. Liberatore eut l'honneur de briser avec cette routine empirique, et de remettre en vogue la théorie de Platon, d'Aristote, de saint Augustin et des scolastiques sur la matière et la forme substantielle. Cette réaction déplut au P. Secchi, alors en possession d'une renommée européenne comme physicien et astronome. Le P. Tongiorgi et ensuite son successeur, le P. Palmieri, la combattirent. Ils furent secondés par le P. Tedeschi et par le P. Bottalla, ce dernier professeur à la faculté de théologie de Poitiers; car cette controverse gagna la France. Monseigneur Sauvé, théologal de Laval, puis recteur de l'université catholique d'Angers, prit nettement la défense du P. Liberatore, tandis que le P. Ramière, à la suite de M. le docteur Frédault, savant et publiciste chrétien, soutenait qu'on ne pouvait concilier le système scolastique avec les résultats incontestables de la science moderne, sans admettre la permanence actuelle, et non seulement virtuelle, de la forme substantielle des éléments dans le composé chimique ou mixte parfait. Bientôt la querelle se porta sur un terrain brûlant. Les partisans du thomisme, parmi lesquels se distinguaient le P. Cornoldi et le P. Zigliara, depuis cardinal, reprochèrent à leurs contradicteurs de méconnaître l'enseignement du concile de Vienne et du cinquième concile de Latran sur l'union substantielle de l'âme et du corps humain, de dénaturer par là même le mystère de l'Incarnation et le dogme de l'immortalité de l'âme, à quoi le P. Tongiorgi répondait par la distinction du principe de l'être corporel et du principe vital. On insistait en remarquant que Pie IX ne s'était pas contenté de reproduire plusieurs fois, contre les théologiens rationalistes d'Allemagne, les termes des conciles de Vienne et de Latran, et que, par une lettre du 23 juillet 1874, il avait approuvé un ouvrage du docteur Travaglini, entièrement opposé au sentiment de P. Tongiorgi. Toutes les écoles catholiques suivaient ce débat avec anxiété. Mon-

seigneur Hautcœur, recteur de l'université catholique de Lille, s'adressa au Saint-Siège pour savoir s'il y avait un jugement porté sur l'une ou l'autre opinion. Au nom de Pie IX, monseigneur Czacki, secrétaire des affaires ecclésiastiques extraordinaires, répondit, le 5 juin 1877, qu'il n'y en avait pas, que la controverse demeurait libre, qu'on devait la renfermer de part et d'autre dans ses justes limites et n'y pas mêler les questions théologiques et les définitions conciliaires [1]. Ainsi, le terrain se trouva déblayé. Dans l'encyclique *Æterni Patris*, du 4 août 1879, Léon XIII, après avoir glorifié les principes de saint Thomas d'Aquin en logique, en métaphysique et en morale, put recommander ses vues générales sur la physique, comme se conciliant, au jugement de beaucoup de savants, avec les découvertes modernes, et par un bref du 4 août 1880, il réalisa le vœu de son prédécesseur en décernant au Docteur angélique le titre de patron de toutes les écoles catholiques.

Sous l'influence de la papauté captive, mais vivante et agissante, la sainteté produisait ses fruits aussi bien que la science. On admirait encore la pureté de mœurs et la piété des populations italiennes que l'esprit révolutionnaire n'avait pas arrachées aux pratiques chrétiennes. En 1872, les funérailles de monseigneur Romano, évêque d'Ischia, furent célébrées par le peuple comme celles d'un saint. Dom Bosco, prêtre piémontais, vivifiait son pays et allait bientôt atteindre les provinces limitrophes de France par ses œuvres de zèle, dont la principale est la société de Saint-François de Sales pour la jeunesse pauvre et abandonnée [2]. A Oria, ville de l'ancien royaume de Naples, une pieuse femme, du nom de Palma, recevait les dons surnaturels les plus éminents et portait les

1. Voy. le *texte* de cette lettre dans les *Analecta juris pontificii*, XVIe série, liv. CXLIV.

2. Voy. *Dom Bosco* par le docteur Charles d'Espiney.

stigmates de la Passion du Sauveur sur ses mains et sur ses vêtements[1]. Un décret du 7 juillet 1877, honora dans François de Sales la sainteté, la science et l'apostolat, en le proclamant docteur de l'Église[2].

LEÇON LVI.

1. Serait-il donné à la France, relevée de ses fautes et de ses malheurs, de prêter encore son concours traditionnel aux grandes œuvres de la papauté[2]. Cette question préoccupait diversement les âmes. Cinq partis principaux aspiraient au pouvoir. L'Assemblée nationale ayant abrogé, le 8 juin 1871, les lois d'exil contre les Bourbons, le comte de Chambord avait paru un moment en France et les princes d'Orléans étaient revenus s'y fixer. Le premier, revendiquant, avec le nom d'Henri V, les droits de la branche aînée, offrait au pays la monarchie traditionnelle, entourée d'institutions représentatives issues du suffrage universel, dévouée à l'ordre et à la justice, ne cherchant que la concorde et la paix, résolue à soutenir la liberté de l'Église et du Saint-Siège, mais repoussant toute apparence de compromis avec la révolution, et, à ce titre, substituant le drapeau blanc au drapeau tricolore. 280 députés adhéraient à ce programme. A la tête des princes d'Orléans, le duc d'Aumale se déclarait fidèle au drapeau tricolore. Cette famille avait de nombreux partisans dans le pays et à l'Assemblée. Après la paix,

1. Voy. le second volume des *Stigmatisées*, par le docteur A. Imbert-Gourbeyre, professeur à l'école de médecine de Clermond-Ferrand.
2. Voy. le *décret* dans les *Analecta*, etc., XVI[e] série, liv. CXLV.

Napoléon III s'était retiré avec sa famille et quelques hommes dévoués à Chislehurst, en Angleterre; de là il avait protesté, au nom du droit plébiscitaire, contre l'ordre du jour qui le frappait de déchéance; ses partisans, rares et timides à l'Assemblée, ne désespéraient pas d'y grossir leurs rangs et de préparer, sous quelque forme nouvelle, un pendant du retour de l'île d'Elbe. La république conservatrice et modérée, outre ses anciens partisans, avait gagné des monarchistes; Thiers laissait voir le désir de la fonder, mais sans les républicains; la plupart de ceux-ci, violents et radicaux, mettaient leur espoir dans M. Gambetta. La franc-maçonnerie travaillait pour ce dernier, tandis que l'Internationale aspirait à la destruction de tout ordre. M. de Bismarck n'autorisait que l'empire des Bonaparte ou la république. Les catholiques devaient appeler de leurs vœux le gouvernement qui oserait soutenir les principes chrétiens et la liberté de l'Église; mais les funestes divisions dont nous avons suivi la trace continuaient de se manifester dans leurs rangs, et Pie IX éleva la voix, tantôt pour avertir les uns du péril de leurs erreurs ou illusions libérales, tantôt pour rappeler aux autres les règles de la charité et de la modération [1].

2. Après l'échec des premiers manifestes du comte de Chambord, la majorité de l'Assemblée dut se résoudre à vivre avec le gouvernement, sauf à supporter de fréquents désaccords. Thiers avait déjà offert sa démission et l'offrit encore plus d'une fois. Le 30 août 1871, l'Assemblée se proclama constituante; le lendemain, elle décernait à Thiers le titre de président de la république et lui continuait ses pouvoirs pour tout le temps qu'elle-même durerait. Le 2 février 1872, elle repoussa, malgré les désirs de Thiers, une proposition qui tendait à la faire rentrer

1. Voy. *Revue du monde catholique*, nouvelle série, tome XIV, n° 75, à la *revue politique*, par M. Eugène Veuillot.

à Paris. Ce fut, au contraire, de plein accord avec le gouvernement qu'elle frappa d'emprisonnement et d'amende, par la loi du 14 mars, tout acte d'affiliation à l'Internationale. D'autres mesures, telles que la nomination d'une commission des grâces, la dissolution des gardes nationales, une loi sur la déportation, furent aussi les suites de l'insurrection communarde. Cependant les catholiques français continuaient d'envoyer des pétitions à l'Assemblée en faveur des droits du Saint-Siège. Le 22 mars, quelques députés tentèrent d'en faire mettre la discussion à l'ordre du jour; Thiers, au nom des périls de la situation, au nom de son passé, de son dévouement bien connu à l'indépendance de la papauté, réclama l'ajournement indéfini : « Devant les déclarations de M. le président de la république, dit monseigneur Dupanloup, et devant les dispositions que semble avoir montrées l'Assemblée, je n'insiste pas pour repousser un ajournement que je regrette plus profondément que personne, mais qui, j'en ai la confiance, laisse intacts le droit des pétitionnaires et les sentiments de ceux qui, ne pouvant porter secours à d'augustes infortunes, veulent au moins réclamer le droit de témoigner qu'ils y compatissent, et aussi intacts les intérêts et les droits imprescriptibles du Saint-Siège. » Un vote presque unanime ajourna indéfiniment la discussion. En même temps, l'ambassadeur français près du roi d'Italie allait pour la première fois fixer sa résidence à Rome. Les catholiques furent plus heureux sur la question de l'enseignement, où nulle complication diplomatique n'était à redouter. M. Jules Simon avait présenté, au mois de janvier, un projet de loi qui rendait l'instruction primaire obligatoire. Monseigneur Dupanloup, nommé rapporteur, fit tomber ce projet. Le ministre se montra plus véritablement libéral à propos de la loi relative au service militaire obligatoire, dont la discussion, souvent orageuse, commença au mois de mai et ne se termina qu'au mois d'août. Il fit étendre à cette

occasion, plutôt qu'amoindrir, l'immunité des clercs. Avant de se séparer, l'Assemblée, sur la demande de M. de Belcastel, vota une loi prescrivant des prières publiques dans toute la France à l'ouverture de la session parlementaire.

Cependant la lutte des partis s'accentuait. Quoique Thiers ne se fût pas encore prononcé catégoriquement sur la forme définitive du gouvernement, la mésintelligence était déclarée entre lui et les monarchistes de l'Assemblée. Pendant les vacances parlementaires, il fallut expulser du territoire le prince Jérôme Napoléon. Élu député de la Corse au mois de février, M. Rouher avait déjà imposé sa parole à l'Assemblée. M. Gambetta faisait des tournées oratoires en divers départements, applaudissait à la conduite de Thiers, et décriait la majorité des députés. Depuis le mois de juillet 1871, les élections partielles avaient été en grande majorité favorables au parti républicain. A la rentrée, le 13 novembre, Thiers proclama la nécessité de fonder définitivement la république. N'ayant pas obtenu de vote de confiance, à la suite d'une interpellation du général Changarnier sur les discours de M. Gambetta, il donna, puis retira sa démission. Une commission, composée en grande partie de monarchistes, avait été chargée d'examiner le message du président. Le rapport présenté en son nom par M. Batbie, célèbre économiste, dans la séance du 28 novembre, concluait à opposer aux progrès du parti républicain et révolutionnaire « un gouvernement de combat. » 372 voix contre 335 écartèrent cette conclusion et votèrent l'amendement de M. Dufaure, ministre de la justice, tendant à instituer une commission de trente membres, chargée de présenter des projets de loi sur les attributions des pouvoirs publics et sur la responsabilité ministérielle. La majorité se releva en prenant les deux tiers des sièges dans la commission des trente, en faisant avorter la campagne dissolutionniste menée contre elle par M. Gam-

betta, en abrogeant le décret de 1852 qui avait confisqué les biens des princes d'Orléans et donnant ainsi un gage de l'esprit de concorde avec lequel les légitimistes cherchaient dans la fusion des deux branches l'espoir de la monarchie. Le 9 janvier 1873, Napoléon III mourut à Chislehurst. Cet événement ajournait les espérances de son parti, et peu d'années plus tard[1], celui qui en était le seul objet, le jeune fils de l'empereur déchu, enrôlé dans l'armée anglaise, devait tomber sous les coups de quelques sauvages du Zululand.

Dès le commencement de l'année 1873, le gouvernement ajouta une tentative à celles qu'on avait déjà vues quelquefois de gagner le clergé par des avantages matériels, tout en méconnaissant les droits de l'Église et les principes essentiels de son organisation. Aux yeux de certains esprits, d'ailleurs élevés et pénétrants, les pré jugés du libéralisme légitiment et même ennoblissent de tels essais. Dans un projet de loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique, M. Jules Simon tendait à ce qu'on appelle la laïcisation de l'enseignement; mais il dut s'incliner devant la volonté de l'Assemblée, dont monseigneur Dupanloup fut l'éloquent interprète, et qui affirma une fois de plus la liberté religieuse et le rôle des évêques en cette matière. Le même ministre proposa aux évêques, par une circulaire, d'augmenter le nombre des cures inamovibles, se piquant ainsi d'améliorer la situation matérielle et morale du clergé. Les évêques déclinèrent cette offre et renvoyèrent au Saint-Siège l'initiative de tout changement de ce genre. Dans la séance du 15 janvier, M. de Belcastel posa une question au gouvernement sur l'attitude de M. Fournier, ambassadeur près du roi d'Italie, et sur l'ordre envoyé aux officiers de l'*Orénoque*, d'aller saluer Victor-Emmanuel à l'occasion du nouvel an. Cet ordre avait amené la démission de M. de Bour-

1. 1er juin 1879.

going, ambassadeur près du Saint-Siège, et de M. Briot, capitaine de l'*Orénoque*. On l'avait retiré, mais à condition que les officiers ne se présenteraient pas plus au Vatican qu'au Quirinal. M. Dufaure répondit que le choix de M. de Corcelles, successeur de M. de Bourgoing, donnait toute garantie aux catholiques, que le gouvernement ne tolérerait pas les faits reprochés à M. Fournier, s'ils étaient réels, et qu'il voulait défendre à Rome, par tous les moyens possibles, la sécurité et l'indépendance du Saint-Siège. M. Chesnelong prit acte de ces déclarations au nom de la droite.

3. La commission des trente s'était mise à l'œuvre. Pleine de confiance dans le mécanisme et les combinaisons parlementaires, elle consacra deux longs mois à des discussions subtiles qui ne lui donnèrent pas beaucoup de prestige. Enfin elle présenta son projet de loi et l'Assemblée l'adopta le 13 mars. On avait tenu spécialement à empêcher le président de la république de se mêler aux débats parlementaires. Celui-ci se préparait alors à montrer au pays son plus beau titre d'honneur. Dès le 20 juin 1871, il avait obtenu de l'Assemblée un emprunt de deux milliards, pour commencer le payement de la rançon nationale, et le 11 septembre, les Allemands avaient évacué les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de l'Oise. D'autre part, il s'occupait de l'établissement des nouveaux impôts nécessaires pour équilibrer le budget. Le 12 octobre, une convention spéciale régla l'évacuation de six départements et le payement du quatrième demi-milliard. Au commencement de 1872, de généreux citoyens de Nancy prirent l'initiative d'une souscription nationale pour la libération. Le clergé y donna aussitôt son concours. Des circulaires épiscopales la recommandèrent avec feu ; rappelant des précédents historiques, monseigneur Dupanloup conseilla de sacrifier les vases précieux des églises, tandis que des feuilles révolutionnaires désapprouvaient ce mouvement,

qui dut s'arrêter bientôt, faute de la sympathie du gouvernement. Le 29 juin, une nouvelle convention régla les conditions des derniers payements et de l'évacuation définitive. L'Assemblée, par une loi du 10 juillet, autorisa un emprunt de 3 milliards; les souscriptions dépassèrent 41 milliards. Ce chiffre fantastique était toutefois moins consolant que celui de 5 milliards souscrits au premier emprunt; car, cette fois, avec le crédit toujours puissant et universel de la France, on voyait se relever l'esprit de spéculation et d'agiotage. Le 15 mars 1873, un traité fut signé qui fixait au 5 septembre suivant la libération complète et anticipée des départements encore occupés. Cette nouvelle émut de joie toute la France; le titre de *libérateur du territoire* se joignit au nom de Thiers, et l'Assemblée déclara qu'il avait bien mérité de la patrie. Ce ne fut pas une raison, aux yeux des révolutionnaires avancés, pour se rallier à la république conservatrice, à la république sans les républicains. Des élections partielles ayant eu lieu pendant les vacances que l'Assemblée prit du 7 avril au 19 mai, non seulement les républicains l'emportèrent, mais, à Paris, le candidat de Thiers fut battu par un radical. Alors se forma, dans les rangs de l'Assemblée, une coalition conservatrice, résolue de changer la direction de la politique. M. Buffet fut élu président de la Chambre, en remplacement de M. Jules Grévy, démissionnaire, malgré l'appui officieux donné à un autre candidat. Le 24 mai, à la suite d'une interpellation soutenue par M. de Broglie sur les progrès du radicalisme, 360 voix contre 344 votèrent un blâme à l'adresse du gouvernement. Dans la soirée, l'Assemblée reçut la démission de Thiers, et par 390 voix, élut le maréchal de Mac-Mahon pour président de la république. Celui-ci, en acceptant ce titre, se déclara prêt à suivre « la volonté de la Chambre, dépositaire de la souveraineté nationale, » et à continuer avec elle « l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre

moral dans notre pays. » M. de Broglie devint le chef du nouveau ministère, où parurent des représentants de tous les partis monarchiques et d'un groupe de républicains conservateurs.

4. Nous n'avons pas à retracer les luttes politiques et administratives de ce gouvernement. Disons seulement que la religion et la société lui durent de la reconnaissance pour avoir réprimé les écarts de la presse licencieuse, surveillé les sociétés secrètes, flétri et empêché de se produire avec éclat les enterrements civils des solidaires. La libération du territoire s'accomplit comme il était convenu. Un mois auparavant, le 5 août, la réconciliation des deux branches de la maison de France s'était opérée dans une entrevue du comte de Paris et du comte de Chambord à Frohsdorf. Quelque temps après, M. Chesnelong et d'autres députés se rendirent à Salzbourg pour s'entendre avec le comte de Chambord sur la question du drapeau. Le bruit s'accrédita que toutes les difficultés avaient disparu ; mais, par une lettre du 27 octobre, le royal prétendant déclara qu'on voulait lui imposer le sacrifice de son honneur en exigeant de lui des garanties et l'abandon du drapeau blanc. La publication de cette lettre détruisit toutes les espérances du parti monarchique, et pour ne pas laisser le pays au désarroi, on se hâta, aussitôt après les vacances parlementaires, de définir la durée et la nature des pouvoirs de Mac-Mahon. Un vote du 20 novembre lui prorogea pour sept ans le titre de président de la république, ce qu'on a nommé le *septennat*, et l'on institua une nouvelle commission de trente membres chargée de préparer les lois constitutionnelles. Le ministère fut remanié. On écarta les plus ardents légitimistes. M. de Broglie prit le portefeuille de l'intérieur et céda celui des affaires étrangères à M. Decazes, fils du ministre de Louis XVIII. Les ennemis de la France se félicitèrent de la voir plus que jamais incertaine de ses voies. Le radicalisme et la franc-maçonnerie,

qui avaient été sur le point de tenter un coup d'audace, comme le prouvèrent des jugements du tribunal d'Autun et de la cour de Dijon, se remirent à compter sur la patience et sur le temps[1]. Du reste, le nom de *trêve des partis*, donné au septennat, parut bientôt une antiphrase, car les soupçons, les défiances, les précautions défensives et offensives ne cessèrent de se produire à l'Assemblée et dans la commission des Trente, et le 12 mai 1874, le ministère succomba sur une question de priorité entre la loi électorale et la loi municipale.

Nous avons à signaler, pendant sa durée, plusieurs lois et discussions parlementaires qui intéressent l'Église. Le 24 juillet 1873, à la demande de monseigneur Guibert, ancien archevêque de Tours, successeur de monseigneur Darboy, la construction d'une église vouée au Sacré-Cœur, sur la colline de Montmartre, fut déclarée d'utilité publique. Dans la pensée du prélat et des catholiques, cette église devait être le monument d'un vœu national[2]. Aussi les débats fournirent-ils aux plus ardents révolutionnaires de la Chambre l'occasion de manifester leurs sentiments haineux contre la religion. M. de Cazenove de Pradines, un des volontaires blessés au combat de Patay, proposa inutilement l'envoi d'une représentation officielle de l'Assemblée à la pose de la première pierre; mais les députés de la majorité prirent un engagement d'honneur de s'y trouver en nombre. Une loi du 29 décembre augmenta de cent francs le traitement de 500 desservants, âgés de 50 à 60 ans, à désigner par l'évêque diocésain. L'année 1874 s'ouvrit tristement pour les âmes françaises et catholiques. La Prusse se plut à les blesser dans leur attachement à l'indépendance du Saint-Siège et à celle de leur

1. Voy. *Les sociétés secrètes*, etc., liv. II, chap. XII, § 3.

2. Voy. le *texte* de la loi et les *documents officiels* dans le *Journal des conseils de fabriques*, troisième série, tome III. Sur la suite de cette entreprise, voir le *Bulletin du Vœu national*, publication périodique.

patrie. Irrité de l'encyclique *Etsi multa luctuosa* et des protestations de l'épiscopat universel contre le culturkampf, M. de Bismarck, nous l'avons déjà vu, cherchait à étouffer partout cette plainte des opprimés. Le gouvernement français refusait de se prêter à cette tyrannie ; il le menaça, et le 17 janvier, le journal l'*Univers* fut suspendu pour un mois, « parce que ses articles et les documents qu'il publiait étaient de nature à créer des complications diplomatiques. » Ces documents étaient des mandements d'évêques portant publication de l'encyclique. D'ailleurs la Prusse avait déjà rétabli et complété son armement dans des conditions formidables ; elle désirait une nouvelle guerre contre la France, et semblait en chercher l'occasion du côté de l'Italie. Aussi le général du Temple ayant manifesté l'intention d'interpeller le gouvernement sur l'envoi de M. de Noailles comme ambassadeur près du roi d'Italie, en remplacement de M. Fournier, M. Decazes le prévint par une déclaration lue à la tribune. Il y maintenait nettement la ligne de conduite que Thiers avait tracée, la sollicitude envers la libre action de la papauté, la paix avec l'Italie, et taxait tout autre système « de politique d'aventure qui conduirait fatalement ou à une faiblesse ou à une folie. »

5. En quittant le ministère, M. de Broglie laissa la situation confuse et les partis en lutte. Il y eut un intérim ministériel pendant lequel l'Assemblée termina la loi sur le service religieux dans l'armée. Cette loi, depuis longtemps en discussion, porte la date des 19 juillet 1873, 27 janvier et 20 mai 1874. Elle établissait des aumôniers de garnison, titulaires ou auxiliaires suivant le nombre des hommes [1]. En revanche, il ne se trouva pas de majorité suffisante pour prendre en considération une proposition de M. le baron Chaurand tendant à remettre en

1. Voy. *texte* et *discussion* de la loi dans le *Journal des conseils de fabriques*, troisième série, tome IV.

vigueur et à compléter la loi de 1814 sur la sanctification du dimanche. On parvint à reconstituer, sous la présidence du général de Cissey, un cabinet à peu près semblable au précédent, et les compétitions des divers partis monarchiques et du parti républicain, les controverses sur le caractère et la portée du septennat, continuèrent dans la presse et à l'Assemblée, comme au sein de la commission des Trente, toujours occupée des lois constitutionnelles. Il en résulta, le 8 juillet, une crise ministérielle qui se termina par le changement de deux ministres. Pendant les vacances parlementaires, les menaces de la Prusse contraignirent le gouvernement français à reconnaître celui du maréchal Serrano en Espagne. Ensuite une note espagnole réclama, sur le ton comminatoire, l'intervention des autorités et des troupes de la frontière contre les carlistes. A la même date, événement plus douloureux, l'*Orénoque* quittait les eaux de Civita-Vecchia, et, pour le remplacer, on se contentait de mettre à la disposition du saint-père le *Kléber*, stationné dans les eaux de la Corse. Aussitôt après la rentrée de la Chambre, la discussion s'ouvrit sur un rapport favorable à la liberté de l'enseignement supérieur, déposé seize mois auparavant par M. Laboulaye, un des plus éminents publicistes de l'école libérale. Monseigneur Dupanloup soutint brillamment la lutte contre les partisans du despotisme et du monopole; on vota la seconde délibération. Des pétitions en faveur du repos dominical furent aussi examinées. Malgré les efforts de M. Gambetta et de ses collègues de la gauche, la majorité tint à émettre le vœu que l'État ne fît pas travailler le dimanche, et renvoya les pétitions au ministre des travaux publics[1]. A la séance du 6 janvier 1875, le président envoya un message relatif aux lois constitutionnelles. L'As-

1. Voy. le remarquable *rapport* de M. de Montlaur, dans la *Revue du monde catholique*, nouvelle série, tome XXI, n° 107.

semblée vota dans un sens contraire. Le ministère donna sa démission, mais il dut continuer ses fonctions, parce qu'aucune combinaison nouvelle ne put aboutir.

Le 25 février, un dénouement se produisit : une forte majorité vota deux grandes lois constitutionnelles. La première, sur l'organisation des pouvoirs publics, institue deux assemblées législatives : le Sénat et la Chambre des députés, élue par le suffrage universel, d'après la loi électorale. Le titre de président de la république est maintenu; le président est nommé pour sept ans par les deux Chambres réunies en congrès, il est rééligible. Les ministres sont responsables, le président ne l'est que pour les faits de haute trahison. La constitution est revisable, sur la proposition du maréchal de Mac-Mahon, tant que dureront ses pouvoirs, et ensuite, sur l'initiative du président ou de l'une des deux Chambres ou du congrès. Le siège du pouvoir exécutif et des deux Chambres reste à Versailles. La seconde loi, sur le Sénat, dispose que 75 sénateurs, élus par l'Assemblée au scrutin de liste, seront inamovibles, et, dans l'avenir, remplacés par le choix même du Sénat. 225 autres sénateurs sont élus par un collège réuni au chef-lieu de chaque département ou colonie et composé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement, des délégués des conseils municipaux. Il était dit que le Sénat serait formé un mois avant le jour fixé par l'Assemblée pour sa séparation et se constituerait ce jour-là même. Ce dénouement fut complété, le 10 mars, par la formation d'un ministère dont M. Buffet eut la présidence avec le portefeuille de l'intérieur. M. Dufaure redevint ministre de la justice. M. Decazes resta aux affaires étrangères. L'instruction publique et les cultes furent confiés à M. Wallon, membre de l'Institut, connu pour faire en même temps profession de convictions catholiques, de traditions universitaires et de libéralisme. Par l'organe de M. Buffet, ce ministère se déclara nettement conservateur, résolu

à combattre les passions subversives, et fit appel aux hommes modérés de tous les partis.

6. Cet appel ne fut guère entendu. La tranquillité ne se fit nulle part; la lutte des partis se trahit jusque dans le sein du ministère. Bientôt de nouvelles menaces vinrent de l'autre côté du Rhin : la Prusse voulait faire de nouveau la guerre à la France, uniquement parce qu'elle ne la trouvait pas assez affaiblie, et elle passa pour n'avoir été contenue que par l'opposition formelle du czar. Pour compléter les lois constitutionnelles, une nouvelle commission des Trente fut élue. L'abstention des bonapartistes et de l'extrême droite y assura la prépondérance aux républicains; quatre monarchistes seulement y entrèrent. Le 12 juillet, la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, dont la discussion avait été fréquemment interrompue et pleine d'incidents remarquables, fut définitivement votée. Monseigneur Dupanloup, M. Chesnelong, M. Lucien Brun furent les principaux champions de l'Église dans ces grands débats. On dut à M. Paris l'amendement qui établit un jury mixte spécial pour l'examen des élèves des Facultés libres. Cette loi était un puissant moyen de préservation religieuse et sociale[1]. Presque simultanément, on avait complété les lois constitutionnelles. Le 7 juillet, M. de Belcastel y fit insérer un article concernant les prières publiques que, sur son initiative, la Chambre avait votées depuis trois ans, pour chaque rentrée[2]. Ces avantages obtenus par la foi religieuse n'empêchaient pas les radicaux de compter sur la nouvelle constitution pour un prochain triomphe; et déjà, en vue d'exploiter la situation, deux partis rivaux se formaient parmi eux : les *intransigeants*, tels que

1. Voy. *texte* dans le *Journal des conseils de fabriques*, troisième série, tome V.

2. Voy. *texte* et *discours* de M. de Belcastel dans le *Journal des conseils de fabriques*, troisième série, tome V.

MM. Louis Blanc, Naquet, Madier de Montjau, Talandier, etc., et les politiques, qui obéissaient à la direction de M. Gambetta et devaient bientôt recevoir le nom d'*opportunistes.*

Une loi du 19 juillet avait augmenté le traitement des instituteurs et institutrices; le 22 novembre, M. de Valfons, après un examen sérieux de la situation précaire faite à la plupart des desservants, proposa une augmentation semblable en leur faveur. M. Léon Say, ministre des finances, déclara que l'équilibre du budget de 1876 ne permettait pas d'y porter cette augmentation et ne prit pour 1877 qu'un engagement éventuel, qui ne s'est jamais réalisé et dont l'Assemblée dut se contenter[1]. Les derniers jours de la session furent consacrés à l'élection des 75 sénateurs et au vote des lois nécessaires pour la période électorale. Par suite de l'irritation d'un groupe de légitimistes contre les orléanistes, 55 républicains obtinrent des sièges inamovibles au Sénat contre 26 conservateurs. Ce résultat ruinait l'espoir caressé par un parti d'appeler le duc d'Aumale à la présidence de la république et de préparer ainsi, en attendant la mort ou l'abdication du comte de Chambord, la restauration de la monarchie de juillet dans la personne du comte de Paris. Peu après, le duc d'Aumale et le prince de Joinville, qui siégeaient à l'Assemblée, déclarèrent que désormais ils voulaient servir leur pays en dehors des discussions politiques et refusèrent toute candidature pour l'une ou l'autre Chambre. Cet exemple fut imité par le duc de Nemours et le duc de Chartres. D'un autre côté, M. Buffet triompha des radicaux en faisant prévaloir, dans la loi électorale, le scrutin uninominal sur le scrutin de liste, et en obtenant le maintien de la loi établie sous le ministère de M. de Broglie, qui livrait au pouvoir central la nomination des maires. Quant à la loi sur la

1. Voy. cette *discussion* dans le *Journal des conseils de fabriques*, *ibid.*

presse, présentée par M. Dufaure, elle n'accordait le jury que pour les cas les plus rares, établissait, pour les délits les plus ordinaires, la juridiction des tribunaux correctionnels, et conservait l'état de siège jusqu'au 1er mai 1876 dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, du Rhône, des Bouches-du-Rhône et dans la ville d'Alger.

LEÇON LVII.

1. La période électorale s'ouvrit par une proclamation où le maréchal de Mac-Mahon représenta l'œuvre qui attendait le pays et le gouvernement comme *l'essai loyal* des nouvelles institutions. Mais on voyait trop ce que les révolutionnaires prétendaient en tirer. Sans parler des écrits et des discours socialistes qui contenaient de furibondes déclarations de guerre à Dieu, à la propriété et à la bourgeoisie, les intransigeants demandaient pour les insurgés de la Commune la glorification sous le nom d'amnistie, pour l'Église la spoliation et l'asservissement, pour les doctrines et les passions anarchiques la licence absolue, tandis que M. Gambetta, affectant de réduire son programme à combattre *les empiétements du cléricalisme sur l'État laïque*, déguisait sous ce langage un plan savamment calculé contre les droits et les libertés de l'Église. Des 225 sénateurs élus le 30 janvier 1876 par le suffrage restreint, il y eut assez de conservateurs pour assurer à ce parti, dans la haute chambre, une majorité de 16 voix. Tout autres furent les élections du 20 février, complétées par celles du 5 mars, pour la Chambre des députés. Les radicaux l'emportèrent à une majorité considérable. Le 8 mars, M. le duc d'Audiffret-

Pasquier, président de l'Assemblée nationale, transmit les pouvoirs aux deux nouvelles Chambres. Un changement de ministère s'imposait d'autant plus que M. Buffet, tour à tour candidat au Sénat et à la Chambre des députés, n'avait éprouvé que des échecs. M. Dufaure devint président du conseil. MM. Decazes, Léon Say, le général de Cissey gardèrent leurs portefeuilles. M. Waddington, protestant, prit celui de l'instruction publique, et les cultes furent réunis à la justice entre les mains de M. Dufaure. M. Buffet eut pour remplaçant à l'intérieur M. Ricard, candidat non moins malheureux, mais agréable à la franc-maçonnerie, et jugé tout de suite assez important pour que le Sénat se crût obligé de l'appeler au siège inamovible laissé vacant par la mort de M. de la Rochette. La majorité conservatrice du Sénat se releva peu de temps après en ouvrant la même porte à M. Buffet. Le général de Cissey ne garda pas longtemps le portefeuille de la guerre, qui passa au général Berthaut. M. le duc d'Audiffret-Pasquier fut élu président par le Sénat et M. Jules Grévy par la Chambre des députés.

2. Le ministère, quoique peu homogène, se posait comme républicain et conservateur. Il pouvait s'appuyer sur le Sénat pour résister aux entraînements des députés radicaux. Ceux-ci cherchaient à endormir les intransigeants sans satisfaire à leurs exigences, et, repoussant la séparation de l'Église et de l'État comme intempestive, entreprenaient d'annihiler l'action du clergé par la suppression des libertés religieuses et par des réductions budgétaires. A cet effet, M. Gambetta se fit élire président de la commission du budget. Cet esprit étroit et illibéral de tracasserie s'était manifesté dès la vérification des pouvoirs, qu'il rendit longue et laborieuse. On invalida l'élection de 13 députés bonapartistes ou conservateurs. On vota une enquête parlementaire sur celle de M. Albert de Mun, député de Pontivy, que la chaleur de ses convictions catholiques et son talent oratoire faisaient redouter. La

commission d'enquête commença par interroger le gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre pour réprimer les doctrines ultramontaines. Le 13 juillet, malgré une apologie péremptoire présentée par M. de Mun, près de 300 voix votèrent les conclusions des commissaires, c'est-à-dire l'invalidation. Les électeurs de Pontivy ne se laissèrent ni intimider ni circonvenir ; ils maintinrent leur premier choix. Renvoyé aussi devant les électeurs, M. Chesnelong fut moins heureux ; mais le Sénat recueillit ce grand talent et ce noble cœur, que devaient y rejoindre, en 1877, MM. Lucien Brun, de Larcy, de Carayon-Latour. Les radicaux prétendaient de la même manière épurer, telle est leur langue, l'administration, la magistrature, les grands commandements militaires, la diplomatie, les finances. Le seul ministre qui les satisfit sous ce rapport fut M. Ricard ; il ne les contenta pas moins par ses circulaires aux préfets, traitant dans l'une d'entre elles *d'espérances désormais factieuses* les vues des partis fondées sur le caractère revisable de la constitution. Une mort prématurée et soudaine l'enleva dans la nuit du 12 mai. Son successeur, M. de Marcère, suivit la même voie. Comme don de joyeux avènement, la majorité radicale avait mis la levée de l'état de siège au 5 avril, l'avançant ainsi de vingt-cinq jours ; mais l'amnistie lui déplaisait ; elle rejeta la proposition des intransigeants dont M. Clémenceau, dès lors rival de M. Gambetta, était le principal interprète. Néanmoins, dans les premiers jours de novembre, elle adoucit ce rejet en accordant le bénéfice de la prescription pour tous les faits de la Commune qui n'auraient encore été l'objet d'aucune condamnation, pourvu qu'il ne s'agît pas d'assassinat, de meurtre, d'incendie ou de vol. La nouvelle loi sur les maires fut aussi une sorte de compromis : le gouvernement se réserva les nominations pour les chefs-lieux de département, d'arrondissement, de canton, et laissa les autres aux conseils

municipaux. Les radicaux tiennent surtout à confisquer l'enseignement. M. Paul Bert et M. Barodet mirent au jour, mais sans succès, des projets exclusifs et tyranniques, M. Waddington lui-même vit échouer au Sénat, où monseigneur Dupanloup la combattit, la loi qu'il avait fait voter à la Chambre des députés pour réduire la liberté de l'enseignement supérieur par la suppression du jury mixte.

Comme nous l'avons vu, M. Gambetta faisait du budget son principal poste de combat. Contre les intransigeants, il défendit l'existence même du budget des cultes et le crédit nécessaire à l'ambassade auprès du souverain pontife. Sa pensée était qu'à Rome comme en France la séparation complète nuirait aux droits du gouvernement et aux intérêts de la France. Mais, contre le ministère, il introduisit au budget des cultes de nombreuses réductions et suppressions immédiates ou futures, atteignant l'augmentation promise du traitement des desservants, la création de succursales ou de vicariats, le chapitre de Saint-Denis, l'Ecole des hautes études ecclésiastiques dite des Carmes, les chapelains de Sainte-Geneviève, les bourses des séminaires. Du budget de la guerre, il retrancha la solde et l'indemnité pour frais de culte accordées aux aumôniers de garnison. Par contre, on affectait d'augmenter le traitement des pasteurs protestants. Pour ne négliger aucun procédé mesquin et tracassier, on adopta un amendement qui exigeait des curés, sous peine de ne pouvoir toucher de traitement, un certificat de résidence délivré par le maire. Malgré M. Dufaure, la Chambre des députés vota ces propositions. Il y avait d'autres moyens de frapper les croyances religieuses de discrédit. Le 2 décembre, tandis qu'au Sénat M. Waddington, interrogé par M. de Belcastel, désavouait les discours impies tenus par des orateurs officiels dans les distributions de prix, M. de Marcère acceptait, à la Chambre des députés, un ordre du jour qui impliquait la promesse d'accorder les honneurs officiels aux enterre-

ments civils. La pratique et l'opinion du gouvernement y étaient contraires. M. Dufaure, trahi par un collègue après avoir échoué dans la discussion du budget, donna sa démission ; tout le ministère suivit.

3. Il y eut dix jours d'intrigues pour la formation du nouveau cabinet. Enfin, le 12 décembre, M. Jules Simon en prit la présidence avec le portefeuille tombé des mains de M. de Marcère, et M. Martel remplaça M. Dufaure à la justice et aux cultes. Les autres ministres restèrent. « Je suis dévoué par toutes mes convictions, dit M. Jules Simon aux Chambres, par toutes les études de ma vie, aux principes de la liberté de conscience, animé pour la religion d'un respect sincère. » La grosse difficulté du moment se trouva dans le conflit budgétaire des deux Chambres. Le Sénat rétablissait des crédits proposés par le gouvernement ; la Chambre persistait à les rejeter. On allait être obligé de commencer l'année 1877 avec des douzièmes provisoires. M. Jules Simon parvint à obtenir de la part des députés quelque déférence envers le Sénat. Mais les réductions faites en haine du clergé subsistèrent presque entièrement[1].

Au mois de mars 1877, tous les catholiques se préoccupèrent du projet de loi Mancini. M. Jules Simon essaya d'entraver le droit de pétition auquel ils recouraient près du gouvernement en faveur des droits menacés du Saint-Siège. Aussi lorsque, le 4 mai, M. Gambetta eut prononcé un grand discours à l'appui de l'interpellation des radicaux contre ce qu'on appelait les menées ultramontaines et dit cette parole : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » le chef du cabinet osa traiter de mensongères les plaintes de Pie IX, et déclara qu'il acceptait un ordre du jour favorable à l'interpellation. Cet ordre du jour fut

1. Voy. dans le *Journal des conseils de fabriques*, troisième série, tome VI, la *Lettre de monseigneur l'archevêque de Paris* sur les propositions de la commission, et tome VII, le *rapport* de la commission et le *budget définitif*.

voté par 321 voix contre 161. Le maréchal de Mac-Mahon reprocha au ministre son langage et en fit exprimer ses regrets au souverain pontife. Bientôt, à l'occasion des lois sur la presse et sur les municipalités, il eut à blâmer d'autres complaisances de M. Jules Simon et de M. Martel pour les radicaux. Ce fut le sujet d'une lettre adressée, le 16 mai, au président du conseil. Tout le ministère donna aussitôt sa démission. Le lendemain, un nouveau cabinet était constitué sous la présidence de M. de Broglie, ministre de la justice. M. de Fourtou, député bonapartiste, recevait le portefeuille de l'intérieur. M. Decazes restait aux affaires étrangères et le général Berthaut à la guerre. Les Chambres furent prorogées jusqu'au 16 juin. A leur rentrée, le maréchal demanda au sénat la dissolution de la Chambre des députés. Celle-ci répondit, le 19, par un ordre du jour de blâme que votèrent 363 voix. « Nous reviendrons 400, » s'était écrié M. Gambetta. Le 22, le Sénat vota la dissolution à une faible majorité Ce n'est pas le lieu de décrire les efforts du gouvernement et des partis pendant la campagne électorale. Disons seulement que ce fut une période d'excitation furieuse à la haine et à la défiance contre le clergé. Dans les journaux et les réunions des radicaux, il n'était question que du cléricalisme, de l'ambition politique du clergé, des maux qu'elle préparait au pays; on allait jusqu'à parler du rétablissement de la dîme. Le ministère se croyait obligé de déclarer qu'il voulait le prêtre libre à l'église, mais étranger aux affaires de l'Etat. Les élections eurent lieu le 14 octobre. Complétées par celles du 28,. elles envoyèrent à la Chambre 208 conservateurs et 318 radicaux. Thiers avait pris parti dans la lutte pour ces derniers, qui se préparaient à lui rendre la présidence de la république, mais il était mort subitement, le 3 septembre. Quant au maréchal de Mac-Mahon, « il faudra se soumettre ou se démettre, » avait dit M. Gambetta dans une de ses grandes réunions électorales. Le maré-

chal parut vouloir résister et gouverner sans la Chambre. Le 24 novembre, il institua un ministère d'affaires sous la présidence du général Rochebouet. Alors la situation se tendit de plus en plus, des bruits sinistres coururent, on échauffa les têtes avec l'idée d'un coup d'Etat et de la guerre civile, la Chambre refusait de voter le budget. Le maréchal céda, et M. Dufaure fut appelé à constituer un cabinet où rentrèrent MM. de Marcère, Léon Say et Waddington.

4. Au milieu de ces vaines et funestes agitations, qui faisaient si bien le compte de ses ennemis, la France avait vu se relever rapidement sa prospérité matérielle ; mais aussi le luxe, la cupidité et le sensualisme n'avaient pas tardé à reprendre leur empire, au point qu'un de ces romanciers et dramaturges philosophes qui défendent les mœurs souvent d'une manière bien étrange et bien fausse, se dit « que le moment était venu de pousser un cri d'alarme, de tenter une reprise de conscience, de donner un avertissement au pays [1]. » Pour quelques accents d'honnêteté indignée, de douleur et d'espérance patriotiques, de sentiments droits et sains, combien de choses honteuses dans une littérature qui allait toucher les derniers bas-fonds du réalisme ! L'incrédulité absolue envahissait de plus en plus la science sous le nom de positivisme et détrônait la philosophie. M. Renan achevait son roman sacrilège sur les origines du christianisme. M. Littré ayant été élu à l'Académie française, le 30 décembre 1871, cette élection, malgré les titres littéraires du sujet, fut regardée comme un outrage à la religion, et monseigneur Dupanloup ne reparut plus aux séances de la docte assemblée. En 1872, M. Eugène Burnouf, directeur de l'Ecole française d'Athènes, fit scandale avec son livre : *La science des religions*, où il assimile les mystères du christianisme aux superstitions hindoues. Nous

1. M. Alexandre Dumas fils.

nous abstenons de nommer de prétendus savants qui paraissent avoir cherché uniquement, par la brutalité de leurs blasphèmes, la célébrité que d'autres ont acquise à force de politesse doucereuse et de mièvre poésie dans l'impiété. Le spiritualisme universitaire semblait bien faible pour lutter contre la science matérialiste. On entendit, le 18 mai 1876, ceux qui devaient le représenter, célébrer le fanatisme irréligieux de Michelet sur sa tombe, que nulle religion n'avait été appelée à bénir. Aguerri par tant de combats précédents, monseigneur Dupanloup sentait des terreurs inconnues envahir son âme, et prenait pour titre d'un de ses derniers écrits ce cri d'alarme : *Où allons-nous?* Ce n'était pas le protestantisme qui pouvait opposer une digue au scepticisme et au matérialisme : lui-même achevait de se dissoudre. Les protestants libéraux, c'est-à-dire ceux qui n'admettent plus aucune autorité religieuse, qui rejettent la divinité de Jésus-Christ et l'inspiration des Ecritures ou du moins en font des objets d'opinion libre, se trouvèrent presque aussi nombreux et puissants que les orthodoxes au synode général qui fut convoqué en 1872, en vue d'arrêter cette ruine doctrinale [1]. Les catholiques seuls continuaient de défendre à la fois les doctrines révélées et les principes de la saine philosophie. Nous pourrions citer ici nombre d'instructions épiscopales de haute doctrine et de vive actualité. Il faut y joindre la prédication, qui ne faiblissait pas. Digne successeur du Père Félix dans la chaire de Notre-Dame, le Père Monsabré, dominicain, traduisait dans le langage de l'éloquence et de la poésie la théologie du Docteur angélique, complétée sur quelques points par les données de la science contemporaine. La liberté de l'enseignement supérieur était un moyen désiré depuis longtemps de manifester au grand jour et dans les plus hautes sphères l'alliance de la science et de la

1. Voir *Le Protestantisme et le synode des Églises réformées de France*, par M. l'abbé Tilloy, *Revue du monde catholique*, avril 1873.

foi. Evêques, prêtres, fidèles rivalisèrent de zèle pour la mettre à profit, et bientôt les universités de Paris, de Lyon, de Lille, d'Angers, de Toulouse furent des institutions avec lesquelles la science incrédule et le despotisme radical durent compter. Monseigneur Pie y joignit une faculté de théologie établie dans son grand séminaire. On se rappelle la part prise par ces facultés naissantes à la controverse sur la composition des corps[1]. L'attraction intellectuelle et morale du catholicisme se manifesta sur des savants qui avaient paru ne pas vouloir s'en préoccuper ou même se ranger parmi ses adversaires. M. Claude Bernard, la plus grande illustration de la physiologie française, après avoir protesté dans ses écrits contre toute intention positiviste, voulut mourir chrétiennement. Les partisans du matérialisme en furent tellement humiliés, qu'ils ne négligèrent aucun moyen de révoquer ce fait en doute. Quelques années plus tard, M. Littré devait leur causer un plus amer déplaisir en se dégageant, pour arriver à la même fin, des liens du positivisme, de la franc-maçonnerie et de la politique radicale qui l'avait fait sénateur.

Sur le terrain de l'action, la lutte n'était ni moins difficile ni moins honorable. Les ennemis de l'Église disposaient de forces immenses et ne reculaient devant aucun moyen. Presse immorale et calomniatrice, enrôlement dans la franc-maçonnerie, congrès socialistes d'ouvriers, sociétés de tout genre affichant le prosélytisme de l'impiété ou le dissimulant sous des apparences spécieuses, procès retentissants suscités sous les moindres prétextes contre les prêtres ou les membres de l'enseignement congréganiste, voilà comment on arrivait à

1. A partir de la liv. 115 du tome XXIV, la *Revue du monde catholique* a publié un très intéressant *Bulletin de l'enseignement supérieur*, qui s'en est détaché en 1877 et a pris le titre de *Courrier des universités catholiques*. Dans un cours d'histoire ecclésiastique, quoique nous ne puissions nommer les divers écrivains, il convient de citer M. l'abbé Darras, dont la mort interrompit la composition de sa grande *Histoire de l'Église*.

exciter des passions aveugles qui se manifestèrent fréquemment par des insultes, par des scènes scandaleuses, quelquefois par des meurtres. Et, comme pour mieux prouver que l'on attaquait tout l'ordre social, l'armée et la magistrature partageaient le sort du clergé. On s'efforça de proportionner la défense à l'attaque. Le moyen par excellence, la prière fut pratiquée dans des associations spéciales ou dans de grands pèlerinages auxquels on vit prendre part des multitudes, de nombreuses notabilités du pays et quelquefois des députations de divers pays. Le sanctuaire de Lourdes devint un centre annuel de prodiges rigoureusement constatés. Il faut nommer ensuite Paray-le-Monial, source de la dévotion au Sacré-Cœur, la chapelle provisoire du Vœu national, à Montmartre, le Mont-Saint-Michel, la Salette, Notre-Dame du Sacré-Cœur, à Issoudun, Pontmain, où une nouvelle manifestation de la sainte Vierge avait eu lieu le 17 janvier 1871. Ajoutons les pèlerinages à Rome et à Jérusalem. Les œuvres ayant pour objet la sanctification de leurs membres, le soulagement des misères spirituelles et temporelles du prochain, la presse religieuse, la diffusion des brochures et des livres religieux, l'éducation, la question sociale, la préservation de la jeunesse, redoublèrent de zèle, se multiplièrent, se réunirent dans des congrès, formèrent des comités, et ceux-ci tinrent des assemblées générales périodiques dont M. Chesnelong fut l'âme. M. Albert de Mun fonda les cercles catholiques d'ouvriers. De grands industriels chrétiens commencèrent dans leurs usines l'application de leurs théories sur les rapports de l'ouvrier et du patron.[1] Aux funérailles du frère Philippe[2], supérieur général des frères des Écoles

1. Nous ne pouvons qu'indiquer à peine, et il y a là un sujet important d'études pratiques. Voir les comptes rendus des congrès et assemblées, et les revues spéciales.

2. Dans le monde, M. Mathieu Branciet, mort à 82 ans, après 64 ans de religion et 36 ans de généralat.

chrétiennes, mort en odeur de sainteté, en 1874, la population parisienne sut montrer qu'elle comprend les inspirations de la foi.

Au commencement du carême de 1874, la liturgie romaine fut inaugurée dans les offices publics du diocèse de Paris, le seul qui ait attendu jusque-là. L'union étroite avec le Saint-Siège fortifie le clergé français contre l'épreuve. Quelques rares défections n'ont servi qu'à faire mieux ressortir l'unanimité morale de tout le corps. Les tentatives de M. Michaud, ancien vicaire de la Madeleine à Paris, et de M. Loyson, que nous avons déjà vu échouer à Genève, pour créer une secte prétendue catholique en opposition avec le pape et les évêques soumis au concile du Vatican, demeurèrent impuissantes et obtinrent à peine auprès des ennemis de l'Église un succès éphémère de curiosité.

5. L'unité pour le bien paraissait, d'ailleurs, plus nécessaire que jamais, car les forces du mal se groupent partout et s'enhardissent. Au convent international de Lucarno, en novembre 1872, la franc-maçonnerie jeta ses plans et choisit ses hommes pour la continuation de son œuvre de subversion religieuse et sociale. La loge la *Clémente amitié* acclama, en 1876, le positivisme dans la personne de MM. Littré et Wyrouboff, ce dernier originaire de Russie. Déjà il était admis par les francs-maçons belges et italiens. En 1877, le Grand-Orient de France, dans un convent solennel, effaça de ses statuts le nom de Dieu et l'immortalité de l'âme. Les loges de l'Angleterre et des États-Unis rompirent alors avec lui, mais elles furent les seules. Tous les États se sentaient menacés par les associations socialistes et communistes. A l'exemple de la France, l'Espagne avait porté une loi contre l'Internationale; conformément à ses traditions, l'Angleterre refusa de marcher dans cette voie : elle attend d'être menacée elle-même. Les dissensions qui s'élevèrent entre communistes proprement dits, se déguisant sous le nom

de collectivistes, et socialistes, ne firent qu'enflammer les passions par la rivalité des deux groupes. Le chef des collectivistes était le Russe Bakounine; ses plus nombreux partisans se trouvaient en Espagne, dans la Suisse allemande et en Belgique. Karl Marx, son adversaire, transféra le conseil général à New-York, en 1873. Il regagna bientôt la confiance des partisans de Bakounine, et celui-ci étant venu à mourir, la réconciliation des deux groupes se fit en 1877, au congrès de Gand.

L'organisation du socialisme en était là, menaçant la France, la Russie, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, quand, à la fin de 1877, la santé de Pie IX causa aux catholiques de justes alarmes, et les gouvernements révolutionnaires se préparèrent à diriger selon leurs vues la transmission du suprême pontificat. D'accord avec M. de Bismarck, le gouvernement italien avait dressé son plan d'avance; il devait s'emparer du Vatican à la mort du pape et surveiller le conclave, dont M. de Bismarck croyait pouvoir faire sortir un pape anti-infaillibiliste. Des ministres français s'étaient entendus à ce sujet avec ceux de Rome. Une amélioration passagère se produisit dans l'état de Pie IX. Au consistoire de 1877, il put encore encourager, exhorter à la prière et bénir. Le lendemain, Victor-Emmanuel arrivait à Rome. Le 31, les ministres lui firent signer un décret ordonnant pour Pie IX des funérailles royales et réglant les mesures convenues avec M. de Bismarck. Retenu dans sa capitale usurpée plus longtemps qu'il n'aurait voulu, il tomba malade le 6 janvier et mourut le 9. On avait éconduit monseigneur Marinelli, sacriste du palais apostolique, envoyé par Pie IX; mais au dernier moment on laissa entrer le chapelain du roi, et il n'est pas douteux qu'il obtint de l'usurpateur mourant les rétractations nécessaires avant de lui donner le saint viatique. Pie IX autorisa le clergé à prendre part aux funérailles. Elles furent célébrées le 17 janvier, non pas dans une grande basi-

que, comme l'aurait voulu la révolution, mais à Sainte-Marie des Martyrs, ancien panthéon d'Agrippa. Le même jour, le cardinal Siméoni protestait par une note aux ambassadeurs contre la continuation de l'usurpation dans la personne du roi Humbert, et les rédacteurs de l'*Osservatore romano* recevaient un bref qui les félicitait de ne pas confondre, comme certains hommes trompés, le pardon suprême accordé au roi mourant avec un gage de « conciliations absurdes et impossibles. »

De leur côté, les révolutionnaires tenaient à affirmer et à consolider leur œuvre. La franc-maçonnerie et les garibaldiens avaient figuré dans le cortège royal, et leurs bannières vinrent flotter jusque sous le dôme sacré. Le prince royal de Prusse, par ses témoignages de sympathie fraternelle pour le nouveau roi, cimentait l'accord entre les deux gouvernements. On épiait la dernière heure de Pie IX comme pour surprendre la divine Providence. Le 2 février, le monde catholique célébra avec amour et inquiétude le 75e anniversaire de la première communion de son père bien-aimé. Le pieux pontife fit effort pour s'arracher du lit qui le retenait depuis plusieurs semaines; il offrit le saint sacrifice, distribua les cierges, remercia des prières offertes pour lui, recommanda l'espérance. Il ne devait plus remonter à l'autel. Le 6, de graves accidents se déclarèrent; il demanda les derniers sacrements dans la matinée du 7, et mourut vers le soir. Amis et ennemis de l'Église ressentirent à cette nouvelle, quoique attendue, une impression profonde. Le deuil filial des uns était égalé par le respect des autres pour cette grande figure. C'est que Pie IX, bon, pieux, magnanime, éloquent, avait illustré la papauté par les actes de son règne plus encore que par ses épreuves, et que, dans les sources surnaturelles de la sainteté et de la foi, il avait constamment puisé une hauteur de résolutions et de vues, un oubli de lui-même, une fermeté et une netteté de principes que relevait encore le contraste des

intelligences et des caractères ployés par la révolution.

Le vide créé par cette mort affligea tous les catholiques, mais ne déconcerta que les puissants personnages qui s'étaient flattés de diriger l'élection du futur pape. On avait à surveiller le dénouement de la guerre d'Orient, car les Russes approchaient de Constantinople, et à préserver de toute secousse le trône d'Humbert Ier. Il fut décidé que le conclave serait libre. Le 18 février, les funérailles de Pie IX ayant été célébrées au milieu d'un immense concours venu de toutes parts, le conclave s'ouvrit et, deux jours après, on proclamait l'élection du cardinal camerlingue Joachim Pecci, ancien nonce de Bruxelles, évêque de Pérouse, qui prit le nom de Léon XIII. Du sein de la même captivité où s'acheva le règne de Pie IX, il continue de répandre la parole qui ne sera jamais enchaînée. Dieu veuille multiplier et bénir les années de son pontificat !

FIN DE LA QUATRIÈME PÉRIODE ET DU TOME IV.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
I.	1775-1800. Pie VI.	Causes de la révolution française. — Louis XVI. — Embarras financiers. — Assemblée des notables. — Opposition des parlements. — Convocation des États généraux. — Cahiers des électeurs. — Élections. — Agitation..................	1
II.	1775-1800. Pie VI.	États généraux. — Réunion des trois ordres. — Assemblée constituante. — Prise de la Bastille. — Contraste des manifestations religieuses et des actes révolutionnaires. — Nuit du 4 août. — Abolition des dîmes ecclésiastiques. — Déclaration des droits de l'homme et liberté de conscience.....	12
III.	1775-1800. Pie VI.	Le *veto*. — Indices fâcheux pour les droits de l'Église. — Journées des 5 et 6 octobre. — Émigration. — Clubs. — Confiscation des biens ecclésiastiques. — Hostilité contre le clergé. — Serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. — Abolition des vœux monastiques........	22
IV.	1775-1800. Pie VI.	Les biens ecclésiastiques mis à la disposition des départements et des municipalités. — Alarmes des catholiques. — Constitution civile du clergé. — Bref de Pie VI à Louis XVI. — Fête de la Fédération. — Agitation. — Nouveaux actes contre les ordres monastiques. — Adhésion de Louis XVI à la constitution civile du clergé. — Sentiments des évêques français.....	32

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
V.	1775-1800. Pie VI.	Loi du serment à la constitution civile. — Hésitations et faiblesse de Louis XVI. — Refus général du serment. — Manifestations diverses. — Formation du clergé constitutionnel. — Déclaration de Pie VI.	43
VI.	1775-1800. Pie VI.	Mesures oppressives et violences populaires contre le clergé catholique et les fidèles. — Abjection du clergé constitutionnel. — Fuite et arrestation du roi. — Persécution contre le clergé fidèle. — Annexion du comtat Venaissin à la France. — Clôture de l'Assemblée constituante...........	55
VII.	1775-1800. Pie VI.	Débuts de l'Assemblée législative. — Le serment civique. — Persécutions. — *Veto* royal. — Bref de Pie VI touchant les prêtres schismatiques. — Nouvelles lois anti chrétiennes. — Déclaration de guerre. — Projets contre le clergé. — Journée du 20 juin...........................	65
VIII.	1775-1800. Pie VI.	La France, le roi et les Jacobins. — Vente de toutes les maisons religieuses. — Journée du 10 août. — Le roi et sa famillle au Temple. — La guillotine en permanence. — Décret de bannissement et de déportation contre les prêtres fidèles. — Massacres de septembre. — Attitude et derniers actes de l'Assemblée législative.	75
IX.	1775-1800. Pie VI.	La Convention. — Abolition de la royauté. — Jacobins et Girondins. — Déportation des prêtres fidèles. — Sollicitude de Pie VI à leur égard. — Hospitalité de l'Angleterre. — Procès et mort de Louis XVI. — Le tribunal révolutionnaire et le comité de salut public. — Nouvelle loi de déportation. — Martyrs et confesseurs de la foi...........................	85
X.	1775-1800. Pie VI.	Guerre de la Vendée. — Nouveaux scandales du clergé constitutionnel. — Calendrier révolutionnaire. — Destruction du culte chrétien et apostasie du clergé constitutionnel. — Le culte de la déesse Raison et celui de l'Être suprême. — La guerre au dehors, la terreur au dedans. — La révolution multiplie ses victimes et dévore ses propres enfants.................	96

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
XI.	1775-1800. Pie VI.	Les Thermidoriens. — Nouvelle situation du clergé catholique. — Réveil du clergé constitutionnel. — Le Directoire. — Fin de la guerre de la Vendée. — Guerres au dehors. — Agitations et complots. — Seconde déportation des prêtres fidèles. — Les Théophilanthropes.	109
XII.	1775-1800. Pie VI.	Prétendu concile et autres actes des constitutionnels. — Premiers attentats contre la souveraineté pontificale. — Traité de Tolentino. — Nouveaux attentats. — Occupation de Rome par les Français et enlèvement de Pie VI. — Actes divers de Pie VI. — Sa mort. — Fin de la première phase de la révolution	122
XIII.	1800-1823. Pie VII.	Élection de Pie VII. — Bonaparte. — Le consulat. — Réorganisation de la France. — Liberté religieuse. — Entrée de Pie VII à Rome. — Préliminaires des négociations du concordat entre Pie VII et Bonaparte. — Situation du catholicisme dans les divers pays de l'Europe. — Nouvelles sectes protestantes. — Exégèse rationaliste en Allemagne. — Sectes révolutionnaires en Angleterre. — Agitation en Irlande. — Union de ce pays à l'Angleterre	134
XIV.	1800-1823. Pie VII.	Traités de Lunéville et d'Amiens. — Suite des négociations du concordat. — Concordat de 1801. — Nouvelle circonscription des diocèses de France. — Les anciens évêques et les constitutionnels. — Mission du cardinal Caprara. — Publication du concordat	147
XV.	1800-1823. Pie VII.	Réorganisation du clergé et de quelques communautés religieuses. — Indults pour les fêtes, les mariages, etc. — Articles organiques. — Rétractation des constitutionnels. — Opposition des prêtres émigrés et des Stévenistes au concordat. — Concordat de la république cisalpine. — Affaires religieuses du Piémont, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Suisse, des Antilles, des îles Ioniennes, de la Chine. — Puissance et despotisme de Bonaparte. — Le consulat à vie. — L'empire héréditaire	156

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
XVI.	1800-1823. Pie VII.	Sacre de Napoléon Ier. — Soumission des constitutionnels les plus obstinés. — Renonciation de François II au titre d'empereur d'Allemagne. — Séjour de Pie VII à Paris. — Rétablissement de plusieurs congrégations religieuses. — Retour du pape à Rome. — Napoléon, roi d'Italie. — Difficultés touchant l'organisation ecclésiastique de ce pays et le mariage de Jérôme Bonaparte. — L'empire de Charlemagne et celui de Napoléon Ier. — Le code Napoléon. — J. de Maistre, Bonald, Chateaubriand, Frayssinous, etc. — Les Paccanaristes. — Rétablissement des jésuites en Russie et dans les Deux-Siciles. — En France, décret de 1804..........	168
XVII.	1800-1823. Pie VII.	Le nouvel empire d'Occident. — Paix de Presbourg. — Abolition officielle de l'empire d'Allemagne. — Traités de Tilsitt. — La noblesse impériale. — La nouvelle Université. — Décrets de canonisation. — La hiérarchie aux États-Unis. — Persécution en Chine. — Les Grecs Melchites. — Progrès des institutions catholiques en France. — Despotisme de Napoléon et funeste influence de l'Université. — Commencement de la persécution contre Pie VII..........................	179
XVIII.	1800-1823. Pie VII.	Prétentions injustes de Napoléon à l'égard du pape. — Occupation de Rome par les Français. — Guerre d'Espagne. — Soulèvement de l'Allemagne. — Traité de Vienne. — Annexion de l'État romain à la France. — Bulle d'excommunication. — Enlèvement de Pie VII. — Lamennais, Frayssinous. — La Petite-Église.......	189
X.	1800-1823. Pie VII.	Actes oppressifs contre la religion en Italie et en France. — Divorce et second mariage de Napoléon. — Les cardinaux rouges et les cardinaux noirs. — Pie VII captif à Savone. — Exigences de Napoléon encouragées par sa commission ecclésiastique. — Les évêchés vacants en France et en Italie et les candidats nommés par Napoléon. — Le cardinal Maury à Paris; son adresse à l'empereur. — Nouvelles	

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
		rigueurs exercées contre Pie VII. — Nouvelles décisions de la commission ecclésiastique ; belle conduite de M. Émery, supérieur de Saint-Sulpice. — Note non signée par Pie VII	199
XX.	1800-1823. Pie VII.	Prétendu concile national de Paris. — Approbation arrachée à Pie VII, insuffisante au gré de Napoléon. — Autriche, Angleterre et Irlande. — Revers des Français en Espagne. — Le roi de Rome. — Désastreuse campagne de Russie. — Pie VII transporté à Fontainebleau. — Persécution contre le clergé fidèle.............	210
XXI.	1800-1823. Pie VII.	Concordat de Fontainebleau. — Douleur et rétractation de Pie VII. — Violences de Napoléon ; les séminaristes de Gand. — Campagne de 1813. — Délivrance de Pie VII. — Campagne de France. — Abdication de Napoléon ; son départ pour l'île d'Elbe. — Rentrée de Pie VII à Rome........	218
XXII.	1800-1823. Pie VII.	Louis XVIII, roi de France, et la charte octroyée. — Actes favorables à l'Église. — Restauration en Espagne et en Italie. — Congrès de Vienne. — Restauration à Rome. — Rétablissement de l'ordre des jésuites dans toute l'Église. — Église schismatique d'Utrecht. — Circonscription diocésaine de la Suisse. — Négociations relatives au concordat français. — Les Cent-Jours. — Seconde abdication de Napoléon et son départ pour Sainte-Hélène. — Fin de la deuxième phase de la révolution............................	228
XXIII.	1800-1823. Pie VII.	Retour de Louis XVIII à Paris, de Pie VII à Rome, de Ferdinand IV à Naples. — Traités de 1815. — Grandes puissances de l'Europe. — Puissances secondaires. — Les nouvelles frontières de la France. — La Sainte-Alliance. — Appréciation des traités de 1815 au point de vue du droit et des intérêts catholiques. — Situation particulière de la France, des États pontificaux, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la Suisse, des pays de mission.........	242
XXIV.	1800-1823. Pie VII.	Partis et complots en France. — Le *juste milieu*. — Les royalistes mécontents. —	

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
		Ministère Decazes et nouveaux complots. — Les blanchardistes et les anticoncordataires. — Convention inexécutée de 1816 avec Rome. — Le ministre Lainé et les quatre articles de 1682. — Nouveau concordat de 1817. — Projet de loi de Lainé; controverse. — Abandon du concordat. — Le libéralisme et les nouvelles lois chrétiennes. — Rétablissement des congrégations religieuses. — La franc-maçonnerie et la charbonnerie. — La littérature impie. — La philosophie écossaise et la philosophie éclectique. — Prédicateurs, écrivains ecclésiastiques et apologistes......	256
XXV.	1800-1823. Pie VII.	Réorganisation et réforme du gouvernement pontifical. — Approbation de nouveaux ordres. — Les jésuites à Modène et dans toute l'Italie. — Concordat de 1819 avec la Sardaigne. — Concordat napolitain de 1818. — La charbonnerie italienne. — Heureuses tendances de François Ier, empereur d'Autriche. — Concordat de 1817 avec la Bavière. — Premiers essais infructueux de réorganisation ecclésiastique dans la province du Haut-Rhin. — Sectes fanatiques en Autriche. — Philosophes panthéistes. — Commencement de l'Église évangélique-unie en Prusse. — Le rationalisme dans la théologie et l'exégèse protestantes. — Princes et grands écrivains convertis au catholicisme. — George Hermès et la théologie catholique. — Les sociétés secrètes et la diète de Francfort. — Les maisons religieuses et les communeros en Espagne. — L'évêque de Gand et les jésuites expulsés par le roi des Pays-Bas. — Le catholicisme et le protestantisme à Genève : les *Momiers*. — O'Connell, l'agitation irlandaise, le *veto*, les blanchardistes en Angleterre. — Lois d'Alexandre Ier contre les jésuites et les catholiques de Russie. — Bohusz, métropolitain de Mohilew. — Concordat de 1818 pour la Pologne. — Diverses institutions catholiques et protestantes...........	270

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
XXVI.	1800-1823. Pie VII.	Explosion des passions révolutionnaires en 1820. — Assassinat du duc de Berry. — Chute du ministère Decazes. — Ministère Richelieu. — Actes de répression. — Naissance du duc de Bordeaux. — L'Église et l'Université. — Les deux congrégations et les libéraux. — Révolutions d'Espagne et de Portugal, des Deux-Siciles et du Piémont. — Congrès de Laybach. — Neutralité du pape. — Intervention des Autrichiens en Italie. — Condamnation des sociétés secrètes par Pie VII. — Napoléon II. — Ministère Villèle. — Troubles et complots. — Réquisitoire de Marchangy. — Guerre civile en Espagne. — Révolutions du Brésil, du Pérou, du Chili; le Rio de la Plata, le Paraguay et le dictateur Francia, les États-Unis mexicains. — La question d'Orient. — Méhémet-Ali et les Wahabites. — La Grèce et les Hétéries. — Insurrection de la Grèce. — Barbare conduite des Turcs. — Congrès de Vérone, politique égoïste de l'Angleterre. — Canning et Chateaubriand. — Expédition du duc d'Angoulême en Espagne et rétablissement de Ferdinand VII..........	287
XXVII.	1800-1823. Pie VII. 1823-1829. Léon XII.	Répression des sociétés secrètes et de la licence de la presse en Allemagne. — Les jésuites en Gallicie. — Concile national de Hongrie. — Concordat de Bavière. — Bulles pour l'organisation ecclésiastique du Haut-Rhin et du Hanovre. — Réorganisation ecclésiastique de la Suisse. — Double agitation pour la réforme parlementaire et pour l'émancipation des catholiques en Angleterre. — Association irlandaise d'O'Connell. — Saisie de livres impies en Angleterre. — Expulsion des jésuites de toute la Russie. — Nouveaux diocèses aux États-Unis. — Scandale d'un prêtre schismatique. — L'Œuvre de la Propagation de la Foi, ses rivales et ses sœurs. — Mouvement intellectuel et religieux en Allemagne. — Progrès de l'Église évangélique. — Intolérance de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse. — Conver-	

Leçons. Dates et papes. Pages.

sions au catholicisme dans sa propre famille. — Anne-Catherine Emmerich. — Tendances romaines de l'Université d'Oxford. — Pierre de Joux et Charles-Louis de Haller. — Mort et œuvres posthumes de Joseph de Maistre. — Bonald et Chateaubriand livrés à la politique. — Lamennais, chef du mouvement catholique en France ; son système philosophique ; le *Catéchisme du sens commun* par Rohrbacher. — Plainte adressée par Lamennais à Frayssinous, grand maître de l'Université. — Suppression des cours de Cousin, Guizot et Villemain. — Augustin Thierry, Thiers et Mignet, historiens. — Le journal *le Globe* et l'école éclectique. — Lamartine et Victor Hugo. — Salinis et Gerbet, et le *Mémorial catholique.* — Système religieux de Benjamin-Constant. — L'abbé Rosmini-Serbati. — Gallicanisme du cardinal de la Luzerne. — Nouvelle tentative en faveur de l'enseignement des quatre articles par le ministre Corbière. — Querelle de juridiction entre l'archevêque de Paris et le grand aumônier. — Suppression d'un mandement et d'un bref pontifical. — Bulle établissant la circonscription diocésaine de la France. — Mort de Pie VII, avènement de Léon XII. — Accueil réservé fait par le nouveau pape à Lamennais. — La pastorale du cardinal de Clermont-Tonnerre ; la loi sur le sacrilège ; correspondance pénible entre Léon XII et Louis XVIII. — Division des royalistes, Frayssinous ministre de l'instruction publique, Chateaubriand dans l'opposition. — Mort de Louis XVIII 303

XXVIII. 1823-1829. Léon XII. Administration de Léon XII dans ses États temporels. — Encyclique contre l'indifférentisme et les sociétés secrètes. — Jubilé de 1825. — Bulle contre les carbonaris. — Béatifications. — Approbation des oblats de Marie-Immaculée. — Caractère du nouveau roi de France, Charles X. — Attitude des libéraux et du duc d'Orléans. — Indemnité aux émigrés, loi sur

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
		le sacrilège, loi sur les congrégations religieuses de femmes. — Le sacre, serment du roi. — Nouveau déchaînement des passions révolutionnaires, procès du *Constitutionnel* et du *Courrier français*, émeutes et calomnies. — Apparition d'une croix à Migné. — *Mémoire* du comte de Montlosier. — École menaisienne en lutte contre le gallicanisme, procès de Lamennais, déclaration de 14 évêques, polémique, projet avorté d'une réorganisation de la Sorbonne, solution gallicane du conflit entre l'archevêque de Paris et le grand aumônier. — Philosophie du sens commum, école éclectique, système historique d'Augustin Thierry, socialisme saint-simonien, positivisme d'Auguste Comte....	320
XXIX.	1823-1829. Léon XII. 1829-1830. Pie VIII.	Chateaubriand et le cardinal Castiglioni, élu pape. — Encyclique de Pie VIII, son administration temporelle. — Arrangements avec le roi des Deux-Siciles et celui de Sardaigne. — Dom Miguel et les jésuites en Portugal. — Évêchés de Dalmatie, les jésuites dans les États autrichiens. — Dispositions favorables des rois de Bavière, rétablissement des bénédictins. — La question des mariages mixtes en Prusse. — Oppression de l'Église et faiblesse de l'épiscopat dans le Haut-Rhin. — Lutte du rationalisme, du piétisme et de l'union évangélique. — Conversions au catholicisme. — Université de Munich. — École artistique d'Overbeck. — Circonscription diocésaine de la Suisse; Vuarin, curé à Genève; les jésuites à Fribourg; le mariage civil. — Les jansénistes et les jésuites dans les Pays-Bas; gouvernement persécuteur de Guillaume Ier; concordat de 1827 mal exécuté. — Luttes des catholiques anglais, bill d'émancipation, l'Irlande toujours asservie et O'Connell. — Fin du czar Alexandre Ier; son successeur Nicolas Ier proscrit les sociétés bibliques et opprime le catholicisme. — Agrandissement de la Russie et indépendance de la Grèce. — Les Arméniens-unis et leur ar-	

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
		chevêque à Constantinople. — Missions du Levant. — Martyrs en Chine. — Organisation ecclésiastique en Amérique, les Mormons........	336
XXX.	1823-1829. Léon XII. 1829-1830. Pie VIII.	Le ministère Villèle et la liberté de la presse. — Élections libérales de 1827, ministère Martignac. — Question des jésuites et des petits séminaires, ordonnances de Portalis et de Feutrier, protestation des jurisconsultes et remontrances des évêques, transaction au sujet des petits séminaires, fermeture des collèges des jésuites. — Variations de Cousin, scepticisme de Jouffroy. — Seconde phase du saint-simonisme. — Lamennais, son école, ses amis; réaction contre le rigorisme janséniste et contre les liturgies du dix-huitième siècle. — Ministère Polignac, situation des partis, adresse des 221. — Translation des reliques de saint Vincent de Paul. — Symptômes d'agitation intérieure. — Conquête d'Alger. — Révolution de juillet, fin de la troisième phase de la révolution...............	355
XXXI.	1829-1830. Pie VIII. 1830-1846. Grégoire XVI.	La nouvelle situation et le roi Louis-Philippe. — Persécution religieuse. — Autorisation du serment et des prières publiques pour le nouveau roi. — Troubles politiques et religieux. — Ministère de résistance de Casimir Périer. — Actes révolutionnaires et irréligieux du gouvernement. — Le choléra, retour de l'opinion en faveur du clergé. — La duchesse de Berry en Vendée, insurrection à Paris, ministère du 11 octobre. — Triomphe de l'école éclectique, fin du saint-simonisme, fouriérisme, schisme ridicule de Châtel. — Agitation catholique, le journal *l'Avenir*, procès de Lacordaire et de Montalembert, l'abbé Gousset et la *Théologie* du B. Alphonse de Ligori, Chateaubriand et la nouvelle école historique, décadence de Lamartine et de Victor Hugo, polémique suscitée par l'*Avenir*, sa suspension volontaire. — Avènement du pape Grégoire XVI. — Bulle *Sollicitudo Ecclesiarum*. — La révolution, les puissances et l'administration temporelle de Gré-	

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
		goire XVI. — Mazzini et la *Jeune-Europe*. — Concordat de Piémont. — Gouvernement de Ferdinand II à Naples. — Les principautés italiennes et l'Autriche.....	374
XXXII.	1830-1846. Grégoire XVI.	L'indépendance de la Belgique. — Œuvres des catholiques belges. — Les libéraux et la franc-maçonnerie en Belgique. — Un imitateur de Châtel. — *La liberté comme en Belgique*. — Défaite de l'insurrection polonaise : oppression et violation des traités. — Bref de Grégoire XVI aux évêques de Pologne. — Attentats du czar Nicolas et de ses évêques contre les Grecs-unis. — Contre le rite latin. — Conduite conciliante et ferme de Grégoire XVI. — Les religieuses de Minsk. — État politique de l'Allemagne, le *Zollverein* et l'unité allemande. — Affaire des mariages mixtes en Prusse. — Les *catholiques éclairés*. — Augustin Theiner et Mœhler. — La réforme parlementaire, les chartistes et la suite du mouvement catholique en Angleterre. — Les radicaux et les libres penseurs en Suisse. — Esslinger..........	389
XXXIII.	1830-1846. Grégoire XVI.	Les partis, les sociétés secrètes, les insurrections et les complots en France. — La *charte de l'instruction primaire*. — Déclaration de Lamennais à son retour de Rome. — Censure des 13 prélats. — Encyclique *Mirari vos*. — Lettre du cardinal Pacca. — Suppression de l'*Avenir* et de l'*Agence*. — Dispositions et déclarations équivoques de Lamennais. — Sa soumission complète. — Sa révolte, *Paroles d'un croyant*, *Affaires de Rome*. — Isolement de Lamennais révolté, son caractère. — Diverses réfutations de ses nouveaux ouvrages. — L'Université catholique. — Dom Guéranger, abbé de Solesmes. — Montalembert et la renaissance de l'art chrétien. — Œuvres de Gerbet en faveur de la jeunesse. — Conférences de saint Vincent de Paul. — Lacordaire et les conférences de Notre-Dame. — Saints personnages et nouvelles fondations religieuses. — Décisions pontificales touchant	

Leçons.	Dates et papes.		Pages
		la théologie de saint Alphonse de Liguori et le prêt à intérêt.	406
XXXIV.	1830-1846. Grégoire XVI.	Révolutions de Portugal et d'Espagne, la quadruple alliance. — Les jésuites expulsés du Portugal. — Guerre civile, massacres et décrets révolutionnaires en Espagne. — Fin de la guerre civile et renaissance religieuse. — Régence d'Espartero, nouvelle persécution. — Avènement d'Isabelle II, la paix rendue à l'Église. — Jacques Balmès. — Déplorable situation du clergé portugais et mission de l'internonce Capaccini. — Le paupérisme en Angleterre, les chartistes, le libre-échange. — Faiblesse de l'anglicanisme. — Éclat des publications et des institutions catholiques en Angleterre. — Nombreuses conversions, nouveaux instituts religieux. — Le *Puséysme*, Newman. — L'Irlande, mort d'O'Connell. — L'affaire des mariages mixtes en Prusse et l'archevêque de Cologne. — L'hermésianisme. — Strauss et les deux écoles d'exégèse. — Le rongisme. — L'union évangélique à Jérusalem. — L'Église dans le Wurtemberg, à Bade, en Autriche, Suède et Norwège.	422
XXXV.	1830-1846. Grégoire XVI.	Œuvres nouvelles en faveur des missions. — Méhémet-Ali et la question d'Orient. — Les missions catholiques dans l'Orient. — La Russie, l'Angleterre, la France et le catholicisme dans l'empire persan. — L'Hindoustan et l'Indo-Chine ; persécution de Minh-Menh. — La persécution en Chine, la guerre de l'opium et le traité avec la France. — Les nouveaux apôtres et martyrs de la Corée. — La colonie française, le premier évêque et les établissements religieux en Algérie — Missions établies ou tentées sur tous les points du reste de l'Afrique. — Progrès de l'Église aux États-Unis, Brownson. — Situation des missions et de l'Église dans toute l'Amérique septentrionale, centrale et méridionale. — Organisation des missions de l'Océanie...	441
XXXVI.	1830-1846. Grégoire XVI.	Changement de ministère en France, Thiers et Guizot. — Les partis, Louis-Napoléon	

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
		Bonaparte. — Écrits communistes et socialistes. — Caractère de la société, de la littérature et du gouvernement. — Louis-Philippe et sa famille. — Actes favorables au catholicisme. — Application des articles organiques. — Le protestantisme en crédit. — Le P. de Ravignan et Lacordaire; rétablissement des dominicains en France. — L'opinion catholique. — Études du clergé, renaissance liturgique. — Alliance de la raison et de la foi, erreurs et soumission de M. Bautain. — Nouvelles institutions religieuses, conversions, saints personnages. — Erreurs de Vintras.....	460
XXXVII.	1830-1846. Grégoire XVI.	La charte de 1830 et la liberté d'enseignement. — Projet de 1836 abandonné. — Plaintes contre l'Université et l'éclectisme. Projet oppressif de 1841. — L'agitation catholique, les attaques de l'impiété, partialité du gouvernement. — Projet oppressif de 1844. — Interpellation de Thiers contre les jésuites et mission de Rossi. — Le parti révolutionnaire en Suisse. — Articles de Baden. — Victoire de Sonnenberg et de Joseph Leu sur les radicaux. — Concordat de Saint-Gall. — Frédéric Hurter. — Administration temporelle de Grégoire XVI. — La science ecclésiastique à Rome. — Le P. Ventura; Rosmini-Serbati, Gioberti. — État politique et moral de l'Italie. — Saints personnages. — Divers décrets pontificaux. — Condamnation du magnétisme. — Canonisation. — Vertus de Grégoire XVI, sa mort.......	479
XXXVIII.	1846-1878. Pie IX.	Pie IX et les cardinaux. — Amnistie politique. — Le sage libéralisme du pape et la révolution. — Cicervacchio et la garde civique. — L'Autriche à Ferrare, agitation de l'Italie. — La nouvelle organisation administrative à Rome. — Mouvements en Italie. — Accord de Pie IX et de son peuple. — Encyclique sur le clergé régulier. — Premiers rapports de Pie IX avec l'Angleterre et l'Irlande. — Concordat avec la Russie. — La Belgique et la Hollande. — L'Espagne et le Portugal. — Le mouvement	

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
		catholique, protestant et rongiste en Prusse. — Les catholiques bavarois et Lola Montès. — Les sociétés secrètes de Bade et du Wurtemberg. — L'évêché de Rottenbourg. — Les catholiques de Suède. — Affaires de Suisse, défaite du *Sonderbund*, tyrannie des radicaux	498
XXXIX.	1846-1878. Pie IX.	Suite de la lutte pour la liberté d'enseignement en France. — Œuvres catholiques. — Symptômes de la révolution prochaine. — L'agitation réformiste. — Révolution de février 1848. — Fin de la quatrième phase de la révolution, ouverture de la cinquième. — Le gouvernement provisoire. — Les catholiques et le clergé. — Le suffrage universel et l'assemblée constituante. — Socialistes et conservateurs. — Journées de juin, monseigneur Affre. — Dictature de Cavaignac. — Constitution de 1848	514
XL.	1846-1878. Pie IX.	Effets de la révolution de 1848 en Suisse, en Belgique, en Hollande, en Espagne et en Portugal. — Donoso Cortès. — Insurrections en Autriche, en Hongrie, en Prusse. — Essai avorté d'unité allemande. — L'unité catholique en Allemagne. — Gioberti et les jésuites en Italie. — Nouvelles constitutions à Turin et à Rome. — Guerre de l'indépendance italienne. — Sage conduite de Pie IX. — Défaite de Charles-Albert. — Le professeur Népomucène Nuytz et les tendances régalistes du gouvernement piémontais. — Loi libérale à Naples. — Concordat de Toscane. — Le ministère Mauciani à Rome. — Assassinat de Rossi. — Le second ministère Mancian et l'exil de Pie IX à Gaëte. — L'assemblée constituante et la république romaine. — Le cardinal Antonelli, les prêtres infidèles, condamnation d'écrits	532
XLI.	1846-1878. Pie IX.	Sympathie des nations catholiques pour Pie IX. — L'assemblée constituante et le président de la république française. — Conférences de Gaëte. — Échec des Français aux portes de Rome. — Rivalité du président Louis-Napoléon et de l'assemblée	

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
		constituante, puis de l'assemblée législative. — Fuite de Ledru-Rollin. — Diplomatie équivoque de Louis-Napoléon dans la question romaine. — Prise de Rome. — Lettre de Louis-Napoléon sur les conditions du rétablissement de Pie IX. — *Motu proprio* du 12 septembre. — Abandon de la lettre présidentielle par l'assemblée et par le ministère. — Rentrée de Pie IX à Rome. — Ses actes à Gaëte. — L'Église opprimée en Piémont. — Condamnation de Gioberti. — Le joséphisme abandonné en Autriche. — Les conciles provinciaux en France. — Monseigneur Sibour et les journaux religieux. — Loi sur la liberté d'enseignement.............	550
XLII.	1846-1878. Pie IX.	L'échéance de 1853. — Popularité de Louis-Napoléon. — Coup d'État du 2 décembre 1851. — Dictature de Louis-Napoléon. — Rétablissement de l'empire. — Conduite des catholiques et du clergé. — Montalembert et les catholiques libéraux. — Controverse gallicane. — Question des classiques et du journalisme religieux. — Encyclique *Inter multiplices*. — Les frères Baillard et Vintras. — Saints personnages et nouvelles fondations religieuses. — Rétablissement de la hiérarchie en Angleterre et en Hollande. — Ministère de conciliation en Belgique. — Enseignement et lois anticanoniques en Piémont. — Nouveau concordat de Toscane. — Assassinat du duc de Parme. — Concordat espagnol. — Situation du Portugal. — Persécution en Suède et en Prusse. — Pacification du Haut-Rhin. — Définition du dogme de l'Immaculée-Conception..............	566
XLIII.	1846-1878. Pie IX.	Guerre de Crimée. — Traité de Paris. — État du catholicisme en Orient. — Installation d'un patriarche à Jérusalem. — Envoi d'un nonce à Constantinople et encyclique aux chrétiens d'Orient. — Querelles des Arméniens-unis. — Œuvre des écoles d'Orient. — Union des congrégations du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. — Concordat relatif au schisme de Goa. —	

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
		Diverses missions de l'Extrême-Orient. — Le premier et le second évêque d'Alger. — Diverses missions africaines. — Progrès du catholicisme aux États-Unis. — Triste situation de l'Église mexicaine. — Persécution dans la Nouvelle-Grenade. — Doctrines et lois anticanoniques au Pérou. — Concordats de Guatémala et de Costa-Rica. — Les religieux à Cuba. — Diocèses de Saint-Pierre et de la Basse-Terre. — Superstition américaine des *esprits frappeurs*. — Arrangement relatif au schisme de Batavia. — Diverses missions d'Océanie..........................	586
XLIV.	1846-1878. Pie IX.	Puissance et popularité de Napoléon III. — Il augmente l'éclat et les ressources de l'Église, mais non sa liberté d'action. — Développement de la richesse matérielle et du luxe. — L'enseignement universitaire et la littérature. — Funérailles de Béranger et de Lamennais. — Assassinat de monseigneur Sibour. — Administration temporelle de Pie IX. — Divers actes d'administration spirituelle. — Concordats d'Autriche, de Wurtemberg et de Bade. — Le catholicisme en Suisse, le *Piusverein*. — Vicissitudes de l'Espagne. — Attentats des libéraux en Belgique. — Les jansénistes d'Utrecht et le dogme de l'Immaculée-Conception. — Le matérialisme allemand et le positivisme français. — Les rationalistes modérés et les destructeurs violents de la foi. — Allan-Kardec et le spiritisme. — Le P. Gratry, l'abbé Gorini, le curé d'Ars. — Le pèlerinage de Lourdes. — Controverses entre catholiques..............	599
XLV.	1846-1878. Pie IX.	Origines de la guerre d'Italie. — Commencement de la guerre. — Déclarations rassurantes. — Agitations révolutionnaires. — Paix de Villafranca. — Attentats dans les Légations. — Les plaintes des catholiques. — La brochure : *Le pape et le congrès*. — Annexion des Romagnes au Piémont, de la Savoie et de Nice à la France. — Agitation catholique. — François II, roi de Naples, et Garibaldi. — Lamoricière	

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
		et l'armée pontificale. — Bataille de Castelfidardo. — Capitulation d'Ancône. — Usurpation des Marches et de l'Ombrie. — La brochure : *La France, Rome et l'Italie*. — La question romaine et les chambres françaises. — Le royaume d'Italie. — Défection du P. Passaglia. — Cérémonie de canonisation et déclaration des évêques. — Garibaldi et les Piémontais à Aspromonte.	616
XLVI.	1846-1878. Pie IX.	Élections de 1863 en France. — Convention du 15 septembre 1864. — Le *Syllabus* de Pie IX. — Guillaume Ier, roi de Prusse et M. de Bismarck. — Variations de la politique autrichienne. — Guerre de Danemark et convention de Gastein. — Guerre entre l'Autriche et la Prusse. — Traité de Prague. — Audace de la Prusse. — Faiblesse de la France. — M. de Beust et les lois confessionnelles en Autriche. — Misère du royaume d'Italie. — La légion romaine et la nouvelle armée pontificale. — Canonisation de vingt-cinq bienheureux, annonce du concile. — Bataille de Mentana. — Le *jamais* de M. Rouher. — La chrétienté au secours de Pie IX. — « Désétablissement » de l'Église anglicane d'Irlande. — Les écoles de l'État en Angleterre. — Les Fénians. — Fécondité du catholicisme en Angleterre. — L'Écosse septentrionale. — Insurrection polonaise. — Anéantissement de la nationalité et oppression du catholicisme en Pologne. — La Pologne et Pie IX. — La révolution espagnole.— Le gouvernement portugais.— Missions du nord de l'Europe. — Léopold II, roi de Belgique. — Un évêque à Genève. .	633
XLVII.	1846-1878. Pie IX.	Événements d'Orient. — Affaire des Arméniens-unis et des Chaldéens. — La coupole du Saint-Sépulcre. — Attentats des Druses contre les Maronites. — L'Inde anglaise réunie à la couronne. — L'Angleterre et la Russie en Perse. — La persécution en Chine, expédition anglo-française. — Martyrs en Corée. — Mission du Thibet. — Le christianisme au Japon. — La France	

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
		en Cochinchine. — L'archevêché d'Alger. — Missions d'Afrique. — Les Français et les Anglais à Madagascar. — L'Église et la franc-maçonnerie aux États-Unis. — Empire éphémère du Mexique. — Lois révolutionnaires à la Nouvelle-Grenade. — Missions d'Océanie	650
XLVIII.	1846-1878. Pie IX.	Condamnation de Baltzer et de Frohschammer. — Congrès de Munich. — L'ontologisme et le traditionalisme à l'université de Louvain. — Le catholicisme libéral. — Positivisme et morale indépendante. — *Vie de Jésus*, par M. Renan. — Solennités et institutions religieuses en France. — Plan du gouvernement français contre la liberté de l'Église. — Les conférences de Saint-Vincent de Paul et la franc-maçonnerie. — M. Duruy, ministre de l'instruction publique. — Abaissement des idées et des mœurs. — Embarras politiques. — M. Emile Ollivier et M. Rouher. — Nouvelle loi militaire. — Réunions publiques. — Élections de 1869. — Rétablissement du régime parlementaire. — Crimes et agitations. — Nouveau plébiscite en faveur de l'empire. — Diverses associations maçonniques et révolutionnaires. — La ligue de la paix. — L'Internationale. — L'anti-concile de Naples. — Désarroi de l'Europe	663
XLIX.	1846-1878. Pie IX.	Concile du Vatican, XX[e] œcuménique. — Bulles de convocation. — Commissions préparatoires. — Noces d'or de Pie IX. — Controverse sur la définition de l'infaillibilité pontificale. — Constitution *Apostolicæ sedis*. — Règlement du concile. — Attitude des puissances. — Formation des commissions. — *Postulatum* et *contre-postulatum* sur l'infaillibilité. — Avertissements et réforme du règlement. — Suite de la controverse sur l'infaillibilité. — La diplomatie et le concile. — Intervention de Pie IX. — Mort de Montalembert. — Le *memorandum* français. — La constitution *de Fide*. — Le petit catéchisme. — Suite de la controverse sur l'infaillibilité.	

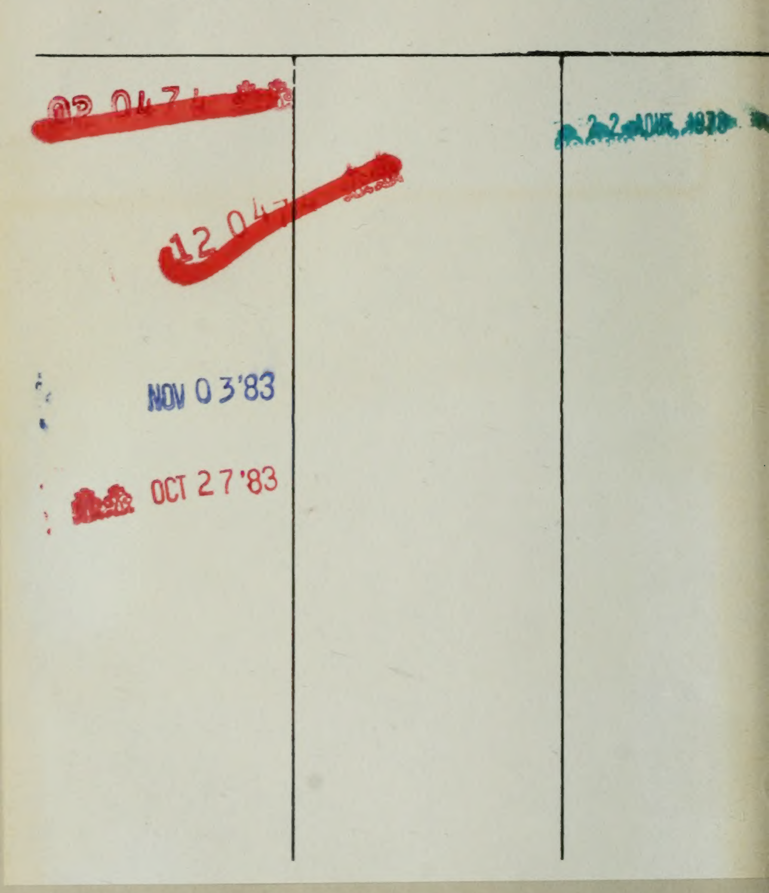
Leçons.	Dates et papes.		Pages.
		— Discussion de la définition de l'infaillibilité. — Définition de l'infaillibité pontificale	683
L.	1846-1878. Pie IX.	Guerre entre la France et la Prusse. — Le gouvernement de la *Défense nationale.* — Défaite de toutes les armées françaises. — Siège et capitulation de Paris. — Le nouvel empire d'Allemagne. — L'Assemblée nationale et Thiers. — Traité de Francfort. — L'Église et la révolution pendant et après la guerre. — La Commune. — Les martyrs de la Commune	704
LI.	1846-1878. Pie IX.	Abandon de Rome par la France. — Politique du ministère Lanza. — Entrée des Piémontais à Rome. — Désordres et plébiscite. — Sacrilèges et spoliations. — Protestation contre l'attentat. — Loi des garanties. — Fermeté de Pie IX captif. — Le prince Humbert au Quirinal. — Transfert de la capitale à Rome. — Attitude des puissances. — Les pétitions des évêques français. — 25e année du pontificat de Pie IX. — Fidélité des Romains. — Conception et attentats révolutionnaires. — Adhésion universelle au concile du Vatican. — Divers actes de Pie IX. — Situation générale	720
LII.	1846-1878. Pie IX.	Le nouvel empire allemand. — Secte des vieux-catholiques. — Le ministre bavarois Luzt. — M. de Bismarck et le parti du centre. — Les ministres Muhler et Falk. — Premières lois contre le clergé et les ordres religieux. — Le *culturkampf* et les catholiques. — Lois de mai. — La persécution en Prusse. — Alsace-Lorraine. — Histoire des vieux-catholiques. — Résultats du culturkampf	737
LIII.	1846-1878. Pie IX.	Complot universel de la franc-maçonnerie. — La revision de la constitution et la persécution religieuse en Suisse. — Exil de monseigneur Mermillod. — La constitution civile du clergé à Genève. — La persécution dans le Jura bernois. — Succès des revisionnistes et des persécuteurs. — M. Loyson et le clergé schismatique à Genève. — Constance des catholiques de Ge-	

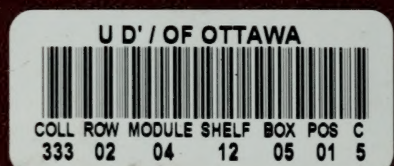
Leçons.	Dates et papes.		Pages
		nève et du Jura bernois. — Les lois confessionnelles en Autriche. — La Belgique et M. de Bismarck. — Luttes des libéraux et des catholiques. — L'Église d'Espagne sous Amédée, sous la république et sous Alphonse XII	751
LIV.	1846-1878. Pie IX.	La question des écoles et celle de l'infaillibilité en Angleterre. — Rétablissement de la hiérarchie en Écosse. — Les Polonais et les désastres de la France. — Annexion violente du diocèse de Chelm au schisme. — Le *Rascol* et le nihilisme. — Nouvelle guerre d'Orient. — Traité de San-Stefano et de Berlin. — Les Juifs en Orient. — Les Bulgares-unis. — Concile d'Albanie. — Église patriarcale de Jérusalem. — Schisme des Arméniens et des Chaldéens. — Missions de l'Hindoustan et de la Chine. — Missions de la Cochinchine, du Cambodge, de la Corée, du Japon.— Algérie. — Afrique centrale. — Abyssinie. — Diocèse de Saint-Albert. — Lois irréligieuses au Mexique. — La franc-maçonnerie et l'Église au Brésil et dans les républiques espagnoles. — Missions de l'Océanie....	762
LV.	1846-1878. Pie IX.	Déplorable état de l'Italie. — Lois contre les ordres religieux. — Actes vexatoires du ministère Depretis. — Projet de loi Mancini. — Attitude des catholiques et du clergé italiens. — Dévouement de toute l'Église envers le pape. — Zèle universel de Pie IX. — Controverse sur les doctrines scolastiques. — Fruits de sainteté.	776
LVI.	1846-1878.	Les partis en France. — La question romaine à l'Assemblée nationale. — M. Jules Simon, ministre des cultes. — Luttes des partis. — Projets de loi de M. Jules Simon. — Incident de *l'Orénoque*. — Libération du territoire français. — Le maréchal de Mac-Mahon, président de la république. — Échec de la restauration monarchique. — Le septennat. — Lois chrétiennes. — Affaire des mandements épiscopaux. — L'aumônerie militaire. — Rappel de *l'Orénoque*. — Lois chrétiennes. — Constitution de 1875. — Liberté de l'enseigne-	

Leçons.	Dates et papes.		Pages.
		ment supérieur. — Derniers actes de l'Assemblée	787
LVII.	1846-1878. Pie IX.	Les partis et les élections de 1876. — Premiers actes de la majorité radicale. — Réductions au budget des cultes. — *Le cléricanisme, voilà l'ennemi.* — Ministère du 16 mai. — Élections du 14 octobre. — État moral de la France. — Le positivisme. — Les protestants. — La foi et la science catholique. — Les œuvres catholiques. — L'attachement au Saint-Siège. — La franc-maçonnerie positiviste et athée. — Le socialisme et l'Internationale. — Maladie de Pie IX, projets de M. de Bismarck et du gouvernement italien. — Mort de Victor-Emmanuel. — Mort de Pie IX. — Élection de Léon XIII	801

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

Paris. — Imp. E. Capiomont et V. Renault, rue des Poitevins, 6.


La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due
NOV 03'83
OCT 27'83


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 04 12 05 01 5